U d'/of OTTAWA
39003001477750

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/charles1erdecoss00marc

CHARLES Ier DE COSSÉ

COMTE DE BRISSAC ET MARÉCHAL DE FRANCE

1507-1563

NOV 20 1973

FACULTÉ DES LETTRES DE RENNES

CHARLES Ier DE COSSÉ

COMTE DE BRISSAC ET MARÉCHAL DE FRANCE

1507-1563

THÈSE

PRÉSENTÉE ET SOUTENUE

PAR

L'ABBÉ CH. MARCHAND

PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE-ÉDITEUR
9, QUAI VOLTAIRE, 9

1889

BIBLIOTHECA

DC
112
.B76M3
1589

A Monsieur le duc DE BRISSAC

PRÉFACE

Je ne sais s'il y a dans notre histoire une époque qui ait été plus étudiée que le seizième siècle. Les guerres d'Italie, par lesquelles il s'ouvre, offrent de si beaux récits des merveilleux exploits des derniers chevaliers ; la lutte de François Ier et de Charles-Quint est si intéressante par la grandeur des intérêts, l'opposition des caractères, et la variété des fortunes ; l'éveil des lettres et des arts présente un spectacle si attrayant ; surtout le grand bouleversement religieux de la Réforme soulève tant de passions et a eu de si graves conséquences, que tous, politiques, littérateurs, philosophes, étudient attentivement ce premier âge des temps modernes. Au reste les renseignements ne manquent pas. Sans parler des historiens, Guichardin, Paul Jove, Beaucaire, de Thou, etc., qui trop souvent ne donnent que l'apparence extérieure des événements, des Mémoires très nombreux nous montrent le caractère de tous les personnages importants, leurs passions, leurs intérêts et nous les

mettent, pour ainsi dire, devant les yeux, tandis que les « *Vies* » de Brantôme nous apprennent comment parlait et agissait cette société légère et ardente, si intéressante par ses qualités et par ses défauts, enfin les nombreuses correspondances publiées depuis un demi-siècle nous ont permis de pénétrer dans les secrets de la politique, de suivre dans tous leurs développements les projets des rois et des ministres, de juger par nous-mêmes ces grands acteurs et de corriger par le témoignage des étrangers les appréciations ou trop favorables ou trop sévères de leurs compatriotes. Il semble donc qu'il n'y a plus de révélations à faire sur une époque si connue, cependant on peut encore en étudiant les personnages secondaires apporter d'utiles informations.

Après les grandes maisons à qui appartiennent alors les premiers rôles, les Montmorency, les Guises, les Bourbons, peu de familles ont été plus mêlées aux événements que celle de Cossé-Brissac. Depuis le règne de François Ier jusqu'à celui de Louis XIII, ses membres sont partout, dans les négociations, à la cour, à la guerre surtout ; en deux générations ils comptent trois maréchaux de France [1], et, leur fortune grandissant avec leurs

[1] Charles Ier de Cossé, comte de Brissac, héros de ce livre, son frère Arthur, seigneur de Gonnord, connu sous le nom de maréchal de Cossé, et son second fils Charles II, qui après avoir été l'un des auteurs de la Journée des Barricades, ouvrit les portes de Paris à Henri IV, il fut créé duc et pair par Louis XIII. Le fils aîné de Charles Ier, Timoléon, comte de Brissac, est aussi appelé quelquefois maréchal de Brissac,

services, un moment, nulle espérance ne leur paraît trop élevée. Le feu comte de Brissac, dit Brantôme [1], « eust bien changé le nom de comte et ne se projetoit pas moins que d'un royaume et avoit résolu d'en conquérir un, en Levant ou en Occident, possible dans le cœur de sa patrie. » La mort, qui l'arrêta à vingt-six ans, mit un terme à ces vastes desseins, et son frère se contenta du rang de duc et pair.

Il n'entre pas dans ma pensée de faire l'histoire de cette maison, ce serait faire l'histoire du siècle tout entier, mais seulement d'étudier celui qui lui a ouvert le chemin de la gloire et de la fortune, le maréchal Charles Ier de Cossé, comte de Brissac. Contemporain du connétable de Montmorency et du duc François de Guise, lié avec eux sans s'être jamais abaissé à être leur créature, il leur dispute le premier rang parmi les hommes de guerre de cette époque. Peut-être trouvera-t-on que ce n'est pas beaucoup de le mettre en comparaison avec le connétable, le vaincu de Saint-Quentin ne jouit pas maintenant d'une grande réputation d'habileté militaire, mais les contemporains n'oubliaient pas, comme nous, qu'il avait repoussé l'invasion de Charles-Quint en Provence et conquis les Trois-Évêchés. Quant au duc de Guise, la défense de Metz, la prise

quoiqu'il n'ait été que colonel des bandes françaises de Piémont, sa mort prématurée au siège de Mucidan en 1569 l'ayant empêché d'obtenir le bâton.

[1] *Des couronnels de nos bandes du Piedmont. — Timoléon de Cossé, comte de Brissac.*

de Calais et la victoire de Dreux semblent le mettre hors de pair, cependant M. de Brissac peut opposer huit années de succès à peu près constants en Piémont et la reprise du Havre sur les Anglais, dont l'honneur, comme nous le verrons, lui revient principalement. Sa renommée pourtant n'est pas populaire et c'est à peine si l'on parle de ses campagnes, c'est qu'elles présentent peu de ces faits d'armes éclatants auxquels on est habitué dans les guerres d'Italie.

Celles-ci avaient commencé par des triomphes merveilleux. Quand les Français descendirent d'abord dans la Péninsule, rien ne parut capable de leur résister; Charles VIII n'eut qu'à se montrer pour entrer à Florence, à Rome, à Naples; trois semaines suffirent à Louis XII pour conquérir le Milanais, et Naples ne lui fit pas plus de résistance. Mais ces conquêtes furent aussi éphémères que rapides ; derrière les Italiens se montrèrent les Espagnols, qui, patients et tenaces, finirent par avoir raison de cette « furie française », irrésistible comme un torrent mais aussi passagère. Puis vinrent les Allemands, la lutte contre la maison d'Autriche se greffa sur les guerres de Milan et de Naples. Dès lors la France dut porter son principal effort sur sa frontière du Nord, ou du moins, obligée d'y tenir de grandes forces pour couvrir sa capitale, elle ne fut plus en état d'envoyer et surtout de maintenir en Italie de ces armées capables de tout briser. La bataille de Pavie et l'échec de l'expédition de Lautrec en 1528 forcèrent de renoncer à ces conquêtes

lointaines, et, quand la mort du dernier des Sforza rouvrit la question de Milan, en 1535, on comprit qu'avant de s'engager dans la Péninsule, il fallait être maître des Alpes, et l'on occupa la Savoie et le Piémont. Dès lors la guerre change de caractère, plus de ces chevaliers ardents qui ne rêvent que batailles, des généraux froids et calculateurs, qui imitent les Espagnols, avancent pas à pas, se fortifient, assurent leurs conquêtes, suppléent à la force par la ruse et par la vigilance, et pratiquent la maxime de Louis XI. « Qui a le profit de la guerre, il en a l'honneur »; en un mot à Charles VIII, à Gaston de Foix et à François Ier ont succédé Langey et M. de Brissac.

On n'attend pas de moi que j'apprécie les talents militaires de celui-ci, je me bornerai à raconter ses campagnes, mais quand on verra les Espagnols reculant toujours, leurs meilleurs généraux incapables, même avec des forces supérieures, de lui arracher ses conquêtes, quand on verra que malgré le désastre de Saint-Quentin et l'abandon de tous nos alliés le Piémont resta intact, les choses parleront assez d'elles-mêmes, et l'on comprendra ce que disait un officier espagnol que « autre prince ou seigneur qui ait depuis cinquante ans faict la guerre en Italie, n'emporta jamais l'honneur ni la réputation qu'il a acquise et par prudence et par généreuse valeur [1] ».

[1] Boyvin du Villars, p. 755. J'aurais pu citer le mot de Charles-Quint que s'il avait pu joindre à ses arquebusiers

Il y a surtout un mérite qui lui est particulier, c'est d'avoir fait la guerre avec humanité. Tandis qu'en Champagne et en Picardie « le feu était toujours de la partie », et qu'au milieu de ses « patenôtres » Montmorency donnait l'ordre de passer celui-ci par les armes ou de brûler ce village, en Piémont une convention garantissait la sûreté des paysans et réglait les rançons imposées aux prisonniers.

Les campagnes de M. de Brissac ont été écrites par son secrétaire, Boyvin, baron du Villars [1], qui voyant, nous dit-il, que les historiens français ou n'avaient presque rien dit des guerres du Piémont, ou en avaient parlé *confusément* et *sur des rapports passionnés,* ravissant « l'honneur et la gloire à ceux qui se l'estoient acquises », résolut de faire « lire à la postérité l'histoire des gestes héroïques » de son maître. L'ouvrage parut en 1607 sous le titre de *Mémoires sur les guerres demeslées tant en Piedmont qu'au Montferrat et duché de Milan par feu messire Charles*

espagnols la gendarmerie française et avoir « le sieur de Brissac » pour commander ses forces, il se serait fait monarque du monde, mais, outre que l'authenticité n'en est pas indiscutable, l'éloge eût paru sans doute exagéré.

[1] On ne sait rien de plus sur Boyvin que ce qu'il nous apprend lui-même dans ses Mémoires. Il paraît avoir été l'homme de confiance du maréchal, à qui il semble tout dévoué. Plus tard il fut nommé maître d'hôtel de la reine Elisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, puis de Louise de Vaudémont, femme de Henri III, enfin bailli de Gex, il paraît qu'il l'était encore en 1618. En 1610 il avait publié un autre ouvrage qui a pour titre : « *Instructions sur les affaires d'Estat, de la guerre, des vertus morales.* »

de Cossé, comte de Brissac, mareschal de France et lieutenant-général pour le roy Henry II de là les monts. Cette première édition, dédiée au roi Henri IV, ne comptait que dix livres; quelques années après (1612), Boyvin en publia une seconde dans laquelle il ajouta plusieurs lettres et instructions se rapportant soit aux campagnes d'Italie, soit à celles de Flandre, et où il poursuivait son récit jusqu'au retour définitif de M. de Brissac en France, après l'exécution du traité de Cateau-Cambrésis (1560).

Il nous apprend dans son avis au lecteur que ses Mémoires étaient rédigés longtemps avant qu'il se décidât à les publier. Ce ne ne sont pas en effet, comme ceux du secrétaire de Vieilleville, des récits faits d'après les souvenirs de son maître, il a vu ce dont il parle, peut-être même a-t-il écrit à mesure que les événements se passaient. Mais il y a une grande différence entre son ouvrage et celui de du Bellay, qu'il prend pour modèle : on sent en le lisant qu'il n'est ni homme de guerre, ni politique, qu'il n'a rempli que des emplois secondaires et que, bien au courant des affaires, il n'a pas assez de vues pour les juger. Rien ne vit dans son livre, ni les généraux étrangers, ni les lieutenants de M. de Brissac, ni le maréchal lui-même; il ne peint pas les événements qu'il raconte, et si quelquefois il fait connaître le lieu de la scène, il ne le met pas devant les yeux. Mais il y a plus, une extrême confusion y règne, il raconte le même fait en plusieurs endroits avec des détails si différents qu'on hésite à le recon-

naître [1], il brouille les années et les mois [2], au risque de dénaturer les événements, publie des dépêches dont il ne donne pas la date, et oublie de dire si les mesures dont il y est question ont été réellement appliquées ; il interrompt même ces dépêches sans prévenir pour donner ses propres réflexions, ou coupe le récit des campagnes d'Italie par des lettres du Roi ou du connétable sur ce qui se passait en Flandre. Je ne parle pas de ces questions d'argent et de renforts, de ces ordres et de ces contre-ordres parmi lesquels on se perd. En un mot, que l'on imagine la correspondance d'un général avec son gouvernement semée en désordre au milieu du récit des opérations militaires et l'on aura une idée de l'ouvrage de Boyvin.

Mais cela même montre assez combien, avec ces défauts qui en rendent la lecture extrêmement pénible, il offre des renseignements précieux. J'ai retrouvé à la Bibliothèque nationale [3] un très grand nombre

[1] Le livre VII tout entier est de la dernière confusion.

[2] Ainsi, page 604, il dit que les Espagnols vinrent assiéger San Damiano le 10 octobre 1553, temps où l'Empereur assiégeait Metz, or le siège de San Damiano eut lieu après la prise d'Albe, au mois de décembre 1552 ; en effet, page 624, il dit que M. de Brissac en reçut la nouvelle le 31 décembre, ce qui ne l'empêche pas de dire deux pages plus loin que le siège fut levé le 22 janvier, *après trois mois*, le même jour où fut levé le siège de Metz.

[3] Particulièrement dans les volumes 20448-20452, 20523-20528, 20644 et suiv. du fond français, et 329 et suiv. du fond Clairambault, quelquefois ce ne sont que des copies du seizième

de lettres écrites ou reçues par M. de Brissac, et j'ai pu constater que si Boyvin ne les cite pas toujours textuellement, si quelquefois il les résume mal, le plus souvent il se borne à accentuer les plaintes de son maître et à leur donner une expression d'une violence parfois brutale. Ces lettres m'ont permis par endroits de compléter son récit, de fixer la chronologie et de mettre les événements dans leur ordre et par suite dans leur jour véritable. J'ai eu recours aussi aux autres Mémoires de cette époque, particulièrement à ceux de Montluc et de Rabutin, à de Thou, quoique pour la chronologie il ne faille pas s'y fier [1], et surtout aux documents étrangers. La « *Storia della Monarchia Piemontese* » d'Ercole Ricotti, l'ouvrage de M. Gaudenzio Claretta sur l'avènement d'Emmanuel-Philibert au trône de Savoie [2] et les Chroniques publiées dans les *Miscellanea di Storia italiana* ou dans les *Monumenta historiæ patriæ*, édités par les soins du gouvernement italien, m'ont fourni de nombreux renseignements et un utile contrôle aux documents français. J'ai pu ainsi

et du dix-septième siècle, mais souvent aussi ce sont les originaux mêmes, surtout dans les volumes 20523-20528, qui sont un recueil de la correspondance de M. de Brissac. On peut comparer la dépêche donnée par Boyvin, pages 732 et 733, avec le texte contenu au volume 20450, f° 87.

[1] Comme il suit souvent Montluc, qui ne précise pas toujours les dates, il commet de très fréquentes erreurs. Voir particulièrement l. XI, sur les événements de 1552 et de 1553.

[2] *La Successione di Emmanuele Filiberto al trono Sabaudo.* Turin, 1884, in-8°.

ajouter quelques détails et donner un peu de vie à ces campagnes toutes remplies de petits faits, sans opération d'ensemble, sans grande bataille ni siège important.

Surtout les ouvrages italiens m'ont permis de montrer l'état du Piémont sous la domination française et d'exposer l'administration de M. de Brissac dans ce pays. J'ai eu soin aussi d'isoler des Mémoires de Boyvin ce qui regarde soit la composition, soit la discipline ou l'organisation des différents services de l'armée de Piémont, et ces renseignements, joints à ceux que m'ont fournis les différents auteurs qui ont écrit l'histoire de notre armée, le P. Daniel, le général Susanne, etc., surtout à ceux que j'ai tirés des Mémoires du temps et de différentes pièces manuscrites, m'ont permis de faire connaître ce qu'avait été l'armée de M. de Brissac.

Les lettres dont j'ai parlé sont encore venues compléter Boyvin et fixer les véritables rapports du maréchal avec le roi Henri II, avec le connétable et avec les Guises, j'ai pu ainsi vérifier l'exactitude de cette parole de Tavannes : « M. de Brissac croyoit se pouvoir maintenir par ses mérites, sans despendre ny de l'une ny de l'autre faveur[1]. »

Enfin pouvais-je oublier la vie privée de M. de Brissac ? n'est-ce pas dans l'intimité, au sein de sa famille, avec ses amis, que l'homme se révèle tout entier ? Brantôme en avait bien dit quelque chose, mais les lettres de la maréchale, de sa mère, et

[1] *Mémoires* de Tavannes, édition du *Panthéon littéraire*, p. 237.

d'un grand nombre de personnes, m'en ont appris davantage, tandis que les actes conservés aux Archives du département de Maine-et-Loire me montraient qu'il apportait à accroître sa fortune le même soin constant, la même persévérance tenace qu'à augmenter nos possessions de Piémont. J'ai pu aussi donner quelques détails sur les rapports de M. de Brissac avec les gens de lettres, car si l'on ne voit pas qu'il ait, comme le maréchal de Gié, son compatriote, cherché à profiter de son séjour en Italie pour réunir une collection d'objets d'arts [1], ce n'était pas un esprit sans culture, et le soin qu'il prit de confier l'éducation de son fils au célèbre écrivain G. Buchanan le prouve assez

Mais les campagnes de Piémont ne sont pas toute la vie de M. de Brissac. J'ai eu d'abord à rechercher son origine et celle de sa famille. La vanité s'était efforcée de la rendre plus illustre, différentes pièces conservées aux Archives de Maine-et-Loire et surtout deux inventaires de titres, l'un du dix-septième l'autre du dix-huitième siècle, m'ont permis de dissiper l'erreur et de corriger Brantôme et Boyvin, qui l'avaient trop facilement acceptée. J'ai pu aussi suppléer à leurs renseignements trop incomplets et donner quelques détails sur les parents du maréchal et sur ses premières années. Les différents Mémoires de cette époque, surtout ceux de du Bellay, m'ont appris ses premiers

[1] Voir R. de Maulde, *Procédures politiques du règne de Louis XII*. Introduction au procès du maréchal de Gié.

exploits et comment il s'éleva par degrés au commandement suprême, tandis que les Archives de la mairie d'Angers me révélaient ses rapports avec notre ville et notre province. Mais les renseignements les plus précieux m'ont été fournis par la Bibliothèque nationale de Paris. Là, plusieurs dépêches contenues dans le volume 3916 des Manuscrits français, jointes à celles du fond Simancas aux Archives nationales et à celles qu'avait déjà publiées Ribier, m'ont permis d'indiquer sa part dans les négociations si intéressantes entre la cour de France et celle d'Espagne, de 1538 à 1540, négociations dont le voyage de Charles-Quint fut un des résultats. Le volume 20449 me réservait une bonne fortune plus grande encore, c'était sa correspondance, jour par jour, avec le Roi et le connétable durant une autre mission auprès de Charles-Quint, au commencement du règne de Henri II.

Je n'ai pas eu le même bonheur pour la fin de sa carrière; ce n'est qu'avec les Mémoires, la correspondance de Catherine de Médicis et surtout différents Recueils de pièces, comme les *Mémoires de Condé,* et l'*Histoire de Paris* de dom Félibien que j'ai pu suivre sa trace au commencement des troubles religieux. Heureusement il devait avoir une action plus importante en Normandie, et là les Mémoires de Castelnau et plusieurs lettres manuscrites m'ont donné le moyen de détruire une calomnie des *Mémoires* de Vieilleville, reproduite par M. Floquet dans son *Histoire du Parlement de Normandie.* En même temps les nombreux documents publiés par

M. le comte de la Ferrière dans ses deux intéressants ouvrages « *Le Seizième siècle et les Valois* » et « *La Normandie à l'Étranger* » venaient couronner de gloire ses derniers jours par la reprise du Havre sur les Anglais.

En terminant, je puis dire comme Boyvin que je n'ai été invité à faire cet ouvrage « par prières ny par bienfaicts ». Je ne sais si j'ai pu échapper à ce que Macaulay appelle le mal des biographes, l'admiration excessive ; il est difficile d'écrire l'histoire d'un homme sans éprouver de passion soit pour ou contre lui ; cependant j'espère que le lecteur me rendra ce témoignage que je lui ai sincèrement exposé tous les faits ; ce n'est pas ma faute si les belles et glorieuses actions sont plus nombreuses que les autres. Je n'ai pas hésité à rayer celles qui ne me paraissent pas prouvées, comme cette invention des dragons dont presque tous les historiens lui font honneur ; en revanche, je n'ai pas cru devoir admettre sans bonnes preuves les accusations, c'eût été dénigrement, non justice ; je les ai mises toutes sous les yeux du lecteur avec mes réponses, il jugera lui-même.

CHARLES Ier DE COSSÉ

COMTE DE BRISSAC

ET

MARÉCHAL DE FRANCE

(1507-1563)

CHAPITRE PREMIER

Origine de la famille de Brissac. — Éducation de Charles de Brissac. — Sa première campagne. — Captivité de ses parents en Espagne avec les enfants de François Ier. — Leur retour.

Au pied du plateau sur lequel est bâtie la petite ville de Brissac, s'élève la masse imposante du château, l'un des plus remarquables de l'Anjou. Dès le dixième siècle, il y avait là, sur la voie ancienne d'Angers à Doué, une forteresse souvent attaquée depuis dans les guerres féodales. Prise et rasée par Philippe-Auguste, elle fut reconstruite et appartint successivement aux des Roches, aux de la Haie-Passavant, aux Brézé et enfin aux Cossé, qui devaient rendre si célèbre le nom de Brissac [1].

[1] Célestin Port, *Dictionnaire historique et géographique de Maine-et-Loire*, Angers, 1869-1878, t. I, p. 511.

Depuis longtemps l'ancien château féodal a disparu ; de son enceinte quadrangulaire, qu'entouraient l'Aubance et des fossés profonds, il ne reste plus que les deux tours de l'est, profondément entamées par la façade actuelle[1], et dont les brèches se cachent sous les replis touffus du lierre. Avec leur masse élevée, prolongée par des toits coniques, avec leurs meurtrières et leur couronne de machicoulis, elles donnent à cette demeure seigneuriale, un air guerrier qui s'accorde bien avec les souvenirs de la famille, et avec la belle devise gravée au-dessous de son écusson : *Virtute et tempore.*

Quelques érudits du seizième siècle, pleins des souvenirs de l'antiquité, ont voulu donner à la famille de Cossé une origine romaine ; ils l'ont fait descendre des Cossus[2] ou de l'empereur Cocceius Nerva ; c'était le temps où de simples analogies de nom étaient une preuve suffisante, où l'on croyait aux migrations de Francus, fils d'Hector, et où Bourdigné racontait la fondation d'Angers par les compagnons d'Ajax. Sans remonter aussi haut, un grand nombre d'écrivains, après Brantôme et Boyvin du Villars, ont rattaché cette famille aux Cossa de Naples. « Messire Charles de Cossé, dit Brantôme[3], fut noble en tout, de vertu et de race ; ses prédécesseurs estoient du royaume de Naples ; le bon roi René, d'autres disent Charles VIII,

[1] Elevée par Charles II de Brissac, qui fit reconstruire le château après les guerres de religion.

[2] Buchanan y fait allusion dans l'épitaphe du maréchal de Brissac : « *Genus alto de sanguine Cossi.* »

[3] *Vies des grands capitaines français.*—M. le mareschal de Brissac.

les amena en France. » Et Boyvin[1] : « Je treuve par divers titres... que la race des Cossé est sortie des anciens marquis de Tagliacozzo, Napolitains, l'un desquels ayant suyvi le party des rois de Hiérusalem, comtes de Provence, fut banni de sa patrie, et qu'il se retira avec ce prince qui le fit grand sénéchal de Provence. » Boyvin veut parler sans doute de Jean de Cossé ou Cossa, l'un des plus dévoués serviteurs du roi René[2], dont plusieurs auteurs[3] ont fait le père ou le frère de René de Cossé-Brissac, dont il sera question tout à l'heure. Mais loin qu'il en fût ainsi, on peut se demander même s'il y avait entre eux un lien de parenté. En tout cas, à supposer que les Cossa de Naples aient été une branche de la famille de Cossé[4], ils ne sont certainement pas la tige des Brissac.

Ceux-ci semblent originaires du Maine et paraissent descendre des seigneurs de Cossé le Vivien, dont les actes et les chroniques nous apprennent

[1] *Mémoires*, édition du *Panthéon littéraire*, p. 499.

[2] Voir Commines, *Mémoires*, liv. V, et Villeneuve-Bargemont, *Histoire du Roi René*, t. III, p. 331.

[3] Moréri, *Dictionnaire ;* P. Anselme, *Histoire généalogique*, etc., 3e édition, t. IV, p. 321. — René de Cossé eut en effet un frère nommé Jean, mais celui-ci était encore en 1481 étudiant à l'Université d'Angers, alors que le conseiller du roi René était mort en 1476, à l'âge de soixante-seize ans.

[4] Belleforest, *Les grandes Annales et Histoire générale de France* (Paris, 1579, in-f°, t. I, p. 982), et les lettres patentes d'érection de la terre de Brissac en duché-pairie, parlent d'un Ancelin de Cossé qui aurait conduit une armée de douze mille chevaux au secours de Louis d'Anjou en 1383.

l'existence dès le commencement du douzième siècle[1]. Toutefois ce n'est qu'à partir du commencement du quinzième que l'on peut établir une généalogie certaine. A cette époque nous trouvons un modeste écuyer, Thibault de Cossé[2], dont le fils Thibault II fut au service d'Isabelle de Lorraine et de Jeanne de Laval, femmes du roi René, et succéda en 1451, à Louis de Beauvau dans la charge de capitaine et gouverneur du château de Beaufort-en-Vallée. Toujours qualifié dans les actes du simple titre d'écuyer, il put voir cependant, avant de mourir, commencer la grandeur de sa maison[3]. Il avait fait entrer à la cour du roi de France ses quatre fils[4]. Le plus jeune, René, gagna les bonnes grâces de Charles VIII ; dès 1490, il était premier panetier aux gages de 800 livres par an[5], et ce fut lui, dit-on, qui, avec le sire de Myolans, décida le Roi à rendre la liberté au duc d'Orléans[6]. Un pareil service ne devait pas être perdu, le jour où le duc d'Orléans devint Louis XII. Aussi retrouvons-nous René de Cossé

[1] De Bodard, *Chroniques Craonnaises*. Le Mans, 1871. — Cf. Bruneau de Tartifume, *Philandinopolis*, Bibliothèque d'Angers, mss. 870.

[2] P. Anselme, t. IV, p. 321. Cf. deux inventaires de titres dressés l'un en 1682, l'autre en 1784 et conservés aux Archives de Maine-et-Loire, série E, 2096.

[3] Il ne mourut en effet qu'en 1503.

[4] Pierre, Louis, Jean et René. Les trois premiers moururent avant leur père et toute descendance masculine s'éteignit bientôt dans leur lignée.

[5] Godefroid, *Histoire de Charles VIII*, p. 609 et 704.

[6] De Cherrier, *Histoire de Charles VIII*, t. I, p. 205.

chambellan et conseiller ordinaire du Roi, et plus tard bailli de Caux (1504), en position de rendre à la ville d'Angers « plusieurs grands services, aydes et supports, tant envers le roy qu'aultrement[1].» Peut-être à ces dignités, Louis XII, pourtant peu prodigue, ajouta-t-il quelque don d'argent, car le 26 mai 1502, René de Cossé achetait à Louis de Brézé, le futur époux de Diane de Poitiers, la seigneurie de Brissac dont il prit aussitôt le nom[2]. Le domaine comprenait seulement le château, l'étang, plusieurs moulins à eau et à vent, quelques métairies et des rentes féodales[3]; mais il y avait en outre les droits seigneuriaux, haute justice, banvin, concession des lettres de maîtrise, et surtout les péages et les droits de place dans les foires et les marchés. Ces derniers devaient être fort importants[4], car dès le quatorzième siècle, Brissac était le siège d'un grand commerce, ses marchés réglaient les cours dans tous les environs, et son

[1] Archives de la Mairie d'Angers, CC., f° 8.

[2] D'après M. R. de Maulde *(Procédures politiques du règne de Louis XII,* Introduction, p. LXVIII), le maréchal de Gié aurait cherché à avoir Brissac, mais la Reine l'aurait fait donner à R. de Cossé, favori fort insignifiant, plus propre à organiser une chasse qu'à conduire une affaire. Il ajoute que Brissac avait été confisqué par Louis XI, qui l'avait rendu aux Brézé en 1481, mais que sans doute le Roi avait gardé quelques droits dessus et que l'acte de 1502 ne fut qu'un accommodement entre R. de Cossé et Louis de Brézé.

[3] L. Raimbault, *Histoire du canton de Thouarcé*, Angers, 1882, in-8°, p. 93.

[4] La prévôté est affermée 165 livres, en 1527. Voir le bail aux Archives de Maine-et-Loire, série E, 206. Cf. *ibid.*, Extrait de la pancarte des droits de la prévôté de Brissac, copie authentique faite au dix-huitième siècle de la pancarte du 18 mai 1563.

boisseau était employé dans une grande partie de l'Anjou [1].

Possesseur d'une seigneurie importante [2], à laquelle s'ajoutèrent bientôt, par la mort de son père, les terres de Beaulieu-en-Vallée, de Godonvilliers et de Chénevières en Gâtinais [3], revêtu de plusieurs charges, René de Cossé n'était plus un pauvre cadet de famille, il pouvait prétendre à une grande alliance. Il avait connu à la cour de Charles VIII, Arthus Gouffier de Boissy, enfant d'honneur en 1490, avec 240 livres de gages et panetier aux gages de 500 livres en 1495 [4]. Il lui demanda la main de sa sœur Charlotte, qu'il épousa au mois de février 1504 [5]. Ce mariage devait faire la grandeur de sa maison. A de grandes qualités personnelles, Charlotte Gouffier joignait l'avantage de descendre par sa mère des Montmorency [6], et son frère, le sire de Boissy, fut bientôt (1506) choisi pour gouverneur de François d'Angoulême, l'héritier de la couronne de France. Aussi, dès que ce prince eut succédé à Louis XII, Brissac se ressentit du crédit de son beau-frère. Dans la même

[1] C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. I, p. 510.

[2] René fit immédiatement commencer la réparation du château. On y travaillait encore en 1509.

[3] Archives de Maine-et-Loire, E, 2096.

[4] Godefroid, *Histoire de Charles VIII*, p. 609 et 704.

[5] Archives de Maine-et-Loire, E, 2096.

[6] Elle était le huitième enfant de Guillaume Gouffier et de Philippe de Montmorency, sa seconde femme. V. Joachim du Bellay, *Poematum*, lib. IV, *Tumuli : Brissacæ nobilissimæ matronæ*. Je n'ai pas besoin de faire remarquer qu'il n'y a pas trace dans les écrivains contemporains des galanteries que lui prête Victor Hugo dans *le Roi s'amuse*.

année (1516) il obtint le gouvernement de l'Anjou et du Maine, avec la capitainerie du château d'Angers [1], l'abandon des droits de René de Savoie, comte de Beaufort, sur le domaine de Beaulieu-en-Vallée [2], enfin la charge de grand fauconnier de France [3], vacante par la mort de Raoul de Vernon [4]. A tout cela s'ajouta bientôt une marque de faveur plus honorable encore, et plus précieuse par les avantages qu'elle faisait espérer.

Dès le lendemain de la naissance du dauphin François, le 1er mars 1518 [5], Mme de Brissac était nommée sa gouvernante, poste qui devait lui donner le moyen d'introduire de bonne heure ses enfants à la cour, et de les insinuer dans la faveur du prince dont ils seraient les compagnons.

M. et Mme de Brissac avaient en effet six enfants [6] : trois fils, Charles, Philippe et Arthur ; et trois filles, Adrienne, dont la vie n'a laissé aucune trace, Jeanne, mariée plus tard à René de Binsin, sieur de Bazoges, et Anne, qui épousa René de Fonsèques, sieur de Surgères.

[1] C'était Charles de Rohan, fils du maréchal de Gié, qui était alors gouverneur d'Angers. Louise de Savoie, poursuivant en lui la mémoire de son père, lui fit enlever ce gouvernement ; il lui fut rendu pendant le séjour de R. de Cossé en Espagne (1526-1530).

[2] Archives de Maine-et-Loire, E, 2096.

[3] *Ibid.*, P. Anselme, t. IV, p. 321.

[4] Seigneur de Montreuil-Bonin. Il avait épousé le 1er mai 1507 Anne Gouffier, et se trouvait par là, le beau-frère de René de Brissac (P. Anselme, t. V, p. 608).

[5] Archives de Maine-et-Loire, E, 2096.

[6] P. Anselme, t. IV, p. 322.

Charles, l'aîné, qui fait l'objet de cette étude, était né vers la fin de 1507[1]. Ses parents, qui l'avaient d'abord confié aux soins de sa grand'mère Philippe de Montmorency[2], se hâtèrent de le faire pourvoir de quelque charge. Dès 1517, bien qu'il n'eût guère plus de neuf ans, ils obtinrent pour lui la capitainerie du château de Beaufort[3] et bientôt ils le firent entrer dans la maison du dauphin. Le Roi jeune, brillant, aimant l'éclat, et désireux d'attirer la noblesse à sa cour, avait donné à ses enfants une maison nombreuse. Un état de cette maison pour l'année 1523, conservé à la bibliothèque d'Angers[4], ne comprend pas moins de deux cent quarante personnes, dont cinq chambellans, neuf maîtres d'hôtel, trois gentilshommes et quatorze enfants d'honneur ; de plus six demoiselles d'honneur pour les princesses. En tête figure l'amiral Bonnivet, « gouverneur de mesdicts seigneurs et dames ; » on y rencontre ensuite M. de Brissac, chambellan (aux honneurs, c'est-à-dire sans gages), M^me^ de Brissac, gouvernante de M^sr^ le Dauphin avec 1,200 livres de gages, Charles de Brissac, enfant

[1] En effet une donation faite par lui à son fils Timoléon, le 21 septembre 1561, et dont copie est conservée aux Archives de Maine-et-Loire, E, 2100, nous apprend qu'il avait alors « cinquante-trois ans ou environ. » Par ailleurs, de Thou, en parlant de sa mort (31 décembre 1563), dit : « *quum tantum ætatis annum LVI*^um^ *attigisset.* »

[2] Thevet, *Les vrais pourtraits et vies des hommes illustres*, Paris, 1584, in-f°, l. V, ch. 67.

[3] Archives de Maine-et-Loire, E. 2096. — Cf. Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 26272, f° 596.

[4] Manuscrit 816.

d'honneur, 200 livres, et M^lle^ de Brissac, demoiselle d'honneur, 100 livres. Cette année-là même (1523), l'amiral Bonnivet, qui avait succédé auprès du Roi à la faveur de son frère aîné Arthus Gouffier (mort en 1519), fut envoyé commander l'armée d'Italie ; par suite, il dut quitter le gouvernement de la maison des princes. Brissac, son beau-frère, que son âge avancé [1] éloignait des travaux de la guerre, reçut cette charge [2].

L'enfance des princes s'écoula, en grande partie, sur ces bords si riants de la Loire, tant aimés des Valois. Blois était leur résidence habituelle [3]. Là, à mesure qu'ils grandissaient, ils se formaient aux exercices du corps. Être un homme d'armes accompli était en effet, pour les princes et pour les nobles, un des mérites les plus estimés. Il fallait faire preuve de vaillance dans les batailles, où les généraux et les rois conduisaient eux-mêmes les charges, s'exposant au danger comme « le plus petit soudoyer ; » il fallait

[1] Il était né vers 1460.

[2] René de Cossé avait-il pris part à quelqu'une des expéditions d'Italie ? Bourdigné qui dans sa Chronique donne la liste des gentilshommes Angevins qui y allèrent, ne cite pas son nom ; d'autre part une excommunication par le pape Alexandre VI des détenteurs des biens... de Thibault de Cossé, 1501 (Archives de Maine-et-Loire, E, 2096) semble n'avoir pu être obtenue que par quelqu'un qui était alors à Rome ; enfin du Bellay (*Mémoires*, édition du *Panthéon littéraire*, p. 330) dans son récit de la bataille de Marignan, parle d'arbalétriers à cheval « desquels avoit le petit Cossé cent soubs sa charge et le légat Maugeron cent ; » or Brantôme nous apprend que René de Cossé était petit et qu'on l'appelait le petit Cossé.

[3] *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François I^er^* (Paris, Renouard, 1854, in-8°, p. 207).

briller par son adresse dans les joutes, dans les tournois, dans les courses de bague. Or, pour acquérir cette adresse, pour arriver à se mouvoir et à combattre à l'aise, sous ces lourdes armures de fer, rendues plus pesantes afin de résister aux armes à feu, il fallait beaucoup d'exercice, et l'on commençait de bonne heure. Une lettre adressée par Brissac, Saint-André et d'Humières, gouverneurs des princes, au grand maître Montmorency [1], nous apprend que tous les jours ils voyaient courir hommes d'armes et couraient eux-mêmes. « Monseigneur le Dauphin, ajoute la lettre, monta hier soir le roussin qu'avez donné au Roy... et il le faisoit merveilleusement bon veoir dessus, car le cheval est fort adroit, et il le sceut assez bien manyer. »

Ces hommes d'armes, dont il est question, étaient sans doute les jeunes gens de la suite des princes. Entre tous Charles de Brissac se distinguait. D'une constitution un peu frêle, il ne tarda pas ainsi à se fortifier et à devenir l'un des plus forts et des plus adroits. Nul n'était plus rapide à la course, plus solide à cheval, plus ferme à la lutte, plus ardent et plus infatigable à tous les exercices [2]. La chasse était l'amusement de cette jeunesse. Dès 1525, le roi Henri VIII envoyait au Dauphin, avec « vingt ou vingt-cinq hacquenées, cent ou plus de chiens de

[1] Saint-Denis, 8 février, probablement après 1530. Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3054, f° 51.

[2] Claude Ménard, *Peplus*, f° 156. Bibliothèque d'Angers, mss. 875.

chasse, dont grands dogues d'Angleterre [1]. » Les jeunes princes, en effet, aimaient beaucoup les chiens, malgré les efforts de M. de Brissac pour leur inspirer le goût de la « volerie [2]. »

Toutefois, quelque importance qu'il attachât aux exercices du corps, le Roi aimait trop les lettres pour négliger d'y faire instruire ses enfants. Déjà, non contents d'accueillir et d'honorer les poètes, les savants et les artistes, les rois se faisaient gloire de briller eux-mêmes dans les travaux de l'esprit. Henri VIII écrivait la *Défense des Sept Sacrements* contre Luther, François Ier correspondait en vers avec sa sœur, et bientôt la cour de France devait voir Catherine de Médicis « d'une force étonnante en grec [3], » et Marie Stuart improvisant, à quinze ans, des discours en latin. Les lettres étaient un titre à la faveur, et l'étranger qui se présentait avec leur recommandation était sûr d'être bien accueilli.

Ce fut un Italien, Benoit Tagliacarne, ancien secrétaire de la république de Gênes, que François Ier donna pour précepteur à ses fils. Une lettre de Mar-

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 263.

[2] « Mgr le Dauphin a une chienne qui a fait des petits et en a baillé un à chacun de ses gentilshommes pour les lui nourrir, toujours il est après et en a quelqu'un entre ses bras. M. le premier (René de Cossé) lui loue fort la vollerye, mais il ne fait semblant de s'en soucier disant qu'il aime mieux les chiens. » Lettre du secrétaire Côme Clausse à Montmorency, de Pédrasse, ce 24 mars (1530). Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, vol. 331, fo 3409.

[3] Lettre de Bernard de Médicis à Côme de Médicis : Fontainebleau, 31 décembre 1544; *Négoc. avec la Toscane*, t. III, p. 140.

guerite de Valois (février 1526) va nous donner des détails sur l'application des jeunes princes à l'étude[1]. Après avoir annoncé au Roi que ses enfants ont eu la rougeole, dont ils sont guéris, elle ajoute : « et faict merveille M. le Dauphin d'estudier, meslant avec l'escole cent mille aultres mestiers ; et ce n'est plus question de colère, mais de toutes vertus ; M. d'Orléans est cloué sur son livre et dist qu'il veult estre saige ; mais M. d'Angoulême scait plus que les aultres, et faict des choses qui sont aultant à estimer prophéties que enfances dont, Monseigneur, vous seriez esbahy de les entendre. »

Maintenant, quel était l'objet de ces études ? Le choix de Tagliacarne, Italien, et qui avait pour principal titre littéraire des poésies latines[2], permet de supposer que les princes apprirent le latin et l'italien. On sait que le connétable de Bourbon avait appris le latin[3], et que Martin du Bellay, au milieu des travaux de la guerre et de la politique, écrivait dans cette langue ses *Ogdoades*. Le jeune de Brissac suivit-il ces illustres exemples ? Je ne puis le dire, mais plus tard Buchanan, en lui dédiant sa tragédie latine de *Jephté*, le louait d'avoir gardé le goût des lettres, et de s'être fait le protecteur de ceux qui les cultivaient.

Il avait atteint dix-huit ans, le moment était venu d'être mis hors de page, quand la vie des princes

[1] *Nouvelles lettres de Marguerite d'Angoulême*, éditées par M. Génin, p. 71.

[2] Voir *Mémoires* de Niceron, t. XXXIII, p. 322.

[3] *Vie de Bourbon*, par son secrétaire Marillac, édition du *Panthéon littéraire*, p. 237.

et celle de la famille de Brissac fut brusquement changée. Aux brillants succès qui avaient jeté tant d'éclat sur les premières années de François Ier, avaient succédé des revers : après Marignan était venu Pavie. Fatigué d'une dure captivité, le Roi s'était résigné au désastreux traité de Madrid, et avait promis de renoncer à l'Italie et de céder la Bourgogne. Mais avant de le mettre en liberté, Charles-Quint exigeait des otages ; il voulait le Dauphin avec douze des principaux seigneurs et capitaines de France, ou bien les deux fils aînés du Roi. Le choix de Louise de Savoie fut bientôt fait. Sacrifiant son amour maternel aux intérêts du royaume, elle alla chercher les deux princes à Blois, et les mena sur la Bidassoa pour être échangés contre leur père. Celui-ci eut à peine le temps de les embrasser et de les bénir sur la barque où se fit l'échange.

M. et Mme de Brissac avaient été chargés d'accompagner les princes en Espagne. Ils n'emmenèrent avec eux que leur plus jeune fils, Arthur de Cossé [1] ; leurs autres enfants restèrent confiés à leurs parents maternels. Adhémar Gouffier, archevêque d'Alby et abbé de Saint-Denis, prit soin de Charles et de son frère Philippe. Celui-ci, comme c'était la coutume pour les cadets de famille, était destiné à l'Eglise, aussi l'avait-on appliqué aux études pour lesquelles il montrait beaucoup de dispositions, et où il faisait des pro-

[1] *Memorial de la manera que se repartieron los Franceses a las fortelezas.* (Archives nationales, K, 1643 ; D, 7, n° 53.)

grès rapides [1]. Peut-être son frère aîné, quoique enfant d'honneur du duc d'Angoulême [2], suivit-il les leçons de « son maistre d'escolle » et profita-t-il de cette occasion de développer son instruction.

Mais ni l'étude, ni les amusements de la Cour ne pouvaient longtemps suffire à l'ardeur bouillante d'un jeune homme de vingt ans. La guerre était la vie de la noblesse, c'était la voie qui menait à la gloire et aux honneurs, on ne pouvait commencer trop tôt à s'y distinguer. Justement elle venait de reprendre : François Ier avait refusé d'exécuter le traité de Madrid et signé la ligue de Cognac pour l'indépendance de l'Italie. Il avait envoyé Lautrec au delà des Alpes, et celui-ci, après avoir chassé de Rome les bandes du connétable de Bourbon, les avait poursuivies dans le royaume de Naples, dont il assiégeait la capitale. Aussitôt Charles-Quint avait donné l'ordre de traiter en prisonniers de guerre les jeunes princes français et leurs officiers. Ceux-ci avaient été séparés de leurs maîtres et dispersés dans diverses forteresses,

[1] M. de Prunelé, dont la femme était nièce de Mme de Brissac, écrivait à R. de Cossé le 29 novembre (1529 ?) : « J'ay esté ses jours icy voir monsieur d'Albie qui est à Sainct-Denis pour le pnt qui fait bonne chère la ou jay veu monsieur de brisac vre filz et celuy qui est deglise qui ce portent bien et deviennent grans et ma dit son maistre descolle qùi est avecques luy qui proffitte fort bien à lestude. » (Autog. Archives de Maine-et-Loire, E, 2104, Cf. *ibid.*, une lettre d'Anne de Cossé à son père.)

[2] A 200 livres de gages. — *Etat de Rogy commis à tenir les comptes de la maison de Mgr le duc d'Angoulême.* (Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, vol. 329.)

tous étaient réduits à une dure captivité[1]. Le désir de venger ses parents, plongés dans une détresse lamentable, se réunissait donc à l'appel de la gloire pour pousser Charles de Brissac à l'armée. Il courut à Marseille s'embarquer sur les galères de Barbezieux[2], qui devait mener à Naples des renforts à l'armée de Lautrec. L'expédition, commandée par le prince de Navarre, était peu nombreuse, et se composait en grande partie de jeunes gentilshommes, partis comme Brissac « pour leur plaisir et pour acquérir honneur. » On fut obligé d'envoyer demander à Lautrec[3] une escorte pour se rendre de Bagnoli, où s'opérait le débarquement, jusqu'au camp, placé de l'autre côté de Naples, à Poggio Reale près du Vésuve. En effet, la garnison fit une si rude sortie que tout eût été mis en déroute sans l'arrivée des renforts. Brissac

[1] Sur la captivité des enfants de François Ier, on peut consulter Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, t. II, p. 483 et suivantes ; Le Glay, *Négociations entre la France et l'Autriche*, Précis historique, t. I, p. ccxu et suivantes ; *La prinse et délivrance du Roy*, etc , par Sébastien Moreau, dans les *Archives curieuses de Cimber et Danjou*, t. II ; *Coleccion de documentos ineditos para la Historia de España*, par Fernandez Navarette (Madrid, 1842, in-8°, t. II, p. 209-258) ; voir aussi à la fin du présent volume, un certain nombre de Lettres inédites (Pièces justificatives, I).

[2] Ménard, *Peplus*, 156 ; du Bellay, *Mémoires*, p. 431 ; Boyvin du Villars, *Mémoires*, p. 499. Boyvin, presque toujours exact jusque dans les plus petites choses, parle des galères du capitaine Joannas, or, du Bellay, p. 434, raconte qu'après la capitulation d'Aversa, Barbézieux prit la route de Savone, suivi de si près « que la patrone du capitaine Jonas fut investie et prise par les ennemis. »

[3] Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, t. II, p. 439.

était entouré d'ennemis, n'ayant plus d'autre arme que son épée, quand le seigneur de Sansac l'aperçut, le dégagea, et le prenant en croupe, le tira hors de la mêlée. En ces charges et recharges, un cavalier espagnol, pris avec sa lance encore entière, voyant Brissac si jeune, sans barbe et le teint fort beau, lui dit : Je crois, mon gentilhomme, que votre maîtresse vous a tout fraîchement envoyé ici pour défendre la renommée de ses beautés, lesquelles doivent être fort rares puisque les vôtres y sont asservies. — Je n'aurai pas de peine à les défendre, répliqua le jeune homme, si tous les cavaliers de votre parti se laissent prendre comme vous sans même rompre une lance.

Il n'eut pas beaucoup d'autres occasions de montrer son courage. La défection de Doria avait permis aux Espagnols de ravitailler Naples, et fait perdre toute espérance de la prendre par la famine. Notre armée, décimée par la maladie, n'était plus en état de l'emporter par la force, ni même de rien entreprendre. A peine restait-il quelques milliers d'hommes valides, quand la mort de Lautrec fit passer le commandement au marquis de Saluces. Celui-ci leva le siège et fit retraite sur Aversa, où il fut bientôt attaqué et contraint de capituler ; les galères de Barbezieux ne ramenèrent en France que des débris. Le jeune Brissac avait échappé à la contagion, plus heureux que son cousin, le fils de l'amiral Bonnivet, emporté par la maladie après avoir donné les preuves d'une brillante valeur.

Quelques mois après son retour, il eut la joie d'embrasser son vieux père. La rigueur de leur captivité

dans la forteresse de Villalpando avait altéré la santé de M. et de M^me^ de Brissac ; ils profitèrent des premiers pourparlers de paix pour demander à être échangés contre quelques gentilshommes espagnols retenus en France. Le 23 février 1529, l'Empereur accorda la délivrance de René de Cossé contre celle de Don Philippe de Cervillon ; sa femme pouvait le suivre jusqu'à Fontarabie, mais devait être retenue jusqu'à la mise en liberté de trois autres prisonniers [1]. Je ne sais ce qui empêcha les démarches actives de son mari et de son fils d'aboutir, mais elle resta en Espagne et, malgré la signature de la paix (août 1529), elle continua d'être soumise à une étroite surveillance, sans cesse entourée de gardiens et ne pouvant écrire ni rien faire sans leur su [2].

[1] Copie de lettre écrite pour la délivrance du sire de Brissac (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 2997, f° 90).

[2] Lettre de Charles de Brissac à Anne de Montmorency, grand maître de la maison du Roi : « Monseigneur, depuis huit ou dix jours en sa jay receue une lettre quil vous a pleu mescripre laquelle faisoit mention de Savonne où estoient les prisonniers qui sont demandés pour ma mère, incontinent ay faict diligence de les scavoir et se nomment [1], l'un Charles de Grimault qui est natif de Nice, serviteur de M. de Monnaigue, laultre se nomme Jehan Pedre de San Cellino ainsy que ma dict le gouverneur de Fontarabie là où je fus il y a huit jours veoir ma mère laquelle me donna charge vous fere ses très humbles recommandations et qui vous pleust de luy pardonner si elle ne vous a rescript je vous promets que jamais na sceu avoyr le moyen car tousiours elle a deux ou trois gardes avecques elle qui la gardent et ne scauroit rien fere dans leur sceu.

« Monseigneur jay veu par une lettre que mon père ma

[1] L'ordre de Charles-Quint les nomme : Charles de Grymault de Nyce, serviteur du seigneur de Monego, Jehan Pedro Saudeham de Versel... et Jehan Saichet, escollier naguères prins à Paris.

Au reste, M. de Brissac ne tarda pas à retourner en Espagne. Cette fois ce n'était plus en prisonnier ; c'était pour reprendre ses fonctions auprès des princes, et il emmenait avec lui son fils aîné. On juge de la joie du Dauphin et de son frère en le voyant et en apprenant de lui que le jour de leur délivrance était proche. La défiance des Espagnols leur faisait sentir encore tout le poids de leur prison. A peine leurs officiers avaient-ils la permission de les servir, à peine leur précepteur pouvait-il leur donner quelques heures de leçons, et, quand ils sortaient, ils avaient toujours autour d'eux une escorte nombreuse. Le connétable de Castille, qui les avait en sa garde, refusa absolument de les laisser à M. de Brissac ; tout ce qu'il lui accorda, ce fut d'avoir une chambre au château et d'assister à leur lever et à leur coucher. Lui-même venait coucher dans leur chambre de peur d'une tentative d'enlèvement.

envoyée que vous luy avyez rescript comment vous mavyez faict ce bien de demander au Roy ses deux offices de premier pannetier et capitaine de falayse de quoy je vous remercye très humblement et vouldroye que Dieu meust faict la grace que je vous peusse une fois en ma vie fere quelque bon service, non pas que il peut satisfere a la santiesme partye des biens quil vous a pleu me fere tousiours. Aultre chose ne vous scauroys escripre sinon fere fin apres mestre recommande a vre bonne grace. De Bayonne, ce 1er octobre. » (Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, vol. 334, f° 4753, copie du dix-septième siècle.) Cf. lettre de R. de Cossé au Grand Maître, Bayonne, 26 avril (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3054, f° 72) ; lettres de Ch. de Brissac à son père, de Bayonne, 6 novembre ; de M. de Chateau-Challon et du trésorier P. Rousseau au même, mêmes lieu et date, ces trois pièces autographes (Archives de Maine-et-Loire, E, 2104).

La délivrance devait être moins prompte qu'ils ne l'espéraient[1]. Ce ne fut que le 24 mars 1530, qu'ils quittèrent le sombre château de Pedrazza de la Sierra, où ils étaient depuis deux ans. Il était temps, écrit un secrétaire de Montmorency[2], « car le logis, dont ils n'estoient pas seulement sortis deux fois, huit jours avant le partement, estoit si puant que nul n'y pouvoit demeurer. » Le marquis de Berlanga, qui les conduisait, eut soin de leur faire prendre une autre route que celle de la reine Éléonore, sans doute afin de n'être pas gêné par l'intervention de cette princesse dans les mesures que sa défiance lui inspirait. En effet les princes étaient entourés d'une escorte de plus de cent soldats, sans compter les gendarmes ; seuls M. de Brissac et M^mes^ les Gouvernantes logeaient avec eux ; le reste de leurs serviteurs, après avoir assisté à leur souper, devait aller loger hors des villes fortes et des châteaux où l'on s'arrêtait, quelquefois à une lieue de là. Sauf le temps de leur service, les Français ne pouvaient être auprès d'eux ; on les faisait marcher devant, même M. de Brissac, sous prétexte d'éviter la poussière[3]. Au reste, on allait à petites journées et par les plus méchants

[1] Lettre du secrétaire Côme Clausse au Grand Maître, 10 mars 1530. (Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, vol. 331, f° 3315.) Cf. de René de Cossé au même, 11 mars (*ibid.*, mss. fr., vol. 3039, f° 124).

[2] Côme Clausse au Grand Maître, de Ave, ce 28 mars (mss. Clairambault, vol. 331, f° 3431).

[3] Lettres de René de Cossé au Grand Maître, 23 mars 1530 (mss. fr., vol. 3019, f° 182) ; de Côme Clausse au même, 24 mars (mss. Clairambault, vol. 331, f° 3409) du même, 28 mars (*ibid.*, f° 3431).

villages. Sur le bruit que l'on avait rencontré sur la route de Bayonne, un grand nombre d'officiers et six mille pèlerins français qui venaient à Saint-Jacques de Compostelle, le marquis craignit une entreprise et voulut renvoyer à dix lieues [1] tous ceux qui n'avaient pas été prisonniers à Villalpando. Bientôt M. de Brissac lui-même fut éloigné [2] et les pauvres officiers menacés de retourner en prison, parce que, disait-on, ils n'avaient pas observé ce qui était ordonné, et s'étaient laissé emporter à des plaintes trop vives. Heureusement la reine Éléonore intervint et fit rendre aux princes leur gouverneur.

Ces rigueurs devaient laisser dans leurs cœurs de profonds ressentiments ; on sait que Henri II ne pardonna jamais à Charles-Quint une conduite si peu courtoise [3]. On peut juger aussi de l'impression que ces tracasseries devaient produire sur le jeune Brissac. Son âme fière, encore toute remplie des passions

[1] Lettre de Côme Clausse, 3 avril (Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, vol. 332. f° 3953). .

[2] Le vicomte de Turenne écrit au Grand Maitre, le 21 avril : « Le connétable de Castille a écrit que M. de Brissac est cause que lui et le reste des serviteurs de messeigneurs ont esté esloignés pour n'avoir gardé ce qui avoit esté ordonné par ledit marquis et pour quelques paroles très mauvaises que lui et les autres avoient dites. Il n'est besoin que je vous en fasse excuse car vous le connaissez trop bien et que son âge, sens et expérience justifient assez qu'il n'est pour faire ou dire chose qui pust porter dommage au bon traitement de messeigneurs. Le connestable qui est douteux est content de se couvrir en le chargeant. » (Copie mss. Clairambault, vol. 332, f° 3953.) Cf., *ibid.*, une lettre de la reine Éléonore, et (mss. fr., vol. 3054, f° 74) une de Brissac au Grand Maître.

[3] Brantôme, *Henry II.*

guerrières et des tristesses de cette campagne d'Italie, où il avait vu les armes françaises vaincues, non par l'ennemi, mais par le climat, devait ressentir péniblement de voir ainsi traiter par des Espagnols sa mère, son vieux père et les fils de son Roi. Et comme on s'attache à une cause d'autant plus que l'on souffre plus pour elle, ces souffrances, endurées de bonne heure pour le Roi et pour la France, devaient fortifier dans son âme ce sentiment profond de patriotisme et de fidélité monarchique, que nous verrons plus tard se manifester avec tant d'éclat.

La défiance inquiète des Espagnols devait se montrer jusqu'au bout. Après bien des lenteurs, causées par la vérification des monnaies et par le règlement des mesures à prendre pour l'échange, la délivrance des princes avait été fixée au 1^er^ juillet 1530. Ce jour là donc, on les fit partir de la Renteria, à deux lieues de Fontarabie, de grand matin [1], afin d'être sur les bords de la Bidassoa à l'heure de la marée; mais, comme ils arrivaient, le connétable de Castille donna l'ordre de retourner; on venait de lui dire qu'il y avait à Saint-Jean-de-Luz plus de cinq cents gendarmes et trois mille hommes de pied.

C'était faux. Les reproches du roi d'armes Valois, envoyé par Montmorency, ses assurances qu'il n'y avait que le nombre de troupes convenu, le défi qu'il adressait de la part du Grand Maître [2], et enfin les

[1] Sébastien Moreau, *La prinse et délivrance du Roi*, etc. (*Archives curieuses*, t. II, p. 422-437.)

[2] Brantôme, *Discours sur les duels*, édition du *Panthéon littéraire*, p. 773.

plaintes fort vives de la reine Éléonore, qui le menaçait de la disgrâce de l'Empereur, firent repentir le connétable de sa précipitation; il donna l'ordre de repartir. Malgré la fatigue, les princes et leur suite s'empressèrent d'obéir; enfin ils allaient être en liberté !

L'échange se fit dans les mêmes formes que pour François Ier. Deux barques, montées par le même nombre d'hommes, et portant, l'une les princes, et l'autre leur rançon, partirent en même temps des deux rives et accostèrent en même temps un ponton au milieu de la rivière. Là les Français et les Espagnols changèrent de barque, un à un, à l'appel de leur nom, puis les embarcations se remirent en mouvement emportant chacune son trésor. La suite des princes et la reine Éléonore passèrent après, et le soir toute cette compagnie fit son entrée à Bayonne, joyeuse d'être enfin sur la terre de France [1].

La joie fut grande dans tout le royaume. On était heureux de voir délivrés ces deux pauvres enfants, sacrifiés si jeunes aux intérêts de l'État ; on était heureux de voir la paix assurée par leur retour et par le mariage du Roi avec la sœur de l'Empereur. Au milieu des fêtes données à cette occasion, la famille de Brissac goûtait la joie intime de se voir réunie ; enfin les enfants pouvaient embrasser leur mère et leur plus

[1] La Bibliothèque nationale contient une série de plaquettes très intéressantes sur l'entrée de la reine Éléonore et des princes à Bayonne, à Bordeaux, à Orléans. On peut consulter également le *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 411 et suiv.

jeune frère dont ils étaient séparés depuis plus de quatre ans! Les souffrances, les tristesses, les ennuis de la captivité étaient donc pourtant finis, et bientôt il n'en resterait plus que ce long et mélancolique souvenir d'un passé douloureux, que l'on aime à rappeler au milieu des douceurs du présent. Il devait en rester aussi, entre la famille de Brissac et les fils du Roi, le lien fort et étroit que crée toujours la communauté du malheur. Les princes pourraient-ils oublier jamais le dévouement de ceux qui avaient consenti à partager leur exil, qui s'étaient efforcés de l'adoucir et qui s'étaient exposés à mille ennuis pour leur épargner les rigueurs de leurs gardiens ombrageux? Pourraient-ils oublier que M^me^ de Brissac leur avait servi de mère, durant ces jours où, loin de leur patrie, loin de tous ceux qu'ils aimaient, ils sentaient si vivement qu'ils n'en avaient plus ? Il y avait là des souvenirs forts et durables, précieux germes de faveur, que René de Cossé se promettait bien sans doute de cultiver afin d'avancer la grandeur de sa maison.

C'était là le but de sa vie, et les circonstances le servaient à souhait. Il avait eu successivement pour appuis auprès du Roi ses deux beaux-frères, M. de Boissy et l'amiral de Bonnivet, la mort les lui avait enlevés ; mais Anne de Montmorency, qui leur avait succédé dans la faveur royale, était son parent aussi [1]. Il n'avait pas manqué de s'adresser à lui dans ses nécessités en Espagne, et sa « parfaite fiance [2] »

[1] En effet son père, Guillaume de Montmorency, était le frère de Philippe de Montmorency, mère de M^me^ de Brissac.

[2] Lettre de René de Cossé au Grand Maître, 10 janvier 1529 (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3016, f° 88).

n'avait pas été trompée ; il avait obtenu les secours d'argent nécessaires pour lui et pour ses compagnons d'infortune, et sa mise en liberté. Il l'avait prié d'être « père et mère » à son fils Brissac [1], et Montmorency avait fait donner à ce jeune homme la survivance des charges paternelles de grand panetier et de capitaine de Falaise. René de Cossé n'oubliait rien pour s'assurer une si puissante protection. Il faisait valoir auprès des princes tout ce que le Grand-Maître faisait pour leur délivrance, et il leur représentait la reconnaissance qu'ils lui devaient [2] ; en même temps, il lui transmettait soigneusement leurs remerciements, ne laissant pas ignorer ses bons offices, car l'occasion se présenterait bien d'en obtenir récompense. N'avait-il pas à pourvoir ses fils et à obtenir le remboursement des sommes qu'il avait avancées au Roi [3] ?

[1] Lettre de René de Cossé au Grand Maître, Burgos, 30 septembre (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3054, f° 70). Cf., *ibid.*, f° 45, lettre du 29 avril 1530

[2] Lettres de René de Cossé au même, de Pedrasse, 17 mars, mss. Clairambault, vol. 331, f° 3333) ; du 23 mars (mss. fr., vol. 3019, f° 182). Dans celle-ci il dit que l'Impératrice a refusé la permission d'acheter des chevaux « de quoy, monseigneur, il me deplaist car javoys deslibéré recouvrer quelque beau genet pour vous faire présent à mon arrivée audit Bayonne. » Cf. lettres de Côme Clausse.

[3] Lettre au Grand Maître, Burgos, 29 avril (mss. fr., vol. 3054, f° 45). Il annonce la mort d'un maître d'hôtel des princes et ajoute : « Monseigneur, le deffunt estoit chyef de la chambre des contes de Bretagne sy vous voyez que byen soit la demander pour moy au Roy, ce sera pour me rambourser de mylle escuz que je presté audit sieur avant quyl allast dela les mons, et sy vous plest en faire la requeste fetes delygence quar yl y a des coureulx. »

En effet il ne perdait pas de vue ses intérêts. Il savait que pour arriver haut, il fallait avoir des appuis et faire grande figure à la Cour ; son économie devait en laisser le moyen à ses enfants. On ne voit dans sa vie que des acquisitions. Ce sont les droits de ses neveux et nièces sur l'héritage de son père, qu'il rachète [1] ; la seigneurie de Denée dont il force le curé à lui abandonner les droits (fief, justice, banalités) [2] ; deux bois taillis du domaine, la terre de Martineau, les seigneuries de la Varenne et de Longueville, qu'il réunit à sa terre de Brissac [3]. Son séjour en Espagne, occasion d'économies forcées, est suivi d'acquisitions plus importantes encore. Dès 1530, il achète 13,000 livres les fiefs et seigneuries de Cré, de la Fosse, de la Bruère, etc., et les paye dans l'année [4] ; deux ans après, il paye 23,000 livres la terre de Gonnord, qui sera le partage de son plus jeune fils ; enfin en 1533, il acquiert la terre du Lavoir [5]. Je ne parle pas des métairies, des lopins de terre, de vigne, etc.

On voit que nous sommes loin de la modeste fortune du simple capitaine de Beaufort, Thibault de Cossé. Ses petits-fils pouvaient maintenant tenir rang de grands seigneurs, et paraître dans les charges

[1] Archives de Maine-et-Loire, E, 2096.

[2] Archives de Maine-et-Loire, E, 2109.

[3] Archives de Maine-et-Loire, E, 2096 : Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire* ; Raimbault, *Histoire du canton de Thouarcé*, p. 63-70.

[4] Archives de Maine-et-Loire, E, 206.

[5] Archives de Maine-et-Loire, E, 2097.

importantes. Il est temps de les y montrer et de faire voir la part que prit aux affaires le fils aîné du « petit Cossé, » Charles de Brissac, qui devait porter si haut la gloire de sa maison. Mais il m'a paru intéressant de rechercher les moindres traces de son enfance et de sa jeunesse ; on sait combien les impressions de cet âge, combien l'éducation et les exemples de la famille exercent d'influence sur le caractère. Peut-être trouvera-t-on dans ce que je viens de dire l'explication, ou du moins la préparation de plusieurs des traits de sa physionomie : ces qualités brillantes de l'homme de cour, cette ardeur guerrière et en même temps cet esprit de réflexion et de calcul, cette patience à acquérir, qui seront ses caractères distinctifs.

CHAPITRE II

Charles de Brissac à la Cour. — Sa faveur auprès du Dauphin. — Brissac capitaine de chevaux légers. — Missions près de Charles-Quint.

Depuis le retour des princes en France, la famille de Brissac avait repris sa place à la Cour. Elle n'avait même pas tardé à ressentir les effets de la reconnaissance royale. M. de Brissac était rentré dans le gouvernement de l'Anjou et du Maine à la mort du maréchal de Gié [1] ; son fils aîné, Charles, avait été attaché à la maison de la mère du Roi en qualité de panetier [2], et son second fils, Philippe, déjà pourvu d'une abbaye [3], avait reçu, en 1530, l'évêché de

[1] Archives de Maine-et-Loire, E. 2096. De plus un état de la maison des princesses pour 1533, nous donne : Mme de Brissac, gouvernante (de Marguerite de France), 1200 livres ; Anne de Cossé, demoiselle d'honneur, 7[20] livres (140 livres) ; la petite Brissac, 7[20] livres (140 livres). (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3068, f° 108. Une copie en existe dans le fonds Clairambault, vol. 334, f° 4711.)

[2] Avec 300 livres de gages. *État de la maison de Madame mère du Roi* (pour 1531-32) (Clairambault, *ibid.*, f° 4823).

[3] Celle de Saint-Jouin-de-Marnes, près de Thouars. Il avait succédé à son oncle Adhémard Gouffier, mort le 9 octobre 1528 (*Gallia Christiana*, t. II, p. 1273).

Coutances, bien qu'il n'eût pas encore vingt-deux ans. Une occasion s'offrit bientôt d'établir définitivement ces deux enfants. Le Roi avait résolu de faire reconnaître le Dauphin comme duc de Bretagne, afin d'assurer l'union de cette province à la monarchie. On gagna une partie des membres des Etats, on triompha de la résistance des autres, et au mois d'août 1532 le prince, accompagné de toute la Cour, alla recevoir à Rennes la couronne ducale [1]. A cette occasion, il avait fallu lui faire une maison séparée de celle de ses frères et en rapport avec sa nouvelle dignité. Son gouverneur, M. de Brissac, devint son premier maître d'hôtel, le jeune évêque de Coutances, son premier aumônier, et Charles de Brissac, son premier écuyer [2]. Cette dernière charge était importante pour avoir l'oreille du prince, car l'écuyer devait accompagner son maître quand il montait à cheval ou qu'il allait à la chasse, et se tenir près de lui [3]. Il y avait, il est vrai, entre eux quelque différence d'âge, mais que de souvenirs les rapprochaient! Le Dauphin d'ailleurs annonçait un caractère sérieux et réfléchi [4]. En Espagne, tandis que son frère injuriait

[1] Voir à la Bibliothèque nationale le récit de cette entrée par Michel Champion, très beau manuscrit du seizième siècle (fonds français, v. 11533). A l'entrée dans la cathédrale les deux maîtres d'hôtel, Messieurs de Brissac et de Savonnières, précédaient le prince, vêtus de robes de satin violet et le bâton blanc à la main, et après dîner les grâces furent dites par le grand aumônier du duc, M. de Coutances, « fils jouvigneur » de M. de Brissac.

[2] Brantôme, *M. le mareschal de Brissac.*

[3] Brantôme, *M. de Bourdillon.*

[4] Brantôme, *M. le dauphin François.*

et battait ses gardiens, on l'avait vu renfermer dans son cœur son ressentiment, supporter avec calme et dignité toutes les tracasseries, et répondre par des paroles courtoises aux excuses du connétable de Castille [1] ; aux noces du duc d'Orléans et de Catherine de Médicis (1533), quoiqu'il n'eût que quinze ans, il frappait tous les étrangers par ses manières posées et en même temps douces et gracieuses ; on ne le voyait point courir ces folles aventures que l'on raconte de ses frères [2] ; sa captivité en Espagne lui avait même laissé un peu de mélancolie et « il ne se plaisoit à s'habiller de couleur, mais de noir au moins la plus part du temps [3]. »

Le caractère de Charles de Brissac avait avec celui du Dauphin de grands rapports. Il était en effet plein de réserve et de prudence, sobre de paroles et d'une conversation douce et agréable ; content d'avoir fait preuve de valeur sur les champs de bataille, il

[1] Voir le récit de S. Moreau dans les *Archives curieuses*, t. II. — Une lettre publiée par M. de Rubble dans les *Notices et Documents publiés par la Société de l'Histoire de France* (Paris, Renouard, 1884, in 8°, p. 323-331), nous apprend pourtant que le Dauphin maltraitait le jeune prince de la Trémouille « parce qu'il est petit et feble, de sorte que mond. s^r le Prince le craint dont je ne m'esbays pas ung brin, car, par troys ou quatre foys, il a faict pleurer... Mons^r de Mezières joue souvent à la paulme avecques mesd. s^rs, aulx barres avecques mons^r. d'Orléans. Mons^r le Dauphin prend ses passe-temps solitayres et ne veult qu'il y ayt avecques luy que ceulx qu'il entend ; et la plus part du temps il ne veust que piocher en terre. Et de quelque chose quil vueille faire, bien ou mal, on luy contredit peu. »

[2] *Mémoires* de Tavannes, édition du *Panthéon littéraire*, p. 92.

[3] Brantôme, *M. le dauphin François*.

n'affectait point ces airs fiers et querelleurs fréquents alors chez les jeunes gentilshommes [1]. Ces qualités, jointes au lien d'une amitié déjà ancienne, lui assu-

[1] Cependant Thevet, *Pourtraits et vies des hommes illustres*, l. V, ch. LXVII), qui dit tenir ses renseignements de Charles de Cossé-Brissac, fils de celui dont nous écrivons l'histoire, dit qu'il eut un duel « à toute outrance » avec le seigneur de Fumel [1], « escuyer du Roy, où ayant longuement et furieusement combattu l'un contre l'autre, armez de toutes pièces, montez sur deux furieux chevaux, au grand esbahissement de Messieurs de France et des grands seigneurs qui estoyent près d'eux, enfin l'honneur de la victoire luy fut par tous adjugé. De quoy M. le Dauphin (probablement Henri II) le voyant égayé lui dit en riant, qu'il ne devoit tant faire d'estat de sa prouesse, veu qu'il n'oseroit combattre une beste qu'il luy monstreroit. Il demanda qu'on la fist venir ; et soudain fut détaché un grand et furieux lyon qui estoit attaché à un arbre dans le mesme part (parc) où il avoit combattu, lequel courut droit à luy... mais il ne s'estonna pas et le chargea avec tant de résolution qu'il le mit en fuite. » Ce récit m'avait semblé fabuleux et l'autorité de Vulson de la Colombière [2] et des écrivains angevins, Cl. Ménard et Bruneau de Tartifume, n'avait pas suffi à me le faire admettre ; mais les *Archives curieuses de l'Histoire de France* donnent, t. III, p. 23, un compte de dépenses de François Ier pour l'année 1529 où l'on trouve : « 3 may — à Geoffroy Couldroy, boucher, demourant à Amboyse, la somme de 12 livres 6 sous tournois pour son payement d'un thoreau qu'il a baillé et amené, de l'ordonnance dudict seigneur, ès loges des lyons qui sont audict Amboyse, pour faire combattre ledict thoreau avec lesdicts lyons, pour le desduict et passetemps dudict seigneur. » Un autre compte de 1572 (t. VIII, p. 357) parle du combat d'un mulet contre les lions du Roi. Enfin on peut voir dans la Biblio-

[1] Peut-être François baron de Fumel, capitaine des gardes de la porte, puis gouverneur de Marienbourg et ambassadeur vers Soliman, mort en 1561, massacré par les Huguenots dans son château.

[2] Les *Portraits des hommes illustres français*, Paris, 1650, in-fo ; d'après lui ce serait pour plaire à sa maîtresse qu'il aurait combattu un lion dans la cour de l'Ovale à Fontainebleau ; d'après d'autres c'était un lion échappé.

rèrent la faveur de son maître, dont il eut bientôt toute la confiance [1].

Ses avantages extérieurs ne furent peut-être pas étrangers à cette faveur. Il était en effet d'une beauté remarquable. Ses traits étaient réguliers, son teint délicat, sa taille avantageuse et bien prise, sa main « autant belle que sauroit le désirer une mignarde demoiselle [2]. » Ces grâces, un peu féminines, ne l'empêchaient pas d'être un excellent homme d'armes, et en attendant qu'une nouvelle occasion s'offrît de déployer, comme au siège de Naples, ses qualités militaires, il paraissait avec honneur dans tous les tournois. Ces fêtes étaient fréquentes. Le Roi, jeune encore, aimait tout ce qui rappelait les souvenirs de l'ancienne chevalerie, et la noblesse, qui

thèque de l'École des Chartes, 1re série, t. II, p. 281, comment le Roi ayant fait prendre un sanglier en vie voulut le combattre ; on l'en détourna et il se borna à l'enfermer dans un enclos sur lequel donnaient des galeries d'où on l'agaçait, mais l'animal furieux, renversant tous les obstacles, se précipita dans l'escalier et arriva dans la galerie. Le Roi lui fit tête, le blessa et le força à redescendre. Brantôme raconte également dans les *Dames galantes* (édition Lalanne, t. IX, p. 390) qu'un jour que François Ier faisait combattre des lions dans sa cour, une dame qu'aimait M. de Lorges, voulut faire l'épreuve de sa vaillance et laissant tomber un de ses gants dans le parc des lions, alors en leur plus grande furie, le pria de l'aller chercher. « Lui sans s'estonner met sa cape au poing et l'espée à la main s'en va asseurément parmy ces lions recouvrer le gand. En quoy la fortune lui fut si favorable que faisant toujours bonne mine et monstrant d'une belle asseurance la pointe de son épée aux lions, ils ne l'osèrent attaquer. » Tout cela rend l'aventure attribuée à Brissac plus vraisemblable.

[1] Boyvin, p. 499. V. Brantôme, *M. le mareschal de Brissac.*

[2] Boyvin, p. 499.

se pressait autour de lui, ne cherchait que les occasions de faire briller son habileté dans le maniement des armes, et d'acquérir une réputation qui pouvait être un moyen d'obtenir des grades dans les compagnies de gendarmes ou de chevaux légers.

La chasse était un autre moyen de montrer son adresse, un autre moyen de plaire au Roi. François Ier l'aimait passionnément et s'y livrait avec ardeur [1]. « Ici, écrivait en 1539 l'ambassadeur florentin [2], on ne pense qu'à la chasse, aux dames, aux festins, à changer tous les jours de logement... On reste tant que durent dans le pays les hérons et les milans, et, pour nombreux qu'ils soient, ils durent peu, parce que le Roi et les autres grands de la Cour, ont plus de cinq cents faucons. Ensuite on court le cerf deux ou trois fois, on va une fois aux toiles, et puis l'on change. » Fils du grand fauconnier de France, et destiné par son père à lui succéder dans cette charge, Brissac était « grand amateur de volerie [3]. » Le Roi, il est vrai, préférait la chasse à courre, mais la chasse au vol, offrant moins de fatigues et de dangers, avait plus d'attraits pour les dames. Son goût et son adresse à cet exercice auraient été pour Brissac un moyen de leur plaire, si sa beauté et sa bonne grâce n'avaient point suffi pour gagner leurs faveurs.

[1] V. H. de la Ferrière, *Les grandes chasses de François Ier*. Paris, 1869, in-8°.

[2] L'évêque de Saluces à Côme de Médicis, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 16. Cf. lettre d'Acciajuoli, *ibid.*, t. II, p. 893.

[3] Boyvin, p. 499.

Suivant l'exemple donné par la reine Anne de Bretagne [1], François Ier avait créé pour les femmes et les filles des gentilshommes des charges nombreuses : dames d'honneur, dames d'atour, filles de la reine, etc. ; il voulait ainsi les retenir à la Cour dont elles étaient, disait-il, toute la décoration, et qui sans elles n'eût été qu'un jardin « sans aucunes belles fleurs. » Mais si leur présence rendit la Cour plus brillante et plus magnifique, si elles encouragèrent les poètes, les artistes et les savants, si elles développèrent le goût des plaisirs de l'esprit, et celui de la politesse et de l'élégance, si, en un mot, elles contribuèrent beaucoup à faire de la cour de François Ier la première de l'Europe, il faut bien reconnaître que les mœurs en reçurent un coup funeste. Les exemples du Roi ne furent que trop suivis ; la faveur de la duchesse d'Etampes, et le délaissement où vivait la reine Éléonore, parlaient assez haut. La vertu même était devenue ridicule, on estimait « un fat et un sot [2] » le gentilhomme qui n'avait pas su faire une maîtresse. Chaque chevalier n'avait-il pas autrefois la dame de ses pensées ? le culte des dames n'était-il pas le meilleur moyen de former la jeunesse aux belles manières et aux sentiments délicats, et même de la rendre vaillante, chacun s'efforçant de plaire à sa dame par quelque exploit signalé ? Mais ces souvenirs chevaleresques couvraient mal le désordre des mœurs ;

[1] Brantôme, *Vies des grands capitaines*, *François Ier*.

[2] Brantôme, *ibidem* ; Cf. *Mémoires* du duc de Bouillon, édition du *Panthéon littéraire*, p. 379.

la corruption de la Cour était profonde. Brissac ne résista pas au double entraînement de l'exemple et de la jeunesse. Les dames l'avaient surnommé le *beau Brissac*, « ce fut une faveur de laquelle elles luy firent payer depuis de fort grands et délicieux intérests [1]. » Il eut, dit Brantôme [2], « un fils bastard devant qu'aller en Piedmont, lorsqu'il estoit à la Cour : on m'en a bien nommé la mère que je ne nommeray point, car elle est de trop grand estoffe. » D'après le même auteur, il aurait aussi été mêlé à quelque aventure galante du Dauphin avec une des filles de la Reine, de la maison de Maumont, en Limousin ; du moins Brantôme [3] cite quelques vers d'une chanson de l'époque :

Toute brunette suis,
Jamais ne seray blanche :
Monseigneur le Dauphin
Malade dans sa chambre,
Sa mye le va voir
Bien triste et bien dolente :
Si vous mourez, monsieur,
A qui me doibs-je rendre ?
— Mon écuyer Brissac,
Je la vous recommande.

Les entraînements de la passion n'étaient pas la seule cause de ces galanteries, l'ambition y avait une grande part. Le Roi avait le tort de laisser prendre aux femmes trop d'empire sur lui : « elles faisaient

[1] Boyvin, p. 499.
[2] Brantôme, *M. le mareschal de Brissac.*
[3] Brantôme, *M. le mareschal de Brissac* et *M. le dauphin François.*

tout, dit Tavannes[1], même les généraux et les capitaines ; » aussi, peu servait de *savoir les batailles et assauts* qui *ne savait la Cour et les dames*. Brissac, nous venons de le voir, n'ignorait pas cette science si utile, et la faveur des dames, l'amitié du Dauphin, l'affection des deux filles du Roi pour sa mère et pour lui, lui permettaient de nourrir les plus brillantes espérances.

Mais il n'était pas de ceux qui ne s'élèvent que par la faveur et par l'intrigue, il ne cherchait au contraire qu'à montrer son mérite et à se distinguer. Par suite de la mort de François Sforza, la guerre avait recommencé entre François Ier et Charles-Quint. Celui-ci, affaibli par son expédition de Tunis, avait amusé son adversaire par des négociations et en avait profité pour refaire son armée ; on annonçait qu'il se préparait à chasser les Français du Piémont et à envahir la France. Le Roi concentra ses forces derrière les Alpes, et ne garda en Italie que Turin et Fossano, dont la défense fut confiée à d'Annebault et à Montpezat. La jeune noblesse y courut, espérant que l'Empereur les attaquerait et lui donnerait occasion « de faire service au Roy et à la chose publicque[2] ; » elle s'enferma surtout dans Turin qui était la plus importante. Brissac n'avait pas été des derniers ; mais son espoir fut trompé. Fossano pris, Charles-Quint marcha en Provence avec le gros de ses forces,

[1] *Mémoires*, p. 59 ; Cf. *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 140.

[1] Du Bellay, *Mémoires*, p. 565.

laissant seulement quelques troupes pour observer Turin. La garnison ne put que se dédommager en faisant de fréquentes sorties, d'où elle ramenait presque toujours des prisonniers et du butin [1], et en troublant les approvisionnements de l'armée impériale.

Cependant l'armée française se rassemblait à Avignon ; le Roi s'apprêtait à en prendre le commandement et le Dauphin venait le rejoindre ; Brissac rentra en France auprès de son maître. Hélas ! il ne devait plus le voir longtemps ; le jeune prince mourut à Tournon, emporté par une maladie de quelques jours [2]. Ce fut un deuil universel ; tous le pleuraient comme leur propre fils, tant il avait, par sa douceur et son affabilité, gagné l'affection des grands et des petits. Que l'on juge de la douleur de Brissac, le compagnon de son enfance, son confident, son ami ! Mais il ne se borna pas à des larmes stériles : une mort si prompte semblait l'effet d'un crime, on accusait l'Empereur et ses ministres d'avoir fait empoisonner le prince, Brissac alla au camp d'Avignon [3], bien résolu de venger sur l'ennemi la mort de son maître. La bataille qu'il espérait n'eut pas lieu : Charles-Quint n'osa pas attaquer les positions françaises avec des troupes affaiblies, et de son côté François Ier, malgré les instances de ses fils et de

[1] Du Bellay, p. 618.

[2] Du Bellay, p. 618 ; Paul Jove, l. XXXV ; *Desploration de la mort de Françoys de Vallois jadis Daulphin de France*, par Lesclave Fortune, Paris, 1536.

[3] Brantôme, *M. le mareschal de Brissac ;* Boyvin, p. 499.

plusieurs capitaines, jugea imprudent de risquer une bataille dont le gain eût été moins avantageux que la perte funeste. Il se contenta de faire poursuivre par quelques partis de cavalerie, l'armée impériale qui se retirait, abandonnant à chaque pas des malades et des traînards (1536).

La mort du Dauphin, en ruinant le principal appui de Brissac, le forçait à compter désormais avant tout sur lui-même pour s'élever aux charges et aux honneurs. La bravoure qu'il avait montrée, le souvenir de l'amitié que le Dauphin lui portait, ou la faveur de son cousin, le grand maître Montmorency, lui obtinrent le commandement de deux cents chevaux légers[1], avec lesquels il fut envoyé en Piémont[2] (1537). La campagne y avait mal commencé pour les Français[3]. Burie, Boutières et Rangone, qui les commandaient, ne s'entendaient point, et le nouveau gouverneur du Milanais, le marquis du Guast, en avait profité pour s'emparer des places du marquisat de Saluces. Le Roi alors envoya M. d'Humières prendre le commandement[4], et fit passer en Italie trois ou quatre cents gendarmes et deux mille hommes de pied, bientôt suivis par dix mille lansquenets sous les ordres du

[1] Chevaux légers au seizième siècle désignait la cavalerie légère, et non, comme plus tard, un corps particulier de la maison du Roi. J'ai donc cru devoir garder l'ancienne orthographe pour marquer cette différence.

[2] Boyvin, p. 499.

[3] Du Bellay, *Mémoires*, l. VIII ; Cf. Paul Jove, l. XXXVI.

[4] V. à la Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3035 et 17357, et Clairambault, vol. 336, plusieurs lettres échangées entre d'Humières et la Cour.

duc Christophe de Wurtemberg. Malheureusement l'argent manquait, les troupes allemandes et italiennes se mutinèrent bientôt, et leur indiscipline fit échouer une attaque sur Asti. Brissac couvrit la retraite avec ses chevaux légers et quelques gendarmes, et l'armée put gagner sans perte San-Damiano [1]. Elle ne put s'y arrêter : la mauvaise volonté des lansquenets et la division des chefs forcèrent d'Humières malade à renoncer à tenir la campagne et à se replier sur Pignerol, après avoir laissé des garnisons dans les places.

Alors du Guast prit l'offensive : Chieri fut emportée d'assaut, Albe capitula après l'ouverture de la brèche, puis les Impériaux vinrent assiéger Chérasco, où commandait le Génois César Frégose. Brissac y courut. Bientôt l'artillerie ennemie eut fait brèche aux remparts, et du Guast lança à l'assaut ses troupes pleines d'ardeur. Elles furent reçues avec vigueur ; deux fois elles revinrent à la charge et deux fois elles furent repoussées ; enfin après trois heures de combat, elles durent se retirer, laissant sur le terrain deux cents morts et trois cents blessés. Mais pendant la nuit, les Impériaux établirent une batterie de quatre canons qui prenait la brèche en enfilade, dès lors la résistance devenait impossible ; Frégose obtint du moins de sortir avec armes et bagages et de rejoindre le camp de d'Humières.

Le Piémont était perdu si l'on n'y envoyait de nouvelles forces. Montmorency et le Dauphin, avec

[1] Du Bellay, p. 679.

une armée que la trêve signée en Flandre avait permis de réunir à Lyon, marchèrent vers les Alpes, et rallièrent à Briançon les débris des troupes d'Italie [1]. Ils y apprirent que César de Naples, un des lieutenants de du Guast, occupait le Pas-de-Suze. Montmorency partit aussitôt reconnaître l'ennemi. César s'était posté un peu en avant de Suze, barrant le débouché des routes du mont Cenis et du mont de Genèvre ; il n'avait que six mille hommes, mais sa position était très forte, appuyée de chaque côté aux montagnes et couverte sur le front par un retranchement terminé par deux bastions. Il ne fallait pas lui laisser le temps de se fortifier davantage, le Grand Maître résolut de l'attaquer dès le lendemain. Prenant avec lui six mille hommes, moitié lansquenets, moitié aventuriers des bandes françaises, et la compagnie de chevaux légers de Brissac, il se porte en avant. Il fait escalader par ses arquebusiers les hauteurs qui de chaque côté dominent la position de l'ennemi. En un clin d'œil les agiles fantassins gascons couronnent la hauteur de gauche, et jettent par leur feu le trouble dans l'armée espagnole. Menacée en même temps à droite par les lansquenets et attaquée de front, celle-ci se met en déroute, il n'y a qu'à suivre la victoire. Suze est bientôt en nos mains, et Brissac, avec quatre-vingts ou cent chevaux légers et quelques gentilshommes, continue la poursuite pendant plusieurs milles jusqu'à Bossolino.

[1] V. Du Bellay, *Mémoires*, p. 685 et Decrue, *Anne de Montmorency à la cour, aux armées et au conseil de François Ier*. Paris, Plon, 1885, in-8°, p. 325.

La prise d'Avigliano compléta ce succès, et, après un nouvel engagement, du Guast fut rejeté au delà du Pô. Le Roi venait d'arriver en Italie et l'on s'attendait à une bataille, quand une trêve de trois mois arrêta les hostilités. Satisfaits de garder la Savoie et la moitié du Piémont, les Français repassèrent les Alpes après avoir ravitaillé leurs places et renforcé leurs garnisons [1].

Brissac pouvait être fier de sa campagne : sa conduite dans la retraite d'Asti, au siège de Chérasco et à l'attaque du Pas-de-Suze, lui avait fait le plus grand honneur [2] ; mais ses qualités militaires allaient pour quelque temps rester sans emploi. Les trêves que les deux sœurs de l'Empereur, la reine de Hongrie et la reine de France, avaient fait signer pour la Picardie et pour le Piémont, furent suivies de conférences pour la paix à Locate, en Roussillon, et si ces conférences échouèrent, si ni les efforts des deux princesses, ni les instances du Pape et des Vénitiens ne purent amener la conclusion d'un traité de paix, du moins on signa à Nice une trêve de dix ans (15 juin 1538).

[1] Du Bellay et Decrue, *ibid.* ; Cf. *Mémoires sur la vie de Charles duc de Savoye neuvième*, par P. de Lambert, dans les *Monumenta historiæ patriæ* (Turin, 1836-1879, in-f°), t. IV, col. 881 ; Giuseppe Cambiano, *Discorso historico*, l. II, *ibid.*, col. 1046, et les lettres de d'Humières.

[2] D'Humières écrivait au Roi (du camp d'Albe, 2 août) : « J'ay icy le baron de Curton et Brissac qui sont tumbez malades qui est ung grant desplaisir pour vostre service, car je n'avoys que ces deux la de la nation françoise de quy je me povois ayder. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol 17357, f° 54.)

A la suite de ces négociations, un rapprochement subit s'opéra entre le roi de France et l'Empereur. Eux qui venaient de refuser de se voir et ne parlaient jamais l'un de l'autre qu'en termes pleins de haine et de mépris, eurent une entrevue à Aigues-Mortes, et s'y prodiguèrent les témoignages de confiance et d'amitié. Des deux côtés on était las de la guerre, les forces étaient épuisées, et l'on n'avait remporté aucun avantage marqué ; l'opinion publique blâmait une politique qui, en occupant les forces des deux plus puissants princes de l'Europe, compromettait les intérêts de la chrétienté, et opposait à ces guerres inutiles, les résultats importants qu'aurait produits une entente : la pacification religieuse et l'expulsion des Turcs. En France, il ne manquait pas de gens qui désapprouvaient les alliances avec les infidèles et les luthériens, et les trouvaient plus compromettantes qu'avantageuses. Ne valait-il pas mieux se rapprocher de Charles-Quint que de s'obstiner à le combattre ? Que risquait-on, puisque l'on garderait les États du duc de Savoie jusqu'au traité définitif? Le connétable de Montmorency, maître de l'esprit du Roi, se fit le défenseur de cette politique [1]. Partisan de l'ordre établi, il tenait à ce que la France fût en bons termes avec les puissances qui représentaient le principe d'autorité, le Pape et l'Empereur. Il joignit ses efforts à ceux du cardinal de Lorraine et de la Reine pour

[1] Decrue, *Anne de Montmorency*, p. 165 ; *ibid.*, ch. IX. Cf. un article sur le voyage de Charles-Quint en France, dans la *Revue des Questions historiques*, 1er avril 1879.

faire prévaloir ces idées, et un revirement complet eut lieu dans la politique française.

Bientôt la plus grande intimité sembla régner entre les deux cours. Les instructions de l'évêque de Tarbes [1], Antoine de Castelnau, envoyé en Espagne comme ambassadeur, lui prescrivent de faire entendre à l'Empereur, par tous les moyens possibles, que l'amitié du Roi est si *bonne et si ferme* que, de son côté, « elle sera à tousjours mais indissoluble, de laquelle il (Castelnau) fera en toutes choses fondement et de la fiance que le Roy prend en la bonne volonté que l'Empereur luy porte. » Il devait *s'accommoder du tout* à la volonté de l'Empereur et le supplier, avec toute la douceur et l'honnêteté de langage qu'il pourrait, de lui indiquer la façon de faire et la forme de négocier qu'il devait tenir, et pareillement le langage dont il pourrait user à l'endroit des princes étrangers, afin qu'on ne pût concevoir quelque soupçon et interpréter mal ses façons de faire. Bien plus, si les ambassadeurs étrangers lui disaient quelque chose concernant les affaires du Roi, il devait le déclarer à MM. de Covos et de Granvelle, leur disant que le Roi ayant résolu de faire entendre à l'Empereur « toutes les secrètes praticques que les princes et potentatz se essayent de mener avecques luy, » il ne veut « leur céler les praticques, moyens et invencions que les ambassadeurs desdicts princes luy mettront à l'advant pour

[1] Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3916, f° 213 : *Sommaire des propos tenus par le roy à l'évesque de Tarbe de ce qu'il aura à dire à l'empereur* (original).

essayer d'altérer la tant bonne, ferme, louable et perpétuelle amytié que Nostre-Seigneur a estably au cueur de ces deux princes, pour le bien et repos de la chrestienté, et qu'il *n'est délibéré de prester l'oreille ausdictes praticques que pour les leur descouvrir.* »

Une telle intimité semblait demander quelque chose de plus solide qu'une simple trêve, la cour de France désirait en effet une paix définitive, mais la chose était difficile, car le Roi voulait « la restitution prompte et effectuelle du duché de Milan, avec toutes les fortes places sans en rien réserver, » et comment espérer que Charles-Quint consentirait à se dépouiller pour agrandir un prince jusque-là son ennemi? On comptait sur des mariages. Déjà il avait été question de l'union du duc d'Orléans avec une fille du roi des Romains, Ferdinand, frère de l'Empereur. La cour de France émit l'idée que le prince épousât plutôt la fille de Charles-Quint, ou celle de la reine Eléonore, l'infante de Portugal. Elle mit également en avant le mariage du prince d'Espagne, don Philippe, avec Madame Marguerite, fille du Roi. Mais l'évêque de Tarbes avait ordre de ne parler de ces alliances qu'en termes généraux, sans rendre le Roi demandeur, afin que la requête vînt de l'Empereur, s'il était possible de le conduire à cela. Puis, comme sans doute celui-ci ne montrait pas assez d'empressement, la reine Éléonore envoya en Espagne un de ses gentilshommes, M. de Lordres [1], pour proposer

[1] C'était sans doute l'un des gentilshommes de confiance de cette princesse, car une dépêche de M. de Saint-Mauris au prince

ouvertement ces mariages. Charles-Quint répondit, avec courtoisie [1], que Madame Marguerite était pour son fils le parti le plus honnête et plus convenable généralement à tous ses royaumes et pays, et qu'il « vouldroit bien que son filz fut désia en eaige pour dès maintenant pouvoir luy-mesme traicter et passer ledict mariage et mectre sadicte Majesté hors du scrupulle qu'elle a tousiours eu et a de non promectre alliances de ses enfans, sinon eulx estans en eaige. » En attendant, il offrait de s'engager à ne pas traiter d'autre alliance pour son fils, si le Roi voulait faire de même pour sa fille. Pour le mariage du duc d'Orléans, il ne trouvait pas raisonnable de laisser le projet d'union avec la fille du roi des Romains qui « s'en devroit, à bonne cause, grandement ressentir. »

La nouvelle politique de la cour de France n'était cependant pas sans inconvénients. Pour se rapprocher de Charles-Quint, on était obligé d'abandonner les anciens alliés, le Sultan, le roi d'Angleterre et les princes luthériens. L'Empereur, libre d'inquiétude, voulait profiter de la trêve pour faire une nouvelle expédition contre les Turcs. Il avait formé contre eux une ligue avec le Pape et les Vénitiens. Une expédition lui offrait le double avantage d'éloigner de

d'Espagne en 1547, 10 août (Archives nationales, K, 1487, B 6), nous apprend qu'elle l'envoya encore vers son frère au commencement du règne de Henri II pour affermir la paix entre les deux princes.

[1] V. à la Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3916, f° 217, la réponse de Charles-Quint (copie du seizième siècle).

l'Autriche et du royaume de Naples un danger imminent, et de maintenir dans la dépendance de sa politique Rome et Venise, appuis nécessaires de sa domination en Italie. S'il pouvait avoir le concours du roi de France, c'était le moyen de le brouiller à tout jamais avec la Porte. Il envoya donc en France pour en parler son grand écuyer, M. de Bossu, et M. de Peloux. François Ier sentit le piège ; il répondit à cette mission extraordinaire en faisant partir pour l'Espagne Charles de Brissac, nommé gentilhomme de la Chambre [1]. Déjà peu de temps après l'entrevue d'Aigues-Mortes, il l'avait envoyé porter à l'Impératrice et à ses dames de riches présents, en retour de ceux que Charles-Quint avait faits aux dames de la cour de France [2]. Peut-être Brissac avait-il plu par sa bonne mine et ses manières nobles et élégantes ; mais cette fois il ne s'agissait plus d'une mission de pure courtoisie, il avait à porter la réponse du

[1] Sur ces places de gentilshommes de la Chambre, le roi Henri II écrivait plus tard à M. de Brissac : « Ce sont simples retenues que S. M. selon sa volonté et pour les causes et occasions qui à ce le meuvent accorde aux personnaiges qui luy sont recommandez par leurs services et mérites ou aultrement lesquelz ne se trouvent pas tous couchez en l'estat de la maison ne payez de leurs gaiges. Mais seullement jouissent du tiltre auquel ilz sont retenu. » De Saint-Germain-en-Laye, 3 octobre 1557 (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20451, f° 39).

[2] Giuseppe Cambiano, *Discorso historico* (*Monumenta historiæ patriæ*, t. IV, col. 1052). Cf. une lettre de François Ier à l'Impératrice reine, 21 juillet 1538 (Archives nationales, K, 1484, B 3, n° 90).

Roi [1]. Celui-ci s'efforçait de détourner l'Empereur de son projet, en lui représentant l'infériorité de ses forces ; il proposait d'amener tous les princes à une contribution, dont on pourrait lever une grosse armée de terre et de mer, et promettait dans ce cas d'y aller lui-même ; au reste il refusait de fournir de l'argent à la ligue faite, disait-il, d'abord contre lui, et il offrait seulement à Charles-Quint, à titre de bienveillance personnelle, 30,000 écus par mois pendant cinq mois. Il s'engageait ensuite, sur sa foi et son honneur, d'avoir les pays et royaumes, la femme et les enfants de l'Empereur en telle recommandation que les siens propres, et à employer toutes ses forces à les défendre. Le Roi touchait enfin l'affaire des mariages et la conclusion de la paix, l'amitié entre les deux princes étant trop grande pour que l'on se contentât d'une trêve de dix ans. Sur ce point, la pensée de la cour de France est plus nettement indiquée dans les instructions que Brissac devait porter à l'évêque de Tarbes [2] :

« Quant à la paix que le Roy demande pour les vies de l'Empereur et de luy, qu'il entend de défendre les

[1] *Mémoire de ce que MM. les Evesque de Tarbe, ambassadeur du Roy devers l'Empereur, et le sieur de Brissac, gentilhomme de la chambre dudict seigneur, auront à dire et exposer par ensemble.* (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3916, f° 219, original. Une copie en existe au vol. 20449, f° 3.)

[2] *Mémoire à M. de Brissac d'advertir Monsieur de Tarbe* (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 19, copie du seizième siècle).

estats que l'ung et l'aultre desdicts sieurs possèdent envers tous et contre tous, et que toutes et quantes fois qu'il plaira audict Empereur faire le mariage de M. d'Orléans et de la fille du roy des Romains, *avecques l'entière restitution* de l'estat de Milan, ledict seigneur Roy sera très content de le fere et traicter par ensemble tant de la contribucion contre le Turc que du faict du Concille. Et aultrement ne traictant que une paix à la vie sans ladicte restitution, ledict seigneur n'entrera en ladicte contribucion. »

En l'absence de toute lettre intime, de toute correspondance même avec le Roi ou le connétable, il est impossible d'apprécier le rôle du jeune négociateur, je ne puis qu'exposer la suite des pourparlers. La mission de Brissac fut courte [1], mais importante. Castelnau, dans ses dépêches postérieures, revient sans cesse sur les points qui y furent traités. La réponse qu'il apporta était pourtant plus affectueuse que décisive [2]. Charles-Quint remerciait le Roi de son conseil au sujet de l'expédition contre les Turcs, de sa promesse de protection et de l'offre des 30,000 écus par mois, car c'était, selon la remarque de ses conseillers, une preuve publique de l'accord qui existait

[1] En effet ses instructions lui sont données à la Fère-sur-Oise, le 6 octobre 1538 et une lettre de l'ambassadeur d'Espagne en France, datée de Senlis le 22 novembre, signale son retour. (Archives nationales, K, 1484, B, 3.)

[2] « *Responce faite au sieur de Brissac, le XXII^e^ jour d'octobre* » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3916, f° 230) ; « *Ce qui fut respondu à M. de Brissac* » (*ibid.*, f° 227 et vol. 20449, f° 39, copie du seizième siècle) ; Avis du Conseil d'État à l'Empereur (Archives nationales, K, 1484, B 3).

entre eux, un sujet de crainte pour le Sultan, et un avertissement au roi d'Angleterre et à d'autres. Il avait juré en présence de l'évêque de Tarbes et de Brissac, de ne pas chercher pour son fils d'autre mariage que celui de Marguerite de France, se contentant que le Roi fît le même serment en présence de son ambassadeur. Il offrait aussi de s'engager à traiter le mariage du duc d'Orléans avec sa fille aînée, l'infante d'Espagne, ou avec la seconde fille du roi des Romains, duquel il se faisait fort, mariage qui s'accomplirait quand les parties seraient en âge requis, « que sera en mesme année ; » alors il disposerait « du duché et estat de Mylan reaulment, en faveur et contemplacion dudict mariage, » tellement que le Roi en devrait être bien content.

C'était flatter les espérances de François Ier, dont le Milanais était l'éternelle ambition ; mais on peut remarquer que la promesse n'était point sans restriction ni sans délai. En effet si la cour d'Espagne n'exigeait plus comme condition d'un traité définitif la confirmation des traités de Madrid et de Cambrai, elle demandait la restitution de Hesdin, la renonciation à tout droit sur la Flandre et sur Naples, et le règlement des affaires de Savoie.

Ce qui indique bien que la résolution de donner le Milanais au fils du roi de France n'était point arrêtée dans l'esprit de Charles-Quint, c'est que la réponse remise à Brissac disait que, s'il différait de rendre ce duché, *c'était pour le mieux*, espérant que *le temps amènerait beaucoup de bonnes choses pour le bien de la chrétienté et meilleures que celles qui s'offraient de présent*.

A l'entendre, il était résolu à établir si bien l'amitié entre sa maison et celle du Roi, qu'elle fût perpétuelle; il disait à Granvelle, qui le rapportait aux agents français, qu'il renonçait à marier sa fille avec le fils du roi des Romains, voyant qu'il était nécessaire, pour le bien de la Chrétienté, que, par le « mariage de ladicte dame et d'ung fils de France, les deux maisons s'unissent perpétuellement. » Il ne voulait point qu'on parlât de paix pour leurs vies durant; en attendant la paix perpétuelle, il s'en tenait à ce qu'avait dit le Roi quand la trêve fut faite, qu'il la tenait pour paix, et qu'ils demeureraient toutes leurs vies vrais amis, encore que les différends ne fussent vidés, et que les amis de l'un le seraient de l'autre.

L'intimité semblait si grande entre les deux Cours, qu'elle causait de l'ombrage au roi d'Angleterre. Sachant que le Pape poussait les deux princes à le tenir hors de leur union, à cause de son schisme, il craignait de les voir se tourner contre lui et essayait de mettre l'Empereur en défiance ; il lui proposait de garantir la Flandre et le Milanais, d'épouser la duchesse douairière de Milan, et de marier sa fille Marie avec l'infant de Portugal.

Mais ces avances furent repoussées, Castelnau ne cessait d'envoyer les meilleures nouvelles des bonnes dispositions de la Cour d'Espagne, *dont les démonstrations étaient si grandes* que *l'on jugeait clairement qu'elles ne procédaient de dissimulation*, joint que des deux parts on y avait si *grand profit*, que *ceux-mêmes qui avaient accoutumé d'interpréter à mal les bonnes choses, étaient*

contraints de confesser ce bien[1]. Le 26 novembre, il écrivait au Roi : « La volonté de l'Empereur et généralement de tous ceux qui sont autour de lui, me semble merveilleusement bonne, et principalement Monsieur de Granvelle cherche incessamment de mettre en avant nouvelles commodités qui peuvent procéder de l'amitié entre vous et l'Empereur, et à ce que m'a dit ledit Granvelle, ledit seigneur a si bien imprimé en son entendement le bien que vous et lui pouvez faire à la Chrestienté, qu'il lui a dit par plusieurs fois (depuis que Monsieur de Brissac est parti d'icy), qu'il avoit par cy-devant perdu le Nort en ses affaires, voulant unir sa Maison avec celle du Roy des Romains par mariages de leurs enfans, et en faire une grande chose, mais depuis peu de temps il s'estoit résolu et arresté à ce que ledit de Granvelle lui avoit fait souvent sentir de loin ; qu'il estoit nécessaire pour le service de Dieu et pour le bien universel de toute la Chrestienté, que sadite Maison et la vostre s'allient bien étroitement, et quand elles viendroient à s'unir et tomber toutes en une main, encores que la perte des personnes qui auroient à mourir avant que cela advint, fust merveilleusement grande et de grosse importance, que toutefois l'estat universel de la Chrestienté ne s'en porteroit pas plus mal, et qu'il voit que toutes les autres alliances sont frivoles, et amènent plus d'inconvénients que de commodités ; qu'il se veut arrester à la vostre et y faire son fondement[2]. »

[1] Dépêche de Castelnau au connétable, 20 novembre 1538 ; G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Etat*, t. I, p. 263.

[2] Ribier, t. I, p. 262.

Ces dispositions n'étaient pas particulières à Charles-Quint et à Granvelle : « ils sont tous persuadés, écrivait encore l'évêque de Tarbes [1], que la grandeur de l'Empereur doit procéder de l'amitié du Roi, et qu'il faut qu'il s'allie à lui le plus étroitement qu'il pourra, s'il veut faire quelque conquête contre le Turc. »

De son côté, François Ier avait été enchanté de la réponse apportée par Brissac. A peine celui-ci était-il de retour, que l'ambassadeur d'Espagne, Saint-Vincent [2], fut mandé à Chantilly où était la Cour. On lui fit un accueil empressé, le Roi lui adressa les paroles les plus aimables, et, en témoignage de sa sincérité, s'engagea par écrit à défendre envers et contre tous les états de l'Empereur et à prendre sous sa protection l'Impératrice et ses enfants, à garder la trêve de dix ans et la paix ce terme expiré, à ne chercher d'autre mariage pour sa fille Marguerite que celui du prince d'Espagne, et à accepter les propositions impériales touchant le mariage du duc d'Orléans [3]. En retour, Charles-Quint prit à Tolède un engagement semblable.

Malgré tout, rien n'était fait tant que les mariages n'étaient pas conclus. Le Roi avait beau dire qu'il

[1] Au connétable, 13 décembre ; Ribier, t. I, p. 291.

[2] François Bonvalot, abbé de Saint-Vincent, beau-frère de Granvelle. V. sa dépêche du 22 novembre à Charles-Quint (Archives nationales, K, 1484, B 3).

[3] Double des articles signés de la main du Roi (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3916, f° 232), publié dans les *Papiers d'Etat du cardinal Granvelle*, t. II, p. 533.

n'était « aucunement passionné de la reddicion du duché de Milan et que pour dix duchés il ne vouldroit perdre l'amytié[1] » de l'Empereur, tout le monde savait bien qu'il n'y avait pas de paix possible si Milan n'était donné au duc d'Orléans. Et comme le mariage était la condition de la mise en possession, ceux qui voulaient la paix s'efforçaient de le hâter. Charles-Quint, après avoir paru décidé à lui faire épouser sa nièce, semblait maintenant pencher à lui donner sa fille[2] ; mais il voulait auparavant consulter le roi des Romains et les grands d'Espagne que la chose touchait fort, l'infante pouvant devenir héritière de la couronne. Pour mettre un terme à ces longueurs, on conseillait au Roi d'envoyer son fils visiter l'Impératrice ; cette politesse et la bonne impression que produirait le prince, pourraient décider l'Empereur à conclure avant de partir pour son expédition contre les Turcs.

Mais déjà cette expédition n'était plus certaine. Le Pape et les Vénitiens n'étaient point prêts ; les affaires des Pays-Bas exigeaient la présence de l'Empereur ; bientôt la Cour d'Espagne pria le Roi de procurer une trêve de deux ou trois ans avec le Sultan, et l'on parla d'un voyage de Charles-Quint en Flandre et de son passage par la France. Il en avait déjà été question auparavant ; les instructions données à l'évêque de Tarbes[3] le chargeaient de dire à l'Empereur

[1] « Ce que rapporta l'esleu d'Avranches, etc. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3916, f° 250, et 17537, f° 81.)

[2] Dépêche de Castelnau au connétable, 13 décembre ; Ribier, t. I, p. 291.

[3] *Sommaire des propos*, etc. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3916, f° 213).

l'aise que le Roi avait eue de sa venue à Aigues-Mortes, et son regret de ne lui avoir pu faire meilleure chère, « espérant toutes foys amander la faulte et luy donner beaucoup de plaisir quand il passera par France pour aller en Flandres. » Quelques mois après (26 novembre) l'évêque écrivait au Roi [1] : l'Empereur, me parlant de l'accueil fait à la reine de Hongrie à Compiègne, « me dist qu'il espéroit que quelquefois son rang viendroit de la faire bonne avec vous, et de prendre à souhait le passe-temps de la chasse. » La Cour de France s'empressa probablement de saisir cette ouverture, et de faire offrir le passage par l'Elu d'Avranches [2] qu'on envoya alors en Espagne, car dans la réponse rapportée par celui-ci, au mois de mars 1539 [3], il est dit que l'Empereur, si l'entreprise du Turc ne se faisait pas, accepte l'offre que « le Roy luy faict, s'il passe en Flandres, de prendre son chemin par France, chose qu'il désire singulièrement pour voir ledict sieur Roy et changer les inconvénients de la mer avec ung si bon traictement qu'il trouvera en France. »

Sur ces entrefaites, l'impératrice Isabelle vint à mourir [4]. Le Roi fit aussitôt partir Brissac pour porter

[1] Ribier, t. I, p. 261.

[2] Christophe Sizesmes, élu d'Avranches et secrétaire du connétable, avait été envoyé en Espagne au mois de décembre 1538; il y retourna au mois de février 1539.

[3] Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3916, f° 242, copie du seizième siècle.

[4] V. dans les *Analectes historiques* de M. Gachard, t. II, p. 29 et 30, deux lettres de Charles-Quint à la reine Marie, sa sœur, sur l'accouchement et la mort de l'Impératrice.

à Charles-Quint ses condoléances[1] (mai 1539). Mais sa mission ne devait pas se borner à ce message de courtoisie. Après avoir parlé de quelques affaires peu importantes, après avoir annoncé l'envoi de César Cantelmo « pour amener le Turc à abstinence de guerre, » il devait présenter à M. de Granvelle les recommandations du connétable, lui disant que celui-ci, « congnoissant le bien inestimable qui vient à la Chrestienté de l'amytié de ces deux princes, ne veult penser ny travailler à aultre chose que à la conservation perpétuelle et indissoluble establissement d'icelle, et considérant qu'il n'y a meilleur ne plus apparent moyen pour ce faire que d'allier ces deux princes le plus prochainement qu'il sera possible, et laissant toutes cérymonies en tel cas acoustumées, et préférant ung si grant bien à toutes choses, a donné charge audict de Brissac, de luy dire que estant venu l'Empereur en vyduité, il peut maintenant perpétuer cette amytié par mariage en prenant M^me^ Marguerite, fille unicque dudict seigneur Roy, qui est personnaige de si grant vertu et honnesteté qu'il n'en est point de plus. » Le connétable priait Granvelle d'y penser et de faire le bon office qu'il avait accoutumé.

Le pape Paul III, toujours préoccupé des moyens d'affermir la paix et d'unir les deux princes contre l'hérésie et contre les Turcs, appuyait ce projet ; il disait que, pour le mieux faire réussir, le Roi eût dû

[1] Ses instructions lui sont données à Montargis, le 18 mai 1539 (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3916, f° 246, original. Une copie en existe au vol. 20449, f° 13).

envoyer en Espagne un personnage de plus grande étoffe que M. de Brissac, à l'exemple du roi du Portugal, qui avait envoyé son propre frère [1]. Mais il est probable que cela même eût été inutile, Charles-Quint ayant résolu de ne pas se remarier. Brissac ne rapporta donc que de bonnes paroles et l'assurance des bonnes dispositions des ministres impériaux, lesquels lui avaient dit espérer, « pour chose tout asseurée, » que l'Empereur était pour mettre fin de sa part à ce qui restait encore à vider avec le Roi, avant peu de temps, et beaucoup plus tôt que l'on ne pensait. C'est ce que le Roi écrivait, le 7 juillet, à son ambassadeur à Londres, Marillac [2], en se félicitant de voir tous les jours de plus en plus, par effet, que l'Empereur ne désirait que l'accroissement de leur amitié, ce qui lui donnait très grande espérance de mieux [3].

Ce mieux c'était le mariage du duc d'Orléans et la paix définitive. En effet tout semblait la faire espérer. L'intimité entre les deux Cours était plus grande que jamais, et elle allait se manifester par le passage de Charles-Quint par la France. Obéissant à sa na-

[1] Lettre du cardinal de Bologne au connétable, Rome, 30 mai 1539; Ribier, t. I, p. 462. — C'est à tort que M. Port, dans son *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. I, p. 759, attribue cette mission à René de Cossé, alors âgé de près de quatre-vingts ans ; il s'agit évidemment, ainsi que dans les deux autres, de Charles son fils.

[2] Lettre du Roi à M. de Marillac, 7 juillet 1539 (Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, vol. 337, f° 6817).

[3] Une lettre de Charles-Quint à son ambassadeur Saint-Vincent (23 mars 1540) parle d'une quatrième mission de M. de Brissac vers lui à cette époque (Archives nationales, K, 1485, B 4, n° 11) ; mais je n'ai trouvé aucuns détails sur ce voyage.

ture généreuse et chevaleresque, et comptant peut-être aussi sur l'effet d'une pareille générosité, le Roi prodigua à son hôte les fêtes, les témoignages d'amitié, les attentions délicates. Il espérait que, comme lui, Charles-Quint écouterait plutôt les inspirations du cœur que les calculs de l'intérêt. Aussi, quand il apprit que l'Empereur offrait au duc d'Orléans les Pays-Bas avec la main de sa fille, mais en se réservant l'usufruit et le droit de retour, pour lui et pour ses héritiers, au cas où l'infante mourrait sans laisser de fils, son désappointement fut grand. Le but de sa politique avait été le Milanais ; il s'était cru sûr de l'obtenir, comme il le voulait, immédiatement et entièrement, et on lui offrait les Pays-Bas à des conditions qui lui paraissaient inacceptables. Plus l'espoir avait été grand, plus le mécontentement fut vif. S'il n'avait abandonné aucun droit, aucun gage, il avait paru disposé à des concessions et compromis ses alliances. Il avait le dépit d'avoir été dupe d'une illusion, d'avoir, en cédant aux entraînements de la générosité, fait la partie belle aux Impériaux, et de voir qu'ils avaient retiré de grands avantages d'une amitié qui ne nous avait valu aucun profit. Aussi, bien que l'on continuât à négocier, l'amitié fut rompue, les rapports devinrent plus froids, et cette froideur se changea en irritation quand, au mois d'octobre 1540, l'Empereur donna à son fils l'investiture du Milanais.

Peut-être me suis-je laissé entraîner trop loin ; mais il me semble que les dépêches que j'ai citées ne sont pas sans intérêt, et qu'elles jettent quelque lumière

sur cette phase si curieuse des relations diplomatiques entre la France et l'Autriche. Brissac, comme on le voit, y joua un rôle assez important. S'il nous est impossible d'apprécier exactement son action, le seul fait que dans l'espace d'une année il eut à remplir trois missions, dit assez l'estime que l'on faisait de ses talents diplomatiques. Mais ce ne devait être qu'un épisode dans sa carrière. Le Roi ne confiait guère les ambassades qu'aux hommes de robe longue, gens d'église ou gens de justice, mieux préparés à ces fonctions par leurs études ; aux gentilshommes les charges militaires. C'était sur les champs de bataille que Brissac devait trouver la gloire, et l'irritation mal dissimulée qui avait succédé en France à l'intimité des deux Cours, lui présageait qu'il aurait bientôt l'occasion d'y reparaître.

CHAPITRE III

M. de Brissac colonel de l'infanterie, puis de la cavalerie légère. — Ses campagnes de 1542 à 1545. — Sa position à la Cour. — Sa venue en Anjou comme gouverneur.

Ramené, comme malgré lui, à la lutte par la ruine de ses espérances, François I^er^ avait senti se ranimer plus violente que jamais son hostilité contre Charles-Quint. Il commença des préparatifs militaires, et se remit à négocier avec les Turcs et avec les princes luthériens pour renouer ses alliances. L'assassinat de Rincon et de Frégose lui fournit bientôt une occasion de recommencer la guerre (1542). Malgré la disgrâce du connétable, son parent et son appui, M. de Brissac fut nommé colonel des bandes françaises delà les monts [1]. Il venait alors de se marier [2] avec une riche héritière de Normandie, Charlotte d'Esquetot, et dut s'arracher aux embrassements de sa nouvelle épouse pour courir en Italie. Les forces placées sous ses

[1] 22 mai 1542. Pinard, *Chronologie historique et militaire*, t. II, p. 703.

[2] Le jour même de sa nomination, 22 mai 1542. V. Archives de Maine-et-Loire, E, 2096.

ordres n'étaient que de quinze compagnies ou enseignes, environ six mille hommes, que la couleur de leurs drapeaux avait fait nommer *les enseignes jaunes*[1]. Il reçut bientôt l'ordre de les conduire à Avignon, où le Dauphin rassemblait une armée pour marcher contre Perpignan. Cette armée, pour laquelle on avait rappelé une grande partie des troupes de Piémont, ne comptait pas moins de trente-cinq ou quarante mille hommes d'infanterie, dont quatorze mille Suisses et six mille lansquenets, deux mille hommes d'armes et deux mille chevaux légers[2]. Malheureusement le peu de secret de l'entreprise, et la lenteur des préparatifs et des marches, permirent à l'ennemi de se mettre en défense. La ville, bien fortifiée, semblait « un porc épic qui de tous costés estant courroucé monstre ses pointes[3], » elle était abondamment pourvue d'artillerie, de vivres et de muni-

[1] Boyvin, p. 500 ; du Bellay, *Mémoires*, l. IX, p. 720. — Cf. Bibliothèque nationale, pièces originales, carton 867, une quittance donnée par « Charles de Cossé, chlr. seigneur de Brissac, collonnel et cappitaine général des *sept* [1] enseignes de gens de guerre à pied, avanturiers françoys venuz de Piedmont au conté de Roussillon, » à Me Antoine le Macon, conseiller du Roi et receveur général des finances en Bourgogne, de « la somme de troys cens l. t. à nous ordonnée pour nostre estat de collonnel et cappitaine général desd. françoys durant ce présent moys d'octobre. » 22 octobre 1542.

[2] Du Bellay, *Mémoires,* l. IX ; Paul Jove, *Histoire*, l. XLI ; Montluc, *Mémoires*, édition du *Panthéon littéraire*, p. 29 ; Paradin, *Histoire de mon temps*, l. IV.

[3] Du Bellay.

[1] Peut-être les autres avaient-elles été renvoyées en Piémont ou licenciées après la campagne.

tions, et avant que de Thermes, avec la cavalerie légère, eût occupé le col du Perthus, elle put recevoir des renforts qui complétèrent la garnison. Le sol, formé de sable et de cailloux, se prêtait mal aux tranchées, et les coups de canon et de couleuvrine, dont les ennemis étaient « aussi libéraux que d'arquebusades, » rendaient les approches très difficiles. On était d'ailleurs au mois de septembre[1], la chaleur était lourde, le service des tranchées très pénible. Un jour, sur le midi[2], les Espagnols voyant le peu de soldats qui y restaient, firent une sortie subite; ils repoussent nos gens, enclouent plusieurs canons et se préparent à en emmener d'autres. Brissac, qui se trouvait non loin de là, les aperçoit; sans armes qu'un hausse-col, il saisit une pique, entraîne quelques hommes, et se précipite tête baissée sur l'ennemi que son attaque furieuse fait reculer; nos gens se rallient, les Espagnols sont rejetés hors de la tranchée, et l'artillerie est sauvée. Mais il avait reçu un coup de pique à la cuisse, et une balle qui avait faussé son hausse-col. Ce trait de courage lui valut des éloges unanimes, et le Dauphin, dans son admiration, s'écria : Si je n'étais Dauphin, je voudrais être Brissac.

Toutefois le siège n'avançait pas; un assaut que l'on tenta fut repoussé avec de grandes pertes; il fallut reconnaître que l'on ne pouvait prendre la ville avant l'hiver; or, aux premières pluies, les rivières débordées devaient rendre les communications diffi-

[1] Le siège avait commencé le 26 août.
[2] Boyvin, p. 500; du Bellay, p. 721.

ciles. Le Roi, qui s'était avancé jusqu'à Béziers, envoya l'ordre de se retirer. Brissac, avec ses compagnies, fut chargé d'occuper Capestang[1], tandis que M. de Lorges, avec la légion de Languedoc, dont il était colonel, devait défendre Tuchan. Mais les légionnaires, paysans enlevés à leur charrue et sans esprit militaire, se débandèrent, et de Lorges, resté presque seul, dut prier Brissac d'accourir à Tuchan, pour garder les vivres et les munitions de l'armée que l'on y avait retirées ; « par quoy, dit Montluc, nous marchasmes diligemment, sans demeurer que la moictié d'une nuict dehors, et le trouvasmes qu'il ne luy estoit rien demeuré, si ce n'est MM. de Dénezé et de Fonterailles avec leur train. »

Brissac ne garda pas longtemps le commandement de ses gens de pied. Le Roi, voulant créer pour M. de Tais la charge de colonel général de l'infanterie française[2], le lui enleva et lui donna en échange une compagnie de cinquante hommes d'armes. Le dédommagement ne lui parut pas suffisant et il en fit paraître quelque humeur ; le Roi, qui s'en aperçut, lui demanda pour le calmer qui donc, à son avis, commanderait l'armée, au cas où celui qui en avait la charge viendrait à manquer ?— Ce serait, répondit-il, celui que Votre Majesté en jugerait digne par sa vertu. — Vous le prenez mal, reprit le Roi ; ce serait le plus ancien capitaine de ma gendarmerie, parmi

[1] Montluc, p. 30.
[2] Brantôme, *Des colonels français, M. de Tais.*

laquelle je ne loge que ceux qui sont tels que vous dites [1]. » A quoi Brissac répliqua qu'il aurait beau loisir de battre les champs avant d'en venir là, et qu'il eût mieux aimé demeurer ce qu'il était. Toutefois il n'eut pas longtemps lieu de se plaindre, car, le 1er mai 1543, il fut nommé colonel de la cavalerie légère de l'armée des Pays-Bas [2], commandement important où il devait trouver de fréquentes occasions de se distinguer.

François Ier, en effet, avait résolu de porter son effort vers les Pays-Bas, afin de seconder son allié le duc de Clèves. L'amiral d'Annebault, qui commandait l'armée, entra en Hainault [3], et, n'ayant pas cru pou-

[1] Boyvin, p. 500. — Cf. *Mémoires* de Vieilleville, l. II, ch. XIV.

[2] Pinard, t. II, p. 703. Cet écrivain, qui le fait demeurer colonel de l'infanterie jusqu'à cette époque, se trompe en le nommant colonel de la cavalerie légère de Piémont. Voir à la Bibliothèque nationale (fonds Clairambault, titres scellés, vol. 155, f° 4035), une quittance de la somme de 900 livres tournois, pour l'état de capitaine général des bandes de chevaux légers au service du Roi en Picardie et en Hainault, durant les mois de juin, juillet, août, donnée le 6 septembre 1543 par Ch. de Brissac à Henry Maréchal, trésorier de tous les chevaux légers ; *ibid.*, f° 4043, une autre du 10 janvier 1543 (V. S), de la somme de 1200 livres, pour les quatre mois suivants ; *ibid.*, f° 4045, une autre du 7 juin 1544, à Guy de la Maladière, trésorier ordinaire des guerres, et à Marin Prévôt, payeur de la compagnie de cinquante lances de Charles de Cossé, sieur de Brissac, de la somme de 500 livres tournois, pour son état de capitaine de cinquante lances, durant les huit mois de juillet à janvier 1543, « savoir : 300 livres pour l'estat ancien à raison de XX sous tournois par lance et par mois et 200 livres pour la crue naguère ordonnée par le Roi. »

[3] Du Bellay, *Mémoires*, l. X, p. 795.

voir s'emparer d'Avesnes, occupa Landrecies, qui fut fortifiée et reçut une garnison nombreuse. Il occupa également plusieurs châteaux environnants. Quelques semaines après, l'Empereur attaquant le duché de Clèves, le Roi résolut de marcher vers le Luxembourg. Au moment où la cavalerie recevait l'ordre de partir de Guise [1], une troupe ennemie venait assaillir le château de Bohain, à quelques lieues de là ; elle crut pouvoir surprendre deux compagnies qui, logées un peu au-dessous de Guise, avaient voulu passer la nuit en cet endroit où elles se trouvaient bien, disant qu'elles rejoindraient les autres le lendemain matin avant le départ. Environ mille chevaux et quatre enseignes d'infanterie se mirent en marche dans ce dessein. Heureusement l'attaque ne fut pas si soudaine que les compagnies surprises ne pussent se mettre en défense. Deux cents arquebusiers à cheval accoururent à leur secours, et Brissac, avec ses autres compagnies, passa l'Oise à Guise, pour se porter entre la rivière et les bois, dans la pensée que l'ennemi, fatigué d'avoir marché toute la nuit, serait facile à défaire. En effet il n'avait pas fait un mille qu'on vint l'avertir que, croyant avoir toute notre armée sur les bras, ils commençaient à hésiter. Il les fit aussitôt charger par toutes ses troupes réunies, et si vigoureusement que leur cavalerie fut renversée sur les gens de pied, et tout mis en déroute. Il en demeura trois cents tués ou blessés, et deux cents prisonniers ; les quatre enseignes de

[1] Du Bellay, p. 742.

l'infanterie furent prises, ainsi que deux cornettes. A cette nouvelle, le reste des Impériaux, pensant voir arriver toute notre armée, laissa l'attaque de Bohain et se retira au Quesnoy.

Nos troupes réunies, on marcha sur Arlon et sur Luxembourg [1], qui ne firent presque aucune résistance. Mais on apprit alors que le duc de Clèves, accablé par les forces de l'Empereur, avait traité avec lui (7 septembre) ; on s'arrêta et l'on se borna à fortifier les places. Il fallut bientôt revenir au secours de Landrecies, que Charles-Quint avait résolu de reprendre. Brissac, avec sa cavalerie légère et quelques centaines d'arquebusiers à cheval, tirés des bandes italiennes du comte de San Secondo [2], prit les devants, dans le dessein d'attaquer à l'improviste une partie des forces impériales, qui assiégeaient Guise sous les ordres de don Ferrant de Gonzague [3]. Mais celui-ci, instruit de l'approche de notre armée, s'était mis en retraite. Brissac tenta vainement d'arrêter son mouvement, en le faisant harceler par ses Albanais ; vainement il fit charger l'arrière-garde, qui fut rompue et don Francisque d'Este, frère du duc de Ferrare, pris ; Gonzague fit face pour sauver son arrière-garde, mais ne se laissa pas entamer, et réussit à rallier le camp de l'Empereur devant Landrecies.

L'armée impériale ne comptait pas moins de quarante mille hommes d'infanterie, et de treize mille

[1] Du Bellay, p. 744.
[2] Pier Maria, comte de San Secondo.
[3] Du Bellay, p. 747.

chevaux ; une nombreuse artillerie battait la ville[1] ; mais la garnison, commandée par deux hommes énergiques, les capitaines Lalande et d'Essé, se défendait héroïquement ; « quoiqu'il y eust brèche plus que raisonnable, » Charles-Quint n'osa risquer un assaut et préféra prendre la place par la famine. En effet au milieu d'octobre, les assiégés envoyèrent prévenir le Roi qu'ils n'avaient plus de vivres. François Ier marcha aussitôt à leur secours et s'avança jusqu'à Cateau-Cambrésis. A son approche les Impériaux se concentrèrent sur la rive gauche de la Sambre et, pendant qu'une attaque de cavalerie occupait leur attention, Martin du Bellay jeta dans la ville les vivres dont elle avait besoin et en releva la garnison.

Cependant une bataille semblait inévitable : Charles-Quint brûlait de se mesurer avec son rival et, malgré les conseils de son ministre Granvelle et les supplications de sa sœur la reine Marie[2], il était résolu de la livrer. Le 28 octobre il s'était confessé et avait communié et on l'avait même vu, dit-on, à peine remis d'un accès de goutte, sauter à cheval, saisir une lance et faire mine de charger. N'ayant pu empêcher le ravitaillement de Landrecies, il vint le 2 novembre

[1] Du Bellay, *Mémoires*, p. 750. — Cf. Paul Jove, l. XLIV, et Gachard, *Trois années de l'histoire de Charles-Quint* (1543-1546), d'après les dépêches de l'ambassadeur vénitien Navagero (Bruxelles, 1865, in-8°), p. 20 et suiv. (?)

[2] Voir une lettre de Granvelle à la reine Marie, 29 octobre, dans *Analectes historiques*, t. II, p. 216, et une de la reine Marie à l'Empereur, 29 octobre, dans Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. II, p. 404.

camper à une lieue de l'armée française ; le 3, il fit avancer jusqu'à portée de canon sa cavalerie légère entremêlée d'arquebusiers. Entre les deux armées s'étendait une vallée où coulait un ruisseau assez étroit, mais profondément encaissé et difficile à franchir ; Brissac le passe avec ses chevaux légers, charge les Impériaux et les repousse ; mais bientôt il aperçoit, derrière une hauteur, un gros corps de gendarmerie et de lansquenets ; il s'arrête aussitôt et envoie prévenir le Roi. Celui-ci, ne voulant pas engager une action générale dans ces conditions désavantageuses, donne l'ordre de se replier, se tenant prêt à soutenir sa cavalerie et à repousser une attaque si on la tentait ; mais, pas plus que lui, Charles-Quint ne voulait perdre l'avantage de la position, et tout se borna à des escarmouches.

Satisfait d'avoir ravitaillé sa ville à la barbe de l'Empereur, et sûr que l'hiver et le manque de vivres forceraient bientôt celui-ci de s'éloigner, le Roi n'avait aucun intérêt à courir les risques d'une bataille ; il fit filer sur Guise l'artillerie et les bagages et les suivit, laissant derrière le Dauphin avec sept ou huit cents hommes d'armes et quatorze mille Suisses ; Brissac, avec sa cavalerie et des arquebusiers, devait couvrir la retraite. On partit de nuit, en laissant les feux allumés, en sorte que les Impériaux ne s'en aperçurent qu'au grand jour. Aussitôt Fernand de Gonzague se met à la poursuite[1]. Il espérait nous trouver en désordre, car notre armée avait des bois

[1] Paul Jove, l. XLIV ; du Bellay, p. 752.

à traverser et les routes étaient détrempées par la pluie. Heureusement, quand il nous atteignit le passage était presque achevé. Nos arquebusiers l'arrêtèrent à la lisière des bois et le forcèrent à attendre le gros de l'armée impériale. Alors il fit couler sous bois, pour nous déborder, mille ou douze cents cavaliers allemands, sa cavalerie anglaise et des arquebusiers. A son tour, le Dauphin, sorti du défilé, envoya au secours de Brissac trois cents hommes d'armes et se mit en bataille, les Suisses au centre, le reste de la gendarmerie sur les deux aîles, prêt à accepter le combat si l'Empereur s'avançait jusqu'à lui. Il n'en eut pas besoin : la cavalerie légère et les arquebusiers déployés en tirailleurs, en enfants perdus comme on disait alors, forcèrent l'ennemi à repasser le bois ; les Albanais surtout, avec leur agilité, firent merveille contre la lourde cavalerie allemande, et l'Empereur, perdant l'espoir d'inquiéter notre retraite, rentra dans son camp [1].

[1] Dans ses lettres à la reine Marie, Charles-Quint insiste naturellement beaucoup sur la fuite du roi de France (lettres des 4, 5 et 6 novembre, publiées par Gachard dans ses *Analectes historiques*, t. II, p. 34-40), mais ses « *Commentaires* » parlent différemment : « Le roi de France... se porta avec son armée à Câteau-Cambrésis, d'où il envoya un gros corps de cavalerie reconnaître le terrain afin d'essayer de secourir ceux de Landrecies. Pour s'opposer à ceci, les armées de l'Empereur se réunirent et firent une telle résistance, que cette cavalerie n'atteignit pas son but et eut peu sujet de se vanter. *Il est vrai que pendant ce temps quelques cavaliers français avec des sacs de poudre et quelques vivres dont les assiégés avaient le plus pressant besoin, entrèrent dans Landrecies par un point qui ne présentait pas d'obstacles...* » Et plus loin : « La nuit étant venue,

Brissac pouvait revendiquer l'honneur de cette action, il pouvait se vanter d'avoir, à force d'habileté et de courage, épargné à l'armée un désastre ; lui-même avait couru risque de la vie et s'était trouvé plusieurs fois au milieu des ennemis[1]. Aussi lorsque le soir il rentra au camp, tout couvert de sang et de poussière, le Roi lui fit le plus gracieux accueil, le combla d'éloges et ordonna qu'on lui servît à boire dans sa propre coupe. Ce fut probablement à la suite de ce service signalé qu'il fut fait chevalier de l'Ordre, distinction alors en haute estime, le collier n'étant pas encore prodigué comme il le fut au milieu des guerres civiles[2].

Continué dans son commandement l'année sui-

le Roi s'éloigna avec son armée et se retira jusqu'à Guise. L'Empereur ayant par la négligence des siens ignoré ce départ jusqu'au jour suivant, il résulta de cette ruse qu'il ne put atteindre le roi avec son armée. Il s'avança jusqu'à un bois ou bruyère, à une distance de trois lieues, mais il ne voulut pas à cause du désordre de ses arquebusiers (qui la plupart étaient suivis et accompagnés de plus de bagages qu'il ne convient à des gens de guerre) franchir ce bois avec son armée. Il y eut seulement quelques chevau-légers avec peu d'arquebusiers et beaucoup de gens en désordre qui le passèrent. M. le Dauphin le remarqua et ayant réuni tous ses gendarmes français, il fit volte-face et chargea ceux qui le poursuivaient. Ceux-ci se retirèrent dans le bois... » *Commentaires de Charles-Quint*, publiés par Kervyn de Lettenhove, Paris, 1862, in-8°, p. 75-78.

[1] Boyvin, p 500. Les lettres d'érection de Brissac en duché rapportent qu'il fut trois fois pris et repris.

[2] Où il devint « le collier à toutes bêtes », comme on disait. — Boyvin dit à tort que « Henri II, estant venu à la couronne, l'honora de son Ordre, » car une quittance de 1544 le qualifie chevalier de l'Ordre. (Bibliothèque nationale, pièces originales, carton 867.) — *Item*, un aveu du curé de Brissac, Gasteblé ; Archives de Maine-et-Loire, G, 2884.

vante, il devait être moins heureux. Charles-Quint avait projeté d'envahir la France de concert avec Henri VIII. Il réunit des forces immenses ; toute l'Allemagne, disait-on, marchait sous ses drapeaux. Luxembourg fut repris, Commercy se rendit au bout de quatre jours et livra le passage de la Meuse, et Saint-Dizier, qui couvrait la Champagne, fut assiégé (8 juillet)[1]. Lalande, l'héroïque défenseur de Landrecies, commandait dans cette ville avec le comte de Sancerre. Le Dauphin concentra ses forces à Jallon, entre Châlons et Epernay, et envoya Brissac à Vitry. Il devait, avec sa cavalerie légère et les bandes italiennes du colonel corse San Pietro, faire passer des secours à Saint-Dizier, et gêner les approvisionnements de l'armée impériale. L'Empereur résolut de se débarrasser de ce voisinage incommode [2]. Le 23 juillet, au coucher du soleil, don Francisque d'Este avec la cavalerie italienne, Maurice de Saxe avec un millier de cavaliers allemands, et le comte Guillaume de Furstemberg avec sept ou huit mille lansquenets et de l'artillerie, marchèrent sur Vitry. Au lever du jour, la cavalerie ennemie attaqua les compagnies qui gardaient le passage de la Soule à Changy, dans le dessein de franchir cette rivière et de couper la route de Vitry à Châlons [3]. Nos gens sont bientôt

[1] Du Bellay, p. 772 ; Paul Jove, l. XLV.

[2] Voir dans les *Analectes historiques* de Gachard, t. I., p. 257, *Relation de l'affaire et prise de Vitry par les troupes de l'Empereur.*

[3] Vitry-le-Brulé, dont il s'agit ici, était situé sur la Soule, un affluent de droite de la Marne, à quelque distance de cette dernière rivière, dont la route de Châlons suivait la rive droite.

repoussés, les Albanais s'enfuient vers Châlons, le reste se replie, en combattant, sur Vitry. Instruit de l'attaque, Brissac se porte en avant, et place dans les vignes les arquebusiers italiens dont le feu arrête un instant l'ennemi. Toutefois, en présence de forces bien supérieures, il comprend qu'il faut battre en retraite. La route de Châlons étant coupée, il se replie sur la Marne et s'apprête à en défendre le passage. A cette vue, sept ou huit cents pistoliers allemands et autant de chevaux légers s'élancent, appuyés par des arquebusiers à cheval. La compagnie de Sansac, restée en arrière-garde, ne peut soutenir le choc, elle se jette à toute bride dans le village vers le pont, et porte le désordre parmi nos gens de pied ; l'ennemi les trouve dispersés et il en taille en pièces une bonne partie. Brissac cependant réussit à rallier sa cavalerie et à se retirer du côté de Châlons, tournant le visage et chargeant toutes les fois qu'il en trouvait l'occasion. Deux fois il fallut le dégager des ennemis qui l'entouraient ; enfin, « sa vertu et conduitte triomphant de la force », il parvint à rejoindre le Dauphin avec les débris de ses troupes.

Saint-Dizier tint encore presque un mois ; après la prise de cette ville, Charles-Quint s'avança le long de la Marne et s'empara des magasins d'Epernay [1] et de Château-Thierry. Toutefois, voyant l'armée française intacte et ses troupes diminuées, craignant

[1] D'après M. Paulin Pâris, *Études sur François Ier*, Paris, Techener, 1884, in-8°, t. II, p. 303, Epernay aurait été brûlée par les Français et Charles-Quint n'y aurait rien trouvé.

de manquer bientôt de vivres, au milieu d'un pays dévasté, il consentit à signer la paix à Crespy (18 septembre 1544), moyennant la restitution des places prises de part et d'autre, et la promesse de régler les affaires d'Italie par le mariage du duc d'Orléans.

La paix à peine signée, l'armée du Dauphin se porta en Picardie contre les Anglais, dans le dessein de reprendre Boulogne rendue par le sire de Vervins (le 14 septembre). Elle ne put y réussir, malgré une attaque de nuit tentée par de Tais et Montluc[1], et dut bientôt renoncer à tenir la campagne à cause de la mauvaise saison et du manque de vivres, le pays étant ravagé jusqu'à Montreuil et Abbeville. Le maréchal du Biez essaya de se maintenir sur la rive gauche de la Liane et d'y bâtir un fort pour fermer l'entrée du port de Boulogne, mais il fut obligé d'y renoncer.

Ce projet fut repris l'année suivante et une armée nombreuse, où M. de Brissac commandait encore la cavalerie légère, fut de nouveau confiée à du Biez[2]; mais les mesures furent si mal prises qu'après plusieurs semaines il fallut tout défaire et recommencer les travaux. Puis on les interrompit pour passer sur la rive droite de la Liane, parce que, disait-on, une armée anglaise s'apprêtait à ravitailler Boulogne. Sur ce faux bruit et dans l'espérance d'une bataille, les princes et la jeune noblesse accoururent. Parmi les plus empressés étaient Antoine de Vendôme et son frère le duc d'Enghien, le vainqueur de Céri-

[1] *Mémoires* de Montluc, p. 77 et 78.
[2] Du Bellay, *Mémoires*, p. 792 et suiv.

soles, le duc de Nevers et le duc d'Aumale, François de Guise, le futur héros de Metz, de Calais et de Dreux. Et telle était la réputation de Brissac, que plusieurs d'entre eux, et en particulier le duc d'Aumale, voulurent servir sous ses ordres ; il était souvent obligé de se dérober pour ne pas hasarder à la moindre occasion des personnages de telle conséquence ; on les vit même quelquefois venir coucher à son logis, afin d'être sûrs de ne pas manquer une entreprise[1]. On avait en effet avec les Anglais de fréquentes escarmouches, et ce fut dans l'une d'elles que le duc d'Aumale reçut, entre le nez et l'œil, un si vigoureux coup de lance que le fer entra dans la tête environ un demi-pied[2].

Bientôt du Biez reçut l'ordre d'aller ravager les environs de Calais[3], afin de gêner l'approvisionnement de cette ville, et de ruiner les vivres aux lansquenets qu'Henri VIII faisait venir d'Allemagne. Outre les facilités que ce pays marécageux et coupé de nombreux canaux offrait à la défense, les Anglais avaient fait, du côté de la terre ferme, de grands fossés, ordinairement remplis d'eau, bordés de remparts que flanquaient des bastions de distance en distance. Arrivés en présence de ces retranchements, tandis que le maréchal délibérait avec MM. de Brissac, de Tais et quelques autres, Montluc engagea l'escarmouche ; il vit les Anglais hésiter, et proposa d'atta-

[1] Boyvin, p. 500.

[2] Du Bellay, p. 794.

[3] Du Bellay ; Montluc, p. 83-84 ; de Thou, *Historiarum*, lib. I, édition 1620, t. I, p. 37.

quer immédiatement. En effet, avec les gens de pied, il franchit le fossé, escalade la courtine et passe au fil de l'épée tout ce qui ne fuit pas. Brissac le suit avec une cinquantaine d'hommes par un étroit passage, pendant que l'on ouvre une brèche dans le rempart et que l'on comble le fossé, car les ponts préparés étaient restés à Ardres. Puis, le gros de l'avant-garde l'ayant rejoint, il se porte sur Marck, gros bourg où les Anglais avaient une garnison. Sur sa route il rencontre deux mille Anglais qui venaient au secours du fort dont ils ignoraient la prise ; il les fait charger et mettre en fuite. Mais les pluies empêchèrent de continuer les opérations; ni l'artillerie ni la cavalerie ne pouvaient manœuvrer dans ce sol marécageux, tout coupé de fossés devenus des rivières ; il fallut se borner à l'incendie de quelques villages.

La paix signée à Ardres avec l'Angleterre (1546) mit fin au commandement de M. de Brissac et le ramena à la Cour. Sans y briller au premier rang, il n'en était pas moins un personnage important. Héritier d'un nom déjà ancien, chevalier de l'Ordre, conseiller et gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, grand panetier et grand fauconnier, gouverneur d'Anjou et capitaine de cinquante hommes d'armes [1], l'on pouvait prévoir qu'il ne s'arrêterait pas là. Il était dans toute la beauté et la force de l'âge ; ses qualités brillantes, les charges importantes qu'il avait remplies, les services éminents qu'il avait rendus,

[1] Voir tous ses titres dans l'aveu du curé Gasteblé. Archives de Maine-et-Loire, série G, 2884.

annonçaient qu'il s'élèverait aux plus hautes dignités, et ses liaisons avec tout ce qu'il y avait de plus illustre devaient lui en faciliter l'accès.

En attendant, il pouvait faire brillante figure : la prudente économie de son père lui avait laissé de nombreux domaines en Anjou, et si quelques-unes des charges dont il était revêtu étaient purement honorifiques, d'autres étaient fortement appointées[1] et donnaient, comme la paneterie et la fauconnerie, des droits fort avantageux. Son mariage avait encore augmenté sa fortune. Fille unique de Jean d'Esquetot et de Madeleine Le Picard, dame d'Estelan, Charlotte d'Esquetot était d'une famille qui rachetait son défaut d'illustration par sa richesse, à en juger du moins par le grand nombre de seigneuries qu'elle possédait en Normandie[2] et par le luxe du château d'Estelan[3].

[1] Différentes quittances nous apprennent qu'il touchait par an 1,000 livres tournois comme capitaine de cinquante hommes d'armes, 1,200 comme gouverneur d'Anjou, 800 comme grand panetier et 1,200 comme grand fauconnier. Il avait en outre la capitainerie du château de Falaise dont il affermait les droits 1,150 livres. (V. aux Archives de Maine-et-Loire, série E, 2100, un bail du 26 juillet 1561.)

[2] Dans son contrat de mariage, Charlotte d'Esquetot est qualifiée : « fille unique de noble homme, messire Jehan d'Esquetot, seigneur dudit lieu, de Richarville, de Buglise, d'Escrudeville-sur-mer, de Baucourt et de Laumoy en France ; et de Madeleine le Picard, dame d'Estelan, de Mesnilcarte et Yville-sur-Seine. Celle-ci descendait de Guillaume le Picard, sieur d'Estelan, grand maître de l'artillerie de Louis XI. Les armes d'Esquetot étaient d'argent à trois fasces de gueules, celles d'Estelan de gueules à trois fers de pique d'or, posés 2 et 1.

[3] Voir Archives de Maine-et-Loire, E, 2099. Récolement après le décès de Magdalène le Picart, etc..., des meubles et argenterie par elle laissés au château d'Estelan.

M. et Mme de Brissac pouvaient donc mener grand train et figurer convenablement à la cour. Mais les beaux jours de François Ier n'étaient plus : le Roi commençait à se faire vieux ; fatigué avant l'âge par les travaux et les plaisirs, sa santé était ébranlée ; les échecs de la dernière guerre avaient diminué son prestige ; la mort de son fils, le duc d'Orléans, celle du vainqueur de Cérisoles, le duc d'Enghien, qu'il chérissait comme un fils, lui avaient laissé une grande tristesse ; et les inquiétudes d'une guerre inévitable avec l'Empereur s'ajoutant au poids des chagrins, altéraient son humeur ; enfin, il voyait avec jalousie la jeunesse se grouper autour du Dauphin et en escompter le règne, et la duchesse d'Étampes, par haine pour la maîtresse de celui-ci, Diane de Poitiers, ne cessait d'irriter son mécontentement.

Il n'est pas douteux que Brissac ne se soit attaché au Dauphin plutôt qu'au Roi. Son âge, les souvenirs de son enfance, sa parenté avec le connétable, sa liaison avec le duc d'Aumale, tout l'y portait. D'ailleurs de ce côté étaient la jeunesse, la force, l'avenir. Toutefois, avec sa prudence habituelle, il dut prendre soin de ménager le présent, et je serais bien surpris qu'il se fût compromis comme le racontent les Mémoires de Vieilleville[1]. A en croire Carloix, l'auteur de ces Mémoires, les jeunes gens qui entouraient le Dauphin l'auraient un jour salué Roi, et celui-ci leur aurait partagé les charges et les dignités de l'État ; il

[1] L. I, ch. xxv.

aurait promis de rappeler le connétable, de donner à Saint-André le titre de chambellan, à Brissac la charge de grand maître de l'artillerie. Par malheur, un bouffon qui les avait entendus alla tout raconter au Roi. Furieux, celui-ci prend le capitaine de sa garde écossaise avec une trentaine d'archers et court à l'appartement de son fils. Tout avait fui : il ne trouva que les pages et les laquais sur qui il déchargea sa colère et qu'il fit, continue Carloix, passer par les fenêtres à coups de hallebarde ; les meubles, lits, chaises, bahuts, coffres furent également jetés dehors ou brisés. Le Dauphin dut quitter la Cour pour trois semaines. Enfin le Roi s'apaisa, mais pas un de ceux qui avaient eu part à cette aventure ne rentra en grâce ; ils n'osaient pas même se présenter seuls devant lui. Heureusement, bien des raisons permettent de douter de cette aventure peu vraisemblable[1], et si l'on ne voit Brissac employé à aucune affaire, ni honoré d'aucune récompense nouvelle, rien ne prouve qu'il ait été tenu en disgrâce. Quoi qu'il en

[1] D'abord la date donnée de 1538 n'est pas exacte évidemment, le connétable n'étant pas alors en disgrâce ; puis Carloix donne à son maître un rôle peu vraisemblable : présent d'abord à la scène, il s'esquive quand il la voit prendre un tour offensant pour la majesté royale ; le Roi s'empresse de demander s'il y était, loue sa prudence et sa fidélité ; c'est lui qui réconcilie le Dauphin avec son père ; on le voit, tout est calculé pour la gloire de M. de Vieilleville. Ce n'est pas d'ailleurs la seule fois que nous aurons l'occasion de mettre en doute la véracité de ces Mémoires ; déjà ils attribuent à Vieilleville lors de l'invasion de l'Empereur en Provence un rôle très important, alors que du Bellay et les autres écrivains ne prononcent même pas son nom.

soit, nous le suivrons en Anjou, où il a résidé à cette époque plus fréquemment qu'à aucun autre moment de sa vie.

Son père, René de Cossé, était mort en 1540 (11 avril) et lui avait laissé sa charge de gouverneur des pays, duché et comté d'Anjou et du Maine, et de capitaine du château d'Angers [1]. On sait que les gouverneurs n'étaient que des commandants militaires ; les seigneurs sur leurs terres, les corps municipaux et les corps judiciaires dans les villes, s'occupaient de la police et de l'administration. « Les gouverneurs et lieutenans généraux du Roy ès provinces, dit du Tillet [2], sont ordonnés pour la force, afin de conserver les provinces à eux commises, en tranquillité, paix et repos, et les défendre par armes tant des subjects que des estrangers ennemis. » A vrai dire, leur présence dans l'intérieur du royaume n'était guère nécessaire, comme le remarque François Ier dans son ordonnance de 1545 [3] (mai). Aussi résidaient-ils rarement. Nous verrons même Brissac garder le titre de gouverneur d'Anjou [4] avec celui de

[1] Commission donnée à Ch. de Cossé, etc., des estats et offices de lieutenant général et gouverneur des pays, duché et comté d'Anjou et du Mayne et de la capitainerie du château d'Angers, donnée à Condé le 27 avril 1540, enregistrée par les trésoriers de France et par le trésorier de l'épargne le 11 et le 12 avril 1540 (V. S.), et par la cour de la sénéchaussée d'Angers le 23 février 1544. Archives de Maine-et-Loire, E. 2096 et 2097.

[2] *Recueil des rois de France,* etc. Paris, Jean Houzé, 1607, in-4°, p. 425.

[3] Isambert, *Recueil des anciennes lois*, t. XII, p. 893.

[4] Jusqu'en 1560.

gouverneur de Piémont, bien que la défense et l'administration des possessions françaises en Italie le retinssent habituellement au delà des Alpes, et lui rendissent impossible de s'occuper des affaires de l'Anjou. C'était simplement l'occasion pour lui de toucher 1200 livres de gages.

Il ne faut donc pas s'étonner si, nommé en 1540, il n'alla qu'en 1545 prendre possession de son gouvernement. Au reste, les gouverneurs pouvaient rendre à la cour de grands services à leurs provinces ; ils servaient d'intermédiaires et de protecteurs près du Roi et du Conseil quand il s'agissait d'obtenir quelque privilège ou l'exemption de quelque charge. Ainsi, en 1544, le bruit ayant couru qu'Angers allait avoir à loger une garnison de trois ou quatre mille lansquenets, le corps de ville s'empressa d'écrire à tous les amis de la ville, et particulièrement à M. de Brissac, pour les prier de détourner ce coup [1] ; la nouvelle que ce seraient des gendarmes ne calma point les inquiétudes, on le pria de redoubler d'instances, et on lui sut fort bon gré d'avoir réussi à épargner à la ville toute garnison.

Pour se concilier l'appui de ces puissants protecteurs, le corps municipal n'épargnait rien. S'ils venaient en ville, ou si seulement ils passaient à quelque distance, on leur offrait du gibier, du vin, de la bougie, des flambeaux de cire, et à leurs femmes des dragées et des confitures. Les comptes municipaux conservés aux archives de la mairie d'Angers, font

[1] Archives de la Mairie d'Angers, BB, 23, f^os^ 71, 74, 85, 88.

fréquemment mention de pareilles dépenses. Plusieurs fois même on vit le corps de ville se transporter jusqu'à Brissac[1] pour présenter ses hommages à René ou à Charles de Cossé, et aux nobles hôtes qu'ils avaient chez eux.

Mais c'était surtout à leur première entrée que les gouverneurs étaient accueillis magnifiquement. Au mois de février 1545, la nouvelle étant venue que Charles de Cossé arrivait en Anjou pour prendre possession de sa charge, le corps de ville résolut de le recevoir aussi solennellement que possible[2]. En effet le 22 février[3], premier dimanche de carême, jour choisi pour son entrée, le maire, les échevins, le procureur greffier de la mairie, à cheval, en robes longues, accompagnés des sergents et des connétables de la ville, et d'un grand nombre de marchands et autres personnages notables, allèrent à sa rencontre jusqu'au dessus de la Croix-Mantrailles, près d'Epluchard[4], à environ un quart de lieue de la ville. Là également s'étaient rendus les officiers de justice, ayant à leur tête le lieutenant de la sénéchaussée et le lieutenant criminel. Le maire, René Breslay de la Chaslerie, lui

[1] A seize kilomètres d'Angers. V. Archives de la Mairie d'Angers, BB, 16, f° 105 et CC, 8.

[2] Archives de la Mairie d'Angers, BB, 23, f° 113.

[3] *Ibid.*, f° 119.

[4] Entre les routes des Ponts-de-Cé et de Sainte-Gemmes, *alias* Haute-Folie. Il y avait là une maison de plaisance du roi René dont il ne reste plus aujourd'hui qu'une tourelle d'escalier. C'était là que le corps de ville était venu recevoir François Ier et sa mère quand ils firent leur entrée en 1518, 6 juin. (Voir le récit dans Bourdigné.)

fit une harangue : il le remercia des services qu'il avait rendus à la ville, surtout de leur avoir évité les charges d'une garnison, et le pria de continuer à es avoir tous en bonne recommandation, l'assurant en retour de tout leur dévouement. Brissac répondit gracieusement, puis tout le cortège se mit en route, précédé du guet et de « grant nombre de gens de la ville en armes, avec pifres, tabourins et enseignes de taffetas, tous démenans grant joye de la venue dudict seigneur. » On entra par la porte Saint-Aubin, au bruit des cloches et de l'artillerie, et l'on se rendit à l'hôtel de ville où fut également « tiré grant nombre d'artillerie. » C'est là qu'était préparé le logement du gouverneur, somptueusement décoré, grâce aux tapisseries de l'évêque d'Angers et de la dame d'Estiau que l'on avait empruntées. On y servit en son honneur « un souper d'au moins douze plats, » auquel assistèrent « plusieurs gens d'esglise, nobles et aultres gens de la justice. » Le lendemain de cette réception brillante, Brissac se rendit au palais pour y faire, selon la coutume, lire et enregistrer, en présence des gens et officiers du Roi et de plusieurs autres, ses lettres de capitaine et de gouverneur d'Anjou.

Il revint encore l'année suivante, et cette fois encore le maire[1] alla le saluer et lui offrir[2], ainsi qu'au seigneur de Gié qui l'accompagnait, « vin blanc et clairet » du meilleur que l'on put trouver ; il le

[1] René Chevalier.

[2] Archives de la Mairie d'Angers, BB, 24, f° 10.

remercia, dit le registre des conclusions, « au nom de ceste maison, manans et habitans de la ville et du païs, des biens par lui faicts au païs, mesme d'avoir empesché les gens d'armes et garnisons venir en ceste ville ; lequel seigneur de Brissac luy fist response qu'il estoit prest de faire à son pouvoir tout bien aux habitans de ladicte ville. »

Cette fois, la guerre étant finie, il put rester plus longtemps en Anjou ; aussi le voyons-nous [1] écrire au maire et aux échevins pour les prier de lui prêter la maison de ville, afin qu'il eût « lieu certain, propice et commode » pour se loger quand il viendrait à Angers, et pour traiter avec eux de ce qui concernerait le service du Roi. On s'empressa de lui répondre que les gens et maison de la ville étaient à lui et qu'il pouvait en disposer. Si l'on ajoute une nouvelle demande d'épargner à Angers le passage des gens de guerre allant en Écosse (1549) [2], et un nouveau voyage, la même année, où on lui offrit flambeaux, bougies et torches, et à M^me^ de Brissac dragées, confitures, torches et barillets, on aura tout ce que nos archives nous révèlent sur le gouvernement de Charles de Cossé-Brissac en Anjou [3]. On voit qu'il n'y a rien là de bien important, et qu'il n'est pas étonnant que pendant dix ans (de 1550 à 1560) la province ait pu se passer de la présence de son gouver-

[1] Archives de la Mairie d'Angers, BB, 24, f° 46.
[2] *Ibid.*, f° 276.
[3] *Ibid.*

neur. Le jour allait venir où les guerres de religion donneraient à ces officiers l'occasion d'exercer leur commandement, et augmenteraient leur importance au point de leur permettre d'affecter l'indépendance et de tenter de former une nouvelle féodalité.

CHAPITRE IV

Brissac grand maître de l'artillerie. — Seconde mission près de Charles-Quint.

Si M. de Brissac était en défaveur, la mort de François Ier vint bientôt l'en tirer. L'avènement de Henri II fut suivi du bouleversement de toute la Cour. Le nouveau Roi n'aimait pas les conseillers de son père, il leur reprochait les mauvais succès des dernières années ; il en voulait surtout à l'amiral d'Annebault, qu'il accusait de son échec devant Perpignan[1]. Il était en outre excité par le connétable de Montmorency, qui brûlait de reprendre le pouvoir, et par Diane de Poitiers, qui enveloppait dans la même haine la duchesse d'Étampes et ses créatures. Aussi presque tous les favoris du feu Roi furent disgraciés et remplacés par les anciens amis du Dauphin. Dans cette distribution des charges de la Cour et de l'État, Brissac ne pouvait être oublié : il fut non seulement confirmé dans tous ses emplois, mais en outre nommé

[1] *Mémoires* de Tavannes, p. 138.

grand maître de l'artillerie[1] à la place de M. de Tais. C'était pour donner à ce seigneur le titre de colonel général de l'infanterie, que François Ier lui avait autrefois enlevé le commandement des bandes de Piémont, ce dont, on s'en souvient, il avait ressenti un vif mécontentement ; il dut donc être doublement heureux de remplacer à son tour de Tais dans une charge qui pouvait être un acheminement vers le bâton de maréchal. Mais avant d'en exercer les fonctions, il eut à remplir une autre mission : il fut envoyé en ambassade extraordinaire près de Charles-Quint.

Depuis que la mort du duc d'Orléans avait ruiné l'espérance laissée à François Ier de recouvrer le Milanais, la guerre paraissait inévitable et la Cour de France s'y préparait. L'avènement de Henri II sembla devoir la rendre plus prochaine. Ce prince détestait l'Empereur[2] ; il lui gardait rancune de sa dure captivité en Espagne, et l'accusait d'avoir cherché à exciter contre lui son frère, le duc d'Orléans, gagné par mille témoignages d'amitié et par le leurre du Milanais. Il prétendait que les droits sur cette province étaient inhérents à la couronne de France et ne pouvaient en être détachés ; il avait protesté par acte authentique contre le dernier traité, et était bien résolu de garder la Savoie et le Piémont. D'ailleurs,

[1] Le 11 avril 1547 (Pinard, *Chronologie militaire*, t. II, p. 703). Quelques jours auparavant, il avait été chargé de recevoir des mains de la reine douairière, Éléonore d'Autriche, les joyaux de la Couronne. —V. l'*Inventaire* à la fin du présent volume (Pièces justificatives, II).

[2] Brantôme, *Henry II*.

jeune et désireux de se signaler, il aimait la guerre et n'était retenu que par la prudence du connétable. Charles-Quint, de son côté, était alors au comble de la puissance. Il avait réussi, l'année précédente, à désorganiser la ligue de Smalkalde, qui un moment avait paru sur le point de lui dicter des conditions. Les villes de Souabe, Ulm, Augsbourg, Memmingen, Strasbourg même et Francfort-sur-le-Mein avaient dû se soumettre. Peu de jours après l'avènement de Henri II, il avait écrasé à Muhlberg l'armée de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse ; il les retenait prisonniers et occupait leurs États. En un mot, il était maître de l'Allemagne, et on lui prêtait le projet de faire passer à son fils la succession de la couronne impériale et de rendre l'Empire héréditaire. Ses triomphes et ses projets inquiétaient la France qui craignait, malgré ses assurances pacifiques, qu'il n'épiât une occasion avantageuse de recommencer la guerre. Une diète ayant été convoquée à Augsbourg, Brissac fut envoyé vers l'Empereur comme ambassadeur extraordinaire, et on lui adjoignit le maître des requêtes Marillac, qui devait rester en Allemagne et remplacer l'ancien ambassadeur, Jacques Mesnage, sieur de Cagny[1]. Leurs instructions se réduisaient à deux points[2] : pénétrer les intentions de Charles-

[1] Voir sur ce personnage G. Ménage, *Remarques sur la vie de Guillaume Ménage*, p. 295.

[2] V. *Sommaire de l'ambassade de feu M. de Vieme devers l'empereur Charles-Quint.* (Bibliothèque nationale, mss. fr. vol. 17828, f° 1, copie du dix-huitième siècle), et *Instructions* de M. de Brisssac (Pièces justificatives, III) ; on trouvera là une partiedes dépêches citées plus loin.

Quint au sujet du maintien de la paix, et tenter un arrangement qui nous laissât définitivement la Savoie et le Piémont. Car Henri II entendait bien ne pas abandonner un pouce de ce qu'il possédait en Italie. Il le faisait, à l'heure même, déclarer au Pape et aux Vénitiens, avec qui il négociait la conclusion d'une ligue défensive contre l'Empereur ; il les assurait que son intention n'était pas d'abandonner ses alliés, mais de « restraindre sesdictes alliances par tous moyens honnestes et possibles », et les priait de ne tenir aucun compte de ce que les Impériaux pourraient leur dire que leur maître était recherché, par MM. d'Andelot[1] et de Brissac, d'entrer en plus étroite amitié avec le Roi. Pour éviter de donner apparence à ces discours, qui auraient pu refroidir les bonnes dispositions des alliés du Roi, il était recommandé à Brissac de remplir sa mission dans le moins de temps possible. Mettez très bien en considération, lui écrivait le connétable, le 31 juillet, « ce que je vous deiz à vostre partement que vostre allée par delà ne serve point à fere triompher l'Empereur en ses affaires, au moyen de quoy le moins que vous pourrez demourer là sera le meilleur pour le service du Roy[2]. »

Les envoyés français prirent leur chemin par la Suisse, peut-être à cause du peu de sûreté des routes

[1] François de Châtillon, seigneur d'Andelot, avait été envoyé vers Charles-Quint, pour répondre à l'envoi par celui-ci d'un ambassadeur extraordinaire, à l'occasion de la mort de François Ier.

[2] Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 2044, f° 83, copie du seizième siècle.

en Allemagne, mais aussi pour visiter les cantons et raffermir leur amitié pour la France. La Cour n'était point tranquille de ce côté[1]. Elle savait que les Suisses voyaient avec inquiétude les succès de Charles-Quint, qu'ils craignaient qu'après avoir subjugué la Germanie, il n'attaquât leur pays et n'essayât de faire revivre les liens qui autrefois les unissaient à l'Empire, peut-être même les prétentions de la maison d'Autriche sur une partie de leur territoire. En attendant, les agents impériaux travaillaient à semer la division et profitaient pour cela des querelles religieuses. Déjà, en 1531, une guerre civile avait éclaté à ce sujet, il n'était pas impossible de ranimer ces germes de discorde ; les petits cantons, très attachés à la foi catholique, craignaient pour leurs droits et pour leur croyance ; les Impériaux entretenaient ces craintes, afin de les amener dans la clientèle de l'Autriche et de les soustraire à l'alliance française. Ils n'épargnaient rien, répandaient l'argent, les dons et les promesses parmi cette nation « de soy assez vénale et encline d'entendre à ceulx qui donnent[2]. » Déjà l'Empereur se flattait de pouvoir y lever des troupes quand il en aurait affaire.

Les ambassadeurs français, M. de Liancourt et l'abbé de Basse-Fontaine, s'efforçaient de contrecarrer ces menées, représentant aux Suisses les dangers de la division, leur faisant craindre pour leur liberté, leur mettant devant les yeux l'exemple des villes de

[1] Voir une lettre de Henri II à M. de Brissac, 31 juillet 1547 (*ibid.*, f° 67).

[2] Lettre de Brissac au connétable. Soleure, 2 août (*ibid.*, f° 92).

Souabe obligées de subir la loi de Charles-Quint et de payer de lourdes contributions de guerre. Brissac et Marillac appuyèrent ces discours [1] ; ils les assurèrent que le Roi leur serait toujours bon voisin et ami, résolu à les aider en cas d'attaque, chose dont ils pouvaient se tenir certains, car il était prince de foi. Ils les prièrent aussi de persister dans leur bonne union ensemble, quelque différend de religion qui pût survenir, ayant même cœur et volonté de défendre leur liberté contre quiconque les attaquerait, leur promettant les secours de la France si l'Empereur voulait attenter quelque chose contre eux. Ils ajoutaient encore qu'ils étaient envoyés vers Charles-Quint pour savoir comment on aurait à vivre avec lui, et qu'il ne se traiterait rien qu'avec déclaration que le Roi entendait conserver ses amis, Messieurs des Ligues et leurs alliés, sans quitter leur alliance et bonne amitié, et que leurs affaires lui seraient toujours en telle recommandation que les siennes propres.

Ils répétèrent ces assurances à Genève, à Berne, à Soleure, à Schaffouse, où ils passèrent successivement. Ils assurèrent particulièrement les Bernois que le Roi ne voulait rien céder des terres qu'il tenait, mais les défendre de tout son pouvoir, ce que ceux-ci entendirent avec grand plaisir, prenant de là espérance de conserver ce qu'ils s'étaient approprié des terres du duc de Savoie [2].

[1] *Ce qui fut proposé à Messieurs des Ligues par Messieurs de Brissac et de Marillac aux moys de juillet et aoûst* 1547 (*ibid.*, f° 91).

[2] Lettre de Brissac au Roi. Soleure, 2 août (*ibid.*, f° 95).

Mais à Constance les deux envoyés trouvèrent la plus grande inquiétude [1]. Les bourgeois leur déclarèrent qu'ils n'attendaient que d'être sommés pour se soumettre, pourvu que l'Empereur ne changeât rien à leur religion et consentît à leur laisser quelque liberté. Ils se disaient, il est vrai, résolus à tenir le plus qu'ils pourraient, au cas qu'il se montrât trop dur sur l'un de ces deux points; mais, bien que leur ville fût aussi forte de situation qu'aucune autre de Germanie, et bien capable de résister avec succès, ils prétendaient n'avoir pas le moyen de soudoyer le nombre de gens de guerre suffisant, et être sans espoir de secours depuis la soumission des villes de Souabe; bref, il était évident qu'ils étaient prêts à accepter les conditions qu'on leur ferait, pourvu qu'elles ne fussent pas trop dures. Cependant la résistance avait des partisans, en particulier le capitaine Schestel [2] qui, l'année précédente, avait commandé les troupes d'Augsbourg et avait été pour cela banni de l'Allemagne. Ceux-ci demandaient avec instance que le Roi ne les abandonnât pas ; ils le priaient d'intervenir auprès des cantons suisses pour les décider à admettre Constance dans leur confédération et s'engageaient alors à tenir au moins six mois. Brissac appuya cette demande, il représenta la grande conséquence de la perte de cette ville, soit pour les Suisses, dont le territoire y touchait et qui, l'ayant perdue, diminueraient de force de vingt-cinq à trente

[1] Lettre au connétable. De Constance, 7 août (*ibid.*, f° 97).
[2] Les dépêches de Brissac le nomment Schestlin.

mille hommes, soit pour le Roi, qui perdrait le moyen de tirer des gens de guerre de Germanie ; d'autant « qu'usant l'Empereur de commandement sur ceuls de Strasbourg et aultres villes qui sont du costé de vostre royaulme, il n'y a plus d'aultre yssue par laquelle l'Alemaigne vous puisse subvenir de gens [1]. » Toutefois il était bien tard pour faire entrer Constance dans la Confédération Suisse ; les deux ambassadeurs ne purent qu'encourager les bourgeois par de bonnes paroles et leur conseiller de traîner du moins leur soumission en longueur [2]. Ils continuèrent leur route vers Augsbourg, où déjà Charles-Quint était arrivé.

Mais, à quelques lieues de la ville, Brissac fut pris d'une fièvre violente ; il dut se faire porter en litière et garder le lit pendant plus d'une semaine. Ce contretemps le désespéra : il craignait de voir sa mission se prolonger et Charles-Quint en tirer avantage ; le Roi et le connétable lui rappelaient dans toutes leurs lettres l'inconvénient des longueurs, et lui prescrivaient de demeurer le moins de temps possible. Par malheur, l'Empereur était malade aussi ; depuis longtemps sa santé était fort affaiblie : « il a trois maladies, écrivait quelque temps après Marillac, les hémorroïdes, l'asthme et la goutte ; il est obligé de se purger tous les huit jours et de passer l'hiver dans un poële, ou plutôt dans une fournaise où l'on ne peut

[1] Au Roi. Augsbourg, 13 août (*ibid.*, f° 98).

[2] En effet Constance, qui était ville impériale, fut occupée pour la maison d'Autriche par le baron de Polwiller.

tenir, car la chaleur naturelle est diminuée en lui [1]. » En ce moment, il était tourmenté par la goutte et n'admettait presque personne auprès de lui, excellente excuse pour différer l'audience des envoyés français et traîner en longueur. Aussi, en envoyant le prince de Sulmone visiter de sa part M. de Brissac, il lui fit dire de ne pas s'inquiéter, de penser seulement à se guérir, et que, quand il serait mieux, M. de Granvelle irait bien en sa maison pour négocier avec lui. « Lequel langaige, ajoute Brissac en écrivant au Roi

[1] « Tous les médecins s'accordent à ce que la chaleur naturelle est grandement diminuée de sorte que toute l'espérance qu'il a de se bien porter est durant la saison de l'esté, car, aussi tost que le froid approche, il fault qu'il demeure enserré en un poisle, ou, pour mieux dire, en une fournaise en laquelle peult-on demeurer un quart d'heure, et toutesfois il y est tout le jour. Au reste il a trois maladies invétérées lesquelles à chacune trois le conduisent à l'extrémité : la première est le flux de morroides par lequel il vuide beaucoup de sang et par conséquent la chaleur naturelle estant foible et luy estant désordonné de la bouche que homme qui soit au monde, il est certain que le sang qui se refaict après n'est que corruption, comme il appert en ce qu'il est contrainct de se purger de huict jours en huict jours, et se trouve par fois faire une seulle selle où il y a plus de deux pintes d'eau et de corruption de sorte qu'à la longue l'on en attend moins que l'hidropisie.

« L'autre maladie est qu'il est asthmatique avec une continuelle defluxion de caterre sur le poulmon et parfois une toux sèche et si forte qu'on s'esmerveille comme il la peult si longtemps porter sans succomber du tout.

« La troisiesme est une goutte qui le saisist chacune fois au bras, aux espaulles, dans la teste, de sorte qu'il dist à Dieu à tout le monde en plorant et prenant les sacrements à grand haste comme l'on s'en est longtemps aperceu, etc. » (*Sommaire de l'ambassade*, etc., Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 17828, f° 17.)

ces détails, m'a donné depuys bien à penser et à craindre que l'Empereur, soubz couleur de la maladye qui luy contrainct garder la chambre, pour monstrer au monde les affaires entre le Roy et luy estre fort eschauffez et faire tousiours son proffict de tout veille tirer le fond de ce qui est contenu en mon instruction sans que j'aye moyen de descouvrir son intention si avant que je pourroys bien faire parlant à sa personne propre et sans interposition de ministres[1]. »

Pour éviter le danger de se laisser ainsi pénétrer, il résolut, dans le cas où il serait contraint de traiter avec Granvelle, de s'en tenir à des choses générales : « J'ay advisé, écrit-il encore, de luy ouvrir seullement les poincts contenus ès deux premiers articles de mon instruction, dont en substance l'ung concerne les recommandations accoustumées et remerciemens du Roy pour les honnestes propoz qui ont esté tenuz à M. d'Andelot, et l'aultre est pour savoir et tirer de l'Empereur s'il y a chose au traité dernier qui n'ayt esté accomplye et satisfaicte de la part dudict seigneur Roy, par la proposition desquels deux articles je ne puys estre recherché plus avant par ledict sieur de Grantvelle qu'il ne m'ait premier sur iceulx faict entendre l'intention de l'Empereur[2]. » Mais il réussit à échapper à cet inconvénient et à obtenir une audience de Charles-Quint.

[1] Lettre de Brissac au connétable. Augsbourg, 15 août (*ibid*, vol. 20449, f° 99).

[2] Le Roi approuva cette résolution. V. sa réponse « de Therouenne, le XXVI[e] jour d'aoust MDXLVII » (*ibid.*, f° 143).

En attendant ce moment, il ne perdait point le temps ; il tenait le Roi[1] au courant des projets de voyage de l'Empereur, de son intention de ne comprendre la France dans la trêve générale avec les Turcs que sous la réserve de l'observation complète du traité de Crespy, ce qui pouvait fournir un moyen de réclamer l'évacuation du Piémont. Surtout il s'efforçait d'être instruit exactement des desseins de l'Empereur à la diète. Celle-ci était fort nombreuse ; l'importance des affaires sur lesquelles on devait délibérer, et la crainte de déplaire au maître de l'Allemagne par une absence qui eût été mal interprétée, y avaient amené tous les électeurs, la plupart des princes et les députés de presque toutes les villes qui avaient droit d'y être représentées[2]. Quoique observés de très près, les envoyés français trouvaient moyen d'être instruits de tout par des agents secrets ; un député de Metz, le docteur Thalassius, et un député de Ratisbonne, entre autres, les tenaient au courant des menées impériales[3]. Ce fut par eux sans doute qu'ils firent assurer aux députés des villes et des États de l'Empire qu'il ne se traiterait rien de préjudiciable à leur liberté, le Roi désirant au contraire la conserver et l'augmenter ; par eux qu'ils furent instruits des projets de Charles-Quint de renouer les anciennes alliances des Suisses avec la mai-

[1] Lettre au Roi. Augsbourg, 29 août (*ibid.*, f° 111).

[2] De Thou, p. 127. Dépêche de Brissac au Roi, 6 septembre (*ibid.*, f° 55).

[3] Lettre au Roi, 29 août 1547 (*ibid.*, f°s 111 et 117).

son d'Autriche ; ainsi que de ses efforts pour amener la diète à accepter l'union des Pays-Bas avec l'Empire, et des résistances que rencontrait cette union.

Enfin, le 9 septembre, Brissac obtint l'audience qu'il demandait ; voici en quels termes il en rend compte :

« Sire,

« Quelque poursuytte que j'aye faicte, depuys que je me suys senti en estat de négotier, pour avoir audience de l'Empereur, je ne lay peu obtenir plus tost que au jour d'hier environ quatre heures du soir, que je y feuz mené et conduict par le sieur du Re (du Ru) chevalier de l'ordre dudict sieur, qui s'en est excusé sur son indisposition laquelle à la vérité, Sire, a esté telle que par le jugement qui s'en peult faire par inspection du visaige et de son port, l'on peult aisément congnoistre qu'il a esté bien fort malade et qu'il n'en est encores hors, n'ayant du tout perdu la couleur de sa jaulnyce et ayant le col gresle et courbé, lalayne (l'haleine) courte et la prolation de la parole enrouée.

« Sire, après luy avoir présenté avec vostre lettre les recommandations accoustumées, je luy ay faict entendre en substance le contentement qu'avez receu d'avoir oy les bons et gratieulx propos qu'il avoit tenu au sieur d'Andelot en démonstration du singulier désir qu'il avoit à la conservation de ceste mutuelle amityé dont vous, Sire, le remertiez bien affectueusement et l'asseuriez de procurer par tous moyens honnestes et possibles la mesme conservation et perpétuation dicelle estimant que de sa part il n'en feroit pas moins pour estre prince de foy et de parolle avec tel autre et semblable langaige convenable à le

persuader de croyre que vous, Sire, désirez luy monstrer par les effects qui s'en ensuyvront que vostre intention n'est autre que de luy demeurer bon frère et meilleur amy, en y adjoustant le bien qui pourroit advenir d'esclaicir tous les doubtes et scrupules qui peuvent causer souspeçon d'une part et d'autre et le priant sur ce et requérant de vostre part, Sire, me déclairer ouvertement s'il y avoit chose contenue ès derniers traictez à laquelle il n'eust esté satisfaict de vostre part et qui luy peust causer volunté de n'entretenir point lesdicts traitez avec autres paroles tendentes à cest effect contenues plus au long en mon instruction. Sur quoy ledict sieur de point en autre m'a faict conforme response à ma proposition, vous remerciant des propos que luy avez faict tenir par moy qui ne sauroient estre ne plus honnestes ne plus gratieux et y adjoustant sur ce le contentement et aise qu'il avoit d'entendre la disposition de vostre volunté et le désir qu'il avoit de sa part à la conservation de ceste amityé auquel il vous pouvoit asseurer que ne l'advanceriez point en bonne affection et qu'il se y convenoit porter en sorte que les effectz s'en ensuyvissent conformes aux parolles. Et du demeurant qu'il seroit bon vuydder toutes les difficultez qui pourroient estre d'une part et d'autre affin d'establir et confermer ceste amityé plus avant, que ce seroit œuvre de Dieu, qu'il eust esté besoing qu'elle eust été pieça faicte et qu'il seroit maintenant chose d'autant plus aisée à faire qu'elle regardoit le bien d'un chascun et le repos de tous deux. Au surplus qu'il seroit bien aise de traicter avec vous, Sire, pour vous estimer prince de foy et de parolle et qui tousiours vous estes monstré tel et encores plus que devant depuis que vous estes Roy. Et que à cest effect il adviseroit avec son conseil ce qui seroit bon et expédient pour faire cesser toutes les difficultez qui pourroient donner

empeschement à ceste amityé pour après en traicter avec nous aussy tost qu'il se trouveroit myeulx sans autrement se laisser entendre plus avant, quelque réplique que j'aye faicte pour tirer quelque particularité de son intencion sur l'entretenement du traicté, encores que je luy aye expressément dict que vous pensiez y avoir satisfaict entièrement. En quoy il m'a tousiours prié d'excuser sa maladye qui l'avoit si mal mené qu'il en estoit encores tout foible, remectant à négotier ceste besongne au premyer jour qu'il se trouveroit myeulx et après qu'il en auroit parlé à son conseil. Lesquels propos, Sire, et façon de procedder il m'a semblé vous debvoir escripre au plus près des termes propres dont il a usé affin qu'il vous plaise m'en faire entendre ce que j'auray à faire en cas que ledict sieur me voulust tenir longtemps par deça en usant de telles parolles, ce qu'il pourra aisément faire, et prenant couleur de remectre et estendre la négotiation sur sa maladye qui est excuse apparente et recevable par tout le monde, car, à la vérité, Sire, il est encore bien foible[1]..... »

En même temps qu'il essayait ainsi de pénétrer les intentions de l'Empereur, M. de Brissac poursuivait l'accomplissement de l'autre partie de sa mission. La cour de France, ayant perdu tout espoir de rentrer autrement que par la guerre dans « son héritage de Milan, » en tenait d'autant plus à garder la Savoie et le Piémont, qui formaient

[1] Dépêche de Brissac au Roi. Augsbourg, le 10 septembre (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 31 ; copie du seizième siècle).

une base d'opérations nécessaire et donnaient le moyen d'intervenir dans les affaires italiennes. Quelques prétentions que l'on eût mises en avant pour justifier l'occupation de ces deux provinces, on avait promis de les abandonner quand on serait en possession de Milan, et cette promesse, bien que l'accomplissement en fût incertain et éloigné, semblait infirmer nos droits ; on désirait s'en dégager et rendre la possession certaine. Les instructions données à Brissac proposaient un véritable partage. Elles portaient en effet que, si on lui parlait de cette question, il devait, après avoir soutenu les droits du Roi, dire comme de lui-même, que si l'Empereur trouvait bon de faire au duc (de Savoie) honnête récompense de ce qu'il tenait du sien, il (Brissac) estimait que le Roi se laisserait volontiers aller à faire mieux pour lui, « car il seroit contant que le mariaige du prince de Piedmont, son fils, et de M^me^ Marguerite, sa seur, se feist, et de ce qu'il a de luy bailler récompense en son royaume avec tel et si honneste lieu et estat auprès de luy qu'il seroit aisé à congnoistre à tout le monde combien il tient cher et estime ce party[1]. »

Le principal était d'amener le prince de Piémont à désirer le mariage. Ce prince avait écrit au Roi par d'Andelot [2], le priant d'avoir égard au long temps que son père était dépouillé et de lui montrer les effets de cette bonne volonté dont on lui avait si sou-

[1] *Instructions* au sieur de Brissac, etc. (*ibid.*, f° 59).

[2] De Halle, le 22 juin 1547. Voir sa lettre dans Ribier, t. II, p. 35.

vent donné les assurances. On lui avait répondu en termes généraux. Brissac alla le visiter de la part du Roi, lui parla des bonnes dispositions de ce prince, dont la preuve était son intention de lui donner sa sœur Marguerite en mariage et de le traiter magnifiquement ; il l'engagea à répondre à cette bonne volonté du Roi et à l'augmenter en se rangeant à son parti et en allant à sa cour ; c'était, disait-il, le seul moyen de rentrer dans ses états, et il lui en faisait espérer la restitution dans l'avenir. En terminant, il le pria de tenir cet entretien secret, l'Empereur et ses ministres devant voir de mauvais œil un projet si contraire à leurs intérêts [1].

Mais Emmanuel-Philibert, malgré sa jeunesse,

[1] Giuseppe Cambiano, *Discorso historico*, lib. III (*Mon. hist. patr.*, t. IV, col. 1096). Cet écrivain se trompe en plaçant la mission de M. de Brissac en 1545, immédiatement après la mort du duc d'Orléans ; ce furent d'Annebault et le chancelier Olivier qui allèrent alors vers l'Empereur. Boyvin commet la même erreur (p. 526) en disant qu'un gentilhomme piémontais aurait rapporté « que s'il plaisoit au roy reprendre les mesmes erres du traictement que le *feu roy François* avoit jadis faict offrir à son maistre, par l'entremise propre du mareschal de Brissac, *lorsqu'il fut dépesché en Allemagne vers l'Empereur*, qu'à son advis il les accepteroit. » J. Tonso, *de Vita Emmanuele Philiberti*, Turin, 1596, p. 36, place également la mission de Brissac après la mort du duc d'Orléans. Je n'ai pas trouvé trace d'une mission en 1545, tandis que les manuscrits de la Bibliothèque nationale, confirmés par quelques dépêches de Charles-Quint et de ses agents, conservées aux Archives nationales, donnent la date de 1547 et n'indiquent pas qu'il s'agisse de reprendre des pourparlers déjà entamés. Comme la mort du duc d'Orléans a été la cause de ces négociations, on s'explique l'erreur de ceux qui les ont placées immédiatement après.

avait trop de perspicacité et trop d'ambition pour se laisser prendre au piège qu'on lui tendait. Il répondit adroitement que son père vivait encore et que l'Empereur, son oncle, l'avait toujours protégé, qu'il devait donc leur obéir et ne pouvait rien faire sans leur en parler. On devine aisément les sentiments de Charles-Quint en apprenant ces ouvertures. Il se hâta d'écrire au duc de Savoie[1] : tout en reconnaissant qu'un pareil mariage serait un grand honneur pour la maison de Savoie, tout en affirmant qu'il s'y emploierait volontiers pour l'affection comme paternelle qu'il portait au prince, son neveu, et à M^me^ Marguerite, pour le sang dont elle était et « ses grands vertuz, » il rappelait les promesses de mariage entre Emmanuel-Philibert et la fille du roi des Romains; il ajoutait qu'ayant voulu savoir les conditions de Henri II, il avait forcé l'envoyé français à déclarer que son maître rendrait sans doute le reste, mais entendait garder ce qu'il tenait du Piémont, toutefois « qu'il en baylleroit si bonne récompense en France que vous et mondict nepveu en devriez estre contents... sans que l'on en ayt peu tirer autre chose sinon que ledict mariage faict et avec le temps pourroit estre que ledict seigneur Roy en gratifieroit plus avant à sadicte sœur et à mondict nepveu. »

Tandis que l'Empereur détournait ainsi le duc de Savoie de consentir à ce mariage, ses ministres représentaient au prince de Piémont que ce serait chose indigne de lui de quitter le rang de souverain

[1] D'Augsbourg, le 11 septembre. Archives nationales, K, 1487, B 6, f° 77.

BIBLIOTHECA

pour devenir vassal, qu'il ne gagnerait rien à venir à la cour de France, que peut-être on le traiterait comme le More[1] de Milan qu'on avait retenu prisonnier pour qu'il ne pût réclamer ses États ; qu'au moins lui ferait-on comme à M. d'Albret des intérêts duquel on ne s'était jamais occupé, bien qu'il eût épousé la sœur chérie du feu roi.

En même temps, dans les négociations avec les envoyés français, les ministres impériaux, Granvelle, l'évêque d'Arras son fils et le duc d'Albe, affectaient un grand zèle pour les intérêts du duc et de son fils. Il avait été, disaient-ils, dépouillé de ses États à tort et sans raison, le feu roi François l'avait expressément confessé au traité de Crespy[2] ; il fallait régler ce point et faire en sorte de contenter le duc, si l'on voulait que la paix fût durable. Ils refusaient d'admettre les droits de la maison de France, soutenaient que le Piémont faisait partie de l'Empire, ajoutant que si l'on voulait prétendre qu'il dépendait de la Provence, ils en pourraient dire autant de la Provence elle-même. Enfin ils repoussaient le projet de mariage comme propre seulement à aigrir le prince de Piémont

[1] Ludovic Le More, *Sommaire de l'ambassade,* etc.

[2] Dépêche de Brissac au Roi, 16 septembre. Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 47. Cf. *Revue historique*, t. V, un article sur la mort de François Ier, d'après les lettres de Jean de Saint-Mauris, ambassadeur de Charles-Quint, à la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas. Saint-Mauris prétend tenir de bonne source que le Roi mourant aurait reconnu n'avoir aucun droit sur la Savoie et aurait ordonné à son fils de la rendre et de donner un dédommagement au Duc pour le Piémont (p. 101).

si on ne lui accordait pas la restitution de ses États. Ce n'était pas que l'Empereur fût disposé à prendre les armes pour cette querelle ; il déclara même à Brissac qu'il était bien décidé à ne pas rentrer en guerre pour cela[1] ; il avait pour le moment trop d'affaires ; il voulait achever la pacification de l'Allemagne, terminer les luttes religieuses, assurer sa domination, et faire passer à son fils la succession de la couronne impériale. D'un autre côté, il voyait en Italie Naples à peine soumise, le Pape prêt à se jeter dans les bras de la France pour venger le meurtre de Pierre-Louis Farnèse, et Venise pencher également de notre côté malgré sa réserve habituelle. Mais, s'il ne voulait pas ajouter à ces difficultés, il entendait maintenir ses droits et garder la question intacte pour l'avenir.

Il réussit ; le duc de Savoie écrivit bientôt que ce lui était beaucoup d'honneur que le mariage dont on parlait, mais qu'il ne comprenait pas qu'on voulût le faire sans lui rendre ses États ; le Roi ne pouvait vouloir abaisser à ce point la maison de Savoie, qui lui était alliée par le sang, et une pareille union serait indigne de M^me^ Marguerite[2].

Pour mieux rompre ce mariage, Charles-Quint en mit un autre en avant, celui de Marguerite avec son

[1] *Sommaire de l'ambassade,* etc. — Cf. *Papiers d'État du cardinal Granvelle,* t. III, p. 267-319. *Instrucciones de Carlos Quinto a don Felippe su hijo.*

[2] *Sommaire de l'ambassade,* etc. Lettre du duc au prince d'Espagne, Verceil, le 26 septembre. (Archives nationales, K. 1487, B 6.)

propre fils Philippe, veuf depuis 1545 de Marie de Portugal[1]. La Cour de France accueillit immédiatement ces ouvertures, et Henri II écrivit le 18 septembre à Brissac de répondre, comme de lui-même, que si l'Empereur y avait affection, il pensait que le Roi serait fort bien disposé d'y entendre. « Aussi à vous en parler ouvertement, mon cousin, ajoutait-il, il n'y a lieu au monde où je voulusse tant la voir logée et ne me feriez pas peu de service d'enfoncer cela bien avant si on vous en entamoit les propoz, tirant dudict Empereur ce qu'il voudroit que je feisse pour cest effect[2]. » Il est probable que Charles-Quint était beaucoup moins désireux que Henri II de conclure cette union ; du moins Marillac[3] affirme qu'il n'en avait aucune volonté. Les négociations se poursuivirent pourtant jusqu'à la fin de l'année, mais sans

[1] Dans la dépêche du 10 septembre citée plus haut, M. de Brissac ajoute : « Je ne puis obmectre que l'Empereur mayant enquis comme la Royne, Monsieur le Dauphin et Madame Ysabeau se portoient, il me parla après de Madame Marguerite. Sur quoy luy ayant présenté ses recommandations pour ce quil venoit à propoz il ma dict en soubriant si elle se portoit bien sans y adiouster autre chose de la marier. Vray est que par les propoz desdits sieurs de ceste court qui me visitent de jour en autre je puis à peu près juger quon désireroit quelle feust mariée avecques le prince d'Espaigne plus tost quavec celluy de Piedmont ou autre. » On a déjà vu, chapitre II, qu'il avait été question de ce mariage et que M. de Brissac avait été mêlé aux négociations. Rappelons que sa mère, Charlotte Gouffier, était la gouvernante de Marguerite qui avait pour elle une affection toute filiale.

[2] Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 31.

[3] *Sommaire de l'ambassade*, etc.

que pour cela on abandonnât la pensée du mariage avec le prince de Piémont.

M. de Brissac n'en attendit pas la fin. Sa mission, avons-nous vu, devait être courte ; toutes les dépêches du Roi le lui rappelaient. Aussi demanda-t-il bientôt son audience de congé, donnant pour prétexte sa santé mal rétablie, le besoin de changer d'air, et la nécessité de retourner en France pour exposer au Roi l'état des affaires ; tous les pouvoirs nécessaires pour conclure devaient être envoyés à M. de Marillac, qui restait comme ambassadeur ordinaire.

Cette seconde mission diplomatique de M. de Brissac n'avait donc pas complétement réussi. Sur le point principal, le mariage de M^me^ Marguerite, il avait échoué ; cependant on ne lui en sut pas mauvais gré à la Cour, car on comprenait toutes les difficultés qui s'y opposaient. Le Roi témoigna même être content de l'adresse et de l'habileté de son négociateur, l'assurant qu'à son retour, il serait le très bien venu[1].

En effet on savait du moins que si les dispositions de l'Empereur restaient hostiles, s'il ne fallait pas compter sur un arrangement amiable pour la Savoie et le Piémont, on n'avait pas non plus à craindre une reprise prochaine des hostilités ; on était sûr qu'il ne serait pas question à la diète de l'affaire de Savoie, et que l'Empereur n'avait aucune alliance avec l'Angleterre. On avait donc les mains libres pour terminer les difficultés pendantes avec ce pays. De ce

[1] Lettres du Roi et du connétable (*ibid.*, f^os^ 23 à 25).

côté, malgré les nouvelles pacifiques que le Roi n'avait pas cessé d'envoyer à ses agents [1], malgré les assurances réitérées de la marche favorable des négociations, les choses étaient plutôt à la guerre. Le duc de Somerset, régent pendant la minorité de son neveu Edouard VI, soutenait les protestants d'Écosse, révoltés contre la régente Marie de Lorraine, et voulait contraindre celle-ci à fiancer la jeune Marie Stuart avec son pupille. Les secours fournis par Henri II à Marie de Lorraine et la venue en France de Marie Stuart, fiancée au Dauphin, amenèrent une rupture.

M. de Brissac eut donc à remplir sa charge de grand maître de l'artillerie, et à s'occuper de fournir aux armées de terre et de mer [2] des canons et des munitions. Peut-être même accompagna-t-il le Roi et le connétable au siège de Boulogne pour diriger les attaques. A cette époque, en effet, on n'avait pas encore, dans les choses de la guerre, séparé l'administration du commandement. De même que le connétable était à la fois le ministre de la guerre et le chef suprême de l'armée, le grand maître de

[1] Dépêche du 26 août. Voir aussi dans le même volume, f° 77, un déchiffrement de dépêche non daté.

[2] Voir (Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, vol. 342, f° 8927) *Instruction au sieur de Contay envoyé par le Roy devers Messieurs les comte de Tende et prieur de Capoue*. « ... Le Roy a ja mandé au sieur de Brissac envoyer audict Marseille 10 canons, 16 moyennes, 100 hacquebuttes à crocq et boullets pour tirer de chacune pièce 60 coups pour le moins, avecques trente milliers de poudre. » Turin, 15 août 1548.

l'artillerie avait à la fois la charge de faire fabriquer les canons, les affûts, les poudres, etc., d'en fournir les armées, et d'en diriger l'emploi dans les batailles et dans les siéges. S'il y avait plusieurs armées, son lieutenant général le remplaçait à l'une d'elles. Outre ce lieutenant, il avait sous ses ordres un garde général et onze commis préposés aux magasins établis dans chacune des provinces, des trésoriers des salpêtres chargés de la fabrication des poudres, un trésorier général chargé de tous les payements, enfin les officiers d'artillerie, commissaires et canonniers ordinaires et extraordinaires, les conducteurs du charroi, les ouvriers, etc. [1].

Je n'ai rien trouvé d'intéressant sur l'exercice de cette charge par M. de Brissac ; et je ne sais s'il eut quelque part aux progrès que fit l'artillerie française à cette époque : amélioration de la fonte des pièces, fixation des calibres, composition meilleure

[1] Voir un passage de l'*Art militaire* de Blaise de Vigenère, cité par Susanne, *Histoire de l'artillerie*, page 103 ; voir aussi *Études sur l'artillerie*, par Napoléon III et le général Favé. Cf. Bibliothèque nationale, pièces originales, 867, Lettres patentes par lesquelles le Roi accepte la démission de Charles de Cossé et nomme à sa place M. d'Estrée ; *ibid.*, mss. fr., vol. 21544, f° 8, « Estat général du paiement des gaiges de maistres, officiers, commissaires, cannonniers, fondeurs, charpentiers, forgerons, charrons, deschargeurs, conducteurs du charroy et autres gens ordinaires de nostre artillerie pour ceste présente année commencée le 1er jour de janvier 1546 et finissant le derrenier jour de décembre prochainement venant l'an revollu 1547... A Messire Charles de Cossé, sieur de Brissac, chevalier de nostre ordre, maistre et cappitaine général de lad. artillerie pour ses gaiges ordinaires, 2,000 livres. »

et fabrication plus soignée de la poudre, etc. Boyvin, dont le témoignage quoique favorable est presque toujours exact, nous dit qu'il s'appliqua à sa charge et que, pour se rendre plus capable de la bien exercer, il se livra à l'étude des mathématiques. Je n'ai pu découvrir de qui il prit des leçons ; il est probable que ce fut de Fernel, qui jouissait d'une grande réputation et de la faveur de Henri II, ou bien d'Oronce Finé qui professait alors les mathématiques au Collège de France. On commençait à comprendre l'utilité de cette science pour un homme de guerre, Henri II l'estimait beaucoup ; l'auteur de la *Vie du duc Emmanuel-Philibert de Savoie* nous dit qu'il s'y appliqua avec ardeur et n'en abandonna jamais l'étude. « Arrivé même à l'âge d'homme, il apprit la théorie des machines de guerre, le moyen de transporter facilement des masses énormes, la fortification des villes, la manière de calculer de loin la hauteur d'un mur ou d'une tour, la force de projection de chaque espèce de pièce d'artillerie et à quelle distance on pouvait s'en servir, soit contre un ennemi, soit pour battre des murailles[1]. » C'étaient, on le voit, plutôt les applications pratiques que la science pure que l'on étudiait. Tavannes, qui écrivait pourtant à la fin du siècle, ne trouve d'utile dans ces études que la lecture des cartes, le calcul des distances et l'arithmétique, « le reste, ajoute-t-il, comme les racines carrées et algèbre, ne sont guères utiles pour les guerriers[2]. »

[1] J. Tonsus, *de Vita Emmanuelis Philiberti*, Aug. Taurinorum, 1596, p. 23.

[2] *Mémoires*, p. 44.

Quelle qu'ait été l'étendue des études mathématiques de M. de Brissac, il compléta ainsi heureusement son instruction et acheva de se préparer au commandement suprême. Il semble, en effet, que la Providence se soit plu à lui ménager les occasions de se former. Elle le fit passer successivement par toutes les parties de l'armée, comme pour lui en apprendre le maniement. Nous l'avons vu d'abord simple volontaire, capitaine de chevaux légers, puis colonel de l'infanterie, colonel général de la cavalerie légère avec le commandement d'une compagnie de gendarmerie, enfin grand maître de l'artillerie : attaques, surprises, retraites, sièges, il avait tout vu. En même temps deux missions diplomatiques le formaient à la politique et aux négociations. Est-il étonnant dès lors qu'il ait été l'un des capitaines les plus remarquables de son siècle et surtout l'un des plus accomplis ?

CHAPITRE V

Brissac gouverneur du Piémont. — Commencement de la guerre.

Il ne manquait plus à M. de Brissac que des circonstances favorables qui lui permissent de déployer dans tout leur éclat ses grands talents militaires ; pour cela il fallait une guerre et le commandement d'une armée. La guerre était probable, la rivalité entre Henri II et Charles-Quint ne pouvait manquer de la rallumer ; pour le commandement, il pouvait espérer de l'obtenir : les charges qu'il avait remplies, les services qu'il avait rendus, la brillante réputation qu'il s'était acquise, le désignaient au choix du Roi ; pourtant il fallait craindre que la faveur ne l'emportât sur le mérite. Henri II, en effet, plus faible que son père, se laissait gouverner par ceux qui l'entouraient. Sous son nom, ce furent le connétable de Montmorency, Diane de Poitiers et les Guises qui régnèrent. En ces premières années, l'influence du connétable était prédominante. Investi de toute la confiance du Roi, il dirigeait seul les affaires du royaume, dispensait souverainement toutes les fonc-

tions civiles et militaires, et faisait à son gré la fortune ou la ruine de quelqu'un. Il se servait de cet immense pouvoir pour établir la grandeur de sa maison : biens, charges, honneurs et dignités étaient pour les siens et pour ceux qui pouvaient le servir. A l'armée ou à la cour, il voulait que nul ne fût avancé que par son moyen, afin qu'on lui en eût de l'obligation et que ses enfants eussent après lui des appuis ; jusque dans les parlements il s'attachait à mettre des gens à lui, afin d'avoir les « robes longues » à sa dévotion [1].

Cependant il avait des rivaux. Sans parler du maréchal de Saint-André, compagnon d'enfance du Roi, qui songeait plus à s'enrichir qu'à exercer de l'influence, les Guises commençaient à jouer un rôle assez important. Le vieux duc de Guise, Claude, avait eu l'adresse de gagner la faveur de la duchesse de Valentinois en faisant épouser à l'un de ses fils la fille de la duchesse ; le mariage projeté entre le Dauphin et sa petite-fille Marie Stuart, devait encore accroître le crédit de sa famille. Ses deux fils aînés, le duc François et le cardinal Charles de Lorraine, se montraient dignes par leurs qualités éminentes du pouvoir qu'ils ambitionnaient. Forts de leurs talents et de leurs appuis, ils luttaient sourdement contre le

[1] Voir Brantôme, *Henry II* et *M. le connestable Anne de Montmorency ; Mémoires* de Tavannes, de Vieilleville, de Montluc. Voir également l'*Introduction* de M. de la Ferrière aux *Lettres de Catherine de Médicis ;* les dépêches des ambassadeurs florentins dans *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, et les lettres de l'ambassadeur espagnol de Saint-Mauris à la reine Marie, dans l'article cité plus haut de la *Revue historique*, t. V.

connétable et l'avaient déjà contraint à leur donner part aux affaires.

Auquel des deux partis Brissac s'attacherait-il ? Il était bien parent du connétable, mais celui-ci avait déjà tant de fils et de neveux à pourvoir ! Et puis sa hauteur, son humeur impérieuse faisaient si lourdement sentir le poids de sa protection ! Avec le Roi même, il en usait plutôt avec l'autorité d'un père qu'avec l'adresse d'un conseiller. Près de lui, il n'y avait place que pour des créatures. Un rôle si humble et si soumis devait peu plaire à un homme comme M. de Brissac qui, sentant son mérite, pouvait à juste titre être fier de ses services, et qui enfin avait joui pendant quelque temps de l'amitié de l'héritier du trône. Il n'eut garde pourtant de se brouiller avec Montmorency, car c'était la suprême faveur ; il le ménagea même, sa parenté, la reconnaissance, l'intérêt l'exigeaient, mais sans se mettre entièrement sous sa dépendance. Il lui était plus facile de garder son rang auprès des Guises ; leur faveur n'étant pas encore assise, ils avaient besoin de ménager leurs amis ; ils pouvaient avoir des alliés, non vouloir des serviteurs. La supériorité de l'âge et des services lui permettait de traiter avec égalité, d'autant plus que François de Guise n'avait pas dédaigné de servir sous ses ordres en 1545. Depuis lors ils étaient restés intimement liés, s'écrivaient fréquemment et sur le ton de la plus grande familiarité [1].

[1] En voici un exemple, Brissac lui écrivait de Lyon, le 26 août 1548 : « Vous m'escripviez que alliez au davant de Monsieur le duc de Ferrare (dont le duc de Guise allait épouser

Cette liaison devait lui faciliter la faveur de Diane de Poitiers. Il importait extrêmement d'avoir son appui, car elle exerçait sur le Roi un empire absolu. Plus fière et ambitieuse que passionnée, elle n'entendait pas être seulement sa maîtresse, mais plutôt son amie et sa conseillère, rôle qui convenait mieux à son âge et à son caractère. Déjà elle avait entrepris de le corriger de plusieurs défauts, et avait réussi ; elle l'avait rendu moins moqueur et plus prévenant pour sa femme[1]. Par esprit de domination autant que pour assurer sa fortune, elle se mêlait du gouvernement, et poussait aux charges des gens sur qui elle croyait pouvoir compter. M. de Brissac réussit à entrer en sa bonne grâce, on a même dit qu'il avait joui de toutes ses faveurs. Quoique la chose ne soit pas invraisemblable, il faut cependant reconnaître qu'il n'y en a aucune preuve, et on doit se défier de ces amateurs de chroniques scandaleuses qui, sur de légers fondements, construisent toute une histoire et savent ce qui s'est passé mieux que les contempo-

la fille) et que je devinasse qui feit le sot *(sic ;* peut-être est-ce le sant qu'il veut dire ?*)*. Je scay bien que ce nest pas moy, mays je lay bien aultres fois faict pour mesme occasion, c'est tout ung. Il fault le faire une fois en sa vie et est bien heureux celluy qui ne le faict qu'une fois... » (Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, vol. 342, f° 8951). Voir deux autres billets, l'un *ibid.*, f° 9111, l'autre mss. fr., vol. 20449, f° 119, sur le mariage d'Antoine de Bourbon, celui-ci est trop libre pour être cité.

[1] Voir sur le rôle de Diane de Poitiers, l'*Introduction* de M. de la Ferrière aux *Lettres de Catherine de Médicis*.

rains[1]. Le seul témoignage que l'on puisse invoquer, c'est celui de de Thou [2]. Cet historien rapporte que le bruit courut que Henri II, en nommant Brissac au commandement de l'armée d'Italie, avait saisi cette occasion d'éloigner un homme à qui Diane témoignait beaucoup trop de faveur. Mais de Thou, qui écrivait longtemps après l'événement, parle seulement d'un bruit, et la nomination de Brissac ressemble si peu à une disgrâce, qu'elle fut presque immédiatement suivie de son élévation au maréchalat[3].

Reprenons les choses de plus haut. Depuis la mission de Brissac auprès de Charles-Quint, les deux Cours continuaient à s'observer avec jalousie. Un instant, après le meurtre de Pierre-Louis Farnèse et l'occupation de Plaisance par les Espagnols, on avait pu croire que la guerre allait éclater ; les hésitations du Pape et les affaires d'Angleterre l'avaient détournée. Henri II, en attendant une occasion plus favorable, continuait à suivre attentivement les pro-

[1] On a raconté qu'il avait été surpris par Henri II chez Diane de Poitiers et obligé de se cacher sous la table, où le Roi, l'ayant découvert, lui aurait jeté des os comme à un chien, en les accompagnant d'un coup de pied ; mais la même chose est racontée pour son père qui aurait été trouvé par François Ier chez la duchesse d'Etampes, ce qui, étant donné l'âge de René de Cossé, né en 1460, est absolument invraisemblable. Est-il besoin de dire que je n'ai rien vu de pareil dans aucun écrivain contemporain ?

[2] *Histoire*, p. 185.

[3] Brantôme, *M. le mareschal de Brissac :* Ses actes « le firent mareschal de France, *non sans faveur pourtant que je ne dis pas*, et lieutenant de Roy en Piedmont. »

grès de l'irritation causée en Allemagne par les projets ambitieux de l'Empereur et par l'Intérim d'Augsbourg ; il y envoyait sans relâche des agents qui excitaient les inquiétudes et les mécontentements ; il concluait de nouveaux traités avec les cantons suisses, renouvelait l'alliance avec la Turquie et pressait le Sultan d'attaquer l'Autriche[1]. De son côté, Charles-Quint avait donné aux Anglais des encouragements et des secours, et tenté de miner l'influence française en Suisse. Pour empêcher le Roi de recruter des troupes en Allemagne, il avait fait punir de mort, sous divers prétextes, plusieurs capitaines pensionnés par lui, et couper les pieds à des soldats. En Italie, il avait mis garnison à Sienne, et à la possession de Plaisance il s'efforçait de joindre celle de Parme ; maître de ces deux villes et du Milanais, il était maître des deux rives du Pô, et nous fermait l'Italie centrale, en attendant qu'il pût nous rejeter au delà des Alpes. Menacé par les projets de l'Empereur, Octave Farnèse, duc de Parme, était pressé par son frère Horace de se mettre sous la protection du roi de France. Si celui-ci l'accordait, la guerre pouvait éclater ; et, comme elle aurait sans doute l'Italie pour théâtre, il fallait à la tête de nos troupes de Piémont un homme jeune, actif autant qu'habile. M. de Brissac désira ce poste ; le prince de Melfi, Jean Caraccioli, qui l'occupait, était vieux et malade[2], son remplace-

[1] Voir dépêche de d'Aramon au Roi, 27 septembre 1550 ; Ribier, t. II, p. 290 et 292.

[2] Il était né en 1480.

ment était nécessaire ; les circonstances ne pouvaient être plus favorables.

Mais, pour l'obtenir, il jugea prudent de ne pas compter sur son seul mérite, ni sur l'amitié du connétable, et de s'assurer les bons offices de la duchesse de Valentinois [1]. Elle embrassa l'affaire avec ardeur et la conduisit fort habilement. Elle s'attacha d'abord à gagner le fils du prince de Melfi, l'abbé de Saint-Victor [2], à qui elle représenta que son père, étant malade et déjà septuagénaire, ne devait plus songer qu'à passer en repos ses derniers jours ; elle, qui l'avait toujours aimé et estimé, lui conseillait de revenir en France, où il pouvait être sûr d'être bien traité ; elle le priait seulement, s'il s'y décidait, de tenir l'affaire secrète, parce qu'elle désirait lui faire donner pour successeur M. de Brissac. Elle promettait d'ailleurs, par lettres de sa main, au père et au fils, de s'employer pour eux de tout son pouvoir. « Pour conclusion, elle apasta si bien, et de paroles et de promesses, le vénérable abbé, » qu'il alla lui-même en Piémont pour faire agréer l'affaire à son père. En même temps, elle travaillait à disposer le Roi en faveur de Brissac ; le duc de Guise et le maréchal de Saint-André l'y aidèrent [3]. Ce n'était pas trop de tous leurs efforts, car le connétable voulait ce gouver-

[1] Diane de Poitiers. — Boyvin, p. 508.

[2] Antoine Caraccioli, plus tard évêque de Troyes.

[3] C'est ce que semble indiquer une lettre datée de Turin, « ce XVI », et adressée par Brissac au duc de Guise. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 123, original.)

nement pour son neveu Coligny. Il avait même fait envoyer vers le prince de Melfi M. de Gordes, sous prétexte de le visiter de la part du Roi, en réalité pour lui persuader de demander Coligny comme successeur. « Mais il trouva que la femelle avoit à ce coup esté plus fine et plus diligente que le masle, ores que d'invétérée sagesse, et que le marché estoit desjà clos et arresté de tous costés. » Force lui fut de se résigner et « de donner ce qu'il ne pouvoit vendre. » Brissac étant son parent, il lui eût été malséant de s'y opposer[1].

Aussi, le prince ayant écrit au Roi que la faiblesse de l'âge et la maladie lui faisaient désirer de quitter honorablement le fardeau des affaires, Henri II lui répondit qu'il acceptait sa démission et qu'il allait envoyer M. de Brissac pour le remplacer. Il pouvait être assuré d'être le très bien venu à la Cour et d'y recevoir l'accueil dû à ses longs et honorables services. On lui donnait pour sa retraite le château de Romorantin, avec la jouissance des revenus de la ville, en plus de ses pensions. Enfin on assurait à son fils plusieurs bénéfices[2].

Nommé le 10 juillet[3], M. de Brissac partit au com-

[1] Aussi Brissac lui écrivait le 4 mars 1551 : « Aiez, s'il vous plaist, en recommandation de me conserver en ceste authorité que je tiens par vostre seul moïen..., ce sera tousiours soubz vostre bonne correction que j'entreprendray de vous faire aucune remonstrance. » (Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, vol. 344, f° 9875, original.)

[2] Boyvin, p. 509.

[3] Archives de Maine-et-Loire, E, 2096.

mencement du mois d'août pour prendre possession de son gouvernement. Selon la coutume, il emmenait avec lui bon nombre de gentilshommes, attachés à sa maison, et plusieurs des capitaines d'Italie, comme Montluc et Tilladet[1]. Il venait de franchir le mont Cenis, quand on lui annonça que le prince de Melfi, arrivé à Suse peu de jours auparavant, était au plus mal et le priait de venir en toute hâte[2]. Il monta aussitôt à cheval, afin de pouvoir conférer avec lui des affaires du pays ; mais en route, nouvelle lettre, le prince était à l'extrémité. Sans perdre de temps, il fit, en pleine campagne, une dépêche pour le Roi, lui demandant, si le prince venait à mourir, sa place de maréchal de France comme il avait son gouvernement. Il écrivit sans doute en même temps à la duchesse de Valentinois, et, grâce à elle, il l'emporta sur ses nombreux compétiteurs[3].

Malgré sa diligence, il ne put que serrer la main du prince et assister à ses derniers moments ; celui-ci ne tarda pas à perdre la parole et mourut deux heures après, laissant la réputation d'un capitaine exact, prudent, et surtout ferme et sévère sur la discipline[4].

Après lui avoir payé un juste tribut de regrets, M. de Brissac reprit sa marche vers Turin[5]. A quelque

[1] Montluc, *Mémoires*, p. 87.

[2] Boyvin, p. 509.

[3] Les lettres patentes sont du 21 août 1550. (Archives de Maine-et-Loire, E, 2096.)

[4] Voir Brantôme, *le Prince de Melphe*.

[5] Boyvin, p. 509.

distance de la ville, il vit venir à sa rencontre le parlement, la chambre des comptes, le corps de ville, avec un grand nombre de gouverneurs de places, de capitaines et de gentilshommes. Le président du parlement, René de Birague, depuis cardinal et chancelier de France, le salua en leur nom et lui adressa une harangue. Il félicita le pays de sa venue, loua ses brillantes qualités, rappela ses services éminents, et termina en l'assurant du concours et de la bonne volonté de tous. Le maréchal le remercia de ses éloges et de ses assurances de bonne volonté, ajoutant que, de son côté, il les avait tous en telle estime qu'il aurait toujours recours à leurs conseils en ce qui regardait le service du Roi. Après tous ces compliments, il entra dans Turin, au bruit du canon et des arquebuses, et se rendit à la cathédrale, où le clergé le reçut et chanta le *Te Deum*.

Dès les premiers jours, sa beauté, la distinction de ses manières, son accès facile, son accueil bienveillant, joints à la renommée de ses talents et de ses exploits, lui gagnèrent toutes les sympathies. Loin d'imiter l'humeur brouillonne de quelques-uns, ou de suivre les conseils pleins de passion des ennemis de son prédécesseur, il ne changea rien aux ordonnances de celui-ci avant de s'être rendu compte de l'état des affaires. Il entreprit une visite générale de son gouvernement, afin de voir par lui-même les places qui lui étaient confiées, leur force, les réparations dont elles avaient besoin, les garnisons, les vivres et les munitions qu'elles renfermaient, et ce qui leur manquait, pour y pourvoir de bonne heure.

Ce gouvernement n'était pas très étendu : il com-

prenait seulement ce que la France possédait du Piémont ; la Savoie était rattachée au Dauphiné[1]. Il faut ajouter que le marquisat de Saluces, tout en relevant du Dauphiné pour l'administration, dépendait du Piémont en ce qui concernait la guerre[2]. Outre ce marquisat, nous n'avions au delà des Alpes que le pays compris entre les montagnes et le cours du Pô, jusqu'à Chivasso et Vérolenga, avec quelques petites places au delà du fleuve, comme Casalborgone, Villanova, Valfenera et la Cisterna, et enfin Bene et Mondovi, entre la Stura et le Tanaro, et Ormea dans les Alpes-Maritimes, tout à fait isolées au milieu des places ennemies. Aux portes mêmes de Turin, les Impériaux occupaient Chieri et Vulpiano ; cette der-

[1] Voir les *Mémoires-Journaux* du duc de Guise, édition Poujoulat.

[2] Les *Mémoires* de Boyvin et les lettres de M. de Brissac nous montrent que M. de Vassé, qui commandait au marquisat, était sous les ordres du maréchal. Pourtant Vassé avait le titre de lieutenant de Roi, comme le prouve cette lettre de Brissac au duc de Guise : « Montbasin se contentera de telle charge qu'il vous plaira au marquisat de Saluces et au lieu que Vassé estoit lieutenant de Roy avec trois cents livres par mois et quinze hallebardiers, luy se contentera d'estre vostre lieutenant avec tel estat qu'il a à Ivrée sans hallebardiers, lequel estat ne peult estre moindre que douze cents livres luy demeurant sa compagnie de gens de pied qui se départira à Carmagnolles et à Saluces. » De Turin, 9 novembre 1557. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20450, f° 71, original.) D'un autre côté, une lettre du président du parlement de Grenoble au duc de Guise (7 août 1554 ; *ibid.*, f° 27), au sujet d'un différend en matière d'impôts entre les habitants de Saluces et l'abbaye de Staffarde, montre le parlement refusant d'admettre la compétence du maréchal en cette affaire et en revendiquant la connaissance.

nière place coupait la route de Turin à Chivasso, tandis que le château de Lanzo leur permettait d'inquiéter la route de Turin à Suse, c'est-à-dire la grande route de France[1].

Le gouvernement confié à M. de Brissac n'avait donc d'autre importance que d'être, en cas de guerre, le premier exposé aux coups de l'ennemi. Or la guerre devenait de jour en jour plus probable. Le pape Jules III, successeur de Paul III, bien que d'un caractère pacifique, devait la déchaîner. Peu fait à la politique, se décourageant vite et sujet à changer de dessein, il laissait en outre ses parents prendre sur lui trop d'empire. Il désirait le maintien de la paix pour remédier aux maux de l'Église, et suppliait qu'on « lui laissât faire son office de pape. » Il avait commencé par rendre à Octave Farnèse Parme, que Paul III lui avait enlevée, et par offrir à Charles-Quint de lui laisser Plaisance en fief de l'Église, moyennant une indemnité en argent pour Farnèse. Mais l'Empereur soutenait que Parme et Plaisance dépendaient du Milanais. Ferrant de Gonzague, son lieutenant dans ce pays, lui représentait qu'il n'en

[1] Voir, dans les *Mémoires* de du Bellay, liv. X, la liste des places rendues après le traité de Crespy ; voir également Boyvin, *passim*, et particulièrement, p. 559, un rôle des forces qui sont dans les différentes places de Piémont, envoyé au Roi en 1551. — Genola et Villefalette étaient également aux Français. (Lettre de Brissac au duc de Savoie, 10 octobre 1550.) Barges était partagée, la ville était au Roi, le château aux Impériaux. (Voir Boyvin, p. 517, et la correspondance de Brissac avec le Roi ; Bibliothèque de Carpentras, mss. Peiresc. 418.)

serait jamais tranquille possesseur, entre les Français maîtres du Piémont, et les Farnèse cherchant à rentrer dans Plaisance. L'ambassadeur espagnol à Rome, Hurtado de Mendoza, demandait pour son maître les deux villes en fief du Saint-Siège, et, comme le Pape résistait, ne voulant pas d'un vassal si puissant, il travaillait à gagner ses neveux, Giambattista del Monte et Ascanio della Cornia. Il leur disait qu'il fallait profiter du pontificat de leur oncle pour rendre leur maison puissante, comme avaient fait les Farnèse et tant d'autres ; que le meilleur moyen était de se ranger au parti de l'Empereur, de tâcher de reprendre Parme, et au lieu de la vouloir garder, ce qui leur causerait des dépenses et des embarras infinis, de la lui abandonner en échange d'un riche établissement[1].

Instruit de ces menées et sachant qu'il ne pouvait compter sur le secours du Pape pour défendre Parme, Octave Farnèse commença d'écouter son frère Horace, qui lui conseillait de demander l'appui de la France. A cette nouvelle, Jules III s'inquiéta, il voyait déjà Charles-Quint lui reprocher d'ouvrir l'Italie aux Français, et le concile, convoqué de nouveau à Trente, échouer de nouveau. Il essaya de détourner Octave de cette alliance, mais prières et menaces furent inu-

[1] Voir Boyvin, *Mémoires*, l. I ; de Thou, *Historia*, t. I, p. 248-253 ; Pallavicino, *Histoire du Concile de Trente*, édition Migne, t. II, p. 500 ; G. de Leva, *la Guerra di papa Giulio III contra Ottavio Farnese*, dans la *Rivista storica Italiana*, octobre 1884.

tiles. Il lui offrit le duché de Camerino en échange de ses États; Farnèse le refusa dédaigneusement. Enfin le traité fut signé en 1551 [1]. Le Roi prenait sous sa protection le duc de Parme, s'engageait à lui fournir à ses propres dépens quinze cents hommes d'infanterie et deux cents chevaux légers, et lui accordait une pension de 4,000 livres et le collier de Saint-Michel ; il promettait en outre de dédommager les cardinaux Alexandre et Rainuce Farnèse, si l'Empereur confisquait leurs revenus. De son côté, Octave devait servir le Roi dans toutes ses entreprises, sauf contre le Saint-Siège, ouvrir ses places aux Français et ne pas traiter avec l'Empereur sans le consentement du Roi.

Ce traité acheva de mécontenter le Pape; il se plaignit que Henri II prît la défense d'un vassal rebelle, et pencha de plus en plus vers les Impériaux. Cependant il essaya d'empêcher la guerre, et envoya en France son neveu, Ascanio della Cornia [2]. Mais cette mission n'eut aucun résultat. Henri II protesta qu'il n'avait en vue que l'intérêt du Saint-Siège et la liberté de l'Italie, et chercha à retenir l'envoyé pontifical, pour donner à Farnèse le temps d'achever ses préparatifs. Ascanio déjoua son projet et s'empressa de retourner à Rome, sans se laisser arrêter davantage par les fêtes que Brissac voulut lui donner à Turin [3].

Enfin le Pape se décida à punir son vassal, et à

[1] Boyvin, p. 307 ; Pallavicino, t. II, p. 566.
[2] Boyvin, p. 314.
[3] Boyvin, p. 315.

s'allier aux Impériaux. Ferrant de Gonzague passa le Taro et marcha sur Parme, tandis que les troupes pontificales, commandées par Giambattista del Monte et par Vincenzo de' Nobili, envahissaient à la fois le territoire de Parme et celui de la Mirandole dont le comte, Galeotto Pic, nous était dévoué. Au premier bruit de guerre, de Thermes s'était rendu dans la dernière de ces villes et avait levé des troupes ; il vit bientôt accourir un grand nombre de gentilshommes français, d'Andelot, Sipierre, Lansac, etc., en même temps que Strozzi et Horace Farnèse entraient dans Parme. Pour les aider à la défendre, le Roi commanda à M. de Brissac de leur envoyer les cinq compagnies d'infanterie italienne dont Strozzi était colonel. La chose était difficile, on ne pouvait leur faire traverser les possessions impériales sans les faire infailliblement écraser, ni leur faire prendre la route des montagnes de Suisse et des Grisons, trop longue et trop pénible ; mais ni cette difficulté, ni l'inconvénient d'affaiblir l'armée de Piémont ne firent changer le Roi d'avis ; le connétable, qui dirigeait tout, « ne se laissoit jamais vaincre par aucunes répliques sur les choses qu'il avoit desjà arrestées[1]. »

Contraint d'obéir, le maréchal s'avisa d'un expédient : il fit payer les soldats[2] et feignit de les licen-

[1] Boyvin. p. 512.

[2] Voir à la Bibliothèque nationale, pièces originales, carton 867, une quittance de « unze cens cinquante livres tournois faisant la valleur de cinq cens escuz d'or soleil à XLVI s. pièce » donnée par Brissac à « maistre Nicolas Le Fevre », le 20 juillet 1551, pour remboursement de pareille somme par lui avancée aux compagnies italiennes.

cier, en les avertissant sous main de se rendre isolément à Parme, où ils retrouveraient leurs capitaines, qui les enrôleraient de nouveau. Mais cette ruse ne trompa point le gouverneur du Milanais. Il mit des troupes sur toutes les routes venant du Piémont, avec ordre d'arrêter et de mettre à mort tous les soldats qu'ils rencontreraient n'ayant congé des officiers impériaux, et spécialement ceux qui se diraient licenciés du service de la France. Bon nombre périrent ainsi, d'autres ne rejoignirent pas leurs drapeaux, beaucoup cependant réussirent à passer, surtout par le nord du Milanais ou par les montagnes de Gênes ; la moitié environ des compagnies, c'est-à-dire à peu près cinq cents hommes, se trouvèrent réunis à Parme.

Malgré les protestations pacifiques de Gonzague, et les prétendues explications qu'il donna du meurtre de nos soldats [1], c'était un acte d'hostilité qui annonçait la guerre. Henri II la désirait, il se sentait « fort et gaillard » et tenait l'Empereur pour « déploré et sans ressources, » les Guises et la jeune noblesse la désiraient également, et Montmorency, bien qu'il eût plus de sang-froid, de prudence et de calcul, s'y opposait faiblement. D'ailleurs, Octave Farnèse pressait le Roi de se déclarer et de faire en sa faveur une diversion énergique, il ne voulait pas porter seul le poids des hostilités, et voir ses États ruinés

[1] Voir à la Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20523, f° 49, une lettre de Gonzague à M. de Brissac, « da Piacenza a 11 di giugno » (orig.).

par les soldats des deux partis [1]. L'armée d'Italie reçut donc des renforts, on lui envoya sept compagnies des bandes de Picardie et des Suisses ; on prépara des levées en Dauphiné. Les différends avec les Impériaux devinrent plus fréquents et plus graves. En représailles des arrestations et des meurtres faits en Milanais, on retint en Piémont l'évêque espagnol d'Astorga [2], qui se rendait au concile ; on fortifia l'abbaye de Barges [3], afin de tenir en respect le château, occupé par les Espagnols, et d'en gêner l'approvisionnement ; de là des luttes entre les deux garnisons. Bonnivet, colonel des bandes françaises de Piémont, alla s'établir à Poyrino [4] avec deux mille hommes de pied et quatre cents chevaux.

[1] Brissac écrivait au Roi (de Turin, le 22 juin 1551) : Don Ferrand « a désia commancé a brusler et piller les palais, maisons et mestairies des habitantz... ce qui leur est tout nouveau et le trouvent estrange aulcuns d'entre eux et de dure digestion. » Le duc m'a écrit d'entrer en campagne, lui semblant « que ce luy seroit ung bon expédient de se descharger les espaulles des forces d'icelluy don Ferrand... ce langage là ne me semble pas guères bon, ains me faict penser qu'ilz s'ennuient désia de la guerre, encores que je n'estime pas que cella procede dudict duc qui en a veu et sce que c'est... » (Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, vol. 344, f° 10123, copie du seizième siècle.)

[2] Boyvin, p. 513. Voir également une dépêche de M. de Marillac, ambassadeur en Allemagne, au Roi, 25 juin 1551. *Mémoires-Journaux* du duc de Guise, p. 55.

[3] Voir à la Bibliothèque de Carpentras, mss. Peiresc, 418, la correspondance de Brissac sur cette affaire (copie du seizième siècle).

[4] Entre Turin et Asti. — Voir Boyvin, p. 516, et une Instruction donnée à M. de Contay, le 17 juin 1551. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3117, f° 22, copie authentique du seizième siècle.)

menaçant à la fois Asti, Albe et Chieri. Enfin, comme rien de tout cela ne faisait lâcher prise à Gonzague, et que, malgré des sorties fréquentes, la détresse de Parme augmentait, la Cour résolut de faire la guerre ouvertement. Le 20 août[1], le Roi expédia M. de Contay, gentilhomme de sa chambre, pour porter au maréchal l'ordre d'exécuter les entreprises qu'il tenait prêtes. Contay devait lui annoncer l'arrivée prochaine de trois compagnies de gendarmerie de quarante lances ; s'il en avait besoin, il pourrait compléter les compagnies de Bonnivet, faire venir les quatre compagnies levées en Dauphiné[2], faisant environ douze cents hommes, et même lever quatre ou cinq compagnies italiennes ; enfin M. de Caillac, lieutenant du grand maître d'Estrées, était en route pour prendre la direction et le commandement de l'artillerie, il apportait de l'argent pour les dépenses de ce service.

Depuis qu'il était en Piémont, le maréchal se préparait à la guerre ; il avait fait fondre des canons et établi à Pignerol un grenier à salpêtre[3]. Craignant que les soldats n'eussent, durant la paix, perdu l'habitude de la fatigue, il avait ordonné que tous les jours une partie de chaque garnison sortît, armée de toutes pièces, et fît une marche de quatre lieues, défendant

[1] Voir Instruction donnée au sieur de Contay, etc. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3118. f° 20, copie authentique du seizième siècle.)

[2] Voir à la Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20523, f^os^ 60 et suiv., la correspondance échangée entre Brissac et M. de Maugiron, lieutenant du duc de Guise en Dauphiné, au sujet de ces compagnies.

[3] Boyvin, p. 316. Instruction de Contay. 17 juin.

sévèrement aux capitaines de laisser leurs hommes se reposer, soit en allant, soit en revenant, de leur permettre de boire ou de donner leurs armes à porter à leurs valets. Cela parut dur au commencement, mais bientôt on s'y habitua.

Dès qu'il eut reçu les ordres du Roi, il réunit ses principaux officiers, pour les leur communiquer et prendre leur avis. On ne pouvait songer à entrer en campagne et à faire la grande guerre, il eût fallu pour cela des troupes nombreuses, et l'on avait à peine huit mille hommes[1]. Cette force même n'était pas entièrement disponible, car, l'ennemi entourant nos possessions de toutes parts, on était obligé de tenir des garnisons dans un grand nombre de villes et de châteaux. On ne pouvait donc agir qu'avec des détachements tirés des garnisons, ce qui forçait à des opérations de courte durée.

Aussi, bien que plusieurs capitaines fussent d'avis d'attaquer Asti, le maréchal s'y refusa. L'entreprise lui parut trop hasardeuse, ou du moins de trop longue haleine, car la ville était forte et facile à secourir[2]. Il préféra attaquer à la fois Chieri, San Damiano et Cherasco : ces places étaient voisines des nôtres ; on pouvait facilement réunir sous leurs murs nos garni-

[1] Les états de dépense envoyés par l'intermédiaire du secrétaire Plancy, établissent que pour le mois de septembre il n'y avait eu que 7820 payes, 11127 pour octobre et pour novembre 12418 ; de plus il faut tenir compte de la différence qu'il y a toujours du nombre des payes au nombre véritable des hommes. Boyvin, p. 558.

[2] Boyvin, p. 518.

sons les plus rapprochées, et se retirer en cas d'échec ; on réussirait certainement à emporter l'une ou l'autre, et, par cette triple attaque, on ferait illusion à l'ennemi et l'on déciderait don Ferrant à quitter le siège de Parme, pour accourir à la défense du Piémont.

La nuit du 3 au 4 septembre fut choisie pour l'exécution. M, de Vassé, gouverneur du marquisat de Saluces, devait tenter l'attaque de San Damiano ; les gouverneurs de Savigliano et de Mondovi, MM. de Gourdon et de Gordes, furent, avec le comte de Bene, chargés de celle de Cherasco ; Brissac se réserva l'entreprise de Chieri[1]. Il prit dans les garnisons voisines deux mille quatre cents fantassins et deux cents cavaliers, gendarmes ou chevaux légers, et donna rendez-vous aux capitaines à minuit sur le bord du fossé de Chieri. On avait apporté des échelles fort ingénieuses, invention du président Birague, mais elles se trouvèrent trop courtes, le fossé étant plus profond qu'on ne l'avait jugé ; d'ailleurs, quelques précautions que l'on eût prises, la garnison était sur ses gardes ; il fallut recourir au canon. Dix pièces furent mises en batterie contre la roquette, ou petit château, dont la ville était munie et y firent brèche en deux jours. Alors le gouverneur, jugeant nos forces plus considérables, à cause du grand nombre des trompettes et des tambours, n'espérant point de secours, et sachant qu'il ne pouvait compter sur les habitants, irrités par les excès de ses sol-

[1] Boyvin, p. 520 et 521 ; Montluc, p. 88.

dats, demanda à capituler. Brissac lui accorda de sortir avec armes et bagages, mais non tambours battants et enseignes déployées, et, comme il était tard, il consentit à différer leur départ au lendemain ; seulement il fit entrer dans la roquette soixante hommes sous les ordres de Montluc. La précaution n'était pas inutile : la nuit même, quatre cents arquebusiers partis d'Asti s'approchèrent de la ville ; ils rebroussèrent chemin quand ils apprirent l'occupation de la roquette. Le lendemain, après la sortie des Espagnols, le maréchal fit son entrée, aux cris de joie des habitants, qui, « estimans estre sortis de la main des furies infernales pour tomber en celle des anges, » faisaient fête aux soldats. Il y mit une garnison de cinq cents hommes, et en confia le commandement à Montluc, que la population avait demandé, le sachant soigneux d'empêcher tout désordre.

L'attaque de San Damiano ne réussit pas moins heureusement[1]. La ville avait pour toute garnison quelques soldats dans le château, les habitants se chargeaient de défendre eux-mêmes leurs remparts. Vassé, parti de Carmagnola avec huit cents hommes d'infanterie, cinquante chevaux et deux couleuvrines, arriva sous les murs un peu avant le jour sans être découvert. Il fit aussitôt dresser les échelles et donner l'assaut. On escalade les murailles, les soldats se précipitent dans la ville en criant : France, France ! liberté ! les habitants surpris osent à peine sortir de leurs mai-

[1] Boyvin, p. 522.

sons, la ville est prise sans résistance. Aussitôt, sans s'amuser à piller, on court attaquer le château, les couleuvrines sont braquées et commencent à tirer, quand la garnison, n'ayant ni vivres ni munitions, demande à capituler. Nous n'avions eu que deux hommes tués et quatre blessés.

On fut moins heureux à Cherasco [1]. La place était forte, elle renfermait une garnison de sept à huit cents hommes, avec une population aguerrie et dévouée au parti impérial ; on ne pouvait réussir que par surprise, en attaquant la nuit par deux ou trois endroits différents. Malheureusement la garnison de Savigliano fut en retard. Celles de Bene et de Mondovi, après avoir attendu jusqu'au point du jour, tentèrent l'assaut et furent repoussées. Il fallut se retirer. On put du moins le faire sans être inquiété ; l'approche des troupes parties de Savigliano fit craindre à l'ennemi d'avoir à combattre des forces trop supérieures.

Après avoir fait retirer à Chieri l'artillerie qu'il avait amenée pour l'assiéger, le maréchal alla camper à Poyrino, prêt à secourir ses nouvelles conquêtes, qu'il fit immédiatement mettre en défense. En même temps, il fit occuper par ses lieutenants un grand nombre de villages et de châteaux du Montferrat et de l'Astisan, jusqu'aux portes de Verrue, de Moncalvo et d'Asti, afin de pouvoir y lever de l'argent et des hommes pour fortifier ses places, et des vivres pour les nourrir. Il voulait en outre enlever à

[1] Boyvin, p. 522.

l'ennemi la facilité que lui donnaient ces petits postes de gêner les approvisionnements de Chieri, de Villanova et de San Damiano, qui se trouvaient par là comme assiégés. Ainsi il assurait ses premier succès, et, la renommée grossissant l'importance de ses nouveaux avantages, accroissait l'alarme de l'ennemi. Peut-être eût-il mieux fait de concentrer ses forces sur une entreprise plus importante, mais il ne voulait rien livrer au hasard ; il jugeait qu'il importait souverainement, au début de la guerre, de ne pas affaiblir la confiance de ses soldats par un échec ; il se sentait incapable de tenir la campagne quand Gonzague aurait ramené ses troupes du siège de Parme ; il espérait l'arrêter alors au siège de ces bicoques, briser son premier effort et gagner le moment où la saison suspendrait les hostilités. Ce calcul réussit. Mais, avant de commencer l'étude des opérations militaires qui remplissent les années suivantes, il importe de se rendre compte de ce qu'était l'armée d'Italie et d'en connaître les principaux officiers ; on saura ainsi quels instruments M. de Brissac pouvait employer et l'on pourra mieux juger ce qu'il accomplit.

CHAPITRE VI

L'armée de Piémont. — Sa composition. — Gendarmes. -- Chevaux légers. — Arquebusiers à cheval. — Origine des dragons. — Suisses et lansquenets. — Bandes françaises de Piémont. — Artillerie. — Pionniers.

Le quinzième siècle avait vu s'accomplir dans presque tous les États de l'Europe une transformation complète des armées. L'invention de la poudre commençait à porter ses fruits. Le canon remplaçait les anciennes machines de guerre, aucune muraille ne pouvait lui résister; sur les champs de bataille, il ouvrait de larges brèches dans les masses profondes ; son rôle devenait chaque jour plus important ; une nouvelle arme, l'artillerie, était née. A côté d'elle, l'infanterie grandissait, l'arquebuse lui permettait de lutter avec plus d'avantage contre la cavalerie. Celle-ci, obligée d'épaissir ses armures jusqu'à pouvoir à peine les porter, commençait à comprendre les avantages de la mobilité sur la pesanteur.

La composition et l'organisation des armées avaient éprouvé un changement plus profond encore. Les armées du moyen âge, formées de feudataires et de

gens des communes obligés au service militaire et servant peu de temps, n'ayant d'autre hiérarchie que celle des suzerains et des vassaux, avaient disparu. Elles étaient trop lentes à réunir, trop sujettes aux défections, elles manquaient de cohésion et de discipline. Avec elles, aucune manœuvre, aucune combinaison stratégique n'étaient possibles : elles n'étaient pas assez mobiles et le général n'y avait pas assez d'autorité sur les grands vassaux, ses lieutenants nécessaires, qui tantôt manquaient de talent, plus souvent de bonne volonté. A ces masses à peine organisées, avaient succédé des troupes permanentes, recrutées par engagement volontaire, divisées en petits corps et commandées par des officiers dépendant du Roi et du général, de qui ils tenaient leur grade et attendaient leur avancement. Sans doute il restait beaucoup à améliorer. Les compagnies n'avaient pas toutes le même effectif, il fallait les rendre uniformes ; elles étaient trop faibles pour rester indépendantes les unes des autres, il fallait les grouper d'une façon permanente ; les capitaines étaient trop nombreux et commandaient trop peu de monde, il fallait créer des officiers supérieurs ; surtout la subordination était imparfaite, l'orgueil des grands seigneurs se pliait mal à obéir à des officiers de moindre condition, il fallait établir la supériorité du grade sur la naissance. Mais, si l'on n'était pas encore parvenu à faire d'une armée un véritable corps, aux organes multiples et étroitement unis, dont une seule âme anime tous les membres et dirige tous les mouvements, l'œuvre était commencée ; ce sont

déjà des armées modernes que celles des guerres d'Italie.

Malgré les progrès des armes à feu, la cavalerie avait encore le principal rôle dans les batailles [1]. Le canon et l'arquebuse les commençaient, mais c'étaient généralement les charges des gendarmes qui les décidaient : quand les masses ennemies avaient été ébranlées par les balles et les boulets, ils s'élançaient et leur choc irrésistible mettait tout en déroute. Cependant l'armée d'Italie fut presque toujours faible en gendarmerie, sans doute parce que, dans la pensée du Roi, elle était destinée non à porter de grands coups, mais à se tenir sur la défensive. Six ou huit compagnies au plus, c'est ce que nous voyons dans Boyvin [2], et ces compagnies, à l'exception de celle du maréchal, n'étaient que de quarante ou cinquante lances.

Le nombre des lances en effet n'était plus uniformément de cent comme à l'origine. Seules les compagnies des princes et des maréchaux comptaient encore ce chiffre ; souvent même celles des maré-

[1] *Mémoires* de Tavannes, p. 233. Il en fut ainsi jusqu'à la fin du dix-septième siècle ; alors la substitution du fusil au mousquet, en rendant le tir plus rapide, et l'invention de la baïonnette, en augmentant le nombre des tireurs, donnèrent l'avantage à l'infanterie.

[2] Voir Boyvin, p. 567 et 709. Comparez avec les chiffres donnés par lui, p. 617, et par Rabutin *(Histoire des guerres de la Gaule Belgique*, édition du *Panthéon littéraire*, p. 598) pour l'armée de Henri II, en 1553 ; celle-ci ne compte pas moins de cinq mille hommes d'armes et chevaux légers, plus deux mille gentilshommes de l'arrière-ban.

chaux n'étaient que de quatre-vingts lances ; les autres étaient de cinquante ou de quarante [1] ; on avait même créé des compagnies de trente et de vingt-cinq, afin de multiplier les places si recherchées de capitaines. La lance même n'était plus de six hommes comme autrefois ; le nombre des archers avait été diminué ; de trois par lance, François Ier l'avait réduit à deux, puis à cent cinquante pour cent lances [2] ; aussi les compagnies n'étaient plus si importantes.

La noblesse s'y pressait toujours. Les ordonnances

[1] Une quittance du 31 octobre 1551 (Bibliothèque nationale, pièces originales, carton 867) et un « Estat du paiement de la gendarmerye » pour cette même année (*ibid.*, mss. fr., vol. 3150, f° 20) montrent que celle de Brissac était alors de quatre-vingts lances. Deux autres quittances, l'une du 13 mai 1552, l'autre du 20 mai 1553 (*ibid.*, titres scellés Clairambault, vol. 35), la montrent élevée à quatre-vingt-dix lances, probablement l'effectif réel pour cent lances, chiffre que donne une autre quittance du 9 mars 1558 (V. S.) (*ibid.*, pièces originales). — D'autres, du 15 septembre 1544 et du 11 octobre 1548 (*ibid.*), nous la font voir de cinquante lances à la première de ces dates, de quarante à la seconde. Ces différentes pièces me paraissent prouver que quatre-vingts et quarante lances étaient l'effectif des compagnies sur pied de paix, cent et cinquante sur pied de guerre. — Boyvin, dans l'état qu'il donne de l'armée du Roi (p. 617), cite des compagnies de cent, de quatre-vingts, de soixante, de cinquante et de quarante lances ; d'un autre côté une ordonnance de François II pour la réduction des compagnies (14 juillet 1559), dit que celles de cent lances doivent être ramenées à quatre-vingts, celles de quatre-vingts à soixante, celles de soixante à cinquante, celles de cinquante et de quarante à trente et celles de trente à vingt lances. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3150, f° 39.)

[2] Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XII, p. 384. — Cf. une note de 1550 (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3150, f° 77).

prescrivaient de n'admettre que des gentilshommes, mais on s'était relâché de cette règle. La création des compagnies de cavalerie légère avait exigé celle d'un grand nombre de places d'officiers, que les nobles préféraient aux places d'hommes d'armes. De plus, pour remplir ces compagnies, il avait fallu y admettre des roturiers ; cela avait conduit à les admettre dans les compagnies d'ordonnance, du moins en les anoblissant. En outre il y avait des capitaines peu sévères qui y laissaient entrer des « fils de fermiers et de taverniers [1] ; » d'autres, moins scrupuleux encore, y enrôlaient leurs valets et leurs fournisseurs, moyen commode de les payer.

Les hommes d'armes portaient l'armure complète, c'est-à-dire l'armet avec bavière, le gorgerin ou hausse-col, les goussets, avant-bras et gantelets, la cuirasse avec les tassettes ou petit jupon couvrant la ceinture, les cuissards, les grèves ou bottes de fer et les soulerets, et pour armes offensives une grosse et forte lance, l'épée d'armes au côté, l'estoc à l'arçon de la selle avec la masse d'armes ; ils pouvaient aussi avoir un pistolet [2]. Pour résister aux balles, on avait renforcé les armures, mais elles étaient devenues si pesantes qu'il était impossible de les porter longtemps. Aussi ne les prenait-on qu'au dernier moment ; jusqu'au moment de charger, on donnait à

[1] Voir *Mémoires* de Vieilleville, l. II, ch. XVIII.

[2] Daniel, *Histoire de la milice française*, t. II, p. 328 ; Susanne, *Histoire de la cavalerie*, t. I, p. 48 ; Rabutin, *Histoire des guerres de la Gaule Belgique*, p. 542.

porter aux valets l'armet, les gantelets et la lance [1]. On juge de la confusion qui se produisait quand, sur le point de combattre, chacun courait après son page pour revêtir son armure. Ces armures étaient souvent gravées et dorées, c'était à qui aurait la plus belle, et les musées d'artillerie en renferment qui sont de véritables chefs-d'œuvre, auxquels les plus habiles artistes n'ont pas dédaigné de travailler. Sur l'armure on mettait une saye ou hoqueton aux couleurs du capitaine, souvent chargée de broderies de soie, d'argent ou d'or, et portant du moins les armoiries de chacun.

Chaque homme d'armes devait entretenir quatre chevaux, dont deux de race pour les jours de bataille. Ceux-ci étaient couverts de bardes en cuir bouilli, en mailles ou en lames d'acier, avec un chanfrein d'acier pour protéger la tête. On recherchait surtout pour ce service les chevaux d'Espagne ou les grands chevaux d'Allemagne et de France [2]. Pour ménager les chevaux de bataille, on montait dans les marches des courtauds de moindre valeur. Les archers étaient armés comme les chevaux légers.

Chaque compagnie avait à sa tête un capitaine, un lieutenant, un enseigne pour rallier les hommes d'armes, un guidon pour les archers et un maréchal des logis. C'était le capitaine qui la recrutait et l'on

[1] Tavannes, *Mémoires*, p. 204 ; Montaigne, *Essais*, l. II, ch. IX.

[2] Tavannes, *Memoires*, p. 63 et 204 ; *Mémoires* de Vieilleville, l. III, ch. XV.

devait porter ses livrées ; les sayes, les bardes des chevaux, les hoquetons même des coustiliers et des pages devaient être à ses couleurs.

Dans les batailles, les compagnies étaient quelquefois massées « en hot », formant un gros corps de cavalerie dont les charges étaient irrésistibles ; mais le plus souvent elles étaient rangées « en haies, » les plus nombreuses formant plusieurs lignes qui chargeaient l'une après l'autre. Cet ordre mince avait été introduit pour que tout le monde pût combattre, mais il offrait trop peu de résistance, et l'on vit quelquefois la gendarmerie française enfoncée par les reîtres allemands chargeant *en hot* [1].

Les archers se plaçaient sur les flancs ou derrière, avec les coustiliers et les pages ; ils engageaient l'action par des escarmouches, ou se jetaient à la poursuite quand l'ennemi était rompu ; la légèreté plus grande de leurs armures les rendait propres à cette double mission qui, demandant de la rapidité, était impossible aux hommes d'armes [2]. Le poids de leurs armes ôtait à ceux-ci toute mobilité et les exposait en butte aux pistoliers allemands, qui défilaient rapidement en déchargeant leurs pistolets, ou aux agiles arquebusiers espagnols ; aussi pour les soutenir on leur joignit des arquebusiers à cheval, placés sous les ordres d'un homme d'armes ; cinquante

[1] Daniel, t. I, p. 314 ; Susanne, t. I, p. 50. Cf. Rabutin, p. 598 et Montluc, p. 397.

[2] Daniel, t. I, p. 398.

furent ainsi attachés aux compagnies de cent et de quatre-vingts lances, vingt-cinq aux autres [1].

Les compagnies de cavalerie légère dataient des guerres d'Italie [2]. Les hommes d'armes devenant de moins en moins mobiles, on avait compris qu'il y avait avantage à grouper une partie des archers des compagnies d'ordonnance en compagnies indépendantes, et à les charger d'éclairer l'armée et de harceler l'ennemi, comme on l'avait vu faire aux estradiots des Vénitiens. L'armement des chevaux légers, comme on les appela, se composait d'une salade ou casque sphérique, laissant le visage découvert, d'un hausse-col, de grandes épaulières, de brassards et de gantelets, d'un corselet ou cuirasse plus légère et de tassettes articulées descendant jusqu'au-dessous du genou [3]. Pour armes offensives, ils avaient la demi-lance ou un épieu, l'épée large au côté, et la masse d'armes à l'arçon, le pistolet avait remplacé l'arc et les flèches. Ils montaient des cavallins ou des doubles courtauds, chevaux de plus petite taille, mais vifs et rapides.

[1] Rabutin, p. 598 ; Boyvin, p. 617 ; *Mémoires* de Vieilleville, l. VII, ch. XVII.

[2] Susanne, p. 40 ; Daniel, t. II, p. 439.

[3] Susanne, p. 48 ; Daniel, t. I, p. 398. — On voit que nos cuirassiers seraient de la cavalerie légère à côté ; on peut se demander comment ils pouvaient avoir quelque mobilité avec de pareilles armures ; mais on les considérait comme nécessaires, car on se battait plus à l'arme blanche qu'à l'arme à feu, et les chevaux légers devaient pouvoir attaquer les piquiers de l'infanterie et même quelquefois les gendarmes.

Ces compagnies ouvraient, comme je l'ai dit, leurs rangs aux roturiers, mais il fallait qu'ils eussent de la fortune, car on y rivalisait de luxe dans les armes et dans les équipements. Elles ne comptaient pas toutes le même nombre d'hommes, les unes étaient de deux cents, les autres de cent, et même de cinquante hommes. Chacune avait un capitaine, un lieutenant, un enseigne et un maréchal des logis ; mais, tandis que les compagnies de gendarmes étaient indépendantes les unes des autres, dans chaque armée les chevaux légers étaient réunis sous le commandement d'un colonel général. Cet officier n'était pas encore, comme il le devint plus tard, un des grands officiers de la couronne, il n'avait qu'un commandement temporaire, qui ne survivait pas à l'armée pour laquelle il avait été créé [1]. Le colonel de la cavalerie légère de Piémont était le duc d'Aumale, Claude de Guise, gendre de Diane de Poitiers. Avec beaucoup de courage, il était loin d'avoir le génie militaire de son frère aîné, le duc François, et passait pour malheureux à la guerre. Au reste, il n'exerça guère sa charge, car, fait prisonnier près de Metz, en 1552, par Albert de Brandebourg, il ne recouvra sa liberté qu'en 1555. En son absence, Brissac confia son commandement au jeune d'Amville [2], second fils du connétable. Celui-ci s'en montra digne par son courage, par son activité et par le soin qu'il eut de s'entourer de bons capitaines ;

[1] Susanne, p. 49.

[2] Henri de Montmorency. Voir sa Notice dans Brantôme.

aussi acquit-il bientôt une grande réputation ; et c'était une sorte de maxime que les jeunes gentilshommes, quand ils commençaient à porter les armes, devaient aller se former sous M. de Nemours ou sous M. d'Amville, « les deux pour lors parangons de toute chevalerie [1]. » Avec un chef si actif, la cavalerie légère ne pouvait manquer de rendre de grands services, et nous la retrouverons dans toutes les expéditions.

Surtout M. d'Amville aimait à employer les Albanais, que l'on trouvait toujours prêts quand il y avait une entreprise à tenter. L'armée de Piémont en comptait deux compagnies, de cinquante hommes chacune, commandées par deux officiers pleins d'ardeur, les capitaines Théode Bedaigne et Théode Manès. Ils étaient armés à peu près comme les chevaux légers, sauf qu'au lieu de brassards et de gantelets de fer, ils portaient des manches et des gants de mailles, et, à la place de la lance, une zagaye de dix à douze pieds, ferrée par les deux bouts, dont ils se servaient très adroitement. En cas de besoin, ils mettaient pied à terre et se servaient de leur zagaye comme d'une pique [2].

Enfin, avec la cavalerie marchaient les arquebusiers à cheval. On s'accorde généralement à en attribuer l'invention aux Français, et l'opinion commune donne cette gloire au maréchal de Brissac [3] ; on va

[1] Brantôme.

[2] Daniel, t. I, p. 231.

[3] Daniel, t. II, p. 498 ; Hardy, *les Français en Italie* (Paris, 1880, in-8°), p. 352 ; Dussieux, *l'Armée en France* (Versailles, 1885, 3 vol. in-12), t. I, p. 350.

même jusqu'à citer l'année 1554 comme celle de leur création. Mais je n'ai rien trouvé qui puisse justifier cette opinion. Boyvin, si attentif à tout ce qui peut relever le mérite de son maître, est muet sur ce point. Et d'ailleurs, on avait déjà vu des arquebusiers à cheval avant que M. de Brissac commandât en Piémont. L'idée devait venir naturellement : n'y avait-il pas depuis longtemps des archers à cheval ? Du Bellay, dans le récit de la bataille de Marignan, nous parle d'arbalétriers à cheval, « desquels avoit le petit Cossé cent soubs sa charge et le légal Maugeron cent. » Je n'ai pas besoin de dire qu'il ne s'agit pas ici du maréchal, encore tout enfant alors, tout au plus peut-on soutenir qu'il est question de son père, René de Cossé. Bien plus, Commines[1] fait mention d'arquebusiers à cheval dans l'armée de Charles VIII. Non seulement avant 1550 on trouve plusieurs exemples d'arquebusiers montés pour aller rapidement exécuter un coup de main, mais en 1543 nous voyons Strozzi amener à François Ier une troupe de deux cents arquebusiers italiens à cheval, « les mieux montés, les mieux dorés et les mieux en point qu'ont eust sceu voir, dit Brantôme[2]..... Ils alloient souvent avecques les chevaux légers et coureurs, si qu'ils faisoient rage. » La même année, Brissac lui-même, alors colonel de la cavalerie légère, voulant surprendre

[1] Cité par Hardy, *les Français en Italie*, p. 35.

[2] Brantôme, *Vies des capitaines estrangers. M. le mareschal de Strozze*. Du Bellay, p. 744, dit trois cents et Paul Jove, l. XLIV, cinq cents.

l'ennemi, demande au Roi de lui donner pour s'appuyer quelques arquebusiers à cheval. « Et pour cest effect manda (le Roi) au comte de Saint-Segond, colonel des gens de pied italiens, qu'il eust à luy fournir le nombre d'arquebouziers à cheval qu'il luy demanderoit [1]. » L'année suivante, les Impériaux s'en servent également pour venir surprendre les Français à Vitry.

Il ne me paraît pas même possible de soutenir que M. de Brissac leur ait donné leur tactique ; la compagnie de Strozzi était déjà cette infanterie montée dont on donne la gloire à Brissac ; Brantôme ne laisse aucun doute sur ce point : « quelquefois ils s'aydoient de la pique, de la bourguignotte et corselet doré, quand il en estoit besoing, et qui plus est, c'estoient tous vieux capitaines et soldats... si que, quand il falloit *mettre pied à terre et combattre,* n'avoient grand besoing de commandement pour les ordonner en bataille [2]. »

Quoi qu'il en soit, il n'y eut guère de compagnies permanentes d'arquebusiers à cheval [3] avant le règne

[1] Du Bellay, p. 747. — Peut-être est-ce là ce qui a donné lieu à l'opinion que je combats.

[2] Du Bellay dit la même chose. Bien plus, Daniel, t. I, p. 378, cite un règlement pour les compagnies d'ordonnance de Charles le Téméraire, portant qu'il faut exercer les archers à descendre à pied tirer de l'arc.

[3] Au témoignage de Rabutin cité plus haut, on peut ajouter que Boyvin, p. 617, dans le détail de l'armée de Henri II pour l'année 1553, indique seulement trois compagnies indépendantes d'arquebusiers à cheval, l'une de cent, l'autre de soixante et la troisième de quarante ; il est vrai qu'à toutes les compagnies

de Henri II ; sous ce règne même, elles furent peu nombreuses ; le plus souvent les arquebusiers étaient joints, comme nous l'avons vu, aux compagnies d'ordonnance. Ils servaient à engager les escarmouches avant le combat, à écarter les reîtres et surtout à soutenir les gendarmes, quand la nature du terrain ne permettait pas à ceux-ci de combattre avec avantage. On les employait encore avec la cavalerie légère pour escorter les convois, mais surtout pour aller à la découverte, pour prévenir l'ennemi et occuper rapidement un poste avantageux. On les mettait aux avant-postes, barricadés dans les églises et les maisons [1], afin d'arrêter l'ennemi par leur feu, et de donner à la cavalerie et à la gendarmerie le temps de monter à cheval et de se mettre en bataille. Enfin on les envoyait fourrager et faire le dégât, et c'est peut-être ce qui leur fit donner le nom de dragons, par la terreur que causaient leurs ravages. Au reste, leur perte était considérée comme peu importante, c'étaient, disait-on, de *chétifs argoulets*. Leur armement ressemblait à celui des chevaux légers ; ils remplaçaient ordinairement la salade par un morion et portaient le corselet, des manches de mailles, l'épée

de gendarmerie en étaient joints vingt-six ou cinquante. Bien plus, à la fin de son ouvrage, donnant la liste des officiers de l'armée de Piémont, il ne parle que de cinquante arquebusiers à cheval joints à cinquante chevaux légers sous le commandement du capitaine La Curée.

Quant au nom de dragons qui leur aurait été donné parce qu'ils avaient un dragon pour enseigne, ou à cause de la terreur qu'ils inspiraient aux ennemis, je n'en ai trouvé aucune trace à cette époque.

[1] *Mémoires* de Tavannes, p. 204.

au côté, la masse d'armes à gauche de la selle, à droite une arquebuse de deux pieds et demie ou de trois pieds, à mèche ou à rouet, enfermée dans un fourreau de cuir bouilli [1].

Ils combattaient tantôt à pied, tantôt à cheval. Ils se formaient alors en lignes espacées et défilaient devant l'ennemi, déchargeaient leurs arquebuses, et allaient à la queue se reformer et recharger [2]. Si l'ennemi les pressait, ils se ralliaient et mettaient l'épée à la main. Mais déjà l'on remarquait que le tir à cheval avait peu d'efficacité, et on les regardait moins comme un corps de cavalerie que comme une infanterie montée.

Tandis que la cavalerie se composait presque exclusivement de Français, et ne comptait guère que quelques compagnies de chevaux légers italiens, levés le plus souvent dans la partie française du Piémont, l'infanterie au contraire comprenait beaucoup d'étrangers : les Allemands, les Suisses, les Italiens y étaient quelquefois plus nombreux que les Français. Les Suisses et les lansquenets allemands remplissaient le même rôle que les gendarmes dans la cavalerie, ils formaient l'infanterie de ligne, et on n'osait guère livrer de bataille sans en avoir avec soi [3].

[1] Rabutin, p. 542 et Daniel, t. I, p. 398, citant *la Discipline militaire* de du Bellay.

[2] *Mémoires* de Tavannes, p. 118 et 204 ; Daniel, t. II, p. 498. — C'était la manœuvre des reîtres ou pistoliers allemands, on l'appelait limaçon. — Cf. Hardy, *Les Français en Italie*, p. 352 et 267, où il cite un passage du livre de *la Discipline militaire* de du Bellay.

[3] Voir Montluc, *Mémoires*, p. 90.

En effet leurs gros bataillons serrés, de toutes parts hérissés de piques, semblaient seuls capables de résister au choc de la cavalerie et de servir de point d'appui aux autres troupes. N'avait-on pas vu, à Novare, les Suisses, sans canons, se précipiter tête baissée sur l'armée française et la mettre en déroute? N'avaient-ils pas à Marignan résisté deux jours au feu de l'artillerie et aux charges répétées de la gendarmerie française ?

Les armes des Suisses étaient la bourguignotte ou casque léger à larges bords, le corselet avec le haussecol, les brassards, avant-bras et gantelets de fer, et les tassettes articulées couvrant le devant des cuisses jusqu'au genou ; une épée à garde solide pendait à leur côté, enfin ils portaient une longue pique qu'ils maniaient à deux mains. Les officiers portaient l'épée, la demi-pique et la rondelle ou petit bouclier. Les compagnies Suisses étaient de trois cents ou de deux cent cinquante hommes, et avaient un capitaine, un lieutenant et un enseigne. Elles étaient réunies en un seul corps sous les ordres d'un colonel.

Les lansquenets étaient armés comme les Suisses, mais ils préféraient souvent à la pique une longue et large épée à deux mains, qu'ils portaient sur l'épaule [1]. Ils avaient aussi la même organisation, seulement il y avait quelquefois plusieurs colonels [2], ayant chacun son « régiment, » comme on commençait à dire.

[1] Dussieux, *l'Armée en France,* t. I, p. 300.

[2] Boyvin, p. 617. — Etat de l'armée de Henri II pour 1553 : « les lansquenets sous quatre colonels. » Il y eut également souvent deux colonels en Piémont.

Ces corps, pleins du sentiment de leur valeur, montraient souvent des prétentions exorbitantes : tantôt ils refusaient d'aller à l'assaut ; tantôt ils ne voulaient pas se battre ailleurs qu'en rase campagne ; d'autres fois ils exigeaient dans la ligne de bataille la place qui leur convenait ; toujours ils réclamaient la garde de l'artillerie. Surtout ils étaient très exigeants pour la solde ; si on ne les payait pas régulièrement, ils refusaient d'être passés en revue, de « faire monstre, » comme on disait, et voulaient être payés sur les vieux rôles, sans qu'on vérifiât le nombre des hommes présents. Il est vrai de dire que, quand les payements étaient retardés, ce qui n'arrivait que trop souvent, les soldats morts ou partis ne touchaient rien, et leurs capitaines ou leurs camarades perdaient ce qu'ils leur avaient prêté [1]. Ils exigeaient en outre d'être payés en or ou en écus, et ne voulaient pas accepter la menue monnaie ou les espèces de titre inférieur qu'envoyaient les trésoriers. Toutes ces prétentions causaient aux

[1] Voir *Mémoire des trois articles dont les Suisses font requeste à M. le mareschal pour escrire au Roy en leur faveur* (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20641, f° 61). M. de Thermes écrivait à Brissac, de Poyrino, le 23 décembre 1555 : « Tous les cappitaines des Allemans me sont venuz trouver lesquelz m'ont dict que durant le retardement de leurs monstres ils ont perdu beaucoup de leurs soldatz qui sont morts ausquelz ils avoyent presté argent pour les ayder à vivre attendant lesd. monstres. Et que si maintenant qu'ilz doivent renvoyer le payement de troys moys il ne vous plest leur permectre qu'il leur soyt passé qlq. hommes davantaige oultre le nombre qu'ilz ont pour les récompenser des prestz qu'ilz ont faictz ausd. soldatz que ce leur seroyt grande perte. » (*Ibid.*, vol. 20525, f° 40, orig.)

généraux des embarras infinis. Il faut voir dans Boyvin tous les ennuis qu'éprouva M. de Brissac, sans cesse obligé de négocier avec eux, de leur distribuer la plus grande partie des sommes qu'il recevait, de faire des emprunts pour les satisfaire, sans pouvoir toujours y réussir ; tandis qu'en même temps la Cour l'accusait de les ménager trop et de fermer les yeux sur les vols des capitaines [1].

Si les Suisses et les lansquenets étaient la force principale sur laquelle on comptait pour livrer bataille, ce que je viens de dire de leurs prétentions montre assez qu'ils étaient peu propres à cette guerre de sièges, de surprises de villes et de brusques attaques, à laquelle l'infériorité de ses forces réduisait le maréchal de Brissac. Aussi ce fut des bandes françaises qu'il se servit surtout ; elles furent l'instrument de la plupart de ses succès.

[1] Déjà bon nombre d'hommes de guerre critiquaient l'emploi de ces mercenaires, particulièrement du Bellay *(Discipline militaire)*. Il croyait possible de former en France une bonne infanterie et reprochait aux étrangers leurs prétentions et leur peu de fidélité. Mais bien des gentilshommes auraient vu avec inquiétude les armes mises entre les mains du peuple ; on avait déjà critiqué l'institution des légions (voir Dussieux, t. I, p. 359). Le connétable, qui devait plus tard faire tant de reproches à Brissac au sujet des payements des troupes, savait pourtant bien les exigences des Suisses, lui qui écrivait (en 1522, 28 juin) : « Mais y coustera tant que c'est une merveilleuse chose que l'argent qui se despendra dans une levée de Suisses, car ces gens demandent tant de paye et sont si déraisonnables qu'il est presque impossible de les pouvoir contenter, pour l'avarice qui est en eulx. » (Cité par Decrue, *Anne de Montmorency*, etc., p. 22.)

Les bandes de delà les monts avaient depuis longtemps une grande réputation. Composées de soldats aguerris, commandées par des officiers qui s'étaient distingués sous les ordres de Langey et du duc d'Enghien, elles rappelaient avec fierté le souvenir de Cérisoles, et se paraient du nom de *vieilles bandes*, pour ne pas rester au-dessous des *vieux soldats* espagnols [1]. Elles se recrutaient principalement parmi les populations ardentes du Midi, dans le Dauphiné, dans la Provence, en Languedoc, et surtout dans la Gascogne, cette pépinière de soldats audacieux, pleins de ressources et de gaîté dans les plus grands périls, d'où sont sortis tant de généraux illustres par leur bravoure héroïque, depuis Montluc jusqu'à Lannes et à Murat.

Les cadets de Gascogne, « nobles comme le soleil et pauvres comme la lune, » ne pouvant s'équiper pour entrer dans la cavalerie, se jetaient dans l'infanterie ; ils y trouvaient des places privilégiées [2] de lances pessades et de payes royales. Rarement ils prenaient l'arquebuse, généralement ils préféraient la pique, dédaignaient les charges inférieures de caporaux et de sergents, et restaient soldats jusqu'à ce que leur courage leur eût mérité de devenir enseignes, lieutenants ou capitaines. On en voyait même rester par goût vieux soldats [3]. Ce contact avec des gentilshommes relevait à leurs propres yeux les

[1] Susanne, *Histoire de l'infanterie*, t. I, p. 88.
[2] *Mémoires* de Vieilleville, l. IV, ch. XIII.
[3] Brantôme, *Colonels français*, p. 600.

autres soldats, pauvres aventuriers sortis des champs, des boutiques « et de plusieurs autres lieux pareils bas et petits ; » ils se montraient aussi fiers que les nobles et aussi délicats sur le point d'honneur, de même qu'ils rivalisaient avec eux de courage dans les combats et de luxe dans les habillements.

Les bandes de Piémont étaient en effet célèbres par la richesse de leurs armes et de leurs habits [1] ; ce n'étaient que morions et corselets de Milan, bien gravés et dorés ; les soldats mêmes portaient chausses et escarpins de velours et de soie, toques de velours avec des ornements d'argent, et les fourreaux d'épée de même. Leur colonel les y encourageait et prenait plaisir à les voir « si bien en point. » C'était M. de Bonnivet, un des fils du malheureux amiral, le cousin germain du maréchal de Brissac. Beau, bien fait et de manières élégantes, on l'avait cru plus propre à briller à la Cour et à réussir auprès des dames, qu'à commander de rudes aventuriers, mais il avait bien fait taire ceux qui pensaient ainsi et qui blâmaient sa nomination [2]. Soigneux du soldat, sévère pour la discipline, tout entier à sa charge, c'était un officier de grand mérite ; courageux et énergique, modeste, ne parlant jamais de ses services, et ne demandant aucune faveur, quoiqu'il fût assez gêné dans ses

[1] Brantôme, *ibid ;* Montluc, p. 90.

[2] Brantôme, *Des couronnels de nos bandes de Piedmont, M. de Bonnivet.* — Du reste ce commandement des gens de pied n'était pas très estimé, et l'on railla plus tard le prince de Condé de l'avoir accepté (Brantôme, *ibid.*, *M. le prince de Condé*).

affaires [1], M. de Brissac l'aimait beaucoup et à juste raison, car il trouva toujours en lui le lieutenant le plus actif, le plus sûr et le plus dévoué.

Pour assister le colonel, on créa, au commencement de 1553, un mestre de camp. Cette charge fut donnée au fameux Blaise de Montluc, dont le maréchal estimait singulièrement le courage ardent et l'esprit plein de ressources. Cet officier pouvait remplacer le colonel dans le commandement, il avait autorité sur le magasin d'armes et de poudre et sur l'hôpital [2]; mais sa charge était temporaire et celle du colonel permanente. Ce dernier nommait aux places de capitaines [3], quand elles vaquaient, et recevait le serment des officiers [4]; seul il avait l'enseigne blanche, marque distinctive du commandement [5]. La garde en était confiée à deux compagnies, commandées sous ses

[1] Voir une dépêche de Brissac au Roi en 1552, demandant pour Bonnivet le revenu de la chatellenie de Lanzo, estimé à 2,000 écus (Boyvin, p. 567).

[2] Lettre de Montluc au duc de Guise, *Mémoires-Journaux* du duc de Guise, p. 434.

[3] Le Roi écrivait en effet, le 3 octobre 1557 : « Quant aux commissions que porta Lodun aux cappitaines que avoit nommez le Vidame de Chartres pour estre pourveuz des bendes de gens de pied vacquantes, cella ne peult aussi en riens préjudicier audict sieur mareschal pour ce que les collonnels généraulx des bendes de gens de pied ont tousiours nommé aux charges des cappitaines particulliers desdictes bendes quant elles ont vacqué. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20451, f° 39, orig.) — Ce n'avait pourtant pas été sans résistance que ce droit avait été reconnu au colonel; en 1554, le maréchal le revendiquait encore. (Voir Boyvin, p. 662. Cf. p. 805.)

[4] Boyvin, p. 513.

[5] Brantôme, *Colonels français*, p. 631.

ordres chacune par un lieutenant, et qu'on appelait les compagnies colonelles. Il avait aussi une garde personnelle formée de dix Suisses [1].

L'effectif des bandes, que le général Susanne dit de cinq cents hommes, n'était que de trois cents, et un peu plus tard il fut réduit à deux cents [2]. Aussi tous les écrivains militaires du temps se plaignent-ils du trop grand nombre de capitaines et du peu d'importance des compagnies. Encore étaient-elles rarement complètes ; de temps en temps on envoyait lever en France des recrues ou *pieds deschaux* [3], ou bien former des compagnies nouvelles, que l'on cassait après

[1] Voir Archives nationales, K 91, n° 35, Monstre de dix Suisses de la garde du sieur de Bonnivet, colonel des bandes françaises de Piémont, 15 octobre 1555.

[2] Susanne, t. I, p. 90. Cf. Tavannes, *Mémoires*, p. 76 ; Brantôme, *M. de Salvoyson* ; Boyvin, p. 702. L'instruction donnée au sieur de Contay, chargé de porter au maréchal l'ordre de commencer la guerre (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3118, f° 20) dit : « Quand il sera nécessaire et non avant qu'il face croistre et remplir les bandes de gens de pied estans soubz la charge du sieur de Bonnivet qui ne sont que de VIIIxx h. (160 h.) jusques au nombre de troys cens chacune ; » et plus loin : « il soit faict aud. pays quattre ou cinq bandes de VIIIxx h. chacune. » L'état cité par Boyvin (p. 702) montre que pour trois cents payes, l'effectif réel n'était que de deux cent soixante-dix hommes. C'est ce que confirme un *Règlement pour les gens de pied estans en Piedmont* (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3147, f° 46). La réduction à deux cents hommes est prouvée par l'état donné par Boyvin (p. 833) des forces qui étaient dans Moncalvo et par un « Estat des parties et sommes de deniers ordonnées par le Roy, etc. : 1° Pour le paiement des xx enseignes françoises dont est collonnel M. le prince de Condé... à raison de deux cents hommes par enseigne... » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 4052, f° 8.)

[3] Boyvin, *passim*.

leur arrivée, pour compléter les anciennes ; quelquefois on avait recours aux légionnaires de Dauphiné ou de Provence. Il était défendu aux capitaines de chercher à attirer les soldats les uns des autres, et Brantôme cite [1] comme une faveur la permission accordée à M. de Salvoyson de faire battre le tambour parmi les bandes, pour recruter la compagnie de gens de pied qu'on lui avait donnée en récompense de la prise de Verceil. Mais, en dépit des défenses, les soldats couraient sous les drapeaux des capitaines connus par leur courage et leur esprit d'entreprise [2], espérant y trouver des occasions de butin pour suppléer à la solde payée trop irrégulièrement. C'était là une des causes de l'infériorité de l'infanterie ; les soldats, passant ainsi d'un capitaine à l'autre, manquaient d'esprit de corps, et les officiers avaient sur eux peu d'autorité.

Tandis que les compagnies des Suisses et des lansquenets se composaient presque exclusivement de piquiers [3], les bandes françaises étaient formées surtout d'arquebusiers [4]. Ceux-ci portaient le morion,

[1] *M. de Salvoyson* ; d'après Boyvin (p. 590) ce fut en récompense de sa tentative sur Milan.

[2] Montluc, *passim*.

[3] Cependant au combat du Pas-de-Suse (1536) nous avons vu des arquebusiers lansquenets (voir plus haut, p. 39).

[4] Le « Règlement pour les gens de pied estans en Piedmont » dit que les capitaines se justifient en alléguant que la nature du pays requiert plus d'arquebusiers que de piquiers. Cf. Boyvin, p. 833, l'état des forces qui étaient dans Moncalvo ; beaucoup de compagnies n'ont environ que trente piquiers ou corselets contre quatre-vingts ou quatre-vingt-dix arquebusiers.

des manches de mailles et souvent un jaque de cuir au lieu de corselet, l'épée ou la dague au côté ; à la main l'arquebuse avec sa fourchette, la mèche enroulée autour du bras [1]. L'arquebuse commençait à se perfectionner ; déjà le rouet remplaçait la mèche, le canon devenait plus résistant, ce qui permettait d'augmenter la charge et par suite la portée. Les arquebuses de Milan étaient renommées comme les meilleures, mais il était difficile aux Français de s'en procurer, aussi avaient-ils établi un atelier à Pignerol [2] ; on y forgeait des canons un peu renforcés, « fort longs et menus, qui certes estoient bons pour ce temps [3]. » Ces armes portaient à trois ou quatre cents pas et perçaient des planches comme du papier.

« Dans les batailles et dans les marches en présence de l'ennemi, chaque bande formait un carré plein, les piquiers au centre, les arquebusiers à l'extérieur, le capitaine en avant, le lieutenant en serre-file, et l'enseigne au milieu du premier rang de piquiers. Quand le combat s'engageait, les piquiers s'arrêtaient et les arquebusiers, dirigés par le lieutenant, se développaient en tirailleurs en avant et sur les côtés du front. Si l'action devenait sérieuse, les arquebusiers se retiraient derrière les piquiers, et ceux-ci, formant le hérisson à la manière des Suisses,

[1] Rabutin, p. 542.

[2] Montluc dans ses *Mémoires*, p. 91, se vante d'avoir conseillé à M. de Brissac de faire faire ces arquebuses.

[3] Brantôme, *Vies des capitaines estrangers*, *M. le mareschal de Strozze*.

soutenaient l'attaque ou s'élançaient à la charge sans rompre l'ordonnance [1]. »

Ces troupes excellentes et pleines d'ardeur, conduites par des officiers hardis, actifs, prompts aux coups de main, comme les capitaines Salvoyson, Charry, Richelieu, etc., devaient rendre les plus grands services; il n'en était pas de même des troupes italiennes. Du moins parmi celles-ci, à côté des vieilles bandes entretenues depuis longtemps, qui pouvaient rivaliser avec les compagnies françaises, il y avait des bandes de nouvelle levée, qui étaient loin d'avoir la même valeur. Elles ne servaient guère que pour faire nombre et pour tenir garnison dans les places les moins exposées [2]. Leur organisation était la même que celle des compagnies françaises, mais elles étaient moins nombreuses, et ne comptaient que deux cents hommes au plus, souvent même que cent ou cent cinquante [3]. Pietro Strozzi en était colonel; mais, occupé à la guerre de Sienne [4], il laissa le commandement effectif à Ludovic de Birague [5], d'une famille milanaise toute dévouée à la France.

[1] Susanne, t. I, p. 90. Cf. *Mémoires* de Tavannes, p, 76.

[2] Voir Brantôme, *M. le mareschal de Strozze*. Cf. *Mémoires-Journaux* du duc de Guise, p. 386, un *Mémoire* de l'évêque de Lodève, 1557.

[3] Boyvin, p. 702 : « Estat au vray de toutes les enseignes de gens de pied qui sont aujourd'hui, vingt-deuxiesme novembre 1554, deçà les monts. »

[4] Plus tard, Strozzi fut remplacé par le duc de Somme, un banni Napolitain.

[5] Les Birague étaient trois frères, Jérôme, Ludovic et Carle, cousins germains du président de Birague. Brissac faisait grand cas d'eux et s'en servit beaucoup. (Boyvin, p. 574.)

On comprend qu'il est impossible de dire le nombre de toutes ces compagnies ; selon les besoins, on en levait de nouvelles ou l'on en cassait ; et suivre ces variations serait aussi difficile que fastidieux. Il est seulement certain que jamais M. de Brissac n'eut plus de dix-sept ou de dix-huit mille hommes sous ses ordres. Ce n'est pas à dire qu'il ait jamais pu mettre en campagne une pareille force, la plus grande partie était employée à la garde des places, et plusieurs fois il arriva que toutes ses troupes fussent ainsi absorbées par les garnisons.

Il est encore moins possible de dire de quelle artillerie il pouvait disposer ; les mêmes pièces, tantôt garnissaient les remparts des villes menacées, et tantôt en étaient tirées pour l'attaque d'une place ennemie ou pour entrer en campagne. Encore que M. de Brissac ait fait peu de sièges réguliers, l'artillerie eut une grande part à ses succès ; soit que la surprise ne réussît pas, soit que, la ville prise, il restât un château à emporter, le canon jouait toujours un grand rôle dans ces nombreuses attaques de villes, qui remplissent ses campagnes. Les fonctions de grand maître de l'artillerie l'avaient, comme nous l'avons vu, rendu parfaitement capable de manier cette arme. Il était d'ailleurs secondé par le lieutenant du grand maître, François de Chaumeil, seigneur de Caillac. Celui-ci avait sous lui des commissaires, ayant le titre de capitaines, qui commandaient les canonniers, chargés de diriger la manœuvre des pièces. C'étaient les seuls considérés comme soldats et entretenus d'une façon permanente, le reste étaient des gens levés à la hâte pour une expédition et que

l'on congédiait ensuite. En effet, quand il était question d'entrer en campagne ou d'aller attaquer une place, on réquisitionnait des bêtes de somme, chevaux ou bœufs, pour traîner l'artillerie [1], et des hommes pour la conduire et la manœuvrer sous la direction des canonniers, c'étaient des *pionniers*. « Il faut, dit un auteur du temps [2], que ce soient gens de bras et de peine afin qu'on puisse en tirer service, et qui aient feu et lieu afin que s'ils vouloient déserter ils craignent d'être repris. » Ils apportaient les poudres et les boulets, chargeaient les pièces, aidaient à les braquer, les ramenaient quand elles avaient tiré, les remettaient sur l'affût s'il en était besoin. Ils devaient avoir des outils pour ouvrir les haies et aplanir les obstacles. C'étaient encore les pionniers qui dans les sièges faisaient les tranchées, les plates-formes et les autres travaux d'approche, sous la direction des commissaires de l'artillerie, car les soldats dédaignaient ordinairement de manier la pelle. En tout cela les pionniers étaient très exposés, mais tel était le préjugé de l'époque que, malgré les dan-

[1] En 1552 on avait établi vingt capitaines du charroi par les provinces ; à ce sujet je trouve dans une lettre du Roi au maréchal (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20451, f° 51) : « J'ay faict casser et donner congé aux chevaux dartillerie qui estoient employés en Piedmont soubs la conduite du cap^ne Jacquin et faict dépescher l'office de cap^ne du charroy de lad. artillerie aiant charge de n^c chevaux et n^c l. de gages au nom de Mathieu Clément... » En outre un « Estat des parties, etc., » pour l'année 1559 (*ibid*, vol. 4052, f° 8), mentionne un capitaine « des ponts et bateaulx » à cinquante livres par mois.

[2] Blaise de Vigenère, cité par Susanne, *Histoire de l'artillerie*. p. 103.

gers qu'ils couraient, malgré le courage qu'ils montraient quand par exemple il fallait ouvrir la tranchée sous le feu de l'ennemi, faire le logement sur la contrescarpe ou descendre dans le fossé, ils étaient peu estimés, leur perte était comptée pour rien, c'étaient des *gastadours* dont on se moquait lorsqu'ils voulaient faire les soldats [1].

C'était encore avec des pionniers levés dans les campagnes que s'exécutaient les travaux de fortification. La direction en était confiée à deux ingénieurs italiens, attachés à l'armée, dont l'un était le célèbre Francesco Orologio, le chevalier Orloge [2], qui resta au service de la France et fortifia un grand nombre de places du royaume. Malgré leur habileté, malgré les services qu'ils rendaient, les capitaines les dédaignaient ; ils ne portaient pas les armes, ce n'étaient pas des soldats, à peine étaient-ce des gentilshommes [3]. Ils

[1] Vieilleville, l. VII, ch. IX. — Pourtant Montaigne disait avec raison : « Celuy qui se tient ferme dans une tranchée descouverte, que faict-il en cela que ne facent devant luy cinquante pauvres pionniers qui lui ouvrent le pas et le couvrent de leurs corps pour cinq sols de paye par jour? » *Essais*, liv. II, ch. XVI.

[2] M. de Brissac écrivait au connétable, de Santhia, le 23 janvier 1554, pour le prier « de faire coucher en l'estat à pareils gages que les aultres ingénieurs Francisque Orloge qui depuis quatre ou cinq ans faict service au Roy en l'estat d'ingénieur à IVc l. de gages et qui a tousjours esté très expérimenté, affectionné et diligent exécuteur de ce qu'on luy a commandé. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20450, f° 43, copie du dix-septième siècle). — Un état de dépenses pour l'année 1559 nous montre Orologio payé 50 livres par mois. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol 4552, f° 1.)

[3] Dans une lettre au duc de Guise, Chieri, 9 février 1552, M. de Brissac, parlant d'un gentilhomme italien qu'il lui recom-

étaient sous l'autorité du surintendant des fortifications, Francesco Bernardino de Vimercati, banni Milanais comme les Birague, comme eux très attaché à la France.

Tels étaient les instruments que le maréchal de Brissac avait à sa disposition. Il reste maintenant à étudier les règlements de discipline qu'il fit observer dans son armée, et à dire quelle en était l'administration, afin de faire comprendre les difficultés qu'il rencontra par la suite.

mandait, Germanic Savorgnan, dit : « encores qu'il s'entende autant bien au faict des fortiffications que homme que j'aye guères veu, si est ce qu'il n'est point du ranc de ceulx là qu'on appelle ingénieurs, mais gentilhomme de bonne maison. » (Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, vol. 345, f° 201, orig.)

CHAPITRE VII

L'armée de Piémont (suite). — Administration. — Solde. — Discipline. — Réglements faits par M. de Brissac. — Convention pour la sûreté des paysans. — Cartel d'échange des prisonniers.

Si l'organisation des armées était encore très imparfaite au seizième siècle, celle des services administratifs auxiliaires l'était bien davantage ; on en était aux premiers essais. Dans les armées féodales, chacun servait à ses frais, se pourvoyait lui-même de vivres, d'armes et de chevaux ; puis il avait fallu payer une solde aux chevaliers pour les retenir ; mais l'administration de la guerre était temporaire comme les armées. La création de troupes permanentes entraîna celle d'une administration permanente comme elles ; dès lors les progrès étaient possibles ; ils furent lents. Longtemps on se contenta d'assurer des vivres aux armées en campagne, de veiller au payement de la solde, et de prévenir les abus qui pouvaient s'y commettre ; on laissa aux soldats le soin de se nourrir, de s'équiper, de s'armer.

Toutefois le matériel d'artillerie et les munitions exigeaient des ateliers spéciaux, entretenus aux frais

de l'État ; nous avons déjà vu plus haut qu'un grand nombre d'ouvriers, fondeurs, forgerons, charrons, charpentiers, tonneliers, etc., faisaient partie du personnel permanent placé sous les ordres du grand maître [1]. L'un des premiers soins du maréchal de Brissac avait été d'établir à Pignerol une fonderie de canons, il y ajouta une fabrique de poudre [2] ; mais cet établissement ne pouvait suffire à approvisionner l'armée, on était obligé de faire venir de France une grande partie des munitions, on les apportait à dos de mulet, du Dauphiné, de Lyon et même de Bourgogne. Je laisse à penser la dépense et les inconvénients [3].

Pignerol fabriquait également des canons d'arquebuses [4] ; mais pour les autres armes il n'y avait pas d'ateliers de l'État, on s'adressait à l'industrie privée. On sait en quelle réputation étaient les armuriers italiens. Nul ne forgeait mieux une armure souple, résistante et cependant assez légère ; nul ne savait mieux graver et dorer un morion, un corselet, une rondache, ni ciseler la poignée d'une épée. Chaque

[1] Voir dans Susanne, *Histoire de l'artillerie*, p. 103, le passage de Blaise de Vigenère, indiqué plus haut. Voir également un état des dépenses de l'artillerie pour l'année 1547 (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 21544, f° 8).

[2] Et à « Samfront, terre du marquisat de Salluces, abondante en minières de fer, une fonte de toutes sortes de boullets. » Boyvin, p. 523. Voir l'Instruction de M. de Contay, 17 juin 1551. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3117, f° 22.)

[3] Boyvin, *passim*.

[4] Voir plus haut, p. 153.

soldat achetait lui-même ses armes, mais, pour aider les soldats pauvres, il y avait un magasin d'armes, créé et entretenu au moyen d'une retenue sur la solde. « A toutes les monstres qui se feront, disent les ordonnances du maréchal[1], il sera pris sur la paye de chacun soldat, et à proportion de la solde, un sol par escu, qui seront consignés aux maistres de camp et auditeur général, pour estre convertis tant en un magasin d'armes qu'à un hospital ambulatoire pour secourir les malades et blessés. — Aux monstres qui se feront de la gendarmerie ou cavalerie, il sera pris sur chaque homme d'armes, archer et cheval léger, par proportion de paye, et à chacun quartier, de quoy faire un fonds de quatre cens escus pour compagnie, pour aider à remonter celuy lequel, par hazard de guerre ou autre considérable accident, et hors sa coulpe, aura perdu armes et cheval ; lesquels seront remis ès mains du mareschal des logis pour les distribuer advenant le cas, et en rendre fidelle compte au capitaine. »

Cette ordonnance nous montre qu'il y avait déjà des ambulances à la suite de l'armée ; un médecin faisait partie de la maison du maréchal ; nous savons d'ailleurs que le personnel de l'artillerie comprenait des chirurgiens et des apothicaires. Mais il n'y avait pas encore d'hôpitaux militaires, les soldats malades ou blessés étaient confiés aux hôpitaux civils, ceux qui restaient infirmes étaient ensuite mis à la charge d'une abbaye, qui devait les entretenir ou leur faire

[1] Boyvin, p. 534.

une pension pour le reste de leur vie, ainsi l'avait décidé une ordonnance de Henri II [1]. On les appelait oblats ou moines lais.

Si l'on veut avoir une idée des services administratifs d'une armée en campagne à cette époque, voici l'état de l'armée que le maréchal estimait nécessaire pour marcher au secours de Sienne (1554) [2].

« Pour la délivrance du Siennois, il falloit faire estat d'un bataillon de François de huict mil hommes choisis, de quatre mil Suisses et trois mil Italiens, assistés de mil chevaux françois aussi choisis.

« Avoir trois cens mulets, les deux cens chargés de pain et farines, et les autres de poudre, mesche, plomb, et de deux cens boulets de coulevrines.

« Avoir trois coulevrines et trois sacres bien équipés, conduicts par chevaux, et un conducteur avec les canonniers au nombre de douze, et cinquante pionniers.

« Donner au bataillon des François deux personnages de qualité, avec six archers du prevost, pour avoir le soin de la provision et distribution des vivres, et tout de mesme pour les Suisses et Italiens.

« Deux autres personnages, avec trente archers, pour avoir l'œil et le soing sur les mulets et leurs conducteurs, et pour tousjours faire remplir, de lieu à autre, ce qui seroit vuidé de leur charge.

[1] *Mémoires* de Vieilleville, l. III, ch. IX.
[2] Boyvin, p. 649.

« Deux autres pour avoir l'œil avec les commissaires de l'artillerie, canonniers et autres, sur l'artillerie.

« Qu'il y eust ordonnance à peine de la vie, à tout soldat ou autre qui pilleroit, rançonneroit ou battroit aucun, et qui sortiroit de son rang en marchant.

« Que les capitaines, et tous ces personnages et archers, ainsi choisis, donnassent ordre que chacun soldat portast toujours sur luy, enfilé en sa mesche, du pain pour vivre un jour entier : les mulets de l'avoine, selon la commodité qu'ils pourroient recouvrer, et la cavalerie pain et avoine pour un jour, attachés derrière l'arçon.

« Que la cavalerie n'auroit qu'un seul valet (par homme) sans laquais, et les gens de pied de quatre en quatre un goujat, et qu'ils seroient par les fourriers ainsi rangés par camerades.

« Et que chaque capitaine de gens de pied auroit un cheval de bagage chargé de poudre, mesche et plomb, autant qu'il en falloit pour sa compagnie au combat d'une journée entière, avec charge de tousjours remplir ce qu'il auroit tiré, pour en estre pourveu à toutes occasions repentines.

« Que demie paye seroit manuellement donnée à chasque soldat en deslogeant du Piedmont. »

Les approvisionnements de vivres et de munitions paraîtront sans doute bien insuffisants, mais il faut se souvenir qu'il n'était pas question de tenir longtemps la campagne ; on devait seulement traverser rapidement le territoire ennemi, pour gagner celui de Parme et de Lucques, où l'on avait promesse de

trouver tout en abondance ; de là on gagnerait le pays des Siennois nos alliés.

Quant à l'armée de Piémont, le service des vivres y était dirigé par le président René de Birague, commissaire général des vivres en même temps que président du parlement. Administrateur actif et soigneux, plein de prudence, connaissant parfaitement les affaires, il était, à juste titre, fort estimé du maréchal, dont il fut l'un des principaux conseillers [1]. C'était lui qui rassemblait les vivres et le charroi, quand on voulait entreprendre quelque expédition ou ravitailler quelque place, mais, hors de ces cas, les soldats s'approvisionnaient eux-mêmes.

Primitivement les gendarmes au moins avaient droit à certaines fournitures, blé, viande, vin, bois, fourrage, etc. ; ce droit était une source d'extorsions et de pilleries ; Henri II le supprima, et en échange augmenta la solde. Dès lors, les gens de guerre ne purent exiger que le logis et les ustensiles de ménage, « scavoir linge de table, de lict, de vaisselle et autres menus utensiles [2] ; » ils en répondaient et devaient les payer suivant l'estimation faite d'avance, s'ils ne pouvaient les rendre à leur départ. Ils devaient également payer tout ce qu'ils prenaient, mais il était

[1] Il ne s'occupait pas seulement de l'approvisionnement de l'armée, Boyvin nous le montre en 1552 allant avec deux mille hommes et quatre canons attaquer la petite place de Cardé et ramenant à l'assaut les capitaines qui fuyaient (p. 587).

[2] Ordonnance du 12 novembre 1549, sur la levée, l'entretien et la police des gens de guerre. Isambert, *Recueil des anciennes lois*, t. XIV, p. 122.

défendu aux habitants d'élever le prix des vivres ; si l'on s'apercevait qu'ils voulussent le faire, les commissaires fixaient eux-mêmes le prix.

La paye des soldats était assez peu élevée. Les hommes d'armes, qui devaient entretenir quatre chevaux et un valet, ne recevaient que quatre cents livres par an ; les archers deux cents [1] ; les chevaux légers étaient payés comme les archers [2] ; mais les arquebusiers à cheval n'avaient que cent cinquante livres. Dans l'infanterie, les arquebusiers touchaient sept livres par mois, les piquiers seulement six [3]. Comme aujourd'hui, certains soldats recevaient une haute paye. François Ier, en réduisant d'un quart le nombre des archers des compagnies d'ordonnance, avait

[1] Voir « Estat faict par le Roy pour le payement des compagnies de gendarmerie pendant l'année commençant le 1er janvier et finissant le 31 décembre 1551 tant pour les gages et solde ancienne [1] que pour la creue ordonnée par ledict seigneur au lieu des fournitures de vivres en espèces que le peuple leur soulloit fournir aux garnisons qui est à raison de 100 livres tournois pour homme d'armes par chaque quartier et de 50 livres tournois par archer. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3150, f° 20.)

[2] Ordonnance du 12 novembre 1549.

[3] « Règlement pour les gens de pied estans en Piedmont. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3147, f° 46.) Un édit de François Ier sur le ban et l'arrière-ban (1543) publié par Isambert, t. XII, p. 850, donne dix livres par arquebusier et par piquier ; Montluc, au commencement de ses *Mémoires*, dit également qu'il en a vu qui ont porté la pique à six francs de paye, et sont depuis devenus capitaines.

[1] 180 livres par homme d'armes et 90 par archer. Voir « Estat du payement d'une compagnie de cent hommes d'armes. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3150, f° 77. Cf. *ibid.*, f° 53.)

décidé que la solde de ceux que l'on supprimait, serait répartie à quelques hommes d'armes ou archers qui le mériteraient[1] ; dans l'infanterie, il y avait des payes royales et des lances pessades, ceux-ci recevaient douze livres par mois.

Cette solde n'était payée qu'après une revue ou « monstre, » où l'on s'assurait que l'effectif était complet et les compagnies en bon état[2]. Pour la cavalerie, ces « monstres » se faisaient tous les trois mois (par quartier) ; un commissaire et un contrôleur des guerres faisaient comparaître devant eux la compagnie et examinaient les hommes, les armes et les chevaux. Tout le monde devait se présenter sous peine d'être cassé ; défense était faite, à peine de la vie, de prendre la livrée et de répondre au nom d'un autre ; les chevaux d'emprunt étaient confisqués. Le commissaire et le contrôleur faisaient, en outre, crier et publier à son de trompe que si quelqu'un avait à se plaindre d'une violence ou d'un dommage commis par un homme d'armes, il pouvait venir le déclarer, il lui serait fait droit. La « monstre » faite, le payeur de la compagnie, sur les deniers reçus des trésoriers des guerres, versait à chacun sa solde.

C'étaient là les « monstres en armes ; » en temps de paix, on se bornait souvent à faire « monstres en robes », c'est-à-dire que les hommes d'armes n'étaient pas obligés de venir en équipage complet ; ils n'étaient

[1] Isambert, t. XII, p. 384.

[2] Voir particulièrement l'ordonnance du 12 novembre 1549. Isambert, t. XIII, p. 119.

même pas toujours obligés de venir tous, on se contentait quelquefois d'une partie de la compagnie[1].

Pour les bandes d'infanterie, les « monstres » devaient avoir lieu tous les mois ; elles étaient faites par les commissaires et les contrôleurs des guerres, assistés des gouverneurs des villes où les bandes tenaient garnison[2]. Il était bien rare que les enseignes fussent complètes ; il y avait en Piémont une multitude de places et de châteaux, exigeant de petites garnisons, prises dans les compagnies voisines ; quelle excuse commode pour les capitaines ! Les soldats qui manquaient étaient dans ces châteaux[3]. Vérifier était difficile, souvent ces places étaient au milieu du pays ennemi, il fallait une escorte pour y aller, et, avant qu'on y arrivât, les capitaines avaient eu le temps de prendre leurs mesures. L'admission des Piémontais dans les bandes françaises leur permettait d'ailleurs de se procurer facilement des « passe-volants ; » enfin il fallait toujours compter les malades

[1] Voir à la Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3150, f° 39, une ordonnance de Henri II (4 juillet 1559) pour la monstre de la gendarmerie du quartier d'avril, mai et juin 1559 : Nous avons, en considération de la paix et des travaux soufferts par les hommes d'armes durant les dernières guerres, « advisé de faire la prochaine monstre pour le quartier d'avril, may et juing dernier, que nous avons assignée au 22e jour de ce présent moys de juillet, en robbe. Voullant que, comparaissant seullement à icelle un quart desdictes compaignies, les trois autres quarts soient excusés et passés comme présents. »

[2] Boyvin, *passim*.

[3] Voir le règlement cité plus haut sur l'infanterie de Piémont.

et les blessés, et cela permettait de dissimuler les absents. Les gouverneurs des villes, qui assistaient les commissaires, étant eux-mêmes ordinairement capitaines de gens de pied, étaient indulgents pour les autres, et fermaient les yeux sur des fraudes dont ils n'étaient pas toujours innocents. Pour rendre leur contrôle plus efficace, la Cour tenta bien, à plusieurs reprises, de leur enlever leurs compagnies [1], mais chaque fois ils se plaignirent si vivement qu'il fallut y renoncer. Ils se déclaraienf prêts à demander leur congé, aimant mieux, disaient-ils, se retirer chez eux que de rester à commander à des murailles et à des gens qui les braveraient quand ils voudraient.

Il faut reconnaître, à la décharge des capitaines, que la solde était insuffisante. Il n'y avait pas de soldat qui pût vivre avec six livres par mois ; on avait même difficilement des Français à moins de huit ou neuf livres, à cause de la cherté des vivres. Par ailleurs, la nature du pays demandait dans les compagnies un plus grand nombre d'arquebusiers que ne portaient les ordonnances ; leur solde étant plus forte, on était obligé, pour les entretenir, de supprimer plusieurs piquiers [2].

Si encore les troupes avaient été payées régulièrement ! mais il était loin d'en être ainsi. Le trésor royal ne put longtemps suffire aux dépenses de la Cour et aux frais excessifs d'une guerre qui se prolongeait. Chaque année l'argent arriva plus en retard,

[1] Boyvin, p. 572 et 698.
[2] Voir le règlement cité plus haut.

on en vint à devoir plusieurs quartiers ; en 1555, la cavalerie légère n'avait pas reçu de solde depuis dix mois[1] ! Du moins, ce corps était composé de gentilshommes, qui pouvaient s'aider de leurs revenus ; il en était autrement de l'infanterie, il fallait faire des prêts aux soldats pour leur donner le moyen de vivre ; mais alors, plus de « monstres, » quelle facilité pour les abus ! d'autant plus que l'on savait très bien que ces longs retards ne se termineraient point sans quelque perte ; la Cour, comme un débiteur aux abois, essayait d'amener ses créanciers à composer ; elle manquait rarement de proposer aux gens de guerre d'abandonner un quartier, moyennant le paiement immédiat du reste[2] ; ceux-ci finissaient

[1] Lettre du président Bailly, chargé pour lors des finances du Piémont, au duc de Guise, 14 juin 1555. *Mémoires-Journaux* du duc de Guise, p. 289.

[2] Il semble même que dans certains cas on les ait payés en nature ; du moins, je trouve dans une lettre du maréchal de Brissac au Roi (de Quiers, 6 février 1558) : « V. M. me mande qu'il faut que les soldatz prennent encores pour les VIIˣˣx mil livres (150,000 livres) de draps et marchandises, dont le trésorier Moreau respondra pour les leur faire fournir, comme il a faict les autres précédentes ; les marchands qui ont commencé à fournir ces premiers draps et dont il en reste encore plus de XXXVII mil livres pour achever jusques a IIᶜ mil (200,000) ont escript depuis l'arrivée par deça dudict Plancy qu'ilz ne fourniroient plus riens parce qu'on ne leur a donné assignation, et ceux qui leur ont baillé ces marchandises les contraindront et n'ayant de quoy payer, ils seront détruits et ruinés... » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20646, fᵒˢ 2-7, copie du dix-septième siècle). — Cf. Boyvin, p. 812 : « le sieur de Gonnort travaille tant que il peut pour trouver marchands qui puissent fournir habillemens faits, ou matière pour les faire à ces pauvres soldats, pleins de telle misère, qu'ils font pitié aux pierres mesmes. »

par accepter, mais on comprend qu'ils cherchassent à se dédommager par quelques profits, même frauduleux.

Ce qui accroissait les embarras, c'était le peu de probité des trésoriers : tantôt ils changeaient les assignations, et la solde des troupes se trouvait dépendre de recettes ou douteuses ou tardives ; tantôt ils retenaient l'argent pour le faire fructifier quelque temps à leur profit ; souvent ils gardaient l'or et les écus et envoyaient à la place de la menue monnaie, des espèces décriées ou hors de cours [1]. Les banquiers auxquels on s'adressait pour emprunter, n'étaient pas plus honnêtes, et, quelques précautions que l'on prît, ils n'envoyaient jamais les sommes à l'époque fixée ni en mêmes espèces que portait leur marché.

Aussi les plaintes remplissent-elles la correspondance du maréchal de Brissac ; il ne cessait de représenter au Roi et au connétable les inconvénients de ces abus et de ces retards : les compagnies incomplètes, les soldats mécontents, toute opération importante rendue impossible, et surtout la discipline ébranlée et le Piémont menacé d'une ruine totale. Comment en effet contraindre les soldats à payer tout ce qu'ils prenaient, quand ils ne recevaient pas de solde ? Comment les empêcher de fourrager, de piller, ou du moins d'exiger de leurs hôtes ce dont ils

[1] Boyvin parle en différents endroits, en particulier p. 892, de ces opérations frauduleuses des trésoriers et des banquiers ; en outre je donne à la fin du présent volume (Pièces justificatves, IV) quelques extraits de lettres de M. de Brissac sur ce sujet.

avaient besoin ? Car les troupes ne vivaient pas, comme aujourd'hui, dans des casernes, sous la surveillance incessante de leurs chefs, elles étaient dispersées chez les habitants et les désordres étaient plus faciles. La discipline était bien rarement observée à cette époque. Les mémoires et les correspondances ne parlent que de pillages commis par les gens de guerre, que de batailles entre eux et les habitants des villes [1]. Les ordonnances royales nous les représentent tenant les champs et vivant sur le pays : que ne laisse pas supposer la défense qui leur est faite de mettre le feu aux maisons, ou d'en prendre les meubles et la charpente pour se chauffer [2] ?

La gendarmerie et la cavalerie légère, pour être composées de gentilshommes, n'étaient pas exemptes de ces désordres ; les capitaines y étaient rarement sévères : recrutant eux-mêmes leurs compagnies, ils les remplissaient de leurs parents et de leurs amis, le moyen après cela de n'être pas indulgents !

Pour les gens de pied, ce n'étaient pas, comme aujourd'hui, des jeunes gens quittant momentanément un métier paisible pour servir leur patrie ; c'étaient, pour la plupart [3], des aventuriers, de ces

[1] En voici un exemple : Arthur de Cossé, sire de Gonnord, écrit à son frère le maréchal qu'il part pour aller faire la « monstre » au Mans, parce que « seus de la ville et les jandardarmes *(sic* pour gendarmes*)* se sont bateus... » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20523, f° 13, autographe.)

[2] Édit du 24 juillet 1534, pour la création des légions, art. 46. Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XII, p. 390.

[3] Voir dans Brantôme, *Des colonels françois*, p. 579, le portrait des aventuriers de Louis XII et de François Ier.

natures ardentes, indisciplinables, qui ne peuvent se plier à une vie régulière, qui ont besoin de hasards, souvent des vagabonds, quelquefois des hommes échappés des mains de la justice, qui cherchaient au milieu des bandes le moyen de se dissimuler et d'éviter les poursuites, avec la chance de racheter leurs méfaits par leurs exploits [1]. Comment de pareils gens, se voyant les armes en mains, n'en auraient-ils pas abusé ? Que de fois ne les avait-on pas vus exiger tout, sous prétexte de réquisitions, piller les villages qui refusaient de les satisfaire, attaquer même les villes qui leur fermaient leurs portes ?

L'armée de Piémont avait eu du moins cette bonne fortune d'être commandée presque toujours par des hommes sévères pour la discipline. Elle avait eu à sa tête du Bellay de Langey, profond politique et excellent capitaine, l'un des premiers de nos écrivains militaires, dont les *Instructions sur le faict de la guerre* contiennent les règlements les plus variés et les plus sévères. Si le désordre avait repris après sa mort, il n'avait pas tardé à être énergiquement réprimé par le prince de Melfi, si bien « que

[1] Cela était vrai même des officiers ; en 1553, envoyant au Roi un rapport sur le siège de San Damiano, le maréchal le priait d'accorder au capitaine Charry, qui le lui présenterait et qui s'y était fort distingué, « remise de quelque folie qu'autresfois il a faicte, car depuis n'en a faict d'autre, mais s'est sagement comporté, et est ung des plus vaillants gentilshommes que vous aiez. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 181, original.)

la milice de par delà ressembloit mieux une escolle bien réformée de sages escolliers que de soldats [1]. » Les vols, les pillages, les violences disparurent; on ne vit plus les capitaines mettre à mort leurs soldats sur de légers motifs, seuls les prévôts faisaient justice. Les querelles, si fréquentes et qui avaient donné lieu à tant de meurtres, furent interdites, défense fut faite de donner un démenti ou de porter la main à l'épée. Plus de ces batailles à la moindre occasion, plus de ces « holà » de Piémont, qui sous l'apparence de combats singuliers avaient caché tant d'assassinats. Désormais quiconque avait une querelle devait s'en remettre aux officiers, qui tâchaient de l'apaiser; s'il était nécessaire, on accordait le combat, mais c'était sur le pont du Pô, « où il falloit avoir bon pied bon œil, autrement tomber du haut du pont en bas [2]. » Tout cela, au commencement, avait été dur à observer, mais Melfi avait fait pendre une douzaine de soldats, et le reste, rempli de crainte, s'était fait sage.

Il ne fut pas moins attentif à prévenir les abus que pouvaient commettre les commissaires et les officiers. Quand une compagnie devait retourner en France, ou changer de garnison, il ne les laissait point fixer eux-mêmes les étapes, c'eût été leur donner le moyen d'extorquer de l'argent aux communes, en se faisant payer pour les exempter du logement des troupes; leur commission indiquait jour par jour les

[1] Brantôme, *le Prince de Melphe.*

[2] Brantôme, *Discours sur les duels,* p. 732.

lieux où l'on devait loger et la quantité de vivres à demander. Les syndics des communes étaient tenus d'en rapporter quittance, afin qu'on pût ensuite les rembourser, car la dépense de ces logements était répartie sur tout le pays. Chaque jour, avant de partir, les commissaires et les officiers devaient faire, par cri public, avertir les habitants de porter plainte des dommages commis par les soldats, et demander aux syndics un certificat de bien vivre[1]. Ce n'était sans doute que la mise en pratique des ordonnances royales, mais il était si rare qu'elles fussent bien observées!

Telle était la discipline dans l'armée de Piémont quand M. de Brissac en prit le commandement, il ne la laissa pas s'affaiblir entre ses mains. En 1551, au moment d'entrer en guerre, il en renouvela les principales prescriptions dans une ordonnance que Boyvin nous a conservée[2]. Ce n'est point, comme les ordonnances de du Bellay et de Coligny[3], une sorte de code militaire ; on n'y trouve point énumérés tous les désordres que peut commettre le soldat, avec le châtiment à côté de la faute, la moitié seulement des articles ont cet objet, et presque tous présentent plusieurs cas réunis ensemble ; on dirait que le maréchal ne veut que rappeler les ordonnances

[1] Voir *Memorie di un terrazzano di Rivoli* dans les *Miscellanea di Storia Italiana*, t. VI, p. 617.

[2] P. 533.

[3] Voir les ordonnances de du Bellay, citées par Hardy, *les Français en Italie*, p. 276, et celles de Coligny, dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, t. VIII.

du prince de Melfi, comme étant suffisantes et habituellement observées. En revanche, on y trouve plusieurs articles qui regardent les devoirs des capitaines; soit qu'il leur prescrive de veiller à ce que leurs soldats portent toujours du pain pour deux repas (art. 16), ou d'avoir dans leur bagage dix livres de poudre, un gros trousseau de cordes et du plomb (art. 17), ou qu'il leur défende d'enrôler les soldats les uns des autres (art. 7), soit enfin qu'il leur rappelle l'obéissance due aux maréchaux de camp en ce qui concerne l'assiette du camp et les gardes (art. 12). On y trouve également cet établissement, dont j'ai parlé plus haut, d'un fonds pour aider à équiper et à remonter les soldats (art. 18 et 19); mais surtout deux dispositions caractéristiques, l'une prononçant la peine de mort contre celui qui ira au combat sans attendre le commandement (art. 14), l'autre déclarant que celui qui, dans un cas urgent et nécessaire, refuserait d'aider les approches de l'artillerie, ou de travailler à la tirer d'un mauvais pas, serait cassé et banni (art. 15). On reconnaît là le vrai capitaine, qui estime peu la bravoure inconsidérée, sachant que le courage individuel, même héroïque, est toujours faible, et qu'il doit être multiplié dans une action commune pour emporter le succès. On y reconnaît aussi l'homme au-dessus des préjugés chevaleresques, pour qui l'artillerie n'est pas l'arme des lâches, mais un puissant instrument de victoire, et qui comprend qu'à la guerre tout service est honorable.

Peut-être reprochera-t-on au maréchal d'avoir

réuni dans un même règlement des choses différentes ; mais, à supposer que cette confusion ne soit pas l'œuvre de Boyvin, et que le fidèle secrétaire n'ait pas réuni plusieurs ordonnances en une seule, il importe, après tout, beaucoup plus de faire observer exactement les lois que d'en faire d'excellentes. Sur ce point, M. de Brissac ne mérite que des éloges. En 1555, le lieutenant d'une compagnie d'ordonnance [1] étant parti en congé malgré sa défense expresse et réitérée, il accourut au lieu de la garnison, réunit la compagnie, et le déclara solennellement privé d'armes et d'honneur et désormais de condition taillable. En vain, à son retour en France, une partie de la Cour l'entoura comme il sortait avec le Roi et le supplia de pardonner : « Ce n'est pas à moi, répondit-il, que l'offense a été faite, mais au Roi, ainsi c'est à lui de pardonner. — Monsieur le maréchal, dit celui-ci, je vous laisse cela ; du moins promettez-moi de n'être pas mécontent de ce que j'en ferai. — Si Votre Majesté, répliqua-t-il, trouve bon de faire ce tort à son service, force sera que je m'y soumette. » Quelque temps auparavant, un bâtard de Boissy ayant couru à l'assaut sans attendre le signal, il le fit mettre aux fers, puis le traduisit devant le conseil. Il l'eût condamné à mort, malgré les liens du sang [2],

[1] Boyvin, p. 741. — C'était probablement M. de la Marcousse, enseigne de la compagnie du comte du Lude, dont il est question dans une lettre de Brissac au connétable, du 20 octobre 1555 (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20450, f° 117, original).

[2] Boyvin, p. 765 et 766. — On se rappelle que la mère du maréchal était Charlotte Gouffier de Boissy.

malgré sa bravoure héroïque, si l'heureux effet de son courage, qui avait entraîné les troupes, ne l'avait décidé à se rendre aux prières d'une partie du conseil et à lui faire grâce.

Si ni les grades ni la naissance ne pouvaient le faire fléchir, on peut juger de sa sévérité envers les soldats ; aussi n'y en avait-il aucun, soit en marche, soit en garnison, qui osât commettre le moindre pillage, ou rien prendre sans payer, même en pays conquis. On en eut un bel exemple à la prise d'Albe (1552) : bien que cette ville eût été emportée par une attaque de nuit, pas une maison ne fut saccagée, pas une femme ne fut violée, si bien que les magistrats vinrent le lendemain en remercier le maréchal. Une pareille conduite contrastait avec les violences commises par les troupes espagnoles, elle disposait vers la France l'esprit des peuples et ne contribua pas peu à nos succès.

C'était sans doute par conviction de l'importance extrême de la discipline que M. de Brissac était si exact à la maintenir, c'était aussi par humanité. Il avait l'âme trop noble pour n'être pas vivement ému des maux inséparables de la guerre, et pour ne pas comprendre qu'il est digne d'un vaillant homme de les diminuer autant qu'il le peut. Le laboureur, disait-il, ne doit pas souffrir des querelles des princes ; il doit suffire aux soldats de prendre chez le paysan à boire et à manger, le reste n'est qu'un brigandage indigne [1]. Mais à ces motifs élevés se joignait un

[1] Boyvin, p. 538.

profond calcul. Il prévoyait que la guerre serait longue et le trésor vite épuisé, qu'il aurait à demander au Piémont de grands sacrifices, et, en homme habile, il le ménageait soigneusement, pour lui laisser la force de les porter. Aussi repoussa-t-il toujours le conseil de laisser ses soldats vivre sur le pays, représentant énergiquement au Roi et au connétable les inconvénients d'une pareille conduite.

Ce fut aussi dans ce but qu'il s'efforça d'amener le général espagnol, don Ferrant de Gonzague, à conclure une convention pour la sûreté des paysans ; il craignait de le voir entrer en Piémont, y promener la dévastation et affamer nos places en les contraignant à tirer leurs vivres de France. C'est pourquoi, aux premiers ravages de l'ennemi, il se plaignit vivement, opposant la discipline exacte des troupes françaises, et menaçant de se venger en dévastant, à son tour, les riches campagnes de la Lombardie ; mais il aimait mieux, disait-il, prévenir de pareilles extrémités par un accord. Gonzague démêlait bien l'intérêt des Français, il voyait qu'il privait d'une grande ressource ses troupes mal payées ; mais il avait des places avancées et comme isolées au milieu des nôtres ; une pareille convention devait leur permettre de se procurer des vivres autour d'elles et le dispenser d'entreprendre de fréquentes expéditions pour les ravitailler. Il se décida à conclure cet accord, bien résolu de le rompre, dès qu'il n'y trouverait plus son avantage. Il était dit que « la guerre ne se feroit au paysan, sinon lorsqu'il seroit trouvé menant vivres dans les forteresses, mais non au retour, à la

seureté duquel ceux qui tiroient secours d'eux devoient pourvoir ; et enfin que le soldat allant et venant ne pourroit prendre sur le païsan qu'un repas de ce qu'il auroit chez luy, sans le contraindre à en aller chercher ailleurs [1]. »

C'est là sans doute ce qui a inspiré à La Noue le tableau vraiment idyllique qu'il a tracé de la guerre de Piémont : « Si on racontoit comme ès guerres passées entre les François et les Espagnols et principalement en Piedmont, on voyoit souvent passer par un village, plein de danses et de banquets, une cornette de lances, et sans aucun effroi le peuple venoit apporter aux soldats toutes sortes de raffraichissemens. Demie heure après, une autre troupe ennemie y survenoit qui recevoit les mesmes courtoisies. Et peu après s'entrerencontrans elles se battoient très bien, et le victorieux faisoit porter audit village les fort blessez, tant de part que d'autre, pour les faire penser, et logeoient en mesme hostellerie, les vaincus sur leur foy, et les victorieux sous la garde des dessusdits, jusques à leur guérison, laquelle venue chacun alloit retrouver ses capitaines : ...quand on leur raconteroit cela, ils l'estimeroient comme une fable [2]. »

La Noue a raison, cette peinture n'est pas d'un historien, mais d'un moraliste qui embellit le passé

[1] Boyvin, p. 538, 555 et 589. — Cf. *Compendio storico della guerra di Parma e del Piemonte*, par Giuliano Gossellini, dans les *Miscellanea di Storia Italiana*, t. XVII, p. 189.

[2] La Noue, *Discours politiques et militaires,* édition de 1588, p. 404.

pour mieux faire ressortir les défauts du présent. On ne peut nier toutefois qu'au moins pendant les premières années, les maux de la guerre n'aient été beaucoup atténués, et c'est là un des plus beaux titres de gloire du maréchal de Brissac.

Ce qui n'était pas moins nouveau que cette « capitulation pour le paysan », ce fut une « capitulation de bonne guerre », c'est-à-dire un cartel d'échange des prisonniers. Depuis longtemps il était d'usage de renvoyer les soldats sans rançon, mais rien n'était réglé pour les officiers et les gentilshommes, exposés à se voir demander des sommes ruineuses. Le maréchal proposa à don Ferrant de Gonzague de fixer d'avance le taux de ces rançons d'un commun accord. Celui-ci refusa d'abord ; cela, disait-il, ne s'était jamais fait. Et puis les gentilshommes français du plus haut rang, ne rougissant pas de servir comme simples soldats dans les compagnies de gendarmerie et de cavalerie légère, jusqu'à être deux ou trois dans une place d'archer, seraient ainsi délivrés sans rançon, tandis que les Italiens, les Espagnols et les Allemands, trop fiers pour s'enrôler ainsi, continueraient à en payer d'énormes. Le maréchal répondait qu'à la guerre tout service, toute charge sont honorables, et qu'en tout cas, si les gentilshommes et seigneurs de marque devaient être rançonnés suivant leur qualité, il n'en était pas moins utile de fixer ce que payeraient les capitaines et les autres officiers. Mais une difficulté plus grave s'élevait à propos des bannis. Gonzague ne voulait pas accepter « la bonne guerre » pour les Piémontais, les Milanais et les Napolitains qui étaient

dans les armées françaises, prétendant que c'étaient des rebelles qui servaient contre leur prince. A quoi le maréchal ne manquait pas de répondre que, le Milanais, Gênes et Naples appartenant de droit au roi de France, il traiterait à son tour en rebelles les soldats qu'il prendrait originaires de ces pays, et qu'on se trouverait par là engagé dans de fâcheuses représailles. Enfin, après plusieurs tentatives inutiles, des conférences eurent lieu en 1553 et aboutirent à un accord[1].

Les mestres de camp généraux d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, les colonels, maréchaux de camp, gouverneurs, mestres de camp particuliers, commissaires généraux et particuliers, soit de la guerre, soit de l'artillerie, maréchaux des logis, capitaines de gens de pied, canonniers, etc., ne devaient payer que leur solde d'un mois.

Les capitaines de gendarmes, leurs lieutenants, et les autres officiers, que leurs gages d'un quartier.

Les hommes d'armes, archers, chevaux légers, gens de pied, sergents et fourriers, faits prisonniers après avoir été dévalisés, seraient relâchés sans rançon.

Les auditeurs, secrétaires et médecins au service

[1] Qui fut signé le 16 août. Le 8, le maréchal écrivait au Roi : Voyant la peine où nous avons été souvent don Ferrant et moi sur les tailles et rançons des prisonniers, je lui ai demandé d'achever les capitulations commencées l'an passé entre Montluc et don Alvaro (de Sande). Il n'avait jamais voulu, mais cette fois il s'est rendu facilement. Tellement que, d'un commun accord, Montluc et le Vistarin, gouverneur d'Ast, ont été commis à cette négociation. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 229, original.)

des lieutenants généraux, les secrétaires particuliers, trésoriers, « faiseurs de monstres », contrôleurs, ainsi que les prévôts et châtelains des forteresses ne payeraient que leur solde d'un mois.

De même pour les gentilshommes au service des lieutenants généraux et qui recevaient une solde.

Quant aux seigneurs de qualité qui venaient à la guerre « pour leur plaisir », et sans être stipendiés de leur prince, ou qui par ruse s'enrôleraient dans les compagnies, ils devaient être sujets à rançon selon l'honnêteté des lieutenants généraux, mais on les croirait sur parole pour savoir s'ils sont de telle qualité ou non.

Les bannis seraient traités comme les autres, sauf les cas de lèse-majesté, c'est-à-dire seulement de conspiration contre la personne des souverains ou de leurs lieutenants ; sauf aussi le cas où ils iraient dans la province même d'où ils étaient bannis et où il n'y aurait pas de guerre ; mais il leur était permis d'y aller avec leurs capitaines, et à ceux-ci d'y aller ouvertement et avec leurs croix cousues.

Tous les soldats d'un grade inférieur à celui de lieutenant faits prisonniers en Italie depuis l'ouverture de la guerre étaient délivrés immédiatement[1].

[1] Boyvin, p. 627-628. Il est dit en outre : laquelle capitulation « nous voulons et entendons avoir lieu à jamais, sans exception quelconque, réservés les jours de bataille donnée en campagne, ou prinses de villes par force ; laquelle perpetuité s'entend tant qu'il plaira auxdicts sieurs lieutenans-generaux, à condition toutesfois qu'ils ne la puissent rompre ny enfraindre sans une précédente intimation, après laquelle ils seront tenus l'observer par dix jours subsequens. »

C'est par cette humanité, par ce soin du soldat, par cette fermeté à maintenir la discipline, non moins que par son activité toujours en éveil, et par son habileté à profiter de toutes les occasions, que le maréchal de Brissac avait fait de l'armée de Piémont la meilleure école de guerre du temps. Les jeunes gentilshommes y accouraient en grand nombre pour se former sous lui, et quand à leur retour on les voyait « si civils, nullement injurieux, et si bien parlans de l'exercice des armes[1] », chacun les admirait et désirait recevoir une pareille instruction. Sans parler de Montluc, du baron des Adrets, de Briquemault, de Richelieu et de tant d'autres qui devaient avoir un rôle important dans les guerres de religion, c'est là, comme nous l'avons vu, que se forma d'Amville, le second fils du connétable, le prince de Condé y vint aussi et le maréchal de Biron y fit ses premières armes, bref une infinité de gentilshommes et de capitaines valeureux ; que ne devaient-ils pas faire, conduits par un chef si courageux et si habile !

[1] La Noue, *Discours politiques et militaires*, p. 305.

CHAPITRE VIII

Campagne de 1552. — Prise de Lanzo. — Tentative sur le château de Milan. — Attaque du marquisat de Saluces et siège de Bene par Fernand de Gonzague et le prince de Piémont. — Prise de Busca, de Verrue et d'Albe. — Échec de Gonzague devant San Damiano.

La brusque attaque des Français et la prise soudaine de San Damiano, de Chieri et de plusieurs châteaux avaient excité une grande alarme[1]. La renommée grossissait nos succès et nos forces. On nous voyait déjà profitant de l'éloignement de l'armée impériale et entrant dans le Milanais dégarni ; on pressait Gonzague de laisser le siège de Parme et d'accourir. Celui-ci envoya d'abord l'ordre de renforcer les places les plus exposées, et de lever quatre mille Italiens, puis, laissant devant Parme le marquis de Marignan, il s'avança à marches forcées avec six mille hommes de pied et douze cents chevaux. Quand il eut réuni toutes ses forces, il put disposer de quatorze mille fantassins et de deux mille cavaliers ; c'était beaucoup entre les mains d'un général aussi habile.

[1] Boyvin, p. 526 ; de Thou, p. 258.

Fernand de Gonzague (1507-1557), marquis de Guastalla, que les écrivains français de l'époque appellent ordinairement don Ferrant, était en effet l'un des meilleurs capitaines de Charles-Quint. Parent du connétable de Bourbon, il s'était formé sous lui ; il commandait la cavalerie légère dans l'armée qui pilla Rome en 1527, puis il prit part à la défense de Naples (1528), et au siège de Florence (1530), et telle était dès lors sa réputation, que le prince d'Orange, qui commandait l'armée, ayant été tué, on lui déféra le commandement d'une voix unanime malgré sa jeunesse, malgré la présence du marquis du Guast, le neveu et le digne élève du fameux Pescaire. Il alla ensuite combattre les Turcs en Hongrie, puis fut nommé vice-roi de Sicile et suivit Charles-Quint dans son expédition contre Tunis. Il l'accompagna dans toutes ses guerres contre la France et nous l'avons déjà vu dans la campagne de 1543, où M. de Brissac se mesura contre lui à Guise et à Landrecies[1]. On louait sa bravoure, son activité, sa prudence ; mais on l'accusait d'avidité, et, s'il était faux qu'il eût fait

[1] Voir plus haut (ch. III). D'après l'ambassadeur vénitien Navagero, il avait alors toute la confiance de Charles-Quint : « Il quale è di quella maggior auttorità che possi essere hora presso principe. » « L'auttorità del signor vicerè è hora tale à questa corte, che forse già molti anni non vi è stato alcuno signore presso questo principe della maggiore, servendosi Cesare di lui non solamente nell' espeditioni della guerra, ma anchè nelli consigli della pace. » (Dépêches du 24 août et du 23 septembre 1544, citées par Gachard, *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, p. 55.) — On peut voir aussi Brantôme, *Vies des capitaines estrangers*, *Ferdinand de Gonzague*.

empoisonner le dauphin, fils de François Ier, et assassiner Pierre-Louis Farnèse, du moins il avait profité de ce dernier crime et contribué, par l'occupation de Plaisance, à allumer la guerre qui commençait.

Arrivé en Piémont, il reconnut bien vite que les forces des Français étaient loin d'être aussi redoutables qu'on l'avait dit, et se plaignit qu'on lui eût fait quitter le blocus de Parme [1], qu'il aurait réduite à l'extrémité en empêchant les vendanges et les semailles. Mais la chose étant sans remède, il résolut de s'en dédommager en reprenant les châteaux perdus, pour ravager ensuite le Piémont et assiéger San Damiano. La perte de cette ville lui tenait au cœur, elle appartenait à son neveu, Ludovic de Gonzague, duc de Mantoue et marquis de Montferrat, et il ne voulait pas que les siens eussent à se plaindre d'avoir embrassé le parti impérial [2].

Le maréchal de Brissac s'était préparé à recevoir cette attaque ; il avait écrit au Roi pour demander des renforts, car un état qu'il envoya au mois de décembre, témoigne qu'il n'avait pas huit mille hommes ; il avait levé trois mille Italiens, et, pour rassurer le pays effrayé de l'arrivée de Gonzague, qui, disait-on, avait cinquante mille hommes, il avait entrepris la visite des places frontières. Il cherchait une occasion de relever le moral de ses troupes par un succès, quand il apprit qu'il y avait à Asti une troupe nombreuse de seigneurs hongrois et bohémiens, venus au-

[1] Boyvin, p. 534.
[2] *Ibid.*, p. 537.

devant de leurs souverains, l'archiduc Maximilien et sa femme, qui revenaient d'Espagne ; il résolut de leur tendre un piège [1]. Par son ordre, Bonnivet et La Mothe Gondrin, avec quelques centaines de cavaliers, allèrent occuper un village à peu de distance d'Asti, sur la rive gauche du Tanaro ; un gros d'infanterie fut mis au delà de la rivière, caché dans un creux, et une trentaine d'hommes, conduits par le jeune Biron, s'avancèrent jusqu'aux portes de la ville en fourrageant. A leur vue, les Hongrois montent à cheval et sortent avec confiance. Biron se replie et, tantôt chargeant, tantôt fuyant, les attire jusqu'à la rivière ; alors l'infanterie sort de l'embuscade, le gros de la cavalerie charge avec vigueur, ils sont pris en tête et en queue, ils fuient en désordre. Quatre-vingts morts et quarante prisonniers restèrent entre les mains des nôtres, avec de riches dépouilles, chevaux, armes, chaînes d'or, etc... Brissac put envoyer au Roi deux casques et deux boucliers couverts de lames d'argent, avec six lances dorées et marquetées, dont les capitaines lui avaient fait présent.

Cependant dès que l'on avait su à la Cour l'arrivée de Gonzague en Piémont, les préparatifs des Impériaux et les demandes pressantes de renfort adressées par le maréchal, toute la jeune noblesse avait sollicité la permission d'y aller [2]. On vit bientôt arriver au delà des Alpes le prince de Condé, les ducs d'Enghien, de Nemours et d'Aumale, le marquis d'Elbeuf, le fils aîné du connétable, François de Montmorency, La

[1] Boyvin, p. 529.
[2] Boyvin, p. 540 ; Montluc, p. 90.

Rochefoucauld, et beaucoup d'autres, tous suivis de nombreux gentilshommes. Cette troupe d'hommes braves et habitués aux armes était sans doute un utile secours, mais, pleins de leur dignité, accoutumés à tenir un rang à la Cour et à recevoir des hommages, n'ayant aucun grade, aucun commandement à l'armée, ils étaient aussi un embarras par leurs prétentions et leur peu de discipline ; et le maréchal, forcé de leur faire bon accueil, ne voyait pas leur venue sans ennui.

En effet à peine étaient-ils en Piémont depuis huit jours que, sur le bruit que Gonzague allait assiéger San Damiano, ils voulurent y courir [1]. Ils pensaient ne pouvoir trouver plus belle occasion de déployer leur valeur et, en tout cas, avoir moyen de combattre quand ils le voudraient, étant si près d'Asti. Instruit fortuitement de leur dessein, M. de Brissac en fut fort mécontent. Leur présence à San Damiano, loin de détourner l'ennemi de l'assiéger, devait au contraire l'y exciter par le double appât d'une gloire plus grande et de riches rançons ; il faudrait risquer une bataille pour les délivrer. Et quand cela n'arriverait pas, avec leur ardeur inconsidérée, ils ne manqueraient pas de tomber dans quelque embuscade et de recevoir quelque échec, et lui, le blâme de n'avoir pas mieux veillé sur eux. A tout le moins leur troupe nombreuse consommerait les vivres d'une place si avancée et si difficile à ravitailler surtout en hiver [2].

[1] Boyvin, p. 540.

[2] Le gouverneur venait justement de se plaindre de l'insuffisance des approvisionnements. Boyvin, p. 531.

Il fit donc défense au gouverneur, M. de Vassé, et à tous autres commandants de places frontières, d'y laisser entrer personne sans lettres de lui. En même temps il écrivit à ces jeunes gens de l'attendre à Chieri [1].

Ces lettres firent éclater les mécontentements. N'était-ce pas montrer qu'il faisait peu de cas de leur jugement et de leur courage? D'ailleurs leur témoignait-il quelques égards, les visitait-il, les appelait-il au conseil? et toutes ces jeunes têtes de s'exalter et de se répandre en murmures. Le maréchal l'apprit et, dès qu'il fut de retour à Chieri, il les fit venir : il leur représenta qu'il savait ce qu'il devait à quelques-uns d'entre eux, qu'il ne manquerait pas, à la Cour, de leur rendre tous les égards convenables à leurs rangs, mais qu'il n'ignorait pas non plus la prééminence de la charge qu'il exerçait, et qu'il ne pouvait l'abaisser devant eux; encore moins pouvait-il dépenser en visites un temps que réclamaient les affaires du Roi. Quant à leurs plaintes de n'être pas appelés au conseil, ils devaient savoir que les choses de la guerre demandent avant tout du secret, qu'il y réfléchissait à part lui, et ne les communiquait qu'à quelques-uns des plus anciens capitaines. Venus pour apprendre parmi « ces vieux routiers », ils devaient écouter et obéir, et se former ainsi à l'art difficile de commander. Il leur fit sentir combien ils avaient tort de murmurer contre leur général, et, pour leur montrer qu'il se défiait seulement de leur jeunesse et non

[1] Boyvin, p. 542.

de leur courage, il termina en disant que Ludovic de Birague, gouverneur de Chivasso, ayant reconnu qu'il serait aisé de défaire sept ou huit cents Impériaux, logés à San Benigno, près de Vulpiano, il voulait leur confier cette entreprise ; il les priait donc d'aller s'y préparer; le duc d'Aumale et Bonnivet les accompagneraient avec des troupes, auxquelles se joindraient celles de Birague ; mais le plus grand secret était nécessaire, s'ils ne voulaient fournir à l'ennemi l'occasion de leur dresser une embuscade.

Le ton grave et modéré de cette remontrance calma toutes les irritations. Ils rentrèrent en eux-mêmes et reconnurent leurs torts. Prenant la parole au nom de tous, Condé, dont la nature bouillante mais généreuse était aussi prompte à revenir qu'à s'emporter, le pria d'excuser les propos inconsidérés d'une jeunesse « non encore bien apprivoisée aux disciplines militaires » ; il l'assura que tous n'avaient d'autre désir que de bien servir le Roi sous un capitaine aussi prudent et aussi expérimenté que lui, et le remercia de leur confier l'entreprise de San Benigno. La réconciliation fut complète, « ce fut un vray séminaire d'amour et de bienveillance [1]. »

Au reste l'événement montra combien le maréchal avait eu raison de se défier de leur discrétion : malgré ses recommandations, une heure après, toute la ville savait ce qui se préparait, et, s'il n'avait eu soin de faire fermer les portes, l'ennemi en eût certainement été instruit. Dieu veuille, leur dit-il en les pas-

[1] Boyvin, p. 542.

sant en revue à leur départ, que vous reveniez victorieux et plus secrets que vous n'avez été.

Ils marchèrent toute la nuit, prenant par la rive droite du Pô, pour n'être pas découverts, franchirent le fleuve, et se joignirent vers l'aube aux troupes de Birague. Heureusement l'ennemi était sans défiance, logé dans une abbaye dont les murs avaient de larges brèches. La cavalerie se place en observation sur les routes de Vulpiano et de Montanaro, princes et seigneurs mettent pied à terre et courent à l'assaut avec les gens de pied. Le combat fut vif mais court; tout fut passé au fil de l'épée. Quarante hommes seulement se sauvèrent en se réfugiant dans le clocher; on n'avait pas d'artillerie pour les forcer, on mit le feu inutilement et l'on se retira avec des pertes légères.

De pareilles entreprises n'étaient pas ce qu'avait rêvé cette jeunesse avide de combats. Elle avait compté sur une prompte bataille, sur un siège à faire ou à soutenir; elle fut déçue : le maréchal ne livrait rien au hasard; n'ayant que des forces inférieures, il se tint obstinément sur la défensive; de son côté, Gonzague, voyant l'hiver venu, se borna à reprendre les petites places perdues quelques semaines plus tôt, et fit rentrer ses troupes aux garnisons; les Français en firent autant. Mais leur chef ne s'abandonnait point au repos, il était toujours aux aguets : « Je crois que, même en dormant, dit Montluc, son esprit travaillait toujours et songeait à faire et exécuter quelque entreprise. »

Au mois de janvier (1552), voyant les troupes

ennemies dispersées et Gonzague occupé à recevoir à Milan le roi et la reine de Bohême, il résolut d'attaquer le château de Lanzo[1]. Ce fort s'élevait sur une hauteur escarpée, à côté d'un village, il commandait une vallée fertile, où il y avait quelques mines d'argent, et surtout donnait à l'ennemi le moyen de courir tout le pays jusqu'aux Alpes, et d'inquiéter les convois qui venaient de France. Au reste, il n'était pas facile à prendre : du côté du village, il présentait deux forts bastions, et si vers la vallée il n'avait qu'une muraille médiocre, l'escarpement du rocher y suppléait.

Malgré un froid très vif et de grandes neiges, le maréchal réunit sept à huit mille hommes, dix canons et deux couleuvrines. L'avant-garde s'empara du village et l'on commença l'attaque ; on plaça quatre canons en face de l'entrée et le reste dans la vallée. Mais on trouva plus de difficultés qu'on ne l'avait cru ; en face des deux bastions on ne pouvait, à cause du terrain, déployer qu'une artillerie insuffisante ; dans la vallée, les canons tirant de bas en haut produisaient peu d'effet, les boulets n'atteignaient pas le pied du mur et ne pouvaient ouvrir qu'une brèche difficile d'escalade. Le maréchal craignit d'être obligé de rester longtemps, dans une saison si mauvaise, devant une place si peu importante, et d'être inquiété bientôt par une armée de secours. Il regrettait son entreprise et était résolu à se retirer, quand Montluc, encore tout meurtri d'une chute qu'il

[1] Boyvin, p. 360 ; de Thou, p. 258.

avait faite à la prise de Chieri, se fit porter au conseil[1]. Il se fit fort de monter quatre pièces sur une hauteur, de l'autre côté de la vallée, d'où l'on pouvait battre la muraille efficacement. Le maréchal répondit que la chose était impossible, tant la montagne était abrupte; que du moins elle demanderait beaucoup de temps et que cependant Gonzague accourrait, qu'il venait de recevoir trois mille lansquenets, et que nous n'avions ni Suisses ni lansquenets pour lui tenir tête. — Eh! faut-il faire si grand état de ces Allemands ? répondit Montluc. Je gagerais que des trois mille les quinze cents n'ont point de chausses, tandis que nos soldats ont la plupart chausses de velours et de satin et s'estiment tous gentilshommes. Laissez-les venir, nous les traiterons comme à Cérisoles. D'Aumale, Nemours, Montmorency, Condé et les autres capitaines insistèrent avec lui. — Oh! bien, leur dit le maréchal, « je vois que tous vous autres avez envie que nous fassions les fols, faisons-le donc, car je vous ferai cognoistre que je le suis autant que pas un de vous[2] ». En effet Montluc fit tracer sur le flanc de la montagne un chemin en lacet[3], des arquebusiers choisis tirant sans relâche à toutes les meurtrières empêchèrent l'ennemi de troubler ce travail, puis, la nuit venue, les soldats s'attelèrent aux canons, les

[1] Montluc, p. 90-92.

[2] Montluc, p. 91.

[3] D'après Boyvin (p. 562) ce serait Arthur de Cossé, seigneur de Gonnord et frère du maréchal, qui aurait fait loger l'artillerie sur la montagne, peut-être dirigea-t-il cette opération dont l'idée appartiendrait à Montluc.

princes les animaient de leur présence ; le lendemain matin, les pièces étaient en batterie et commençaient à tirer. La garnison effrayée et épuisée de fatigue demanda aussitôt à capituler ; on lui permit de sortir avec armes et bagages, et l'on se mit immédiatement à réparer la place. Cette capitulation entraîna celle du château de Viu.

Gonzague n'avait pas voulu croire à ce siège [1]. Cela lui semblait une feinte pour faire passer rapidement à travers le Milanais un corps de cavalerie au secours de Parme ; en conséquence, il avait fait garder tous les passages des rivières ; il croyait d'ailleurs Lanzo assez fort pour résister quelque temps. Toutefois, dès qu'il connut la vérité, il donna l'ordre au marquis de Pescaire de se porter au secours avec quatre ou cinq mille hommes d'infanterie et douze cents chevaux. Il était trop tard ; Pescaire apprit bientôt que la place avait capitulé et que l'armée française, instruite de son approche, venait à sa rencontre. Inférieur en nombre, il voulut éviter le combat et décampa durant la nuit. La rigueur du froid força les deux armées à reprendre leurs quartiers d'hiver, et il n'y eut plus rien d'important jusqu'à la saison nouvelle ; les Impériaux essayèrent bien de fortifier quelque poste au delà de la Doire pour réparer la perte de Lanzo, mais ils durent y renoncer.

Ils faillirent vers le même temps perdre le château de Milan [2]. Un gentilhomme siennois, banni de sa

[1] Boyvin, p. 563 ; de Thou, p. 259.
[2] Boyvin, p. 574-580 ; Brantôme, *Monsieur de Salvoyson*.

patrie pour son dévouement à l'Espagne et retiré à Milan, y vivait d'une maigre pension ; mécontent de se voir si mal récompensé, il se tourna vers les Français et offrit à Ludovic de Birague de lui livrer le château. Il y entrait à toute heure, tous les officiers et les soldats le connaissaient et le traitaient comme l'un d'eux. Ayant reçu quelque argent du maréchal, il loua tout près une maison, où il se mit à attirer des jeunes gens qui jouaient, dansaient, tiraient des armes et faisaient grand bruit ; il voulait habituer à voir chez lui nombreuse et bruyante compagnie. Son plan était de faire entrer secrètement à Milan une centaine de soldats, et de donner l'escalade par un endroit où il n'y avait jamais de sentinelle ; on devait profiter pour cela des fêtes du carnaval, pendant lesquelles tout ce qui n'était pas de garde passait la nuit en ville. Tout était prêt : cent vingt soldats, Français et Italiens, s'étaient glissés dans Milan, avec le capitaine Salvoyson, gentilhomme gascon aussi adroit que résolu ; Ludovic de Birague se tenait caché aux environs de Bergame, prêt à lever deux mille Italiens auxquels se joindraient deux mille Suisses, pour accourir dès que l'entreprise aurait réussi ; le maréchal de son côté devait entrer aussitôt en campagne. L'exécution était fixée à la nuit du premier dimanche de carême, dernier jour du carnaval à Milan. Le moment venu, on se rend à l'endroit marqué ; on descend dans le fossé ; l'ennemi n'avait aucun soupçon. Salvoyson et le Siennois s'élancent sur les échelles et s'efforcent d'enfoncer une vieille canonnière, par où l'on espérait

entrer ; mais elle était fermée de gros barreaux de fer. En vain ils essayent de les desceller, arrachent plusieurs pierres, qui tombent dans le fossé avec un bruit capable d'éveiller l'attention, les barreaux résistent. Alors ils attachent les deux échelles ensemble pour escalader la muraille : malheureusement, on n'avait pas tenu compte de l'inclinaison du mur à sa partie inférieure, les échelles se trouvent trop courtes. Le jour allait paraître, il fallut se retirer et se hâter de quitter la ville. Nul n'avait rien entendu, mais les traces nombreuses de pas allant du fossé à la maison, les pierres, un paquet de cordes et les gants du Siennois trouvés dans le fossé, firent tout découvrir. Le malheureux gentilhomme fut arrêté ; pour comble de malheur, Salvoyson et plusieurs autres furent pris ; on les menaça de la torture, ils avouèrent tout. Le Siennois fut écartelé ; Salvoyson faillit avoir le même sort avec ses compagnons, mais il défendit habilement sa cause, parvint à faire admettre appel à Charles-Quint, qui reconnut qu'ils avaient agi en soldats et ordonna de les traiter en prisonniers de guerre ; ils furent délivrés par échange peu de temps après.

Une tentative sur Cherasco n'eut pas meilleur succès (25 mars) [1]. Cette fois c'était un piège : les capitaines et les soldats, introduits dans la place par une brèche étroite, se trouvèrent tout à coup enveloppés par l'ennemi ; tous furent tués ou pris. « Il n'est pas marchand qui toujours gagne, » dit Boyvin.

[1] Boyvin, p. 570.

Ainsi le maréchal, trop faible pour porter de grands coups à l'ennemi, ne cessait de le harceler et de saisir toutes les occasions où la ruse pouvait suppléer à la force. Il ne cessait pas non plus de représenter sa faiblesse au Roi et au connétable, et de leur demander des renforts. Il les avertissait des projets que l'on prêtait à Charles-Quint sur l'Italie. L'Empereur, disait-on, voulait opposer aux Français une barrière infranchissable, et pour cela se faire céder par le duc de Savoie ses places de la rive gauche du Pô, par le duc de Mantoue, le Montferrat, en échange duquel il lui donnerait Crémone ; en même temps, il mettrait garnison à Nice et à Savone, déciderait les Génois à souffrir la construction d'une citadelle, et fortifierait Sienne, Montalcino, Porto Ercole et Orbitello, par là il n'aurait plus rien à craindre d'une attaque par mer et dominerait l'Italie centrale [1].

Ce qui était plus sérieux, c'était l'intention de don Ferrant d'attaquer les petites places mal fortifiées du marquisat de Saluces, pour prendre à revers le Piémont et le ravager [2]. Le maréchal, comme nous l'avons vu, craignait par-dessus tout ce ravage. Le pays ruiné, il eût été privé des impôts qu'il en tirait et réduit aux sommes insuffisantes envoyées par le Roi. Il se fût même vu menacé de la famine et très embarrassé de nourrir ses troupes et les habitants ; car il n'avait derrière lui que des provinces

[1] Boyvin, p. 548.
[2] *Ibid.*, p. 557.

pauvres, incapables de se suffire, comme le Dauphiné et la Savoie, et en était même séparé par une épaisse barrière de montagnes, à travers laquelle les transports étaient lents et coûteux. Sans doute il pouvait se venger et ravager à son tour le territoire ennemi, mais il n'eût pas causé aux Impériaux autant de mal qu'il en aurait reçu. Ils occupaient un pays plus étendu, plus riche, et à qui sa fécondité permettait de réparer ses ruines plus rapidement ; ils avaient d'ailleurs derrière eux les campagnes fertiles de la Vénétie, avec un grand nombre de rivières et de canaux, qui leur apporteraient rapidement et à peu de frais tout ce qu'il leur faudrait.

Heureusement, Gonzague lui aussi avait besoin des contributions de l'Italie pour entretenir son armée ; et quand Brissac, pour répondre à ses projets, fit avancer vers Chivasso des troupes prêtes à passer la Doire et à dévaster tout le pays jusqu'aux portes de Novare et de Milan, il craignit de se voir privé d'une ressource nécessaire et préféra différer l'exécution de ses plans [1].

Mais le maréchal ne se fiait pas tellement à l'effet de cette menace, ni aux négociations engagées pour la sûreté des paysans, qu'il ne cherchât à s'assurer la supériorité des forces. La guerre, disait-il, entraîne des ruines et des souffrances inévitables ; il

[1] Boyvin, p. 566. — Non era trascorso un mese dall'arrivo del Gonzaga in Asti ch'ei gia lamentava di trovarsi *per diffetto di denari in una confusione tale da non saper dove si dare del capo.* G. de Leva, *La guerra di papa Giulio III*, etc. Rivista Storica Italiana, an. 1884, p. 676.

vaut mieux la porter sur le territoire ennemi que la recevoir chez soi. Malheureusement pour lui, le Roi et le connétable avaient d'autres vues : ils avaient conclu alliance avec les princes protestants d'Allemagne, et préparaient cette expédition sur le Rhin qui devait nous donner les Trois Évêchés. Ils avaient raison sans doute : l'intérêt de la France était de reculer sa frontière au Nord et à l'Est, plutôt que de chercher des acquisitions difficiles à conserver dans cette Italie dont la nature nous a séparés par une si forte barrière ; mais c'était rompre avec les traditions de cinquante ans, renoncer à cette conquête du Milanais, but de tous nos efforts, et l'on s'explique aisément que, l'intérêt personnel aidant l'illusion, Brissac ait déconseillé la nouvelle politique. Du moins ne se trompait-il pas en recommandant de ne pas trop se fier aux princes allemands, qui ne manqueraient pas de nous abandonner quand ils auraient fait leurs affaires [1].

Déjà les princes étaient retournés en France pour prendre part à cette grande expédition ; le maréchal ne les regretta guère. Condé surtout commençait à montrer un caractère « malaisé à manier [2], » mais il perdit avec eux les bandes de Picardie. Il reçut bien neuf compagnies nouvelles et mille recrues, ou pieds deschaux, pour compléter les anciennes ; dix-huit enseignes suisses, commandées par le colonel Fiolic, lui étaient également arrivées au

[1] Boyvin, p. 582.
[2] *Ibid.*, p. 586.

mois de février[1], mais le Roi voulait qu'il cassât les trois mille Italiens levés au début de la guerre ; ses troupes n'auraient donc été guère augmentées. On s'en exagérait le chiffre ; on lui croyait dix-huit mille hommes, et on ne cessait de lui recommander l'économie et la sévérité dans les revues. Il dut, pour faire tomber les illusions, envoyer une déclaration signée par le conseil de guerre, attestant qu'il n'avait qu'environ treize mille hommes, force à peine suffisante pour garder treize villes et vingt-trois châteaux [2].

Ces petits châteaux, en effet, affaiblissaient autant qu'ils servaient : s'ils assuraient la sécurité de la campagne et étendaient les limites de nos possessions, ils exigeaient des garnisons qui diminuaient l'effectif disponible ; en outre, ils étaient incapables de résister à une attaque sérieuse. Le Gouvernement avait raison de vouloir qu'on les démolît, mais il était difficile de le faire ; beaucoup appartenaient à des gentilshommes que l'on eût mécontentés et jetés dans le parti impérial ; du moins ne pouvait-on repousser ceux qui embrassaient le parti de la France, ni refuser de les aider à mettre leurs places en défense et à y entretenir des garnisons.

Charles-Quint ne pouvait par bonheur envoyer aucun secours à son armée d'Italie ; menacé par les préparatifs militaires de Henri II, il voyait Maurice de Saxe se tourner tout à coup contre

[1] Boyvin, p. 569.
[2] *Ibid.*, p. 559.

lui et relever le parti protestant, complètement abattu depuis la bataille de Muhlberg. Maurice venait même d'entrer à Augsbourg (1er avril) et l'Empereur était réduit à négocier avec lui. Il écrivait à Gonzague de ne pas compter sur des renforts et de mener au mieux, avec ce qu'il avait de troupes sous la main, la guerre de Parme et celle de Piémont.

La chose était difficile, car, à l'heure même, le Pape se retirait de la lutte. Naturellement ami du repos, il regrettait amèrement de s'être engagé en de pareils embarras, d'avoir épuisé son trésor, mécontenté sès peuples par de nouveaux impôts, et surtout d'avoir rallumé la guerre entre le roi de France et l'Empereur et par là compromis l'œuvre du Concile de Trente. Le peu de succès des opérations le fortifiait dans ses dispositions pacifiques, soigneusement encouragées par le cardinal de Tournon ; la mort de son neveu Giambattista del Monte le décida. Le 29 avril, il signa avec la France une trêve de deux ans et rappela ses troupes de devant Parme et la Mirandole [1]. Les Impériaux devaient venir occuper les positions qu'elles abandonnaient ; les Français ne leur en laissèrent pas le temps, ils se jetèrent sur les travaux, les ruinèrent et ravitaillèrent les deux places ; tout était à recommencer.

C'était un grave échec pour Gonzague, et pourtant il lui importait d'autant plus de réussir qu'il était l'un des principaux auteurs de cette guerre, et que ses ennemis l'accusaient de l'avoir déchaînée par ambition et par haine personnelle contre les Far-

[1] De Thou, p. 303.

nèse ; il savait qu'on le rendrait responsable des mauvais succès, et qu'on attribuait déjà ceux qu'il avait éprouvés à ses lenteurs et à son avarice. Or l'infortuné général n'avait pas de moindres embarras que M. de Brissac. Lui aussi ne recevait que des sommes insuffisantes et presque toujours trop tardives ; lui aussi était obligé d'écraser d'impôts les peuples d'Italie ; s'il voulait emprunter, les marchands exigeaient que les arrérages qui leur étaient dûs fussent ajoutés au capital du nouvel emprunt, en sorte que le peu d'argent qu'on lui envoyait passait presque tout en paiement des intérêts [1]. De là l'échec des beaux projets qu'il proposait sans cesse ; de là mille désordres commis par les soldats qui, mal payés, vivaient sur le pays et ne gardaient aucune discipline ; de là un violent mécontentement et un concert général de plaintes contre lui et contre ses officiers. On allait jusqu'à dire qu'ils ne songeaient qu'à s'enrichir, et qu'ils détournaient la solde des troupes et le produit des impôts. Le duc de Savoie, mécontent comme tous les malheureux, se plaignait amèrement qu'on le ruinât sans le défendre, et l'accusait de trahir ses intérêts et ceux de l'Empereur [2].

Cependant Gonzague annonçait qu'il allait tenter un grand effort [3]. Il rassemblait tout ce qu'il avait de

[1] *Compendio storico della guerra di Parma e del Piemonte, dà Giuliano Gosselini* (Miscellanea di Storia italiana, t. XVII, p. 180).

[2] Gius. Cambiano, *Discorso historico*, l. III (Mon. hist. patr., t. IV, col. 1108).

[3] Boyvin, p. 584.

forces disponibles, et faisait démanteler les châteaux inutiles, pour ne pas s'affaiblir par des garnisons. Le prince de Piémont, fils du duc de Savoie, venait d'arriver à l'armée, comptant que sa présence stimulerait les Impériaux et réveillerait dans le cœur des Piémontais le dévouement à sa famille et la haine de l'étranger.

A l'approche de cet orage, M. de Brissac concentra ses troupes à Carmagnola [1], d'où il pouvait jeter rapidement des renforts dans les places que menacerait l'ennemi. Il n'avait sous la main que quelques milliers d'hommes, mais il s'était solidement retranché et ne craignait guère une attaque. Gonzague en effet n'osa pas la tenter, il se porta sur Bra, récemment fortifiée pour tenir Cherasco en échec, la prit et traita les habitants comme rebelles [2]. Puis il se jeta sur le marquisat de Saluces, emporta Dronero, Verzolo, Saluces et Carde, où il mit des garnisons, et, revenant sur ses pas, parut devant Bene [3]. Cette

[1] Boyvin, p. 586.

[2] Fra gl'altri un Alfière, il quale essendo ammonito di doversi arrendere, essendo ivi il suo Principe naturale in persona, haveva risposto non conoscer altro Principe che il Re di Francia. Cambiano (*Monumenta*, t. IV, col. 1107). — Sur ces opérations outre Cambiano (l. III), et Boyvin (l. II), voir Montluc (l. II), et Gosselini, *Compendio storico*, etc.

[3] Plusieurs lettres de Gonzague à M. de Brissac, conservées dans le volume 3902 des manuscrits français de la Bibliothèque nationale, nous permettent de suivre sa marche et de fixer les incertitudes des auteurs, qui se contredisent tous sur ce point. Elles sont datées : « Da Bra, a V di maggio 1552 » (f° 25) ; « In Levaldisio, a XVI di maggio 1552 » (f° 29) ; « Da Cerviere, a XXV di maggio 1552 » (f° 32) ; « Da Costigliole, a II di giunio 1552 »

place, qui assurait nos communications avec Mondovi, appartenait au comte Jean-Louis Costa, dont le frère, Georges, comte de la Trinité, servait dans l'armée espagnole et était notre ennemi acharné [1]. La sachant mal approvisionnée, celui-ci conseilla de la prendre par la famine et fit couper le petit cours d'eau qui en faisait mouvoir les moulins. Heureusement, sur les instances du comte de Bene et du maréchal, Montluc accourut diriger la défense [2]. Il s'aperçut que le camp ennemi était un peu éloigné de la ville et que les blés des champs voisins étaient à peu près mûrs. Il fit donc, pendant plusieurs nuits de suite, sortir les habitants, et travailler en hâte à la moisson, tandis que des attaques contre le camp impérial empêchaient l'ennemi de les inquiéter. En même temps, il faisait prier la garnison de Mondovi de détruire les travaux qui retenaient l'eau du ruisseau. Les moulins purent marcher quelque temps, on fit des meules à bras avec des pierres tombales, et, en peu de jours, la ville fut à l'abri de la famine. Réduit à l'attaquer de

f° 36) ; « Dal campo a Cermeri, alli X di giugno MDLII » (f° 38) ; « Dal felicissimo essercito cesareo presso Bene, al primo di luglio 1552 » (f° 40) ; « Da Casal, a XXV di luglio del (MD) LII » (f° 45).

[1] I signori del casato Costa della Trinità, per contrarietà di fortuna o per sottile accorgimento, militavano in tre campi diversi : Gianluigi, fatto conte di Bene nel 1532 dal duca di Savoia, parteggiava pei Francesi ; Giorgio Maria suo fratello, conte della Trinità, governava per la Spagna la terra di Fossano, e Gianfrancesco, altro fratello, conte di Avignano, era fedel compagno e consigliero del Principe del Piemonte. Ricotti. *Storia della Monarchia Piemontese*, t. II, p. 21.

[2] Montluc, p. 106-108.

vive force, Gonzague n'avait guère d'espoir de pouvoir l'emporter, car elle avait une garnison nombreuse et animée par son premier succès; d'ailleurs il était à bout d'argent et Charles-Quint rappelait en Allemagne une partie de ses troupes; il se retira après avoir ravagé les environs.

Le prince de Piémont, mécontent du peu de succès de la campagne, et brouillé avec Gonzague qu'il accusait de cet échec, retourna près de l'Empereur[1]. Il quittait l'Italie, irrité de voir ses intérêts négligés, les Espagnols agir en maîtres dans ses places, et lui-même traité, dans ses propres États, moins en héritier du souverain légitime, que comme un banni sans espérance. Mais, s'il devait trouver plus d'égards à la cour de l'Empereur, son oncle, il ne devait pas y trouver meilleure fortune. L'étoile de Charles-Quint pâlissait. Le tout-puissant Empereur avait dû fuir à la hâte par une nuit obscure, il était réduit à subir la loi des princes luthériens, tandis que le fils du vaincu de Pavie chassait sa nièce de la Lorraine, faisait boire ses chevaux dans le Rhin et occupait les Trois Évêchés, le Luxembourg et le duché de Bouillon. En Italie, Venise penchait vers la France, le Pape s'en était rapproché, le siège de Parme avait définitivement échoué ; le royaume de Naples, prêt à se soulever, était menacé par une escadre française et par la flotte turque[2]; il est vrai que Dragut, mécontent des retards des Français, ou gagné par l'or espagnol, se contenta d'enlever quelques vaisseaux à

[1] Cambiano.
[2] De Thou, p. 326.

Doria ; mais, en ce moment même (25 juillet), Sienne chassait sa garnison espagnole et se donnait à la France.

En Piémont, l'armée impériale était à peine retirée que les Français reprenaient les places qu'ils avaient perdues [1], et venaient avec dix mille hommes et dix-huit pièces de canon attaquer Busca, près de Coni. La place était entourée avant que l'ennemi se doutât de rien, on ouvrit aussitôt la tranchée et la batterie commença ; elle continua toute la nuit, à la lueur d'une grange de paille à laquelle on mit le feu. Le lendemain une brèche de cinquante pas était ouverte ; Français, Italiens, Suisses, rivalisant d'ardeur, se préparaient à l'assaut, quand la garnison demanda à capituler, Brissac lui permit de sortir avec armes et bagages, mais retint l'artillerie ; il fit aussitôt réparer la place.

Gonzague en apprit la perte en même temps que le siège ; il eut bientôt à regretter une perte plus importante encore [2]. Sur l'ordre du maréchal, Ludovic

[1] Boyvin, p. 587 et 588. Voir, dans les *Mémoires* de Guise, p. 73, une lettre du connétable au duc, 21 août 1552.

[2] Boyvin, p. 589. — Cambiano place la prise de Verrue pendant le siège de Bene (col. 1107). Un poème latin en l'honneur du maréchal *(Epinicion de rebus gestis Caroli Cossæi)*, où ses succès semblent racontés suivant l'ordre chronologique, la met également avant celle de Busca. Une lettre insérée dans les *Mémoires* de Guise, p. 71, dit : « Du costé de Piedmont nous avons nouvelles que depuis la prise de Verrue sur le Pau, vis-à-vis de Crescentin, place imprenable et de très grande conséquance et importance, ils ont encore pris d'assault la place de Cardey et par composition les ville et chasteau de Saluces. Domp Montferrand *(sic)* s'en est allé malade à Albe ayant remis ses gens en leurs garnisons et le prince de Piedmont à Verceil. »

de Birague avait reconnu secrètement les abords de Verrue ; il apprit qu'il n'y avait d'autre garnison que deux cents hommes de nouvelle levée, et s'empressa d'écrire qu'avec quatre mille hommes et quelques canons on pourrait s'en emparer. M. de Brissac envoya aussitôt douze cents Italiens à Chivasso et à Verolingo, et dix-huit cents Français, sous les ordres de Bonnivet, à Chieri et à Moncalieri, répandant, pour couvrir ces mouvements, le bruit qu'il s'agissait seulement de troupes qui regagnaient leurs garnisons. Au jour convenu, Birague et Bonnivet parurent à l'improviste devant Verrue ; ils avaient amené sur des barques six canons et deux couleuvrines ; ils parvinrent, malgré les sorties des assiégés, à les monter sur une hauteur d'où l'on découvrait toute la muraille, et commencèrent l'attaque immédiatement. Le lendemain une brèche était ouverte ; on la fit reconnaître par deux soldats ; l'un d'eux fut blessé, mais l'autre, nommé Lombrail, ne laissa pas de continuer au petit pas et, après avoir tout observé avec calme, revint dire que la brèche était praticable et que l'ennemi nous attendait derrière médiocrement retranché. On prit aussitôt les dispositions pour l'assaut : cinq cents hommes formèrent la colonne d'attaque ; un égal nombre servait de réserve. La ville étant bâtie sur une hauteur dont la pente était rapide, on fit par deux fois arrêter les soldats pour reprendre haleine, tandis que le feu de notre artillerie empêchait les arquebusiers ennemis de leur faire grand mal. Enfin ils arrivent sur la brèche et se précipitent sur les Impériaux ; ceux-ci soutiennent l'attaque, il faut faire avancer la réserve ; à cette vue, les premiers, voulant

avoir seuls l'honneur de la victoire, reviennent à la charge, combattent avec une nouvelle fureur, et enfoncent l'ennemi : la ville est emportée. C'était un grand succès, car, outre qu'elle était naturellement très forte, elle nous rendait maîtres du Pô depuis Chivasso jusqu'à Casale.

Sans cesse occupé à s'étendre aux dépens de l'ennemi et à resserrer les places qu'il ne pouvait pas encore attaquer, le maréchal alla ensuite enlever San Martino, Ponte, Casteltello et Valperga [1], petits postes dont la prise lui livrait toute la rive droite de la Dora Baltea, et rendait plus difficile l'approvisionnement d'Ivrée et surtout de Vulpiano. Tandis qu'il était occupé à fortifier San Martino, Vassé, gouverneur de San Damiano, s'empara de Ceva [2]. Il y courut tout joyeux et caressant déjà l'espoir d'une entreprise sur Gènes, où s'agitait toujours un parti français ; mais il faillit s'y trouver en danger. La ville était mal fortifiée et don Alvaro de Sande [3], l'un des plus habiles

[1] Boyvin, p 592 ; de Thou, p. 335. Il ne faut pas se fier à la chronologie de celui-ci. Il met, par exemple, la fortification de San Martino en 1551 et le siège de Bene en 1553.

[2] Montluc, p. 95 ; de Thou, p. 335 ; Boyvin n'en parle pas, mais une lettre du maréchal au Roi (31 oct. 1552) fait allusion à son « voyage de Seve. » — Cf. Muratori, *Annali d'Italia*, t. X, p. 317.

[3] Alvaro de Sande « a esté réputé pour un fort brave, vaillant et digne maistre de camp et fort politique, grand et sévère justicier, s'acquittant de cest état toujours fort dignement quasy en toutes les guerres de l'Empereur en Italie, en Piedmont, en Barbarie, en France... et principalement en la bataille des protestants (Muhlberg) où il fut estimé avoir esté un des plus seurs et principaux instruments à ayder au gain de la bataille avec son infanterie très bien commandée et conduite de luy. » Brantôme, *Vies des capitaines estrangers, dom Alvaro de Sande.*

lieutenants de Gonzague, s'approchait pour la reprendre ; il fallut donner ordre à Montluc et à Bonnivet, qui étaient restés à San Martino, d'accourir à marches forcées avec ce qu'ils pourraient rallier de troupes ; de Saude battit en retraite, mais sans se laisser entamer, quelque effort que l'on fît.

Toutefois Gonzague ne se résigna point à cette perte [1] ; malgré la mauvaise saison, il réunit huit ou dix mille hommes et marcha sur Ceva. La place était incapable de résister à de telles forces, les trois compagnies que Brissac y avait laissées l'évacuèrent sans combat. C'était partie remise ; elle devait retomber en notre pouvoir l'année suivante, et, si cette fois elle nous coûta plus d'efforts, la prise en fut aussi plus durable.

Ramenant alors ses troupes sur le Pô, don Ferrant résolut de reprendre San Martino et d'occuper Caselle, aux portes de Turin [2]. Grande fut l'inquiétude du maréchal ; il ne voulait pas livrer bataille, et cependant Caselle ne pouvait soutenir un siège. Comme il était dans cette perplexité, Montluc vint lui dire qu'il se faisait fort de la garder. Brissac refusa d'abord cette offre, ne voulant pas exposer un aussi bon capitaine dans une pareille bicoque ; mais, avec sa verve habituelle, le Gascon réfuta toutes les objections, et, comme le maréchal « se payoit fort de raisons sans croire sa teste comme faisoit M. de Lautrec », il finit par l'emporter. On lui donna cinq compagnies d'infan-

[1] De Thou, p. 353.
[2] Montluc, p. 96-98

terie qu'il désigna et cinq cents pionniers ; la compagnie de gendarmes de M. de Maugiron, qui y était en garnison, voulut y rester et tout le monde se mit aussitôt à travailler aux fortifications ; gendarmes et soldats portèrent la hotte, les habitants, les femmes mêmes, furent forcés d'en faire autant ; des potences menaçaient ceux qui refusaient. Montluc était tout le jour sur les remparts, surveillant et animant tout le monde, faisant dîner avec lui les capitaines pour recevoir leurs rapports et leur donner ses ordres ; enfin, quoique ce fût en hiver et aux jours les plus courts [1], en peu de temps la place fut en défense.

Cependant César de Naples, gouverneur de Vulpiano [2], pressait vivement San Martino [3], malgré le froid et la neige, malgré les souffrances de ses soldats, qui n'avaient que du pain à manger. De son côté, la garnison déployait le plus grand courage. Enfin après vingt jours de siège, les Espagnols donnèrent

[1] Ce n'est pas tout à fait exact, ce devait être au mois d'octobre, car, dans une lettre au connétable (31 octobre 1552), le maréchal dit : « Pour Saint-Martin, quoique la place ne soit pas très bonne, elle n'est pas si mauvaise qu'il ne la faille combattre. J'ai mis dans Caselles M. de Montluc avec quatre compagnies de Français. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3902, f° 61.)

[2] César Maggi, d'une famille noble de Naples, avait pris part à toutes les guerres de la péninsule depuis le commencement du siècle, et s'était élevé par son seul mérite au grade de mestre de camp. Nous l'avons déjà vu défendre le Pas-de-Suze en 1537 (p. 39). Voir sur lui Brantôme, *Vies des capitaines estrangers*, et Luca Contile, *Historia dei fatti di Cesare Maggi da Napoli*. Pavie, 1564, in-8°.

[3] Boyvin, p. 592.

l'assaut ; pendant une heure les nôtres résistèrent, mais le gouverneur, Guerche de Recanati, ayant été blessé sur la brèche, ses soldats faiblirent et la place fut emportée. Ponte ne fit aucune résistance.

Toutefois ce délai avait permis à Montluc de tellement fortifier Caselle que Gonzague mit en délibération s'il l'attaquerait[1]. Seul, César de Naples fut de cet avis ; les autres capitaines représentèrent qu'on perdrait plus d'hommes que la place ne valait, et demandèrent qu'on les réservât pour une entreprise plus importante, l'infanterie espagnole d'ailleurs refusait de marcher. La nouvelle de la prise d'Albe fit cesser toutes les hésitations.

Deux capitaines italiens au service de la France, étant prisonniers à Albe[2], avaient reconnu qu'il était possible de franchir le fossé près de la porte du Tanaro et d'arriver sans être vu au pied de la muraille, à un endroit où il n'y avait jamais de sentinelle. Mis en liberté, ils proposèrent l'entreprise au maréchal, qui choisit pour l'exécuter le temps où le siège de San Martino et la fortification de Caselle semblaient occuper toute son attention. La Mothe Gondrin, gouverneur de Mondovi, et Francesco Bernardino de Vimercati en furent chargés, avec huit cents fantassins et trois cents chevaux. Ils marchèrent avec autant de rapidité que de secret. Mais, pour arriver à l'endroit désigné, il fallait passer près d'un moulin ; quatre soldats, déguisés en paysans et portant des sacs de

[1] Montluc, p. 99.
[2] Boyvin, p. 392-394.

blé, s'y présentèrent. Comme ils allaient entrer, ils entendirent, par un hasard curieux, le meunier dire à sa femme : « Eh quoi ! Dieu n'enverra pas bientôt les Français nous délivrer de ces maudits Espagnols ? — L'heure que tu désirais est venue, lui dirent-ils en entrant aussitôt, et de devenir riche par dessus le marché. » Cent écus s'il se tait, la mort s'il dit un mot. Il se tait ; deux chiens, dont les aboiements peuvent éveiller l'attention des sentinelles, sont enfermés, et l'on arrive sans bruit au pied de la muraille. L'un des deux capitaines l'escalade avec La Mothe Gondrin et quelques hommes, court au corps de garde, le met en fuite, ouvre la porte et fait entrer le reste de la troupe. Huit ou dix trompettes et autant de tambours sonnent de toutes leurs forces ; il semble que ce soit une armée entière. Le gouverneur, Giambattista Fornaro, un Génois, rallie sur la grande place une centaine de soldats ; il est défait, grièvement blessé et demeure prisonnier ; le reste de la garnison prend l'épouvante et gagne la campagne. La population, mécontente des Espagnols qui la maltraitaient, ne bougea point.

Instruit de ce succès, le maréchal partit aussitôt de Chieri avec quatre mille hommes d'infanterie, trois cents cavaliers et deux couleuvrines pour attaquer le château ; il arriva comme celui-ci capitulait et n'eut qu'à se rendre à l'église pour assister au *Te Deum*. Au sortir, les magistrats de la ville vinrent le remercier de ce qu'au milieu de cette attaque nocturne pas un acte de pillage n'avait été commis, pas une femme outragée, et ils lui offrirent leurs biens et leurs vies pour le service du Roi. Il leur fit prêter serment de

fidélité et promit de garder leurs privilèges, puis il leur demanda seulement trois cents écus pour chacun des deux capitaines, auteurs de l'entreprise, et un mois de solde pour les soldats [1].

Il était évident que les Impériaux ne se résigneraient pas à perdre une ville si importante sans essayer de la reprendre ; aussi se mit-on immédiatement à la fortifier. Sans attendre aucun ordre, Montluc avait envoyé les pionniers qu'il avait à Caselle [2] ; on fit travailler les soldats et les habitants, et on rassembla des vivres et des munitions. En effet Gonzague venait de passer le Pô à Pontestura avec son armée, et marchait sur Asti, où il faisait réunir toutes ses forces. Là, il apprit que Bonnivet était dans Albe avec treize cents Français [3], six cents Allemands, six cents Italiens et deux cents chevaux, sans compter les gentilshommes volontaires. Il ne laissa pas d'aller reconnaître la place, mais la jugeant trop bien garnie pour qu'il fût prudent de l'attaquer, surtout en plein hiver, il tourna sur San Damiano [4].

[1] Une lettre du connétable au duc de Guise, 9 décembre 1552, parle de la prise d'Albe. (*Mémoires* de Guise, p. 140.)

[2] Montluc, p. 99.

[3] Boyvin, p. 604. Une lettre du Roi au duc de Guise (14 décembre 1552), dit dix enseignes françaises (*Mémoires* de Guise, p. 143).

[4] Boyvin se trompe évidemment quand il dit « le dixiesme d'octobre 1553, qui est le mesme temps que l'empereur attaqua Mets ; » au reste il se corrige lui-même en disant, p. 624, avant de commencer le récit du siège, que M. de Brissac en apprit la nouvelle le dernier décembre. Voir sur ce siège Boyvin, p. 624-627 ; Montluc, p. 100-104, et, à la fin du présent volume, une dépêche de Briquemault au maréchal (Pièces justificatives, V).

On ne s'attendait pas à cette attaque ; le maréchal s'occupait à fortifier Carmagnola, qu'il croyait plus menacée, et la garnison n'avait que des munitions insuffisantes, car on avait négligé de remplacer celles qu'on avait prises pour Albe. Briquemault et Chavigny, qui la commandaient, se hâtèrent d'en avertir Brissac et celui-ci de leur expédier six chevaux chargés de poudre et quatre de mèche et de plomb. Comment faire entrer ce convoi ? Montluc, en voyant le conducteur hésitant et troublé, se rendit avec lui à la Cisterna, château situé à une lieue de San Damiano et fort propre pour observer l'ennemi et secourir les assiégés. Là, on lui dit que Gonzague avait dix-huit mille hommes et que ces forces entouraient complètement la ville, qui n'était pas très grande ; il y avait de la neige jusqu'aux genoux et les chemins étaient couverts de soldats ; impossible d'introduire dans la place dix chevaux chargés. Sans se laisser arrêter, il fit mettre les munitions dans des sacs plus petits, en chargea une trentaine de paysans et quelques soldats, et ordonna à deux capitaines de pénétrer à San Damiano la nuit même avec cette troupe. Ceux-ci s'avancèrent jusqu'à une hauteur d'où l'on découvrait tout le camp ennemi, et revinrent en disant que les feux des corps de garde étaient si rapprochés que l'on ne pouvait faire passer un chat. Alors Montluc fit venir de Moncalieri cinquante hommes de sa compagnie avec son enseigne, le capitaine Charry, et, prenant également cinquante soldats italiens, il fit faire une nouvelle tentative la nuit suivante. Tandis que Charry occupait l'attention de l'ennemi en attaquant un corps de garde, les

paysans, escortés par les soldats italiens et par les volontaires qui voulaient entrer dans la place, parvinrent jusqu'au fossé et mirent leur charge en sûreté. Deux autres tentatives aussi heureuses portèrent aux assiégés de la poudre en quantité suffisante et quelques renforts, en sorte qu'ils mandèrent que l'on pouvait être sans crainte.

Cependant les Impériaux avaient mis en batterie dix-huit canons et quatre couleuvrines et tiraient sans relâche ; en même temps, ils faisaient creuser deux mines avec le plus grand secret. Un pionnier, qui s'était enfui et que Montluc fit passer dans la ville, en avertit les assiégés et leur indiqua l'endroit. Les travaux de l'ennemi furent éventés, et les nôtres, se précipitant dans les galeries, culbutèrent soldats et pionniers, et bouleversèrent les cheminements. César de Naples faillit même être pris. La mine ayant échoué, les assaillants redoublèrent le feu de leurs batteries, mais les Français réussirent à se maintenir dans le fossé et à le débarrasser des débris de la muraille et des fascines qu'on y jeta; dès lors il eût fallu des échelles pour atteindre la brèche. Gonzague n'osa tenter un assaut. Les pluies étaient survenues, les plates-formes s'éboulaient sous les canons, les vivres devenaient rares, les logements des soldats pleins d'eau, il fallut lever le siège.

C'était au même moment que Charles-Quint levait le siège de Metz, et la nouvelle de ce grand succès, auquel son frère, M. de Gonnord [1], avait eu part,

[1] Il était gouverneur de Metz.

redoubla la joie du maréchal. Il n'oublia pas de recommander au Roi les services de Briquemault, de Chavigny et de Montluc, « car oncques homme ne fist rien auprès de luy qui fust digne que le Roy l'entendist, qu'il ne l'en advertist ». Montluc reçut une place de gentilhomme de la chambre et quelque temps après, s'étant démis de sa charge de mestre de camp, il eut le gouvernement d'Albe. « C'est une place, écrivait le maréchal, si voizine de l'ennemy qu'il est besoing d'y mectre quelqu'ung qui soit vif, qui le travaille incessamment, ce que ledict sieur de Montluc fera fort bien ; et si ne sera pas nouveau à l'administration d'ung peuple, estant homme qui a tousjours aymé à faire tenir police non seulement aux soldatz à cause de son office de maistre de camp, mais aussy à l'endroict des habitantz de Montcallier[1]. »

Ainsi la campagne de 1552 se terminait à l'avantage des Français ; ils avaient été les plus heureux à ce jeu de prendre et de perdre des villes : sans parler de Chieri et de San Damiano, Busca, Verrue et Albe restaient entre leurs mains et leur position était plus forte que jamais.

[1] Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 187, lettre de Brissac au Roi (copie du dix-septième siècle). Dès le 17 janvier (*ibid.*, f° 181) il avait envoyé par le capitaine Charry, un mémoire sur la levée du siège, et quelques jours après (26 janvier) (*ibid.*, f° 195) il recommandait le capitaine Vieux-Pont « qui s'est bien conduit au siège de Saint-Damian et n'a appui a la cour ayant perdu feu Monsieur l'admiral son oncle. » Voir les mêmes lettres, vol. 20641.

CHAPITRE IX

Campagne de 1553. — Prise de Ceva et de Cortemiglia. — Trêve. — Surprise de Verceil.— Rappel de Gonzague.— Campagne de 1554. — Blocus de Valfenera. — Prise d'Ivrée. — Neutralité de la vallée d'Aoste.

Les opérations s'étaient prolongées si avant dans l'hiver, et des deux côtés on avait si grand besoin de repos, que la campagne suivante commença assez tard. M. de Brissac employa ce temps à fortifier Villanova et Carmagnola [1]. Cette dernière place était fort médiocre, mais elle était importante par sa position au centre du pays, qui la rendait très propre aux concentrations de troupes. Ce fut là qu'à la fin d'avril [2] il réunit ses forces. Elles montaient à environ quinze mille hommes, savoir : huit mille Français et Italiens, deux mille lansquenets sous le colonel Rockendolf.

[1] Voir deux lettres de Brissac, l'une au Roi, l'autre au connétable, datées de Turin, 10 mars 1552 (V. S.), parlant de cette fortification (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20641, f° 75 et 79, copies du dix-septième siècle ; l'original de la lettre au Roi est au volume 20449, f° 199). —Voir également, au vol. 20642, f° 55 (copie du dix-septième siècle), une lettre de Brissac au Roi, datée de Carmagnole, le 11 avril 1553.

[2] Le 30, dit Boyvin, p. 604.

et trois mille Suisses, plus quelques arquebusiers à cheval et douze cents cavaliers, tant gendarmes que chevaux-légers. De là, il se porta sur les Langhes, pays accidenté, mais fertile et bien peuplé, qui touche à la rivière de Gênes ; et, tout en calculant les chances d'attaques sur Savone, sur Ceva et sur Cortemiglia, il enleva les châteaux de Gravesano, de Serravalle et de Dogliany ; enfin il tourna sur Ceva.

Instruits par la facilité avec laquelle elle avait été perdue et reprise l'année précédente, les Génois, dont elle couvrait le territoire, avaient demandé à don Ferrant d'en augmenter les fortifications ; ils avaient même fourni de l'argent pour cela ; et l'on avait construit un fort sur un rocher qui dominait la ville. Un ermitage et une chapelle qui s'y trouvaient, avaient été mis en défense et reliés avec le fort par un retranchement. Ce fut cette position que Brissac résolut d'enlever d'abord, calculant que sa chute entraînerait celle de la place. Comme notre avant-garde arrivait, l'ennemi fit une sortie sur elle, et une escarmouche assez vive s'engagea. Montluc, que le maréchal avait envoyé préparer le campement avec Bernardino de Vimercati, ne put se contenir, il saisit une hallebarde et dit à son collègue : « Occupez-vous des logements. — Est-ce tout ce que vous voulez faire de votre charge? repartit celui-ci, or, je ferai le fou aussi bien que vous, et pour ce coup je serai gascon. » Tous deux se joignent à Bonnivet et entraînent les soldats, qui repoussent l'ennemi, forcent le retranchement et emportent un petit ravelin construit devant l'église ; les

Impériaux sont rejetés dans le fort et dans l'ermitage. Cependant Brissac arrive avec le gros de l'armée, et ne trouvant rien de préparé, envoie un gentilhomme demander où étaient les quartiers. « Retournez-vous-en, lui répondit Montluc, et dites-lui qu'il a fait deux sages maréchaux de camp, qui ont bien songé à loger des gens, mais au royaume des taupes. » Chacun dut se loger comme il put [1].

Le lendemain, à force de bras, l'on monta et l'on mit en batterie six canons, qui eurent bientôt ouvert une brèche dans ces murailles peu épaisses et sans terre-plein [2]. La mort du commandant, le comte de Bas [3], qui eut la tête emportée par un boulet, acheva de déconcerter la garnison ; elle renonça à prolonger la défense. Cela cependant ne découragea point le gouverneur de la ville, Hieronymo Sacco, qui déclara qu'il tiendrait jusqu'au bout. Il fit en effet plusieurs sorties vigoureuses, mais il ne put arrêter les progrès du siège, et la ville était si mal remparée que quatre cents coups de canon suffirent pour faire brèche.

[1] Montluc, p. 113.

[2] Boyvin, p. 605.

[3] C'est par erreur que Boyvin place le 17 avril la reddition du fort, car une lettre du maréchal au Roi, d'Albe, 2 juillet 1553, parle de la prise de Ceva comme récente et dit : « Si nous pouvons réduire Courteville en vostre obéissance au devant duquel lieu est allé mon cousin M. de Bonnivet avec le camp qui estoit à Seve. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20642, f° 123, copie du dix-septième siècle.) Cette lettre prouve également que Boyvin a eu raison de mettre la prise de Ceva avant celle de Cortemiglia, tandis que Montluc et de Thou la placent après.

Sacco n'attendit pas l'assaut et capitula. On lui accorda les honneurs de la guerre.

Laissant à Ceva le capitaine Loup avec quatre enseignes [1], le maréchal se porta sur Cortemiglia [2]. La marche fut pénible, car on traversait un pays de montagnes, où l'on dut plusieurs fois démonter l'artillerie ; mais les troûpes étaient animées par le succès ; quelques coups de vin aidant, elles supportèrent gaiement ces fatigues et surmontèrent tous les obstacles. Cortemiglia était bâtie sur la Bormida, un pont de brique la reliait à un faubourg entouré d'une muraille ainsi que la ville. Celle-ci était de plus couverte en partie par un grand château, construit sur une éminence. L'on attaqua d'abord le faubourg, défendu par deux cents hommes, et l'on s'en empara ; puis, le lendemain, la ville elle-même, qui ne fit guère plus de résistance. Restait le château, où tout ce qui n'avait pas été tué ou pris dans ces deux attaques s'était retiré. On eut beaucoup de peine à le reconnaître, car les arquebusades pleuvaient dru, et on le trouva plus fort qu'on ne l'avait espéré. Il n'y avait qu'un endroit d'où on pût le battre commodément, c'était au delà de la rivière : on y plaça

[1] Boyvin, p. 606.

[2] Boyvin, p. 608 ; Montluc, p. 109-111. — Cf. une lettre de Brissac au Roi, « du camp de Courteville [1], » 9 juillet 1553, annonçant la prise de la ville et du château (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20642, f° 132, copie du dix-septième siècle). Cette lettre confirme de tous points le récit de Boyvin.

[1] C'est également le nom que donne Montluc.

huit canons et quatre couleuvrines; mais, sur ce point précisément, la muraille était extrêmement épaisse et doublée d'un grand terre-plein, douze cents coups de canon n'y produisirent presque aucun effet. L'entreprise était plus difficile qu'on ne l'avait cru.

Il était bien vrai que du côté de la ville, vers la hauteur, la muraille devait être moins bonne; Montluc affirmait même y avoir vu des crevasses; mais il semblait impossible de mener des canons en cet endroit. L'audacieux Gascon prétendit pourtant le contraire. On ne pouvait, sans doute, faire passer les pièces par le faubourg et par la ville, mais il avait, disait-il, fait explorer la rivière par un soldat, le fond était solide, l'eau peu profonde, on en aurait seulement jusqu'au moyeu des roues; en abattant un coin de muraille et quelques maisons, on pourrait conduire plusieurs pièces derrière le château. Le commissaire de l'artillerie Duno soutint que c'était impossible, Montluc s'obstina; le maréchal en croyait plutôt Duno qui était du métier; la dispute s'échauffant, Montluc en colère s'écria : « Monsieur, il y a longtemps que j'ay congneu M. de Brissac, et ne le vis jamais avoir tant de crainte des arquebusades, qu'il laissast de recognoistre une chose qu'il vouloit voir. Je croy que vous estes celuy-là mesme et que pour estre lieutenant de Roy vous n'estes pas devenu couard. Montez à cheval et je vous feray confesser, après l'avoir veu, que vous prendrez le chasteau sans qu'il vous couste six coups de canon. »

Ils partent aussitôt et se rendent au delà de la

rivière, du côté du château, à une abbaye où l'on avait logé trois enseignes pour empêcher tout secours. De l'abbaye à la ville allait un chemin où, en se tenant baissé, on était à l'abri des balles et d'où l'on voyait parfaitement la rivière ; mais, pour y arriver, il fallait faire une vingtaine de pas sous le feu de l'ennemi, dont les arquebusiers avaient sans cesse l'œil fixé sur la porte. On ouvre brusquement, Montluc et le maréchal s'élancent, trois coups de feu retentissent. « Je l'ai échappé belle, dit Brissac, quand ils furent dans le chemin creux, les balles m'ont passé entre les jambes. — Vous n'êtes pas sage de me suivre, répondit Montluc, ne voyez-vous pas que je veux être lieutenant de Roi et que je vous ai amené ici pour me débarrasser de vous ? » Et tous deux de rire.

Cependant Duno s'était mis à l'eau avec le soldat qui avait déjà exploré la rivière, et en examinait le fond et les rives depuis l'abbaye jusqu'à la ville ; il reconnut que Montluc avait raison et se mit en devoir de tout préparer pour faire passer l'artillerie par là dès la nuit suivante. La garnison essaya vainement de troubler ce travail ; son tir, incertain au milieu des ténèbres, ne causa aucun dommage, et le lendemain matin elle vit derrière le château, dans un endroit réputé inaccessible, les canons en batterie et protégés par une solide barricade. Etonnée, manquant de vivres et jugeant qu'elle ne pourrait être secourue à temps, dès que la brèche fut ouverte, elle offrit de se rendre sans attendre l'assaut. Don Alvaro de Sande arrivait pourtant à marches forcées ;

Brissac laissa quelques enseignes d'infanterie pour garder la ville et courut à sa rencontre ; il lui barra le passage en occupant une hauteur, et le général espagnol, instruit de la capitulation, se retira sans combat.

L'armée française resta quelque temps dans les environs de Cortemiglia [1], car il fallait en réparer les murailles et la mettre en état de soutenir un siège. Le gouvernement en fut confié au capitaine Richelieu, lieutenant d'une des enseignes colonelles de Bonnivet.

La prise de Ceva et de Cortemiglia, qui fut suivie de celle des châteaux voisins, nous livrait tout le pays entre la Bormida et le Tanaro, et coupait les communications de l'ennemi avec ses places de la Stura, Cherasco, Fossano et Coni. Gonzague résolut de les rétablir et de ravitailler Cherasco, que bloquaient étroitement les garnisons françaises des châteaux environnants. Il mit une nouvelle imposition sur le Milanais, fit lever huit mille Italiens, et entra en campagne sans attendre un corps de lansquenets que lui amenait le comte de Lodron [2].

A ces nouvelles, Brissac leva trois ou quatre mille hommes et demanda un emprunt aux villes de Pié-

[1] Trois semaines, dit Boyvin (p. 608), confirmé par trois lettres du maréchal (13, 22 et 27 juillet), datées de « Saint-Estèphe de Belbe, » ou San Stephano del Bellbo, au nord-ouest de Cortemiglia (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f^os^ 215, 219 et 223). Deux autres lettres, du 2 et du 8 août, sont datées d'Albe (*ibid.*, f^os^ 227 et 229, et vol. 20642, f^os^ 152 et 156).

[2] Voir les lettres de Brissac citées plus haut.

mont ; il renvoya en garnison les compagnies qui avaient le plus souffert, et en tira celles qui n'avaient pas pris part à la campagne ; il rappela même les troupes qui bloquaient Cherasco. Mais, au même moment, il reçut l'ordre d'envoyer en France les compagnies d'infanterie de Bonnivet ; le Roi lui écrivait qu'il en avait besoin pour résister à l'Empereur, qui venait de prendre et de ruiner Thérouanne et Hesdin. Tandis qu'il essayait de faire révoquer cet ordre et représentait l'inconvénient de l'affaiblir au moment d'un effort offensif de l'ennemi, il résolut de l'éluder en cherchant immédiatement une bataille. Une victoire pouvait lui ouvrir les portes du Milanais et faire changer d'idée à la Cour ; et, après tout, s'il lui arrivait malheur, ses places étaient en bon état : ses capitaines consultés désiraient tous la bataille et répondaient de leurs troupes, qui étaient excellentes et pleines d'ardeur. « Il n'y a qu'un mot à dire, Monsieur, lui dit Bonnivet prenant la parole en leur nom, soyez sûr que nous vaincrons ou que nous ne craindrons plus les vainqueurs [1]. »

On quitta donc Riva di Chieri, où l'armée était réunie, et l'on se hâta d'aller occuper une position avantageuse à Butigliera [2] ; mais l'ennemi nous avait devancés, et on le trouva établi au delà d'un vallon où il eût été imprudent de l'attaquer. Le maréchal

[1] Boyvin, p. 609.

[2] Boyvin, p. 611. — Cf. lettre de Brissac au Roi, « du camp à Rive, près Quiers, » 27 août 1553. (Bibliothèque nationale. mss. fr., vol. 20449, f° 249, original.)

après avoir été reconnaître lui-même le terrain au milieu des arquebusades, manœuvra pour décider Gonzague à quitter sa position ; ce fut inutilement, et tout se borna à quelques escarmouches.

Au lieu de bataille, on eut une trêve. Depuis quelque temps déjà des pourparlers étaient engagés, on venait de signer le 16 août cette convention de bonne guerre proposée depuis deux ans par Brissac [1], la conclusion amena celle d'une suspension d'armes de quarante jours [2]. Gonzague y gagnait de pouvoir ravitailler sans risques Cherasco, Vulpiano et les autres places pressées par nos troupes ; Brissac de n'avoir pas à craindre une attaque, car le Roi insistait pour qu'il lui envoyât l'infanterie française. En vain représentait-il que la campagne était si avancée que ces troupes ne pourraient rendre aucun service ; en vain faisait-il valoir qu'il était imprudent de n'avoir en Piémont que des troupes étrangères et des garnisons composées en majorité d'Italiens, qu'il fallait être d'égale force avec l'ennemi et ne pas lui donner,

[1] Voir plus haut, ch. VII.

[2] Boyvin, p. 612. D'après Gosselini (*Compendio storico,* etc.) la trêve aurait été d'abord d'un mois et ensuite prolongée de dix jours. — L'ambassadeur d'Angleterre en France, Dr Wotton, écrivait à sa cour le 20 septembre : « The suspension of arms between Ferrante Gonzaga and Brissac for the present month, to enable the people to gather their wines peaceably, is likely to be more beneficial to Gonzaga than to Brissac, it being expressed in the suspension that Cherasco shall be victualled and succoured in the interval, which otherwise could not have been done, except by adventure of battle, Brissac having besieged it and being in possession of the passes in the vicinity. » *(Calendar of State Papers, foreign series, Mary,* p. 13.)

en s'affaiblissant, la tentation de nous attaquer à l'improviste [1] ; il craignait d'être obligé d'obéir. Le Roi lui écrivait le 19 août [2] : « Il faut abandonner la campagne, mettre garnison dans les places et y faire serrer les blés, vivres et munitions ; je dois me contenter qu'ayez fait la récolte ; pour Cherasco, il n'y a chose faillie qui ne se retrouve. »

Le lendemain de la signature de la trêve (30 août), les deux généraux eurent une entrevue à Butigliera [3], sur le terrain où avait failli se donner la bataille. Chacun d'eux était suivi de cent gentilshommes. Les Espagnols étaient venus, « dorés comme calices », en vêtements de velours ornés de riches broderies ; les Français, qui ne pouvaient rivaliser de luxe, en costume de guerre, la plus belle parure d'un chevalier étant celle avec laquelle il acquiert la gloire et l'honneur. L'entrevue fut très cordiale. Gonzague retint le maréchal à dîner [4], puis ils eurent ensemble

[1] Lettres de Brissac au Roi, 19, 23, 27, 30 août 1553 (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f^os^ 235, 241, 249, 257, originaux).

[2] *Ibid.*, f° 233, copie du dix-septième siècle.

[3] Boyvin, p. 612 et 613. Lettre de Brissac au Roi, 30 août 1553.

[4] Même durant la guerre il y avait entre eux échange de courtoisies, comme le prouve cette lettre de Gonzague au maréchal : « Ill^mo^ Signore. L'altro giorno, trovandosi qua M. Matheo de'Oxio, mio magiordomo, mando al suo un poche d'ostrighe ch'erano al'hor' venute da Mantua, e gli mando a dire che gli furon' ben accette, pero ché per la indispositione della gotta no' ne haveva V. S. potuto mangiare, mostrando desiderio, che qndo quella fossa sana, che gli haverebbe fatto piacer fargliené haver, per il che, racordandomi de queste parole, ch'egli mi disse, havendone fatto venir alcune poche di Mantua, no' tro-

une longue conférence ; ils convinrent d'envoyer chacun vers leur maître et de chercher à les persuader de faire la paix. Pendant ce temps, Français et Espagnols se mêlaient ensemble et s'entretenaient familièrement ; des deux côtés on montrait les dispositions les plus pacifiques, et l'on ne se sépara qu'après des embrassades chaleureuses, en emportant les meilleures espérances.

Ce n'était pas la première fois que l'on parlait de la paix. A peine sorti de la guerre, le pape Jules III s'était efforcé d'éteindre l'incendie qu'il avait allumé [1] ; il avait envoyé des nonces à Henri II et à Charles-Quint, et leur avait offert sa médiation (1552). Cette première tentative n'ayant pas réussi, il venait (au mois de mai 1553) de tenter un nouvel effort. La mort du duc de Savoie, arrivée le 17 août, pouvait être une circonstance favorable ; ses funérailles semblaient celles de sa maison, dont le drapeau ne flottait plus que sur la vallée d'Aoste, à Verceil, à Asti, à Nice et à Coni ; encore ces derniers débris de la monarchie de Savoie étaient-ils occupés par les Espagnols. La France et l'Espagne ne pouvaient-elles pas reprendre le projet de partage que Brissac

vandosi qua il detto magiordomo mio, ho volsuto io con questo mio trombetta, farne parte a V. S. poi che hor' si trova in esser di puoterle godere come gli piacera fare, per amor mio, con quella buona volunta che mi muovo a mandarle alla S^a V. Ill^ma sua persona conservi come pur desidera. — Da Casale XXIIII di marso 1553. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20524, f° 61, original.)

[1] Pallavicino, *Histoire du Concile de Trente*, l. XIII, chapitre VI. Boyvin, p. 624.

lui-même avait été chargé de négocier en 1547, et garder chacune ce qu'elle occupait en Italie, en indemnisant le jeune Emmanuel-Philibert ?

Celui-ci repoussait ce projet de toutes ses forces. *Desperatis arma supersunt* avait-il pris pour devise, comme pour annoncer sa résolution inébranlable et le talent militaire auquel il devrait de recouvrer ses États. Charles-Quint d'ailleurs, avec son obstination habituelle, ne voulait rien céder ; il posait pour conditions de paix la restitution des Trois-Évêchés et des places du Luxembourg, le rétablissement de sa nièce en Lorraine, et du duc de Savoie dans ses États, l'abandon d'Octave Farnèse et des Siennois. Deux grandes victoires auraient à peine justifié de pareilles prétentions [1].

Pourtant la campagne de 1553 ne lui avait apporté aucun succès éclatant. Aux Pays-Bas il avait seulement pris Thérouanne et Hesdin ; en Italie, ses troupes de Lombardie n'avaient pu arrêter les progrès des Français ; le vice-roi de Naples avait vainement essayé de reprendre Sienne ; rappelé à la défense de sa vice-royauté, il n'avait pu empêcher les flottes combinées de la Turquie et de la France d'en ravager les côtes, et de se jeter ensuite sur la Corse, dont les places principales avaient été prises [2]. On comprend donc que si l'Empereur ne pouvait se résigner à voir un traité rendre ses pertes définitives, Henri II ne pouvait pas non plus renoncer à des

[1] Pallavicino, *Histoire du Concile de Trente*, liv. XIII, ch. VI.
[2] Boyvin, p. 629.

avantages solides et à des espérances brillantes, ni acheter la paix au prix de tant de sacrifices. Aussi, tout en se déclarant satisfait de la conduite de M. de Brissac, lui écrivait-il de ne pas prolonger la trêve, à moins qu'elle ne fût étendue à toute l'Italie [1].

Gonzague était très éloigné d'y consentir, et avertissait même qu'il n'accorderait aucune prolongation que moyennant la cession de quelque place [2]. La guerre allait donc recommencer.

Malheureusement, le gouvernement français éparpillait ses forces au lieu de les concentrer. Déjà les opérations vers les Pays-Bas absorbaient ses principales ressources ; au lieu d'employer tout ce qui lui en restait à la conquête du Piémont et du Milanais, il en dépensait la plus grande partie à Parme, à la Mirandole, à Sienne, en Corse, en attendant qu'une occasion favorable s'offrît d'attaquer le royaume de Naples. Il semble qu'il ne vit pas que la possession du Piémont et de la Lombardie nous mettrait immédiatement en état de dicter des lois au reste de l'Italie ; que cette multiplicité d'entreprises nuisait moins à l'ennemi qu'elle ne nous affaiblissait nous-mêmes ; qu'il était presque impossible de consacrer à chacune des forces suffisantes et de les conduire toutes à la fois avec l'esprit de suite nécessaire ; que des résolutions subites, des contre-ordres, des

[1] Boyvin, p. 613.

[2] Lettre de Brissac au Roi, de Quiers, 8 octobre 1553. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 265, original.)

retards dans les envois de troupes, de munitions et d'argent étaient inévitables et compromettaient fatalement le succès des opérations.

La correspondance du maréchal de Brissac nous en fournit les preuves. Il avait reçu l'ordre d'envoyer en France les compagnies de Bonnivet : « Vous aurez en leur place, lui écrivait le Roi (19 août), les vieilles bandes italiennes qui estoient au pais de Siennois et les dix-huit cens hommes qui estoient sur mes galères de Levant. »

Bientôt nouvel ordre, ces troupes sont détournées pour l'expédition de Corse, où on lui mande de faire passer quatre compagnies d'infanterie ; ce seront trois mille lansquenets sous le colonel Recrot et huit enseignes françaises sous M. de Velleron qui lui viendront ; puis, Strozzi ayant besoin de ces deux corps pour la défense de Sienne, on lui expédie les lansquenets de Rockendolf et de Riffenberg ; mais ceux-ci n'arrivèrent en Piémont qu'en 1554 [1], car au milieu de tous ces ordres contradictoires, les troupes restaient inutiles allant d'une armée à l'autre.

En outre, les finances ne pouvaient suffire à tant d'affaires de tous côtés, la solde des troupes arrivait trop tard, ce qui les réduisait à la misère et causait des mécontentements et des désordres. Si les généraux se plaignaient, on leur répondait par des reproches et on les accusait de prodigalité et de négligence. Ce fut ce qui arriva à M. de Brissac ;

[1] Boyvin, p. 648.

on lui écrivit que le Roi n'était pas content de sa conduite sur ce point. Piqué au vif, il répondit fièrement qu'on pouvait examiner ses actes, et qu'ils étaient plutôt dignes d'éloges que de blâme ; que si l'on était mécontent de lui, il fallait lui donner un successeur, qui aurait plus de bonheur peut-être, mais non plus de courage et de fidélité [1].

La trêve expirait vers le 10 octobre. Malgré les craintes du maréchal que l'ennemi ne cherchât à se venger de la brusque attaque de 1551 en surprenant quelqu'une de nos places, elle fut scrupuleusement observée et l'on se prévint, comme cela était convenu, quatre jours avant la reprise des hostilités. Les Français allèrent attaquer Camerano, dans le Montferrat, qu'ils ruinèrent, puis fortifier Tonco et Montiglio [2]. De son côté, Gonzague, qui avait l'avantage du nombre, vint occuper Valfenera[3], en avant d'Asti, et y fit construire un fort, où il laissa une garnison nombreuse, pour tenir en respect Villanova, Chieri, San-Damiano et Carmagnola. On ne put l'en empêcher, car il eût fallu livrer bataille, et le maréchal avait d'autres vues.

Le capitaine Salvoyson, à qui il avait confié le commandement de Verrue, et que son échec de Milan [4] avait rendu plus prudent, mais non moins actif, cherchait toujours quelque entreprise et excitait

[1] Boyvin, p. 630.
[2] *Ibid.*, p. 615 et 616.
[3] *Ibid.*, p. 630
[4] Voir plus haut, ch. VIII.

ses soldats à lui en procurer les occasions. L'un d'eux, appelé Pontestura, sans doute du nom de son lieu natal [1], fut un jour prié par un de ses parents, nommé Merlo, qui habitait Verceil, de venir le trouver secrètement. Là, cet homme lui dit que si le maréchal voulait leur donner à chacun dix mille écus, il le rendrait maître de la ville ; et il lui montra en effet que rien ne serait si aisé que d'enfoncer la porte voisine de la Sésia, où il n'y avait point de corps de garde, et qu'on n'avait pour cela qu'à lui envoyer une douzaine d'hommes déterminés, qu'il cacherait dans sa maison.

Pontestura rapporta l'affaire à son capitaine et celui-ci à M. de Brissac, qui l'accepta avec empressement. Verceil en effet n'était pas seulement une place importante, c'était la capitale du duc de Savoie, le siège de son fantôme de gouvernement ; c'était là qu'était mort le duc Charles III (17 août précédent), là que résidait le lieutenant général de son fils, René de Challand, maréchal de Savoie [2] ; la prise de cette place devait donc produire un grand effet. Mais elle avait un château et une citadelle, qu'on ne pouvait compter d'emporter par surprise, et comment amener de l'artillerie, nos places étant si éloignées ? Après un nouveau voyage, Pontestura leva la difficulté en

[1] Entre Verrue et Casale.

[2] G. Claretta, *la Successione di Emanuele Filiberto*, p. 15. On peut voir, p. 30 et suiv., le récit qu'il fait de la surprise de Verceil, et, p. 378, une lettre du comte de Frossasco au duc de Savoie sur cet événement. — Cf. Boyvin, p. 630-635, et Brantôme, *M. de Salvoyson*.

assurant avoir vu et touché, dans le cloître de la cathédrale de Saint-Eusèbe, huit pièces de canon avec leurs équipages. L'entreprise fut décidée, une douzaine de soldats de la garnison de Verrue se glissèrent dans Verceil, déguisés les uns en prêtres, les autres en paysans, et la nuit du 17 au 18 novembre fut fixée pour l'exécution.

Le moment venu, le maréchal partit de Carmagnola avec trois cents lansquenets, trois cents Suisses et douze cents hommes d'élite des bandes françaises, commandés par les barons de Chepy[1] et des Adrets. Carle de Birague était déjà à Verrue avec trois cents hommes de la garnison de Chivasso, qu'il avait amenés en barques ; on descendit le Pô et l'on alla débarquer le plus près possible de Verceil. Malheureusement une pluie fine détrempait les chemins et rendait la marche très pénible, plusieurs soldats avaient perdu leurs souliers dans la boue, tous étaient harassés en arrivant à Verrue. Les environs de Verceil étaient plus mauvais encore ; on ne pouvait avancer ; les capitaines prodiguaient vainement encouragements, prières et menaces ; enfin, un peu avant le jour, les chefs arrivèrent au pied des remparts avec quelques centaines d'hommes, le reste venait à la file.

L'heure convenue était passée depuis longtemps ; on ne voulut pourtant pas se retirer sans tenter l'attaque. On avait apporté deux échelles ; des Adrets, Chepy et Charry s'y élancent, montent sur la muraille

[1] Successeur de Montluc dans la charge de mestre de camp.

et tuent les sentinelles, tandis que Birague et Salvoyson forcent la porte avec un levier. On entre dans la ville, quelques soldats ennemis accourent et sont repoussés, la population ne songe pas à se défendre ; seuls quelques gentilshommes sortent de leurs maisons et se font tuer ou prendre. Malheureusement Merlo, accouru au bruit, est lui-même mortellement blessé par un des nôtres ; cet accident et le petit nombre d'hommes entrés au premier abord empêchèrent d'aller aussitôt, comme c'était convenu, occuper les abords de la citadelle. Le colonel dell'Isola put s'y retirer avec plusieurs gentilshommes et rallier une partie de la garnison. Tandis que, sur son ordre, on continuait à disputer le terrain pied à pied dans la ville, il prit à la hâte quelques mesures de défense, fit placer des gabions, recueillir des provisions de bouche dans le voisinage, ruiner quelques maisons qui auraient favorisé l'attaque ; il fut bientôt à l'abri d'un coup de main.

Cependant le maréchal arriva ; après avoir fait distribuer des vivres aux troupes affamées et harassées de fatigue, il demanda si l'artillerie était prête. On lui répondit qu'on avait bien trouvé une dizaine de pièces, mais seulement deux mauvais affûts. Dès lors il jugea l'entreprise manquée. Toutefois il fit mettre sur les affûts un canon et une couleuvrine et les braqua contre la citadelle ; à la première décharge les affûts se brisèrent; on essaya de les remplacer par des chevalets, tout se brisa encore. On n'avait pas le temps d'en fabriquer de neufs, car il fallait s'attendre à voir l'ennemi accourir ; on n'avait pas davantage le

temps de faire venir de l'artillerie de Verrue ou de Chivasso ; quelques capitaines proposèrent de tenter une attaque nocturne ; le maréchal remit au soir à se décider ; mais il jugeait la chose bien hasardeuse.

Pendant ce temps on avait sommé le château ; le gouverneur, Thomas de Valperga, se rendit sans résistance ; on fit aussitôt main basse sur les bijoux et sur tous les objets précieux du duc de Savoie [1], car il fallait bien se dédommager par le butin. Mais, comme on conseillait au maréchal d'enlever le Saint-Suaire, que l'on conservait à la cathédrale, et qui était comme le palladium de la maison de Savoie : « Il y a trente ans que je fais la guerre, répondit-il, je n'ai jamais touché aux choses saintes, je ne veux pas commencer aujourd'hui, ni irriter par un sacrilège la colère de Dieu quand nous avons si grand besoin de son secours [2]. »

En effet on entendait le canon de Verrue qui, tirant à toute volée comme c'était convenu, annonçait que l'armée impériale était en marche ; il fallait se retirer immédiatement, si l'on ne voulait être assiégé dans une ville dont la citadelle était contre nous ; à minuit on se mit en retraite. En tête Carle de Birague avec ses Italiens et Chepy avec quatre cents hommes,

[1] On ne dut pas trouver beaucoup d'argent dans les coffres, car à la mort du duc Charles il n'y avait que 35 écus (Claretta, p. 18) ; ses officiers le volaient à qui mieux mieux (p. 14) et l'on dut faire le procès à plusieurs d'entre eux (p. 19).

[2] D'après M. Claretta, p. 36, un chanoine l'aurait adroitement dérobé aux recherches ; les deux récits ne sont pas contradictoires.

puis un gros de cavaliers et d'arquebusiers escortant le comte de Challand, sa femme, ses deux filles et plusieurs autres prisonniers de marque, dont on espérait tirer de grosses rançons ; ensuite venait le maréchal avec la cavalerie, six cents Français et les Suisses ; des Adrets commandait l'arrière-garde formée de trois cents fantassins et de quelques chevaux légers. La garnison de la citadelle essaya sans succès d'inquiéter notre sortie de la ville ; et, comme elle était trop peu nombreuse pour nous poursuivre, on put marcher rapidement vers la Doire. Bientôt cependant on aperçut quelque cavalerie ; c'étaient les garnisons de Trino, de Crescentino, d'Ivrée et des autres places de ce côté du Pô, qui voulaient nous arrêter pour donner à leur armée le temps de nous atteindre. Brissac forma aussitôt son monde en carré, fit mettre sur les charrettes le butin dont les soldats étaient chargés et qui les aurait gênés pour combattre, et, pour faire paraître ses troupes plus nombreuses, fit prendre aux valets de grandes perches, qui de loin semblaient des lances. Cette ferme contenance en imposa à l'ennemi.

Avec sa prévoyance habituelle, il avait, avant de partir, commandé à Bonnivet de se rendre à Chivasso avec cinq cents chevaux et quatre mille fantassins, et de se tenir prêt à tout événement ; il lui envoya l'ordre de s'avancer sur les bords de la Doire, pour en protéger le passage. Mais il n'eut pas besoin de ce secours, les troupes de don Ferrant ayant perdu du temps à faire halte à Casale, on n'eut d'autre danger à craindre que la violence du courant, la cavalerie

passant au-dessus le rompit et, les fantassins se tenant entre eux avec leurs piques, on n'eut presque à regretter aucun accident.

Quoique le succès en eût été éphémère, on tira cependant de cette expédition d'assez grands avantages ; outre le profit du butin et des rançons, qui fut énorme [1], elle anima les soldats et affaiblit le prestige des armes impériales. Elle causa aussi la disgrâce de Gonzague [2].

[1] Brantôme, *M. de Salvoyson*, estime à 40 ou 50,000 écus la part de celui-ci, et dit que selon quelques-uns il eut « le beau et riche escoffion de la duchesse, tout garny de grosses perles et de pierreries » (selon d'autres ç'aurait été M. de Brissac qui l'aurait eu) et « une planchette d'or qui estoit à l'haquenée de la duchesse quand elle chevauchoit. »

Boyvin, p. 634, dit qu'il fut chargé « d'aller faire ouverture des coffres de M. de Savoye, et de faire emporter les plus précieux meubles qui y seroient, et laisser le reste aux sieurs de Birague et de Salveson. Les clefs que j'y portay furent les cognées par la faveur desquelles nous tirasmes environ la valeur de 60 à 80,000 escus en pierreries et autres bagues, sans en ce comprendre la licorne, que j'emportay sur mon dos ayant huit pieds et demy et un poulce de haut. Ayant porté le tout en la chambre du mareschal, il me promit quatre mille escus que je n'eus toutesfois jamais, oresque j'eusse esté si consciencieux que dans ce grand butin je ne voulus faire aucun butin. »

Cette fameuse « licorne » fut envoyée au château de Brissac et probablement vendue par le fils du maréchal, Charles II de Cossé-Brissac, car il y a aux Archives de Maine-et-Loire, E, 4260, une procuration donnée par lui, le 17 mai 1585, à Louis de Haulguet, son lieutenant et son maître d'hôtel, « afin de vendre, céder, laisser et délivrer la corne de licorne, » qui lui appartient, « pour le prix et conditions que ledit Haulguet trouvera bon... » Mais le principal profit ce furent les rançons, celle de M. de Challand ne s'éleva pas à moins de 100,000 écus.

[2] De Thou, p. 449.

Depuis longtemps, comme nous l'avons vu, il était l'objet des attaques les plus violentes; les Espagnols, mécontents de lui obéir parce qu'il était Italien, se plaignaient de sa hauteur; le chancelier de Lombardie, Francesco Taverna, et le castellan ou capitaine du château de Milan, Juan de Luna, étaient particulièrement ses ennemis déclarés. Ils travaillaient sans relâche à le perdre dans l'esprit de l'Empereur et de son ministre Granvelle, l'accusant de dilapidations, rejetant sur lui l'indiscipline des soldats et le mécontentement des populations, exploitant surtout ses échecs qu'ils attribuaient à la négligence ou à la trahison. Car, ajoutaient-ils pour mieux émouvoir l'esprit soupçonneux de Charles-Quint, il nourrissait des projets ambitieux, et portait même ses vues sur le duché de Milan. Ne cherchait-il pas à s'y faire des partisans, ne faisait-il pas rappeler qu'il était parent du dernier des Sforza, n'entretenait-il pas des relations étroites avec les Vénitiens, avec le duc de Ferrare et avec d'autres princes italiens, n'avait-il pas fait fortifier la ville de Milan, contre l'avis général, sans doute pour se défendre contre la garnison de la citadelle s'il ne pouvait la gagner? Enfin n'avait-il pas contribué à l'élection au pontificat du cardinal del Monte [1], et

[1] Depuis Jules III. Avant son élévation au pontificat, étant légat au concile de Trente, il avait montré beaucoup d'indépendance et même presque de l'hostilité à l'égard de l'Empereur. Au reste il était faux que Gonzague eût contribué à son élévation. Voir Pallavicino, *Histoire du Concile de Trente*, t. II, p. 527.

n'était-ce pas son ambition qui avait allumé cette guerre malheureuse ?

De son côté, le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, brouillé avec lui depuis la campagne précédente, et qui savait qu'il avait conseillé à l'Empereur de s'approprier le Piémont, demandait son rappel avec instances [1]. Le pillage de Verceil vint lui fournir un nouvel argument, car enfin c'était par pur hasard que l'on n'avait pas perdu cette ville importante. En vain Gonzague, instruit de ces menées, écrivit à l'Empereur pour se justifier [2] ; en vain essaya-t-il de s'assurer l'appui de l'infant don Philippe et de son confident don Ruy Gomez de Sylva ; au mois de février 1554, il reçut de Charles-Quint l'ordre de venir le trouver sans excuse ni délai, et de laisser le commandement de l'armée au marquis de Marignan, ou, si celui-ci ne pouvait pas quitter la guerre de Sienne (ce qui arriva en effet), à don Gomez Soarez de Figueroa, ambassadeur à Gênes.

Ce départ délivrait M. de Brissac d'un adversaire redoutable. Figueroa était plutôt un courtisan qu'un homme de guerre [3], mais il avait des lieutenants habiles et actifs, surtout le gouverneur de Vulpiano, César de Naples, et Alvaro de Sande, qui comman-

[1] Ricotti, *Storia della Monarchia Piemontese*, t. II, p. 38. — Cf. *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, t. IV, p. 349.

[2] Voir sa justification à la suite du *Compendio storico* de Gosselini.

[3] Pourtant, d'après M. Claretta (p. 100), il aurait servi comme mestre de camp sous Gonzalve de Cordoue.

dait à Valfenera. Celui-ci, avec une garnison nombreuse, facile à renforcer grâce au voisinage d'Asti, pouvait profiter de la moindre occasion et tomber à l'improviste sur l'une ou l'autre de nos places de la rive droite du Pô ; le maréchal résolut de se délivrer de cette menace perpétuelle [1]. Il vint, au printemps de 1554, avec dix mille hommes d'infanterie et un millier de chevaux, occuper tous les villages environnants, afin de prendre la place par la famine. Ce devait être long. Les Impériaux massèrent aussitôt des troupes à Asti pour être en mesure de secourir Valfenera [2].

De son côté, le comte de la Trinité, gouverneur de Fossano, tenta de se mettre en communication avec les assiégés en s'emparant de Sommariva del Bosco ; il ne put s'y maintenir ; mais, pendant qu'une partie de nos forces était à l'en chasser, un corps de deux mille cinq cents hommes, parti d'Asti, essayait de forcer le blocus et d'introduire un convoi dans la place. Boyvin dit bien qu'il fut mis en déroute près du village de Villafranca, et qu'une nouvelle tentative de la Trinité n'eut pas meilleur succès, mais il est à croire qu'il y a quelque exagération dans son dire [3], car Valfenera réussit à tenir jusqu'au mois de septembre.

[1] De Thou, t. I, p. 451 ; Boyvin, p. 643.

[2] *Ibid.*, et p. 641.

[3] De Thou parle de succès remportés par la Trinité et par Alvaro de Sande.

Pendant que ce siège nous occupait, nous faillîmes perdre Turin [1]. César de Naples avait gagné un soldat de la compagnie de Remonet, qui avait promis de lui livrer la ville un jour qu'il serait en sentinelle. Les renforts que la garnison de Vulpiano reçut pour cette entreprise donnèrent heureusement l'éveil. On essaya d'attirer César dans un piège, mais, instruit du changement de la compagnie de Remonet, il se douta de quelque chose et, quand le traître fit le signal convenu, il envoya en avant quelques soldats seulement, qui éventèrent l'embuscade.

Sur ces entrefaites arriva la déroute du maréchal Strozzi à Marciano (31 août) ; l'armée de Sienne était détruite, les Espagnols n'avaient plus qu'à assiéger la ville ; ils étaient libres de détourner sur le Piémont les renforts qui leur venaient. En effet Figueroa retint six mille lansquenets, tira quelques troupes de Toscane, obtint des Génois cinquante mille écus et se prépara à un effort décisif pour délivrer Valfenera [2]. Nos forces étaient inférieures aux siennes, car le maréchal avait vainement averti le Roi de ce qui allait arriver et de la nécessité de le renforcer ; toutefois il ne put se résigner à perdre le fruit de six mois de travaux. Il avait remarqué sur la route d'Asti à Valfenera un endroit propice pour une embuscade. Près du village de

[1] Boyvin, p. 642.
[2] Boyvin, p. 644 et 654.

Villafranca, la route franchissait un ruisseau sur un pont de bois, puis elle suivait la vallée de ce ruisseau, dont les bords étaient couverts de broussailles et sur lequel débouchaient plusieurs vallons, cachés aux regards quand on venait d'Asti ; de l'autre côté s'étendait un taillis, et un peu au delà trois ou quatre métairies abandonnées. Il cacha dans le taillis seize cents arquebusiers et quatre cents piquiers, commandés par Bonnivet, avec ordre de se tenir à plat ventre ; deux cents cavaliers furent mis dans les métairies, cinq cents arquebusiers dans le ravin et deux cents autres cavaliers dans les vallons voisins ; le gros de l'armée était en bataille au village de Saint-Paul ; de là le maréchal découvrait l'entrée de la vallée, et devait donner le signal en arborant un drapeau blanc au haut du clocher ; jusque-là, nul ne devait bouger. Il calculait que l'ennemi, troublé par une brusque décharge et par une attaque subite, embarrassé par les nombreux chariots qu'il amenait, enfermé dans cette vallée, pouvait éprouver un désastre complet. En effet il vit bientôt l'avant-garde impériale s'avancer sans défiance ; mais, quand elle fut à portée du taillis, un des nôtres tira, sans attendre le signal, les autres suivirent ; c'était trop tôt, on eut beau charger immédiatement, on ne put défaire que quelques centaines d'hommes ; au bruit de l'attaque, l'armée ennemie s'était arrêtée et mise en bataille. On juge de la colère du maréchal ; l'imprudence ou la trahison lui enlevait une victoire assurée, dont les conséquences étaient incalculables ; il lui fallut voir

ravitailler Valfenera sous ses yeux et renvoyer ses troupes aux garnisons [1].

Il n'était pas homme à les y laisser longtemps au repos ; et bientôt, sur son ordre, Bonnivet alla s'emparer de Villanova di Mondovi, de Sant'Albano, de la Trinita et de plusieurs autres petites places au delà de la Stura, pour resserrer Coni et Fossano [2]. Simple intermède en attendant une entreprise plus importante.

Les Siennois le suppliaient de marcher à leur secours [3], car, depuis la défaite de Strozzi, ils étaient assiégés et se sentaient perdus si l'on ne venait les délivrer. L'entreprise, disaient-ils, était facile : quelques jours de marche le menaient à Parme, où

[1] Son cousin Chavigny lui écrivait de « Villiers Costeretz le xiie jour de septembre » : « J'ay receu les lres quil vous a pleu mescripre du iie de se mois escriptes de poirin (Poyrino). Il me deplest bien fort que voz forces nont estey assez grandes pour empescher lavuiteullement de vallefenieres, il n'y a pas huit jours que M. le connestable men parloit allant au semont (sermon) et avoit bien opinyon sy voz forces eussent estey assez grandes que vous les ussiez gardes dexecuter leur antreprinse. Je vous asseure, M., que si vous eussies eu beaucoup de tieulx (tels) soliciteulx que Sipiere quant il est venu trouver le roy ou quil en eust estey creu il y a longtemps que fussiez satisfaict de se que demandiez... » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20450, f° 31, original).

[2] Boyvin, p. 646.

[3] Boyvin, p. 648. — Voir à la Bibliothèque nationale (mss. fr., vol. 20450, f° 35) une lettre d'Odet de Selve et du cardinal Hippolyte de Ferrare priant M. de Brissac d'aller au secours de Sienne. (De Rome, le xxixe décembre 1554, original.) *Item (ibid.* f° 47) une dépêche chiffrée de M. de Soubise sur le même sujet. (Parme, xxixe janvier 1554, V. S., original.)

Octave Farnèse fournirait des vivres, des munitions, des renforts même ; Lucques ensuite offrait le passage et de l'argent, et de là on était sur le territoire de Sienne. Mais une affaire si aventureuse, et des calculs si peu certains n'étaient guère propres à séduire l'esprit du maréchal ; il n'aimait pas à laisser tant à la fortune ; et, malgré les instances de Strozzi [1], il renvoya au Roi les députés siennois, en déclarant qu'il ne tenterait l'entreprise que si on lui donnait une armée de quinze mille hommes, sans toucher aux troupes du Piémont, car il ne fallait pas s'exposer à perdre ce pays pour une aventure pleine de hasards. Il présentait d'ailleurs un projet plus praticable, c'était de lui envoyer des renforts et de le mettre en état d'entreprendre quelque chose d'important ; on forcerait peut-être ainsi les Espagnols à laisser Sienne, ou du moins à en rappeler une partie de leurs troupes pour défendre le Milanais. Il ne se faisait pas sans doute grande illusion ; ce qui eût été possible aussitôt après la bataille de Marciano, ne l'était plus maintenant, sinon avec des forces très considérables, et le conseil, en adoptant ses idées et en lui disant de ne pas quitter le Piémont, ne lui envoya que quelques milliers d'hommes.

A peine eut-il reçu les premiers, qu'il alla attaquer Ivrée. On était au commencement de décembre [2],

[1] D'après Brantôme, Strozzi lui en voulut toujours de n'être pas venu délivrer Sienne. (*M. de Strozze.*)

[2] Boyvin dit que ce fut le 29 décembre (p. 651) ; M. Claretta (p. 85) donne la date du 14 novembre, tout en renvoyant à une lettre du 30 décembre, mais je crois qu'il faut adopter la

le froid était vif, la neige épaisse, mais cela même rendait peu abondantes les eaux de la Doire, qui passe le long des murailles de la ville, et favorisait une attaque de ce côté, où les remparts devaient être en mauvais état. César de Naples en avait averti le gouverneur, Christophe Moralès, qui lui avait répondu avec assurance de ne rien craindre, qu'il avait une bonne garnison de quinze cents hommes. Pourtant il aurait dû savoir que ses soldats, mal payés, étaient mécontents, et que leur indiscipline et sa dureté avaient indisposé la population [1]. Il n'avait pas même eu le soin de garnir fortement le château de Malvicino, qui dominait la ville. Brissac, qui le savait, envoya Bonnivet et Ludovic de Birague l'investir rapidement; puis il parut devant Ivrée avec dix-sept mille hommes d'infanterie et douze cents de cavalerie, douze canons et quatre couleuvrines. Quelques coups de canon forcèrent les défenseurs de Malvicino à promettre de se rendre quand la ville capitulerait; ensuite on ouvrit la tranchée devant le

date du 19 décembre, donnée par de Thou et par Muratori, car, dès le 24, l'ambassadeur d'Angleterre, Dr Wotton, s'empresse d'annoncer cette nouvelle à son gouvernement (*Calendar of State Papers, foreign series, Mary,* p. 147). De son côté, l'ambassadeur d'Espagne en Angleterre, Simon Renard, écrivait à l'évêque d'Arras, le 3 janvier 1555 : « la prinse d'Ivrea est très mal à propoz et de grande conséquence comme est aussi la perte de Masin et de Crescentin, si elle est véritable... Mais si les François eussent prins le chemin droict de Novarre à Milan, ils eussent encores plus estonné la compaignie. » (*Papiers d'Etat du cardinal Granvelle*, t. IV, p. 369.)

[1] Ricotti, *Storia della Monarchia Piemontese*, t. II, p. 21. Claretta, p. 71, dit que la ville était réduite de deux mille feux à deux cents.

rempart que baignait la Doire ; dix canons et quatre couleuvrines furent mis en batterie et en deux jours eurent ouvert une brèche suffisante. On se prépara à l'assaut ; on jeta des ponts sur la rivière, et l'on n'attendait plus que le signal, quand la garnison, se mutinant, força le gouverneur à capituler ; on lui accorda les honneurs de la guerre.

La prise d'Ivrée préparait celle de Vulpiano, dont elle rendait le ravitaillement plus difficile, et nous livrait le cours de la Doria Baltea. Y laissant M. de Montbasin avec douze cents hommes[1], le maréchal se porta sur le château de Masino. C'était comme un poste avancé d'Ivrée, très avantageusement situé sur une hauteur de la rive gauche de la rivière. Pour épargner le temps et le sang des soldats, il demanda qu'on lui remît la place, s'engageant sur l'honneur à la rendre dès qu'il viendrait à perdre Ivrée. Mais Masino appartenait à Giovanni Amadeo di Valperga, lieutenant général du duc de Savoie depuis la captivité du comte de Challand ; il répondit que qui donnait sa vie à son souverain n'y épargnait point ses biens ; la garnison ne montra pas moins d'assurance ; il fallut donc recourir à la force. Le sol, tout rocheux et durci par la gelée, ne permettait pas de creuser des tranchées, on dut y suppléer par des mantelets, et ce ne fut qu'après plus de douze cents coups de canon[2]

[1] Boyvin, p. 652.

[2] Une lettre du maréchal à M. de Bassefontaine, ambassadeur du Roi, près de Charles-Quint, parlant de ce siège, dit seulement sept ou huit cents ; de Casale, 11 avril 1556 (Bibliothèque nationale. mss. fr., vol. 6617, f° 2, original).

que, la brèche étant ouverte, la plupart des soldats hors de combat et le commandant blessé mortellement, la place capitula.

Le mauvais temps empêcha d'aller attaquer San Germano [1], à deux lieues de Verceil, et força de faire rentrer les troupes dans leurs quartiers. Le maréchal se contenta d'obtenir la soumission de Biella, sur le versant des montagnes qui ferment à l'est la vallée d'Aoste, soumission qui fut complétée par celle du marquis de Masserano [2], dont les domaines s'étendaient jusqu'à la Sésia. Ce seigneur altier, mécontent du duc de Savoie, convint qu'il se « déclareroit serviteur du Roy, à trois mille escus de pension par an, qu'il fortifieroit, avec le secours du Biellois, le chasteau de Galiany, qui couvriroit Yvrée et Bielle, et assureroit aussi le païs jusques à Gatinarre, pour la garde duquel Galiany deux cens hommes lui seroient payés ; que le comte de Candel, son fils, auroit mil hommes de pied, lesdicts deux cens comprins, sous trois capitaines dont il seroit colonnel, partie desquels seroient despartis par toutes ses villes et chasteaux. Les choses signées, le maréchal leur mit l'escharpe

[1] Boyvin, p. 653.

[2] Filiberto Ferrero, marquis de Masserano, adopté par Ludovico Fieschi, comte de Lavagna. Son fils Rodomonte Bonifazio avait bravé le comte de Masino, lieutenant général du duc de Savoie, et il ne pardonnait pas à ce prince d'avoir acheté à Pier Luca Fieschi sa seigneurie de Crevacuore, voisine de Masserano, avec tous ses droits et titres sur ce marquisat. Voir Claretta, p. 80 et suiv. — Cf. Boyvin, p. 653 et 659.

blanche à tous deux au col, mais non au cœur, ainsi qu'il apparut depuis[1]. »

Ces progrès causèrent une grande inquiétude dans la vallée d'Aoste[2]. Abritée derrière ses montagnes aux neiges éternelles, elle avait pu jusqu'alors échapper à toutes les alternatives de la guerre, et ne connaître d'autres étendards que ceux de Savoie. Mais elle devait ce privilège, moins au courage de ses habitants, qu'à la protection des Suisses, qui, ayant besoin de cette route pour leur commerce, avaient fait admettre sa neutralité, et elle craignait de voir cette protection inefficace et cette neutralité violée. Le gouvernement de Savoie le redoutait encore bien plus, car il eût perdu ainsi le seul coin de terre où son autorité s'exerçât encore librement, et qui ne fût pas occupé par les étrangers. Depuis la captivité du comte de Challand, il était à ce sujet dans des transes continuelles[3]. Ce seigneur étant vicomte de la vallée, et en possédant les principaux châteaux, les Français n'allaient-ils point, par son moyen, mettre la main sur le pays ; n'allaient-ils point, par ruse ou par vio-

[1] En effet il essaya de nous trahir et de revenir au parti du duc. Voir Claretta, p. 172, et Boyvin, p. 772. Celui-ci rapporte en cet endroit un trait de cruauté du marquis : On trouva en saisissant le château de Jumaglia, qui lui appartenait, un pauvre prisonnier « tout nud et n'ayant que la peau. » C'était un gentilhomme vercellois qu'il avait pris par trahison et qu'il retenait captif depuis dix-huit ans.

[2] Voir Claretta, p. 12, 45, 64.

[3] Claretta, p. 89-97.

lence, se faire ouvrir ses places ; ne les livrerait-il point lui-même pour prix de sa liberté ?

Dans cette crainte, on s'était adressé à la comtesse de Challand [1], pour la décider à recevoir garnison dans ses châteaux [2], puis aux habitants de la vallée pour qu'ils se missent en défense ; on leur avait arraché une contribution de 150,000 écus et une levée de six mille hommes ; les mesures les plus urgentes avaient été prises au fort de Bard et dans les places les plus exposées. Mais l'inquiétude fut au comble quand les Français eurent pris Ivrée ; on les voyait déjà maîtres de toute la vallée. Des ambassadeurs partirent aussitôt offrir de l'argent aux Valaisiens et leur demander des troupes. Ceux-ci refusèrent, disant qu'ils ne pouvaient le faire sans rompre leur alliance avec la France [3]. Alors il ne resta plus qu'à s'adresser au maréchal et à obtenir de lui l'engagement de respecter la neutralité [4].

Cette demande fut appuyée par les Suisses, qui rappelèrent que cette neutralité avait toujours été respectée, et qu'ils y avaient le plus grand intérêt ; ils promirent au nom des Vaudoustois que tout en res-

[1] M. de Brissac l'avait mise en liberté sans rançon ainsi que ses filles. (Claretta, p. 38)

[2] Elle résista à toutes les instances qu'on lui fit à ce sujet, répondant fièrement qu'elle saurait bien défendre ses places elle-même. (Claretta, p. 47.)

[3] Claretta, p. 88.

[4] D'après Ricotti, *Storia della Monarchia Piemontese*, t. II, p. 37, cette neutralité avait été reconnue par un accord du mois de janvier 1552. — Cf. Claretta, p. 46.

tant fidèles à leur duc, ils ne feraient rien contre la France, enfin ils demandèrent une déclaration reconnaissant aux Vaudoustois et aux Suisses le droit de commercer librement et avec le Piémont et avec le Milanais [1]. Le maréchal se montra tout disposé à accueillir ces demandes. Ses instructions, répondit-il, lui ordonnaient de « gratifier les seigneurs des Ligues en toutes choses », et il n'avait pas besoin de cet ordre, car il était ami de leur nation, comme pouvait en témoigner leur compatriote le colonel Frolich ; il allait écrire immédiatement au Roi, à qui les habitants de la vallée n'avaient qu'à envoyer des députés.

L'affaire semblait terminée, quand on apprit que les Valaisiens étaient prêts à envahir le pays, qu'ils faisaient travailler à dégager la route du grand Saint-Bernard, et avaient réuni quatre mille fantassins et trente petites pièces d'artillerie [2]. Leurs députés vinrent en effet bientôt trouver le maréchal et lui dire qu'ils voulaient occuper la vallée pour empêcher les Espagnols d'y entrer, et en nantissement d'une somme de 60,000 florins d'or qu'ils avaient prêtée au feu duc Charles ; que du reste François Ier les y avait autrefois engagés. D'après les auteurs italiens [3], ils comptaient qu'il serait disposé à seconder leur entreprise et à partager le pays avec eux, mais ils furent bien détrompés. Les choses, leur répondit-il, n'étaient plus dans le même état qu'au temps de François Ier, et ce

[1] Boyvin, p. 654.
[2] *Ibid.*, p. 655.
[3] Ricotti, t. II, p. 38 ; Claretta, p. 95.

n'était pas au moment où il venait de garantir la neutralité de la vallée, qu'il la violerait ou la laisserait violer. Il les priait donc d'attendre au moins pour agir la réponse du Roi, à qui il en écrirait. Et, comme les députés trouvaient ce délai un peu long, disant que leurs troupes étaient déjà en marche, « je vous assure, leur répliqua-t-il, que si elles passent les montagnes, elles me trouveront l'épée au poing, aussi avancé qu'elles. » Cette menace et les instances de l'ambassadeur français en Suisse décidèrent les Valaisiens à renoncer à leur entreprise, mais il leur en resta quelque ressentiment, du moins à quelque temps de là des démêlés s'élevèrent avec les Suisses.

Déjà ils avaient réclamé contre la captivité du comte de Challand [1], prétendant que, né dans la vallée d'Aoste, il était leur « combourgeois » et devait jouir du bénéfice de la neutralité, mais on n'avait pas eu de peine à démontrer qu'officier du duc de Savoie, pris les armes à la main dans une place de guerre où flottaient les bannières de Savoie et d'Espagne, il était retenu prisonnier avec toute justice [2]. Au commencement de la campagne suivante, ils prétendirent que leurs soldats ne devaient point servir contre le Milanais, d'anciens traités avec les ducs de Milan le leur interdisaient [3]. La réplique était facile, il n'y

[1] Boyvin, p. 658.

[2] M. Claretta cite, p. 132, une lettre du colonel dell'Isola qui, parlant du comte de Challand, dit : « ed il mezzo de'Bernesi col Re non gli ha giovato cosa alcuna. »

[3] Boyvin, p. 660.

avait plus de ducs de Milan, la guerre était contre l'Empereur, ennemi commun de la France et des Suisses ; de plus leurs traités avec nous ne portaient aucune restriction ; enfin ils avaient bien combattu contre les rois de France, ducs légitimes de Milan, ne devaient-ils pas réparer cela par leurs services ? Après tout, s'ils ne voulaient pas, on engagerait des Allemands à leur place. « C'estoit une practique dressée par le cardinal de Trente et par le Figuerol, avec armes dorées qui sont fort aimées par ceste nation qui prent à toutes mains [1]. » Tout finit par s'apaiser, et les Suisses continuèrent à servir.

[1] Boyvin, p. 660.

CHAPITRE X

Campagne de 1555. — Fortification de Santhia. — Prise de Casale. — Pourparlers avec le duc de Savoie. — Ravitaillement de Vulpiano et siège de Santhia par le duc d'Albe. — Prise de Vulpiano et de Moncalvo. — Ligue entre le Roi et le Pape. — Prise de Vignale. — Trève de Vaucelles.

Quelle que fût l'importance d'Ivrée et de nos autres conquêtes, elle n'était pas telle que l'ennemi laissât, pour venir les reprendre, le siège de Sienne qu'il avait déjà réduite aux abois ; il fallait pour sauver la malheureuse ville d'autres coups et de plus décisifs. Le maréchal n'avait guère le moyen de les porter, il voulut du moins mettre à profit le peu de renforts qu'il avait reçus, et répondre aux instances du Roi qui le pressait de porter la guerre dans le Milanais.

Vers la fin du mois de janvier 1555[1], il rentra en

[1] Boyvin, p. 656 ; Rabutin, p. 650. Voir (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20643, f° 20) une lettre de Brissac au Roi, datée de Santhia, le 13 février. — Dans une lettre au duc de Guise (« de Carmaignolles, » le 31 décembre 1555), le maréchal dit : « Dès que je commancay à faire fortiffier Santia les habitans du lieu monstrèrent avoir ung fort bon zelle et affection envers S. M. et feirent très bon debvoir en leur fortiffication, affin de demeurer soubz son obéissance et depuis durant qu'ilz ont esté assiegez ilz ont entierement faict tout ce que bons et loiaux subiectz peuvent et doivent faire pour se conserver en la subiection de leur prince. » (*Ibid.*, vol. 20450, f° 133, original.)

campagne avec toutes ses forces et vint occuper Santhia. C'était un bourg entre la Doire et la Sésia, au milieu d'une plaine fertile, à peu de distance de Verceil, de Trino et de Crescentino, et qui, une fois fortifié, pouvait tenir ces places en bride et servir de point d'appui pour une attaque contre le Milanais ou contre Casale. Francesco Orologio traça aussitôt le plan de cette nouvelle place forte, et lui donna la forme d'un carré long, avec quatre bastions aux angles, et, sur les faces principales, deux plates-formes élevées, d'où l'on pouvait découvrir tout le circuit. Le maréchal, Bonnivet, les Birague et les autres chefs se partagèrent le travail ; tout le monde s'y mit avec ardeur, et, dit Boyvin, « me souvient bien que j'y portay moy-mesme la hotte plus de trente fois. » En quelques semaines la fortification fut achevée ; on amena d'Ivrée de l'artillerie et des munitions ; de Carignano et de Carmagnola, de la farine, du blé, du lard, etc., pour ménager les ressources des environs, et la nouvelle place se trouva en état de soutenir un siège même contre toute une armée.

Inquiets de ce travail et impuissants à l'empêcher, les Impériaux se hâtèrent de réparer leurs places, surtout Verceil et San Germano, et envoyèrent quatre cents cavaliers et douze enseignes d'infanterie à Gattinara [1]. Brissac ne voulut point les y laisser et fit partir pour les déloger Bonnivet et d'Amville avec des forces à peu près égales. Mais en route Bonnivet

[1] Boyvin, p. 663 ; Rabutin, *Histoire des guerres de la Gaule Belgique*, l. VII, fin.

fut pris de la goutte; d'Amville, quoiqu'il vînt de recevoir le commandement de la cavalerie légère, était trop jeune pour conduire seul une pareille entreprise; le maréchal partit le rejoindre avec quatre cents Suisses, cent cinquante chevaux et deux couleuvrines. Ce retard et les pluies qui survinrent et ralentirent la marche, empêchèrent de surprendre l'ennemi, qui, prévenu à temps, s'enfuit à la hâte vers les montagnes. Brissac occupa du moins Gattinara et Crevacuore, petite place achetée récemment par le duc de Savoie à Pier Luca Fieschi, et dont la possession nous ouvrait la route du Simplon et facilitait la descente des renforts de Suisses. Mais il semblait que la fortune s'acharnât contre nous pendant toute cette expédition; M. de Brissac fut à son tour pris de la goutte aux jambes, et l'on dut le ramener à Santhia dans un coche que lui prêta galamment la comtesse de Gattinara.

Il ne tarda pas à y recevoir des ordres bien différents des précédents. Il n'était plus question de s'avancer du côté du Milanais, le Roi avait trop d'affaires sur les bras pour continuer à supporter les dépenses excessives de l'armée d'Italie; dès que Santhia serait en défense, il fallait casser les compagnies nouvellement levées et se retirer aux garnisons [1]. C'était se réduire à l'impuissance; Brissac ne put s'y résigner. Il répondit qu'il n'avait fortifié Santhia que pour préparer une entreprise sur Casale, qu'il était sur le point de l'exécuter et qu'elle offrait de grandes chances de succès; que d'ailleurs il fallait rester en

[1] Boyvin, p. 660.

état de repousser les Impériaux, si, comme c'était probable, ils tentaient de reprendre Santhia et Ivrée. Déjà le cardinal de Trente, gouverneur de la Lombardie en l'absence de Gonzague [1], avait réuni une somme de 200,000 écus, le duc de Toscane s'était engagé à fournir six mille hommes, un grand effort se préparait, était-ce le moment de diminuer nos forces?

Le projet sur Casale fit revenir le Roi sur sa décision. Cette ville appartenait à la duchesse de Mantoue [2], mais, comme toutes les places du Montferrat, dont elle était la capitale, elle était ouverte aux Espagnols qui y avaient une garnison. Sa situation sur le Pô et sa forte citadelle lui donnaient une grande importance, et depuis longtemps le maréchal nourrissait le dessein de s'en emparer.

C'étaient, comme pour Verceil [3], Salvoyson et Pontestura qui maniaient l'affaire. Celui-ci avait été un jour mandé secrètement par un de ses parents, maître d'école à Casale. Après divers propos au sujet d'un mariage, « que pensez-vous que me donnât le Roi,

[1] Jusqu'alors en effet la retraite de Gonzague n'était pas définitive, comme le prouvent les efforts du duc de Savoie pour empêcher son retour et pour lui succéder (voir *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV); en attendant, l'administration civile du Milanais était confiée au cardinal Christophe Madruzzo, évêque de Trente, et le commandement des troupes à Figueroa.

[2] Marguerite, fille de Guillaume VIII Paléologue et d'Anne d'Alençon, héritière du Montferrat par suite de l'extinction de la ligne masculine; elle avait épousé Frédéric de Gonzague, duc de Mantoue.

[3] Sur la prise de Casale, voyez Boyvin, p. 666-675; Brantôme, *Monsieur de Salvoyson*; Rabutin, p. 650; de Thou, p. 418; et une chronique anonyme de Casale, publiée dans l'*Archivio Storico Italiano*, t. XIII, p. 343-349.

lui dit cet homme, si je lui mettais cette ville entre les mains? — Elle est de telle importance, répondit Pontestura, que sans doute rien ne vous serait refusé; si vous avez ce projet, il faut en parler au maréchal. — Allez donc, reprit l'autre, demandez-lui 12,000 écus pour moi et 6,000 pour vous, puis revenez, je vous montrerai les moyens ». Brissac reçut cette ouverture avec joie, il promit tout et, après avoir chargé Salvoyson d'étudier l'affaire, il renvoya Pontestura à Casale avec 100 écus pour le maître d'école. Alors celui-ci lui montra, près de la porte du Pô, un endroit de la muraille que les sentinelles ne pouvaient apercevoir : une petite tour de forme carrée d'un côté, un coude que faisait le rempart de l'autre, les en empêchaient; on pouvait la nuit descendre dans le fossé avec une échelle et remonter sans être vu, et il lui en fit faire l'expérience.

Le maréchal ne se hâta pourtant pas de profiter de ce renseignement; il craignait de n'obtenir, comme à Verceil, qu'un succès éphémère. La ville prise, resterait à s'emparer de la citadelle; pour cela il fallait pouvoir amener rapidement de grandes forces et surtout beaucoup d'artillerie, or nos places de la rive droite du Pô étaient trop éloignées et séparées de Casale par un pays accidenté et dont les routes étaient mauvaises. Santhia occupé, l'entreprise devenait plus facile. On choisit pour l'exécuter la nuit du 2 au 3 mars [1]. C'était la dernière nuit du carnaval, or cette année-là

[1] Chronique anonyme de Casale. Voir à la Bibliothèque nationale (mss. fr., vol. 20450, f° 51, copie du dix-septième siècle) une lettre de Brissac au connétable, datée de Casale, le 4 mars,

le carnaval devait être plus animé que de coutume, grâce aux noces d'un des plus riches habitants de la ville, auxquelles toute la noblesse du pays devait assister ; Figueroa lui-même y était attendu ; des fêtes [1],

lui annonçant la prise de la ville et demandant des récompenses pour les auteurs de l'entreprise, et (*ibid.*, f° 49), une autre du 10, où il réclame de la poudre, de l'argent, des commissaires de l'artillerie, des canonniers et « gens du mestier d'icelle, car, par faulte, chascun y est employé, mesme M. d'Amville s'en empesche dont je crains qu'il ne luy en arrive fortune. » Une copie de cette dernière lettre existe au volume 20643 (f° 29, copie du dix-septième siècle), qui en contient également trois autres, l'une de Santhia, le 2 mars (f° 27, *idem.*), les autres de Casale, le 12 (f^os^ 29 et 31, au Roi et au connétable, *idem*) ; dans celles-ci le maréchal dit : « Sire, je vous escripviz avant hier comme ce chasteau se trouve de beaucoup plus fort qu'on ne m'avoit donné à entendre, cela est cause que jusques à ceste heure nous ne y avons aultre chose sceu faire que de tirer aux deffences et faire nos tranchées, mais nous espérons dans deux jours pouvoir commancer à battre et dans deux aultres avoir faict ou failly. Sy de fortune il advient que nous le faillons, je feray comme desjà je vous ay escript ung retranchement de la ville contre le chasteau, retireray notre artillerie dans lad. ville et y lairay quant et quant le meilleur nombre d'hommes qu'il me sera possible, car de ramener lad. artillerie en Piedmont il n'y aura ordre sy les impériaulx se trouvent avec armée en campaigne et par ung advertissement que je viens d'avoir encores ce matin, j'entends que le cardinal de Mantoua et le marquis de Pescara sont arrivez en poste en Alexandrie expressément pour faire tout effort de nous venir chasser d'icy ce quilz ne sauroient faire sy promptement que desja nous n'ayons eu la fin dud. chasteau telle quelle douira estre. »

[1] D'après la chronique anonyme, Figueroa serait venu à Casale pour surveiller de plus près les mouvements de l'ennemi, mais, peu actif et peu habitué à la guerre, il se serait plus occupé des fêtes du carnaval, « per essere essa nazione dedita a quello spasso di star con le donne e far all'amore : e per quanto esso Figarollo fosse di tempo ed assai vecchio, pure si dilettava ancor esso d'essere accarezzato ed intrattenuto con le signore e donne di Casale. »

des courses de bagues, des tournois étaient annoncés; officiers et soldats ne pouvaient manquer d'y prendre part, et, tout au plaisir et à la joie, feraient sans doute moins bonne garde que de coutume.

Pour mieux tromper l'ennemi, Salvoyson feignit d'être malade et fit demander à Casale les deux meilleurs médecins de la ville. Ceux-ci arrivent à Verrue vers le soir; on leur dit qu'il venait de s'endormir; il ne fallait pas troubler ce sommeil salutaire; on les conduisit à l'auberge. Mais bientôt le prétendu malade se lève, monte en barque avec trois cents hommes et descend le Pô rapidement, coupant sur son passage les cordes des bacs, et emmenant avec lui les bateaux. Bonnivet, d'Amville et La Mothe Gondrin, partis en même temps de Santhia, se trouvent sur les bords du fleuve avec douze cents arquebusiers et deux cents chevaux; ils passent rapidement. Aussitôt on escalade la muraille, les sentinelles sont égorgées, le corps de garde forcé, la porte du Pô ouverte et toute la troupe se précipite dans la ville. Quelques gentilshommes éveillés par le bruit sortent de leurs logis, ils sont tués ou pris; un officier rallie une centaine de lansquenets, il est blessé à mort et sa troupe se disperse; une partie de la garnison parvient à gagner la citadelle et Figueroa lui-même n'a que le temps de s'y jeter à peine vêtu. La population ne bougea point; elle n'aimait pas les Espagnols [1], qui se défiaient

[1] Une bonne partie de la noblesse de Montferrat regrettait le temps des Paléologue, où leur pays était allié à la France, parce qu'alors ils obtenaient des compagnies de cavalerie ou

d'elle et avaient commandé récemment qu'en cas d'alarme chacun restât chez soi et mît des lumières aux fenêtres. Cette circonstance aida fort nos soldats à se reconnaître ; ils commirent peu de désordre ; mais s'emparèrent des chevaux et des bagages « de tous ces beaux faiseurs de tournois », à qui l'on imposa en outre de fortes rançons [1].

Le lendemain, le maréchal arriva avec quinze cents hommes ; son premier soin fut de placer des troupes autour de la citadelle, pour lui couper toute communication avec le dehors, puis il fit mettre en batterie trois canons et deux couleuvrines, que l'on avait trouvés dans la ville, et envoya l'ordre de faire venir de Santhia le reste de l'armée et d'amener de l'artillerie de Turin.

La citadelle était en effet très forte, entourée d'un fossé large et profond, et flanquée de quatre bastions ;

d'infanterie et des pensions, tandis que Charles-Quint réservait ses faveurs pour les Espagnols, les Allemands et les Flamands ; aussi plusieurs complots avaient-ils déjà eu lieu pour livrer Casale aux Français. Voir Paul Jove, l. XXXVI.

[1] L'ambassadeur d'Angleterre à Bruxelles, sir John Masone, en annonçant à son gouvernement la prise de Casale, disait : « In the surprise there were not past three of any name hurt or taken, whereof one was Count Lodrogno and the other one Farnari » (Dépêche du 15 mars). Le 21 mars il écrit : « As yet the French have made no spoil in the town beyond sacking the Jews and taking from the townsmen all kinds of weapons. » (*Calendar of State Papers*, p. 159 et 161.) La chronique anonyme confirme ce fait : « Si diedero a far bottino, *e massime alli Ebrei*, benche M. de Brisacco generale fece far bando, che nessun soldato dovesse pigliare ne togliere cosa alcuna a' cittadini... nell' intrare in Casale fossero sacchegiati alcuni altri cittadini... *ed alcuni cittadini particolari ch'erano al servizio degl'imperiali.* »

aux cent hommes de garnison ordinaire s'étaient joints quatre ou cinq cents Allemands de la garnison de la ville, et bientôt, par la négligence d'un officier, le capitaine Salines [1] parvint à s'y introduire avec une centaine d'arquebusiers espagnols ; la partie inférieure des murailles renfermait des magasins remplis de vivres et de munitions ; elle pouvait résister au moins six semaines. C'était plus qu'il n'en fallait à Figueroa, qui avait réussi à s'échapper, pour rassembler ses forces et venir nous attaquer dans notre conquête. Brissac craignait d'éprouver le sort de M. de Burie, qui, après avoir surpris Casale, en 1536. n'ayant pu prendre la citadelle, avait bientôt perdu la place, et même été fait prisonnier.

Pour parer à ce danger, il se protégea par un grand et fort retranchement, en même temps qu'il prenait toutes les mesures possibles pour empêcher les secours, et qu'il poussait avec vigueur l'attaque des bastions qui regardaient la ville. L'un d'eux présenta bientôt une brèche, et l'assaut en fut décidé. Pour ces entreprises périlleuses, le maréchal entretenait un certain nombre de soldats et de capitaines qui avaient eu maille à partir avec la justice de France ; il leur offrait un asile momentané, et l'occasion de racheter leurs crimes ou de rendre leur mort glorieuse et utile à l'État [2]. Il s'adressa à l'un d'eux, le capitaine La

[1] La chronique anonyme dit : « Il quale era persona approvata, e s'introdusse nel castello per il fosso con grande astuzia, ingannando le sentinelle francesi... con il parlar francese, e con le croci bianche. »

[2] De même Vasco de Gama. dans son voyage à la découverte des Indes, avait emmené avec lui dix malfaiteurs pour les missions dangereuses.

Trappe, « homme de mauvaise mine et fort méchant garçon, » lui commandant de prendre une dizaine de gens comme lui avec trois cents hommes des bandes françaises de Bonnivet, et de s'emparer à tout prix du bastion. « Je les y veis aller, dit Boyvin, de mesme gayeté qu'on va aux nopces. La hardiesse, la gloire, l'amour envers le supérieur et bienfaicteur, » les animaient et ils donnèrent dedans si furieusement qu'ils réussirent ; La Trappe y fut tué avec une vingtaine d'hommes [1].

Alors on se tourna vers l'autre bastion. Pour celui-ci, l'assaut fut confié à M. de La Roche, lieutenant de la compagnie de Vassé, qui par sa négligence avait laissé entrer le capitaine Salines et venait d'être condamné à mort. Il accepta avec joie ce moyen d'éviter la honte du supplice, se prépara chrétiennement à paraître devant Dieu, et mourut en effet en combattant vaillamment, mais le bastion fut emporté.

Cependant le gouverneur [2], Vincenzio Guerrieri, ne se laissait point ébranler. Craignant toujours de voir arriver une armée de secours et de perdre le fruit de

[1] Il est probable que l'assaut fut plus sanglant que ne l'a dit Boyvin (p. 671), car la chronique italienne dit : « dove per tal assolto morirono molti Francesi : il che fu cosa biasimata tra essi Francesi ; » et sir John Masone écrit le 21 mars : « The French having made a breach in the castle of Casale gave it a great and fierce assault on the 12th inst., but were repulsed with the loss of at least 1000 of not of the worst of their soldiers » (*Calendar of State Papers*, p. 161) ; de Thou dit qu'on perdit deux cents hommes.

[2] De la citadelle ; le gouverneur de la ville était Mercurino di Gattinara Lignana, comte de Valenza.

ses efforts, Brissac résolut d'en finir à tout prix ; il déclara à ses capitaines qu'il fallait ouvrir le glacis et la contrescarpe, et loger l'artillerie sur le bord même du fossé, de façon à battre la partie inférieure de la muraille ; on y ferait brèche facilement, car elle était creuse, alors avec quelques caques de poudre on ferait tout sauter. La tentative était hasardeuse et fut accueillie avec une hésitation générale, mais il n'écouta aucune objection et dit au capitaine Richelieu et au colonel Frolich de se trouver le soir même sur le bord du fossé avec chacun deux cents hommes d'élite. Il y vint lui-même avec deux cents pionniers et fit aussitôt commencer le travail. Aux premiers coups de pioche, la garnison ouvrit un feu terrible, et, en moins de rien, nous tua ou blessa une trentaine d'hommes. Voyant le danger auquel s'exposait le maréchal, Richelieu, Frolich et les commissaires d'artillerie accourent et veulent l'entraîner. Était-il sage de hasarder ainsi une vie dont dépendait le salut de l'armée ? se défiait-il donc de leur courage ? Après beaucoup d'instances, Brissac céda et consentit à se mettre un peu à l'abri, mais en un lieu d'où il continuait à tout voir. Le travail avançait au milieu des arquebusades et malgré des pertes sensibles ; on parvint à dresser pendant la nuit des plates-formes pour quatre canons et à élever de petites traverses, qui abritaient un peu les canonniers et les munitions. Dès le matin la batterie commença, l'ennemi redoubla son feu et nous mit bientôt hors de combat plus de cinquante hommes. Mais, au bout de cent coups de canon, la muraille présenta une petite brèche. Alors les lans-

quenets, devinant le projet du maréchal, ébranlés par les menaces qu'on leur faisait, forcèrent le capitaine Salines et le gouverneur à parlementer. Ils élevèrent d'abord des prétentions exorbitantes : ils voulaient non seulement les honneurs de la guerre et le droit d'emmener leur artillerie, mais qu'il leur fût permis d'attendre huit jours si on ne les secourrait pas. Brissac leur accorda vingt-quatre heures, et déclara que le duc de Mantoue pourrait réclamer son artillerie [1], mais que le reste demeurerait au Roi. Salines et Guerrieri voulaient s'obstiner, mais les Allemands, échauffés par les discours d'un truchement, les menacèrent de capituler eux-mêmes et ils durent céder.

Cependant tout n'était pas fini et le maréchal n'était pas sans crainte, car il savait que le marquis de Pescaire approchait [2]. Il réunit tous ses officiers, leur recommanda de faire bonne garde, de se barricader, de faire des abatis sur les routes ; lui-même passa la nuit en armes. En effet on eut plusieurs alertes ; un moment même, on put croire que les Impériaux tentaient de forcer nos lignes, tant on entendait de cris

[1] Voir à la Bibliothèque nationale (mss. fr., vol. 20525, f° 15, original) une lettre du duc de Mantoue au maréchal (Mantoue, 12 avril 1555) réclamant son artillerie et refusant de la vendre. Cf. Boyvin, p. 706.

[2] Sir John Masone écrivait le 20 mars : « The Marquis of Pescara, who is general of the light horse, was at Mantua when Casale was surprised, and having received there 30,000 crowns for his wife's dowry, sent straight by the posts 20,000 of them to Milan, to be employed for the Emperor's service » (*Calendar of State Papers*, p. 161).

et de coups de feu. L'émotion du maréchal fut si vive qu'elle lui causa d'abord quelque trouble, mais il se remit vite et envoya partout l'ordre que chacun restât à son poste ; puis le bruit s'apaisa ; Pescaire n'osait attaquer. Enfin le jour parut ; après avoir parcouru les lignes, et félicité tout le monde, impatient de voir arriver l'heure, il fit avancer l'horloge et sommer la garnison de sortir. Elle obéit. Salines marchait en tête, il n'avait pas voulu signer la capitulation et, en saluant le maréchal : « Vous êtes bien heureux, lui dit-il, d'avoir eu affaire à pareille canaille et non à des hommes comme moi, vous n'en auriez pas eu si bon marché. — Si vous êtes si brave, lui répliqua Brissac, essayez donc de revenir, et vous verrez comment sera punie votre audace. » L'ennemi parti, on se mit en devoir de réparer les brèches. Salvoyson eut le gouvernement de la ville et Pontestura une place de capitaine de gens de pied avec une pension de 400 écus.

La prise de Casale nous avait coûté environ quatre cents hommes, outre les pionniers « pour rien comptés en ce jeu-là » ; les sièges et l'approvisionnement des places avaient réduit beaucoup les munitions ; les compagnies, mal payées, étaient incomplètes, et, loin de donner les moyens de poursuivre les succès, le Roi ordonnait de réduire les troupes par économie. Si donc les Impériaux craignirent de nous voir entrer dans le Milanais, ils durent vite se rassurer. Une fois de plus notre gouvernement oubliait qu'une occasion perdue ne se retrouve pas, et que, à la guerre surtout, c'est épargner que de dépenser à propos. Il eût fallu

profiter de la faiblesse de l'ennemi pour se débarrasser de ces postes qu'il possédait encore au cœur du Piémont, qui tenaient nos places en alarmes et nous obligeaient à y laisser de fortes garnisons. Vulpiano, Cherasco, Valfenera, étroitement serrées par les châteaux environnants, s'approvisionnaient avec peine ; mais leurs garnisons, malgré les souffrances, les mécontentements, les mutineries même, ne se fussent point rendues sans siège, et le maréchal était hors d'état d'en entreprendre. Au mois d'avril, ayant voulu bloquer Valfenera, avec quelques milliers d'hommes[1], au bout de dix ou douze jours ces troupes, qui n'avaient pas touché de solde depuis plusieurs mois, et ne recevaient d'autre distribution que vingt-quatre onces de pain par jour, se mutinèrent ; il fut contraint de les renvoyer dans leurs quartiers. D'ailleurs, des négociations étaient engagées[2], une trêve était possible, et, comme elle devait laisser les choses en l'état, il était prudent de renforcer les garnisons pour les mettre à même de s'étendre de tous côtés, d'occuper châteaux et villages et de s'assurer ainsi des contributions et des moyens de ravitaillement au détriment de l'ennemi.

Ces pourparlers, ouverts à Saint-Salut, près de Calais, sous la médiation du cardinal Pole, n'aboutirent point ; Charles-Quint ne voulait pas entendre parler de paix, si nous ne rendions les Trois-Évêchés, la Savoie et le Piémont, et ne renoncions à toute pré-

[1] Boyvin, p. 680.
[2] *Ibid.*, 705.

tention en Italie ; mais d'autres, plus secrets et d'un caractère tout différent, s'ouvrirent bientôt en Italie. Le nouveau duc de Savoie, qui était à la cour de l'Empereur à la mort de son père, n'avait pas encore visité ses États. Ses officiers le pressaient d'y venir [1] et lui représentaient que son absence décourageait ses peuples, qui, à bout de forces, opprimés par leurs alliés autant que par leurs ennemis, se croyaient abandonnés de leur prince et étaient prêts à courber la tête sous les armes toujours victorieuses des Français. Il demanda à l'Empereur de lui permettre d'y aller et même de lui confier le commandement de l'armée de Lombardie, vacant depuis le rappel de Gonzague [2] ; mais Charles-Quint refusa le commandement, craignant que le prince ne se préoccupât uniquement de ses intérêts, et se montra même peu favorable à son voyage en Italie. Il fut obligé de partir secrètement et déguisé [3]. Aussi son mécontentement était extrême ; il rappelait avec amertume tous les sacrifices que sa maison avait faits à la cause impériale, et l'ingratitude dont ils étaient payés ; il disait très haut qu'il ne voulait plus retourner en Allemagne.

Le voyant en de pareilles dispositions, l'évêque d'Aoste, un de ses plus dévoués serviteurs [4], lui con-

[1] Claretta, p. 53, 76, 79.

[2] Ricotti, t. II, p. 29 ; *Papiers d'Etat du cardinal Granvelle*, t. IV, p. 349 ; Claretta, p. 100.

[3] Il arriva à Verceil le 19 mai. — Claretta, p. 102 ; Boyvin, p. 714.

[4] Pier Francesco Gazino.

seilla de se réconcilier avec la France. Il l'écouta et le chargea de faire savoir au maréchal qu'il était prêt à embrasser le parti du Roi, si on voulait lui donner la main de M^me^ Marguerite [1].

L'évêque s'aboucha avec le gouverneur d'Ivrée [2] et lui représenta que son maître nous ouvrirait aussitôt Nice, Fossano, Coni, la vallée d'Aoste et nous donnerait les moyens de chasser les Espagnols de Ver-

[1] Il était toujours question de ce mariage depuis la mission de Brissac en 1547. Dès le commencement de la guerre, un gentilhomme piémontais de la maison des Prouaves [1] disait que le duc de Savoie était assez disposé à accepter les propositions qu'on lui avait faites alors, et se prétendait en position de l'y décider. Le comte de Challand, lieutenant général du duc, qui plusieurs fois avait indirectement cherché à entamer des pourparlers pour la réconciliation de son maître avec la France, prenait aussi ce mariage comme base. Pendant sa prison, après la surprise de Verceil, il le remit en avant, en y joignant un plan de pacification générale assez curieux. D'après lui, il était possible d'amener l'Empereur, dont le fils venait d'épouser la reine d'Angleterre, à donner le Milanais à la jeune Marie Stuart, fiancée avec le Dauphin, en échange de son royaume d'Écosse. L'échange serait avantageux aux deux parties, mais surtout à la France, le Milanais étant bien plus riche que l'Écosse, et le Roi ne pourrait refuser de rendre les villes conquises dans le Luxembourg, et la partie de la Corse qu'il avait enlevée aux Génois ; quant aux Trois-Évêchés, on les donnerait au duc de Lorraine, neveu de Charles-Quint, qui épouserait une fille de Henri II ; enfin les deux princes renonceraient définitivement l'un à la Bourgogne, l'autre à Naples. Ce projet, trop compliqué pour être accepté à une époque où l'on tenait moins de compte des nécessités géographiques que des droits prétendus, ne fut jamais sérieusement discuté (Boyvin, p. 683).

[2] M. de Montbazin.

[1] Boyvin, p. 526 ; c'est sans doute la maison de Provana qu'il veut dire.

ceil et d'Asti, alors le Milanais nous était ouvert. A en juger par les dires de Boyvin, M. de Brissac était favorable à cette alliance ; il sentait ce qu'il y avait d'odieux à retenir des États sur lesquels nous n'avions que des prétentions fort contestables, et à faire retomber sur un petit prince les coups que nous ne pouvions porter à l'Empereur. En communiquant ces ouvertures à la Cour, il fit valoir l'avantage qu'il y aurait à être assurés du Piémont, délivrés de l'obligation d'y entretenir des garnisons nombreuses, qui nous épuisaient, et secondés au contraire par les Piémontais. Qui pourrait dire l'effet d'un pareil changement sur l'esprit mobile des Italiens, et sur Charles-Quint lui-même, vieilli, fatigué, découragé presque ? Quelle occasion plus favorable aurait-on de recouvrer le Milanais ? A son avis, il était même utile de faire immédiatement avec le duc un arrangement par lequel on le lui laisserait en échange de ses États ; par là, nous assurerions notre frontière des Alpes ; et, inattaquables de ce côté, nous aurions peu à craindre de l'Angleterre ou de l'Allemagne.

Ce plan témoignait d'un grand esprit politique, mais il reposait sur la conclusion de l'accommodement, et l'accommodement échoua. Malgré son dépit, malgré sa jeunesse, Emmanuel-Philibert n'agissait qu'avec la prudence la plus circonspecte : il se sentai entre les mains de l'Empereur, et ne voulait rompre avec lui qu'après s'être assuré des conditions que nous lui ferions, afin de ne pas se trouver à notre merci [1]. Aussi, quand Charles-Quint, inquiet de son

[1] Claretta, p. 138.

mécontentement et de la froideur qu'il montrait au duc d'Albe et à ses autres officiers, l'invita à revenir près de lui, en lui promettant le commandement de l'armée des Pays-Bas, il partit pour ne donner prise à aucun soupçon. La cour de France vit là une preuve du peu de fond qu'il y avait à faire sur ses dispositions, et, malgré les assurances de l'évêque d'Aoste, qui disait que son maître saurait bien s'échapper dès que l'accommodement serait conclu, elle ne prêta qu'une oreille distraite aux propositions[1]. Peut-être eut-elle tort ; il eût été sage de chercher à enlever à l'Empereur un allié précieux, dont les États lui avaient jusqu'alors servi de rempart, et l'on eût dû songer qu'on ne l'amènerait pas à la paix par des conquêtes faites sur d'autres que lui.

Il préparait alors même un grand effort pour mettre un terme à nos succès en Piémont[2]. La chute de Sienne (21 avril) rendait disponible la plus grande partie des troupes employées à l'assiéger, il les rappela en Milanais, tira de Naples plusieurs milliers de ces arquebusiers espagnols, force principale de ses armées, envoya d'Allemagne des lansquenets et nomma le duc d'Albe son vice-roi en Italie[3]. Brissac, laissé sans secours, voyait avec inquiétude grossir

[1] Boyvin, p. 718.

[2] Rabutin, p. 651 ; de Thou, p. 419 ; Boyvin, p. 703 et suiv.

[3] L'insuffisance de Figueroa était manifeste; d'un autre côté, bien que l'Empereur eût reconnu la fausseté des accusations portées contre Gonzague, et qu'il l'eût même récompensé de ses services par le domaine de San Severino et une pension de 10,000 écus, il refusa de le renvoyer en Italie, où l'opposition était trop forte contre lui.

cet orage ; après avoir pris les mesures les plus urgentes pour la sûreté de nos places, il s'était établi près de Santhia, à Saluzzola [1], guettant une occasion de prévenir la concentration des Impériaux. Il apprit, dans les premiers jours de juin, que Figueroa était à Valenza, avec sept ou huit mille hommes répartis en deux corps, sur les deux rives du Pô, un pont les réunissait ; ce n'en était pas moins une imprudence [2]. Aussitôt il ordonne à Salvoyson de jeter un pont à Casale, de préparer des vivres pour cinq ou six mille hommes, et de se tenir prêt à marcher avec sa garnison ; puis il quitte Saluzzola à marches forcées. Malgré l'activité de Salvoyson, le pont ne put être achevé, et la lenteur du passage contraignit de s'arrêter à Casale. Dès lors, il fallait renoncer à l'espoir de surprendre l'ennemi ; on le trouva réuni sur la rive droite du fleuve ; du moins on le força de se renfermer dans la ville après un engagement de cavalerie assez vif ; puis on s'empara de San Salvador

[1] Voir à la Bibliothèque nationale (mss. fr , vol 20643, f^os^ 139 et 140, copies du dix-septième siècle) deux lettres au Roi datées de Salussoles, le 20 et le 27 avril, et deux autres au connétable du 5 et du 8 mai (*ibid.*, vol. 20450, f° 53, original, et vol. 20449, f° 57, copie du dix-septième siècle).

[2] Boyvin, p. 709 ; Rabutin, p. 651 ; de Thou, p. 469. Celui-ci raconte deux combats devant Valenza, l'un en 1554 (p. 451), l'autre en 1555 (p. 469) ; mais la ressemblance des détails indique le même événement ; d'ailleurs on ne voit pas à quel moment celui de 1554 aurait pu avoir lieu. — Le récit de Boyvin est presque la reproduction d'une lettre de d'Amville à son père (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20452, f° 155, original), qui donne la date du 12 juin pour ce combat.

et de plusieurs châteaux qui gênaient l'approvisionnement de Casale.

En ce moment même (12 juin), le duc d'Albe arrivait à Milan; il apportait, disait-on, des sommes immenses, de quoi payer ses troupes au moins pendant six mois. Ravitailler Vulpiano, reprendre Casale, Santhia, Ivrée, ne serait qu'un jeu; il allait chasser les Français et n'en pas laisser un seul en deçà des Alpes [1]. Sans se laisser aller à de pareilles rodomontades, le duc se montrait plein de confiance et de hauteur : le maréchal lui ayant écrit pour savoir s'il entendait garder les conventions, autrefois conclues avec Gonzague, pour l'échange des prisonniers et pour la protection des paysans, il fit répondre par son fils qu'il n'avait pas le temps de s'occuper de cela. Brissac, piqué de ce manque de courtoisie, fit aussitôt passer la Sésia à trois cents chevaux légers et arquebusiers à cheval, avec ordre de pousser jusqu'aux portes de Novare et de Milan, et de tuer tout ce qu'ils rencontreraient, n'épargnant que les gens qui pourraient payer rançon; même chose fut ordonnée à la garnison de Casale; et quand le duc d'Albe le pria de lui renvoyer les prisonniers, suivant les règles de la bonne guerre, il se dispensa à son tour de répondre lui-même, et fit écrire par Bonnivet qu'il fallait d'abord renouveler les conventions. Albe dut s'exécuter [2].

Mais autre chose était d'obtenir le maintien d'ac-

[1] Boyvin, p. 712.
[2] *Ibid.*, p. 721.

cords, si importants qu'ils fussent, autre chose de résister à l'armée impériale. Elle comprenait vingt-cinq ou trente mille hommes d'infanterie, environ cinq mille de cavalerie et quarante canons [1]. Il s'en fallait beaucoup que nos forces fussent comparables : elles n'avaient reçu aucun renfort depuis la prise de Casale, et, l'irrégularité des payements empêchant toute « monstre » sérieuse, les compagnies étaient très incomplètes. Le maréchal ne cessait de se plaindre sans rien obtenir : au mois de mai, il était dû quatre mois aux Suisses, cinq aux Français, six aux Italiens, etc. [2] ; un peu plus tard, le président Bailly, chargé des finances, écrivait au duc de Guise (17 juin) que la cavalerie légère n'avait pas touché de solde depuis dix mois [3]. Les soldats, réduits à la misère, sans habits, sans souliers, commettaient des désordres, se mutinaient, désertaient en grand nombre. Les gentilshommes des compagnies de cavalerie se fatiguaient de ce service incessant, qui les retenait hiver comme été ; ils demandaient congé et s'en allaient sans qu'on pût les retenir [4] ; ils avaient, disaient-ils, femmes, enfants, amis et affaires, et aimaient mieux abandonner le service et renoncer à leurs places que de rester si longtemps loin de chez eux ; après tout ils n'étaient pas des esclaves. Que faire avec une armée ainsi épuisée ?

[1] Rabutin, p. 651 ; de Thou, p. 471 ; Boyvin, p. 710.
[2] Boyvin, p. 676.
[3] *Mémoires-Journaux* du duc de Guise, p. 239.
[4] Boyvin, p. 720.

Brissac réclamait de l'argent et des hommes. Ne valait-il pas mieux dépenser maintenant quelque cent mille écus que de perdre des places qui coûteraient des millions à reprendre? Qu'on lui envoyât seulement cinq ou six mille hommes, et il attendrait le duc d'Albe au passage de la Doire, lui livrerait bataille et peut-être serait aussi heureux que le duc d'Enghien à Cerisoles; du moins, lui et ses officiers auraient-ils autant de courage. Surtout, il s'attachait à combattre l'illusion, où l'on était à la Cour, que le duc d'Albe se bornerait à ravitailler Vulpiano, et s'en irait défendre le royaume de Naples, menacé par la flotte turque; un capitaine comme lui n'était pas venu en Lombardie avec des forces si nombreuses pour si peu de chose [1].

Enfin le Roi se décida à le secourir, mais auparavant il voulut être renseigné exactement sur l'état des affaires, et envoya en Piémont le chevalier de Sèvre [2], le chargeant en outre d'essayer d'obtenir des soldats l'abandon d'un mois de solde, moyennant le payement immédiat de deux autres. Admirable manière d'animer le courage de gens qui avaient devant eux un ennemi supérieur en nombre! De Sèvre put voir de ses yeux que les rapports du maréchal n'avaient rien exagéré. Obligés de courir sans cesse d'une ville à l'autre, selon les mouvements des Impériaux, épuisés par ces marches et par les chaleurs de l'été, réduits faute d'argent à

[1] Boyvin, p. 710 et 723.
[2] *Ibid.*, p. 726.

se nourrir de fruits et à se priver de vin, les soldats tombaient malades par centaines, les lansquenets et les Suisses surtout. On dut renoncer à entraver les opérations de l'ennemi, et répartir ce qu'il y avait de plus valide à Casale, à Santhia, à Masino et à Ivrée ; le reste fut envoyé se reposer aux garnisons. On avait dégarni les places les moins exposées pour fournir aux autres ; heureusement, toutes étaient bien réparées et assez abondamment pourvues de vivres.

Toutefois M. de Brissac n'était pas sans inquiétude ; quelque espoir qu'il pût fonder sur la mission de de Sèvre et sur les promesses du Roi, il savait que le renfort serait lent à venir, et déjà le duc d'Albe entrait en campagne. Il convoqua les principaux personnages du Piémont et leur demanda une contribution volontaire, la solde de cinq mille hommes pendant deux mois ; sans doute on ne demandait jamais de contribution extraordinaire aux provinces qui avaient à souffrir des maux de la guerre, mais ce ne serait qu'un emprunt ; le Roi rembourserait plus tard [1]. Personne ne fut exempt, ni les gens d'église, ni les membres du Parlement ; le maréchal lui-même s'y soumit ; il avait déjà avancé de sa bourse des sommes considérables, il donna encore dix mille écus, qui lui restaient de la rançon du comte de Challand, et la levée put se faire.

Cependant le duc d'Albe avait concentré ses forces à Valenza, il avait fait préparer un équipage de pont

[1] Boyvin, p. 724 et 725.

et réquisitionné quatre mille paires de bœufs pour traîner son artillerie, ses munitions et d'immenses approvisionnements. Comme Brissac l'avait prévu, il voulait d'abord ravitailler Vulpiano, qui demandait secours à grands cris ; puis livrer bataille ou attaquer quelqu'une de nos places, pendant que la Trinité ravagerait la rive droite du Pô et essayerait de s'établir à Carignano. Il enleva Frassineto, près de Casale [1], passa le Pô (22 juillet), puis la Doire, sans trouver aucune résistance, les forts même construits pour resserrer Vulpiano étaient évacués [2]. Mais, après les avoir rasés et pourvu la place de vivres et de munitions pour longtemps, il comprit qu'il ne fallait pas espérer de bataille ; attaquer Turin ou Chivasso eût été imprudent, elles étaient trop fortes, et ses convois eussent été à la merci des garnisons nombreuses d'Ivrée, de Santhia et de Casale ; d'ailleurs la Trinité venait d'éprouver un échec :

[1] Suivant la coutume barbare du temps, il fit pendre les officiers de la garnison et envoya les soldats aux galères, pour avoir essayé de se défendre contre des forces supérieures. « The Duke of Alva is very strong in the field, écrit de Venise l'ambassadeur anglais (3 août). It is written from Frassineto, a little town and a pretty castle that he arrived there on the 21 ult. The French garrison refused to surrender, but were straight assaulted by certain pieces of ordnance and constrained to yield themselves to his discretion. He hanged some of the principal men and sent the rest to the galleys. Next day he crossed the Po with his army, by certain bridges made for the purpose, leaving Frassineto in fire » *(Calendar of State Papers,* p. 480).

[2] Boyvin, p. 725. M. de Brissac avait d'abord pensé à lui disputer le passage de la Doire, mais il y renonça, jugeant ses forces trop inférieures. Cf. *Calendar of State Papers,* p. 180.

ayant avec douze cents hommes attaqué les châteaux de Pralormo et de la Torre, près de Valfenera, il avait été surpris, mis en déroute, et avait perdu la moitié de son effectif [1] ; les Français n'avaient plus rien à craindre de ce côté. D'Albe repassa la Doire, et, malgré l'avis de César de Naples, qui lui conseillait d'attaquer Ivrée, il résolut d'assiéger Santhia (7 août) [2]. Bonnivet et Ludovic de Birague s'y étaient renfermés, ils avaient deux mille cinq cents Français, six cents lansquenets, cinq cents Italiens et les Albanais du capitaine Bedaigne, tout le monde était décidé à faire bravement son devoir.

En effet leurs sorties fréquentes rendirent les approches si meurtrières qu'à peine les Impériaux trouvèrent-ils des pionniers pour les faire. Ayant occupé un moulin à deux cents pas de la ville, par où ils empêchaient l'entrée de quelques vivres, les assiégés le reprirent, enclouèrent deux couleuvrines et ramenèrent douze charrettes pleines de boulets. Une autre fois, don Raymond de Cardona ayant tenté de se rendre maître du fossé, il fut repoussé, perdit trois cents hommes et deux fauconneaux, et fut lui-même fait prisonnier. La batterie s'ouvrit pourtant le dixième jour du siège (17 août), mais elle produisit peu d'effet : les courtines étaient épaisses, et quand celle qui regardait Verceil eut été entamée, les bastions étaient encore intacts et empêchaient toute tentative d'assaut. La place par ailleurs était si

[1] Boyvin, p. 726 ; Rabutin, 651.
[2] Boyvin, p, 724, 728-732 ; Rabutin, p. 652 ; de Thou, l. XV.

étendue qu'il était impossible de la bloquer étroitement. Gonnord, que son frère avait placé à Ivrée avec un petit corps d'observation, réussit à y faire passer un convoi de munitions ; les vivres ne manquaient pas. Vainement le duc d'Albe, par des lettres interceptées, découvrit le chiffre du maréchal [1] et essaya de décourager la résistance par un faux avis, la ruse échoua.

Déjà les Français commençaient à recevoir des renforts : le Roi, instruit par de Sèvre de la faiblesse trop réelle de l'armée, et craignant qu'à la longue Santhia ne fût forcée de se rendre, s'était hâté d'envoyer des troupes, écrivant à Brissac de la secourir et de livrer bataille s'il le fallait. A ce mot de bataille, la jeune noblesse accourut comme toujours ; d'Aumale, Nemours, d'Enghien, Condé furent des premiers. L'on donna un mois de solde à l'armée, qui prit patience pour le reste, et, pleine d'ardeur, ne demanda qu'à marcher au combat. Brissac cependant chercha à fuir le hasard d'une action générale ; il fit jeter dans le camp ennemi des lettres annonçant qu'avant huit

[1] Boyvin, p. 729. « Le duc d'Alve surprint un paquet de Gonnort tout en chiffres qui s'adressoit à Bonnivet ; il l'envoya à Florence où tout fut déchifré et sur iceluy une lettre dressée aussi en chifre au nom du mareschal, par laquelle il mandoit à Bonnivet de se rendre. » Cf. lettre de Brissac au Roi, de Quiers, 4 octobre 1555 (copie du dix-septième siècle, Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20540, f° 109) : « Quant au déchiffrement que le duc d'Alve a faict faire des lettres de mon frère durant le siège de Santia et aux blancs qu'il prie le duc de Florence de luy faire faire de mon seing et soubzcription, l'alphabet de mon frère sera changé sans en plus user. »

jours le secours serait prêt, et commencer les travaux d'un pont sur la Doire. D'Albe donna dans le piège ; il craignit, avec des troupes fatiguées, de se voir pris entre la garnison et l'armée de secours ; il leva le siège précipitamment. Il laissait derrière lui trois ou quatre cents malades [1], que Bonnivet, aussi humain que courageux, fit recueillir et soigner ; mais il laissait surtout sa réputation fortement atteinte par cet échec. Vainement il tenta, pour la relever, une attaque sur Casale, il échoua ; alors il se tourna vers Pontestura, qu'il fit fortifier afin de couper les communications entre Casale et Verrue, et de barrer le Pô avec Trino située en face. Ce fut tout le résultat de ce formidable armement, dont on s'était promis la conquête du Piémont ; les Italiens en conclurent l'impuissance des Impériaux [2], et le prestige de la France en fut beaucoup augmenté.

Ce résultat parlait trop haut pour ne pas étouffer l'effet des insinuations malignes des envieux, de ces accusations de demandes éternelles d'argent, et de faiblesse envers les officiers ; le Roi, qui y avait prêté l'oreille et avait envoyé à M. de Brissac plusieurs lettres sévères [3], comprit qu'il lui devait une répara-

[1] D'après Rabutin il avait perdu deux mille hommes.

[2] « Plus honteux que la retraite de Santhia » fut longtemps un dicton, Boyvin, p. 732. — Ajoutons que d'après Brantôme *(M. de Bonnivet)* Bonnivet avait sa bande de violons qui, pendant les attaques, jouait pour animer les soldats. Cela rappelle le prince de Condé ouvrant la tranchée à Lérida au son des violons.

[3] Boyvin, l. VI.

tion. Il lui écrivit dans les termes les plus flatteurs, l'assurant qu'il lui gardait toujours la même estime et la même bienveillance, qu'en toute rencontre, il louait les exploits de l'armée de Piémont, l'habileté et le dévouement de son général, et qu'en attendant une récompense qui ne tarderait guère, il chargeait M. de Caillac de lui porter sa propre épée de guerre, comme à son serviteur fidèle et chéri [1]. Il ajoutait que quelque temps auparavant, l'Empereur, parlant à table avec le duc de Savoie, le duc d'Albe, le prince d'Orange et plusieurs autres, comme on lui disait qu'il surpassait la France en infanterie et en cavalerie, avait répondu : « Je la surpasse beaucoup pour l'infanterie, ayant à mon commandement l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas ; mais elle me surpasse en cavalerie, ayant en sa dépense cinquante mille gentilshommes très belliqueux et affectionnés à leur prince, qu'ils révèrent comme une

[1] C'est sans doute cette épée dont la poignée, en fer ciselé et doré, faisait partie du musée des souverains. Boyvin, p. 708, en place l'envoi plus tôt ; mais, dans une lettre au Roi, du 9 septembre, le maréchal, parlant d'une fièvre qui l'empêchait d'aller en personne au siège de Vulpiano, dit : « Sire, je ne veulx obmectre de très humblement remercyer V. M. de la belle épée que vre plaisir a esté m envoyer par le sieur de Caillac. Estant bien marry que je ne me trouve pour cest heure cy en termes et estat de la pouvoir porter en vous faisant service. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 91, copie du dix-septième siècle.) Voir (*ibid.*, f° 83) une lettre du 28 août annonçant un mémoire sur le « siège de Sainctia », et (vol. 20450, f° 87) une autre au connétable (même date), annonçant l'envoi du capitaine Tilladet, dont les instructions sont dans Boyvin, p. 732 et 733.

déité. Si j'avais cela à mon commandement et le sieur de Brissac pour seconder mes armes et mes desseins, je me ferais monarque du monde ». Si mes ennemis mêmes vous ont en telle estime, disait le Roi, que dois-je donc faire, moi qui vous ai toujours regardé comme ma créature bien-aimée[1] ?

Ce témoignage de faveur fit oublier au maréchal toutes les tracasseries qu'il avait reçues, et il se mit en devoir d'y répondre par de nouveaux services. Jamais il n'avait eu des forces aussi nombreuses ; l'ennemi était affaibli au point de n'oser rien tenter ; il ne pouvait avoir plus belle occasion. Son plan fut d'enlever d'abord Vulpiano[2], cette éternelle menace pour Turin, afin d'avoir les mains libres pour achever la conquête du Piémont. Déjà son frère Gonnord, Gordes et Carle de Birague bloquaient la place ; le reste de l'armée allait suivre et le maréchal venir prendre la direction du siège, quand il fut saisi par la fièvre ; les fatigues et les soucis de cette campagne l'avaient épuisé ; il fallut laisser à un autre ce triomphe entrevu. En attendant que le Roi eût désigné quelqu'un pour le remplacer, il confia le commandement au duc d'Aumale, colonel général de la cavalerie[3].

Vulpiano était bâtie sur un coteau, dont le sommet était couronné par un château en briques ; elle était

[1] Boyvin, p. 708.

[2] Sur le siège de Vulpiano, voir Boyvin, p. 734-739 ; Rabutin, p. 652-653 ; de Thou, p. 472, et Montluc, p. 170-174.

[3] Boyvin, p. 732. Cf. lettres de Brissac au Roi et au connétable. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20450, f^os^ 83, 85, 91, 99, 105.)

entourée d'une muraille très forte et d'un fossé large, profond et rempli d'eau, au moins vers le bas. Du côté où le château touchait à la ville, était un grand ouvrage en forme de tenaille, dans l'intérieur duquel on avait élevé un retranchement, afin de pouvoir continuer à se défendre même après la perte de la tête de l'ouvrage. La garnison était de cinq enseignes d'infanterie et d'environ cinq cents cavaliers. Elle était abondamment pourvue de vivres et de munitions, et décidée à se défendre énergiquement. Tel était le résultat des lenteurs du gouvernement, qui n'avait pas su fournir les moyens de l'attaquer quand elle était peu en état de soutenir un siège.

On débuta par un succès. Le duc d'Albe, à la première nouvelle, avait fait partir un convoi de munitions et cinq cents hommes de renfort, sous les ordres de don Manuel de Luna. Notre cavalerie légère les rencontra et les défit ; une centaine de soldats seulement parvinrent à entrer dans la place avec leur chef. Puis on commença les travaux d'approche. La clef de la position était la tenaille, qui dominait la ville et couvrait le château ; le maréchal l'avait reconnu de longue main, aussi avait-il donné l'ordre de porter sur ce point l'attaque principale. Comme elle était très forte, on devait avoir recours à la mine et conduire deux galeries, l'une sous une des pointes, l'autre de façon à entamer le retranchement intérieur. Le travail fut long et pénible. Pendant ce temps, pour donner le change à l'ennemi, on avait établi trois batteries qui attaquaient le rempart. Au bout de vingt jours environ, une brèche se montra vers la basse

ville ; aussitôt la jeune noblesse demande l'assaut à grands cris ; on envoie un soldat reconnaître le fossé ; il rapporte qu'il y a peu d'eau et que le fond est solide, et l'attaque est résolue. Mais l'exploration avait été faite à la légère ; le fossé se trouva plus profond qu'on ne l'avait cru et surtout rempli de boue. Par ailleurs, la brèche était haute et malaisée ; en vain d'Enghien et Condé s'élancèrent des premiers, en vain les troupes, animées par cet exemple, déployèrent le plus brillant courage, elles finirent par être repoussées, après avoir perdu inutilement trois cents hommes [1].

Le maréchal ne tarda pas à être instruit de cet échec et il y fut très sensible. Piqué de la négligence avec laquelle on exécutait ses ordres, il en fit de sévères reproches, ordonnant de reprendre les mines avec plus d'ardeur, et d'attaquer la contrescarpe pour favoriser ce travail. Enfin quelques jours après il fut achevé, et l'on mit le feu.

L'effet fut tel qu'il l'avait espéré : un des angles de la tenaille et une partie du retranchement étaient complètement en ruines, on aurait pu y monter à cheval. Profitant de la stupeur de l'ennemi, nos soldats s'élancent ; les défenseurs de la tenaille résistent d'abord avec courage, mais bientôt ils sont obligés de céder ; ils fuient vers le château, dont le commandant, craignant de voir les Français entrer pêle-mêle avec eux, refuse d'ouvrir la porte, rien n'échappe. Le

[1] En particulier, le capitaine Duno, commissaire de l'artillerie. — On perdit aussi à ce siège un des ingénieurs, Nicolo Bonnet.

neveu du duc d'Albe, don César de Tolède, ne fut pas épargné, bien qu'il offrît 100,000 écus de rançon, le comte Sigismond de Gonzague fut plus heureux.

La prise de cet ouvrage entraînait celle de la ville, car les canons qu'on y plaça battaient la plupart des rues et même prenaient à revers la brèche d'en bas ; le gouverneur[1] offrit donc de capituler. Comme le maréchal s'était fait porter à l'armée pour apaiser quelques mécontentements, ce fut à lui qu'il voulut s'adresser ; mais M. de Brissac avait l'âme trop noble pour chercher à dérober à ses lieutenants l'honneur de leur succès, et il n'ignorait pas qu'ils ne lui auraient pas pardonné cette injure ; ce fut dans la tente du duc d'Aumale, et en la présence de tous les principaux officiers, qu'il reçut les envoyés, en leur disant : « Ce n'est pas avec moi que vous devez traiter, mais avec ces seigneurs, qui vous ont si vertueusement combattus et vaincus en mon absence, je ne veux que leur servir de témoin[2]. »

[1] D'après Brantôme *(Vies des capitaines estrangers, César de Naples)* ç'aurait été Maggi, mais ni Montluc, ni Boyvin ne le nomment, ce qu'ils n'auraient pas manqué de faire, et Luca Contile *(La Historia de fatti di Cesare Maggi da Napoli)* dit qu'il était alors avec le duc d'Albe.

[2] Il ne faut attacher aucune importance à ce que dit Brantôme que M. de Brissac, mécontent de ce que le duc d'Aumale, par la faveur de la duchesse de Valentinois, avait reçu la conduite du siège de Vulpiano, fit le malade et écrivit ensuite à César de Naples qu'il ne tiendrait aucun compte d'une capitulation qu'il n'aurait pas signée, en sorte que celui-ci réclama sa présence et qu'il eut ainsi tout l'honneur. Dès le 28 août, le maréchal écrivait au Roi qu'il était malade et le priait d'envoyer quelqu'un pour le remplacer (Bibliothèque nationale, mss. fr.,

La capitulation signée [1], la garnison sortit avec armes et bagages ; le commandant du château renonça à prolonger la résistance et demanda seulement, par gloriole ou pour excuse, de tenir encore vingt-quatre heures et d'endurer cinquante coups de canon. Puis tout fut démantelé et ruiné, à la grande joie des paysans d'alentour, heureux d'être délivrés de continuels ravages.

Au milieu de ce brillant succès, l'armée était pleine de trouble et de divisions [2]. Le maréchal étant toujours retenu par la fièvre, le Roi avait nommé pour commander provisoirement à sa place M. de Thermes, qui avait fait preuve de beaucoup de talent et de vaillance dans la guerre de Parme. Ce choix fut très mal accueilli ; le duc d'Aumale, les princes et les vieux capitaines refusèrent net d'obéir à un simple gentilhomme qui n'était pas maréchal de France, et se déclarèrent prêts à quitter plutôt l'armée. Leur irritation se tourna contre M. de Brissac, qu'ils accusaient d'avoir conseillé cette nomination, et il fallut qu'il se fît porter au camp, comme nous l'avons vu, et qu'il leur prouvât, en leur montrant le registre des dé-

vol. 20449, f° 83) ; ce fut M. de Thermes qui fut nommé, et le duc d'Aumale fut désigné par M. de Brissac lui-même pour commander par intérim, comme ayant le plus haut grade dans l'armée.

[1] 19 septembre ; voir de Thou et une lettre de Brissac au Roi, de Montanaro, le 21 septembre. (Bibliothèque nationale. mss. fr., vol. 20450, f° 99, original.)

[2] Boyvin, p. 737-738 ; Montluc, p. 174 et 296. — Cf. lettre autographe de Brissac au Roi, Turin, 18 septembre. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20450, f° 95.)

pèches, qu'il n'y était pour rien. Il réussit même à calmer l'irritation. Le prince de Condé et son frère, moins sans doute par esprit de discipline que par haine de la maison de Lorraine, se dirent prêts à obéir, et leur exemple entraîna les autres.

Tout était rentré dans l'ordre[1], quand arrivèrent des lettres du Roi et du connétable contenant des reproches sévères et des menaces de disgrâce pour les mutins ; le maréchal se garda bien de les montrer, et répondit que tout était fini et que l'affaire n'avait apporté aucun inconvénient ; que c'était un de ces incidents assez ordinaires, causés par la diversité des humeurs, à laquelle mieux vaut s'accommoder doucement et adroitement que de tout gâter par trop de rigueur ; qu'il ne fallait pas s'étonner si des hommes qui portaient les armes et qu'animait la passion de la gloire, étaient chatouilleux sur le point d'honneur. Puis il faisait valoir les services rendus au siège de Vulpiano, le zèle et le courage déployés par tout le monde et particulièrement par Montluc, que le connétable accusait d'avoir monté les têtes. Comment une conduite si prudente et si délicate n'aurait-elle pas apaisé tous les esprits ?

De Thermes, sur son conseil, ayant offert de partager le commandement avec le duc d'Aumale, la bonne harmonie fut rétablie et chacun ne songea plus qu'à racheter sa faute par de nouveaux exploits. Vul-

[1] Boyvin, p. 740. Voir une lettre de Brissac au connétable, Quiers, 4 octobre (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20450, f° 113, original).

piano pris, on marcha sur Pontestura pour en déloger l'ennemi ; mais le duc d'Albe n'attendit point la bataille et se déroba, laissant dans la place Alvaro de Sande avec trois mille fantassins et deux cents cavaliers, tous gens d'élite. Bien que les fortifications fussent inachevées, une pareille force était en mesure de résister avec succès, surtout appuyée, comme elle le serait, par les garnisons de Trino et de Crescentino, qui pouvaient aisément lui faire passer des secours par le Pô [1]. On put bien voir que la place coûterait cher à emporter, car il fut impossible aux généraux de la reconnaître, sept ou huit cents arquebusiers, déployés en tirailleurs et soutenus par l'artillerie de la place, les empêchèrent d'approcher. Alors on ne s'obstina pas, et, dérobant leur marche à la faveur d'une escarmouche, de Thermes et d'Aumale tournèrent brusquement vers Moncalvo. La ville ne s'attendait pas à être attaquée ; elle fut enlevée par escalade et l'on commença aussitôt le siège du château [2]. On y était déjà depuis six ou sept jours et l'on avait

[1] Boyvin, p. 739 ; Rabutin p. 657. Voir une lettre de Brissac au Roi, Quiers, 4 octobre. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20540, f° 109, copie du dix-septième siècle.) — C'est alors que l'armée séjourna à Cavaglia, séjour dont il nous est resté témoignage dans ces quelques vers macaroniques :

Fuimus quatuor dies ad Cabaliac
Mansimus semper briac [1],
Marescial de Brissac. (Claretta, p. 118.)

[2] Boyvin, p. 740 ; Rabutin, p. 657 ; Montluc, p. 174. Voir ausssi une lettre du duc d'Aumale à son frère le cardinal de Lorraine, 7 octobre 1555. *Mémoires-Journaux* du duc de Guise, p. 245.

[1] Briaco, ivre.

tiré douze cents coups de canon sans faire brèche suffisante, quand Montluc réussit à occuper la contrescarpe et à y loger trois canons pour battre le portail ; en même temps une mine était poussée sous un bastion. Le souvenir de Vulpiano troubla le gouverneur, il se jugea perdu et ne songea qu'à obtenir de bonnes conditions. Il offrit de se rendre si on lui accordait de sortir avec armes et bagages, et d'emmener un canon, trois charges de poudre et trois boulets ; l'offre fut acceptée et il se retira à Pontestura (8 octobre). Mais Alvaro de Sande, indigné de sa lâcheté, car il aurait pu tenir encore quinze jours, le fit pendre avec plusieurs de ses soldats.

La prise de Moncalvo rétablissait nos communications avec Casale, coupées par la perte de Pontestura, et interceptait celles de cette dernière place avec Asti. Le duc d'Albe annonça qu'il allait la reprendre et mettre un terme aux progrès des Français, qu'il n'attendait pour cela que l'arrivée prochaine de quelques sommes d'argent ; vaines menaces ; deux autres échecs vinrent bientôt montrer au grand jour son impuissance. Un corps de quatre mille hommes, parti pour nous enlever le château de Gattinara et menacer de là Biella et Masserano, fut surpris par Ludovic de Birague, gouverneur de Santhia, et mis en complète déroute, avec perte de huit à neuf cents hommes et de neuf drapeaux[1]. Vers le même temps, environ dix-huit cents hommes de la garnison de Pontestura,

[1] Vers le 20 octobre. — Boyvin. p. 744.

sortis pour piller quelques villages qui refusaient des contributions de guerre, furent rencontrés par d'Amville et Salvoyson, et complètement défaits malgré la supériorité du nombre [1].

C'eût été une occasion excellente d'attaquer Pontestura, mais notre armée était trop affaiblie. Les princes et les gentilshommes venus de la Cour étaient repartis ; nos troupes, diminuées par les sièges et par les combats, mal payées, fatiguées par cette longue et laborieuse campagne, étaient décimées par la maladie. Le maréchal lui-même était à peine remis ; et, loin de le renforcer, le Roi ordonnait de casser douze enseignes françaises et les cinq mille Italiens levés quelques mois plus tôt. Il n'envoyait pas même de quoi payer à ceux-ci la solde qui leur était due, sans comprendre que les licencier ainsi sans les payer, c'était rendre à l'avenir de pareilles levées impossibles, et les pousser à passer à l'ennemi immédiatement en lui livrant quelque place [2].

Pourtant il importait de rester fort en Italie, car, depuis le mois de mai [3], un nouveau pape régnait à Rome et montrait en toute circonstance une violente hostilité contre Charles-Quint et les dispositions les plus belliqueuses. Paul IV, avant son exaltation zélateur si ardent de la réforme de l'Église et religieux si austère, annonçait, depuis qu'il était

[1] Boyvin, p. 743 et 744. — Cf. Brantôme, *M. le mareschal d'Amville*.

[2] Boyvin, p. 733, 739, 741, 760 et 761.

[3] 23 mai 1555.

pape, moins un réformateur qu'un politique[1]. C'était la fougue de Jules II, c'était son langage. Comme lui, il désirait passionnément que l'Italie fût libre et indépendante ; il regrettait le temps où son pays était « un harmonieux instrument à quatre cordes » (Rome, Venise, Milan et Naples) ; il voulait ramener ces beaux jours, et pour cela commencer par chasser les Espagnols, ces hérétiques maudits de Dieu, race de Juifs et de Maures, lie du genre humain. Sa haine patriotique était d'ailleurs nourrie par le ressentiment des tracasseries qu'il avait eu à souffrir de leur part, et que son neveu, le cardinal Carlo Carafa, ne cessait de lui rappeler.

Celui-ci était un ambitieux, qui rêvait d'élever sa famille au rang des maisons princières, et de profiter du pontificat de son oncle, comme avaient fait les Borgia, les della Rovere et les Farnèse. Pour cela il avait besoin de l'appui de la France. Investi de toute la confiance du Pape, chargé par lui du gouvernement temporel, il s'était, dès le premier jour, proposé d'amener Henri II à porter son principal effort en Italie, et à entreprendre la conquête de Naples ou du Milanais. Il avait, au mois d'octobre, jeté avec l'ambassadeur français, d'Avanson, les bases d'une ligue offensive et défensive, que les cardinaux de Lorraine et de Tournon vinrent bientôt signer au nom du Roi, et il travaillait, de concert avec eux, à y entraîner Venise et le duc de Ferrare.

[1] Voir G. Duruy, *Le cardinal Carlo Carafa* (Paris, 1882, in-8°), ch. IV et VI.

Si l'on voulait y réussir, il était évident qu'il ne fallait pas s'affaiblir en Piémont et fournir aux Impériaux l'occasion de se relever par un succès. Or cependant M. de Brissac avait dû, pour obéir aux ordres du Roi, licencier les quatre mille Suisses du colonel Frolich ; après les princes, il avait vu retourner à la Cour le duc d'Aumale et d'Amville, qui jugeaient qu'il ne se passerait rien d'important pendant l'hiver ; lui-même avait obtenu un congé [1] et, laissant le commandement à de Thermes, il était près de passer les Alpes, quand un courrier lui apporta l'ordre de différer son voyage. Le Roi avait compris qu'il fallait toute son habileté et toute son activité pour suppléer à l'insuffisance du nombre ; il venait d'apprendre que les Impériaux se félicitaient déjà de son départ, et il lui écrivait : « L'occasion pourquoy va ce porteur vers vous importe tant à mon service, que je ne fais doute, qu'encores que vous ayez bonne envie de me voir, que vous remettrez vostre venue jusqu'à une autre saison qui sera plus à propos que ceste cy, vous asseurant qu'en quelque temps que ce soit, que vous serez tousjours bien venu et mieux traicté [2]. » Il ajoutait de se tenir prêt à tout événement et de favoriser en toute circonstance et autant que possible les affaires du Pape.

Brissac obéit, mais en représentant que sa seule

[1] Au mois de décembre. Voir une lettre du duc d'Aumale au maréchal, d'Anet, le 6 décembre 1555. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20450, f° 125, original.)

[2] Boyvin, p. 750.

présence ne suffirait pas et qu'on devait donc lui donner les moyens d'agir, et non prêcher sans cesse la réduction de l'effectif.

Il était à peine rentré à Turin, qu'il apprit que douze enseignes d'infanterie napolitaine, troupe d'élite qu'on appelait « les Braves », avaient occupé Vignale et s'y fortifiaient[1]. C'était un poste sur une hauteur, à mi-chemin entre Alexandrie et Pontestura, avantageux pour assurer les communications entre ces deux places, et pour gêner celles de Moncalvo avec Casale. Le marquis de Pescaire, chargé du commandement des troupes de Lombardie depuis que l'attitude du Pape avait forcé Charles-Quint à envoyer à Naples le duc d'Albe, avait voulu profiter de l'absence du maréchal et de l'affaiblissement de notre armée pour s'y établir. Brissac ne lui en laissa pas le temps. Il eut bientôt rassemblé neuf mille hommes et douze canons, et tout préparé pour un siège. On était à la fin de janvier, et Vignale était sur une colline d'accès difficile; l'ardeur des soldats triompha de tout : ils s'attelèrent aux canons et les hissèrent jusqu'au haut. Quelques jours de tranchée suffirent pour faire brèche, et l'on se prépara à l'assaut. Six cents Français, cinq cents Suisses et huit cents Italiens devaient y monter d'abord, une réserve était disposée pour les soutenir, tandis que le reste de l'armée, rangé en

[1] Boyvin, p. 764-765. D'après son récit, il semblerait que la trêve de Vaucelles était déjà signée quand Pescaire vint s'établir à Vignale, mais M. Claretta dit : « Su di una pietra presso il recinto dove eravi quel castello leggesi ancor oggidì : 1556 addì 2 febraio fu saccheggiato. » (*La Successione,* etc., p. 145.)

bataille et protégé par des barricades, se tiendrait prêt à repousser Pescaire, au cas où il voudrait nous attaquer. Les dispositions étaient prises, et l'on n'attendait plus que le signal, quand on vit un bâtard de la maison de Boissy, qui servait dans les bandes françaises, sortir des rangs. Il courut à la brèche, déchargea son arquebuse, puis, l'épée à la main, se défendit ; grâce à la bonté de ses armes, il ne fut pas blessé. Son audace et son bonheur entraînent ses compagnons, ils s'élancent ; le maréchal en colère est obligé de faire sonner la charge ; l'attaque devient générale. Le combat dura plus d'une heure et il fallut faire avancer la réserve ; alors tout cède, la place est emportée et le soldat furieux ne fait aucun quartier.

A la nouvelle du siège, Pescaire avait réuni à Alexandrie tout ce qu'il avait de troupes disponibles, quatre mille hommes à peu près, avec lesquels il marcha au secours ; mais, quand il aperçut notre armée prête au combat et bien barricadée, il renonça à l'attaquer et se retira, après avoir vu Vignale pris sous ses yeux[1]. Sa présence n'avait servi qu'à rehausser notre triomphe : treize drapeaux en étaient les trophées. Le maréchal récompensa ceux qui les avaient pris en leur donnant une chaîne d'or de cent écus, portant une médaille avec cette inscription : *Donum Caroli Cossæi ob signum militare in*

[1] D'après M. Claretta, p. 145, il alla prendre Castagnole d'Asti (peut-être la même que Costiglioles) et mit à mort tous les Français qui lui tombèrent entre les mains.

cruentâ Vignalis expugnatione captum. Quant à la place, elle fut rasée, pour ôter à l'ennemi toute envie de s'y établir de nouveau.

Cependant le succès ne faisait pas oublier au maréchal le désordre de l'attaque et l'acte d'indiscipline qui en avait été cause ; il en fit de vifs reproches. « J'estime cette journée malheureuse, dit-il à ses soldats, dans laquelle je vous ai vus violer les commandements de votre chef et la discipline militaire... et le combat que vous avez rendu ores que brave et généreux ne vous sauroit excuser. » Puis il fit mettre Boissy entre les mains du prévôt et commençer son procès.

La faute était manifeste, Boissy avait violé un commandement formel, et son indiscipline avait causé un désordre qui aurait pu avoir les plus funestes conséquences ; cela demandait un châtiment exemplaire. Pourtant pouvait-on appliquer les rigueurs de la loi militaire à un homme dont le courage héroïque et le bonheur presque miraculeux avaient tant contribué à enflammer les soldats et à décider la victoire ? Le conseil, tout en reconnaissant qu'il méritait la mort, le recommanda à la clémence du maréchal. Celui-ci ne pouvait oublier que le coupable sortait de la famille de sa mère ; il commanda qu'on le fît entrer. « Boissy, lui dit-il, ta vertu et ton courage, témérairement monstrés à l'assaut de Vignale, sont susceptibles de quelque faveur et recommandation, mais la loy militaire, qui doit servir de guide à toy et à moy, et que tu as si inconsidérément violée, a faict que par les voix de tous ces seigneurs

tu as été jugé digne du dernier supplice ; mais moy, prenant et mesnageant l'entre-deux de la faute ou de la grâce, je t'ay faict porter la dureté d'une ignominieuse prison pour expier ton péché et ta faute ; et d'autre costé embrassant la miséricorde, et considérant que la valeur, plus tost que la malice, t'avoit faict tomber en ceste désobéissance, je te la veux aujourd'huy pardonner à la persuasion et prière de ces seigneurs... » Et lui donnant une chaîne d'or : « Vas à mon escuyer, auquel j'ay commandé de te donner un cheval d'Espagne, un courtaut et des armes, pour doresnavant te tenir auprès de moy et servir en ce que je te commanderay[1]. » Ainsi tempérait-il l'indulgence et la fermeté, et récompensait-il le courage tout en maintenant la discipline.

Au moment de cet acte de clémence, la nouvelle de la trêve de Vaucelles (5 février 1556) était déjà parvenue en Italie, et chacun se félicitait d'un repos prochain. Tout en se liant avec le Pape et en s'efforçant d'amener les États italiens à s'unir à elle contre l'Empereur, la cour de France avait repris avec celui-ci les pourparlers de paix, sous la médiation de l'Angleterre. Des deux côtés on était las de recommencer chaque année des efforts toujours inutiles, de dépenser des sommes énormes pour mettre sur pied de grosses armées, dont tout l'effet se bornait à ravager le pays et à prendre quelques villes ; les provinces frontières étaient ruinées, les finances épui-

[1] Boyvin, p. 766.

sées. Charles-Quint, dégoûté du pouvoir et vieilli avant le temps, abdiquait et désirait épargner à l'avénement de son fils les embarras d'une guerre. Henri II sentait que son royaume avait besoin de se reposer et de refaire ses forces, et le connétable de Montmorency désirait un accord pour recouvrer son fils aîné et son neveu d'Andelot, prisonniers, celui-ci depuis la guerre de Parme (1552), l'autre depuis la prise de Thérouanne (1553). Mais la guerre qui durait depuis cinq ans n'avait rien décidé. La France y avait eu l'avantage, sans porter à son ennemi des coups capables de le forcer à céder. L'Empereur ne se résignait pas à nous abandonner le Milanais, ni à nous laisser les États du duc de Savoie et les Trois-Évêchés ; et pourtant nous ne pouvions, étant victorieux, rendre nos conquêtes ni renoncer à nos prétentions. La paix était aussi impossible que la guerre, on signa donc une trêve de cinq ans, pendant laquelle chacun garderait ce qu'il possédait.

Cette trêve était tout à notre avantage ; pour ne parler que du Piémont, elle nous laissait presque tout le pays jusqu'à la Sésia et au Tanaro ; aussi les Savoyards et les Espagnols ne pouvaient comprendre que Charles-Quint l'eût acceptée, ils ne s'y résignèrent qu'avec lenteur et de mauvaise grâce. Quand on leur demanda des passeports pour les envoyés français [1] qui se rendaient à Rome et à Venise en porter la nouvelle officielle, ils les firent attendre plus

[1] Le protonotaire-de Noailles et M. de Rambouillet : Boyvin, p. 752.

de quinze jours, prétendant en ignorer la conclusion. En même temps ils cherchaient à s'étendre autant qu'ils le pouvaient, à occuper des châteaux, à se faire prêter serment ou se faire payer des contributions par un grand nombre de villages, pour en jouir pendant la trêve. Mais cela ne leur réussit pas. Les Birague défirent complètement, au commencement de mars, un corps de quatre à cinq mille hommes, envoyé pour s'emparer de Gattinara[1] et des places du marquis de Masserano ; la garnison de Casale fit subir le même sort à quelques troupes venues se loger dans des villages aux alentours[2] ; et de toutes parts les nôtres se préparèrent à entrer à leur tour sur le territoire ennemi[3].

Pescaire fit aussitôt demander une suspension d'armes, qu'il n'obtint qu'après avoir consenti à

[1] Il y a quelque confusion dans le récit de Boyvin, p. 753, 754 ; cet événement, qu'il place au 8 mars (1556), ressemble beaucoup au combat du 20 octobre précédent, et j'ai cru d'abord que c'était le même, les dates de Boyvin n'étant jamais bien sûres et n'étant pas rare qu'il parle à deux reprises différentes du même fait ; mais non seulement de Thou, p. 515, affirme que le combat eut lieu pendant la trêve, et M. Claretta que les Impériaux réclamèrent la restitution de Gattinara « come stata occupata in tempo di tregua » (*La Successione*, p. 147), une lettre du connétable (d'Amboise, 17 mars 1555, V. S.) dit que le Roi est content « de la faction de Ludovic et Carles Birague et des Italiens à Gattinare. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20450, f° 173.)

[2] Boyvin, p. 755.

[3] Lettres du Roi et du connétable a M. de Brissac, Pontlevoy. 2 mars 1555 (V. S.). (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20450, f^os^ 161, 165, orig.)

remettre les choses en état[1]. Puis des députés choisis de part et d'autre s'assemblèrent pour fixer la délimitation et régler toutes les questions de détail[2]. Les choses marchèrent avec beaucoup de lenteur : les Espagnols soulevaient des prétentions exorbitantes ; ils voulaient qu'on leur reconnût le droit de lever des contributions dans une grande partie du Piémont et du Milanais, parce que pendant la guerre les habitants en payaient à leurs garnisons pour avoir des sauf-conduits et être à l'abri des pillages. Les négociations traînèrent et ne se terminèrent qu'au mois de juin[3]. Enfin, tout étant réglé, bien que des deux côtés on fût convaincu que la trêve ne durerait guère, le maréchal prit son congé et revint en France.

[1] Lettres du Roi et du connétable à M. de Brissac, Amboise, 17 mars 1555 (V. S.). (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20450, f^os^ 173 et 177, orig.)

[2] Lettre de Brissac au Roi, de Casale, 5 avril, publiée dans les *Mémoires-Journaux* du duc de Guise, p. 343 ; l'original est à la Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 4117, f° 41.

[3] Voir les lettres de Brissac au Roi et au connétable. De Casale, 13 avril, 3 mai, 23 mai et 6 juin. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3117, f^os^ 45, 47, 55, 57, 60 ; 3142, f° 29.)

CHAPITRE XI

Relations de M. de Brissac avec la Cour. — Voyage en 1556.

Depuis six ans que M. de Brissac était en Piémont, la guerre et les affaires ne lui avaient pas permis une fois de quitter son gouvernement[1]; sans cesse occupé à prévenir les desseins de l'ennemi, à préparer ou à exécuter quelque entreprise, il n'avait eu que de courts moments de repos; il était bien naturel qu'il désirât profiter de la trêve pour venir en France oublier un moment ses fatigues au milieu de sa famille et de ses amis.

Mais peut-être désirait-il plus encore revoir la Cour, où six années d'absence devaient l'avoir fait un peu oublier. Quelque soin qu'il eût pris d'entretenir ses bonnes relations avec la plupart des personnages importants, il n'était pas inutile de resserrer les liens par sa présence. L'éloignement affaiblit

[1] Il avait demandé un congé pendant l'hiver de 1554 à 1555, sur les espérances de paix que l'on avait alors, mais la nouvelle de la venue du duc d'Albe avait empêché de le lui accorder. Boyvin, p. 711.

toujours l'amitié, les amitiés de Cour surtout, il laisse se développer les malentendus, les soupçons injustes, la froideur ; et, si les intérêts des absents ne sont pas toujours trahis, ils sont du moins presque toujours servis négligemment. M. de Brissac ne l'ignorait pas et c'était pour lui une autre raison de désirer venir en France, afin de faire valoir lui-même ses services.

D'autant que quelque importants qu'ils fussent, quelque contentement que le Roi en témoignât, il ne manquait pas d'ennemis qui s'attachaient à les déprécier [1]. La continuité même de ses succès leur servait

[1] Son frère lui écrivait le 23 décembre 1555 : «... Je nay vouleu faylir à vous avertir comme je seuis arrivé à se matin an se lieu de bloes (Blois) et seuis venu pleus pour vos aferes que pour les miens pansant que vous neusies ancore vre conié (congé) mes davant que je partisse javes si bien parlé au roy à propos tant de vous que deu reste de se que mavies donné charie (charge)... (lacune) ledit sieur si bien dispozé an vre androet (endroit) et si bien satisfet an toutes choszes quy me sambla que lon ne le devoet point piqer davantaie et si me promist davant que de prandre conié de luy que hi vous mandroet de le venir voer et que setoet aujourdhuy leune des choszes quy desiroet autant, et seus se propos incontinant que seuis arivé lil ma dit je donné conié à vre frere de me venir voer et vous aseure quy sera le bien venu. Hiva demin diner a beoregar (Beauregard) cheus le reseveur de Paris et espere savoer davantaie au retour. Monsieur je seuis davis que qant vous ares donné hordre aus garnizons que vous achemines de par desa *pour une infinité de bonnes rezons* et le tout a pour vre avantaie et qant vous viendres je vous priré noublier à vous rafrechir à sintandre (Saint-André) car mons. le marechal a anvoié de ses jans jusques à lion pour donner hordre que vous soiies bien treté... » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol 20450, f° 129, autographe.)

Et le 26 mai 1556 : « ...On a faict offre de fere venir de Pied-

à en diminuer le mérite, ils atténuaient les difficultés et les obstacles surmontés, ils le représentaient comme un homme qui cherchait des victoires assurées, qui n'osait rien tenter d'important, qui pour de petites conquêtes voulait de grandes forces. Ils prenaient prétexte de ses plaintes sur l'irrégularité de la solde, pour dire qu'il n'avait aucune fermeté, qu'il cédait à toutes les prétentions des Suisses et des lansquenets et fermait les yeux sur les fraudes des capitaines ; qui savait même s'il n'en profitait pas ?

De pareilles accusations trouvaient facilement créance, non seulement parce que l'on est toujours porté à croire ce qui rabaisse le mérite, mais parce qu'elles justifiaient le gouvernement, pour qui les plaintes de M. de Brissac étaient autant de reproches de négligence. Aussi, malgré l'estime que le Roi avait pour lui et les éloges qu'il lui donnait, il ne lui épargnait

mont au Roy VII ou VIII^c M l. (7 ou 800,000 l.) par an, chose que je croy nestre venue de vous car il me semble que ce seroit une ruine pour le pais et seriez hors desperence den avoir plus de secours comme vous avez eu par le passé. Je ne puis croire que ces inventions viennent de gens qui vous aiment. On a allégué qui cestoit tiré durant la guerre un si grand nombre dargent par voz ordonnances dud. pais et quil nen est rien venu à commissaire... Les choses sont dictes et maniées si segretement quil mest impossible de men ataquer ni den fere replicque pour vous car on se cache le plus que lon peult de moy. Je suis encores à faire en sorte que les plus grands men parlassent deulx mesmes car je suis asseure que je vous justifierois aisément... *Taschez de vous en venir aux meilleures et plus grandes journées que vous pourrez afin de ne point laisser envieillir le bien et service que vous avez faict au Roy duquel il est plus memoratif et souvenant que personne qui soit près de luy.* » (*Ibid.*, f° 189, original.)

pas toujours les mortifications. Dès le commencement il lui avait refusé le droit de nommer aux places qui vaqueraient dans son gouvernement[1] ; bien des fois il ne tint aucun compte de ses recommandations ou de ses demandes de récompenses. C'est ainsi que Bonnivet, qui avait eu tant de part à la prise de Lanzo, ne put en obtenir les revenus, que le maréchal avait demandés pour lui[2] ; c'est ainsi que plusieurs officiers dont il avait fait valoir les services, se virent préférer pour différentes charges, des personnages moins méritants mais mieux appuyés à la Cour[3].

Le maréchal ne manquait pas de s'en plaindre, représentant qu'une pareille conduite n'était propre qu'à diminuer son autorité sur ses officiers et leur zèle à bien servir. Trop fier pour supporter sans mot dire les petites tracasseries et les accusations dont il se savait l'objet, il y répondait vivement. « Si Sa Majesté, écrivait-il en 1551[4], faisoit recognoistre et calculer bien au vray quelles pouvoient estre les

[1] Boyvin, p. 528.

[2] Boyvin, p. 567. — Il attribue aussi aux intrigues des envieux le peu d'attention que l'on fit aux différentes ouvertures transmises par le maréchal pour la réconciliation du Roi et du duc de Savoie (p. 527, 683, 714).

[3] Boyvin, p. 568. — Cependant il exagère un peu, car plus loin, p. 807, il rapporte que M. de Brissac, se plaignant qu'on empêchât le Roi de « gratifier les capitaines et seigneurs » qu'il lui recommandait, écrivait : « qu'il trouvoit tous ces traitemens d'autant plus estranges, que par cy devant Sa Majesté luy faisoit cest honneur de pourvoir aux charges et honneurs, non ceux qui couroient les premiers à les demander,... mais bien ceux-là seulement desquels il rendoit tesmoignage. »

[4] Boyvin, p. 545.

forces du Piedmont et la charge de l'engagement par les places, elle trouveroit qu'il n'avoit pas peu faict de conserver jusques à lors l'estat sans perte ni deshonneur... Par la lecture des estats de recepte et de depence qu'il envoyoit lors à M. le connestable, il seroit aisé à colliger le peu d'occasion qu'on avoit de luy ramentevoir, comme negligent, le bon mesnage duquel il avoit toutesfois esté si severement soigneux qu'il ne se pouvoit persuader estre en cest endroict inferieur à aucun autre des serviteurs de Sa Majesté. » Et une autre fois, en 1553, blessé de ce que le connétable lui avait écrit que son indulgence trop grande envers les capitaines faisait que leurs larcins « devoient estre attribués à luy seul duquel Sa Majesté ne pouvoit pour ce regard demeurer contente, » il répondit que « si ses services estoient espluchés hors de passion, ils se trouveroient pleins de tel honneur et de telle fidelité, qu'ils estoient plus tost dignes de louange que de reprehension..... que Sa Majesté qui estoit le maistre, ayant puissance souveraine de faire et de défaire ainsy qu'il luy plaisoit, ne devoit plus differer de se servir de ceux qui avoient plus de heur, mais non pas plus de courage pour la mieux servir à son gré [1]. »

On peut penser si une pareille liberté de langage devait plaire au connétable, habitué à ne ménager personne et à ne pas supporter que l'on critiquât ce qu'il avait décidé. Aussi des dépêches fort vives

[1] Boyvin, p. 630.

furent-elles plusieurs fois échangées entre eux. Le secrétaire d'État Beauregard, ami du maréchal, lui écrivait en 1551 [1], que ses remontrances avaient été mal reçues, « qu'il devoit attendre provisions de mesme ; le priant tant estimer de luy que quand les choses qu'il désiroit tant luy estre accordées ne succéderoient pas selon son désir, qu'il ne tenoit pas à sa sollicitation ; qu'il devoit doresnavant tenir pour certain que si elles ne se faisoient pas au premier coup qu'il en escrivoit, qu'encores moins se feroient-elles au deuxiesme, ny au troisiesme aussi, d'autant que le connestable estoit naturellement si opiniastré en disputes, qu'il ne se laissoit jamais vaincre ou persuader contre son premier jugement, quelque raison qu'on luy sceut alléguer au contraire ; » il lui conseillait donc, pour l'avenir, dans toutes les affaires importantes, d'exposer du premier coup toutes ses raisons et les réponses aux objections.

Toutefois, si dans les occasions M. de Brissac parlait haut et défendait fièrement son honneur, il ne faudrait pas croire que ses dépêches eussent habituellement ce ton de rudesse et d'aigreur que Boyvin leur donne dans ses Mémoires. Le fidèle secrétaire, épousant avec chaleur les intérêts de son maître, en exagère les plaintes et, dans les lettres qu'il reproduit, lui prête fréquemment son propre langage. Le maréchal en effet n'avait garde d'employer des expressions aussi peu mesurées, parfois même aussi violentes,

[1] Boyvin, p. 546.

que celles qu'on lit dans Boyvin [1], il se fût bien vite aliéné par là le tout-puissant connétable, qu'il lui importait tant de ménager. Ses lettres, dont on peut voir les originaux ou les copies à la Bibliothèque nationale, sont au contraire presque toutes d'un ton très modeste, confiant, plein de déférence, comme il convenait envers un ministre tout-puissant, mais qui était son parent. Ainsi, le 10 mars 1552 (V. S.), il lui écrivait [2] : Je ne fais « aucun doubte tant pour l'amitié qu'il vous plaist me porter que pour le service d'icelle Majesté rien ne doint défaillir de ce que par après je pourroy avoir à faire, car j'ay telle confiance en vous que je ne le puis autrement estimer, et vous, monseigneur, aurez, s'il vous plaist, ceste ferme opinion de moy que, comme vous me faite cest honneur de me tenir et aimer pour fils, ainsy vous porteray-je toute ma vie l'entière obéissance qu'ung fils doit et peult porter à son père. » Et plus tard (31 juillet 1554 [3]), à l'occasion de la nomination de son frère comme chevalier de l'ordre : « Parce que je scay très bien que cela luy est advenu par vostre bon moyen et faveur, je ne veux laisser à vous en remercier par ceste lettre autant et si humblement qu'il m'est possible, recongnoissant que de jour en jour vous allez augmentant

[1] Par exemple, p. 675 : « il escrivit au Roy (en 1555) qu'il n'estoit pas de ces asnes qui avoient la peau si dure qu'ils ne sentoient point l'esperon, etc. ».

[2] De Turin. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20641, f° 79, copie du dix-septième siècle.)

[3] Du camp de Saint-Pol. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20450, f° 23, original.)

la tant bonne volunté et amytié que de tout temps il vous a pleu nous porter, dont les obligations sont si grandes et infinies que jamais ne nous en pourrons aucunement acquitter s'il ne vous plaist continuer d'accepter et estre content de nos dévotions à vous faire très humble service[1]. » Il était même assez bien avec lui pour le prier d'être le parrain d'un fils qu'il eut en 1554, espérant, disait-il, « que portant vostre nom, Dieu luy fera la grâce de vous imiter en autres choses[2]. »

On ne pouvait flatter plus délicatement ; aussi la froideur que le connétable avait d'abord montrée, par mécontentement d'une élévation à laquelle il n'avait point eu de part, se dissipa-t-elle promptement ; et

[1] Il lui écrivait encore, de San Stephano, le 27 juillet 1553 : « La Molle m'a dit qu'avez résolu de mener mon frère avec vous et l'employer en charges honorables avec intention de l'envoyer après ici pour m'aider. Ce faisant vous continuez à faire du bien et honneur à gens qui ne scauroient plus estre à vous que ne sommes luy et moy. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 111, copie du dix-septième siècle.)

[2] De Quiers, 31 mars 1554. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20450, f° 1, original, et *ibid.*, vol. 20643, f° 43, copie du dix-septième siècle.) Il lui écrivait encore de Quiers, le 28 février 1553, qu'il lui envoyait « un cheval paisible et point peureux, qui va l'entrepas et vous pourra servir d'une mulle pour aller dans le camp » (*ibid.*, vol. 20641, f° 68.). Malheureusement cette lettre est suivie d'une autre, de Turin, le 24 mars : « le cheval que je vous envoyois pour vous servir de mulle au camp a esté par le sieur Paul-Baptiste Frégose tellement eschauffé en la montagne de Quiers qu'il en mourut le soir mesme. J'en suis tres desplaisant, il vous eust bien servi et n'en ai aultre à vous envoyer. » (*Ibid.*, f° 89, copies du dix-septième siècle.)

telle était son estime pour le maréchal, qu'étant tombé malade en 1553 au point d'être désespéré, comme le Roi lui demandait à qui, après lui, confier sa charge, il lui « représenta, dit Boyvin[1], que l'estat de connestable estoit de si grande auctorité, qu'il ne jugeoit pas à propos qu'il fust commis à un prince, pour suffisant qu'il fust, ains qu'il en pourveust quelque seigneur particulier de valeur et de mérite, et lequel Sa Majesté peust faire et défaire à son plaisir, sans inconvénient ou hasard ; que de tous ceux qu'il cognoissoit il n'en voyoit aucun plus capable que le mareschal de Brissac, par la promotion duquel il supplioit Sa Majesté pourveoir de sa mareschaussée et gouvernement le sieur de Chastillon son neveu[2]. » Le Roy tout attristé luy respondit : « Je vous asseure que vous avez frappé au mesme but où je visois, et ainsi en sera-t-il, mais j'espère que nous ne serons point en ceste peine. » Sur l'heure, un secrétaire fut dépêché au maréchal pour l'avertir de se tenir prêt à revenir en France immédiatement si le connétable mourait.

Ce qui sans doute avait contribué le plus à ramener à M. de Brissac la faveur de Montmorency, c'était la présence en Piémont du second fils de celui-ci, d'Amville. Le maréchal ne cessait d'en faire l'éloge, de vanter sa valeur, son intelligence, et ces

[1] Boyvin, p. 637.

[2] L'amiral de Coligny. On voit que le connétable n'oubliait pas les siens. Remarquons aussi qu'en désignant M. de Brissac il écartait les Guises.

louanges retentissaient [1] agréablement au cœur du père, tout heureux de ces exploits qui lui rappelaient les siens. Nous avons vu que ces éloges étaient mérités et que, malgré sa jeunesse, d'Amville se montra digne du commandement de la cavalerie légère qui lui avait été confié. Cette nomination même était de la part du maréchal un acte fort habile : elle donnait en effet à d'Amville entrée habituelle au conseil, l'associait à la responsabilité des décisions, et l'intéressait à les soutenir et à les défendre auprès de son père et à appuyer les demandes de secours.

Brissac avait encore un autre appui dans la famille du connétable, c'était son neveu le cardinal de Châtillon, avec qui il paraît avoir été très lié [2]. Du moins il nous reste plusieurs lettres de l'un à l'autre, et le nom du cardinal revient plusieurs fois, soit dans la correspondance intime du maréchal, soit dans les commissions données à ses envoyés à la Cour. C'est ainsi qu'en 1555, il chargeait Boyvin de lui dire

[1] Par exemple, il écrivait de Quiers, le 22 novembre 1555 : « Je suis heureux d'avoir d'Amville près de moy à cause de son bon vouloir et de sa valeur et pour le témoignage que vous continuez à m'estimer. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20450, f° 139, original.)

[2] Sur soixante dix-huit lettres du cardinal, publiées par M. Léon Morlet *(Correspondance d'Odet de Coligny*, Paris, Alph. Picard, 1885, in-8°), il y en a douze adressées au maréchal ; la plus intéressante est celle du 20 octobre 1553 (p. 16), sur la convalescence du connétable. Les volumes 20523, 20524 et 20525 des manuscrits français de la Bibliothèque nationale, dont sont tirées ces lettres, en renferment aussi plusieurs de d'Andelot à M. de Brissac, mais je n'ai trouvé aucune trace de correspondance entre lui et Coligny.

« fort ouvertement qu'il y avoit trente ans qu'il faisoit profession d'aimer et servir le connestable, et luy mesme aussi ; mais que, nonobstant tout cela, il estoit encor à recueillir les premiers fruicts de l'amitié et des promesses qu'ils luy avoient si souvent faictes [1]. » C'est ainsi encore qu'en 1552, sa mère lui écrivant qu'elle avait recommandé ses affaires à MM. de Marchaumont et de Laubespine, qui avaient promis de le servir, ajoutait : « autant m'en a dit le cardinal de Chastillon [2]. »

Mme de Brissac en effet servait activement les intérêts de son fils. Elle n'était pas sans crédit à la Cour, grâce à l'affection qu'elle avait su inspirer aux princes et aux princesses dont elle avait été gouvernante. Henri II lui gardait un souvenir plein de reconnaissance, Catherine de Médicis lui témoignait beaucoup d'amitié et de respect, et la sœur du Roi, Marguerite de France, l'aimait comme sa mère et se plaisait à lui en donner le nom [3]. Privée dès le ber-

[1] Boyvin, p. 718. Je ne sais s'il a reproduit bien exactement la dépêche qu'il cite, en tout cas c'est une exagération. Cependant Arthur de Cossé, seigneur de Gonnord, écrivait à son frère, de Paris, le 13 juin 1553 : « Le Roy et le connestable disent estre fort contents de moy et vouloir faire beaucoup de belles choses, je ne scay pour l'advenir ce qu'ilz feront mais jusques icy il ne m'est encores apparu grand miracle. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20524, f° 47, original)

[2] Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20527, f° 34, autographe.

[3] Illam regia Margaris solebat
Ut matrem colere et vocare matrem.

Joach. Du Bellay, *Tumuli*, l. IV.

ceau des caresses et des soins maternels, cette princesse les avait retrouvés près de sa gouvernante, à qui en retour elle portait une affection toute filliale. M^me^ de Brissac ménageait avec soin cette faveur pour l'avantage de ses enfants. Dans une lettre au maréchal (22 mai 1552[1]) elle lui disait : la reine « m'a commandé à ce matin vous faire set (ses) recommandasion..... faite luy ungne petite lettre de tans de bien que elle vous veulx. Madame (Marguerite) se recommande aussy à vous des nouvelles de la gairre (guerre) de par dessa jen laisse faire à vous..... » et un peu plus loin : « M^me^ la duchesse de Boulloin (Bouillon) ma prié bien for de vous faire set (ses) recommandasion, elle gouverne sa mère, je vous prie de luy faire ung petit mot. »

Cette duchesse de Bouillon[2] était la fille de Diane de Poitiers. Nous avons vu la part que la toute-puissante favorite avait eue à la nomination du maréchal; de son gouvernement de Piémont, celui-ci ne l'oublia pas, et, par reconnaissance autant que par intérêt, il ne cessa de lui écrire[3]. Je n'ai retrouvé aucune de ces lettres, mais M. Guiffrey en a publié six de celles qu'elle lui écrivit, et elles montrent que leur correspondance était fréquente. Nous y voyons que Diane s'employait toujours en sa faveur ; elle appuyait ses

[1] Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20527, f° 37, autographe.

[2] Françoise de Brézé, mariée à Robert IV de la Mark, duc de Bouillon.

[3] *Lettres de Diane de Poitiers*, Paris, Renouard, 1860, in-8°.

demandes, faisait son éloge au Roi, à qui elle communiquait les lettres qu'elle recevait. D'un autre côté, elle le réconfortait, le rassurait sur les dispositions de Henri II et le félicitait de ses succès. Faut-il y voir une preuve de l'amour qu'elle aurait eu pour lui ? il me semble que ce serait exagérer ; son intérêt et son désir de se faire des partisans suffisent à expliquer sa conduite ; ajoutons que si, comme on l'a dit, la jalousie avait été le motif de l'éloignement de M. de Brissac, elle se fût bien gardée d'agir si ouvertement en sa faveur.

La raison de ce zèle me paraît bien plutôt dans la liaison du maréchal avec les Guises, car on sait que ceux-ci avaient gagné l'appui de la grande sénéchale, dont l'un d'eux, le duc d'Aumale, avait épousé une fille. Or j'ai déjà dit qu'une amitié étroite unissait M. de Brissac au duc François de Guise ; ils s'écrivaient très souvent et dans les termes les plus familiers. Ce serait peu de citer les remerciements du maréchal au duc pour sa bienveillance et son affection, *qu'il estime,* dit-il, *le fondement de tout son bien et honneur*[1], ou cette lettre de recommandation : « La faveur de vostre bonne grâce qu'il vous plaist me porter est si grande que je ne me puis défier que ne me la veuillez aussi bien prester pour ceux à qui je porte affection[2]. » On pourrait dire que ce sont là

[1] « De Thurin ce lendemain de Pasques. » (Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, vol. 346, f° 911, original signé et scellé.)

[2] 4 décembre 1550, citée par R. de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. I, p. 187.

de ces formules de politesse qui ne doivent pas être prises au pied de la lettre ; mais il n'en est pas de même de ce billet charmant : « Je ne say que pencer de vous, veu quil y a bien longtemps que nay heu une seulle petite lettre, non pas une repponse de vous et ne say pourquoy, si je savois qui en est cause, jen seres bien aize affin dy remédier si je povois, car je vous asseure bien que je seres par trop marry si je nestois aultant en vostre bonne grâce comme aultres fois[1]. »

En effet la correspondance du maréchal nous donne la preuve qu'il tenait le duc et son frère le cardinal au courant de tout ce qui se passait en Piémont ; il était rare qu'il écrivît au Roi et au connétable sans leur écrire également, et il s'adressait toujours à eux pour faire appuyer ses demandes, soit qu'il s'agît des affaires de l'État ou de ses intérêts privés. Ainsi il écrivait le 16 novembre 1550[2] : « Il est vray quavec tout cella jestois en collère qui me dure encores de quoy lon me veult oster VI mille livres de

[1] Turin, 1er juin 1551, autographe. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 139.)

[2] De Turin, autographe. (*Ibid.*, vol. 20449, f° 123.) Voici le commencement de cette lettre ; malheureusement le manuscrit est rongé sur le bord, ce qui cause des lacunes presque à chaque ligne : « Monseigneur. Jay receu la lre quil vous a pleu mescrire par le s. de Gordes qui... quelle recompence les deplaisirs que (j'ai) davant receuz pencent que m(aviez) oublié, veu que javois si peu de (réponse) aux lres que vous escrivois may(ntenant) que masseurez tousiours de vre grace je suys plus que contant mesmement de ce que me mandez (que) vous et monsieur le connestable estes ensemble. Je vous suplie continue(r) vous en trouverez bien et le (Roy) vre maistre et puys tous voz (amis)... »

pension que je soullois avoir avant que davoir les x mille pour estre mareschal de sorte que pour avoir ceste dignité lon me... de quatre mille, ce sera se que plaira au Roy mais vous savez se que mavyez dit tous... Je le servyre... pourre mays il me déplaist... que je nay le pouvoir cellon la voullonté qui est si bonne quil nen sauroit trouver de meilleure et se qui me fasche le plus cest que vous, Madame, de Vallentinois, ny Monsieur le mareschal de Saint-André ne men avez jamais desgné escrire ung seul mot de la voullonté dudit seigneur. Je vous suplie si vous la savez quil vous plaise la me mander à celle fin que je me résolve à despendre... sa voullonté et que je nimportune plus personne. »

C'est peut-être encore de cette pension, ou du moins de quelque chose analogue, que parle cette lettre du duc d'Aumale[1] : Le porteur vous dira ce que le Roi a avisé pour votre charge. « Il n'a tenu en voz amis qu'il n'a esté plus tost dépesché ; mais nous doubtions parler de cest affaire devant le personnaige que vous scavez[2], affin que la bonne amitié qui est entre vous et nous ne luy soit congneue. Je suis bien d'avis que doresnavant qu'envoierez par deça vous chargez celluy par qui vous escriprez nous dire devant luy quelque peu de vos nouvelles, sans nous présenter à l'instant vos lettres et en particulier

[1] Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 163, original.

[2] Probablement le connétable. La lettre est datée de Chantilly, 17 février 1551 (V. S.).

ce qu'il nous dira de vous prendrons peyne vous y faire plaisir de tout nostre pouvoir comme à celluy que nous tenons pour l'ung de nos meilleurs amis. » Ainsi il était si lié avec les Guises, que ceux-ci mêmes lui conseillaient de dissimuler, pour ne pas exciter l'ombrage du connétable et par là nuire à ses affaires.

L'amitié était telle que le duc François, lui annonçant la naissance d'une de ses filles, parlait de la marier un jour avec le fils aîné du maréchal, Timoléon[1]; et une autre fois, le félicitant de ce qu'il venait encore d'avoir un fils (1554), le duc ajoutait que sa femme « s'attendoit d'entrer bien tost en mesme carrière, que si Dieu ne luy donne qu'une fille, qu'elle sera bien tost preste à marier avec son fils, au moins s'il commence d'aussi bonne heure que le père à tirer ses chausses[2]. » De tels projets étaient trop éloignés de leur réalisation pour être bien sérieux, mais ils n'en sont pas moins la preuve d'une grande intimité.

Cette intimité reçut une première atteinte par la nomination de d'Amville au commandement de la cavalerie légère[3] (1554). Le duc d'Aumale, qui en

[1] « Au demeurant je loue Dieu de la belle fille qu'il luy a pleu vous donner et vouldrois bien que Timoléon feust assez grant seigneur pour vous prendre au mot ou assez honneste homme pour luy faire quelque jour service. » Lettre de Brissac au duc, « Turin, ce IVe d'aoust 1551. » (Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, vol. 344, fo 10169, original scellé.)

[2] Boyvin, p. 638.

[3] Boyvin, p. 661.

était colonel, ayant été fait prisonnier par Albert de Brandebourg, et ne pouvant obtenir d'être admis à rançon, il fallait bien pourvoir à ce commandement qu'il ne pouvait exercer ; il n'en prit pas moins fort mal la chose ; c'était, à son dire, une usurpation de ses droits et une atteinte à sa réputation ; ses frères prirent fait et cause pour lui. Le maréchal eut beau répondre que la charge confiée à d'Amville n'était que provisoire, et invoquer l'intérêt du service du Roi, ses explications ne furent point accueillies. Le Roi dut intervenir lui-même et déclarer, sans doute à l'instigation de Montmorency, que tout s'était fait par son ordre, et que le duc n'avait pas lieu de se plaindre, puisque son commandement lui serait rendu dès qu'il serait libre.

Cette affaire était à peine terminée qu'une autre s'éleva. M. de Brissac s'était plaint très vivement dans une de ses dépêches de ceux qui, par jalousie contre lui, compromettaient l'intérêt de l'État [1] ; comme le duc de Guise dirigeait alors les affaires, pendant une absence du connétable, on lui persuada que cela s'adressait à lui, et il en fut tellement irrité qu'il voulait demander raison de ces paroles. On l'arrêta et les amis du maréchal obtinrent que le Roi fît partir le secrétaire Sarred pour avoir des explications. Ils lui conseillèrent en même temps de dire qu'il avait signé sans la lire la dépêche incriminée. Le maréchal refusa de compromettre ainsi son secrétaire Boyvin, qui l'avait rédigée, c'eût été

[1] Boyvin, p. 676.

d'ailleurs, disait-il, s'accuser d'une légèreté impardonnable ; il expliqua ses expressions, montra qu'elles ne pouvaient s'appliquer au duc de Guise, dont il connaissait depuis longtemps *la bonté et la valeur* : d'autant mieux qu'il s'agissait de ses besoins d'argent et que le duc n'avait pas la charge des finances.

Celui-ci accepta l'explication ; mais ces premiers malentendus avaient sans doute laissé des traces, car quelques mois après, prenant encore pour lui les termes un peu vifs d'une autre dépêche, il écrivait à Brissac une lettre que terminait cette phrase menaçante : « Vous scavez que je vous ay esté ordinairement antier et parfaict amy, comme vous me trouverez tousjours en tout ce que je pourroy pourveu que vous ne me donniez les occasions du contraire[1]. »

Brissac réussit encore à le calmer, mais, d'après Boyvin, il en resta quelque aigreur, au moins dans le cœur du cardinal de Lorraine, frère du duc de Guise. Il est certain que, le cardinal s'occupant de l'administration financière, les plaintes du maréchal sur les économies contraires au bien de l'État semblaient le viser. Il avait d'ailleurs l'âme vindicative, et, passionné pour la grandeur de sa maison, il voyait avec jalousie quiconque paraissait vouloir rivaliser ou même rester indépendant. Toutefois il n'en fit d'abord rien paraître, et un mois après cette

[1] Boyvin, p. 722.

affaire (30 juillet 1555) il écrivait à Brissac : « Je cognois assez par tant de lettres que m'escripvez, par toutes les dépesches, la bonne souvenance que vous avez de moy, qui me faict tousiours augmenter l'affection que je vous porte, comme aussy je vous puis asseurer que font tous ceulx qui m'appartiennent..... vous n'avez amy que plus voluntiers s'employe pour tout ce qui vous touchera que je feray toute ma vie[1]. » Mais peu de temps après, comme il allait à Rome signer la ligue avec le Pape, il mandait à son frère (Nevers, 5 octobre) : « Le maréchal de Saint-André eust bien désiré si les choses prenoient bon chemin et que vous allassiez par delà, s'il advenoit faute ou absence du maréchal de Brissac avoir sa charge pendant la guerre. Je luy ay dit que vous-mesmes y aviez pensé et luy en diriez vostre opinion et que si vous n'y alliez pas, vous l'ayderiez à cela[2]. »

Ainsi la liaison de M. de Brissac avec les Guises n'était plus telle que dans les premières années, le duc et lui ne s'écrivaient plus sur ce ton familier qui leur était alors habituel ; mais la familiarité n'avait pu disparaître sans altérer l'intimité. Faut-il en accuser seulement l'inconstance naturelle à l'homme,

[1] « Saint-Ligier », 30 juillet 1555. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20450, autographe.)

[2] *Mémoires-Journaux* du duc de Guise, p. 70. Ces Mémoires donnent la date de 1551, mais il me semble que le contexte se rapporte au voyage du cardinal à Rome en 1555, qui commença le 1er octobre ; il y est question en effet de la mise en liberté du cardinal camerlingue, arrêté par Paul IV, ce qui eut lieu au mois de septembre 1555.

l'éloignement, les insinuations malignes qui avaient amené entre eux des malentendus, il me semble qu'il y a une autre cause. La fortune des Guises avait grandi, la faveur croissante du Roi, l'appui de Diane de Poitiers, la gloire dont le duc François s'était couvert dans la défense de Metz et au combat de Renty, leur avaient valu une part de plus en plus grande dans le gouvernement ; ils le disputaient au connétable. Dès lors il n'y avait plus à traiter avec eux sur un pied d'égalité, ils commençaient à vouloir des courtisans et des serviteurs plutôt que des amis. En même temps, par un mouvement contraire, Montmorency se voyait obligé de ménager davantage les gens de mérite ; de là peut-être ce progrès que nous avons remarqué dans la faveur de Brissac auprès de lui, progrès qui coïncide avec la diminution de l'intimité de ses rapports avec les Guises.

Au moment où il revenait à la Cour (juillet 1556) il s'attachait, ce semble, à entretenir des relations également amicales avec les deux partis. Ainsi, pendant qu'il écrivait au duc de Guise (Moulins, 2 août) : « Mon debvoir m'a admonesté vous advertir de ma venue affin d'avoir cest honneur que d'estre commandé par vous en tout ce que je vous pourroy servir et obéir [1]... », il mandait au connétable (Nevers, 3 août) : « Vous n'avez parent ni serviteur qui jamais se soit estimé plus content que moi de vous voir [2], » et le priait de lui écrire à Châtillon, chez

[1] Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20526, f° 7, original.
[2] *Ibid.*, vol. 3117, f° 71.

l'amiral de Coligny, en quel endroit il devait aller rejoindre la Cour.

Ce fut sans doute à Anet, dans la belle demeure de Diane de Poitiers, où la Cour était vers le milieu d'août 1556. Il fut bien accueilli, ainsi que les gentilshommes qu'il amenait avec lui ; le Roi lui témoigna beaucoup d'amitié et de faveur, combla d'éloges ses services, et lui donna en récompense les revenus de la gabelle du Piémont, montant à 15,000 livres par an [1].

Boyvin trouve que ce fut peu de chose ; on invoqua, dit-il, l'épuisement des finances, qui n'était que trop réel, mais bien d'autres, qui avaient perdu des villes et des batailles [2], étaient récompensés des plus clairs deniers de la France. Il est vrai que M. de Brissac avait beaucoup dépensé à la guerre, il était obligé d'entretenir une suite nombreuse de gentilshommes et de capitaines, de secrétaires, qui formaient ce qu'on appellerait aujourd'hui son état-major, il n'avait pas épargné pour les besoins de l'État sa fortune particulière, au point d'engager

[1] Les lettres patentes sont du 27 octobre 1556. (Archives de Maine-et-Loire, E, 2096.) — C'est peut-être de cela qu'il s'agit dans ce passage chiffré d'une lettre du duc d'Aumale, d'Anet, le 6 décembre 1555 : « Sad. Majesté vous a de plus accordé ce que scavez, toutesfois il y a ung poinct c'est qu'il n'a voulu que ny MM. mes frères en ayent rien sceu ayant deffendu à Mme de Valentinoys et à moy de n'en ouvrir la bouche. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20430, fo 125, original.)

[2] Allusion sans doute aux Montmorency. François de Montmorency avait été obligé de se rendre dans Therouanne, et son père le connétable perdit plus tard la bataille de Saint-Quentin.

même ses biens et d'envoyer sa vaisselle à la monnaie. Mais il ne faudrait pas, avec le trop zélé secrétaire, accuser trop vite le Roi d'ingratitude. Boyvin me paraît oublier que son maître touchait chaque année, à des titres divers, des sommes considérables : ainsi il recevait 12,000 livres comme lieutenant général ; 6,000 comme gouverneur de Piémont[1] ; 10,000 comme maréchal, sans compter sa solde de capitaine de cent lances, qui était de plus de 3,000 livres, et ses gages de grand fauconnier, de gouverneur d'Anjou, etc. En outre, il avait déjà reçu du Roi la terre de Villafranca, en Piémont[2], bientôt échangée contre celle de Staponigi, et les revenus du comté de Rennes estimés 6,000 livres[3].

Il est juste de dire que ses gages ne lui étaient pas toujours payés ; il était souvent obligé de les laisser au Roi en prêt[4] ; de plus il rencontrait beaucoup d'obstacles à la jouissance des revenus de Rennes, la chambre des comptes de Bretagne voulait modifier

[1] Voir deux états de dépense pour l'année 1559. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 4052, f° 8, et 4552, f° 1.)

[2] C'est ce qui ressort d'une transaction faite en 1560 entre Brissac et Hiéronyme de Turin, qui lui avait cédé Staponigi. (Voir l'acte aux Archives de Maine-et-Loire, E, 2101.)

[3] Par lettres patentes du 9 juillet 1555. Voir plus loin, au chapitre xv, quelques détails sur cette affaire.

[4] On peut voir aux Archives nationales, K 92, n° 46, une quittance donnée par le maréchal, le 11 octobre 1560, au trésorier Raoul Moreau, de la somme de 11,000 livres tournois, « à nous ordonnée, assavoir 5000 l. pour nostre pension durant demye année finie le dernier jour de septembre, et 6000 l. *pour nostre estat de capp^ne d'Angiers durant cinq années finissant en décembre prochain* ».

les lettres du don ; un certain Gilles Goubin lui fit ensuite un procès ; et comme ce don fut révoqué par François II, que le traité de Cateau-Cambrésis le priva de la gabelle du Piémont, il ne jouit pas longtemps de l'un ni de l'autre. Cela explique les plaintes si fidèlement recueillies par Boyvin ; il ne m'en semble pas moins qu'en 1556, M. de Brissac était assez richement doté, et que s'il ne fut pas, comme d'autres, comblé des prodigalités du Roi, la patience avec laquelle il le supporta, la modération qu'il mit dans ses plaintes, sont moins admirables qu'elles ne le paraissent à son trop dévoué secrétaire.

Il faut d'ailleurs reconnaître que le moment eût été mal choisi par Henri II pour prodiguer l'argent. Son royaume était épuisé [1], le clergé et le peuple, écrasés de décimes, de tailles, de crues, d'emprunts forcés, n'en pouvaient plus supporter le poids, la noblesse était ruinée par le service, le domaine avait été vendu ou engagé, et la guerre, qui venait à peine de finir, allait bientôt recommencer. La signature de la trêve de Vaucelles avait un instant déconcerté le cardinal Carafa [2], mais il n'avait pas tardé à se remettre et, poursuivant toujours ses projets contre l'Espagne, il avait réussi à gagner à ses idées les Guises, Diane de Poitiers et la Reine ; puis il s'était fait nommer légat en France, sous prétexte de travailler à la paix

[1] Voir les dépêches de l'ambassadeur espagnol Simon Renard, dans les *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, t. IV, p. 550, 624, etc.

[2] Voir G. Duruy, *Le cardinal Carlo Carafa*, chapitre XII.

générale et pour apporter au Roi l'épée bénite que les papes envoyaient aux défenseurs de la foi, en réalité pour entraîner Henri II et le décider à ratifier la ligue signée au mois de décembre par le cardinal de Lorraine. Il tira habilement parti des lenteurs et des difficultés que suscitaient les Espagnols dans l'exécution de la trêve, fit valoir la facilité de les chasser de l'Italie, l'abdication de Charles-Quint, l'inexpérience de Philippe II, l'importance de l'appui du Saint-Siège et du duc de Ferrare, qui venait d'accepter le commandement des troupes de la ligue ; il flatta les passions belliqueuses de Henri II et, grâce aux appuis qu'il avait gagnés, il l'emporta. Le connétable, d'abord très opposé à la guerre, et par prudence et par hostilité contre les Guises dont elle favorisait l'ambition, finit par céder ; soit que, y voyant le Roi tout porté, il craignît de hasarder son crédit, soit qu'il voulût se venger de la rançon énorme exigée pour la liberté de son fils. La nouvelle d'une attaque prochaine du vice-roi de Naples contre les États de l'Église, fit décider l'envoi de troupes françaises au secours du Pape, et, bien qu'alors même le duc de Parme abandonnât notre alliance, la ligue fut ratifiée[1].

Tel était l'état des affaires quand M. de Brissac arriva à la Cour. Il ne voyait pas sans inquiétude les projets qui se traitaient ; il savait que la France était peu en état de rentrer en guerre, qu'elle avait absolument besoin d'un repos de plusieurs années ; il

[1] Le 31 juillet.

avait, avec raison, peu de confiance dans les Italiens, toujours prêts à se ranger du côté du plus fort et à abandonner sans scrupule leurs alliés de la veille, la défection du duc de Parme en donnait la preuve ; surtout il pensait que si l'appui moral du Pape pouvait être fort utile, il ne fallait pas compter beaucoup sur son concours matériel ; gênée par le caractère spirituel de sa puissance, qui lui imposait une politique pacifique, la cour pontificale s'engageait rarement à fond dans la guerre, et, n'en ayant pas l'expérience, ses préparatifs étaient toujours lents et incomplets ; enfin il lui paraissait imprudent d'entrer dans une entreprise où tout reposait sur les dispositions d'un Pape octogénaire, dont le successeur pouvait avoir des idées tout opposées.

Aussi, aux premières communications qui lui avaient été faites, avait-il prié le Roi « de sonder plus d'une fois autant les intentions que les affaires, pour n'en rapporter les malheurs qu'il prévoyoit en devoir advenir en s'arrestant sur les forces spirituelles, foibles et fort douteuses ; et mesmes les moyens et les finances de Sa Majesté estans si fort affoiblies qu'elles ne pouvoient aujourd'huy fournir au soustenement de l'Estat[1]. »

Mais, lorsqu'il fut appelé au conseil, la question, comme nous l'avons vu, n'était plus entière, la ligue était signée, le connétable lui-même avait cédé. Brissac n'hésita pas pourtant à déconseiller la guerre[2].

[1] Boyvin, p. 759.
[2] Boyvin, p. 758 et 770.

Rien de plus juste, sans doute, disait-il, que de repousser une attaque et de punir une injure ; rien de plus beau que de secourir ses amis ou d'assister un prince injustement attaqué ; mais il fallait de la prudence ; le Roi ne devait pas perdre de vue ses intérêts et ceux de son État ; à ceux qui lui rappelleraient des promesses, il fallait répondre par le mot d'Agésilas : « Si ce que tu dis est juste, je te l'ai promis ; s'il ne l'est pas, je ne te l'ai pas promis. » La trêve avait laissé à la France l'honneur et le profit de la guerre, était-il juste, était-il sage de mettre en hasard évident tant de glorieuses et utiles conquêtes pour servir l'ambition du Pape et de ses neveux? L'histoire n'apprenait-elle pas que tous les papes qui avaient manié l'épée de saint Paul plutôt que les clefs de saint Pierre avaient mal réussi ? Et si celui-ci, qui était âgé, venait à mourir, dans quel embarras resterions-nous ?

Mais on était trop engagé pour reculer. Paul IV, comptant sur notre appui, avait ouvertement rompu avec l'Espagne et aussitôt le duc d'Albe, aidé par les Colonna, avait franchi la frontière (1er septembre), pris Ponte-Corvo et Anagni, et s'était avancé jusqu'à Tivoli. A cette nouvelle, la cour de France fit partir pour Rome de nouveaux renforts, sous les ordres de Strozzi et de Montluc, et commença des préparatifs de guerre. Brissac, appelé de nouveau au conseil[1],

[1] Boyvin, p. 758. Le 25 septembre, Simon Renard écrivait à Philippe II qu'à la nouvelle de l'entrée en campagne du duc d'Albe, le nonce du pape et le secrétaire du cardinal Carafa

proposa d'attaquer le Milanais : il représenta que ce pays était dégarni de troupes, que nous avions des intelligences dans plusieurs places, que la possession du Piémont et l'alliance du duc de Ferrare nous donnaient un grand avantage, tant pour le conquérir que pour le garder ; que cette entreprise n'offrait ni les hasards ni les difficultés de celle de Naples, et qu'elle ne dégagerait pas moins sûrement les États pontificaux ; car bien certainement les Espagnols y rappelleraient toutes leurs forces. On parut accueillir cette idée avec faveur, et on le chargea d'étudier avec ceux de ses lieutenants qui étaient en France, Bonnivet, Vimercati et Ludovic Birague, le moyen de la mettre à exécution.

Tandis que tout se tournait ainsi à la guerre, le comte de Challand, toujours occupé de la paix générale, seul moyen de rétablir son maître dans ses Etats, proposa un plan de pacification. On aurait mis en séquestre entre les mains des cardinaux, tant les places confisquées et fortifiées par les Carafa que celles dont les Espagnols s'étaient emparés.

avaient réclamé des secours et qu'on avait tenu conseil. « Brissac fut mandé pour, s'il estoit possible et que la goutte permict qu'il peult venir audict Valuisant, s'efforcer, ce qu'il fit et fut conclud qu'il y avoit deux remèdes, » l'un les négociations, l'autre une attaque sur le Milanais. « L'on tend, ajoute-t-il, la depesche des capitaines venuz avec le sieur de Brissac. Oultre ce je suys adverty que les sieurs Bonnivet, Francisque Bernardino, gouverneur de Quiers, et Loys Birago sont esté avec le sieur de Brissac deux jours entiers pour arrester les moyens de l'emprise et exécution. » *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 713.

D'après Simon Renard, ambassadeur de Philippe II en France, dont les dépêches nous apprennent ce détail[1], Brissac, à qui Challand s'était ouvert, aurait appuyé ce plan ; mais il n'avait aucune chance d'être adopté, les Espagnols n'y étant pas plus disposés que le Pape.

Toutes ces affaires empêchèrent sans doute le maréchal d'aller revoir son château de Brissac, où pourtant sa femme avait donné « si bonne ordre de faire acoustrer les jardins » et toutes choses que je pense, lui écrivait sa fille, « que i prandrés grant plesir[2]. » Du reste son séjour en France fut probablement plus court qu'il ne l'avait espéré. Le duc d'Albe, continuant ses succès, s'était emparé d'Ostie ; le Pape et le cardinal Carafa réclamaient à grands cris l'exécution du traité de la Ligue et pressaient le Roi d'envoyer l'armée qu'il avait promise ; Henri II, malgré son désir de retarder la rupture, ordonna la concentration des troupes et commanda au maréchal de regagner son gouvernement et de tout préparer pour rentrer en campagne. (Novembre.)

[1] *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, t. IV, p. 752.

[2] « De Brissac, ce xx^e de fevrier [1555], vre tres humble et tres obeissante fille, Diane de Cossé. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20525, f° 56, autographe.)

CHAPITRE XII

Campagne de 1557. — Le duc de Guise en Italie. — Prise de Valenza. — Embarras de M. de Brissac. — Prise de Valfenera et de Cherasco. — Siège de Coni. — Blocus de Fossano. — Contre-coup du désastre de Saint-Quentin. — Détresse de l'armée de Piémont.

Il s'en fallait bien que M. de Brissac retournât en Italie avec le même plaisir qu'il y était venu six ans plus tôt. La jouissance avait affaibli les charmes du commandement et l'inquiétude remplaçait les brillantes espérances de gloire. Il augurait mal de la guerre qui commençait, il lui semblait que l'on rompait bien vite et bien légèrement la trêve si avantageuse de Vaucelles, et que l'on rentrait en lutte avec des alliés bien faibles et bien incertains. Il prévoyait en outre que son armée serait plus que jamais sacrifiée, que celle du duc de Guise absorberait toutes les ressources, et qu'on le laisserait sans secours, incapable de rien entreprendre et réduit à épuiser toute son habileté dans une lutte obscure et sans gloire.

Déjà même de Thermes, qui le remplaçait pendant son absence, lui faisait dans toutes ses lettres le plus triste tableau de la situation. Malgré la trêve, le tré-

sor ne pouvait suffire à toutes les dépenses, la solde des troupes n'était pas payée régulièrement, celles de Piémont n'avaient rien reçu depuis quatre mois ; les soldats mécontents désertaient, les capitaines découragés blâmaient la reprise de la guerre, et les habitants, accablés d'impôts, commençaient à se détacher de la France. Comme marques de ce changement, le comte de la Trinité, qui avait paru disposé à embrasser notre parti, refusa définitivement toutes les offres brillantes qu'on lui fit [1], et le marquis de Masserano, qui s'était donné à nous l'année précédente, s'apprêta à nous abandonner ; on n'eut que le temps de le prévenir et d'occuper ses places [2].

Ce fut à Lyon que le maréchal reçut ces nouvelles [3]. Il y était retenu par une attaque de goutte, et la souffrance assombrissait encore ses idées ; cependant il tâchait de tirer parti de ce séjour forcé en s'occupant des préparatifs militaires. Il faisait marcher en Italie les troupes qui arrivaient pour l'expédition du duc de Guise, veillait à leur équipement et surtout travaillait à s'assurer des ressources financières. Déjà il était aux prises avec les difficultés : point d'argent pour les charrois d'artillerie ; les capitaines menaçaient de s'en retourner avec leurs chevaux et leurs pionniers ; le trésorier voulait les payer sur les sommes destinées

[1] Boyvin, p. 767.

[2] Boyvin, p. 772.

[3] Boyvin, p. 773. Voir dans les *Mémoires-Journaux* du duc de Guise (p. 309 et suiv.) les lettres de Brissac au duc. Ces lettres sont à la Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20450, f^os^ 197-207, et mss. Clairambault, vol. 349, f^os^ 2881, 2901, 2911.

aux achats de vivres; il résistait, sachant ces sommes peu considérables, et prévoyant qu'elles ne seraient point remplacées, et que l'armée, vivant sur le pays, le ruinerait. Puis c'étaient douze compagnies d'infanterie, nouvellement levées, qui devaient « faire monstre » à la fin de novembre, et que le commis du trésorier des guerres déclarait ne pouvoir payer avant la fin de décembre; elles étaient déjà aux portes de Lyon, et il était à craindre qu'elles ne commissent quelque désordre. Il fallut pour l'empêcher emprunter 20,000 livres. Restait à les armer; les corselets manquaient, ceux qu'on trouvait ne valaient rien et coûtaient cher [1]. Malgré son mal, M. de Brissac s'occupait de tout et écrivait sans cesse, soit en Piémont, soit au duc de Guise ou au connétable.

Celui-ci répondait qu'il était « incroyablement ennuyé de voir telle longueur et si peu d'assurance en nos deniers », ne parlait que de châtier les trésoriers négligents ou prévaricateurs [2], mais en même temps lui envoyait un état des sommes destinées aux besoins de son armée tout différent de celui qu'ils avaient arrêté ensemble; plusieurs dépenses absolument nécessaires y étaient omises, les autres étaient assignées sur des recettes fort incertaines. Le maréchal s'en plaignit vivement, et déclara net qu'il ne ferait rien

[1] Lettre de Brissac au connétable, Lyon, 8 décembre. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20450, f° 201, original.) La réponse du connétable, de Saint-Germain, le 9 décembre, est dans les *Mémoires* de Guise, p. 314.

[2] Voir ses lettres dans les *Mémoires* de Guise, p. 313 et 314.

avant d'avoir reçu des assignations plus assurées, priant Sa Majesté d'y faire donner ordre ou de confier sa charge à un autre, car il aimait mieux la quitter avec honneur que de hasarder l'État et sa réputation[1]. Ce fier langage produisit son effet ; on lui envoya de meilleures assignations et on lui promit de payer bientôt ce qui était dû à ses soldats.

Cette affaire réglée et la goutte l'ayant quitté, il se remit en route pour le Piémont. Déjà Vimercati et les autres capitaines qui l'avaient accompagné en France, l'y avaient précédé, mais Bonnivet manquait au rendez-vous. Il l'avait laissé malade à Paris et ne tarda pas à apprendre sa mort[2]. C'était une grande

[1] Boivin, p. 774.

[2] Boyvin, p. 774. — Le 1er décembre, M. de Brissac écrivait au connétable : « Monseigneur, ung de mes amis estant à la cour ma escrit du xxvii de novembre que M. de Bonnivet se trouvoit si mal quil estoit à lextrémité, de quoy je suis bien desplaisant et marry comme vous pouvez imaginer, tant à cause de ce quil me touche et appartient de sy pres que pour la perte que ce seroit pour le service du Roy ; et scachant bien que advenant quil plaise à Dieu lappeler des siens il ny aura point faute de gens qui poursuivront son estat de colonnel, je vous supplie très humblement estre moyen que *le Roy ne se haste dy pourvoir*, ou le faisant *que ce soit*, sil vous plaist, *de personne qui le mérite et le saiche faire* et (non d'un homme) qui au lieu de me relever de ceste charge me donne peine de le relever luy mesme. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20644, f° 171, copie du dix-septième siècle.)

Le 27 novembre, sa femme, Charlotte d'Esquetot, lui écrivait de Saint-Germain : « On ne parle que de lextreme maladie de M. de Bonnivet ; si le pis en advenoit la charge quil a seroit fort belle pour mon frère (M. de Gonnord). » (*Ibid.*, vol. 20526. f° 47, autographe.)

Et le 29 : « Monsieur, je vous escrivy vendredy de lextreme

perte, car, lié avec lui d'une amitié d'enfance, il avait toujours trouvé en lui un lieutenant sûr et dévoué, sur lequel il pouvait compter absolument; il ne devait pas en être de même de son successeur, François de Vendôme, vidame de Chartres.

maladie de M. de Bonnivest, lequel il a pleu à Dieu de prandre à se matin. Je vous asure quil est autant regreté de tout le monde en ceste court que homme qui souest mort il ly a long-tems. Je masure, monsieur, que de vre part il le sera encoure davantage, mes vous estes sy sage que vous aisderes en sela, si vous plest, de la verteu dont aves acouteumé huser en toutes autres chouses. *lon dict que le Roy donne pour lamour de vous sa charge à M. le Vidasme.* » (*Ibid.*, f° 49, autographe.)

Enfin, le 5 décembre, Brissac écrivait encore au connétable : « Monseigneur, j'ay putement receu la lre quil vous a pleu mescrire du xxix de novembre et entendu par icelle comme le Roy a pourveu au lieu de feu Mons. de Bonnivet de lestat de colonnel des bandes francoises Mons. le Vidame de Chartres *en quoy il me semble que Sa Majesté et vous avez faict bonne ellection...* Monseigneur, j'ay veu par vredite lre que la mort de mond. s. de Bonnivet est fort plaincte du Roy et de tous de delà, de quoy je ne faiz nulle doubte et vous asseure quaussi est elle bien par deça pour ce que cestoit ung gentil chevalier, mais il ny a remede et se faut accommoder au voloir de Dieu et adviser au surplus den fere daultres sil est possible de sa valeur dont il ne sen trouvera pas à douzaines. *Nous avons tous esté trompez car nous pensions que M. de Dampville (d'Amville) luy deust succéder...* » (*Ibid.*, vol. 20450, f° 201, original.)

Cette deuxième lettre confirme le témoignage de Boyvin, qui dit (p. 774) que M. de Brissac aurait préféré d'Amville; toutefois il semble qu'on ait cherché à lui faire plaisir en nommant le Vidame, qui était son parent[1]; aussi plus tard le Roi reprocha-t-il à celui-ci son ingratitude envers le maréchal, « à la seule faveur duquel il luy avoit donné l'estat de colonel ». (Boyvin, p. 817.) — On peut voir sur ce personnage : Brantôme *(Des couronnels de nos bandes du Piedmont)* et un article de M. J. de Petigny dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, 3e série, t. I, *Testament de François de Vendôme, Vidame de Chartres.*

[1] Il avait pour mère Hélène Gouffier, fille d'Artus Gouffier de Boissy et nièce de Mme de Brissac.

Cependant l'armée du duc de Guise commençait à se réunir au delà des Alpes ; on avait rentré les vivres dans les places, renouvelé les poudres, remonté l'artillerie, préparé des ponts de bateaux et rassemblé des bœufs et des charrettes pour les transports[1] ; tout était prêt pour recommencer la guerre ; restait à déterminer où on la porterait. Lorsque le duc fut arrivé à Turin, on tint conseil[2]. M. de Brissac ouvrit de nouveau l'avis d'entrer dans le Milanais ; de Thermes, les Birague et les autres officiers de l'armée de Piémont l'appuyèrent. Ils représentèrent que la conquête de ce pays était le prélude nécessaire de celle de Naples, et rappelèrent les exemples des expéditions précédentes : Charles VIII enfermé dans sa conquête et obligé de se rouvrir la route de France par une victoire, Montpensier capitulant faute de pouvoir être secouru, et, depuis, toutes les autres armées échouant pour la même cause. Qu'arriverait-il si les Espagnols, qui pouvaient tirer des troupes d'Allemagne, gagnaient une victoire en Piémont et faisaient déclarer contre nous Parme et la Toscane ? Était-il sage de se mettre à la merci des Carafa ? n'avaient-ils pas paru tout récemment disposés à traiter avec l'Espagne[3] ? En tout cas, ne savait-on pas que le Pape avait eu

[1] Boyvin, p. 774.

[2] Boyvin, p. 775-780.

[3] En effet une trêve ayant été signée entre eux et le duc d'Albe, après la prise d'Ostie, le cardinal Carlo avait eu une entrevue avec le duc et lui avait offert de s'allier avec l'Espagne, si on voulait leur donner Sienne. (G. Duruy, *Le cardinal Carlo Carafa*, ch. XVI.) Une lettre du duc de Guise au Roi, de Laumbourg (probablement Lanslebourg), le 24 décembre, exprime son inquiétude à ce sujet. *Mémoires-Journaux*, p. 320.

beaucoup de peine à trouver de l'argent, que ses troupes ne valaient rien, que ses neveux n'entendaient pas la guerre, et que leurs préparatifs étaient incomplets? Ne devait-on pas s'attendre à voir le duc d'Albe suivre la tactique employée lors de l'expédition de M. de Lautrec, c'est-à-dire éviter toute bataille et nous laisser nous user au siège de quelque place; puis, quand il nous verrait affaiblis et qu'il aurait reçu des renforts, il prendrait l'offensive et nous rejetterait sur lès États du Pape, et qui sait si celui-ci nous serait fidèle? La conquête du Milanais n'offrait pas les mêmes dangers. Nos deux armées, unies et appuyées par celle du duc de Ferrare, ne rencontreraient pas de résistance, des places en mauvais état, peu de troupes et mal payées; avant que l'Espagne eût formé une armée, nous aurions conquis une bonne partie du pays, aisé ensuite à défendre. Au reste, on ne s'écartait pas du traité de la ligue, qui prévoyait cette conquête et ne nous obligeait après tout qu'à protéger le Saint-Siège, à quoi l'on arrivait très bien en attirant en Milanais les troupes de l'Espagne. Enfin, pour que M. de Guise ne se laissât pas arrêter par la crainte de travailler pour la gloire d'autrui, le maréchal, bien qu'ayant eu autrefois l'honneur d'être son chef, offrait de lui abandonner le commandement et de ne servir que de conseiller. A ces instances se joignaient les avis du connétable, qui chargeait son fils d'Amville de dire au duc de n'avoir aucune assurance dans les promesses du Pape et des cardinaux, qui seraient les premiers à « lui courir sus », si la fortune lui était contraire, et qui,

si elle lui était favorable, ne lui donneraient d'autres secours que de belles paroles.

Mais à tout cela Guise répondait en alléguant les termes du traité. Le Roi s'était engagé à protéger les terres de l'Église contre les attaques de l'Espagne et des Colonna, il fallait donc aller les défendre. En attaquant Milan, quelle que fût l'utilité de cette diversion, nous montrerions que nous ne cherchions que notre avantage, et nous courrions risque de perdre l'alliance du Pape, qui se plaindrait, avec juste raison, d'être abandonné. On ne pouvait d'ailleurs ignorer que Paul IV voulait avant tout arracher au joug espagnol Naples, sa patrie, que ses neveux poursuivaient la ruine des Colonna et désiraient des domaines qu'ils pussent joindre à ceux qu'ils leur avaient déjà enlevés. Enfin la conquête du royaume de Naples n'était pas de moindre conséquence que celle du Milanais, et, grâce à l'habileté de M. de Brissac, nous n'avions pas à craindre une défaite dans le nord de l'Italie ; s'il avait, dans la guerre précédente, résisté victorieusement à tous les efforts des Espagnols, à plus forte raison les repousserait-il, maintenant que leurs principales forces seraient ailleurs.

Toutefois, soit qu'il eût été ébranlé, soit qu'il voulût donner une apparente satisfaction au maréchal et à ses officiers, le duc consentit à ce qu'on envoyât Boyvin au Roi pour le prier de décider[1]. Faut-il croire

[1] Boyvin, p. 775. — Le duc écrivait à son frère le cardinal de Lorraine, le 9 février : « Pleust à Dieu qu'il me fust seullement donné deux mois pour aider monsieur le mareschal de Brissac,

qu'il faisait en même temps partir un courrier pour avertir son frère d'agir avec vigueur et de faire agir la Reine et Mme de Valentinois ? Le secrétaire de Brissac le prétend, mais cela n'était probablement pas nécessaire. Le cardinal avait toujours été pour l'expédition de Naples, où sa maison avait des prétentions ; c'était lui qui avait signé la ligue, et il savait mieux que personne que c'était vers Naples que se tournait l'ambition des Carafa. Il semble donc que Boyvin exagère son importance, quand il nous dit qu'il avait presque décidé le Roi à donner l'ordre d'entrer dans le Milanais, que le cardinal réussit à le prévenir, et à faire expédier un courrier porteur d'ordres contraires avant qu'il eût pu insister de nouveau. La vérité est que les instructions données au duc de Guise, à son départ de Paris, lui prescrivaient de marcher en tout d'accord avec le Pape, que la volonté de celui-ci n'était pas douteuse, et qu'il était difficile que les instructions fussent modifiées. On peut le regretter, et l'on sait que l'événement ne justifia que trop les prévisions du maréchal.

Pendant ces délibérations, l'armée du duc de Guise avait achevé de passer les Alpes. Elle comprenait sept mille hommes d'infanterie française, cinq mille Suisses et Grisons, treize cents chevaux légers et quatre cents gendarmes, sans compter les volontaires, venus en grand nombre pour servir sous un chef si

mais vous voyez ce que j'ay affaire, croyez qu'il ne m'ennuye pas peu de perdre ceste belle occasion. » *Mémoires-Journaux*, p. 267.

illustre. Celui-ci avait confié à ses parents les principaux commandements : son frère d'Aumale menait l'avant-garde et était colonel de la cavalerie ; un autre de ses frères, le duc d'Elbeuf, commandait les Suisses, et le duc de Nemours les Français ; il y avait en outre deux mestres de camp, Gaspard de Saulx-Tavannes pour l'infanterie française et Sipierre pour la cavalerie [1].

Tout était prêt pour entrer en campagne ; d'Amville était aux environs de Casale avec la cavalerie de l'armée de Piémont, et annonçait que l'ennemi se fortifiait dans ses places, mais ne semblait pas disposé à disputer le passage [2]. Pour ménager les troupes, on en fit descendre une partie en barques par le Pô ; le reste s'avança par Chivasso, Santhia et Tricero sur Casale, d'où l'on marcha sur Valenza.

La ville avait été fortifiée par le duc d'Albe (1555), et le comte de Carpegna, qui y commandait, avait une garnison d'environ deux mille hommes. Sommé de laisser passer l'armée qui marchait au secours du Pape, il se déclara prêt à le faire et même à lui laisser acheter des vivres, mais il refusa de lui ouvrir la ville et de se retirer dans le château. Une escarmouche s'engagea, la garnison tira sur nos soldats, la trêve était rompue. Aussitôt Tavannes fait commencer les approches ; deux jours après sept ou huit doubles canons commencent à tirer et ont bientôt ouvert une brèche ; l'assaut se donne sans attendre qu'elle soit

[1] De Thou, *Historia*, t. I, p. 545 ; *Mémoires-Journaux*, p. 323.
[2] Boyvin, p. 780.

bien praticable, et les soldats, pleins d'ardeur, s'élancent aux cris de : Vive le Pape ! (20 janvier.) Les Italiens et les Grisons, qui défendaient la ville, essayent de résister ; ils sont bientôt enfoncés ; tout ce qui ne fuit pas dans le château est tué ou pris ; puis le pillage commence. Guise eut beaucoup de peine à protéger les églises et les couvents de femmes. Cependant restait à prendre le château ; le duc le fit battre dès le lendemain, et le 22 Carpegna, renonçant à se défendre, capitula. On lui accorda de sortir avec armes et bagages, mais en livrant ses drapeaux ; dix enseignes furent envoyées au Roi ; puis le duc d'Aumale alla occuper Bassignano [1].

Alors les deux généraux se séparèrent. Brissac demanda au duc d'attaquer Crémone [2], qui se trouvait presque sur sa route et qui n'avait qu'une faible garnison. Il lui représenta que, maîtres de cette place, nous n'aurions plus qu'à faire occuper par les Grisons la vallée du haut Adda pour empêcher la descente des troupes allemandes en Italie. Guise répondit qu'il proposerait l'entreprise au duc de Ferrare et au cardinal Carafa, et, passant le Tanaro, se dirigea sur Plaisance. Octave Farnèse avait promis d'accorder le passage et de fournir des vivres, ne voulant pas attirer sur lui les armes de la ligue ; on ne trouva donc

[1] Sur cette marche du duc de Guise et sur la prise de Valenza on peut consulter de Thou, p. 545, les *Mémoires-Journaux*, p. 260 et suiv., et la correspondance du duc et du maréchal de Brissac avec la Cour. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20644, f^os^ 10-62, copies du dix-septième siècle.)

[2] De Thou, p. 545.

d'autre obstacle que le mauvais état des routes, rendues détestables par les pluies, la fonte des neiges et le débordement des rivières.

Toutefois, pour prévenir toute attaque de la part de Pescaire, qui était à Pavie, le maréchal passa le Pô et feignit de marcher sur Milan. Aussitôt l'alarme se donne dans cette ville, plusieurs riches habitants se préparent à fuir, on presse Pescaire d'accourir. C'était tout ce qu'avait voulu le maréchal, qui, content d'avoir assuré la marche du duc de Guise, s'arrêta et se borna à protéger Valenza et Bassignano.

Il insistait auprès du Roi pour obtenir les moyens de les mettre sérieusement en défense, parce qu'elles permettraient d'agir à volonté sur l'une ou l'autre rive du Pô et du Tanaro [1]. Il demandait aussi qu'on lui donnât les moyens de profiter de la faiblesse de l'ennemi : à peine avait-il dix mille hommes disponibles et, sans souliers, sans vêtements, sans solde depuis plusieurs mois ; la plupart refusaient de servir en campagne. Plus de quinze cents hommes l'avaient quitté [2] pour suivre le duc de Guise, espérant être mieux payés ; les nouvelles compagnies d'infanterie

[1] Boyvin, p. 782. — Voir les lettres du duc de Guise et de Brissac au Roi, 20 et 25 janvier (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20644, f^os^ 56 et 61, copies du dix-septième siècle), et les réponses du Roi et du connétable, 1^er^ et 2 février (*ibid.*, vol. 20450, f^os^ 215 et 223, originaux); la lettre du connétable se termine par ces mots écrits de sa main : « Je vous prye ne vous hater sans bonne aucasion de nous mestre an despance pour la nescessité dargant an quoy nous seonmes. Cest vre antyeremant bon cousin et amy Montmorency. »

[2] C'était une des raisons pour lesquelles il avait passé le Pô.

n'étaient pas toutes arrivées, et celles qui étaient venues étaient mal équipées et mal armées ; on ne pouvait compter sur les trois mille Italiens levés aux dépens du pays ; enfin les compagnies de gendarmerie qu'on lui avait promises, avaient bien « fait monstre » à Lyon, mais les capitaines s'en étaient ensuite retournés chez eux ; il n'était venu que leurs guidons avec vingt-cinq ou trente hommes chacun, c'est-à-dire en tout cent ou cent vingt chevaux au lieu de quatre ou cinq cents [1].

Fatigué d'avoir à renouveler sans cesse de pareilles plaintes et de pareilles demandes, qu'on semblait décidé à ne pas écouter, encore plus mécontent des reproches par lesquels on lui répondait, il finit par écrire au Roi de choisir quelque personnage de confiance et de le charger du service « des monstres », des vivres et du matériel d'artillerie. Les rapports que cet officier adresserait au conseil trouveraient peut-être plus de créance que les siens ; en tout cas ils montreraient que ses plaintes n'étaient ni fausses ni exagérées, qu'il ne suffisait pas d'assigner au payement des dépenses des recettes quelconques, que le principal était de veiller à ce que les receveurs pussent payer et envoyer leurs sommes au terme fixé. Cette nomination aurait en outre l'avantage de le délivrer d'embarras qui lui prenaient tout son temps, et de lui permettre d'appliquer tout son esprit aux opérations militaires, du succès desquelles il accepterait la responsabilité plus volontiers qu'aujourd'hui, où l'on

[1] Boyvin, p. 781-785.

rejetait tout sur lui, quoique beaucoup de choses dépendissent des trésoriers [1].

Ce n'était rien moins que la création d'une sorte d'intendant général qu'il demandait, ce qui aurait entraîné l'établissement d'un corps d'intendance et un partage d'attributions fort difficile. L'idée n'était pas encore mûre, et il est douteux que M. de Brissac eût supporté longtemps le contrôle incessant d'un personnage relevant directement du gouvernement ; on sait combien Richelieu et Louvois eurent de peine à faire accepter par les officiers généraux les intendants d'armée ; mais il n'en est pas moins curieux de voir la création de ces intendants réclamée un siècle plus tôt par un général désireux de se délivrer des soucis de l'administration.

Tous ces embarras, encore plus que la mauvaise saison, l'empêchèrent de pousser la guerre avec activité ; il se borna à surveiller les mouvements de l'ennemi. Enfin, au mois d'avril, il reçut l'annonce d'un renfort important ; le Roi voulait une offensive vigoureuse, pour favoriser les opérations du duc de Guise, et envoyait deux mille Suisses, que devaient suivre cinq mille autres, et les régiments allemands de Rockendolf et de Reiffenberg ; de plus, le maréchal pouvait demander l'arrière-ban de Dauphiné et trois mille légionnaires, qu'on lèverait sur son ordre. Il n'attendit pas la réunion de toutes ces forces, et, quoiqu'il souffrît de la goutte, quoique la saison fût encore

[1] Boyvin, p. 786.

peu avancée, il alla assiéger Valfenera avec huit mille fantassins et six cents chevaux [1].

Cette place, comme je l'ai déjà dit, était fort gênante par sa position au milieu des nôtres ; sa garnison nombreuse [2] levait des contributions dans tout le pays, rendait les communications mal sûres, et tenait en inquiétude toute la rive droite du Pô ; depuis longtemps Brissac désirait de s'en emparer.

Arrivé sous ses murs le 10 avril, il ouvrit la tranchée, mit en batterie seize canons, et poussa vivement les approches, malgré les pluies et malgré les efforts de la garnison. Celle-ci n'attendit pas l'assaut et battit la chamade le 22. Mais, pendant que l'on débattait la capitulation, nos soldats s'apercevant qu'elle faisait mauvaise garde, s'approchèrent, entrèrent, moitié par belles paroles, moitié de force, et mirent tout à feu et à sang. Les remparts furent rasés.

Animé par ce succès, on marcha aussitôt contre Cherasco [3], qui fut attaqué par deux endroits diffé-

[1] Voir à la Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20450, f° 181, une lettre du maréchal au Roi, « du camp de Poirin, » le 8 avril 1557, annonçant son projet.

[2] Elle se composait de six cents Espagnols, trois cents Italiens et cinq cents lansquenets, et était commandée par le capitaine Retverto. — On peut voir sur ce siège, outre Boyvin (p. 789), dont j'ai suivi le récit, de Thou (p. 555) et *Narrazione della presa di Goffonara in Piemonte...* da Girolamo Rofia, dans l'*Archivio Storico Italiano*, 1re série, t. XIII, p. 443-449.

[3] Boyvin, p. 792. Le Laboureur, *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 332, cite une lettre du maréchal de Brissac à Bernardin Bochetel, abbé de Saint-Laurent, ambassadeur pour

rents ; douze canons battirent la ville haute, du côté de Bene, huit autres la ville basse, vers la Stura. En trois jours, il y eut, sur les deux points, des brèches praticables ; l'assaut devait s'y donner en même temps, et un coup de canon tiré à la batterie d'en haut, où se tenait le maréchal, en fut le signal. Mais, pendant que là les troupes couraient à la brèche, celles d'en bas restaient immobiles ; le Vidame de Chartres, arrivé depuis peu, et qui devait les conduire, était occupé à changer les dispositions prises. Brissac s'en aperçoit, accourt en colère, et lance les soldats, qui, animés par sa présence et par ses reproches, couronnent bientôt la brèche ; le désordre est réparé, et, après avoir repris haleine, les nôtres se précipitent de nouveau, emportent la ville et la pillent de fond en comble. Nous avions perdu cent ou cent vingt morts ou blessés ; l'ennemi environ un millier d'hommes. Mais, si l'indiscipline du Vidame n'avait pas eu de trop funestes conséquences, elle laissa entre lui et M. de Brissac les germes d'une mésintelligence qui ne tarda pas à éclater.

Après avoir donné l'ordre de réparer les murs de Cherasco, le maréchal se porta sur Coni[1]. Cette ville

le Roi en Suisse, datée de Chieri, le 26 avril, où il annonce la prise de Valfenera et qu'après avoir fait reposer ses troupes quatre ou cinq jours, il marche sur Cherasco.

[1] Sur le siège de Coni on peut consulter Boyvin, p. 793 et 794 ; de Thou, p. 535 ; et surtout les relations italiennes, *Cronaca di Cuneo* (dans les *Miscellanea di Storia Italiana*, t. XII) ; *Vera descrizione... del assedio et impresa di Cuneo* (dans l'*Archivio Storico Italiano*, 1re série, appendice, t. II) ; *Storia delle Alpe Maritime*, par Gioffredo (dans les *Monumenta historiæ patriæ*, t. III, col. 1482-1484).

et celle de Fossano appartenaient encore au duc de Savoie, et formaient un petit gouvernement où commandait le comte de la Trinité. Recevant des secours de Nice et de Gênes par le col de Tende, ce capitaine actif inquiétait toutes nos places méridionales, en gênait les approvisionnements et levait des contributions jusque dans le marquisat de Saluces, ce qui nous forçait à tenir de ce côté de grosses garnisons. N'ayant pu le gagner, M. de Brissac voulait le réduire, et s'assurer tout le pays jusqu'aux Alpes-Maritimes, afin de n'avoir plus à craindre une attaque sur ses derrières quand il combattrait sur la frontière du Milanais.

Coni est bâti sur une colline élevée d'une vingtaine de mètres, au confluent de la Stura et du Gesso. A l'est, sur cette dernière rivière, la hauteur tombe à pic et l'attaque était impossible ; vers l'ouest, la pente est plus douce et un bras seulement de la Stura longeait les murs de la ville, faisant mouvoir quatre moulins. De ce côté, régnait une forte muraille, flanquée de deux bastions dont l'un, plus petit et fait de terre gazonnée, fut appelé par les Français, le Bastion Vert. Trois autres bastions, ceux du Caraglio, de Notre-Dame et de l'Orme, couvraient l'espace entre les deux rivières. La place était donc forte, mais la garnison était peu nombreuse. Au premier bruit de notre marche, le gouverneur, Carlo Manfredi de Luserna, avait bien écrit de tous côtés pour demander des renforts, mais il n'avait reçu qu'une centaine d'hommes, envoyés de Nice par le colonel Stefano Doria ; les troupes que Figueroa avait fait

partir de Gênes, trouvèrent la route barrée par le château de Roccavione, que M. de Brissac avait eu soin d'occuper et rebroussèrent chemin. Il est vrai que, quatre ou cinq jours après le commencement du siège, le capitaine Menicone Giordano parvint à s'introduire dans la place avec quelques soldats, mais malgré tout il n'y avait dans Coni que six cents hommes de troupes régulières, le courage des habitants devait suppléer à ce petit nombre.

Ce fut le 2 mai que l'armée française parut sous leurs murs, elle comptait dix mille fantassins et deux mille chevaux et amenait vingt-cinq canons. Après avoir reconnu les remparts, malgré les sorties de la garnison, on résolut d'attaquer les bastions Vert, du Caraglio et de Notre-Dame. En face de celui-ci, on éleva un cavalier pour battre dans la ville ; mais on eut beaucoup de peine à y réussir ; la défense était vigoureuse et bien dirigée, plusieurs fois tranchées et gabionnades furent bouleversées et les mines éventées [1]. La population rivalisait d'ardeur avec les soldats, et les femmes mêmes, oubliant la faiblesse de leur sexe, prenaient part aux travaux et aux combats. La créance, habilement répandue par les chefs, que les Français étaient décidés à tout passer au fil de l'épée, inspirait à tous une énergie désespérée.

[1] Le 10 mai, Brissac écrivait au connétable : « Coni est plus forte que n'avions pensé, j'ai encore de quoy tirer quinze cents coups que je réserve, car nous nous sommes mis à la mine, en deux ou trois endroits différents, espérant si elles ne réussissent en venir à bout avec l'artillerie. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20451, f° 1, copie du seizième siècle.)

Nos troupes ne montraient pas moins d'ardeur ; les succès de Valfenera et de Cherasco et l'espoir d'un riche butin exaltaient les courages, et la nouvelle que Boyvin, envoyé à la Cour après la prise de Valfenera, rapportait 60,000 écus en or pour payer l'armée, faisait oublier toutes les misères.

Toutefois cela même fut l'occasion d'un désordre. Pour mieux ménager l'argent, le maréchal avait décidé que le trésorier payerait lui-même les soldats, au lieu de remettre aux capitaines la solde de leurs compagnies. C'était enlever à ceux-ci un moyen de profits illicites, mais aussi la facilité de se rembourser des avances qu'ils avaient faites de leurs deniers. Ils en furent mécontents, le Vidame de Chartres les excita et remontra en même temps aux soldats que, leurs officiers leur refusant à l'avenir toute avance, la mesure était loin de leur être avantageuse. Une mutinerie éclata, sept ou huit cents hommes quittèrent l'armée et prirent la route de Tende ; le maréchal eut assez d'autorité pour les ramener, mais la brouille entre lui et le Vidame ne fit que s'accentuer, et devait, à peu de temps de là, avoir les conséquences les plus fâcheuses.

Après plus de cinquante jours de siège, les remparts de Coni étaient en ruines ; des mines étaient poussées sous les bastions ; on était prêt à y mettre le feu et à donner l'assaut. Le Vidame et son mestre de camp, le baron de Chepy, en étaient chargés, chacun avec douze enseignes et une troupe de volontaires. Enfin les mines éclatent (25 juin). Du côté du Vidame,

au bastion de Notre-Dame, elles produisent peu d'effet, mais au bastion de Caraglio, on pouvait monter à la brèche à cheval. Aussitôt Chepy lance son monde, on couronne le rempart, et les volontaires poussent jusqu'à un retranchement élevé un peu en arrière ; mais ils ne furent pas soutenus ; Chepy venait d'être frappé d'une balle, et sa mort laissait sa colonne sans direction. Sur l'autre point, la brèche était difficile, et le Vidame, mécontent de voir que son mestre de camp, qu'il n'aimait pas, aurait tout l'honneur du succès, poussait mollement son attaque. L'ennemi, un instant ébranlé, reprend courage, il repousse nos soldats, qui laissent sur le terrain plus de cent morts ou blessés [1].

[1] Le 30 juin, le maréchal écrivait au cardinal de Tournon, du camp de Serrières, que la mine principale sur laquelle il comptait le plus avait échoué, mais qu'une autre ayant réussi, il avait fait tenter l'assaut pour satisfaire l'ardeur des soldats, qui l'avaient plusieurs fois demandé ; en effet du premier coup une cinquantaine entrèrent dans la place, mais ils ne furent pas soutenus ; alors sentant le marquis de Pescaire approcher, il a fait retirer l'artillerie à Cental. (Archives nationales, K, 92, n° 463.)

Voici en quels termes le Vidame de Chartres parle de ce siège et de sa conduite dans une lettre justificative qu'il adressa au connétable le 8 février 1559 : « Ledict sieur mareschal alla assiéger Conis, où il me envoya recognoistre la place et loger dès le lendemain qu'y fusmes arrivez à la contrescarpe du fossé, où je fus douze ou quinze jours sans l'abandonner jour ny nuict davant qu'il fast tiré coup d'artillerie à nulle tour ou défense, et m'y avoit esté tué ou blessé quatre ou cinq cens soldats, des bons comme vous pouvez pancer, davant que coup de canon fust tiré des nostres. Puis après *fut assailly la ville si mesgrement que je vous ose dire,* monsieur, encores que je sois des jeunes soudars, *que si je voulois assaillir ungne ville pour nè la prendre*

La colère du maréchal fut extrême ; il s'emporta contre le Vidame, et « je vis l'heure, dît Boyvin, qu'il luy cuida donner de l'espée au travers du corps. » Il est certain que si celui-ci eût attaqué plus tôt et avec plus de vigueur, l'assaut eût pu réussir ; mais

point et avoir crainte que nos gens entrassent dedans, je ferois le semblable... Puis après avoir tiré force cannonades, je ose dire inutiles, fut entrepris quelques mines avec peu de fondement dont du tout randroy compte encores que à toutes choses je feusse fort peu appellé par le supérieur, mais le deu de ma charge me commandoit assez de cognoistre toutes choses.

« Or despuis avoir esté là près de trois mois, ou peu s'en fault, nous feust ordonné ung assault où ledict sieur mareschal ne me laissa fere comme à seluy de Querasc (Cherasco), ne saichant la raison, à quoy ne luy fis auquun refus ne dispute, et despartis le lieu le plus commode pour entrer dans la ville et où la bresche estoit la plus raisonnable au mestre de camp de mes compaignies, le baron de Piq, qui y fut tué faisant fort bien son debvoir et depuis, ne m'ayant rien dict de quelque chose qu'il avoit délibéré ensemble de se cousté là, ny feust donné autre ordre. Quant au cousté où il m'ordonna d'aller, je le laisse à un chacun à juger s'il estoit possible à homme d'y monter sans eschelles de quinze à vingt piés ; encores que je y fus si fort blessé et coups de pierres à forces, où il me cuida couster la vie, et masseure y avoir faict mon debvoir. Or il pleust à Dieu nous en deschasser pour ceste fois encores ; que sy le lendemain que nous partismes se fust fait semblant de leur demander quelque chose, disent heuls mesmes qu'il n'estoit que atandant que qu'on les appellast pour se rendre ; *mays deslogeasmes fort soudainement et avec peu d'occasion*, si me semble, toutesfois je estois au liet blessé par quoy n'en peus aller entendre les raisons... » (Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, vol. 353, f° 4855, copie du dix-septième siècle. Cette lettre a été publiée dans les *Mémoires-Journaux* du duc de Guise, p. 432 et suiv.)

Le lecteur jugera sans doute comme moi que les accusations du Vidame contre M. de Brissac sont absolument invraisemblables et ne prouvent que son esprit de dénigrement.

faut-il croire avec Boyvin qu'il était décidé à le faire échouer, et que c'est lui qui fit tuer Chepy? Les preuves manquent à l'appui d'une accusation si grave, et ce n'est pas assez de propos entendus sans doute par le trop zélé secrétaire dans l'entourage de son maître, pour imprimer au front d'un vaillant homme la tache d'une trahison et d'un lâche assassinat.

Quoi qu'il en soit, l'échec était d'autant plus grave qu'on ne pouvait sans imprudence risquer un nouvel assaut ; le marquis de Pescaire arrivait au secours de Coni. Que faire ? La plupart des capitaines voulaient qu'on marchât à sa rencontre et qu'on lui livrât bataille, disant que nous avions l'avantage du nombre, car il n'avait pu réunir que cinq mille cinq cents hommes d'infanterie, quinze compagnies de cavalerie légère et dix de gendarmerie ; mais nos troupes avaient été fort éprouvées par ce siége de deux mois ; elles étaient mal payées et mécontentes ; le maréchal crut possible d'ailleurs d'obtenir avec moins de risques un succès plus important. Il leva le siége de Coni, renvoya son artillerie à Centallo, et dispersa l'armée dans les places les plus rapprochées.

Comme il l'avait prévu, Pescaire, à cette nouvelle, laissa à Fossano la plus grande partie de ses troupes. Sachant les vivres rares à Coni et aux environs, il ne prit avec lui que ce qu'il fallait pour son escorte et pour renouveler la garnison de cette ville, c'est-à-dire quelques centaines d'hommes. Mais, à peine y était-il et s'occupait-il d'en relever les murailles, que M. de Brissac parut avec douze cents cavaliers et trois cents arquebusiers à cheval ; en même temps, le reste des

troupes françaises, accourant de tous côtés, occupait aux environs de Fossano villages et métairies, s'y fortifiait et cernait l'armée qui y était restée. Pescaire comprit alors dans quel piège il était tombé ; il tenta vainement de s'ouvrir la route de Fossano, et ne parvint à s'échapper qu'en se jetant par de mauvais sentiers dans les Alpes, où la faim et la fatigue ruinèrent ses troupes [1] ; hommes et chevaux arrivèrent à Savone épuisés.

Tandis qu'il regagnait Gênes presque seul, Coni et Fossano était étroitement bloqués et leurs environs ravagés. Le Vidame de Chartres, rentré en grâce auprès du maréchal, s'empara du château de Caraglio, près de Coni, et détruisit les moulins de cette ville ; de Thermes et d'Amville firent la même chose à Fossano, brûlèrent les moissons et enlevèrent le bétail. La petite armée espagnole qui y était enfermée, tenta vainement de s'y opposer, toutes ses sorties furent repoussées, et bientôt, en proie à la disette, elle pressa Pescaire de venir la dégager. Mais celui-ci n'avait plus ni soldats ni argent ; l'expédition de Coni avait absorbé toutes ses ressources, au point qu'il avait dû même mettre en gage son collier de la Toison d'Or. Il était donc évident qu'il ne serait pas prêt à temps, et que les troupes bloquées seraient réduites à se rendre ou à tenter, pour se faire jour, un effort désespéré, où elles seraient

[1] Voir Boyvin, p. 795 et 796, et Gioffredo, *Storia delle Alpe Maritime*. Le récit de de Thou, p. 564, est un peu différent, mais il se contredit en plusieurs endroits.

détruites ; déjà le maréchal se voyait maître de Coni et de Fossano, quand un coup de foudre vint ruiner ses espérances.

Il était à Saluces, malade de la goutte, mais tout joyeux d'un nouveau succès remporté par de Thermes et d'Amville, qui avaient repoussé un nouvel effort de l'armée espagnole (18 août)[1], quand, au milieu de la nuit, Boyvin, l'éveillant en sursaut, entra dans sa chambre avec un visage consterné : « Hélas ! mon ami, lui dit-il, vous m'apportez quelque mauvaise nouvelle. » — « A la vérité, Monsieur, répondit celui-ci, elles sont plus tristes et plus déplorables que je ne voudrais, et si jamais il fut temps de déployer votre constance et votre vertu, c'est maintenant qu'il le faut faire. » Et il lui raconta brièvement que, le duc de Savoie assiégeant Saint-Quentin, le connétable s'était approché pour y jeter des secours ; qu'il avait réussi, mais que, dans sa retraite, il avait été atteint et complétement défait ; son armée était détruite, lui-même prisonnier ; la route de Paris était ouverte. Un valet de chambre du Roi, M. de Lambres, venait d'arriver apportant la nouvelle de ce désastre[2].

D'un coup d'œil M. de Brissac en embrassa les conséquences : le duc de Guise et son armée rappelés, le Pape traitant avec le vice-roi de Naples, le duc de Ferrare forcé d'en faire autant, et les Espagnols, maîtres de l'Italie, fondant avec toutes leurs forces

[1] Brantôme, *M. le mareschal d'Amville ;* Boyvin, p. 798.
[2] Boyvin, p. 799.

sur le Piémont. Point d'espoir de secours ; au contraire une seconde dépêche, apportée par M. de Vineuf, lui ordonnait de faire partir immédiatement pour la France tous les Suisses de son armée, quatre compagnies de gendarmerie, quatre de cavalerie légère, de Thermes, d'Amville et plusieurs autres capitaines. On faisait échouer tous ses plans et on le laissait seul en face de l'orage.

Il essaya de prévenir la ruine de son armée. Il était prêt, répondait-il, à envoyer au Roi quatre mille Suisses, mais il le priait de trouver bon qu'il attendît un autre ordre pour les compagnies de gendarmerie et de cavalerie ; à le trop affaiblir, on risquait la perte du Piémont, c'est-à-dire du boulevard qui protégeait notre frontière des Alpes, ouverte après cela à une invasion ; les troupes qu'on en voulait tirer, déjà diminuées par la guerre, par les maladies, par la désertion, achèveraient de se ruiner par les longues marches au milieu des chaleurs de l'été, et arriveraient trop tard pour être utiles ; au lieu de ce secours inefficace et dangereux, il était préférable de lever immédiatement des troupes nouvelles en Suisse, en Allemagne et en France. L'argent manquait sans doute pour cela, mais on pouvait en trouver ; il n'y avait qu'à imposer à tous ceux qui avaient reçu du Roi quelque bénéfice ecclésiastique, évêché, abbaye ou prieuré, une contribution d'une année de revenu ; ils ne pourraient sans ingratitude refuser au Roi pour un an ce qu'ils avaient reçu de lui pour leur vie ; de même aux fermiers, soit du domaine, soit des gabelles, l'avance d'un quartier de

leurs fermes, et aux officiers de finances, trésoriers généraux, receveurs, etc., celle d'un quartier de leurs gages ; enfin on tirerait des bonnes villes, de gré ou de force, 8 ou 900,000 écus ; on arriverait ainsi à faire un fond de 3 ou 4 millions, suffisant, joint aux impôts ordinaires, pour soutenir la guerre pendant deux ans. A ces conseils, il ajoutait celui que le Roi prît lui-même en main la conduite des affaires[1] ; que, pour raffermir les courages, il se montrât au peuple et aux soldats avec un visage calme et assuré ; mais surtout qu'il étouffât soigneusement toute discorde et toute division. Il terminait en recommandant plusieurs des capitaines de l'armée de Piémont pour les nouvelles compagnies de gendarmerie qu'il serait nécessaire de créer.

Boyvin fut chargé de porter cette dépêche[2] et de

[1] Tavannes, confirmant ce que rapporte ici Boyvin et ce que j'ai montré au chapitre précédent, dit dans ses *Mémoires* (p. 224) : « Le Roy... renvoye quérir M. de Guise et partie des forces du sieur de Brissac, lequel (dépendant de sa valeur) ne s'estoit jetté à pas une des deux maisons de Guise ny de Montmorency; il s'estoit mis du party du Roy, qui estoit le plus foible. Sa Majesté estant mesme partisan de ces maisons, ledit sieur de Brissac luy conseilloit au contraire de s'en faire croire et de manier ses affaires luy-mesme ; monstre que ceux des autres leur estoient recommandés plus que les siens, et que leurs passions ruinoient Sa Majesté et son Estat. » Et plus loin (p. 237) : « M. de Brissac croyoit se pouvoir maintenir par ses mérites, sans despendre ny de l'une ny de l'autre faveur ; avoit parlé trop librement ; conseille au Roy de ne croire ses favoris de Montmorency ny de Guise, et agir de soy-mesme ; faute en sa conduicte, qui n'estoit pardonnable à un si habile homme qu'il estoit, cognoissant le défaut de Sa Majesté, incapable de recevoir ce bon conseil : M. le connestable l'en fait ressentir. »

[2] Boyvin, p. 800.

glisser, dans un entretien particulier avec le Roi, quelque chose des regrets du maréchal de n'avoir pas été appelé auprès de lui pour remplacer le connétable. On comprend en effet son chagrin de manquer une si belle occasion de sortir de pair, surtout quand on se rappelle l'espoir qu'on lui avait donné autrefois, et que l'on songe qu'à la place de cette perspective brillante, il n'avait plus devant les yeux que des embarras inextricables, un rôle obscur et la perte de sa réputation; mais il eût été habile de cacher son ennui : les Guises étaient maîtres du gouvernement; il ne pouvait songer à le leur disputer, le mieux était de les ménager, le cardinal de Lorraine n'était déjà que trop disposé à voir en lui un rival de son frère.

Chargé des finances, il accueillit fort mal le plan proposé par le maréchal. « Si tost, dit Boyvin [1], que je touchay la corde sur le secours du clergé... ledict cardinal me respondit que les affaires du roy, n'estoient pas si pressés qu'il fallust faire ceste dangereuse playe. A quoy je répliquay que ce que je disois n'estoit pas playe, mais bien que le reffus seroit celuy qui feroit une lourde playe, et que ceux qui rejecteroient cest expédient auroient peu d'affection au roy, pour la nécessité duquel il falloit joyeusement sacrifier la propre vie, les biens, femmes et enfans, comme M. le mareschal avoit délibéré de faire... »

Cette repartie plut fort au Roi, mais non au cardinal; il vit dans l'offre de M. de Brissac un moyen de faire valoir son dévouement; et, comme il savait que

[1] Boyvin, p. 804.

Henri II avait toujours fait grand cas de ses talents, il craignit qu'il ne se laissât aller à l'appeler auprès de lui. Aussi se hâta-t-il de faire renvoyer Boyvin en Piémont. On lui donna assignation, sur différentes recettes, d'une somme de 400,000 livres pour le payement des troupes, et on le chargea de dire à son maître que le Roi avait reçu avec plaisir ses conseils et ses offres et que, sans la crainte de perdre le Piémont, il l'eût rappelé dès le premier jour ; mais seuls le talent et la réputation d'un général tel que lui étaient capables d'imposer à l'ennemi et de suppléer à la faiblesse de l'armée.

M. de Brissac savait ce qu'il fallait penser de ces belles paroles, il put d'ailleurs en juger bientôt : aucun de ceux pour qui il avait demandé le grade de capitaine de gendarmes, ne le reçut[1]. On en donna pour raison que le Roi, ayant besoin de ces troupes immédiatement, avait dû choisir des capitaines qui fussent déjà en France, et que d'ailleurs ceux-là n'auraient pu former leurs compagnies qu'en prenant dans la cavalerie légère de son armée ; mais en même temps on accueillait avec faveur toutes les propositions que ses subordonnés faisaient sans son aveu.

Ainsi le président Bailly, intendant des finances en Piémont, ayant écrit qu'on pouvait se procurer 400,000 livres, en créant une chambre des comptes particulière pour la Savoie, une seconde chambre au parlement de Turin, et en mettant de nouveaux

[1] Boyvin, p. 804.

impôts, le cardinal de Lorraine adopta ce projet[1]. Le maréchal le combattit de toutes ses forces, représentant qu'on ne trouverait personne pour prendre les charges nouvelles, à moins d'en asseoir les gages sur les recettes réunies de la Savoie, du Piémont, du marquisat de Saluces et du Montferrat, chose impossible, car il eût fallu rembourser ceux qui avaient des assignations sur ces recettes; qu'il était imprudent, dans les circonstances où l'on se trouvait, d'aggraver les impôts d'une façon aussi énorme, que les populations, habituées à être ménagées, s'accommoderaient malaisément de charges « à la vérité trop lourdes, » puisqu'elles s'ajouteraient à celles du logement des gens de guerre, des contributions ordinaires, du taillon, des vivres et des fortifications; qu'elles se mécontenteraient, feraient des complots, et nous forceraient à mettre partout de grosses garnisons pour les contenir. Il ajoutait que si l'on avait gardé plus de fidélité aux marchands qui avaient plusieurs fois avancé de l'argent, on les retrouverait aujourd'hui prêts à rendre service.

Mais le mécontentement que lui causa cette affaire ne fut rien auprès de celui qu'il eut des propositions du Vidame de Chartres. Celui-ci s'était fait fort de lever en peu de jours mille bons arquebusiers français

[1] Déjà des propositions semblables avaient été faites l'année précédente. (Voir, p. 301, note, la lettre de Gonnord du 26 mai 1556.) — Sur cette affaire et sur la suivante on peut voir Boyvin, p. 804 et suiv., une lettre du maréchal au Roi, « de Quiers, le xx^e^ jour de septembre, à sept heures » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20451, f° 25, original), et la réponse du Roi, de Saint-Germain-en-Laye, 3 octobre (*ibid.*, f° 39, original).

et douze cents italiens, sans en tirer plus de six cents des troupes de Piémont. On peut penser quelle fut la colère du maréchal. Un de ses subordonnés faire une pareille offre et sans son aveu ; voulait-il donc réduire l'armée à rien et livrer le Piémont à l'ennemi ? car, quoi qu'il dît, ce serait aux dépens des anciennes compagnies d'infanterie qu'il lèverait les siennes, et il n'y aurait que trop de facilité, les soldats, point payés, étant tout disposés à quitter leurs enseignes pour aller servir ailleurs. Une scène très vive eut lieu entre eux, et le maréchal finit par lui dire qu'au point où étaient les choses, il fallait que l'un des deux sortît du Piémont[1].

Il comprit bientôt que cette levée même pouvait le débarrasser d'un lieutenant qui ne lui avait donné que des ennuis. Le cardinal l'ayant fait accepter par le Roi, il ne s'y opposa plus, il la favorisa au contraire. On peut croire le Vidame quand il dit que les capitaines ne demeurèrent pas dix jours à faire leurs compagnies, mais il est plus douteux que, sauf les quatre compagnies complètes qu'il prenait, il n'y ait pas eu plus de cent hommes qui fussent auparavant au service du Roi. Les soldats souffraient trop de la misère pour ne pas chercher à y échapper en allant servir en France[2].

La détresse était telle que, M. de Thermes ayant levé cinq enseignes pour l'armée du maréchal, le Roi lui-même écrivait[3] : qu'il serait à propos d'envoyer

[1] Voir la lettre du Vidame citée plus haut.
[2] Lettre de Brissac au Roi, du 20 septembre.
[3] Lettre du Roi, du 3 octobre.

un commissaire diligent pour les faire marcher, et de lui donner commission « de faire pendre et estrangler ceux qui abandonneroient leur enseigne, » car il y aurait danger qu'aucuns se débandassent quand ils apprendraient qu'il fallait retourner en Piémont d'où ils venaient. En effet ces cinq compagnies, rencontrant celles du Vidame, se jetèrent avec elles, et toutes ensemble marchèrent au secours de Bourg en Bresse, que menaçait le baron de Polwiler[1].

La Bresse fut sauvée, mais l'état des affaires empirait chaque jour en Italie. Après le départ du duc de Guise, le Pape avait traité avec les Espagnols (14 septembre). Ceux-ci se préparaient à réduire le duc de Ferrare, et déjà avaient commencé les hostilités contre lui. César de Naples et Alvaro de Sande étaient entrés en campagne avec l'appui d'Octave Farnèse, et le duc écrivait à M. de Brissac que, sans une prompte diversion dans le Milanais, il était perdu[2].

Il s'en fallait bien que cette diversion fût possible, la Cour avait travaillé comme à plaisir à affaiblir l'armée de Piémont, tant en retirant des troupes qu'en ne payant pas celles qu'elle laissait. Le maréchal en était réduit à démanteler Gattinara et Gagliani, qu'il ne pouvait défendre, et à ne pouvoir empêcher la perte de Montechiaro, de Costigliola et de Ponzone[3].

[1] Lettre du Vidame ; Boyvin, p. 809.

[2] Boyvin, p. 809. Voir une lettre de Brissac au duc de Guise, de Quiers, 2 octobre 1557. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20451, f° 33. original.)

[3] Boyvin, p. 806, 811 et 812. Voir à la Bibliothèque nationale (mss. fr., vol. 20451, f° 21, original) une lettre de Brissac au Roy, Turin, 9 novembre, annonçant le siège de cette place.

Ce n'étaient que de petites places sans doute, mais l'ennemi, en s'en emparant, isolait Moncalvo, Casale et Valenza, dont il préparait la chute. On annonçait que le duc d'Albe ne tarderait pas à arriver, avec six ou sept mille hommes de l'armée de Naples, et qu'il attaquerait l'une de ces trois villes, ou viendrait s'établir à Butigliera et à Poyrino pour porter le ravage dans tout le pays. Cette crainte heureusement se trouva vaine. La guerre de Ferrare absorba l'attention de l'ennemi, et le froid excessif empêcha toute opération pendant l'hiver [1].

Mais en même temps il accrut les souffrances des soldats, qui, n'ayant pas touché une seule fois depuis deux ans leur solde entière et à l'époque fixée, étaient réduits à la dernière misère. Le maréchal avait bien mis une imposition sur le pays, « avec la plus douce et gracieuse façon dont il s'estoit peu adviser, » mais elle ne donna que 120,000 livres au lieu de 400,000 qu'il eût fallu, et causa un tel mécontentement que ce serait, écrivait-il, un vrai miracle s'il n'arrivait pas quelque révolte, à laquelle les soldats ne manqueraient pas de prendre part. Bref, la perte du Piémont semblait imminente.

[1] Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20645, f° 6, Brissac au Roi, de Moncalier, 5 janvier 1557 (V. S.) : « Le froid est plus vif qu'il n'a esté il y a longtemps. » Par ailleurs la lettre du 20 septembre, citée plus haut, annonçait que la récolte avait été mauvaise et demandait pour certains marchands le privilège d'importer du Languedoc dix mille charges de blé.

CHAPITRE XIII

Campagne de 1558. — Voyage de M. de Brissac à la Cour. — Réponse à ses accusateurs. — Projet d'attaque sur la rivière de Gênes. — Défection de la flotte turque. — Victoire de M. de Gonnord à Cérisoles. — Perte de Centallo et de Moncalvo. — Détresse de l'armée de Piémont. — Paix de Cateau-Cambrésis. — Sentiments de M. de Brissac sur ce traité.

Toutes les demandes de secours adressées par M. de Brissac demeuraient inutiles ; on ne tenait aucun compte de ses avertissements, bien qu'il eût prié MM. de Thermes et d'Amville de les appuyer et de représenter au conseil ce qu'ils avaient vu par eux-mêmes [1]. Ni Boyvin, ni Gonnord, qu'il avait envoyé [2] comptant sur sa faveur près du Roi et sur sa grande liberté de langage, n'avaient rapporté que de vagues promesses, mêlées d'insinuations de reproches. Les sommes destinées à son armée pour l'année 1558 étaient assignées sur des fonds absolument sûrs; elles arriveraient sans faute aux époques fixées, et il n'y

[1] Voir une lettre de de Thermes au maréchal, de Paris, 13 octobre. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20451, f° 61, original.)

[2] Boyvin, p. 802 et 807.

aurait plus de raison pour que les compagnies fussent incomplètes.

Il savait que penser de ces réponses, et, comme il voyait ses soldats à bout de patience et qu'il s'attendait pour la campagne prochaine à un effort décisif des Espagnols, il résolut d'aller lui-même essayer d'ouvrir les yeux au Roi et d'en obtenir des secours absolument nécessaires.

Il sentait d'ailleurs que les intrigues et la malveillance avaient autant de part à sa détresse que l'épuisement du royaume[1]; que le cardinal de Lorraine n'était pas fâché de le laisser dans l'embarras et dans l'impuissance ; ce pouvait être un moyen de le forcer à plier et à se faire serviteur de la maison de Guise ; en tout cas cela diminuait une réputation rivale de celle du conquérant de Calais. Il paraît même que le cardinal songeait à faire donner au duc d'Aumale le gouvernement de Piémont, et qu'il encourageait dans ce but les attaques dont M. de Brissac était l'objet.

Elles étaient alors plus violentes que jamais, car le Vidame de Chartres, pour se justifier, travaillait de toutes ses forces à noircir son chef[2]. Il l'accusait de

[1] Boyvin, p. 816.

[2] Voici ce qu'il écrivait, le 15 février, au duc de Guise, en demandant congé d'aller à la Cour avec le maréchal : « Vous assurant, monsieur, que jespere que ne trouveres mondict voiaige inutile pour vous donner bien à entendre beaucoup de chose quy sont de grant faulte par deça touchant ma chairge, que jay congneue et les vous feray verifier toutes, vous assurant sur mon honneur que je pance quil ny a lieu au cervice

ne tenir aucun compte des ordonnances du Roi et du connétable, d'en parler avec dédain, comme faites par des gens qui n'y entendaient rien. C'était là, disait-il, ce qui avait amené leur brouille ; zélé pour le service du Roi, il avait voulu faire appliquer les ordonnances à la lettre, surtout celles qui regardaient la solde, et le maréchal n'avait pu le souffrir. Il lui reprochait encore de ne lui avoir pas laissé remplir sa charge à l'assaut de Coni, d'avoir confié à son mestre de camp Chepy l'attaque la plus avantageuse, et de lui avoir donné à assaillir un endroit presque inaccessible. Au reste, à l'entendre, le siège avait été conduit si mollement qu'il semblait qu'on ne voulût pas réussir ; on s'était même retiré sans raison après cet assaut infructueux, tandis que la seule menace d'un nouvel assaut eût décidé les habitants à se rendre. On pense bien qu'il n'oubliait pas l'opposition de M. de Brissac à la levée de ses arquebusiers ; le service qu'ils avaient rendu à la défense de la Bresse lui donnait trop belle occasion de vanter son zèle et d'insinuer que le maréchal, uniquement préoccupé de sa gloire, était prêt pour son armée de Piémont à compromettre la sûreté du royaume.

du Roy où ses ordonnances soist moins congneues ny entretenues que par deça quant à ma cherge, et ay autant de voulompté que homme de se monde, après advoir heu se bien de vous parler, me délibérer des les luy faire congnoistre et entretenir autant que elles furest oncques en aubstre endroict, et y advoir de l'honneur en faisant cervice à mon maistre et ainsy quelles sont par deça mal observée je ny en sauroys aquérir... » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20452, f° 199, autographe.) Cf. la lettre au connétable citée plus haut, p. 346.

Celui-ci, ayant obtenu congé de venir à la Cour, partit vers la fin de février, laissant le commandement à son frère Gonnord[1]. A peine arrivé, il alla droit à l'ennemi. Il déclara au Roi, en présence du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, qu'il ne pouvait rester sous le poids des accusations qu'on répandait contre lui, qu'il fallait profiter de son absence momentanée de son gouvernement, et y envoyer faire une enquête sur sa conduite. Si on le trouvait coupable, il consentait à être privé de sa charge et de toutes ses dignités ; mais si, comme il l'espérait, l'enquête démontrait qu'il avait toujours agi en homme d'honneur, il demandait que ses accusateurs fussent punis d'une façon exemplaire. Il ajoutait que s'ils étaient « de sa portée », la force ne lui manquerait pas plus que le courage pour les faire dédire.

Il eût été inconvenant de laisser un homme de l'âge et du rang du maréchal de Brissac dans la nécessité de se justifier par un duel ; une enquête eût indiqué que l'on avait contre lui des soupçons et que les accusations étaient sérieuses ; quoiqu'il l'eût réclamée, il en eût sans doute été profondément blessé ; le gouvernement préféra étouffer l'affaire. Le Roi déclara, en présence de toute la Cour, qu'il avait lieu d'être très satisfait de ses services ; que sa fidélité, son dévouement et ses éclatants succès méritaient une récompense ; que les embarras de la guerre empêchaient seuls de la lui donner immédiatement; et que s'il apprenait que quelqu'un médît de lui, il

[1] Boyvin, p. 816-817.

montrerait combien il détestait les envieux. En outre, il reprocha en particulier au Vidame l'indignité de sa conduite et le menaça de disgrâce, s'il continuait à dénigrer son général.

L'affaire fut terminée et il ne fut plus question que des préparatifs de la campagne prochaine. Il semblait que l'armée de Piémont dût être réduite à la défensive : nous n'avions plus d'alliés en Italie et les Espagnols, maîtres de Saint-Quentin et de Ham, étant à trente lieues de Paris, nos forces devaient rester à portée de couvrir cette capitale. Mais, depuis la défaite du connétable et l'échec de l'expédition de Naples, Henri II avait travaillé à s'assurer le concours des Turcs pour une puissante diversion navale [1]. A force d'instances, il avait obtenu du Sultan une flotte de cent vingt galères, et son ambassadeur lui écrivait qu'elle serait prête à partir à la fin de mars, et que le béglier bey qui la commandait, Piali Pacha, avait ordre de lui obéir en toutes choses. Il fut convenu que l'armement serait dirigé contre les places de la rivière de Gênes, afin de contraindre la République à quitter l'alliance de l'Espagne, et que M. de Brissac seconderait cette attaque [2].

Il représenta qu'il fallait pour cela refaire son armée, lui donner des renforts, des recrues pour mettre les compagnies au complet, et surtout de l'argent pour les y maintenir en les payant régulière-

[1] Boyvin, p. 817 ; Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. II, p. 414 et suiv.

[2] Il avait depuis longtemps le projet d'attaquer Savone. Boyvin, p. 773.

ment ; ses propositions furent accueillies facilement. Les Guises s'inquiétaient des témoignages de faveur que le Roi lui donnait, et craignaient qu'il ne cherchât à s'établir en crédit ; ils désiraient vivement son départ et, pour le hâter, lui promirent tout ce qu'il voulut : solde, vivres, munitions, ils ne disputèrent sur rien. Restait seulement à savoir sur quels fonds seraient prises les sommes accordées pour ces divers objets. Les finances n'étaient guère prospères, et le plus clair des ressources était réservé pour les expéditions projetées en Flandre et dans le Luxembourg. Au premier examen, M. de Brissac reconnut que les recettes sur lesquelles on lui donnait des assignations étaient ou douteuses ou longues à recouvrer, et que les sommes promises n'arriveraient point au temps fixé. Il le fit remarquer, mais on lui répondit qu'en l'état des affaires il avait été impossible de faire autrement, et qu'arrivé à Lyon il négociât avec les banquiers des arrangements, dont le trésor supporterait les frais. Force lui fut de se contenter de cette réponse et de partir.

Lyon, où l'on renvoyait le maréchal, était à cette époque un grand marché d'argent. Son commerce, qui était considérable avec l'Italie, avec la Suisse, avec l'Allemagne, et qu'alimentaient ses fabriques d'étoffes de soie et d'or, y avait attiré des banquiers et des changeurs, qui avaient des relations avec toute l'Europe, et François I^er^ [1] y avait autorisé l'établisse-

[1] Voir la relation de J. Capello (1534) dans les *Relations des Ambassadeurs vénitiens* de Tommaseo, t. I, p. 367. Cf. Chéruel. *Histoire de l'Administration*, t. I, p. 181.

ment d'une banque de dépôt. A peine arrivé, le maréchal se mit en rapport avec le « général » des finances, un Italien nommé d'Elbène, et avec un banquier nommé Obrets [1], et essaya d'obtenir d'eux qu'ils lui fournissent à des époques régulières les sommes dont il aurait besoin, en leur abandonnant ses assignations, sur lesquelles ils prendraient un escompte. Mais ceux-ci lui firent des conditions très dures. Ils trouvaient ses assignations peu sûres, et prétendaient que certaines recettes pourraient à peine rendre la moitié des sommes qu'elles devaient verser. Les négociations durèrent fort longtemps [2], et tout ce qu'il put obtenir ce fut un emprunt pour apporter à ses troupes un mois de solde. Il avait été réduit à contremander quelques compagnies de renfort [3], aimant mieux avoir moins de troupes que de ne pouvoir les payer.

Ces retards auraient pu compromettre les affaires, s'il ne lui avait pas été impossible d'agir avant l'arrivée de la flotte turque, qui elle-même perdait le temps

[1] Boyvin, p. 818. Cf. l'*Attitude de Henri II au lendemain de la journée de Saint-Quentin*, par M. H. Furgeot *(Revue des Questions historiques*, 1er octobre 1882, p. 486).

[2] « Le mois de may et tout celuy de juin furent employés en ces pratiques, » dit Boyvin, p. 818. Ce témoignage est confirmé par une dizaine de lettres du maréchal au Roi et aux Guises, datées de Lyon, contenues dans le vol. 20646 des mss. fr. de la Bibliothèque nationale, et par quatre autres au cardinal de Lorraine (5, 8, 16 juin et 12 juillet) contenues dans le vol. 20451 (fos 97, 101, 105, 115).

[3] Voir une lettre de Brissac au duc de Guise, de Lyon, le 8 juin. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20646, fos 64-65, copie du dix-septième siècle.)

en lenteurs inexplicables [1]. Après avoir couru l'Archipel pendant plus d'un mois, le béglier bey fit voile vers l'Italie, ravagea les côtes du royaume de Naples et se dirigea vers la Corse, où il devait rencontrer la flotte française. Mais, arrivé à Calvi (25 juin), sans attendre le grand prieur de Lorraine, qui commandait les galères du Roi, il s'éloigna, prétextant que les Français n'étaient pas exacts au rendez-vous, et s'en alla piller Minorque. Il attaqua Ciudadela, s'en empara après trois assauts infructueux et y fit un grand butin. Enfin, sur les instances du Roi qui lui rappelait que, d'après les ordres du Sultan, il devait agir en toutes choses d'accord avec les Français, il consentit à revenir vers les côtes de Provence. La jonction se fit à Toulon le 15 juillet. Rien n'était encore perdu ; mais, quand il s'agit d'attaquer Villefranche, le pacha refusa de débarquer, comme on le lui demandait, de l'artillerie et quelques centaines d'hommes, et bientôt, alléguant le besoin de réparer ses vaisseaux et le danger qu'il courrait s'il se laissait surprendre par la mauvaise saison, il s'éloigna pour retourner à Constantinople [2].

Ce départ ruinait tout. Loin de nous être d'aucune utilité, la présence momentanée de la flotte turque n'avait fait que compromettre nos affaires ; elle nous avait fait partager l'odieux des dévastations com-

[1] Sur ces mouvements de la flotte turque, voir de Thou, p. 608, et Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, p. 487 et 509.

[2] Boyvin, p. 819 et 820.

mises sur les côtes de Naples, à Minorque et dans les environs de Savone, et avait fourni à l'Espagne le moyen d'obtenir des peuples d'Italie de plus larges secours. En présence du danger commun nul n'avait refusé ; on avait levé des troupes nombreuses, les Génois avaient fourni 250,000 écus, et tout cela se trouvait disponible contre nous. Jamais notre situation n'avait été plus critique : le duc de Ferrare venait de nous abandonner pour faire sa paix avec Philippe II ; le duc d'Urbin avait outrageusement renvoyé au Roi le collier de Saint-Michel ; les ducs de Parme et de Toscane étaient franchement pour l'Espagne ; et le cardinal Carlo Carafa, qui continuait à gouverner l'État de l'Église sous le nom de son oncle, à peine sorti de notre alliance, offrait aux Espagnols de les aider à nous chasser au delà des Alpes.

C'était le rêve du duc de Sessa, petit-fils de Gonzalve de Cordoue, qui venait de prendre le commandement de l'armée de Lombardie. A peine la flotte turque était-elle partie, qu'il réunit à Asti onze compagnies de gendarmerie, vingt de cavalerie légère, neuf mille Allemands, trois mille Espagnols et six mille Italiens, auxquels se joignirent bientôt deux mille hommes de troupes napolitaines, en tout plus de vingt mille hommes d'infanterie, trois mille chevaux, vingt canons et deux ou trois mille pionniers. Le marquis de Pescaire, le fils de don Ferrant de Gonzague et Alvaro de Sande, mestre de camp général, commandaient sous lui [1].

[1] Voir Boyvin, p. 820-826.

L'armée française était incapable de tenir la campagne contre de pareilles forces ; elle n'avait reçu que quelques recrues mal équipées. Les belles promesses rapportées par le maréchal n'avaient été suivies d'aucun effet ; sur 2,800,000 livres il n'en avait reçu que 600,000, et il apprenait que plusieurs des receveurs sur lesquels il avait des assignations, avaient reçu depuis l'ordre de verser leurs fonds à l'épargne. Plusieurs places étaient mal fortifiées, une partie des officiers étaient absents. Il était au désespoir ; il écrivit plusieurs fois que son frère et lui étaient résolus à s'enfermer chacun dans une place et à mourir sur la brèche, la pique à la main, pour ne pas survivre à la perte du Piémont. Toutefois ces accès de découragement duraient peu, il ne tardait pas à prendre le dessus et se préparait à tenir tête à l'orage qui approchait. Il mit dans les places les plus exposées ses meilleurs capitaines : à San Damiano, son cousin La Rivière ; à Moncalieri, M. de Caillac ; à Chieri, son frère Gonnord ; à Carmagnola, le duc de Somma, émigré napolitain, passé du service du Pape à celui du Roi, à la suite d'une brouille avec le cardinal Carafa, et nommé colonel de l'infanterie italienne.

L'ennemi franchit le Tanaro et vint tâter San Damiano (18 août), dont la garnison, dans une vigoureuse sortie, lui mit une centaine d'hommes hors de combat ; puis Villanova, où il ne fut pas moins bien accueilli, et Carmagnola, où il trouva le duc de Somma prêt à la bataille et fortement retranché dans les faubourgs. Alors il tourna sur Savigliano, dont le comte de la Trinité disait la prise facile ; mais, depuis

quelques jours, le maréchal, soupçonnant ce projet, y avait envoyé des renforts et remplacé le gouverneur, M. de La Molle, qui était malade, par un officier d'expérience, M. de Montbazin, et celui-ci avait rapidement mis la ville en défense. Le duc de Sessa ne jugea pas à propos de l'attaquer et préféra s'adresser à Centallo [1], qui gênait les communications entre Fossano et Coni, et qui était le grenier du Piémont. La place était petite et n'avait pour garnison que trois compagnies d'infanterie française et une d'Italiens; le gouverneur, le capitaine Pierre Longue, était « peu accoustumé aux armes » et devait ce poste à la faveur plus qu'au mérite, mais il était secondé par un officier énergique, le capitaine Quinson. On avait brûlé les faubourgs, qui gênaient la défense, et l'on s'était préparé à bien recevoir l'ennemi.

Pendant que celui-ci prenait ses dispositions, le maréchal apprit qu'un petit corps de cinq cents chevaux et de trois mille hommes de pied se formait à Asti pour l'aller joindre et lui conduire un convoi. Aussitôt il envoya aux gouverneurs d'Albe et de San Damiano l'ordre de se mettre en campagne, de retarder la marche de ces troupes en les harcelant, et de les charger à fond au moment où ils les verraient attaquées en tête. A cet effet, il tira des garnisons deux mille fantassins et quatre cents cavaliers, en confia le commandement à son frère Gonnord et les fit marcher vers Cerisoles, par où l'ennemi devait né-

[1] Boyvin, p. 826-829; de Thou, p. 626; Beaucaire, *Commentarii Rerum Gallicarum*, Paris, 1625, in-f°, p. 915.

cessairement passer. Le combat se donna à l'endroit même où le duc d'Enghien avait été victorieux en 1544 ; et ce souvenir, avec l'espoir du butin, animant nos soldats, ils chargèrent si furieusement que rien ne put leur résister. Huit cents hommes furent tués ou blessés, un grand nombre faits prisonniers ; le reste s'enfuit en désordre. L'argent, les vivres, les bagages restèrent en notre pouvoir, et de fortes rançons imposées aux prisonniers, car il y avait plusieurs gentilshommes de marque [1], s'ajoutèrent au butin. Les bagages et les provisions du duc de Sessa étaient tombés entre les mains de nos soldats, le maréchal les racheta et les lui renvoya par un trompette, acte de courtoisie que le duc reconnut en lui envoyant à son tour un très beau cheval d'Espagne.

Ce brillant succès fit grand honneur à M. de Gonnord, de toutes parts les lettres de félicitations arrivèrent en Piémont [2] ; mais, s'il releva le courage des

[1] Une lettre de l'évêque d'Ax, ambassadeur de France à Venise, nomme les comtes de la Novellare et de Camerano, et un trésorier genevois, qui a prêté pour sa rançon 25,000 écus ; il ajoute que l'on a pris 30 ou 40,000 écus que l'on portait au duc ; et plus loin : on a pris quatre-vingts chevaux qui portaient chacun 1,000 écus à l'arçon de la selle. *Négociations de la France dans le Levant*, p. 500.

[2] Voir à la Bibliothèque nationale (mss. fr., vol. 20451, f° 145. autographe) la lettre de M^me^ Marguerite, sœur du Roi, et (vol. 20526, f^os^ 82 et 89, orig.) celles du dauphin et de la reine ; cette dernière a été publiée par M. de la Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 119. — Un cousin de Brissac, M. de Boissy, grand écuyer, lui écrivait : Après que Plancy « eust faict au Roy tout le discours de la roupte faicte à Ceresoles, le Roy me trouvant à son pourmener du camp me la compta de façon

soldats, il n'empêcha point la perte de Centallo. Quatre jours de batterie avaient suffi pour ouvrir une brèche praticable, les flancs des bastions étaient en ruines, et l'ennemi avait réussi à vider le fossé et à s'en emparer. La mort du capitaine Quinson, tué en essayant de le défendre, avait désorganisé la résistance ; les habitants, effrayés à la pensée de leur ville prise d'assaut et mise à sac, vinrent prier le gouverneur, Pierre Longue, de capituler. Celui-ci les repoussa ; ils revinrent avec leurs femmes et leurs enfants en pleurs ; alors il céda. Il obtint de sortir avec armes et bagages. Mais le maréchal, indigné de cette capitulation précipitée, lui fit faire son procès. Les amis qu'il avait à la Cour le sauvèrent.

Centallo pris et ses murailles rasées, le duc de Sessa dégagea Fossano et Coni, en enlevant les châteaux qui les tenaient assiégées, et les ravitailla ; puis il reprit la route d'Asti, en brûlant sur son passage le village de Cérisoles.

Il n'entendait pas pourtant s'en tenir là. Les Milanais le pressaient de les délivrer de Moncalvo, de Casale et de Valenza ; ils lui fournirent de l'argent pour lever de nouvelles troupes ; et, renforcé par vingt-quatre compagnies nouvelles, il parut devant Moncalvo (26 septembre). Quinze cents hommes

qu'il en donnoyt tout l'honneur de l'exécution à monsieur de Gonnor et à vous de l'entreprinse, dont il ma faict le visage den avoir si grand contentement quil ne se pouvoit demander davantage. » (*Ibid.*, vol. 20526, f° 83. orig.)

environ [1], Français, Italiens et lansquenets, défendaient cette place ; les officiers étaient tous vieux soldats, et Brissac, en annonçant le siège au Roi (1er octobre), lui écrivait : « Je n'aurais pu y mettre plus gens de bien que ceux qui y sont, si ceux-là ne font leur devoir, je ne me veux plus fier à personne. » Malheureusement la ville était petite et l'ennemi nombreux ; dès le premier jour l'investissement fut si étroit qu'il fut presque impossible d'introduire du secours ; le jeune Lyoux, neveu de Montluc, le tenta vainement, et se fit tuer en pure perte. Toutefois le gouverneur, Antoine de Dailly, seigneur de Pecquigny, qui était absent, parvint à y entrer, mais presque seul. Déjà la situation était bien compromise : le baron des Adrets et le capitaine de l'Isle, qui dirigeaient la défense, n'avaient pu, malgré leur activité et leur courage, empêcher l'ennemi d'avancer ses approches. Vingt-cinq canons étaient en batterie et criblaient de boulets une tenaille trop étroite, où nos gens avaient beaucoup de peine à se maintenir. Le 1er octobre, sixième jour du siège, une brèche fut ouverte et, l'ennemi redoublant son feu, le lendemain elle était praticable. Elle était même d'autant plus difficile à défendre, qu'elle était vue de flanc ; aussi

[1] Sur ce siège, voir Boyvin, p. 830-836 ; de Thou, p. 626 ; et les lettres du maréchal au Roi, 1er, 3, 6, 10 et 13 octobre (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20451, fos 125, 129, 133, 137, 141, originaux), au duc de Guise, 5 octobre, et au cardinal de Lorraine, 9 octobre (*ibid.*, vol. 20646, fos 113 et 121, copies du dix-septième siècle).

jugea-t-on préférable de disputer à l'ennemi le passage du fossé. Mais les canons ennemis y battaient; les nôtres, pour éviter un feu terrible, se retirèrent un peu de l'autre côté de la tenaille. Alors quelques Espagnols, voyant la brèche abandonnée, s'approchèrent. Ils appellent leurs compagnons, s'élancent, repoussent nos soldats, pénètrent dans la tenaille. Les lansquenets qui étaient là résistent mollement, le reste de la garnison accourt, mais en vain ; l'ennemi, supérieur en nombre, les rejette dans le château, où Pecquigny n'a que le temps de s'enfermer. De l'Isle et des Adrets, attaqués par derrière, sont obligés de se rendre.

Le château ne pouvait résister longtemps, car, ne pensant pas que la ville se perdît si vite, on n'y avait fait aucuns préparatifs. Pecquigny, n'ayant ni vivres ni munitions, dut promettre de capituler dans deux jours s'il n'était pas secouru. Le délai était trop court, il fallut se rendre. Quoiqu'il eût obtenu les honneurs de la guerre, on l'accusa de n'avoir pas fait son devoir; le baron des Adrets surtout lui reprocha de ne pas s'être tenu sur la brèche ; il le rendit responsable de la perte de la ville et, après la mort de Henri II, lui réclama le prix de sa rançon et de ses bagages. Les Guises, qui protégeaient Pecquigny, empêchèrent un duel et firent rendre un arrêt en sa faveur[1]. Mais ce déni de justice porta l'irritation du

[1] A la vérité, Boyvin, p. 839, dit que M. de Brissac avait conseillé au roi Henri II de ne pas mettre Pecquigny en jugement, parce qu'il était apparenté aux plus grandes maisons du royaume, mais les lettres du maréchal montrent que cela se

baron à son comble ; dès lors il se tourna contre eux et se jeta avec violence dans le parti protestant.

Après la prise de Moncalvo, comme la saison n'était pas très avancée, les Espagnols marchèrent sur Casale. La garnison n'était que de treize cents hommes, mais les habitants, tout dévoués à la France, avaient formé cinq compagnies de cent hommes chacune, qui allaient au feu aussi gaîment que les soldats. A défaut de Salvoyson, mort malheureusement l'année précédente[1], ils avaient pour gouverneur un des meilleurs officiers de l'armée de Piémont, La Motte Gondrin. Le duc de Sessa put s'apercevoir bientôt que le succès serait moins aisé qu'à Moncalvo : il lui fut presque impossible de reconnaître la place, tant il fut vigoureusement accueilli ; et, quelques jours après, trois cents Espagnols, de

doit entendre de ne pas le faire juger en Piémont et de se réserver cette affaire. Voir une lettre au Roi, du 19 janvier 1558 (V. S.). (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20451, f° 171, original.)

[1] Le 7 août 1557, M. Claretta *(La Successione,* etc., p. 154) cite une histoire de Casale où l'on dit : « 2 agosto 1557 cadde gravemente infermo il Salveson in Valenza e fu condotto a Casale, ove fra pochi giorni morì e non fu senza sospetto di veleno somministratogli dai suoi emuli comandati francesi, gelosi dell'onore che compartito avevagli il Re di Francia creandolo governatore di Casale e Valenza. Fu esso tumulato in S. Domenico con gran pompa e gli fu fatto un epitafio di sopra la porta grande ove ancora si vedevano qualche tempo fa (1578) alcune lettere rimaste, benchè fosse stato sepolto in coro come se fosse nato in culla reale. Ma tosto che questa città fu restituita al Duca di Mantova, i padri di esso fecero levare tale epitafio, per non essere a lui conveniente tal luogo, ma solo pei principi. »

garde dans une tranchée, furent taillés en pièces. D'ailleurs la situation de la ville sur le bord du Pô en rendait l'investissement difficile ; elle obligeait à tenir sur l'autre rive du fleuve un corps de troupes que la moindre crue pouvait laisser isolé. Les pluies qui commencèrent à tomber, et l'entrée d'un secours de mille hommes que Carle de Birague parvint à introduire, décidèrent le duc à lever le siège (10 octobre). Il se contenta de construire un fort à Borgo San Martino et d'y mettre une assez grosse garnison, pour couper les communications entre Casale et Valenza et gêner leurs approvisionnements [1].

Pendant ce temps, le maréchal se désespérait de son impuissance. Dès la prise de Centallo, il avait supplié qu'on lui envoyât six ou sept compagnies de gendarmerie et quatre mille fantassins ; un peu après, le duc de Guise et son frère le cardinal lui ayant écrit qu'ils étudiaient les moyens de le secourir, il leur adressa une note sur la nécessité de renforts pour délivrer Moncalvo, le reprendre en cas de malheur et

[1] Sur cette attaque de Casale, voir Boyvin, p. 836-837 ; de Thou, p. 627 ; la chronique anonyme de Casale, dans l'*Archivio Storico Italiano*, t. XIII, p. 348 et suiv.; une lettre de l'évêque d'Ax, 15 novembre, dans Charrière, *Négociations*, etc., t. II, p. 530 ; et les lettres du maréchal au Roi et au duc de Guise. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20450, f° 65, au duc de Guise, « de Thurin ce XXIIIIe octobre, » original ; vol. 20451, f°s 141, 155, 159 et 162, au Roi, 23 et 27 octobre, 1er et 4 novembre ; f°s 161 et 163, au duc de Guise, 1er et 4 novembre ; toutes copies du dix-septième siècle, les originaux des lettres du 1er et du 4 novembre sont au vol. 23192, f°s 1, 3, 7 et 9.)

repousser l'ennemi au delà du Tanaro ; il demandait trois mille Suisses, quatre mille légionnaires et douze cents cavaliers, tant gendarmes que reîtres ; puis de l'argent pour entretenir ce renfort pendant deux mois et pour payer les cinq ou six mois dus à ses troupes. Ses instances devinrent plus pressantes après la perte de Moncalvo. Mais, au lieu de secours, il reçut une dépêche du cardinal de Lorraine, qui lui disait avoir vainement cherché de l'argent à Paris et n'avoir pu trouver même cent écus à emprunter, dès lors il était inutile de faire marcher des renforts ; il fallait faire de nécessité vertu; après tout, les troupes de Champagne et de Picardie n'étaient pas mieux payées et ne laissaient pas cependant de servir en campagne : on tirait les compagnies des garnisons à tour de rôle, en leur fournissant seulement les munitions ; il n'avait qu'à faire de même. Quant à l'ennemi, il était loin d'être si fort qu'il le disait, son armée n'était qu'un ramassis de gens, et ses succès s'étaient bornés à la prise de places sans importance, qui auraient dû être rasées depuis longtemps.

C'était, on en conviendra, une singulière manière de l'encourager et de le secourir. Il allait se voir réduit à renvoyer les quatre mille légionnaires de Dauphiné, que M. de Grignan avait fait marcher à son appel après la perte de Moncalvo. Plusieurs seigneurs piémontais lui avaient bien offert de lever des troupes à leurs frais, pourvu qu'il leur promît de les rembourser, mais il n'eût pas été sage de confier la garde des places à des gens ainsi levés nouvellement

et dans le pays même[1]. En effet les dispositions des habitants devenaient peu sûres ; ruinés par la guerre et par deux mauvaises récoltes[2], ils se plaignaient d'être écrasés d'impôts et de réquisitions ; les soldats ne payaient plus leurs hôtes, ne gardaient plus de discipline, et accouraient à Turin pour y vivre plus facilement. On n'entendait parler que d'intelligences avec l'ennemi et de complots pour lui livrer les places[3]. Les officiers eux-mêmes commençaient à se fatiguer, un bon nombre s'en allaient en France, ceux qui restaient servaient négligemment, car ils voyaient les recommandations de leur chef comptées pour rien. Tout récemment encore, le gouvernement de Mondovi, vacant par la retraite de M. de Gordes, avait été donné à M. du Peloux, malgré les instances du maréchal en faveur de M. de Laval. C'était en vain qu'il avait fait valoir les grandes qualités de ce dernier, sa douceur, l'estime qu'il avait su inspirer

[1] Boyvin, p. 835.

[2] On a déjà vu que celle de 1557 avait été insuffisante, il en fut de même en 1558. Le 24 octobre le maréchal écrit au Roi : La récolte a été si mauvaise cette année et les ennemis ont tant mangé ce pauvre pays qu'il sera difficile d'y faire vivre un camp s'il ne plaît à Sa Majesté donner moyen à ceux qui auront la charge des vivres de les faire bailler à prix raisonnable. (Bibliothèque nationale, mss fr., vol. 20451, f° 65, original.) Et le 23 novembre : La récolte a été mauvaise, les vivres sont chers, il a fait prendre des blés chez les particuliers pour faire distribution de pain aux soldats, ce qui fait crier, les ennemis ont des intelligences dans les places et disent partout que le Roi va rendre le pays à M. de Savoie. *(Ibid.*, vol. 3141, f° 21.)

[3] Boyvin, p. 839. Voir les lettres du maréchal au Roi, du 5 décembre et du 19 janvier. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3151, f° 78, et vol. 20451, f° 171, original.)

aux habitants et le service qu'il avait rendu récemment en découvrant un complot et en sauvant cette place.

Mais le gouvernement français était tout entier aux négociations pour la paix. La détresse du royaume et les progrès de l'hérésie la rendaient nécessaire. La prise de Calais et celle de Thionville avaient relevé l'honneur de nos armes et permettaient de négocier avec plus d'égalité. L'Espagne, qui n'avait pas de moindres embarras, semblait sérieusement disposée à traiter ; et la mort de Marie Tudor (17 novembre), en délivrant Philippe II de l'obligation d'insister pour la restitution de Calais à l'Angleterre, avait supprimé l'un des plus grands obstacles. Les conférences ouvertes à l'abbaye de Cercamp avaient donc grande chance d'aboutir. Dès lors à quoi bon se mettre en mesure de reprendre l'avantage en Italie ? M. de Brissac avait beau rappeler les traités précédents, où chacun gardait ce qu'il avait, et dire qu'il importait de s'étendre le plus possible et de ne pas laisser les places réduites à l'enceinte de leurs murailles, comme Casale et Valenza ; il avait beau représenter que les négociations pouvaient échouer, et que l'on devait, comme l'ennemi, se préparer à tout événement, on ne l'écoutait pas et son frère Gonnord, qui était à la Cour et ne cessait de « crier et de tempester » pour qu'on le secourût, voyait tout le monde lui tourner le dos [1].

[1] Lettre de M. de Gonnord à son frère, Paris, 25 janvier 1558 (V. S.). (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20451, f° 90, orig.)

Un instant cependant, dans l'intervalle des conférences de Cercamp aux négociations de Cateau-Cambrésis, la conclusion de la paix ayant paru moins prochaine, on parut disposé à l'entendre, mais cela dura peu. Alors le maréchal écrivit au Roi que la longueur de ces pourparlers apportait de grands inconvénients : l'ennemi se préparait tandis que nous semblions abattus, ne faisant rien pour réparer nos échecs et négligeant vingt-cinq ou trente places sur le point de se perdre ; que le pays, dressant l'oreille au bruit de la paix, se montrait mal endurant et mal traitable aux charges qu'il avait à supporter ; que Dieu et le monde lui étaient témoins que jusqu'alors, pour graves qu'eussent été les orages de l'État, il n'avait jamais perdu courage, « ny obmis chose quelconque, qui peust servir à la conservation et advancement d'iceluy, jusqu'à engager et le sien et celuy de ses amis ; mais qu'aujourd'huy que les capitaines et gouverneurs des places luy estoient venus ouvertement protester qu'ils ne les pouvoient plus garder, ny retenir leurs soldats qu'ils ne s'en allassent, qui en France, et qui avec les ennemis, force luy estoit de protester, avec toute la révérence et honneur qui est deu par le serviteur au maistre, que si son plaisir n'est d'y promptement pourvoir, qu'il s'en lave les mains, et qu'il s'enfermera dans la meilleure place qu'il pourra pour là combattre jusques à la dernière goutte de son sang, et que parmy tant d'indignités et de misères c'estoit la plus glorieuse sépulture qu'il pouvoit choisir et pour luy et pour son innocence... Toutesfois que là où Sa Majesté seroit lasse de rece-

voir tousjours de luy les mesmes bons services qu'il avoit continuellement rendus, et en esprouver d'autres, la liberté demeuroit ès mains d'elle de s'en délivrer à toutes heures, dont le regret seroit bien tost escoulé...[1] »

Cette dépêche, si fière et si libre, émut le Roi et les Guises, ils ramassèrent quelque argent et le lui envoyèrent, en lui écrivant que l'on faisait pour lui tout ce que l'on pouvait. C'était le style ordinaire ; comme si, disait-il, il s'agissait de mon intérêt et non de celui du Roi.

C'est qu'en effet on était décidé à sacrifier une partie au moins de ce que nous occupions au delà des Alpes. Nos négociateurs renonçaient à faire valoir les droits que la couronne tenait des maisons d'Anjou et d'Orléans, ils acceptaient le principe de la restitution mutuelle des conquêtes, et se montraient prêts à terminer la querelle de Savoie par le mariage du duc Emmanuel-Philibert avec Marguerite de France[2]. Il

[1] Boyvin, p. 842. — Déjà dans une lettre au duc de Guise, 24 octobre (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20450, f° 65, original), il n'avait pas craint de dire : « La perte de Montcalve vient de Sa Majesté... je vouldrois que quant elle veult honnorer quelque ung dung gouvernement il luy pleust faire ellection dune personne digne de telle charge et qui prinst plaisir à résider sur le lieu. »

[2] M. de Boissy écrivait au maréchal le 6 octobre 1558, « du camp près d'Amiens » : « Madame la connestable est attendue aujourd'huy en ceste ville où elle vient sur espérance de pouvoir veoir M. le connestable que l'on pense debvoir venir bien tost par deça soubz la parolle du Roy et permission de M. de Savoye. Led. sieur connestable pourra estre icy dimanche. M. de Savoye a demandé au commencement madame Ysabelle.

est vrai que sur ce point il s'élevait des difficultés. Le duc, qui désirait ce mariage et qui avait refusé, dans cette vue, les partis les plus avantageux, comme l'infante de Portugal et la princesse Elisabeth d'Angleterre, voulait qu'on lui rendît ses États[1]. Les prétentions dont le Roi avait hérité de Louise de Savoie ne pouvaient aller à garder tout ce qu'on lui avait pris ; ce que son père avait perdu pour s'être déclaré contre nous devait lui être rendu, maintenant qu'il reprenait notre

fille aisnée du Roy, luy a esté respondu qu'elle seroit donnée pour le fils du Roy d'Espagne, chose qui s'accordera. Led. duc a demandé après madame Claude, le Roy a respondu qu'elle est pour M. de Lorraine, après il a demandé la petite madame Marguerite, on luy a respondu qu'elle est pour le prince de Navarre. Et luy a lon pnté (présenté) sur l'heure Madame, sœur du Roy, il a demandé quel aage elle avoyt et qu'il voullyt avoir des enfancts, craignant qu'elle fust trop vieille. Led. monsieur le mareschal de Sainct André print la parolle l'asseurant qu'elle n'avoit que xxxun ans, alors se sont arrestez là que on leur rendra Thionville, Mariembourg, d'Ampvillier, Montmédy, Yvoy, ils nous rendront Sainct Quentin, Han, le Castelet, le Mesnil. Quant ils demandent Metz ou Calais, on leur demande la duché de Milan. L'on ma dict que M. le cardinal de Lorraine a déliberé de leur proposer la demande des pays et royaume de Navarre quand se viendra que le duc de Savoye mettra les siennes demandes. S'il les met en avant, je m'asseure qu'il y aura de la rupture, car ils ne veullent point ouyr parler de ceste vielle querelle. Le Roy luy lairoit son pays de Savoye et Bourg en Bresse, refusant la place de Montmelian, et cent mil escus de rançon dans le royaume de France, compris les terres que tenoit M. de Bourbon... » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20526, f° 83, original.) — Voir à la fin du volume (pièces justificatives, VI) quelques lettres de la femme et de la sœur du maréchal de Brissac sur ces négociations.

[1] Ricotti, *Storia della Monarchia Piemontese*, t. II, p. 35, et Giuseppe Cambiano, *Discorso historico (Monumenta historiæ patriæ,* t. III, col. 1121).

alliance et qu'il devenait même le beau-frère du Roi. Aussi avait-il rejeté dédaigneusement les offres de dédommagement dans l'intérieur du royaume ; le vainqueur de Saint-Quentin ne pouvait accepter ce qu'il avait refusé onze ans plus tôt, quand il était sans ressources. Alors on offrit de lui rendre la Savoie, la Bresse, le Bugey et même une partie du Piémont, mais en gardant les principales places, au moins à titre provisoire. Il ne trouva pas que ce fût suffisant et les Espagnols le soutinrent. Ils voyaient très bien que le Roi voulait garder un pied en Italie, pour y contrebalancer leur influence et pouvoir, à l'occasion, recommencer la guerre. Ce sont les montagnes, disaient-ils, qui sont les vraies et assurées limites des États ; le Piémont ne vous peut servir qu'à attaquer [1]. Ils avaient raison, et peut-être eût-il été plus habile de réclamer la Bresse et une partie de la Savoie par un règlement immédiat et définitif. Du moins, ils n'auraient pas sans doute sur ce point défendu la cause de leur allié avec tant d'obstination ; mais pour le Piémont leur intérêt était d'accord avec la bienséance.

Quoi qu'il en soit, lorsque les négociations reprirent à Cateau-Cambrésis (février 1557), l'on était de part et d'autre bien décidé à traiter. Le duc de Savoie avait offert de laisser entre nos mains quelques-unes de ses places, et le connétable, qui désirait passionnément de recouvrer sa liberté, insistait

[1] Voir les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 244 et suiv.

pour que l'on s'en contentât. M. de Brissac, instruit de ces dispositions, envoya Boyvin à la Cour pour combattre l'abandon du Piémont[1]. Le fidèle secrétaire représenta qu'il fallait garder nos possessions d'Italie, si nous ne voulions livrer tout ce pays aux Espagnols, que ces possessions valaient en revenu n'importe laquelle des provinces de France ; sans se soucier de contredire les déclarations de son maître, il disait qu'on pouvait en tirer par an, 500,000 écus, dont 300,000 reviendraient à l'épargne. Que la détresse financière, disait-il, ne nous fasse pas signer une paix désavantageuse ; la France n'est pas si appauvrie qu'on ne puisse tirer d'elle, demi par prière et demi par force, 3 millions d'or et du clergé un demi-million. M. le Maréchal, tout le premier, est prêt à vendre sa terre d'Estelan et à en prêter le prix au Roi ; que les autres bons serviteurs de Sa Majesté en fassent autant et l'on se trouvera en mesure de faire la loi au lieu de la subir ; qu'on lui donne seulement pour trois mois le renfort promis, et il répond de s'emparer de Pavie et d'Alexandrie ; mais qu'on n'abandonne pas une province valant autant que la Champagne ou la Bourgogne, et payée du sang de tant de princes et de gentilshommes. Que si l'on voulait ramener à notre alliance le duc de Savoie en lui rendant ses États, du moins fallait-il garder ce que nous avions dans le pays de Sienne, en Corse, dans le Montferrat et dans le Milanais.

[1] Boyvin, p. 845.

Tout ce que put obtenir Boyvin, ce fut d'être envoyé auprès du connétable pour y soutenir ces idées[1]. Elles avaient déjà un autre défenseur, Gonnord, qui était depuis quelque temps à Cateau-Cambrésis[2]. Mais on sait que le connétable aimait peu à recevoir des avis ; M. de Brissac, répliqua-t-il, doit bien croire que moi ni les autres qui sommes près de Sa Majesté, n'avons faute de jugement ni d'affection pour la servir. Boyvin resta cependant près de lui, produisant mémoires sur mémoires, et mettant sans cesse en avant de nouveaux projets. Tout fut inutile, et le 3 avril la paix fut signée. La France et l'Espagne se rendaient mutuellement leurs conquêtes ; Henri II renonçait à toute prétention sur Naples, sur Milan et sur Asti ; il abandonnait Sienne et son territoire aux Espagnols et au grand duc de Toscane, rendait la Corse aux Gênois, le Montferrat au duc de Mantoue, et au duc de Savoie tous ses États sauf les cinq villes de Turin, de Chieri, de Pignerol, de Chivasso et de Villanova, qu'il devait garder jusqu'au règlement des droits de Louise de Savoie.

Si le maintien de ces prétentions, le soin de retenir des places propres à servir de base d'opérations

[1] Boyvin, p. 847.

[2] Voir à la Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20527, f^os^ 6 à 15, les lettres de Gonnord à son frère ; il lui annonce en particulier, le 6 février, que Boyvin a été bien reçu du connétable, du cardinal de Lorraine et du maréchal de Saint-André. Cf. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V.

pour l'offensive[1], et la stipulation que celles qui étaient rendues seraient démantelées, indiquaient que le gouvernement français n'abandonnait pas toute visée sur l'Italie, ce traité n'en marquait pas moins l'échec de la politique suivie depuis Charles VIII. Nous avions renoncé, cette fois définitivement et librement, aux droits qui étaient l'objet de cette politique. L'Italie restait livrée aux Espagnols. Ceux-ci, qui à la fin du siècle précédent n'y possédaient pas un pouce de terrain, y étaient maintenant maîtres de Naples, de Milan, et de plusieurs points sur la côte de Toscane, dominant ainsi le midi, le nord et le centre; le duc de Florence, à qui ils avaient donné Sienne, Gênes et les ducs de Mantoue et de Savoie, à qui ils avaient fait rendre leurs États, étaient sous leur dépendance. L'exemple de ces princes montrait à tous combien l'alliance espagnole était préférable à l'alliance française, puisque nous n'avions pu ni sauver les Siennois, ni même obtenir pour les bannis de Naples et de Milan, qui s'étaient sacrifiés pour nous, une amnistie et la restitution de leurs biens. Les ducs de Parme et de Ferrare pouvaient s'applaudir d'avoir su nous abandonner à temps. Venise était confirmée dans sa prudente et égoïste neutralité ; le Saint-Siège, depuis l'échec de la ligue de 1555, devait renoncer définitivement à tout essai d'indépendance italienne ; en un mot l'Italie cessait de s'appartenir.

[1] Cela était évident surtout pour Villanova, aussi les Espagnols et le duc de Savoie avaient-ils beaucoup hésité à nous la laisser.

Tel était le résultat des fautes politiques de la France, et particulièrement de la fausse direction donnée en 1557 à l'expédition du duc de Guise, en dépit des conseils de M. de Brissac.

Sans doute nous gardions Calais et les Trois-Évêchés, mais, comme les places du Piémont, à titre provisoire, et, aux yeux de bien des gens, ces acquisitions incertaines, malgré leur grande importance, ne balançaient pas nos pertes. Qu'était ce peu qui nous était laissé ou rendu, comparé aux restitutions immenses que nous faisions, comparé surtout à cet empire d'Italie dont nous avions poursuivi le rêve pendant soixante ans, et que nous abandonnions à nos rivaux ? Aussi le mécontentement était-il très vif chez tous les gens de guerre[1]. Montluc blâmait l'abandon de toutes ces conquêtes « dont l'étendue, écrit-il avec exagération, égaloit la tierce partie du royaume de France ; » et le duc de Guise disait au Roi[2] : « Quand vous ne feriez que perdre durant trente ans, si ne sçauriez vous perdre ce que vous voulez donner en un seul coup ; » et, tout plein des souvenirs de Metz, « mettez-moy, ajoutait-il, dans la pire ville de celles que vous voulez rendre, je vous la conserveray glorieusement sur la bresche... Vous

[1] Tous les contemporains sont unanimes à trouver cette paix désavantageuse. Voir de Thou, l. XXII ; Beaucaire, *Rerum Gallicarum Commentarii*, l. XXVIII ; Montluc, *Mémoires*, l. IV, fin ; Tavannes, *Mémoires*, p. 237 et suiv. ; *Mémoires* de Vieilleville, l. VII, ch. xx ; Brantôme, *M. de Salvoyson* et *Vies des dames illustres, M^me^ Marguerite de France*.

[2] Boyvin, p. 846.

avez, Sire, assez d'autres serviteurs qui en feront autant que moy et deçà et delà les monts. » C'était surtout parmi l'armée de Piémont que les plaintes étaient violentes. Capitaines qui prévoyaient le licenciement de leurs compagnies, gouverneurs menacés de perdre leurs places, gentilshommes peu confiants dans les promesses d'amnistie, officiers et soldats habitués aux fêtes et aux agréments des villes d'Italie, éclataient à l'envi en murmures et en reproches. Ils accusaient le connétable d'avoir sacrifié les intérêts de la France pour obtenir sa liberté ; ils en voulaient au Roi d'avoir abandonné de gaieté de cœur le prix de leurs exploits ; ils raillaient amèrement son affection pour « son compère » et pour sa sœur. Celle-ci, dont le mariage coûtait si cher, n'était pas épargnée non plus, et l'on entendait sur son compte force plaisanteries d'une licence toute militaire[1].

Avec plus de retenue dans l'expression, leur chef ne blâmait pas moins vivement la paix. « O misérable France, s'écriait-il[2], à quelle perte et à quelle ruyne t'es-tu laissé ainsi réduire, toi qui triomphois par sus toutes les nations de l'Europe ! » Huit ans de guerre pendant lesquels il avait glorieusement tenu tête aux meilleurs généraux de l'Espagne, huit ans de victoires à peine ternies par des échecs sans conséquences et faciles à réparer, tant de travaux, de

[1] Brantôme, *Marguerite de France*.
[2] Boyvin, p. 849.

périls, de prodiges d'habileté, rendus inutiles par un traité ! Tant de conquêtes cédées d'un trait de plume et presque sans compensations ! Son âme s'en indignait. Je n'oserais dire qu'un peu d'intérêt personnel ne se mêlait pas aux regrets de son patriotisme, il est si difficile à l'homme de s'oublier complétement ! La pensée que le souvenir de ses victoires et de ses services s'effacerait bien vite, quand auraient été rendues les conquêtes qui en étaient le principal témoignage, l'inquiétude de n'avoir qu'un dédommagement insuffisant pour ce beau gouvernement de Piémont, maintenant réduit à rien, n'étaient-elles pas pour quelque chose dans son chagrin ?

Il était tel qu'à la première annonce des conditions proposées, il avait fait offrir au Roi par Boyvin de l'abandonner à ses propres forces, de le déclarer rebelle même, en le laissant défendre ce que nous possédions en Italie ; il promettait de le défendre avec succès, et même de l'étendre, à moins qu'une mort glorieuse ne vînt terminer sa carrière ; après tout, disait-il, le Roi ne court risque que de perdre ce qu'il veut maintenant sacrifier [1]. Ce n'était évidemment qu'un rêve de désespoir. « A la vérité, dit Boyvin [2], ceste paix luy estoit si à contre-cœur, que durant deux mois tous ses propos n'estoient autres que plaintes et regrets, lesquels il porta jusques à désirer de s'aller confiner en quelque maison rière

[1] Boyvin, p. 846.
[2] Boyvin, p. 849.

les terres des Vénitiens. Je luy ouïs depuis assez souvent répéter ce huictain :

Si nostre vie est moins qu'une journée,
En l'éternel si l'an qui fait le tour
Chasse nos jours, sans espoir de retour,
Si périssable est toute chose née,
Que songe-tu, mon âme emprisonnée ?
Pourquoy te plaist l'obscur de nostre jour,
Si pour voler en un plus clair séjour
Tu as au dos l'aisle bien empenée ? »

Mais tous ces regrets ne changeaient rien aux conditions du traité, il ne pouvait plus être question que de les accomplir. Toutefois, avant de parler de l'évacuation du Piémont, il sera bon de jeter un coup d'œil sur l'administration du pays par M. de Brissac et sur la vie de celui-ci dans son gouvernement.

CHAPITRE XIV

Le Piémont sous la domination française. - États et Élus. — Libertés municipales. — Justice. — Impôts. — État du pays. — Dispositions des habitants envers la France.

En entrant en Piémont, on avait fait les plus belles promesses[1] : on s'était engagé à respecter les libertés du pays, à maintenir en charge les magistrats et à garder l'université de Turin avec tous ses privilèges. La conquête achevée, la province avait été déclarée réunie pour toujours à la couronne, sur laquelle, disait François Ier, les ducs de Savoie l'avaient usurpée autrefois ; les habitants étaient devenus par là « naturels français, » admissibles aux emplois comme les autres et exempts du droit d'aubaine, qui frappait la succession des étrangers[2].

Cependant on ne se fiait pas absolument à ces nouveaux sujets, et cette défiance, jointe au penchant du gouvernement vers l'absolutisme et à l'état

[1] Ricotti, *Storia della Monarchia Piemontese*, t. I, p. 258.

[2] Voir dans Isambert, *Recueil des anciennes lois*, t. XIII, p. 104, l'édit de Henri II à ce sujet, daté de Villers-Coterets, juillet 1549.

de guerre où l'on se trouvait, devait conduire à restreindre les libertés. Le Piémont avait gardé ses assemblées d'états[1] ; elles se réunissaient à époques indéterminées, sur la convocation du souverain ; on se montra peu empressé de les réunir, craignant sans doute qu'il ne s'y élevât quelque voix, qu'on ne pourrait étouffer, qui, attaquant les actes des gouverneurs et leur opposant la conduite des anciens souverains, entretînt le mécontentement et les désirs d'affranchissement. Toutes les demandes de convocation annuelle furent repoussées, et il n'y eut que trois réunions (1539, 1547 et 1551). Il est juste d'ajouter qu'il n'y en eut pas beaucoup plus après le rétablissement d'Emmanuel-Philibert, ce prince voulant réorganiser l'État à sa guise, et aimant mieux être obéi que contrôlé[2].

Le nombre des députés n'était pas plus fixé que l'époque des réunions. En général il était peu considérable, car le clergé se laissait représenter par quelques évêques et prélats ; la noblesse par les principaux barons ; et, parmi les villes, beaucoup s'épargnaient la dépense d'envoyer des représentants ; les plus importantes seules en avaient. En outre l'assem-

[1] Voir Ricotti, *loco citato ;* Cibrario, *Origine e Progressi delle Istituzione della Monarchia di Savoia,* Florence, 1869, grand in-8°. p. 247 ; et *Atti e Documenti delle antiche Assemblee rappresentative nella Monarchia di Savoia,* dans le tome XIV des *Monumenta historiæ patriæ*, Turin, 1879.

[2] Il répétait souvent : *I cavalieri mi hanno rimesso in istato, non i letterati.* G. Claretta, *La Successione.* etc., p. 248.

blée ne comprenait que les députés de la partie du Piémont qui nous appartenait, le Montferrat et le marquisat de Saluces n'y étaient pas représentés ; ce dernier pays avait ses états particuliers ainsi que la vallée d'Aoste.

Comme partout à cette époque, le clergé y avait le premier rang et la noblesse le second, les députés de Turin avaient la préséance sur ceux des autres villes, Pignerol prétendait la seconde place, qui lui était disputée par Mondovi.

En général ce n'était que pour obtenir de l'argent que l'on réunissait les états, mais ils ne manquaient pas d'exposer les vœux du pays. Ainsi ceux de 1547 demandèrent au prince de Melfi la suppression de tous les impôts mis depuis la guerre, qui ne s'élevaient pas à moins de 33,000 florins par mois ; la participation aux impôts du marquisat de Saluces et de la partie du Montferrat qui était entre les mains du Roi ; la convocation des états tous les ans à Pâques, avec permission de se réunir plus tôt ou plus tard, s'ils le jugeaient opportun ; l'engagement de ne mettre et d'augmenter aucune imposition de grains ou d'argent sans le consentement des élus ; l'exemption pour les communes de l'approvisionnement des places fortes, qui se ferait désormais aux frais du Roi ; la répression des désordres commis par les soldats, qui prenaient de force ce dont ils avaient besoin, amenaient dans la maison de leurs hôtes des femmes de mauvaise vie et y faisaient débauche ; enfin ils réclamèrent la réouverture de l'université

de Turin, fermée depuis 1536, et la liberté du commerce du sel ; on pense bien que la plupart de ces demandes restèrent sans effet.

Ces élus, dont il vient d'être question, étaient une sorte de commission permanente, qui représentait les états dans l'intervalle des sessions[1]. C'étaient les Français qui les avaient introduits, sur le modèle de ce qui se faisait dans plusieurs provinces, par exemple en Languedoc et en Provence, pour autoriser les actes du gouvernement sans avoir besoin de convoquer si souvent les états. Ils consentaient et répartissaient les impôts, et recevaient les plaintes des villes au sujet des logements de troupes. Leur nombre fut très variable, il s'éleva à dix-huit ; il était réduit à trois, un par ordre, quand M. de Brissac arriva en Piémont[2]. D'abord temporaires, leurs fonctions avaient

[1] Ricotti, p. 261 ; *Memorie di un terrazzano di Rivoli (Miscellanea di Storia Italiana*, t. VI, p. 629).

[2] Dans un mémoire sur les affaires de Piémont, qui est probablement du cardinal du Bellay, car il se trouve parmi sa correspondance, 1548 (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20446, f° 31), je lis : Comme j'allais monter à cheval un grand nombre se réunirent et me firent remonstrer deux choses, l'une que l'on voulait bailler le sel aux Genevois ennemis du Roi, « l'aultre qu'ils savoient qu'il avoit esté dict au conseil du Roy où j'estois que les dix huit eslus du païs estoient traistres au Roy, qui feust cause de les déposer, et Dieu sçait s'ils parloient haut. Je leur respondis là dessus que le Roy sçavoit mieulx qu'eux ce qu'il leur falloit... et que c'estoit pour cela qu'il avoit osté ce nombre effréné d'eslus ou députés du païs nouvellement inventé, le remettant seulement à trois, comme de coustume ; que le Roy son père avoit faict la mesme chose en Languedoc, Provence, etc., dont à la fin ses sujets l'avoient remercié, comme j'espérois qu'ils feroient. »

été déclarées perpétuelles par Henri II ; M. de Brissac trouva que cela leur donnait trop d'indépendance, et, comme il jugeait qu'il ne fallait donner au Piémont que les apparences de la liberté[1], il résolut de faire borner à un an les fonctions des élus. A cet effet, il réunit à Moncalieri les députés de quelques villes et de la noblesse, et les amena à lui en faire la demande; ce vœu fut transmis au Roi et agréé sans difficulté. Mais les anciens élus, Pierre Gaudon, chanoine de Turin, Antoine Louis de Savoie, comte de Pancalieri, et le médecin Georges Antiochia, protestèrent. Ils déclarèrent que l'assemblée de Moncalieri ne pouvait être regardée comme une assemblée d'états ; que, si le Roi voulait mettre fin à leur mission et rendre annuel l'office des élus, ils obéiraient, mais en réclamant de n'être pas inquiétés pour tout ce qu'ils auraient fait ou dit dans l'exercice de leur charge. En outre, avant de la quitter, ils voulurent faire entendre les plaintes et les vœux du pays : ils rappelèrent que depuis quatre ans beaucoup de désordres avaient été découverts dans l'administration, et beaucoup de vols dénoncés, sans qu'on eût puni personne, ni porté au mal le moindre remède ; ils demandèrent que l'on

[1] « Cela est dict à ce que S. M. ne voulant octroyer audict païs l'entière liberté qu'il demande ny aussy à luy donner totalement cette clause les tienne comme bridez en espérance. » Lettre du maréchal à M. de Beauregard, 30 octobre 1550, citée par Ricotti, p. 262. — Toutefois il est juste d'ajouter que l'idée de rendre annuels les élus ne vint pas de M. de Brissac : ses instructions lui commandaient d'examiner si cela ne serait pas utile, des plaintes ayant été faites au Roi sur les élus perpétuels. (Voir cette instruction dans les *Atti e Documenti*, col. 1058.)

rétablît la chambre des comptes, dont la suppression imposait aux Piémontais des dépenses et des ennuis infinis, en les forçant d'aller jusqu'à Grenoble pour leurs procès ; que l'on soulageât le pays en supprimant la contribution de guerre, qui montait à 120,000 écus par an, et dont la charge était telle que beaucoup d'habitants s'expatriaient ; que l'on frappât de bonne monnaie, au lieu que l'on tirait tout l'or du Piémont pour y envoyer des espèces étrangères, plus faibles et décriées ; que les emplois fussent confiés à des Piémontais, puisqu'ils portaient le poids des charges publiques.

Cette protestation inquiéta le maréchal ; elle lui parut d'autant plus dangereuse qu'on était sur le point de rentrer en guerre, et il jugea qu'il fallait en empêcher le renouvellement par un acte de rigueur. La qualité d'ecclésiastique protégeait le chanoine Gaudon, le seigneur de Pancalieri était tout dévoué à la France, ce fut sur le médecin Antiochia que tomba le châtiment. C'était un homme fort estimé pour sa science, qui avait été professeur à l'université de Turin et que la fermeture de cet établissement avait privé de sa place. Il était aimé du peuple, à cause de son patriotisme, mais détesté des gens du gouvernement, qu'il accusait d'exactions. Excité sans doute par eux, car les plaintes faites par les élus ne l'atteignaient pas, le maréchal le fit arrêter et mettre en jugement. On l'accusa d'avoir écrit des lettres calomnieuses contre les nouveaux élus et contre plusieurs autres personnages, et on le condamna à payer 500 livres d'amende, à être relégué en France pendant

deux ans et à faire amende honorable à ceux qu'il avait attaqués. L'historien Ricotti, à qui j'emprunte ces détails, ajoute que plus tard M. de Brissac, jugeant sa présence en Piémont dangereuse, pria le Roi de prolonger la relégation.

On voit que cet écrivain n'oublie rien pour représenter Antiochia comme une victime ; il m'est impossible de prouver la réalité des accusations, mais je ne puis m'empêcher de dire que la connexion entre le procès et la protestation ne me paraît pas aussi certaine qu'à lui. Pourquoi d'abord Antiochia fut-il seul poursuivi [1] ? et pourquoi M. de Brissac l'aurait-il fait poursuivre à tort, lui que n'atteignaient pas les accusations, et qui approuvait une bonne partie des demandes des anciens élus ? Car, tout en étant d'avis de ne point accorder de libertés aux Piémontais, il voulait qu'on les satisfît en tout ce qu'ils demandaient de raisonnable, et ne cessait d'insister, dans ses lettres au Roi, pour le rétablissement de la chambre des comptes [2] et pour l'envoi de bonne monnaie.

Quoi qu'il en soit, avant le procès d'Antiochia, le maréchal avait réuni les états, que présida R. de

[1] L'arrêt donné contre Antiochia dit : « Vu le procès fait par ordonnance de M. le mareschal de Brissac, par certains commissaires à G. Antiocha... sur les plaintes faites par René de Birague, président du parlement, tant en son nom qu'en celui de ladite cour, *par les élus et députés du pays, les sieurs de Raconix, Plalorme et Saint-Gilles.* » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 171, copie du dix-septième siècle.)

[2] Voir *ibid.* (mss. Clairambault, vol. 344, f^os^ 9853, 9875, 10449) les dépêches du maréchal au connétable à ce sujet, surtout celle du 4 mars 1550 (V. S.)

Birague, et les avait priés de désigner les candidats parmi lesquels le Roi choisirait les nouveaux élus. Une dispute s'étant élevée entre les députés des villes closes et ceux des villes ouvertes, il décida, pour l'apaiser, que tant les unes que les autres présenteraient trois noms, et le clergé et la noblesse chacun six, et qu'au lieu d'un seul élu, il y en aurait deux pour chaque ordre. Au reste l'assemblée montra la plus grande docilité, elle se borna à demander le rétablissement de la chambre des comptes, et, en avertissant le Roi du départ d'une députation qui allait lui porter cette demande, Brissac put l'assurer qu'on ne lui tiendrait pas d'autre langage que celui qu'il avait cru pouvoir permettre [1].

Ces envois de députations n'étaient pas rares, les gouverneurs les autorisaient d'ordinaire facilement, c'était un moyen de prévenir les mécontentements, la Cour s'en tirait par de belles paroles. Le journal d'un bourgeois de Rivoli nous apprend que l'espérance des députés était dans la sœur du Roi, Marguerite de France ; depuis qu'il avait été question de son mariage avec Emmanuel-Philibert, cette princesse regardait les Piémontais comme ses futurs sujets et cherchait à les servir en toutes choses ; mais ses instances en leur faveur n'étaient pas toujours écoutées.

Les villes, elles aussi, envoyaient quelquefois des

[1] Voir dans les *Atti e Documenti* une lettre de Brissac au Roi, du 4 mars 1551, et la réponse du Roi aux demandes des députés.

députés à la Cour et même les plus petites. « Les habitans, en général, de vostre ville de Bielle, écrit le maréchal au Roi [1], aiants entendu que le marquis de Masseran avoit ladicte ville en don et qu'ils devoient devenir ses subjects, se sont tous unanimement résoluz de plus tost déshabiter eux et leurs familles et endurer toutes extrémitez, que de jamais condescendre à ce point. De quoy *pour faire remonstrance à Vostre Majesté et voulans à ceste fin eslire aucuns d'entre eux pour aller vers elle,* ledict marquis les y a empeschés tant qu'il a peu par la voie du sieur de Cande, son filz, troublant ledict sieur de Cande, accompagné de soldats, les conseils et assemblées que les Biellois vouloient faire pour procéder en ladicte eslection, tellement qu'ung jour eux estans réduicts au lieu de leur conseil et y arrivant le potestat de ladicte ville, qui est cellui qui de vostre part et en vostre nom administre la justice, ledict sieur de Cande ne luy voulut céder le lieu auquel il s'estoit desjà mis, lequel est le plus haut et le plus de dignité, alléguant à vostredict potestat, lequel luy faisoit instance qu'il représente Vostre Majesté, que ceste-là est la place accoustumée dudict marquis son père, dont voyant iceluy potestat qu'il ne pouvoit avoir autre raison, après ses protestations faictes, fit départir la compagnie sans autrement tenir conseil, quoy faict, ils sont tous venus vers

[1] De Casale, le 24 juin 1556 (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3117, f° 63, orig.). — Cf. *(ibid.*, vol. 20449, f° 203, orig.) une lettre du 10 mars 1552, annonçant le départ de députés de la ville de Chieri, qui vont demander la confirmation de leurs privilèges.

moy me fere entendre ce que dessus, m'ont remonstré que par leurs privilèges, lesquels, lors de leur réduction, je leur confirmai sous le bon plaisir et vouloir de Vostre Majesté, il est contenu que vous ne les aliénerez point pour entrer en l'obéissance de moindre seigneur que celuy sous lequel ils estoient quand ils vinrent à vostre sujétion, et m'ont requis de faire droit à leur potestat touchant le lieu de sa séance, et, au demeurant, leur permettre une libre eslection pour aller vers Vostre Majesté. » Le maréchal s'empressa de leur donner satisfaction ; il ordonna que le podestat, comme représentant la propre personne du Roi, aurait la première place, et que l'élection aurait lieu, mais on pense bien que ce ne fut pas sans plaintes de la part du marquis.

Cette lettre nous donne une idée des libertés municipales : elles étaient très étendues, au point que certaines villes, comme Chieri, étaient presque de petites républiques [1].

Elle nous montre aussi que l'on avait gardé les anciens magistrats, au moins les magistrats inférieurs [2], comme les podestats, le lieutenant de police de Turin, le juge de première instance de cette ville et les deux juges d'appel, l'un pour les pays au delà du Pô, l'autre pour ceux de deçà. Mais on avait créé pour les causes de commerce un *conservateur des marchands* (conservatore dei negozianti), et en outre, deux ans après la conquête (1539), on avait établi une

[1] Boyvin, p. 544.
[2] Ricotti, p. 258.

cour suprême ou parlement, sur le modèle de ceux de France. Il comprenait deux présidents [1], deux maîtres des requêtes, neuf conseillers, un avocat et un procureur du Roi, quatre secrétaires, trois huissiers, neuf avocats et quinze procureurs. Comme les parlements de France, il avait le droit d'enregistrement, mais on ne voit pas qu'il ait jamais fait d'opposition. Outre que la plupart de ses membres étaient étrangers, et par suite moins passionnés pour les intérêts de la province, le premier président, René de Birague, tout dévoué au gouvernement, y exerçait une autorité absolue. « Il y commande, dit un mémoire [2], a baguecte pour son esperit, sçavoir, langue, dextérité et expérience, dont sans doute il est fort estoffé. »

Ricotti [3] est obligé d'avouer que ce parlement avait apporté de grandes améliorations dans la justice. Il avait corrigé les anciennes lois piémontaises par les lois françaises, qui étaient meilleures, et publié une sorte de code particulier de procédure civile et criminelle, qui réformait beaucoup d'abus.

Le maréchal lui-même, dans certains cas, avait à rendre la justice ; c'est ce qui ressort d'instructions données à Boyvin en 1554 [4] : « Remonstrera (au Roi et à son conseil) que l'estendue du païs que Sa Majesté

[1] Pourtant il n'y avait qu'une chambre, comme le prouvent les propositions du président Bailly dont j'ai parlé plus haut. V. p. 354.

[2] Mémoire du cardinal du Bellay cité plus haut.

[3] *Storia della Monarchia Piemontese*, t. II, p. 124.

[4] Boyvin, p. 698.

a conquis deçà les monts est aujourd'huy si grande, que pour rendre et faire justice à l'affluence des indifferentes personnes qui la viennent demander, il faudroit que le mareschal et tout le conseil d'estat ne fist autre chose que les escouter et depescher, au lieu de vacquer aux affaires militaires, qui ne donnent temps ny loisir : pour à quoy remedier seroit necessaire qu'il pleust à Sa Majesté avoir deçà trois maistres des requestes avec l'auditeur de camp, auxquels toutes ces causes volantes seroient commises, réservant les importantes au conseil d'estat. Et pour autant qu'il y a desjà deux maistres des requestes en Piedmont, seroit necessaire qu'il pleust à Sa Majesté, pour gratifier le païs, de pourvoir du troisiesme un personnage qui fust du pays, à six cens livres de gaiges par an seulement. » Il est probable que les procès dont il est ici question étaient ceux des particuliers avec l'administration.

Pour les affaires financières, elles ressortissaient à une chambre des comptes, créée en même temps que le parlement ; supprimée en 1550, elle fut rétablie l'année suivante, sur les réclamations unanimes du pays, et subsista jusqu'à la fin de la domination française. Sa juridiction s'étendait sur le Piémont et sur la Savoie, mais non sur le marquisat de Saluces, qui, dépendant du Dauphiné, ressortissait à la chambre des comptes de Grenoble.

Par une bizarrerie dont les exemples ne sont pas rares, les deux pays réunis sous une même juridiction ne formaient pas une seule circonscription financière : la Savoie versait ses impôts à la recette géné-

rale de Dauphiné, et le Piémont avait son receveur ou, comme on disait alors, son général des finances.

Tous les impôts établis en France avaient été introduits au delà des Alpes, taille, taillon, gabelle, etc... Ce dernier rapportait fort peu, et était pourtant une lourde charge pour la population. Il était donné à bail à un fermier, qui avait le monopole du sel[1] et qui le faisait venir d'Iviça, par Nice et le col de Tende ; mais il devait payer un droit considérable au duc de Savoie, dont il traversait les États, aussi ne versait-il au Roi que 10,000 livres[2], dont encore il fallait quelquefois lui faire remise, parce que ses vaisseaux étaient pris par les corsaires algériens, turcs ou même français. Pour éviter cet inconvénient, qui réduisait à rien le revenu de l'impôt et exposait le Piémont à manquer de sel, le maréchal conseilla au Roi, en 1554, de forcer le fermier à s'approvisionner à Peccais et en Provence, et à faire venir son sel par la voie du Rhône et de l'Isère, jusqu'à Grenoble,

[1] Le mémoire de du Bellay dit que, malgré l'ordonnance de François Ier de préférer ses sujets naturels pour la gabelle, on a pris un sujet du duc de Savoie, de Verceil, qui était gabeleur du duc. Au temps de M. de Brissac, c'était un homme de Coni, Georges Malopera. Voir aux Archives de Maine-et-Loire, E. 2098, un acte de remise qui lui est faite en 1554. M. G. Claretta, *la Successione*, etc., p. 69 et 70, dit que cette année là pendant plus d'un mois on manqua de sel, il ajoute que le comte de Masino, lieutenant général du duc de Savoie, voulut défendre au gouverneur de Coni de laisser passer le sel, et écrire à son maître d'obtenir par le moyen de l'Empereur que les Génois n'en fournissent plus.

[2] Portées à 15,000 vers 1555.

d'où on le transporterait en Piémont à dos de mulet[1]. Les frais de transport eussent été plus considérables, mais le bénéfice de n'avoir plus rien à payer au duc en eût compensé l'aggravation. Outre la sécurité, on aurait eu l'avantage de faire gagner des saliniers français, de pouvoir augmenter la ferme, et de priver notre ennemi d'un revenu qui ne montait pas à moins de 60,000 écus par an. Ce conseil ne fut pas suivi, et l'on continua à perdre des vaisseaux ; toutes les lettres de protection du Roi et du Sultan n'y firent rien.

Boyvin évalue, en plusieurs endroits de ses Mémoires, à 5 ou 600,000 écus le produit des impôts du Piémont, mais il veut parler sans doute de ce que le pays pouvait payer en temps ordinaire, non des charges qu'il eut à porter pendant la guerre. Pourtant nous avons vu que M. de Brissac le ménageait autant qu'il était possible. Ses lettres manuscrites et les dépêches citées par Boyvin nous le montrent sans cesse insistant auprès du Roi sur la nécessité de ne pas trop charger une province frontière et nouvellement conquise, sur l'avantage d'être maître du cœur des habitants, et de n'avoir à craindre ni soulèvements ni complots ; mais elles nous montrent aussi que, malgré ses remontrances, on lui écrivait souvent d'exiger davantage du pays et de nourrir la guerre par la guerre. Certains courtisans, de ces donneurs de conseils d'autant plus remplis d'assurance qu'ils sont loin des difficultés, prétendaient même qu'avec

[1] Boyvin, p. 698.

plus d'économie et de fermeté il aurait pu verser d'assez grosses sommes au trésor royal. Le conseil ne donnait pas dans ces idées, mais il s'exagérait volontiers la richesse et les ressources du pays, et cela était cause qu'il envoyait moins d'argent, pour forcer le maréchal à y faire appel. Celui-ci était obligé de mettre des contributions extraordinaires, d'avoir recours aux emprunts forcés et aux réquisitions. Ce fut surtout après la défaite de Saint-Quentin, quand la détresse de la France fut au comble, qu'il fut réduit à ces extrémités; aussi à la fin le pays était-il écrasé.

« Les contributions mensuelles pour la cavalerie, dit le journal d'un habitant de Rivoli [1], les taxes pour l'entretien de l'infanterie italienne, les fournitures de grains, de foin et de paille dans les villes de garnison, les sommes levées pour la fortification et la réparation des places étaient telles que le peuple ne pouvait plus les supporter. Dans la dernière année de la guerre, qui fut en 1559, Rivoli seule devait payer plus de 800 écus par mois; et on les exigeait avec grande rigueur, car, en cas de retard, on envoyait vingt-cinq soldats à qui il fallait fournir non seulement les vivres, mais un florin par jour et par homme. Cela dura jusqu'au mois de juin, et si Dieu ne nous avait envoyé la paix, il eût été impossible de supporter de pareilles charges. »

Si telles étaient les plaintes de Rivoli, qui, au moins durant le gouvernement de M. de Brissac, ne vit jamais la guerre à ses portes, on peut juger de la

[1] *Miscellanea di Storia Italiana*, t. VI, p. 629.

désolation des autres parties du Piémont. Quoi que fît le maréchal pour empêcher les ravages, quelque discipline qu'il maintînt parmi ses troupes, il lui était impossible de tout prévenir ; les armées ne passent jamais sans laisser bien des ruines, et, malgré tout, les peuples ont toujours cruellement à souffrir des querelles des rois ; pillages, réquisitions, violences sont choses inséparables de la guerre, et tous les règlements, toutes les conventions ne les empêcheront pas. Il est juste de dire que les souffrances étaient plus grandes là où les Espagnols étaient maîtres. Ricotti[1] reconnaît que leurs soldats, mal payés, vivaient à discrétion sur les habitants, violaient femmes et enfants et emmenaient les hommes à Pontestura, où ils les forçaient à payer rançon, *e questo era di commissione del generale spagnuolo.*

Aussi en quel état étaient ces malheureuses contrées ! Déjà à la suite de la guerre de 1536-1538, un ambassadeur vénitien[2] écrivait (1539) : « Tout ce pays, autrefois si beau, est dans un état qui le rend méconnaissable : inculte, dépeuplé, sans bétail, couvert de bois et de forêts ; la plupart des maisons sont brûlées, du plus grand nombre des châteaux on ne voit plus que les murailles ; des habitants, autrefois si nombreux, les uns sont morts de faim ou de maladie, les autres ont péri par le fer, d'autres ont fui, aimant mieux aller mendier leur pain à l'étranger que de rester chez eux à supporter des maux pires que la

[1] Tome II, p. 44.
[2] Cité par Ricotti, t. II, p. 115.

mort même. » Sans doute, bien des ruines furent réparées dans les années de paix, mais de combien de ruines nouvelles furent-elles suivies, surtout quand huit années de guerre (1551-1559) sévirent sur le pays ? Les historiens italiens en font un tableau lamentable[1]. En proie aux insolences des soldats, écrasés d'impôts, pressés par les exigences du fisc, les habitants étaient tombés dans la dernière paresse. On ne cultivait plus que les terres les plus fertiles ou les champs voisins des villes et des forteresses ; les rivières, dont les digues n'étaient plus entretenues, inondaient les campagnes ; dans la seule province de Verceil cinquante mille « journaux », environ dix-neuf mille hectares, avaient été ravagés. Le canal d'Ivrée, commencé au siècle précédent par la duchesse Yolande et continué par Blanche de Montferrat, était laissé sans réparation, et ne versait plus qu'une eau insuffisante à la plaine de la Dora et de la Sésia ; les ateliers dont il était la vie étaient fermés. Enfin le Piémont, malgré sa fertilité, en était quelquefois réduit à demander du blé à la France.

Le commerce était à peu près nul : les Alpes d'un côté, la guerre de l'autre, s'opposaient aux transactions. Pourtant les généraux français et espagnols s'étaient entendus pour accorder aux marchands des sauf-conduits, qu'ils leur faisaient payer fort cher[2] ;

[1] Ricotti, p. 116-118.

[2] Le droit était d'un teston par charge de marchandise autre que les vins. Voir Boyvin, p. 894, et aux Archives de Maine-et-

mais ces sauf-conduits n'étaient pas toujours respectés par les soldats et même par les capitaines[1]. D'ailleurs, comment le commerce eût-il été possible quand on ne trouvait d'argent qu'à plus de 80 °/₀? Aussi l'industrie se mourait; les fameuses fabriques de futaine de Chieri étaient tombées; Pignerol, célèbre dans toute l'Italie pour ses draps, n'avait plus d'ouvriers ; la plupart des villes étaient dépeuplées.

La misère et les désordres de la guerre avaient porté aux mœurs un coup funeste[2]. Les habitants vivaient au jour le jour, dépensant aussitôt ce qu'ils gagnaient, ne songeant qu'à manger, à boire et à se divertir. Habitués à avoir sans cesse les armes à la main pour se défendre, ils étaient devenus violents ; les querelles et les meurtres étaient fréquents ; la haine séparait les partisans du duc et ceux de la France ; les anciennes factions des Guelfes et des Gibelins avaient reparu dans plusieurs villes, et on les vit sur le point d'en venir aux mains. La licence était telle que, d'après un mémoire adressé au Roi sur la justice dans le marquisat de Saluces[3], quand on avait

Loire, E, 2098, le mémoire touchant le dace du teston qu'il a fort mal résumé ; voir également à la Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20527, f° 88, une lettre du Roi, de Reims, 27 octobre 1552, renvoyant au maréchal une requête des habitants du marquisat de Saluces pour être exemptés de ce droit.

[1] Quelques capitaines levaient eux-mêmes des contributions à leur profit.

[2] Ricotti, p. 117, 118, et Cantu. *Histoire des Italiens*, t. IX, p. 46.

[3] Vers 1547. — Bibliothèque nationale. mss. fr , vol. 20452. f° 86.

tué ou blessé quelqu'un, on ne prenait pas même la peine de fuir la présence des magistrats, on se promenait en public, comme par bravade, et on n'était pas inquiété, car la force publique n'était pas assez considérable, et personne ne prêtait main forte aux ordonnances de la justice.

Cependant il est juste de signaler quelques actes qui prouvent que l'administration française n'assistait pas indifférente à la ruine du pays. En 1557, une ordonnance du maréchal [1], rendue sur l'avis du conseil, des élus et du parlement, permit à plusieurs communautés et particuliers de faire des canaux d'irrigation, pour « bonifier » de grandes étendues de terres, stériles au grand dommage des propriétaires et du public, car ces terrains inutiles auraient pu nourrir bon nombre de gens, qui souffraient en temps de disette ; elle leur accordait le droit d'acquérir par voie d'expropriation les terrains nécessaires, dont le prix serait fixé par gens raisonnables ; de plus les ruisseaux et troncs principaux de ces canaux, avec leurs rivages, devaient être exempts de toutes charges, tailles, contributions, etc.

Le maréchal lui-même avait donné l'exemple : ayant acquis le domaine de Caluso, près d'Ivrée, il avait obtenu du Roi, en 1556, des lettres patentes qui lui permettaient de dériver, pour l'arroser, les eaux de l'Orco, par un canal de douze pieds de large et de quatre de profondeur, avec droit de passer sur

[1] Voir les pièces relatives à cette affaire aux Archives de Maine-et-Loire, E, 2101.

les terres des particuliers et de traverser les chemins publics, moyennant le payement de justes indemnités, et l'établissement de ponts sur les routes. Ce canal, qui coûta beaucoup d'argent et de travaux, était achevé en 1560; il n'en était pas sans doute de même des autres, car les lettres patentes confirmant l'ordonnance du maréchal ne sont que de 1558.

Des lettres patentes données par le duc de Savoie après son rétablissement, reconnaissaient à M. de Brissac le droit de présenter une liste de trois personnes capables, parmi lesquelles le duc devait choisir un *conservateur*, nommé pour deux ans et chargé de juger les cas de détournement d'eau et de détérioration des rives, ponts, etc. ; ce conservateur pouvait imposer des amendes, sauf appel au parlement de Turin. Il est probable que les autres canaux avaient de pareils magistrats.

J'ai dit au chapitre VII que l'on exploitait des mines de fer à Samfront, dans le marquisat de Saluces, et que l'on y avait établi une fonderie de boulets. Il semble que ces mines étaient assez prospères, car il nous reste une lettre du cardinal du Bellay recommandant au maréchal un homme très expérimenté, qu'il envoyait en Piémont pour en ouvrir de nouvelles [1].

Le tumulte des armes n'est pas favorable aux études, aussi l'Université de Turin languissait, elle n'eut pendant la domination française qu'une exis-

[1] De Rome, le 28 avril 1558. — Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20448, f° 1.

tence intermittente[1]. Fermée aussitôt après la conquête (1536), malgré les promesses faites de la maintenir, elle ne se rouvrit en 1542 que pour peu de temps ; après avoir pour la première fois conféré des grades en médecine, en 1547 elle était fermée de nouveau. Huit ans après (1555), on parut vouloir lui rendre la vie, on nomma une commission de réforme et des professeurs, puis la guerre arrêta tout ; quand l'argent manquait pour les soldats, comment en donner à des savants ? et en 1558, à la suite d'une rixe entre les étudiants et les soldats, M. d'Ossun, gouverneur de Turin, prononça la fermeture des cours ; ils ne reprirent qu'après le rétablissement du duc de Savoie.

Faut-il attribuer cette conduite des autorités françaises à la défiance ? Les professeurs excitaient-ils contre nous l'esprit de leurs élèves, entretenaient-ils le désir et l'espoir d'une restauration, la haine de la domination étrangère ? On pourrait le croire, pourtant il ne paraît pas que le patriotisme ait été bien ardent dans le cœur des Piémontais, et qu'il nous ait causé beaucoup d'embarras. Point de tentative de soulèvement, aucune conspiration, aucun de ces mouvements qui indiquent qu'un peuple vaincu supporte impatiemment le joug de l'étranger. Les complots qui furent tramés pour livrer telle ou telle ville, le furent non par des patriotes, mais par des traîtres, non par des hommes dévoués à leur prince et travaillant à lui rendre son héritage, mais par des soldats que tentait

[1] Voir Ricotti, t. II, p. 123.

l'appât d'une riche récompense. Il est d'ailleurs à remarquer qu'il y en eut un plus grand nombre en notre faveur. L'on avait si peu à redouter l'esprit patriotique, qu'une bonne partie des troupes était levée dans le pays même. Sans doute on évitait de ne mettre dans les places que des compagnies italiennes, mais les compagnies françaises étaient toujours peu nombreuses, et elles eussent été incapables de résister à une attaque des italiennes appuyées par un mouvement de la population. Nulle part rien de pareil ne se produisit, pas même dans les villes assiégées, pas même quand le duc de Savoie vint en personne pour reconquérir ses États[1]. C'est ce qui faisait que M. de Brissac pouvait vanter au Roi le dévouement du clergé, de la noblesse et de tous les peuples de delà, lesquels, disait-il, n'en doivent rien de reste aux mêmes Français.

Il est vrai que les Piémontais n'avaient rien sous les yeux qui leur rappelât l'indépendance. La partie du pays que nous n'occupions pas n'appartenait plus à leur duc que de nom ; ses officiers n'y avaient presque aucune autorité ; les Espagnols, qui avaient mis garnison dans les villes pour les défendre, y agissaient en maîtres. Les peuples semblaient donc n'avoir à choisir qu'entre deux maîtres étrangers. Aussi ce n'était pas seulement la masse inerte de ces hommes, partout les plus nombreux, indifférents à toute autre chose qu'au bien-être et aux intérêts

[1] Voir plus haut, ch. VIII. Cf. p. 253, la lettre de Brissac au duc de Guise pour lui recommander les habitants de Santhia.

matériels, qui acceptait facilement notre autorité, nous pouvions compter sur le concours même des cœurs capables de générosité et de dévouement[1]. Le mouvement était tel que les plus ardents partisans du duc ne parurent pas inébranlables ; le comte de la Trinité lui-même, longtemps notre ennemi implacable, parut un moment disposé à passer sous nos drapeaux. Il en fut ainsi jusqu'en 1558, où, l'aggravation des charges rendant la misère insupportable, les peuples commencèrent à désirer un changement, et se souvinrent avec regret du temps où ils étaient gouvernés par leurs princes nationaux.

Dans ces dispositions des esprits, on peut affirmer que si les destinées du Piémont n'avaient pas été unies à celles de la maison de Savoie, c'en était fait de son indépendance ; les peuples eussent été trop heureux d'acheter le repos en la sacrifiant, et eussent accepté sans résistance un partage du pays entre la France et l'Espagne[2]. Ce partage semblait un moyen naturel de terminer la guerre, et l'on put croire à plusieurs reprises qu'il aurait lieu ; seule l'obstination héroïque avec laquelle Emmanuel-Philibert maintint

[1] M. Claretta lui-même, si opposé aux Français dans tout son livre, le reconnaît : « Sotto la prima dominazione francese (celle de 1536-1559, qu'il compare à celle de 1800-1814) che aveva saputo conciliarsi con grasse pensioni, con uffizi ed elargizione di feudi i popoli, se piu che ordinario si fu il numero di coloro i quali, anche usciti dal lembo di terra rimasta ai suoi legittimi principi, preferirono porsi al servigio dello straniero...» *La Successione*, etc., p. 357.

[2] On en a un exemple dans le sort de Sienne, où pourtant le patriotisme était très vif.

ses droits l'empêcha. Aussi ce fut avec raison que les Piémontais saluèrent son retour par des cris de joie, car ce n'était pas seulement leur prince, c'était leur patrie qui leur était rendue.

Il s'en fallut bien que le Montferrat vît avec autant de plaisir le retour de son souverain. Ce petit État était trop peu étendu pour avoir sa vie propre, et la famille de Gonzague y régnait depuis trop peu de temps pour avoir pu s'attacher les cœurs ; dévouée à l'Espagne, elle avait d'ailleurs froissé trop d'intérêts. La plupart des nobles regrettaient le temps des Paléologues, alliés de la France, au service de laquelle ils pouvaient s'enrôler et s'élever aux grades militaires, aussi nous étaient-ils dévoués. Ils le montrèrent en 1558, quand les Espagnols menacèrent d'assiéger Casale, car ils firent tout le devoir de bons serviteurs du Roi, sans épargner leurs personnes et leurs biens ; ils ne pourraient être meilleurs, disait le maréchal, quand ils seraient sujets de mille ans [1]. Aussi quelle inquiétude à la première nouvelle des propositions de paix [2] ! Ils envoyèrent à Paris prier le Roi d'avoir mémoire

[1] Lettre de Brissac au connétable, 24 novembre 1558. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20646, f° 152.)

[2] Dès 1556, le maréchal disait dans une lettre au Roi, de Casale, 5 avril : « Je ne veulx oublier de dire à Vostre Majesté que les habitantz de ceste ville et de tout le Montferrat en général et particullier sont en la plus grande poyne du monde, pour la crainte qu'ilz ont que Vostre Majesté ne les habandonne, disantz qu'ilz aymeroient mieulx manger leurs femmes et enffans que retourner soubz la jurisdiction de ceste maison de Mantoue et Montferrat. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3117, f° 41, orig.)

de l'affection de leur cité envers lui, de se rappeler ses promesses et de les tenir perpétuellement sous son obéissance. Plus ils nous avaient servis avec zèle, plus ils craignaient le retour des Gonzague[1]. Leurs supplications furent inutiles : Henri II ne pouvait honorablement dépouiller une famille qui lui était alliée par le sang[2], et qui pouvait représenter que, trop faible pour rester neutre, elle avait cédé à la nécessité en ouvrant ses places à nos ennemis.

[1] Le gouverneur, M. de la Motte-Gondrin, écrivait, le 30 avril 1559, que les habitants sont en grand travail, ayant entendu que leur ville retourne entre les mains du duc de Mantoue, de qui ils s'assurent d'être très mal traités, ayant pris les armes et fait tout le devoir de bons serviteurs du Roi, sans épargner leurs personnes et leurs biens, en sorte que plusieurs sont contraints d'abandonner leurs propres maisons. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20452, f° 225.) — Ces craintes ne furent que trop justifiées, comme on peut le voir par la chronique anonyme de Casale (*Archivio Storico Italiano,* t. XIII, p. 352).

[2] Marguerite Paléologue, marquise de Montferrat, mariée au duc de Mantoue, était par sa mère petite-fille de Charles IV, dernier duc d'Alençon, et de Marguerite de Valois, sœur de François 1er.

CHAPITRE XV

Vie privée de M. de Brissac. — Son portrait. — Sa maison. — Sa famille. — Éducation de son fils. — Ses rapports avec les gens de lettres. — Son fils naturel. — Sa fortune.

Jusqu'ici l'on n'a vu M. de Brissac qu'au milieu des affaires, et, si l'on a pu apprécier les qualités dont il y fit preuve, l'on n'a peut-être pas suffisamment démêlé le fond de son caractère ; derrière le diplomate, le courtisan et le capitaine, on voudrait voir l'homme. On ne trouvera point chez lui de ces disparates qui choquent dans la vie de tant de personnages, tout autres dans leur fond qu'ils ne paraissent au dehors, et dont la vie privée, pleine de hontes et de bassesses, obscurcit toute la gloire de leurs belles actions.

Lorsqu'il vint en Piémont, il avait quarante-trois ans; il était donc dans cette maturité de l'âge, où nos facultés ont acquis par l'étude et par l'expérience tout leur développement, et n'ont encore été affaiblies ni par les travaux ni par la vieillesse. Boyvin, qui selon toute apparence le connut alors pour la première fois, nous dit qu'il avait gardé de grands restes de cette beauté qui le rendit si remarquable dans sa

jeunesse[1]. Sa taille était avantageuse et admirablement proportionnée, son air imposant et cependant affable. Il était grave, quoique un peu railleur à l'occasion, et parlait peu, « on l'a veu, dit Brantôme, jouer aux eschecs avec M. de Bonnivet despuis le disner jusques au soupper sans proffférer une vingtaine de parolles[2]. » Sa conversation était agréable et laissait voir une âme magnanime, préoccupée de l'honneur et des intérêts de l'État, et profondément dévouée à son prince et à la religion. « Médiocrement cholère quand il perdoit au jeu des eschecs, partout ailleurs il estoit gracieux et maniable au possible... Patient et vigilant aux labeurs tant civils que militaires, fort vif et fort subtil à descouvrir les ruses et desseins des ennemis, prompt et prudent à l'exécution des siens, grand remarqueur des passages et paysages[3]. » « C'estoit, dit Montluc[4], un lieutenant de roy fort digne de sa charge, tousjours en action, jamais oysif, et croi qu'en dormant son esprit travailloit tousjours et songeoit à faire et exécuter quelque entreprinse. Il prenoit grand plaisir d'ouyr discourir en sa présence, mais en peu de mots, et si quelqu'un

[1] C'est vraisemblablement vers cette époque de sa vie que fut peint le portrait qui est au Louvre (École française n° 116) et qui paraît improprement attribué à Clouet. On peut y comparer trois dessins de celui-ci publiés dans *Three hundred French portraits... by Clouet autolithographed .. by lord Ronald Gower*, Londres et Paris, 1875, 2 vol. in-folio, n^{os} 106, 194, 196.

[2] Et le bavard gascon ajoute : « Voylà une grande taciturnité ! » Brantôme, *M. le mareschal de Brissac.*

[3] Boyvin, p. 499.

[4] *Mémoires*, p. 90.

disoit quelque chose, soudain il en demandoit raison. »

Selon la coutume de l'époque, M. de Brissac avait toujours autour de lui un grand nombre de gentilshommes et de capitaines. Ils accouraient en Piémont comme à la meilleure école de guerre de toute l'Europe, et y venaient d'autant plus volontiers qu'ils le savaient incapable de dérober l'honneur d'autrui et de s'attribuer la gloire des succès de ses officiers. Les Mémoires de Boyvin et la correspondance du maréchal en témoignent : à chaque instant ce sont des demandes de récompenses, l'éloge des services de celui-ci ou de cet autre ; l'échec même d'une entreprise, si d'ailleurs elle avait été bien conduite, ne l'arrêtait pas ; il faisait valoir la prudence ou le courage qui y avaient été déployés, et rejetait le mauvais succès sur la fortune. Il appuyait les remontrances de ses capitaines, quand elles lui semblaient bien fondées, et, s'ils allaient à la Cour, ou qu'ils eussent quelque affaire, il ne manquait pas de les recommander et de prendre leurs intérêts.

Il avait même pour eux les plus grands ménagements. M. de Vassé ayant refusé de recevoir dans sa place de San Damiano un commis du surintendant des vivres, envoyé pour en examiner l'approvisionnement (1551), il ne le brusqua point et se contenta d'un avertissement indirect, feignant de croire que le commis avait été dans son tort, parce qu'il avait négligé de se munir de lettres de lui ; ce fut seulement après un second refus qu'il se décida à parler

sévèrement[1]. Il en agit de même avec le capitaine Lyoux, gouverneur d'Albe, frère du célèbre Montluc, qui avait refusé, comme il le commandait, de prendre sur l'approvisionnement de la place pour distribuer des vivres à ses soldats ; ce ne fut qu'après avoir essayé de le décider à obéir en montrant la nécessité de son ordre, qu'il le rappela au devoir[2]. Il n'est pas étonnant que, par des procédés si pleins de modération et de condescendance, il ait gagné l'affection de ses officiers, qui lui furent toujours très dévoués.

Toutefois il n'y avait chez lui aucune faiblesse, et il ne laissa pas l'autorité s'avilir entre ses mains. Dans les deux circonstances que je viens de citer, lorsque les ménagements eurent été inutiles, il parla avec fermeté, avec sévérité même. Il ne rappela pas moins fortement au devoir le comte de Bene, qui avait de sa seule autorité fait punir de mort plusieurs de ses sujets, pris en combattant contre nous[3] ; la chose, il est vrai, était de conséquence, car elle pouvait donner prétexte aux ennemis de traiter de même en rebelles les Piémontais et les Milanais faits prisonniers.

Aussi les princes et les plus grands seigneurs de la Cour, quand ils venaient en Piémont pour quelque « journée, » lui rendaient « si grand honneur, obéyssance et respect... comme si ce fust esté un prince du

[1] Boyvin, p. 331 et 332.
[2] Boyvin; p. 681.
[3] Boyvin, p. 352.

sang ou autre[1]. » Quelques-uns même l'accusaient de fierté et trouvaient qu'il tenait si grand rang et autorité que « le Roi ne la tenoit pas si grande et leur estoit plus familier, et que pour un simple gentilhomme c'estoit trop. » On reconnaît là les idées qui régnèrent jusqu'à la fin du dix-septième siècle parmi la noblesse française : à l'armée même, elle mettait la naissance au-dessus du grade. Cependant d'autres, plus sages, approuvaient la conduite du maréchal et alléguaient l'exemple des généraux impériaux, qui, sachant qu'ils représentaient la personne de leur souverain, tenaient leurs officiers bien au-dessous d'eux. « Si avoit-il si belle façon de tenir ainsy sa réputation et sa prosopopée, comme l'on dit, que plusieurs ne s'en mescontentoient point, car il estoit très-beau seigneur, de fort bonne grâce en tout ce qu'il disoit, commandoit et faisoit. » Brantôme ajoute que quelque grandeur qu'il montrât, il ne se fit jamais, comme plusieurs, appeler monsieur tout court ; par tout le Piémont on ne disait que Monsieur le Maréchal, tandis que beaucoup de gouverneurs « permettoient fort bien, voire le commandoient, qu'ils ne fussent appelés que monsieur simplement en leurs gouvernements. »

Cette grandeur de M. de Brissac se montrait aussi dans sa maison, qui était somptueuse, « car enfin un lieutenant général du Roy il faut qu'il soit universel et général en tout[2]. » Outre son cortège de gentilshommes

[1] Brantôme, *M. le mareschal de Brissac.*
[2] Brantôme, *ibid.*

et de capitaines, pour qui il tenait table ouverte, il avait une garde de trente Suisses, que commandait M. de Montbasin [1]. Malgré la guerre, les festins, les bals, les concerts étaient fréquents. « Il avoit, dit Brantôme [2], sa bande de violons, la meilleure qui fust en toute l'Italie, et estoit curieux de l'envoyer rechercher et bien appointer. » A la tête étaient Jacques Mario et Baltazarino, « le meilleur violon de toute la chrestienté. » Telle était la réputation de cette troupe, que la reine Catherine de Médicis le pria de la lui envoyer [3] pour relever celle des violons du Roi, qui auprès n'étaient que « petits rebecs d'Ecosse. » Elle fit Baltazarino valet de chambre et roi des violons, et ce fut lui qui composa la musique de tous les ballets exécutés à la Cour jusqu'au règne de Henri III.

Mais, plus que ces divertissements sédentaires, le maréchal aimait la chasse, cette image de la guerre ; « il estoit des plus grands chasseurs et remarqueurs de chemins de son temps [4], » et ses lettres parlent

[1] Boyvin, p. 522. Cf. les états de dépenses pour l'année 1559. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 4052, f° 8, et 4552, f° 1.)

[2] *M. le mareschal de Brissac.* — Nous avons vu, p. 279, que M. de Bonnivet avait aussi la sienne.

[3] Il envoya aussi à la Cour un maître de danse pour les princes, car M. de Sipierre, gouverneur du duc d'Orléans, depuis Charles IX, lui écrivait de Blois, le 10 janvier 1559 (V. S.) : « Messieurs se délibèrent de vous remercier eulx mesmes quand serez de deça de Pompée avec une douzaine de guambades qu'il leur aura aprinses entre cy et la. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20528, f° 24.)

[4] Boyvin, p. 499 et 644.

souvent d'échanges d'oiseaux et de chiens avec les gouverneurs des provinces voisines, ou avec d'autres seigneurs [1]. Toutefois il préférait la volerie, dont son père lui avait inspiré le goût, convenable d'ailleurs à sa charge de grand fauconnier.

Il avait pour compagnons de ses délassements, comme de ses travaux, plusieurs de ses parents, car il semble qu'il prenait plaisir à être entouré de sa famille. Sans parler de d'Amville et du Vidame de Chartres, ses cousins, mais l'un d'un âge qui empêchait la familiarité, l'autre d'un caractère trop difficile et trop peu sûr, nous avons vu quelle étroite amitié l'unissait à M. de Bonnivet ; un autre de ses parents, Leroy de Chavigny, avec qui il avait été élevé, avait été attiré par lui en Piémont, et avait reçu le commandement d'une compagnie de cavalerie. Il appela

[1] Voir à la Bibliothèque nationale (mss. fr., vol. 20525, f° 4, orig.) une lettre du roi de Navarre, de Pau, le 28 novembre 1554, le priant de lui choisir et envoyer quelqu'un qui puisse dresser les grands chevaux qu'il a achetés; et (*ibid.*, f° 30) une autre de Claude de Tende, d'Aix, le 4 décembre 1555: « en brief je vous envoieray les oyseaulx que demandez et me trouvant fort despourveu de braques, je vous prie men vouloir donner ung couple des vostres qui soit masle et femelle pour en garder la race. » Dans une lettre au duc de Guise, de Turin, le 9 décembre 1559, le maréchal dit : « Monseigneur, quant je vins en ce pays, j'avois comme grand faulconnier quatre ou cinq picqueurs qui m'accompagnoient, et parce que je n'estimois n'en devoir pas avoir guères affaire, je les renvoyay à Mgr le connestable qui les a tousjours depuis tenuz, mais maintenant que la paix fait revenir la commodité du plaisir, je désirerois fort ravoir lesd. picqueurs, affin qu'estant par delà je puisse avec mes oyseaulx donner du plaisir au Roy et à vous... » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20646, f° 187.)

aussi son beau-frère de Surgères [1], car on ne voit pas que celui-ci ait eu aucune fonction ; mais surtout son frère Gonnord, gai compagnon autant que lieutenant dévoué [2].

Il fit aussi venir en Piémont à plusieurs reprises ses enfants et sa femme. Ce n'est pas qu'il ait eu pour celle-ci une affection bien vive ; l'intérêt plus que l'amour paraît l'avoir porté à l'épouser ; du moins, tout en la traitant avec honneur, il ne lui témoignait pas cette tendresse et cette confiance sans réserve, qui indiquent une union parfaite entre deux époux. Les lettres de sa mère [3], comme celles de sa femme, laissent deviner quelque froideur ; et Charlotte d'Esquetot, en attaquant plus tard une donation qu'elle avait consentie au profit de son fils aîné [4], s'appuyait sur ce qu'elle n'avait donné son consentement que par crainte.

Mais ce qui, plus que tout le reste, devait diminuer son amour, c'est qu'elle sentait bien qu'elle n'était pas maîtresse du cœur de son époux ; suivant un exemple trop commun à cette époque, pour ne rien dire de la nôtre, M. de Brissac n'observait pas

[1] Mari de sa sœur, Anne de Cossé.

[2] Voir Brantôme, *M. le mareschal de Cossé*.

[3] Citons seulement ce mot de sa mère (Reims, 9 juillet 1552 (?) : « Vostre femme demande de vos nouvelles, je vous asseure que a fait merveille de faire bien valoyr Brissac, je vous prie de luy escrire de bonnes lettres pour la contenter. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20427, f° 36, autographe.)

[4] Voir aux Archives de Maine-et-Loire, E, 2100, un accord du 4 mai 1564 entre elle et son fils Timoléon, à qui le maréchal avait donné les terres de Caluso et de Staponigi.

très scrupuleusement la fidélité conjugale. Déjà avant son mariage il avait eu un fils naturel, dont sa femme savait l'existence et dont nous parlerons bientôt. Charlotte d'Esquetot, malgré sa jeunesse, sa beauté et son esprit, n'avait point fixé son cœur. « Il estoit fort aise, dit Brantôme[1], qu'elle allast faire ses couches en France, car il avoit en Piedmont plusieurs belles amies, comme en Piedmont la beauté n'y manque ; entre autres la signora Novidale, l'une des plus belles dames, à mon gré, qui fust de par delà, et de la meilleure apparence et grâce[2]. » Il n'en faisait pas mystère et la faisait paraître *quasi comme princesse*, « tant en respects, honneurs, qu'en pompes d'habits et autres somptuosités, jusques aux danses et musiques. » Et Boyvin, avouant ce défaut de son maître[3], se borne à dire qu'après tout il y a eu peu de grands capitaines qui n'aient été d'amoureuse complexion, témoins David, Annibal et César.

Il faut reconnaître que M. de Brissac était d'autant plus coupable qu'il n'avait aucun tort à reprocher à sa femme, et qu'elle lui avait donné plusieurs enfants. La Reine m'a commandé, lui écrivait sa

[1] *M. le mareschal de Brissac.*

[2] C'est d'elle sans doute que parle cette lettre de Roger de Bellegarde à M. de Brissac, « de Turin, ce XXIV de may » 1561 : « Ne se presantant icy aultre chose digne de vous, sinon le desir que toutes ces dames ont de vous voir icy et *particulierement celle que vous saves* quy ne fet que me rompre les oreilles ordineremant des vertus et honestetes de monsieur le comte de Brissac. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 143, original.)

[3] Boyvin, p. 499.

mère[1], « vous faire set recommandasion et que alest (elle est) aussy bien garnie de troys belle fille que vous, et vous mande que vous ne la suiviez plus comme aviez acoutonme de faire des fiz quant et le (elle) faisoit ung ungne fille et que et (elle) vous souette autamps de fiz comme et la (elle a). »

Plusieurs de ces enfants moururent au berceau, et il ne lui en resta que quatre : deux fils, dont l'un naquit seulement en 1561, et deux filles. Celles-ci furent élevées par leur mère, qui prit soin, dit Brantôme[2], « de les faire très-bien instruire, et toutes deux devinrent de fort sages, honnestes, vertueuses, habiles et sçavantes filles et dames. » L'aînée, Diane[3], épousa plus tard le comte Pierre-Ernest de Mansfeld; Jeanne, la cadette, François d'Espinay, seigneur de Saint-Luc. Cette dernière, qui était d'un caractère sérieux et aimait l'étude[4], se lia d'une étroite amitié avec sa cousine Hélène de Surgères, la dame des pensées de Ronsard, ce qui lui valut quelques hommages de ce roi des poètes.

Mais, si le maréchal laissait à sa femme l'éducation de ses filles, il se réservait celle de son fils Timoléon. C'était l'héritier de son nom, et, comme il voulai qu'il fût digne de lui et capable d'accroître encore la fortune et l'éclat de la maison de Brissac, il le fit

[1] De Saint-Germain, 22 mai 1552 (?). (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20527, f° 37, autographe.)

[2] *M. le mareschal de Brissac.*

[3] Peut-être ainsi nommée en l'honneur de Diane de Poitiers.

[4] « C'estoit une des doctes de la Cour. » Brantôme.

venir auprès de lui, afin de le faire instruire à son gré. L'enfant montrait les meilleures dispositions. « Si vous aviez veu le fiz, écrivait le maréchal au duc de Guise [1], vous ne desdaigneriez d'en souhaicter un tel. » Il excella bientôt à l'escrime, à l'équitation, à la danse et à tous les exercices du corps. Il était très adroit à tirer des armes, dit Brantôme [2], et « avoit appris de Jules Milanois, au commencement, et puis rendu parfaict par Aymart, enfant de Bourdeaux qui, pour avoir demeuré dix ans en Italie, n'avoit son pareil. Il jouoit fort bien à la paulme ; il estoit bon à la lutte, encor qu'il se monstrast très foiblet ; mais il sçavoit l'adresse, si bien qu'il en portoit par terre des plus grands, plus hauts et plus robustes que luy ; et en avoit appris l'adresse d'un Ferrarois qu'on appelait Colle, qui estoit venu à la cour de France, exprès pour s'esprouver, dont on n'en vit jamais un pareil ; et, n'en déplaise aux Bretons, car il portoit par terre tant qu'il en tenoit, tant il estoit adroict.

« Il dansoit des mieux qu'on en avoit veu à la Cour jamais, car, outre la disposition très grande qu'il avoit, il avoit la plus belle grâce que jamais courtisan ; depuis nul n'y a pu atteindre, fors le jeune La Molle ainsy que je l'ay veu juger à seigneurs et dames de la Cour, encor La Molle n'y advenoit qu'assez près. Et n'estoit ledict comte (de Brissac)

[1] De Turin, le 16 novembre 1550. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 123, original.)

[2] *Des couronnels de nos bandes du Piedmont. — Timoléon de Cossé, comte de Brissac.*

propre pour une seule danse, comme j'en ai veu aucuns nés et adroicts, les uns pour l'une, les autres pour l'autre ; mais ce comte estoit universel en tout, fust pour les bransles, pour la gaillarde, pour la pavanne d'Espagne, pour les canaries, bref, pour toutes. »

Ce talent n'était pas inutile, surtout à la cour des Valois où l'on prisait tant les qualités extérieures. D'ailleurs, si les danseurs n'obtiennent pas toujours les places qui demanderaient des calculateurs, toujours la bonne grâce et les manières élégantes donnent du relief aux qualités sérieuses et contribuent puissamment à la fortune. Au reste, M. de Brissac voyait surtout dans ces exercices une préparation nécessaire à la carrière des armes. « Depuys qu'estes parti de ce lieu, écrivait Timoléon à son père, suyvant vre commandement, j'ay tous les jours donné le mot du guet jusques à ce que Monsieur le gouverneur de ceste ville ait esté venu, et me suis exercé sus mes petis chevaux à courir à la bague et à me pourmener à l'entour des murailles de la ville, lesquelz je trouve fort délibérez d'aller. Le grand désir que j'ay d'estre auprès de vous et de vous faire humble service me commande et incite à vous prier s'il vous est agréable que je me retire auprès de vous à Carignan auquel lieu j'ay entendu que devez séiourner. De Quiers ce xiiii avril après Pasques [1]. »

C'est ainsi qu'il faisait son apprentissage, et ces

[1] Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20450, f° 11, autographe.

dispositions devaient plaire à son père ; mais ce séjour précoce au milieu des camps, en lui donnant de bonne heure les qualités du soldat, endurcit son âme et lui donna pour les horreurs de la guerre une insensibilité qui allait presque jusqu'au goût du sang ; « car il estoit trop cruel au combat et prompt à y aller et à tuer ; et aymoit cela jusques là qu'avec sa dague il se plaisoit de s'acharner sur une personne à luy en donner des coups, jusques là que le sang luy en rejaillissoit sur le visage [1]. »

Pourtant sa beauté presque féminine et son air doux et aimable annonçaient une âme naturellement humaine. « En son jeune temps, dit Brantôme, nous l'appelions *pigeon*, d'autant qu'il avoit sa petite façon douce et bénigne comme un pigeon. » Pendant son séjour en Piémont, il vit venir à lui, dans une de ses promenades, plusieurs soldats qui demandaient l'aumône ; il se tourna vers son argentier et le pria de leur donner quelque argent ; celui-ci répondit qu'il n'en avait plus. — Eh bien, reprit l'enfant, qu'on les mène chez moi et qu'on leur donne une part de mon dîner ; il ne faut pas laisser manquer de pain de braves gens qui servent bien le Roi. Cette action ne demeura pas inconnue ; il se trouva même un poète pour la célébrer, en mauvais vers, il est vrai [2], et

[1] Brantôme, *Timoléon de Cossé*.

[2] Que l'on en juge :

Timoléon venant de prendre l'air,
Quelques soldatz trouva, qui pour aller
Disner n'avoyent aucun denier ny maille, etc.

elle rendit le nom de Timoléon cher à toute l'armée.

Cependant son père, content de lui avoir fait voir les camps de bonne heure, ne le laissa pas y passer toute sa jeunesse, il jugea meilleur qu'il fût élevé à la Cour, près des princes, et profita du voyage qu'il y fit en 1556, pour le faire entrer comme page du duc d'Orléans[1]. Il fallut lui donner un gouverneur ; M. de Brissac fit choix de René de Beauxoncle[2], sieur de Sigongne. C'était un gentilhomme qui avait servi avec distinction en Piémont, et qui n'avait pas moins de sagesse et de dextérité que de courage ; Timoléon ne pouvait trouver un meilleur guide. Pour précepteur il avait déjà depuis plusieurs années le célèbre Buchanan. On peut se demander comment un aussi bon catholique que M. de Brissac avait confié son fils à un homme aussi suspect de penchant pour les nouvelles doctrines ; peut-être avait-il vu dans les

[1] Second fils du Roi, plus tard Charles IX.

[2] M. Lalanne, dans une note de son édition de Brantôme, t. VI, p. 126, le nomme Charles-Timoléon et le fait mourir en 1611 ; mais je crois qu'il fait une confusion : ces prénoms, qui sont ceux de MM. de Brissac, et cette mort si tardive me paraissent convenir non au gouverneur de Timoléon, mais à son fils. Quoi qu'il en soit, une lettre du maréchal nous apprend que dès 1557 il avait obtenu pour lui une place de gentilhomme servant du Dauphin (lettre du 10 mai, au connétable) ; une autre (1er octobre 1558, au Roi) le mentionne comme ayant couru volontairement s'enfermer dans Moncalvo assiégé. En 1559 nous le verrons chargé de plusieurs missions de confiance. Nommé plus tard gouverneur de Dieppe, il se fit tellement aimer des habitants que les huguenots eux-mêmes demandèrent son maintien à l'amiral de Coligny.

accusations dont Buchanan était l'objet, l'effet de la rancune des moines, poursuivis par ses satires ; du moins ce choix prouve qu'il n'était pas de l'avis du connétable de Montmorency [1], qui disait que les lettres menaient tout droit à l'hérésie, et qu'il jugeait la culture de l'esprit avantageuse à un homme de guerre. Il n'eut pas lieu de s'en repentir. Buchanan réussit à inspirer à son élève un goût durable pour l'étude, et le rendit même assez savant. Il lui enseigna le latin, les éléments des mathématiques et de la cosmographie, ou, comme on disait alors, de la sphère et des cartes ; et sans doute lui fit étudier l'histoire des principaux capitaines de l'antiquité. Montaigne dans ses *Essais* (liv. I, ch. xxv) semble dire que l'on suivit pour Timoléon la même méthode que pour lui, c'est-à-dire qu'on l'entoura de gens qui ne parlaient que latin ; en tout cas, sans être aussi fort latiniste que le célèbre écrivain, il semble que le jeune Brissac ait été assez versé dans la langue de Virgile ; son précepteur, en lui dédiant un poëme en cinq chants *de Sphœrâ*, lui disait :

Tu mihi, Timoleon, magni spes maxima patris,
Nec patriæ minor, Aonii novus incola montis,
Adde gradum comes.....

Ce poème, dans lequel Buchanan expose le système du monde tel qu'on le concevait avant la découverte

[1] Voir les *Mémoires* du duc de Bouillon, p. 376.

de Copernic, n'est pas le seul ouvrage qu'il ait dédié aux Brissac. Quelques années avant, en publiant sa tragédie sacrée de *Jephté*, il l'avait fait précéder d'une épître dédicatoire pleine d'éloges pour le maréchal : non content de vanter ses exploits, il le représentait comme un protecteur des lettres, qui aimait à s'entourer d'hommes instruits et à se délasser dans leur conversation des fatigues de la guerre. Il composa aussi en son honneur deux odes, l'une *de Amore Cossæi et Aretes*, qui est un éloge de son courage et de ses talents militaires, l'autre sur la prise de Verceil.

Buchanan ne fut pas le seul poète, ou du moins le seul versificateur, à célébrer les exploits de M. de Brissac. Un certain Jean Picard, du village de Toutry, près de Semur, publia en 1556 un « *Epinicion de rebus gestis Caroli Cossæi.* » Ce petit ouvrage, extrêmement rare, m'a été obligeamment prêté par M. le comte de Brissac. Il se compose d'environ cinq cents distiques, et est bien loin d'avoir autant de valeur littéraire que les poésies de Buchanan. Ce n'est guère qu'une énumération des succès remportés par le maréchal, accompagnée soit du récit de quelques-unes de leurs circonstances, soit d'invectives contre les Espagnols. Aucun lien entre ces faits placés à la suite dans l'ordre chronologique, aucune idée qui se développe dans le poème, rien qui soutienne l'intérêt. Quelques détails heureux ne peuvent cacher ce défaut capital, et c'est en vain que l'auteur essaye de plaire par des descriptions ; les apostrophes, auxquelles il a trop souvent recours, rendent encore l'ouvrage plus froid, en faisant mieux sentir le manque de souffle :

et les souvenirs mythologiques, la peinture du dépit de Charles-Quint, ou celle de l'étonnement d'un guerrier de l'antiquité à la vue des effets de l'artillerie ne suffisent pas à le relever. De temps en temps, comme un refrain, revient cette exclamation :

> En quantum faveant Brissaco numina ! cur hoc
> Miraris, quum sit Marte parente satus ?

Il ne faudrait pas cependant juger sur cela de la versification ; en général, elle est assez facile ; on sent que l'auteur connaît les poètes latins, Virgile surtout, il les imite en toute occasion.

Son *Epinicion* ne dut pas contribuer beaucoup à la gloire de M. de Brissac, pourtant il me paraît supérieur à un autre ouvrage composé également à l'éloge de celui-ci. C'est l' « *Epistre des rivières d'Italie à celle de Loire sur la venue de Monsieur le Mareschal de Brissac à son retour de Piedmont en France*[1] ». Cette épître est cependant l'œuvre d'un homme que Budé avait pris pour précepteur de ses fils, et qui était devenu celui des Enfants de France, Guillaume du Mayne, abbé de Beaulieu. On ne peut rien voir de plus plat. Ici nul souvenir mythologique, nulle imitation des poètes latins qui dissimule l'absence de la poésie ; ce n'est que de la prose, et quelle prose !

> Nous lui donnons le los de scavoir prendre
> A bon marché quand le vueult entreprendre :
> Et tient si bien ce qu'une fois a prins,
> Que les preneurs rien n'ont sur luy reprins.

[1] Paris, 1538, in-8°.

Ses gens il tient en si bonne police,
Que ce n'est plus des bons soldats l'office
Estre en ailleurs craints qu'entre les ennemis :
Tous les subiectz du Roy leur sont amis,
Les voyant doulx et aussi raisonnables
Comme à la guerre ils sont espouvantables.

Je ne sais comment M. de Brissac accueillait ces ouvrages, plus remplis de flatteries que de talent. Le goût n'était pas bien sévère à cette époque ; on était seulement assez éclairé pour comprendre que les plus grands noms sont condamnés à l'oubli si les lettres ne viennent les en sauver ; et l'on faisait bon accueil à tout ce qui avait l'apparence de la poésie. Heureusement cette faveur un peu aveugle, en suscitant des écrivains, devait faire naître des hommes de talent ; le goût devait s'épurer par une étude plus approfondie des modèles antiques et par la comparaison des ouvrages modernes ; et la société française devait acquérir peu à peu ce jugement sûr et délicat qui la rendit capable d'admirer les œuvres parfaites des grands auteurs du dix-septième siècle.

Quoique déjà la noblesse se fût mise à l'étude et qu'elle ne dédaignât pas de s'initier au latin, la connaissance des langues anciennes semblait encore l'apanage des hommes de robe, clercs ou magistrats. C'était pour les ecclésiastiques sans naissance un moyen de se faire jour et de s'élever aux évêchés et aux abbayes ; et pour ceux à qui le crédit de leurs proches assurait un accès facile, c'était un ornement presque nécessaire. M. de Brissac, qui n'avait pas dédaigné l'instruction pour son fils, destiné à le

suivre dans la carrière des armes, n'eut garde de la négliger pour son bâtard, qu'il entendait faire entrer dans l'Église.

Brantôme nous dit qu'il l'avait eu avant d'aller en Piémont, quand il était à la Cour, probablement avant son mariage, et il ajoute : « On m'en a bien nommé la mère que je ne nommerai point parce qu'elle est de trop grande estoffe. » Loin de le cacher, il lui donna son nom, et le fit présenter à la Cour. Je vous remercie, écrivait-il au connétable, le 31 mars 1554 [1], d'avoir accueilli « un mien filz naturel qui estudie à Paris, et de l'honneur que luy avez faict en le présentant au Roy. »

Comme je viens de le dire, il le destinait à l'Église, moyen commode de le pourvoir sans entamer sa fortune. Arthur de Cossé fut donc de bonne heure nommé protonotaire apostolique ; puis son père demanda pour lui une abbaye, mais il y avait tant de demandeurs que, malgré ses sollicitations, malgré les promesses du Roi, il fut longtemps avant de réussir. C'était l'abbaye de Lessey, en Normandie, qu'il désirait ; que de démarches pour l'obtenir ! Il a plu à V. M., écrivait-il au Roi, le 20 septembre 1557 [2], admettre la résignation de l'abbaye de Lessey au profit de l'évêque de Coutances, mais les provisions tardent à venir de Rome, je prie V. M. de se souvenir du don qu'elle m'a fait, si l'abbé, qui est vieux, venait à

[1] Bibliothèque nationale, mss. fr , vol. 20450, f° 1, original, et vol. 20643, f° 43, copie du dix-septième siècle.

[2] Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20451, f° 25, original.

mourir afin que je ne sois frustré de ce bénéfice, que je désire mettre aux mains d'un mien fils naturel. Et en 1558 (12 juillet), au cardinal de Lorraine[1] : « Le Roy m'a accordé pour la seconde fois la réserve de l'abbaye de Lessey, en Normandie, pour ung mien fils naturel. Monsieur l'évesque de Coustances m'escrit maintenant que l'abbé est griesfvement malade et pour n'en réchapper veu son grand âge, je vous supplie très humblement, Monseigneur, advenant sa mort, fere souvenir Sa Majesté de ce qu'elle m'a promis. » Enfin l'abbé mourut (janvier 1559) et Arthur de Cossé eut son abbaye.

Mais déjà l'ambition de son père rêvait pour lui un évêché; il écrivait au Roi le 14 janvier 1558[2] (V. S.) : « On dit l'évesque de Montdevis (Mondovi) fort malade, je vous prie, s'il meurt, me faire la grâce de ses bénéfices, scavoir l'évesché de Montdevis, qui vaut 12 à 13,000 escus de rente, l'abbaye de Stapharde et le prieuré de Saint-Constant, pour ung mien filz naturel en faveur duquel je vous ay autrefois demandé d'autres bénéfices qui n'ont point vacqué. J'aurois

[1] Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20451, f° 113, original.

[2] Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20451, f° 91, copie du dix-septième siècle. — Le 10 juin suivant, il écrivait au Roi : « Sire, il pleust à Vre Mté estant à Calais me donner pour ung mien filz naturel les bénéfices de l'évesque de Montdevys qui pour lors estoit fort mallade et depuys n'a esté sain. Maintenant que je viens d'estre adverty qu'il est à la mort et pour ne la faire longue, je retourne à supplier tres humblemt V. M. qu'il luy plaise me confirmer le don desd. bénéfices... » *(Ibid.*, f° 207.)

moyen de l'entretenir aux lettres et le rendre capable de faire service à Vostre Majesté. »

Cette âpreté à poursuivre les dignités ecclésiastiques n'était malheureusement pas rare ; ce qui est plus étrange, c'est de voir la belle-mère du maréchal et même sa propre femme solliciter en faveur du bâtard. « Ma fille m'a escript, lui disait sa belle-mère, M^me^ d'Estelan[1], que le Roy vous avoit donné une abbaye pour Artus de Cossay, dont je suys très-aise, et vous asseure que a le veoir il faict juger que ce sera quelque bonne chose que de luy, et me plaist bien fort. J'ay dict à Madame de Brissac qu'elle sollicitast la promesse que le Roy vous avoit faicte, laquelle en doibt parler à Madame la duchesse de Valentinoys et faict doubte qu'il n'en pourra encores avoyr, voyant qu'il y a tant d'autres ausquels le Roy en a promys avant luy. Qui attendra à pourchasser que ceulx qui ont promesse en ayent, il n'en aura jamais, et sy n'avez quelque amy qui en face souvenir au Roy aux premières qui vacqueront le temps sera long devant qu'il en ayt. »

Nous avons vu qu'Arthur de Cossé attendit en effet plusieurs années, mais qu'il ne tint pas aux efforts de son père que ce temps ne fût abrégé. Voici maintenant une lettre de M^me^ de Brissac au duc de Guise, demandant pour lui un évêché[2] : « Monseigneur, dernière-

[1] « D'Estelan, ce 20 mars » (1554). (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20587, f° 41, autographe.)

[2] Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 23192, f° 82, autographe.

ment que je estoues avecques monsieur le marchal mon mary, il me commanda, oultre ce que plusieurs foues il mavoit escrit, que si survenoiet quelque affere dont il fust besoing de parler au Roy, que je madressasse à vous ou à Monseigneur le cardinal vre frère comme à ses meilleurs seigneurs et amis, qui me faict vous et scripre (écrire) la presante pour vous dire, Monseigneur, que jay presantement este avertie comme monsieur de Coustanses, et tant (étant) en son et veseh é et sus son partement pour me venir trouver, est tombé malade dune fièvre dont les médesins massurent par leurs lectres qui nen ara (qu'il n'en aura) que le mal et que bien tost il cera en bonne convalessanse, Dieu ay dant. Toutes foues, Monseigneur, voyant les malladies de cepte année sy variables quon ny peult assoir jugement, il ma semble vous en de vouer avertir et vous suplier très humblement den parler au Roy, a ce que son plaisir soiet que si le pis advenoit du dict sieur de Coustanses de remestre tout ce qui est en sa disposition en cepte la de mondict sieur le marchal, ainsy quil a tousjours pleu a Sa Magesté faire par cy devant. Ce faisant, Monseigneur, nous obligeres de plus en plus à vous fere très humble service. Jescrips à madame de Surgières, ma seur, et au sieur de la Benestee bien au long de tout ce qui est en la présentation du Roy, pour le vous fere entendre, et ausy que l'intancion de mon dict sieur le marchal est de tout demender pour son batart. Qui sera lendroict ou vous presentere mes très humbles recommandacions en vre bonne grâce, priant Dieu, Monseigneur, vous donner en très bonne santé heu-

reuse et très longue vie, de Brissac, ce x^e^ novembre MV^c^LVIII. Vre très humble et très obéissante servante, Charlotte d'Esquetot. »

L'évêque guérit et fit encore attendre deux ans sa succession à Arthur de Cossé. L'évêché de Coutances, en effet, se transmettait, depuis le commencement du siècle, comme une sorte de bien de famille entre les parents et les alliés des Brissac. En 1510, Adrien Gouffier, oncle du maréchal, l'avait obtenu ; il le quitta en 1519 pour l'archevêché d'Albi. Onze ans après (1530), son neveu, Philippe de Cossé, quoiqu'à peine âgé de vingt et un ans, en était nommé administrateur, en attendant qu'il eût l'âge d'en être pourvu canoniquement ; ce ne fut qu'en 1542 qu'il reçut la consécration épiscopale, mais cela importait peu, car il ne mit jamais les pieds dans son diocèse. Après sa mort prématurée (1548), M. de Brissac obtint du Roi que tous ses bénéfices, c'est-à-dire l'évêché de Coutances, les abbayes de Saint-Jouin de Marnes, près de Mirebeau, et de Saint-Melaine de Rennes, fussent donnés à l'oncle de sa femme, Payen Le Sueur d'Esquetot, chanoine de Rouen. Celui-ci n'en jouit que trois ans. Alors le maréchal se trouva quelque temps embarrassé : son fils naturel était trop jeune pour qu'il pût demander pour lui tant de bénéfices et surtout un évêché ; d'un autre côté, qui laisserait échapper cette riche proie n'était pas sûr de la retrouver. Le maréchal s'adressa à un parent de sa femme, chanoine également de l'église de Rouen, et nommé Étienne Martel. Il lui offrit de le faire nommer à l'évêché de Coutances et aux abbayes dont nous

venons de parler, se faisant fort de les obtenir du Roi, à la condition que Martel aiderait M^me^ de Brissac dans l'administration de ses biens et de ceux de son mari, et qu'il s'engagerait par écrit et par serment à résigner lesdits bénéfices à la demande du maréchal ou, en cas de prédécès de celui-ci, à les laisser à l'un de ses fils légitimes et, à leur défaut, « à les résigner et mettre ès mains de Artur de Cossé, filz naturel dudict seigneur, à present estudiant à Paris, et en pourchasser les expéditions à son pouvoir[1]. » Le serment fut prêté et Martel fut nommé ; mais M. de Brissac fut généreux, il n'exigea pas la résignation, et le laissa jouir jusqu'à sa mort ; il est juste de dire que de son côté Martel eut le bon goût de mourir aussitôt qu'Arthur fut en âge de lui succéder.

Le lecteur s'indignera sans doute, et avec raison, qu'un particulier ait pu disposer à son gré d'une des plus hautes charges de l'Église, et s'en servir pour enrichir ses parents ou pour doter ses bâtards ; c'était la conséquence fâcheuse du concordat ; les rois, distributeurs des dignités ecclésiastiques, les donnaient trop souvent en récompense à leurs serviteurs et même à leurs courtisans, sans s'inquiéter du mérite et des vertus de ceux qu'ils nommaient. Des choix déplorables en résultaient quelquefois, qui n'auraient pas eu lieu si l'Église eût été libre de choisir elle-même ses pasteurs. Je ne veux pas attaquer les évêques de Coutances dont il vient d'être question ;

[1] Voir l'engagement pris par Martel aux Archives de Maine-et-Loire, E, 2100.

l'étude de leur pontificat serait ici hors de place, et la *Gallia Christiana* parle de plusieurs d'entre eux avec éloges ; mais il est bien évident que ce n'étaient pas leurs qualités ecclésiastiques qui les avaient fait choisir : M. de Brissac s'était moins préoccupé des intérêts du troupeau de Jésus-Christ que des siens.

En effet il ne perdait jamais de vue le soin de sa fortune, même au milieu des plus grandes préoccupations de la politique et de la guerre, et il apportait dans ses affaires privées, comme dans celles de l'État, cet esprit de calcul, cette énergie persévérante, cette habileté à saisir les occasions qu'il avait si remarquables. On retrouve le conquérant du Piémont dans cet âpre acquéreur de terres toujours à l'affût d'un agrandissement.

Dès 1548, il ajoutait au riche héritage de son père, dont son frère Arthur n'avait eu que la terre de Gonnord, le domaine de Luigné[1], comprenant maison forte et seigneuriale, avec les dépendances, quatre métairies, des vignes, des bois, sans compter les droits seigneuriaux ; le tout payé à Mathurin de Montallais, agissant au nom de son fils Robert, 7,166 écus d'or « au marc de soleil », plus 15,000 livres pour rembourser divers détenteurs.

Quand il fut en Piémont, sa femme le remplaça. « Elle faict merveille de faire bien valoir Brissac, » écrivait la mère du maréchal, et, aidée par ses parents, Payen d'Esquetot et Étienne Martel, elle recou-

[1] Voir l'acte d'achat aux Archives de Maine-et-Loire. E. 2097.

vrait avec soin les créances, se faisait acquitter les redevances seigneuriales, et savait trouver de l'argent pour les acquisitions. En 1553, M. de Gié (François de Rohan) annonce l'intention de vendre ses terres de la Batte et de la Motte-Angibert, dont les bois étaient contigus à ceux de Brissac, vite elle en offre 16,000 livres. « Quand il en fauldroit donner 17 ou 18,000, écrivait Gonnord à son frère [1], je serois plus tost d'avis, veu la commodité, que l'on prinst de l'argent à interest. M. de Coustances qui est icy (à Paris) dit qu'il espère que vous ne demeurerez pas pour argent. » L'affaire manqua, je ne sais pour quelle raison, et il fallut se rabattre sur une acquisition moins importante, celle de la closerie de Mauperthuis-en-Quincé et d'une rente de 37 sous 6 deniers, le tout payé comptant 1,150 livres (1554) [2]. Quelques années plus tard, une occasion magnifique s'offrit : Jacques du Bellay, fait prisonnier à Saint-Quentin, mit en vente pour payer sa rançon sa terre et châtellenie de Thouarcé. Les revenus de la terre étaient peu considérables, mais la seigneurie était importante et comprenait les paroisses de Thouarcé, de Faye et de Rablay; si les Brissac parvenaient à la joindre à leurs domaines, ils prenaient rang parmi les plus grands seigneurs de l'Anjou. Charlotte d'Esquetot ne la laissa pas échapper : son mari, laissé dans la détresse par la Cour, manquant d'argent pour lui et pour ses soldats,

[1] Le 13 juin. (Bibliothèque nationale. mss. fr., vol. 20524, f° 47, original.)

[2] Archives de Maine-et-Loire. E. 2098.

lui écrivait de lui en envoyer à tout prix ; elle emprunta, mit en gage ses domaines et réussit à acquérir Thouarcé. Malheureusement, il ne lui resta pas ; les du Bellay exercèrent le retrait lignager, et ce ne fut qu'au siècle suivant que Thouarcé tomba définitivement entre les mains des Brissac.

Ces affaires ne furent pas les seules, les lettres du maréchal et de sa femme parlent encore de projets d'acquisition ou d'échange avec MM. de Sanzay, de Saint-Georges, de Vianville, etc. De son côté, M^me^ d'Estelan, mère de Charlotte d'Esquetot, travaillait à agrandir les domaines de Normandie. Les quelques lettres qui nous restent d'elle nous la montrent toujours préoccupée d'acquisitions ; son âpreté s'y fait jour naïvement et lui inspire des réflexions piquantes, en voici un exemple : « Quant à l'eschange de Norville, les moynes ne le veullent consentyr, quelques offres de prouffict que on leur seache faire, et sont sy obéissans à leur abbé qu'ilz veullent tout le contraire de ce qu'il veult, et de sy mauvaise nature que s'ilz avoient volonté de ce faire ayant oppinion que leur abbé le voulsist, ils n'en feroyent rien[1]. »

Enfin le maréchal lui-même achetait des terres en Italie. Il aimait ce pays et voulait s'y établir, faisant son compte que la France ne rendrait jamais ses conquêtes et qu'il en garderait le gouvernement jusqu'à sa mort. Ayant reçu du Roi, en 1553, la terre de Vil-

[1] Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20527, f° 41, autographe. Voir à la fin du volume (Pièces justificatives, VI) deux autres lettres d'elle et plusieurs de Charlotte d'Esquetot.

lafranca, de l'ancien domaine des ducs de Savoie, il l'échangea (1555) contre celle plus considérable de Staponigi, qui avait appartenu au colonel Jean de Turin, aux héritiers de qui il paya 3,000 écus pour la plus-value. Vers le même temps, il acquit encore le domaine de Caluso, qu'il améliora en faisant, comme nous l'avons vu, creuser un canal d'irrigation [1]. Dans sa pensée, il destinait ces domaines à son fils, à qui il voulait laisser une fortune en rapport avec le rang élevé auquel il espérait le voir atteindre. Il nourrissait sans doute le dessein de lui laisser un jour son gouvernement de Piémont; alors de grands biens, joints au souvenir des exploits de son père, lui eussent donné dans ce pays une autorité immense.

La paix de Cateau-Cambrésis vint faire évanouir ces beaux rêves. Le duc de Savoie reprit tous ses domaines, et le maréchal dut dédommager Jérôme et Hardouin de Turin de la perte de Villafranca. Puis il lui fallut quitter son gouvernement de Piémont, réduit à cinq villes ; alors ses terres d'Italie, éloignées de sa demeure habituelle et situées dans les États d'un prince dont il avait été l'adversaire le plus redoutable, furent pour lui un embarras. Il chercha à s'en défaire et réussit à les vendre, Caluso pour 50,000 écus, Staponigi pour 24,200. Avec le prix il acheta à la marquise de Montferrat, Anne d'Alençon, les baronnies de Pouancé et de la Guerche [2], et, toujours

[1] Sur toutes ces affaires on peut voir différents actes conservés aux Archives de Maine-et-Loire, E, 2101.

[2] Qu'il paya 110,000 écus d'or soleil, comme il appert par le contrat de vente, fait le 1er janvier 1562, plus 43,000 livres tour-

préoccupé de laisser à son fils seul le prix de ses exploits, il les lui donna.

Mais comment M. de Brissac, malgré les grandes dépenses qu'il avait à faire dans son gouvernement, trouvait-il le moyen d'acquérir tant de terres de tous côtés ? N'était-ce pas par ces profits illicites dont Boyvin fait entendre en plusieurs endroits de ses Mémoires qu'il fut accusé ? Je ne le pense pas. Je sais qu'à cette époque les généraux n'étaient pas très scrupuleux, et qu'il s'en est trouvé plus d'un à commettre des malversations[1]. Mais, dût-on m'accuser de tomber dans la manie des biographes et de défendre à outrance mon héros, je n'en tiens pas moins que sa probité fut sans reproche. Ce n'est pas seulement le vague des accusations qui me le fait dire, ni cette circonstance qu'elles ne prirent jamais corps et qu'aucun historien sérieux ne les a reproduites ; ce n'est pas non plus le sentiment de fierté blessée qui éclate dans toutes les lettres de M. de Brissac quand il en est question, et la hardiesse avec laquelle il demande qu'on examine sa conduite ; c'est le dévouement avec lequel, en toute occasion, il sacrifiait ses biens, avançant de l'argent au Roi, distribuant aux soldats tout ce qu'il avait de disponible, pressant à chaque

nois au Roi pour droits de lods et ventes, mais ceux-ci lui furent rendus en vertu de lettres patentes du roi Charles IX, données à Maintenon, le 8 août 1562. V. Archives de Maine-et-Loire, E, 2100.

[1] Il suffit de se rappeler le procès de l'amiral de Brion, et les accusations contre le connétable de Montmorency, contre le maréchal de Montjean, etc.

instant sa femme de lui en envoyer et mettant en gage sa vaisselle et ses domaines ; c'est surtout la fidélité scrupuleuse avec laquelle il tenait ses engagements envers les prêteurs ; il ne pouvait souffrir qu'on leur manquât de parole, jusque-là que, comme nous le verrons, il refusa de quitter le Piémont avant qu'on eût satisfait ceux envers qui il était engagé ; et, y ayant néanmoins été obligé, il les amena avec lui à la Cour pour être sûr qu'ils seraient payés ; enfin, comme le trésor était vide, il préféra les désintéresser lui-même de ses propres deniers plutôt que de faillir à sa parole.

Si l'on veut l'explication de l'accroissement de sa fortune, on la trouvera dans cet esprit de ménage et de calcul dont nous avons vu tant de marques, et dans les profits légitimes de la guerre, le butin et les rançons[1]. Je parlais tout à l'heure de l'acquisition de Staponigi et de Caluso, comment ne pas remarquer qu'elle eut lieu au moment où le maréchal touchait les 100,000 écus de la rançon du comte de Challand ?

[1] Boyvin, après avoir parlé de la soumission de Biella, ajoute : « le capitaine Pons, qui avoit en sa main de grands biens dedans et hors la ville, composa l'asseurance de luy et d'eux à huict mille escus au profit du mareschal » (p. 653), il dit aussi (p. 656), après la prise d'Ivrée (décembre 1554) : « au mareschal mesme furent aussi promises douze mil livres de rentes en terres, qui feurent par un long temps assignées sur les glaces du Montcenis ». C'est peut-être pour cela que le Roi lui donna les revenus de Rennes (1555).

Si l'on se rappelle l'immense butin fait par lui à Verceil (40,000 écus) et les 100,000 écus de la rançon du comte de Challand, on verra qu'il fut loin d'employer tout en achats de terres.

Il ne faut pas oublier non plus que ses gages et ses pensions montaient à des sommes considérables, et qu'il reçut plusieurs dons du Roi. Nous avons déjà vu ceux de la terre de Villafranca et de la gabelle du Piémont, il faut encore citer celui du comté de Rennes[1]. En 1555, Henri II lui en donna les revenus, avec le droit de nommer aux charges de sergent, de notaire, de receveur du domaine, etc..... Toutefois ce ne fut pas sans difficulté que le maréchal put entrer en jouissance. Les parlements et les chambres des comptes s'efforçaient en toute circonstance de restreindre les largesses royales ; la chambre des comptes de Bretagne, qui devait enregistrer les lettres de don, prétendit les modifier. Le revenu du comté était évalué à 6,000 livres, qui, en cas d'insuffisance, devaient être complétées par le produit du droit de billot dans l'évêché de Rennes ; pour empêcher le maréchal de profiter des plus-values, elle prétendit asseoir les 6,000 livres principalement sur le billot, quitte à les compléter par les revenus du comté. Brissac refusa, en appela au Roi, obtint lettres confirmatives du don, puis lettres de jussion, et enfin, après deux années de lutte, il l'emporta.

Mais alors un autre procès s'éleva. Parmi les revenus du comté, l'un des principaux était la traite de Vitré, c'est-à-dire les droits à payer par les marchandises qu'exportait cette ville. Ce droit avait été

[1] Voir les pièces concernant cette affaire aux Archives de Maine-et-Loire, E, 2098.

affermé, vers le temps de la trêve de Vaucelles, par un marchand nommé Gilles Goubin, qui l'avait pris à bail pour trois ans à raison de 4,000 livres par an. Mais, la rupture de la trêve étant survenue, le commerce avec la Flandre et avec l'Espagne, où Vitré expédiait beaucoup de toiles et de canevas, se trouva interrompu ; Goubin prétendit que les revenus de l'impôt étaient diminués des deux tiers, et demanda une diminution de la ferme ou la résiliation du bail : Brissac s'y opposa, d'où un procès qui dura longtemps et ne se termina que sous François II, par un accord à l'avantage du maréchal.

CHAPITRE XVI

Monsieur de Brissac en Piémont après la paix de Cateau-Cambrésis. — Licenciement de l'armée. — Démantèlement des places fortes. — Difficultés de M. de Brissac avec les agents du duc de Savoie. — Accusations contre lui. — Sa nomination au gouvernement de Picardie. — Son retour en France.

Je ne saurais mieux représenter la situation de M. de Brissac après la paix de Cateau-Cambrésis, qu'en la comparant à celle d'un de ces paysans qui, après avoir travaillé et économisé toute leur vie pour laisser à leur fils une grande fortune, après avoir ajouté à l'héritage paternel prés, terres et métairies, au moment où ils commencent à contempler leur œuvre avec orgueil, se voient tout à coup ruinés par les folies de ce fils pour qui ils ont travaillé. Alors tous ces champs acquis l'un après l'autre si péniblement leur échappent à la fois ; ils songent avec désespoir à tant de travaux et de privations inutiles, à la vieillesse qui approche, à l'ingratitude de leur enfant ; et l'avarice, l'orgueil, l'amour paternel, également déçus, les font souffrir cruellement. Ainsi en était-il du maréchal, condamné à voir réduit à rien ce gouvernement de Piémont si péniblement accru, à

rendre ces places dont chacune lui avait coûté tant de fatigues et d'ennuis, et à effacer lui-même les preuves de ses services. « Je passay lors en Piedmont qu'il faisoit démanteler Villiane, dit Brantôme dans sa vie, et luy allay faire la révérence, le trouvant sur le grand chemin, et, me monstrant ceste démolition, il me dit quasy la larme à l'œil : Voylà les beaux chefs-d'œuvre où nous nous amusons maintenant, après tant de peynes, de travaux, de despanses, de morts et de blessures, depuis trente ans. Je tiens de feu Monsieur le comte de Brissac, son fils, qu'amprès la mort du roy Henry, si ce fust esté en considération d'autre que de Madame de Savoye, il n'eust jamais faict ceste restitution, mais il l'aymoit et honnoroit si très tant (pour beaucoup de raisons que je dirois bien) qu'il banda les yeux à son ambition et au bien public. » Brantôme a pris trop au sérieux un propos sans conséquence ; nous verrons que l'affection de M. de Brissac pour Marguerite de France ne fut pour rien dans la restitution du Piémont, et qu'elle ne l'empêcha pas plus de s'opposer à toute mesure funeste dans l'exécution du traité, qu'elle ne l'avait empêché de combattre le traité lui-même[1] ; hélas ! ce fut aussi inutilement.

A la première nouvelle de la paix et du prochain retour de leur prince, les Piémontais s'agitèrent, car ils avaient eu à supporter tant d'impôts et de réquisitions et à subir tant de ravages dans les dernières

[1] Pour s'en convaincre on n'a qu'à lire à la fin du volume les lettres de sa femme et de sa sœur. (Pièces justificatives, VI.)

années, qu'ils s'étaient dégoûtés de notre domination. Le peu de succès de nos armes et l'éclat que donnait à Emmanuel-Philibert sa victoire de Saint-Quentin, avaient achevé de réveiller dans leur cœur le regret de leur souverain naturel, et, avec la mobilité des Italiens, ils se tournaient contre nous avec violence. Dans quelques villes, à Turin, à Moncalieri, à Savigliano, à Ivrée, le peuple se leva en criant : « Savoie, Savoie[1] ! » Partout, dit l'historien Ricotti[2], ce furent des cris, des sons de cloches et de trompettes, des feux de joie et des illuminations tels qu'il semblait la nuit que le monde entier fût en feu. Cependant il avoue que la Savoie, qui avait moins souffert de la guerre, n'était pas aussi joyeuse, et que plusieurs villes regrettaient la domination française, particulièrement Casale et Chieri. Cette dernière, le grand marché où s'approvisionnait notre armée, prévoyait la chute de son commerce, et craignait peut-être de perdre les créances importantes que ses marchands avaient sur le trésor.

Ces démonstrations annonçaient qu'il serait difficile de continuer à lever des contributions de guerre. Pourtant il avait été convenu entre le maréchal et le duc de Sessa, le général espagnol, que chacun continuerait à jouir de celles du pays qu'il occupait jus-

[1] Les *Mémoires* de Boyvin, l. XI et XII, ont été la principale source où j'ai puisé des renseignements pour ce chapitre ; ne voulant pas les citer à chaque instant, je me borne à y renvoyer le lecteur une fois pour toutes.

[2] *Storia della Monarchia Piemontese*, t. II, p. 96. — Cf. Claretta, *la Successione*, etc., p. 224.

qu'à l'entière exécution du traité ; et, d'autre part, les envoyés du duc de Savoie, Ottaviano Orasco et Gian Matteo Coconato, nous avaient reconnu le droit de toucher les impôts jusqu'au mois de juin. Malgré cela, leurs agents et les partisans de la Savoie et de l'Espagne excitèrent les peuples sous main ; en plusieurs endroits on refusa de payer et même on prit les armes pour résister aux réquisitions.

La situation pouvait devenir très grave, car les troupes, réduites à la misère et sachant qu'elles allaient être licenciées, ne gardaient plus aucune discipline : « Sire, écrivait le maréchal le 13 avril [1], la nécessité en laquelle sont de long temps ces soldatz, et la nouvelle de la paix est cause qu'ils commancent desjà à tenir les chemins et à couper la gorge aux passans, de sorte qu'il fait mal seur aller par ce pays, encores que depuis six jours j'aye fait prandre et pendre plusieurs desdicts soldatz ; d'autre part, les villaiges ne font pas compte d'obéir aux commandements qu'on leur fait pour vostre service, en quoy Vostre Majesté pensera comme mal volontiers ilz voudroient travailler à la démollition des places. » On les châtia, mais en même temps le maréchal pressa le Roi d'envoyer de l'argent au plus vite, afin qu'il pût payer les troupes et les licencier.

Les premiers qu'il renvoya furent les Suisses et les lansquenets, toujours les plus exigeants. Dans cette

[1] Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20645, f° 173, copie du dix-septième siècle. — Cf. Boyvin, p. 856.

circonstance, ils refusèrent de « faire monstre » et voulurent être payés sur le pied de compagnies complètes ; on leur offrit deux cents payes par chacune ; ils s'obstinèrent à en demander deux cent cinquante, et ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'on les amena à se contenter de deux cent vingt-cinq ; mais ils furent intraitables pour l'indemnité de retour : au lieu de huit jours de solde qu'on leur offrait pour le voyage, ils en réclamèrent quinze, et on dut leur céder sur ce point. Comme le Roi n'avait envoyé que 500,000 livres, le maréchal leur demanda s'ils accepteraient qu'il leur versât seulement un mois, le reste leur serait payé dans leur pays ; ils répondirent qu'il faudrait qu'il leur donnât caution à leur gré, et qu'il s'engageât à leur payer l'intérêt à 16 %; cela lui parut si excessif qu'il préféra s'acquitter immédiatement ; mais il ne lui resta plus que 50,000 livres pour les Français et les Italiens, c'est-à-dire juste de quoi donner à chaque soldat un ou deux écus pour l'empêcher de mourir de faim.

Et dire que depuis plusieurs mois ces troupes ne recevaient pas d'autre solde, et qu'il ne pouvait pas même toujours leur donner cela ! Il était obligé d'emprunter en son nom personnel, et même de mettre en gage ses bijoux et sa vaisselle d'argent. Par ailleurs, il était impossible d'avoir recours, comme durant la guerre, aux emprunts forcés ; le duc de Savoie et son envoyé Coconato restaient sourds à toutes les demandes qu'il leur faisait de fournir des vivres aux soldats pour les empêcher de piller. De leur manquer de foi et de les renvoyer sans les payer, il n'y fallait

pas songer ; outre que c'eût été une honte, on eût déchaîné sur le pays les plus affreux ravages[1]. Les troupes qui sont à Valence, écrivait le maréchal le 8 juin, n'ont pas voulu permettre qu'on enlevât l'artillerie qu'elles n'eussent auparavant été payées ; et disent que là où les prêts discontinueraient, elles vivraient à discrétion autant dedans que dehors la ville. Mais le gouvernement français était si court d'argent qu'il ne savait comment faire ; il ne voulait donner aux soldats licenciés qu'un ou deux mois de solde, et même il eut un instant la pensée d'en défalquer les acomptes qu'ils avaient reçus. Le maréchal était dans des transes mortelles qu'ils ne se portassent à quelque coup de désespoir, et ne refusassent de sortir des villes, car, écrivait-il, après qu'ils auront payé leurs dettes, il ne leur restera plus un sou.

Enfin le licenciement s'acheva, mais les embarras de M. de Brissac ne cessèrent pas. On lui avait laissé, pour la garde des places que l'on continuait d'occuper, vingt enseignes de deux cents hommes, avec sa compagnie de gendarmerie ; or le trésor royal ne pouvait pas même fournir régulièrement la paye de ce faible corps de troupe ; épuisé par la guerre, les fêtes des mariages de la sœur et de la fille du Roi, et bientôt les dépenses des funérailles de Henri II absorbaient ses dernières ressources. Mais la principale cause des retards était peut-être dans les vols des financiers. Le

[1] On peut se rappeler les dévastations commises au quatorzième et au quinzième siècle par les *grandes compagnies* et par les *écorcheurs*, qui n'étaient que des soldats brusquement licenciés.

27 juillet, le maréchal écrivait que sur 50,000 livres qu'on lui envoyait, il y en avait eu plus de 5,000 de détournées. Un peu plus tard, le cardinal de Lorraine ayant traité avec un banquier de Lyon, nommé Obreth, pour le payement du corps d'occupation du Piémont, dès le premier envoi d'argent on découvrit qu'il n'y avait pas un écu qui « ne fût bas de 10 à 12 grains ». Un commis du trésorier de l'extraordinaire mandait qu'Obreth comptait tout envoyer en pareilles espèces, et qu'il en faisait acheter de tous côtés; on devine quels retards en résultaient et quelle perte pour les pauvres soldats.

Ceux-ci étaient d'autant plus à plaindre, qu'ils ne pouvaient plus rien tirer du pays et qu'au contraire les vivres y étaient fort chers ; car la récolte avait été mauvaise, et, le gouvernement français n'ayant gardé aucun territoire autour des places, les agents du duc de Savoie en gênaient de toutes façons les approvisionnements. Dégoûtés du service de la France, beaucoup désertaient et s'en allaient à Asti grossir les troupes que Philippe II faisait lever pour une expédition en Afrique. En vain fermait-on les portes des villes, ils descendaient avec des cordes le long des murailles ; à Chieri ils furent même sur le point de se réunir en troupe pour s'ouvrir passage de vive force.

Ceux qui restaient, souvent trompés par les promesses du maréchal, trompé lui-même par la Cour, n'avaient plus en lui ni confiance ni respect, et montraient les plus mauvaises dispositions. Les choses allèrent si loin que, le 9 février 1560, comme il vou-

lait faire « faire monstre » à la garnison de Turin, pour distribuer à chacun seulement quelques testons, les soldats se révoltèrent et marchèrent droit à son hôtel pour le massacrer. Heureusement la compagnie suisse du colonel Apro[1] resta fidèle : on la fit entrer dans le palais, que l'on barricada, et, quand les mutins parurent, une décharge en abattit cinq ou six. Ils reculèrent, mais sans se disperser, et répondirent au président de Birague, qu'on leur envoya, qu'ils voulaient leur paye complète sous trois jours. Il fallut en passer par là et courir chez les banquiers, qui prêtèrent sur bons gages 80,000 livres. Car le mouvement était général : le lendemain, au point du jour, les Suisses aperçurent à cent pas de la porte du château deux compagnies françaises d'une place voisine qui montraient des dispositions hostiles; et seule l'arrivée de Briquemault avec de l'argent empêcha les troupes de Chieri et de Villanova de saccager ces villes et de passer en masse au service de l'Espagne. Néanmoins quatre cents soldats, sans doute des plus compromis, s'enfuirent sous la conduite de Le Pèvre, sergent de la compagnie du capitaine Laval.

Ils sentaient bien qu'il était impossible au maréchal de laisser sans châtiment une pareille révolte. En

[1] On avait promis à ce colonel de garder sa compagnie en paix comme en guerre, et, en récompense du service qu'il avait rendu en décidant ses compatriotes à accepter les propositions de la Cour pour le licenciement, ce qui « avoit proffité plus de trois cens mil livres aux finances de Sa Majesté », on l'avait maintenue à deux cent cinquante hommes. (Boyvin, p. 857 et 867.)

effet, quelques jours après, il fit sortir la garnison de Turin, sous prétexte de changer avec celle de Carmagnola, mais il avait mis en embuscade près de Carignano ses gendarmes, conduits par M. de Montfort, son enseigne[1], et, dès que les troupes parurent, ceux-ci chargèrent les compagnies de Tilladet et de Villambis, les deux plus mutines, en tuèrent ou blessèrent quarante ou cinquante hommes et dispersèrent le reste. Après quoi, il réunit la plupart des garnisons et leur fit une sévère réprimande.

Cette détresse financière, qui persista jusqu'à sa sortie du Piémont, ne l'avait pas moins gêné dans l'exécution du traité de paix. Le Roi, avant de rendre au duc de Savoie ses États, avait le droit d'y démolir toutes les fortifications élevées par lui et par son père ; malgré les démonstrations réciproques d'amitié, il était résolu à user de ce droit, et, dès le premier jour, il avait écrit au maréchal de commencer les démolitions. Il n'y avait pas de temps à perdre, car la restitution devait se faire vers la fin de juin, après le mariage d'Emmanuel-Philibert et de Marguerite de France. M. de Brissac représenta que ce terme était bien court pour démolir une vingtaine de places, qu'il

[1] Je trouve aux Archives de Maine-et-Loire, E, 2096, l'indication du contrat de mariage, daté du 3 mars 1560 (V. S.), d'Antoine de Clavel, chevalier, seigneur de Montfort, d'Espence, de la Roche-Pignolet, panetier ordinaire du Roi et enseigne de cent hommes d'armes sous la charge de Monseigneur le mareschal de Brissac, lieutenant général pour le Roy en ses pays de Picardie, et damoiselle Hypolite de Cossé, chevalier *(sic)*, seigneur de Richebourg, gentilhomme servant de Monsieur le Dauphin et de dame Anne Le Percher, sa veuve.

faudrait donc beaucoup de pionniers et qu'il aurait grand'peine à en trouver dans le pays, à moins que le duc ne fît commander ce travail aux habitants. C'était à quoi il ne fallait pas s'attendre. Celui-ci ne fit rien pour favoriser la démolition, quoiqu'on lui dît qu'il hâterait ainsi la restitution de ses États ; il espérait qu'on les lui rendrait avant. Loin de pousser les peuples à y travailler, ses agents les en détournaient et n'y avaient aucune peine ; le mauvais vouloir était tel qu'en plusieurs endroits on dut employer la force pour obtenir des pionniers, ce dont le duc ne manqua pas de se plaindre. Le maréchal avait bien prié le Roi de lui en envoyer, avec de l'argent, disant que sans cela on n'aurait pas fini avant sept ou huit mois, mais nous avons vu que le trésor était vide ; il demandait deux ou trois mille hommes, on lui en envoya quatre cents et quelques milliers d'écus.

A vrai dire, il n'était peut-être pas fâché de voir cette affaire traîner en longueur ; il lui en coûtait de ruiner lui-même ces places qu'il avait fortifiées avec tant de soin et au prix de tant de sacrifices. En cela, comme en toutes choses, il n'avait pas voulu obéir avant d'avoir bien montré au gouvernement les inconvénients de ce qu'on lui commandait ; il avait demandé qu'on lui envoyât quelqu'un pour l'instruire à fond des intentions du Roi, et réclamé des ordres précis et signés, qui pussent plus tard lui servir de décharge. Surtout il suivait avec soin les mouvements des Espagnols, surveillait les progrès de leur désarmement, et retardait les travaux ou le licenciement des troupes à la moindre apparence d'un mouvement

hostile. Tantôt il se plaignait qu'ils entourassent Casale et en gênassent l'approvisionnement, tantôt qu'ils eussent arrêté une barque sur le Pô. Bientôt arriva la nouvelle de la blessure, puis de la mort du Roi ; au premier bruit il se mit sur ses gardes, de peur d'une attaque ; il fit rentrer les troupes, qu'il avait dispersées dans les villages pour y vivre plus facilement, et cesser la démolition. Il y eut un moment d'inquiétude en Italie, on craignit que les Espagnols ne cherchassent à profiter de nos embarras, ou que le nouveau gouvernement ne voulût recommencer la guerre. Mais c'eût été folie ; François II, ou plutôt les Guises, à qui il avait remis la direction des affaires, s'empressèrent de rassurer tout le monde, et envoyèrent au maréchal l'ordre d'achever le démantèlement des places et de les remettre aux officiers du duc de Savoie.

M. Gaudenzio Claretta, dans son livre sur la restauration d'Emmanuel-Philibert, reproche au maréchal de Brissac d'avoir en cette occasion soulevé de misérables chicanes[1] ; mais il est bien obligé d'avouer qu'ayant beaucoup d'ennemis et le Roi étant mineur, sa situation était difficile et lui commandait la plus grande prudence ; peut-on, de bonne foi, trouver mauvais qu'il ait fait difficulté d'agréer les gentilshommes présentés par l'envoyé du duc, Coconato, pour recevoir les clefs des places, et qui n'avaient pas de pouvoirs réguliers ? Peut-on lui reprocher d'avoir

[1] *La Successione*, etc., p. 230-236.

demandé que le pays continuât à payer les compagnies de cavalerie jusqu'à leur licenciement, alors que nous avons vu que la cessation des payements pouvait amener une sédition et déchaîner les plus cruels ravages ? Mais il est une autre chose que M. Claretta lui reproche plus violemment. Le traité de Cateau-Cambrésis disait que Turin, Chivasso, Villanova, Pignerol et Chieri devaient rester entre nos mains avec leurs « finages, territoires, mandemens et juridictions tout ainsi qu'ils s'estendent et se comportent » ; d'après l'écrivain italien, lorsque Coconato se présenta chez le maréchal pour régler les détails de la restitution, celui-ci lui demanda dans quel sens il entendait cet article et quels étaient le territoire et la juridiction de chacune des places en question ; Coconato répondit que ce n'était pas à lui de le définir; sur quoi M. de Brissac lui aurait déclaré qu'à son avis la juridiction de Turin comprenait Verrue, Gassino, Moncalieri, Carignano et Vigone ; celle de Villafranca[1], Barge, Cavallerleone, Busca, Boves et Peveragno ; celle de Pignerol, Perosa et San Secondo ; et M. Claretta de s'indigner !

Je ne sais si le fait est bien authentique, car, d'après les Mémoires de Boyvin, il aurait été presque décidé, dès le règne de Henri II, que nous ne garderions autour des cinq villes qu'un territoire très restreint ; en tout cas, je ne vois pas que l'on doive faire un crime à un général français d'avoir voulu inter-

[1] *Sic*, pourtant le traité dit Villanova.

prêter un traité dans le sens le plus favorable à son maître. Malheureusement il ne fut pas appuyé ; comme je le disais tout à l'heure, dès le premier moment le gouvernement français avait paru disposé à se contenter d'une demi-lieue autour de chaque place. A cette nouvelle, M. de Brissac s'empressa d'écrire pour montrer les inconvénients d'une pareille concession : les garnisons seraient comme prisonnières dans les villes et ne pourraient s'y procurer ni vivres ni fourrages ; sans doute le duc de Savoie s'engagerait à leur en fournir, mais, quelque confiance que l'on pût avoir en ce prince, et de quelques bons sentiments qu'il parût animé, il était homme enfin, sujet au changement, et la prudence commandait de ne pas se mettre entièrement à sa discrétion ; d'autant qu'il ne pouvait oublier que ces places lui avaient appartenu, et qu'il comptait peut-être sur la nécessité où elles se trouveraient réduites et sur les charges que l'entretien des garnisons imposerait au Roi pour en obtenir la restitution et l'abandon de tous les droits et prétentions de la couronne de France. En outre ce serait une cause permanente de difficultés, soit parce qu'il arriverait aux soldats de franchir les limites, soit parce que les habitants auraient leurs biens sur les territoires de deux princes différents.

On ne l'écouta pas, et un accord signé le 24 juillet entre François II et Emmanuel-Philibert limita à un mille piémontais, autour de chaque ville, le territoire que la France gardait ; le duc prenait l'engagement de fournir aux commissaires royaux le blé, le vin, les vivres et les fourrages nécessaires pour les garnisons,

« au prix et cours du marché sans angarier ni enchérir ». C'était préparer l'abandon définitif de l'Italie, car il était difficile qu'un pareil engagement, onéreux pour la France et pour le duc, fût longtemps observé. Aussi cet accord augmenta-t-il les espérances des Piémontais, qui tracèrent la nouvelle délimitation avec tant de rigueur que l'on vit des métairies et même des jardins coupés en deux. On peut juger des plaintes et des protestations du maréchal! Bientôt, continuant d'user de leurs droits en toute rigueur, ils défendirent de porter des vivres à Carmagnola, qui, étant du marquisat de Saluces, n'était pas nommée dans l'accord; ils établirent dans le voisinage, à Carignano, des marchés aux mêmes jours que les siens; ils mirent sur toutes les marchandises que l'on portait dans nos villes, même sur les vivres, une taxe d'un teston [1] par charge; enfin ils en soumirent les habitants à des impôts fort lourds pour leurs biens situés hors de la limite. M. de Brissac ne manqua pas de se plaindre vivement de toutes ces mesures, qui tendaient visiblement à ruiner les villes que nous gardions; il en avertit le Roi, et le pria d'en demander l'annulation au duc de Savoie. Celui-ci ne pouvait refuser, mais, tout en désavouant ses agents trop

[1] Voir aux Archives de Maine-et-Loire, E, 2098, le mémoire envoyé au Roi sur le dace du teston. D'après M. L. Paris, *Négociations de la France sous François II*, note de la page 38, le teston valait alors 11 sous 4 deniers; une quittance donnée par M. de Brissac au sieur de Villemontée parle d'une somme de 300 livres en testons de 12 sous pièce.

zélés, il éprouva une vive irritation contre l'homme qui combattait avec tant d'énergie leurs empiètements.

M. de Brissac avait pourtant plus d'une raison de le ménager : il avait des domaines dans ses États et même était son vassal pour la terre de Staponigi ; bien plus, il avait besoin d'obtenir de lui la confirmation des droits dont il jouissait pour son canal de Caluso, et le duc dans une lettre lui avait insinué qu'il comptait sur quelque complaisance de sa part [1].

Sa conduite tirait même des obligations qu'il avait à la nouvelle duchesse de Savoie un air d'ingratitude. Marguerite de France, comme je l'ai dit, privée de sa mère dès son enfance, avait été élevée par M^me^ de Brissac, et elle avait gardé pour les enfants de celle-ci une affection toute fraternelle. Elle avait toujours été l'appui du maréchal et l'avait servi en toute rencontre auprès du Roi, son frère. Quand elle le vit si opposé au traité de paix et à la restitution du Piémont, condition nécessaire de son mariage, elle en fut mécontente, et, comme s'il avait agi par intérêt personnel plutôt que dans la vue du bien de l'État, elle trouva qu'il oubliait bien vite ce qu'il lui devait. Heureusement, le maréchal avait auprès d'elle un avocat zélé et bien écouté, sa sœur, Anne de Cossé, dame de Surgères. Celle-ci, qui lui était toute dévouée, le

[1] « Puisque cessant la guerre cessent aussi les respects, j'estime qu'il ne me sera pas malséant d'être le premier à vous demander quelque plaisir. » Cette lettre, citée par Ricotti, t. II, p. 103, est sans doute celle dont parle Boyvin, p. 876, et dont il donne la réponse.

servait « de tout ce qu'elle pouvoit, quelquefois avec paroles, la plupart du temps avec larmes, comme il ne s'en trouve guères de telles[1] »; elle dissipait les mauvaises impressions que l'on s'efforçait de donner à Marguerite, expliquait la conduite de son frère et faisait valoir les moindres choses qu'il faisait pour elle; en même temps elle avertissait celui-ci de toutes les manœuvres tramées contre lui, et le renseignait fidèlement sur l'état de la Cour. Il nous est resté, dans le volume 20527 des manuscrits français de la Bibliothèque nationale, quelques-unes de ses lettres[2]: elles sont fort intéressantes, malheureusement les noms propres sont bien souvent en chiffre dont nous n'avons pas la clef; elle lui écrivait par exemple quelques jours après la paix : « Je m'assure que ce qui vous contantera le plus de ce traité de paix, c'est pour ce que madame nostre bonne maistresse i est comprise, je say de tout temps que la tenes pour telle, et que ci vous aies cru certenement ce mariage lui estre agréable comme il est pour le service du Roy, vous neussiez heu le cueur de le persuader, comme l'on dit, de ne randre le Piemont. Mes a ceteure (cette heure) que nous avons tous liberté de parler franchement, je ne craindere poinct de vous assurer le bon office que lui fonst an ceci tous ceulx qui lui sont ser-

[1] Lettre de Mme de Montpensier au maréchal, de Paris, 29 septembre 1558. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20526, fo 81, original.)

[2] On en trouvera plusieurs a la fin du volume (Pièces justificatives, VI); celle qui est citée ici est au fo 85.

viteurs, et parce que je say que vous aites des plus anciens et afectioné et que tousiours madite dame vous a tenu non seullement en ce rang mes de frère, et ne vous a pas moins onoré vous le saves, aussi elle ne peulst ni ne veulst croyre que pour la fin vous ne couronies leuvre. A dire vérité, monsieur, c'est à vous à user de revanche et de lui faire connoytre a cete foys ou james au tout ce que vous sera possible le desir que vous aves de lui faire très humble service, je dis profitable et par ainsi vous lui fere santir et parestre combien vous estimes et tenes chere sa bonne grace et le repos de sa vie, lesquelz vous conserveres non seulement pour la vostre, mais aussi pour tous ceulx qui dépanderonst de vous, cepandant vous renderes beaucoup de coseurs bien étonnes et bien faches. Monsieur, je ne vous an dire plus, je vous laisse pancer le bien que ce vous sera et à moy qui suis vostre seur... »

Il avait d'autant plus besoin d'appuis à la Cour que ses ennemis redoublaient d'ardeur. Comme ses efforts pour détourner le Roi des concessions excessives du traité de paix avaient déplu non seulement à Marguerite de France, mais au connétable, on insinuait que s'il était si opposé à la restitution du Piémont, c'était parce qu'il perdrait ainsi son gouvernement et les immenses profits qu'il en retirait[1]. Ce fut à la même

[1] Boyvin, p. 859 : « Fut aussi dict que plusieurs grandes levées de deniers avoient esté faictes sur le païs, desquels on disoit qu'il s'estoit aucunement accommodé ; sur quoy fut respondu que le pays avoit à la vérité esté chargé de l'entretene-

cause que l'on attribua son opposition à toutes les mesures prises par la suite et sa lenteur à exécuter le traité. On accueillit et l'on répéta toutes les plaintes que faisaient contre lui les Espagnols et les agents du duc de Savoie. Ceux-ci le dénonçaient avec acharnement[1] ; ils voyaient du mauvais vouloir dans ses actes même les plus justifiés ; ils l'accusaient d'outrepasser les ordres de la Cour ; s'il maintenait les contributions de guerre, c'était pour en profiter : s'il prenait quelque mesure de rigueur, soit pour réprimer des démonstrations séditieuses, soit pour contraindre les habitants à travailler au démantèlement des places, ils en exagéraient la sévérité ; ils allaient même jusqu'à dire que les Piémontais étaient plus malheureux que pendant la guerre[2]. Le duc, qui recevait sans cesse des plaintes de lui, tandis qu'à la Cour on lui prodiguait les témoignages d'amitié, ne pouvait manquer de croire à son mauvais vouloir et à son hostilité ; n'avait-il pas dit « qu'il rognerait de si près les ongles à M. de Savoie qu'il l'empêcherait de faire du mauvais[3] ? » du moins ses ennemis lui attribuaient ce propos. Marguerite de France avait grand'peine à apaiser son époux ;

ment de vingt-six compagnies de gens de pied, de deux cens chevaux légers, des munitions, des charrois, de l'artillerie, des fortifications, des conduittes de vivres et autres charges, pour toutes lesquelles le Roy n'avoit jamais, depuis le commencement de la guerre jusqu'a la fin, envoyé un seul denier. »

[1] Voir, dans les *Négociations de la France sous François II,* les dépêches de M. de l'Aubespine, du 4 et du 9 août 1559.

[2] Lettre d'Anne de Cossé, du 30 juillet.

[3] Lettre d'Anne de Cossé, du 15 juillet.

elle-même prêtait quelquefois l'oreille aux rapports[1], et Anne de Cossé ne réussissait pas toujours à justifier son frère.

En même temps que ses ennemis tâchaient de lui enlever cet appui, ils essayaient de le perdre auprès du connétable, en le brouillant avec d'Amville[2]. Ils firent entendre à celui-ci que le maréchal s'opposait à ce qu'il eût le gouvernement du Piémont, si, comme il était probable, lui-même le quittait. Une franche explication dissipa cette calomnie, mais il n'en fut pas de même des autres accusations. En vain rappela-t-il que s'il avait fait peser sur le Pié-

[1] Elle lui écrivait le 17 août : « Mon cousin, jay entendu par Ruze lung de vos secretaires ce que vous luy aviez donne charge de me dire touchant la difficulte en laquelle vous vous trouvez avecques les gens et officiers de monsr mon mary pour le faict des finaiges, desquelz par la depesche qui depuis sept ou huict jours vous a este faicte il a pleu au Roy mon seigneur et nepveu faire si ample et expresse declaration de sa voulonte quil me semble navoir laisse par ses lres patentes a personne occasion de raisonnablement en doubter. Je mattends bien que de vre part vous supplerez et donnerez ordre aulx legeres difficultez qui se pourront faire par aucuns qui nentendent si bien que vous comme telles affaires se doibvent manier qui concernent les traictez et aultres accordz particuliers dentre deux si grans princes. *Et pour ce que le bon traictement que jay tousiours eu envye de faire a vous et aulx vres merite qlq. faveur, jay esperance quen faisant le service de Sa Mageste vous ferez aussy pour mond. seigneur et mary de sorte que chacun se trouve content de vre bon debvoir et administration.* Ce que de ma part je vous recommande daussy bon cueur que je prye Dieu, mon cousin, vous conserver en sa grace. De St Germain en laye ce xvne jour daoust MDLIX, vostre bonne cousine, Marguerite de France. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20451, fo 231. orig.)

[2] Boyvin, p. 861.

mont de lourds impôts, c'était pour payer l'armée, qu'on laissait sans argent ; en vain envoya-t-il le procès-verbal d'une enquête faite par le président Birague et deux conseillers sur son canal de Caluso, et démontrant que tous les terrains avaient été scrupuleusement payés, qu'aucun travail n'avait été fait par corvée publique, et que nul, paysan ou gentilhomme, « ne faisait plainte d'un liard ; » en vain même demanda-t-il à être confronté à ses accusateurs, à être jugé, soit par le conseil, soit par la cour des pairs, il lui fallut voir deux gentilshommes, envoyés par le Roi, surveiller l'opération du licenciement, défense étant faite aux trésoriers de verser aucun argent que sur leur ordre.

Il était si attaqué que le marquis de Masserano crut pouvoir se venger de la démolition de son château de Gagliani. On se rappelle que ce marquis, après avoir embrassé notre cause, avait voulu nous trahir, et que l'on avait occupé ses forteresses ; en 1558, le maréchal, obligé de restreindre le nombre des places où il tenait garnison, et craignant de voir les Espagnols s'emparer de Gagliani, avait ordonné de le ruiner ; le marquis l'accusa de l'avoir fait par pure haine. Cette fois le conseil rendit justice, il comprit que c'était au général de juger quelles places il fallait défendre, quelles il devait démanteler, et il admit que la perfidie du marquis ne méritait aucune indulgence.

La mort de Henri II fut un événement fâcheux pour M. de Brissac. Ce prince, quoiqu'il se laissât trop gouverner par son entourage, savait cependant

apprécier les services et en tenir compte ; il avait de l'estime et même de l'affection pour le maréchal ; et, comme différents partis se disputaient l'influence auprès de lui, celui-ci pouvait en tirer avantage. L'avénement de François II, prince faible et maladif, dominé par sa femme Marie Stuart, livra le pouvoir aux Guises ; Catherine de Médicis resta à l'écart des affaires, Diane de Poitiers fut renvoyée de la Cour et le connétable éloigné du pouvoir. Or, si M. de Brissac avait avec le duc de Guise des rapports assez amicaux, reste de leur intimité d'autrefois, il n'en était pas de même avec le cardinal de Lorraine, qui, comme nous l'avons vu, ne le trouvait pas assez docile et dévoué, et qui avait plusieurs fois très mal pris ses plaintes au sujet des finances. Aussi, en lui annonçant la mort du Roi, le 18 juillet, sa sœur ajoutait qu'il allait avoir besoin de s'aider des vertus et du bon sens que Dieu avait mis en lui, et lui disait : « Il me samble que deveries envoier de par de çà quelque ung qui vous feust fort fidelle..... et croy qu'il faulst adresser le paquet à Monsieur de Guise. »

Il suivit ce conseil et fit partir M. de Sigongne, le gouverneur de son fils, avec des lettres de condoléance et de félicitations. Dans celle qu'il adressait à la Reine-mère [1], après ses compliments au sujet de la mort du Roi, il lui disait que Notre-Seigneur lui avait donné et laissé heureusement plusieurs fils « et ung

[1] Voir cette lettre à la Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3898, f° 72.

entre les aultres de qui la vertu, avecq le très bon et très sage conseil que vous luy donnerez, promet à son royaulme autant de bien et de grandeur qu'il en ayt receu d'aulcun aultre Roy ; » il n'oubliait pas non plus de rappeler ses services, dont il espérait que le nouveau Roi aurait souvenance, les regardant comme faits à lui-même. Sigongne devait exposer au duc de Guise et au cardinal l'état des affaires d'Italie, leur demander de l'argent pour les troupes, des instructions pour la restitution des places, leur faire voir l'inconvénient de renoncer aux dépendances de celles que l'on gardait et leur recommander les membres du parlement de Turin, qui allaient perdre leurs charges, ainsi que les officiers des compagnies supprimées. Mais surtout il devait traiter des intérêts particuliers du maréchal, répondre aux plaintes des agents piémontais et aux accusations calomnieuses du Vidame de Chartres, demander une récompense pour le gouvernement du Piémont réduit à rien, et pour les revenus de la gabelle, dont son maître allait être privé. Il resta deux mois à la Cour et tint M. de Brissac au courant de beaucoup de choses qui s'y « passaient depuis le nouveau règne, et des changements desquels les uns étaient bien contents et les autres non [1]. » Je ne sais s'il réussit bien, du moins ce ne fut pas faute de solliciter.

Quoi qu'il en soit, les mauvaises impressions du

[1] Lettre de M. de Chavigny au maréchal de Brissac. — Voir aux Pièces justificatives, VII, cette lettre et plusieurs autres reçues par M. de Brissac vers la même époque.

duc et de la duchesse de Savoie persistèrent, et le Vidame de Chartres continua ses accusations. Boyvin, envoyé à la Cour peu de temps après[1], s'en plaignit au Roi au nom de son maître, qui, ajouta-t-il, n'avait faute de cœur ni d'armes pour faire paraître l'intégrité et la grandeur de ses actions. — Prenez garde, lui dit le duc de Guise, de vous avancer trop et d'être désavoué. — Je n'aurais garde, reprit Boyvin, de porter de telles paroles devant mon Roi sans en avoir l'aveu qui m'est nécessaire. Sur quoi le Roi dit au duc : Vous êtes un de ceux qui peuvent le mieux témoigner de la probité et des grands services de M. de Brissac ; si le Vidame ou autre a mal agi envers lui, il l'en faut tellement corriger qu'il serve d'exemple aux médisants. Et vous, dit-il à Boyvin, assurez de ma part M. le Maréchal que je l'aime et honore autant qu'autre seigneur qui soit à mon service.

Malheureusement ces assurances de faveur étaient de peu d'importance. Non seulement sa détresse financière resta la même, mais on continua de tenir peu de compte de ses avis et de ne pas lui épargner les mortifications. La réduction des troupes au pied de paix entraînait la suppression d'un grand nombre de compagnies, et, par suite, la mise à pied de leurs officiers[2] ; on lui avait d'abord laissé le choix de ceux

[1] Boyvin, p. 891.

[2] Voici une lettre que le prince de Condé, colonel de l'infanterie française de Piémont, lui écrivait à ce sujet : « Monsieur, encores que par Cigognes vous aurez entendu la résolution prinse de lestat des cappnes que le Roy entend estre entretenuz

qui devaient être maintenus; mais, quand il en eut dressé la liste, on en raya plusieurs qui étaient ses parents, quoique, comme M. de Richelieu, ils eussent servi avec distinction; l'on raya même le capitaine de l'Isle, sergent-major des bandes françaises, qui avait déployé le plus brillant courage au siège de Moncalvo. Puis l'on réduisit sa compagnie de gendarmes, quoiqu'elle eût servi dix ans de suite sans discontinuer; on ne lui donna aucun dédommagement pour la gabelle du Piémont, et même l'édit ordonnant la reprise des domaines aliénés par le feu

de par dela soubz ma charge, si est ce que je ne lairray de vous en escrire ce mot qui est que je nay voullu fere faulte pour satisfere a vre voullonté et vous hobeyr comme jay toute ma vye désiré que tous ceulx quon mavoit faict entendre vous estre agréables, je les ay nommez au Roy. Suivant laquelle nomination ilz mont esté accordez avec le baron de Rieux, lequel jayme et estime fort et quil mérite beaucoup mieulx que cela, de façon que javoys trouvé le moyen par la réduction de les faire remectre sans en casser aucun des autres. Despuys en mon absence que cest estat feust porté à signer M. de Guyse sadvisa quil estoit raisonnable de remectre la Molle, Vieulxpont et le s. de Puicquigny auquel il a esté fort bien employé, d'aultant quil sest justiffyé et faict appareoir de son innocence et d'adventaige a pourveus Calveyrac et Boisiordan laisné qui sont revenuz de Corsèque lun et lautre de Thuscane dont pour cest occasion il a cassés Mantin, Meirins, Villambis, Murs, Bricquemault et Bertheville, de quoy jay esté fort marry et en cela ny ay peu fere autre chose; qui est tout ce que je vous puys mander, sinon que je vous supplye bien humblement avoir particulièrement pour recommandez les susdicts s^rs de Puicquigny et Rieulx, lesquelz envoyent leurs lieutenants et enseignes pour donner ordre au faict de leursdictes compaignyes... de Rhains ce XXI^e septembre 1559. Vre bien obéyssant cousin Loys de Bourbon. » (Bibliothèque nationale, mss, fr., vol. 20451, f° 267, original.)

Roi, lui fit craindre de perdre les revenus du comté de Rennes.

Certes il y a bien à rabattre des plaintes de Boyvin, qui semble prendre à tâche de représenter son maître comme la victime de toute espèce d'injustices et l'objet de la jalousie des Guises. Les lettres manuscrites du maréchal montrent qu'il comprenait parfaitement qu'il devait souffrir comme les autres des nécessités de l'État, et elles sont pleines de protestations d'amitié envers le duc de Guise, à qui il écrivait, par exemple, le 9 décembre 1559[1] : « Vous pouvant, Monseigneur, asseurer que ce qui en réussira par vostre protection et aide ne sauroit estre employé en ung plus certain serviteur que je vous suis, ny qui ait plus espéré que j'ay tousiours faict de l'amitié qu'il vous a pleu me porter. » Toutefois l'étroite intimité d'autrefois avait absolument disparu. *Amicitia pares aut invenit aut facit,* a dit un ancien, la distance entre eux était trop grande maintenant. Aussi le duc lui ayant écrit (2 octobre) de ne lui rien taire de ce qui regardait les intérêts du Roi ou les siens, « la bonne amitié et intelligence qu'ils avoient de si longtemps nourrie l'un envers l'autre, luy devant faire croire qu'il avoit piéça aprins à sça-

[1] Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20646, f° 186, copie du dix-septième siècle. — Au commencement de cette lettre il dit : « Montbasin m'a faict entendre tout ce qu'il vous a pleu luy commander de me dire en créance. Sur quoy je ne veult oublier de vous très humblement remercier de la bonne souvenance et protection en laquelle il vous plaist continuellement m'avoir conforme à mon expectation et à la servitu que je vous porte. »

voir taire et retenir, et à parler aussi en saison convenable ; » le maréchal répondit, « que les faveurs et l'amitié dont il l'avoit de longtemps honoré, s'estoient si fort refroidies depuis la mort du feu Roy » qu'il n'avait plus osé traiter avec lui avec la même liberté ; d'autant qu'il avait remarqué que le duc de Savoie savait aussi vite que le Roi tout ce qu'il écrivait, et que cela même qu'il avait récemment mandé sur le fait de la prohibition des vivres entrant dans les cinq places, avait été communiqué à ce prince et à Madame, qui lui en voulaient mal de mort ; mais que désormais il s'adresserait à lui avec toute confiance.

Quoique évidemment il ne faille pas en prendre toutes les expressions à la rigueur, ces lettres et celles que j'ai déjà citées en plusieurs endroits, montrent qu'il était loin d'être opposé aux Guises ; c'est donc se tromper que d'affirmer, comme la plupart des historiens, que ceux-ci le gagnèrent à leur parti en lui donnant le gouvernement de Picardie. Il désirait vivement sortir du Piémont, où il n'avait plus que des ennuis, et plusieurs fois il l'avait demandé [1], mais, quoiqu'il alléguât le besoin de repos, on l'eût fort mécontenté en le renvoyant dans sa maison, et c'eût été une injustice criante. Restait à lui trouver un dédommagement ; en attendant, on le pria de demeurer, et sans doute il n'en fut pas fâché : malgré les embarras qui le désespéraient, malgré les conseils de ses amis

[1] Voir les lettres de son frère Gonnord à la fin du volume. (Pièces justificatives, VII.)

et de sa femme, qui lui disaient que : « tant plus il resteroit tant plus il acquiéreroit la male grâce de Monsieur de Savoie et de Madame à qui l'on faisoit tout plein de rapports [1] », il jugeait probablement meilleur de demeurer pourvu.

Enfin le 28 janvier 1560, la Reine-mère lui écrivit que l'amiral de Coligny ayant remis entre les mains du Roi le gouvernement de Picardie, elle avait décidé son fils à le lui garder [2] et qu'elle espérait qu'il serait bientôt à la Cour, où son bon jugement et ses conseils étaient fort nécessaires. On sait le détail de cette affaire : le cardinal de Lorraine, pour rompre l'amitié du prince de Condé et de Coligny, avait fait entendre à l'amiral que le prince demandait son gouvernement de Picardie, et par là l'avait amené à donner sa démission ; puis, malgré les instances de Condé qui faisait valoir, outre sa qualité de prince du sang, que déjà plusieurs des siens avaient eu ce gouvernement, et que la plupart de ses biens y étaient situés, on le lui refusa pour le donner à M. de Brissac. C'était brouiller celui-ci avec les deux chefs du parti protestant. Peut-être le cardinal craignait-il qu'il ne fût trop bien disposé pour Condé, qui venait de servir en Piémont, où il avait remplacé le Vidame de Chartres comme colonel de l'infanterie française, et qui s'était attaché à mériter

[1] Lettre de sa femme, du 26 juillet 1559.

[2] D'après Pinard *(Chronologie historique et militaire*, t. II), les provisions auraient été signées le 31 mars 1560. — Tavannes *(Mémoires*, p. 245) dit, comme Boyvin, que ce fut la Reine-mère qui fit donner à M. de Brissac le gouvernement de Picardie, tandis que les écrivains protestants, La Place, La Planche, etc., ne voient dans cette nomination qu'un calcul des Guises.

ses éloges et son amitié [1] ; quoi qu'il en soit, le maréchal vit le piège et hésita ; mais refuser eût été rompre avec les Guises et renoncer à tout espoir de rien obtenir, il accepta.

Toutefois son séjour en Italie se prolongea encore quelque temps, le mécontentement était trop grand parmi nos troupes et le retour du duc de Savoie avait trop surexcité les habitants pour qu'il pût s'éloigner avant l'arrivée de son successeur. D'ailleurs, il tenait à ne pas quitter le pays avant d'avoir remboursé les marchands qui lui avaient prêté de l'argent. On se rappelle qu'au mois de janvier de cette année (1560), il avait été obligé d'emprunter en son nom 80,000 livres, pour apaiser une mutinerie de la garnison de Turin ; déjà en plusieurs circonstances il avait emprunté des sommes importantes, pour lesquelles il s'était engagé personnellement, et le tout montait à 100,000 livres. Or il ne voulait pas que ceux qui avaient eu confiance en lui fussent trompés et qu'ils pussent l'accuser de les avoir fait perdre ; il aimerait mieux, disait-il, vendre une de ses terres pour les payer. Il importunait le gouvernement pour qu'on lui

[1] Le prince lui avait écrit par Briquemault, le 25 mai 1558 : « Estant par de là je m'efforceray autant qu'il me sera possible vous faire congnoistre l'entière affection et amitié de laquelle je me comporteray en vostre endroict et avecques telle obéissance que vous la scauriez désirer de l'ung de vos enfants affin d'essayer toute ma vie de mériter la part que je désire en vostre bonne grâce à laquelle bien humblement je me recommande. Vre bien humble parent à vous obéir, Loys de Bourbon. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20526, f° 67, original.)

envoyât de l'argent, mais le trésor était vide et pouvait à peine fournir aux dépenses courantes ; après plusieurs délais, on finit par lui répondre qu'on aviserait avec lui quand il serait revenu ; comme son successeur, M. de Bourdillon, venait d'arriver, il fallut se contenter de cette réponse et partir.

Mais du moins il voulut emmener avec lui les marchands, afin d'être sûr qu'on ne leur ferait aucun tort. En effet il présenta lui-même leurs comptes au conseil, et soutint leurs réclamations ; tout ce qu'il put obtenir fut une assignation sur le produit de la coupe des bois, payable dans le cours de l'année. Alors voyant que sa parole restait engagée, et que ses créanciers pouvaient se plaindre qu'il leur manquât de foi, il écrivit à sa femme de venir le trouver avec ses deux filles et d'apporter avec elle les 20,000 écus qu'elle avait amassés pour la dot de l'aînée ; quand elle fut arrivée, « Madame, lui dit-il, la plus belle dot est un nom sans tache, » et il paya immédiatement les marchands.

Cette action lui fit le plus grand honneur, il était plus commun de voir des généraux s'enrichir que payer si scrupuleusement ce qu'ils avaient emprunté pour le service du Roi. Ceux qui l'avaient accusé de malversations se turent ; on rappela que, quelques mois auparavant, il avait abandonné aux membres du parlement de Turin 7,000 livres, qui lui revenaient de la gabelle de Piémont, pour les payer de leurs gages, assignés sur des « parties » plus longues à recouvrer[1] ;

[1] Voir la lettre du 9 décembre au duc de Guise citée plus haut.

on aurait pu ajouter qu'il y avait plusieurs années qu'il n'avait pas touché son traitement de gouverneur d'Angers et que le Roi lui devait des sommes importantes. Son éloge fut dans toutes les bouches ; puis, tout s'apaisa et bientôt on n'en parla plus. Boyvin dit bien que « Sa Majesté l'eut depuis en telle estime, et en telle révérence, que si elle ne fust peu après immaturément morte à Orleans, elle luy eust remis entre les mains tout le maniement de l'Estat, au reculement de ceux qui s'en estoient emparés » ; mais on peut douter de cette information.

Ce fut à Dampierre, château du cardinal de Lorraine, près de Rambouillet, que M. de Brissac rejoignit la Cour ; il était accompagné de cinquante ou soixante gentilshommes ou capitaines qui avaient servi sous ses ordres et que, malgré les Guises, il tint à présenter immédiatement au Roi. Je le vis arriver à la Cour, dit Brantôme[1] ; il « fut fort bien receu du roy François II et bien embrassé et caressé et respecté de M. de Guyse, qui lors gouvernoit tout ; et de tout le reste de la Cour, tant de seigneurs que dames, fort honoré et admiré ; et luy, sans s'estonner, faisoit fort bonne mine et monstroit grand grâce, comme il avoit certes ». Mais bientôt il éprouva la vérité de ce qu'avait dit François Ier, que certains personnages à leur arrivée à la Cour étaient reçus comme des rois, il n'y en avait que pour eux le premier jour ; mais le lendemain leurs honneurs diminuaient, ils n'étaient plus que princes ; enfin le troisième jour, simples

[1] *M. le mareschal de Brissac.*

gentilshommes comme les autres. « Car la Cour a cela que de ne faire cas que des grands favoris ; et les autres ont beau estre accomplis de toutes les valeurs, vertus et honneurs du monde, NIENTE. Si bien que ce grand mareschal qui estoit le premier en Piedmont, fallut qu'il endurast en France et à la Cour beaucoup de compaignons près du Roy, encore bien aise. »

Il en fut de même des capitaines qui l'avaient suivi ; leurs brillants services avaient eu peu de retentissement de ce côté des Alpes ; on se lassa vite de les entendre se vanter ; on les trouva « rogues, bravaches et hauts à la main » ; on se moqua de leur manque d'élégance, des « hautes et grandes plumes » qu'ils portaient à leurs bonnets, de tout leur accoutrement plus luxueux que de bon goût ; bref, ils furent bientôt ridicules.

Leurs beaux jours, comme ceux de leur maître, étaient passés ; plusieurs d'entre eux, jeunes encore, trouvèrent dans les guerres religieuses une occasion de satisfaire leur amour des combats ; pour lui, vieilli et fatigué avant le temps, il n'y prit qu'une part peu importante, que cependant il ne sera pas sans intérêt d'étudier.

CHAPITRE XVII

Commencement des guerres de Religion. — M. de Brissac et les Guises. — M. de Brissac gouverneur de Paris.

C'était quelques semaines après la conjuration d'Amboise que M. de Brissac rentrait en France [1]. Loin d'être découragés par leur échec, ou effrayés par la sévérité de la répression, les protestants étaient plus animés que jamais, et, en attendant le moment d'une nouvelle prise d'armes, faisaient aux Guises une guerre de plume acharnée. Ils répandaient partout les récits les plus sinistres de leurs cruautés, les accusaient d'avoir versé à flots le plus pur sang de la France, exagéraient leur avidité et leur ambition, et répétaient qu'ils visaient à s'emparer du trône. En même temps, ils redoublaient d'efforts pour s'assurer les Bourbons, excitaient l'indolence du roi de Navarre et l'ardeur inquiète du prince de Condé; celui-ci était déjà prêt à se mettre à leur tête. Ils pouvaient comp-

[1] Au mois de juin 1560. — La Place, *Commentaires de l'Estat de la Religion et de la République*, etc., édition du *Panthéon littéraire*, p. 46.

ter sur l'amiral de Coligny et sur ses frères ; le connétable lui-même, sans se compromettre, semblait voir avec plaisir les attaques contre ceux qui lui avaient ravi le pouvoir. Quant à la reine-mère, Catherine de Médicis, tout en appuyant le gouvernement des Guises, elle montrait une réserve pleine de calcul.

M. de Brissac ne pouvait, comme sous le règne précédent, s'attacher au Roi seul, sans dépendre des ministres, puisque François II avait abandonné à ses oncles toute l'autorité ; il avait d'ailleurs toujours été l'ami des Guises, il se déclara pour eux. Toutefois Tavannes nous apprend que ce fut en « regardant à la Reine [1] », et un pasquin du temps lui applique ces paroles du psaume : *Et cum iniqua gerentibus non introibo* [2]. Les protestants ne voulurent voir dans sa conduite que la conséquence de sa nomination au gouvernement de Picardie, et, sur leur témoignage, la plupart des historiens ont répété qu'il avait été acheté à ce prix. Il serait sans doute puéril de prétendre que cette nomination, bien qu'elle fût moins une faveur qu'un acte de justice [3], n'eut aucune influence sur sa décision ; mais pourquoi ne pas se rappeler qu'il avait un sentiment très vif de la fidélité et de l'obéissance dues aux rois, qu'il avait toujours été

[1] *Mémoires*, p. 245.

[2] Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 10190, f° 92.

[3] En effet il n'avait pas seulement perdu son gouvernement de Piémont, mais aussi celui d'Anjou qui, après la conjuration d'Amboise, avait été réuni au Maine et à la Touraine sous le commandement du duc de Montpensier.

très éloigné de toute opposition, à plus forte raison d'une opposition turbulente et factieuse, qui se manifestait par des complots, qu'il n'avait aucun penchant pour les nouvelles doctrines et qu'il avait, en Piémont, fait exécuter l'édit de Châteaubriant avec rigueur[1] ? Au reste il n'eut dans les événements d'alors qu'une part peu importante. Une assemblée s'étant tenue, au mois d'août, à Fontainebleau, pour aviser aux moyens de faire cesser l'agitation, il n'y joua aucun rôle. Seulement il conseilla à un de ses capitaines, M. de Bonval, de révéler les tentatives d'embauchage d'un agent du roi de Navarre nommé La Sague. Celui-ci, envoyé pour observer ce qui se passerait à Fontainebleau, s'était mis en rapport avec le connétable, le Vidame de Chartres et les autres ennemis des Guises, et avait cherché à les décider à s'unir à son maître pour une action commune ; il avait aussi essayé d'enrôler des capitaines et des gentilshommes mécontents. Arrêté et mis à la question, ses papiers et ses réponses compromirent plusieurs personnages et éclairèrent le gouvernement sur les projets des Bourbons[2].

Aussitôt on arrêta le Vidame de Chartres et l'on donna ordre aux gouverneurs de se rendre dans leurs

[1] Voir Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique des Églises réformées,* et L. Léger, *Histoire des Églises réformées des vallées du Piémont*, p. 29.

[2] Voir Davila, *Histoire des guerres civiles du royaume de France*, Amsterdam, 1757, 3 vol. in-4°, t. I, p. 63 ; Régnier de La Planche, *Histoire de l'Estat de France,* édition du *Panthéon littéraire,* p. 345 ; La Place, *Commentaires,* etc., p. 68.

provinces. On se défiait beaucoup de la Picardie, où le prince de Condé s'était marié et comptait de nombreux partisans ; deux des compagnies de gendarmerie qui y étaient cantonnées, celles de Sénarpont et de Bouchavannes, lui étaient dévouées et devaient, disait-on, se soulever[1] ; mais rien ne bougea et M. de Brissac n'eut qu'à surveiller les élections et la rédaction des cahiers pour les états généraux, qui venaient d'être convoqués.

Comme on avait donné aux gouverneurs les pouvoirs les plus étendus, « jusqu'à faire ouverture de villes et de châteaux avec le canon, mettre en pièces ceux qui résisteraient, mettre garnison partout où bon leur semblerait, et forcer les habitants à fournir des vivres pour les hommes et les chevaux, » les protestants répandirent le bruit que ces mesures, qui coïncidaient avec la convocation des états, étaient destinées à peser sur les élections. A les entendre, les Guises voulaient se servir de ces états pour se débarrasser des Bourbons et écraser la réforme. Leur dessein était d'arracher une déclaration en faveur du catholicisme, puis d'imposer à tous les officiers la profession de foi rédigée par la Sorbonne en 1542 ; le Roi lui-même la ferait signer aux chevaliers de l'ordre, les maréchaux aux capitaines, le cardinal de Lorraine aux ecclésiastiques et le chancelier aux officiers de justice et de finance ; quiconque refuserait serait jeté en prison. Pour briser toute résistance, on mettrait sur pied des forces énormes, sous le commandement

[1] La Planche, p. 364.

des maréchaux de Saint-André, de Brissac et de Thermes et du duc d'Aumale, remplaçant le maréchal de Montmorency duquel on se défiait. Enfin, après avoir assuré le triomphe du catholicisme en France, on s'unirait aux Espagnols, aux Italiens, aux Allemands et aux Suisses catholiques pour faire de même dans toute l'Europe ; les revenus des bénéfices et les trésors des églises fourniraient l'argent nécessaire pour cette guerre sainte. La Planche, qui nous a transmis ce plan[1], œuvre évidente d'imaginations effrayées, ajoute qu'on le communiqua à Saint-André comme en étant bien capable, et au maréchal de Brissac « cela seulement qui servait à la ruine de ceux de la religion, car le reste lui était caché jusqu'à ce que l'on eût plus grande preuve de sa fidélité envers ceux de Guise, comme elle se manifesta puis après ».

C'est sans doute une allusion à la part qu'il eut à l'arrestation du prince de Condé. Instruits des intrigues de celui-ci et sachant qu'il avait encouragé, sinon ordonné, la tentative qui venait d'avoir lieu sur Lyon et les soulèvements de Dauphiné, les Guises avaient fait écrire par François II au roi de Navarre de l'amener répondre de sa conduite. Après bien des hésitations, les deux princes se décidèrent à obéir. Mais, en arrivant à Orléans, où le Roi était venu pour les états généraux, ils trouvèrent la ville pleine de troupes et un accueil froid et sévère. Condé fut conduit dans une maison fortifiée, où on le garda prison-

[1] P. 405. — Cf. La Place, p. 73.

nier, et le roi de Navarre fut seulement étroitement surveillé. D'après La Place, dont le récit a été suivi par de Thou [1], l'avis de l'arrestation du prince aurait été ouvert dans le conseil par M. de Brissac ; il aurait représenté que la situation était si grave et les charges de telle importance, « qu'il ne falloit recognoistre que le Roi seul, et n'avoir d'esgard à personne de quelque qualité qu'il feust ». Au reste la culpabilité du prince est aujourd'hui hors de doute, et l'on doit seulement regretter que l'on n'ait pas observé à son égard, les formes régulières de la justice.

Mais, si le conseil et le langage attribués à M. de Brissac en cette circonstance ne me paraissent pas en opposition avec son caractère, il n'en est pas de même de ce que raconte La Planche [2], qu'il aurait cherché à s'enrichir de la dépouille du bailli d'Orléans, Jérôme Groslot. Celui-ci, qui était huguenot et dévoué au roi de Navarre, avait été arrêté, mis en jugement et condamné à mort le 16 novembre ; d'après l'écrivain protestant, avant même sa condamnation, le maréchal de Brissac serait allé s'emparer de sa maison, nommée l'Isle, « de laquelle et de tout ce qui y estoit il faisoit desja estat... comme on le descouvrit à ses propos ». Il me semble qu'il faudrait d'autres preuves à l'appui de cette accusation ; nulle part on ne voit que la confiscation ait été jointe à la sentence de mort portée contre Groslot, laquelle d'ailleurs ne fut pas exécutée,

[1] Voir La Place, p. 74 ; de Thou, t. I, p. 782.
[2] *De l'Estat de France*, p. 384.

car il parvint à s'échapper et se réfugia dans cette même maison de campagne de l'Isle, dont on dit que M. de Brissac s'était emparé [1]. Il n'est pas étonnant que les auteurs de Mémoires et les historiens protestants aient recueilli tout ce qui pouvait noircir leurs adversaires catholiques, mais on doit se défier de leurs informations et ne pas les accepter sans examen [2].

La mort de François II changea bientôt complètement la face des affaires : les Guises perdirent le pouvoir, et, sans l'habileté de la Reine-mère et la faiblesse du roi de Navarre, ils l'auraient vu passer aux mains de celui-ci. Que n'auraient-ils pas eu à craindre, irrité comme il l'était par une longue suite d'affronts, par la demi-captivité où ils venaient de le retenir, par les projets d'assassinat qu'on leur attribuait, et surtout par la condamnation à mort de son frère ? Heureusement, l'ambition de Catherine de Médicis travailla pour eux. Dès que la santé du Roi ne laissa plus d'espoir, elle se rapprocha d'Antoine de Bourbon, et ne lui laissa pas le temps de penser à ses droits à la régence et aux facilités de se la procurer ; elle exagéra

[1] Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*. Orléans, 1836, in-8°, p. 484.

[2] D'Aubigné, dans son *Histoire universelle*, l. II, ch. xix, accuse M. de Brissac d'avoir consenti à seconder le duc de Guise dans ses projets d'assassinat contre le roi de Navarre ; mais, outre que ces projets ne sont rien moins que prouvés, de tous ceux qui les rapportent d'Aubigné est le seul à nommer Brissac ; il me semble que tout dans le passé du maréchal autorise à croire qu'il ne se fût pas prêté à un pareil crime ; d'ailleurs on eût sans doute choisi un bras plus robuste que le sien.

les obstacles, lui promit la liberté de son frère, l'abandon des poursuites contre les huguenots, et le leurra, comme toujours, de l'espoir d'un dédommagement pour la Navarre ; en un mot, elle mania si adroitement son esprit qu'elle le décida à lui laisser la tutelle du Roi, à renoncer à la régence, à se contenter d'une part dans le gouvernement et du titre de lieutenant général du royaume, enfin à consentir que chacun gardât ses charges et ses dignités. S'il fallait en croire Davila [1], le cardinal de Lorraine aurait eu quelque peine à subir cet arrangement, qui, en enlevant aux Guises le gouvernement, leur laissait leur influence et leur place à la Cour ; il aurait fallu que son frère lui en démontrât la nécessité, et même qu'il se fît aider par quelques-uns de leurs amis, en particulier par M. de Brissac.

De Bèze, La Place et les autres écrivains protestants, en parlent toujours, eux aussi, comme d'un ami des Guises ; cependant l'ambassadeur vénitien Jean Michieli [2] affirme qu'il les avait abandonnés pour s'attacher à la Reine, c'est-à-dire au roi de Navarre, ajoute-t-il, car ces deux ne font qu'un. Je crois que l'on peut concilier ces deux affirmations en apparence contradictoires : M. de Brissac s'attachait, comme toujours, au représentant de l'autorité royale, mais en même temps il était catholique très décidé. La preuve qu'il jouissait de la faveur de la Reine, c'est que dès les premiers jours du nouveau règne celle-ci

[1] *Histoire des guerres civiles*, t. I, p. 88.
[2] *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 435.

fit ériger en comté la terre de Brissac[1]. D'un autre côté, il ne paraît pas que le prince de Condé lui ait gardé rancune de son emprisonnement, car, quelques mois après (septembre 1561), sur la demande du maréchal, qui, malade et en danger de mort, voulait assurer l'avenir de son fils, il consentit à céder à Timoléon de Cossé sa charge de colonel des bandes de Piémont, en échange du gouvernement de Picardie[2].

Pourtant M. de Brissac ne cachait pas son opposition au protestantisme. Il avait été des premiers à applaudir à la réconciliation du connétable et des Guises, et à la formation du fameux triumvirat; plus tard, quand le chancelier de L'Hospital crut devoir accorder aux protestants une demi-liberté, et leur permit de se réunir hors des villes par l'édit de janvier, il manifesta sa désapprobation[3]; enfin on le retrouve parmi ceux qui se portèrent à la rencontre du duc de Guise quand il rentra à Paris au mois de mars 1562[4].

[1] Voir les lettres patentes aux Archives de Maine-et-Loire, E, 206.

[2] Voir à ce sujet, dans *le Seizième siècle et les Valois*, par le comte de la Ferrière, p. 60, une lettre du 12 octobre 1561, adressée à l'ambassadeur anglais. — Ce fut alors que M. de Brissac donna à son fils les terres de Caluso et de Staponigi; il lui résigna aussi ses charges de grand fauconnier, de capitaine du château de Falaise et de gouverneur d'Angers. Voir aux Archives de Maine-et-Loire, E, 2100, les lettres patentes du roi Charles IX, données à Saint-Germain le 20 septembre 1561, confirmant ces diverses résignations. Le 25 octobre suivant, Timoléon prit par procureur possession du gouvernement d'Angers. *Ibid.*

[3] Davila, p. 113.

[4] *Mémoires* de Guise, p. 530.

Déjà la guerre civile était imminente et le massacre de Vassy en était le prélude ; il importait aux catholiques d'être assurés de la capitale, le connétable n'hésita pas à sacrifier son fils aîné qui en était gouverneur. François de Montmorency, faible et suspect de penchant vers les nouvelles idées, fut remplacé par le cardinal de Bourbon, à qui l'on donna pour l'assister dans les mesures militaires les maréchaux de Thermes[1] et de Brissac. La ville était pleine de trouble : Condé allait au prêche suivi de plusieurs centaines de cavaliers armés, escortant de Bèze qui lui-même portait une cuirasse ; de leur côté le roi de Navarre, revenu tout à fait au catholicisme, le connétable, les ducs de Guise et d'Aumale, Brissac, Saint-André, etc., avec plus de deux mille gentilshommes, suivirent la procession des Rameaux. La moindre rixe pouvait amener une collision et un massacre. Le prévôt des marchands courut à Melun prier la Reine de ramener le Roi à Paris, pour rassurer le peuple et donner plus de poids aux actes du lieutenant général ; la Reine refusa, elle consentit seulement à rendre aux Parisiens leurs armes, qu'on leur avait enlevées quelques mois plus tôt[2].

C'était augmenter le danger. Pour l'écarter, le cardinal de Bourbon pria son frère, le prince de Condé, de quitter Paris en même temps que le duc de Guise, et réussit à l'y décider ; mais cela même fut le signal de la guerre. Tandis que le prince rassemblait en hâte

[1] Celui-ci mourut vers le commencement de mai.

[2] Au mois d'octobre 1561. — Voir Félibien, *Histoire de Paris*, t. II, p. 1076.

ses partisans, le roi de Navarre et le connétable se rendirent à Fontainebleau, triomphèrent des irrésolutions de la Reine et ramenèrent le Roi à Paris.

Il était temps : Condé et Coligny venaient de passer sous les murs de la ville avec treize cents hommes, et l'on avait cru un moment qu'ils allaient l'attaquer. En apprenant que la Cour avait quitté Fontainebleau, ils coururent à Orléans, s'en emparèrent et en firent leur place d'armes. On sait qu'à ce signal un soulèvement général éclata, et qu'en quelques jours Blois, Angers, Poitiers, Bourges, Rouen, en un mot plus de deux cents villes tombèrent aux mains des huguenots. On s'attendait à des mesures énergiques contre cette rébellion ; L'Hospital et la Reine firent prévaloir les atermoiements. Pour enlever tout prétexte à la révolte, on publia une déclaration qui confirmait l'édit de janvier, puis on négocia avec Condé. Tout fut inutile, et, après deux mois de pourparlers qui n'avaient servi qu'à donner aux huguenots le temps de mieux s'organiser, il fallut se résigner à la guerre. Le ban et l'arrière-ban furent convoqués, et le roi de Navarre se prépara à prendre le commandement de l'armée avec le connétable et le duc de Guise.

Cependant il fallait pourvoir à la défense de la capitale, le cardinal de Bourbon ne pouvait en conserver le gouvernement, il fallait un homme de guerre, le maréchal de Brissac fut choisi [1]. Le premier acte du

[1] Voir dans Félibien, *Histoire de Paris,* t. III, p. 668, « Pouvoir donné au comte de Brissac, mareschal de France, de lieutenant général du roy en la ville de Paris... Donné à Vincennes, le 31 mai 1562 ».

nouveau gouverneur fut de prêter la main à un arrêt du parlement[1] ordonnant que tous ses membres et les officiers qui dépendaient de lui jureraient la profession de foi de la Sorbonne. Cette cérémonie se fit le 9 juin pour les présidents, les conseillers et les gens du Roi, le lendemain ce fut le tour des avocats et le 12 celui des huissiers, des clercs des greffes et des procureurs ; tous ceux qui refusèrent furent exclus du parlement[2]. Puis la mesure fut étendue à l'université, et enfin le 23 juillet le prévôt des marchands, les échevins et les autres officiers de la ville firent également leur profession de foi. Le maréchal leur en avait donné l'exemple, et, pour mieux affirmer sa croyance, il assista le 14 juin à une procession solennelle, en expiation des sacrilèges commis à Saint-Médard au mois de décembre précédent. Le clergé des paroisses de Paris et les religieux de Sainte-Geneviève se rendirent solennellement à cette église, accompagnés du parlement en robes rouges, des avocats et des procureurs, et suivis des cardinaux de Bourbon, d'Armagnac, de Lorraine et de Guise et de dix évêques en rochet et en camail ; le gouverneur suivait à cheval « à cause de ses gouttes[3] ».

En même temps ordre était donné à tous les huguenots de sortir de Paris. Déjà une ordonnance du roi de Navarre le leur avait commandé (26 mai[4]), soit

[1] Du 6 juin. — Voir Félibien, t. II, p. 1082.

[2] On déclara que les absents ne reprendaient leurs fonctions qu'après avoir fait leur profession de foi.

[3] Félibien, t. IV, p. 805.

[4] Voir Félibien, t. III, p. 666, et les *Mémoires de Condé*, édition de 1743, p. 462.

qu'elle n'eût pas été bien exécutée ou que quelques-uns eussent obtenu la permission de rester ou de rentrer, dès le 9 juin un arrêté du maréchal [1] prescrivit la visite de toutes les maisons des huguenots pour y saisir les armes, qui seraient vendues par les soins des commissaires du Châtelet ; puis le 18 un nouvel arrêté [2] leur ordonna à tous, sous peine de la hart, de quitter la ville dans les vingt-quatre heures, avec défense d'y rentrer ; ceux qui étaient seulement soupçonnés de la nouvelle religion devaient aller en personne faire confession de leur foi devant l'évêque ou ses vicaires généraux, et leur en laisser déclaration écrite et signée de leur main. Enfin le 27, tous ceux qui étaient dénoncés aux dizainiers, même ceux qui n'étaient que suspects et qui avaient donné leur profession de foi, eurent ordre de quitter la ville et la banlieue. Ils avaient le droit de laisser dans leurs maisons une ou deux personnes *non suspectes,* qui devaient sous peine d'amende se présenter aux capitaines de leurs dizaines, et à qui défense était faite de loger qui que ce fût.

Pour obvier « aux secrettes desrobées, venues et tenues de plusieurs illicites assemblées [3] », il était enjoint au lieutenant civil de la prévôté de « faire murer les huys de derrière des maisons de ceulx qui ont esté notez et ausquelz a esté faict commandement

[1] Voir dans les *Mémoires de Condé*, t. III, p. 471, « Règlement fait par M. le maréchal de Brissac, lieutenant pour le roy, etc., pour la tranquillité et sécurité de cette ville ».

[2] *Mémoires de Condé,* t. III, p. 504 ; Félibien, t. III, p. 670.

[3] Arrêté du 9 juin.

de vuider ». Les hôteliers devaient apporter chaque jour dans chaque dizaine les noms et surnoms de tous ceux qui venaient loger chez eux, avec l'indication des armes qu'ils avaient. A chaque porte de la ville le prévôt des marchands devait mettre « gens notables, ausquelz les entrants estoient tenuz de dire leurs noms, surnoms et qualités et où ils alloient loger ».

On avait pris aussi des mesures de défense. Depuis le mois d'avril il y avait à Paris une garnison de quinze cents hommes ; l'armée royale s'éloignant pour marcher contre les huguenots, on réorganisa la milice [1], on fit le rôle de tous ceux qui étaient propres à porter les armes et l'on procéda à l'élection des capitaines. Les membres du parlement et des autres cours souveraines faisaient eux-mêmes partie de cette milice, montant la garde et faisant le guet comme les autres bourgeois. Le 18 juillet M. de Brissac leur demanda même d'aller chacun à tour de rôle à la garde des portes, avec un « des gens des comptes », un des généraux des aides et un des officiers du Châtelet, pour y commander et ordonner, parce que les chefs des dizaines ne connaissaient pas aussi bien qu'eux les personnes, et que leur présence contiendrait beaucoup de jeunes gens qui étaient de garde [2].

Les bourgeois de la milice devaient se rendre à la maison du capitaine de leur dizaine au premier ordre, sous peine d'amende, toutefois ils pouvaient se faire remplacer. Dans ce cas ils répondaient de leur rem-

[1] Au mois de mai. Voir les *Mémoires de Condé*, t. III, p. 422.
[2] *Mémoires de Condé*, t. III, p. 549.

plaçant, ils devaient le présenter eux-mêmes, et celui-ci devait faire sa profession de foi. Défense était faite de se louer dans plusieurs dizaines ; défense également de louer ou de prêter ses armes, on devait être prêt à les montrer à la première réquisition[1].

Grâce à cette milice, on ne voyait à Paris que gens en armes[2] ; car, quoique les officiers seuls eussent le droit d'en porter, les autres ne s'en faisaient pas faute ; on n'entendait parler que de vols et de pillages ; les visites dans les maisons des huguenots avaient été accompagnées de désordres, et les nouvelles des excès commis par eux dans les villes dont ils s'étaient emparés redoublaient l'irritation populaire. Leurs pillages et leurs profanations à Meaux y mirent le comble. Le parlement ayant ordonné de courir sus à tous ceux qui seraient trouvés pillant et saccageant les églises, « il s'en suivit un tel abus que depuis le mardi où fut rendu cet arrest, jusqu'au jeudi dans l'après-dînée il fust tué, saccagé et jeté dans la rivière plus de soixante que hommes que femmes ». Il fallut se hâter de publier un nouvel arrêt (2 juillet), défendant de tuer personne ; on devait livrer à la justice tous ceux que l'on prendrait, à moins qu'ils ne fussent trouvés en flagrant délit[3]. Pour arrêter les émeutes et séditions populaires qui arrivaient chaque jour, le lieutenant civil et plusieurs autres officiers du

[1] Arrêté du 9 juin.

[2] Voir dans les *Archives curieuses*, t. VI, p. 104, les lettres du nonce Prosper de Sainte-Croix.

[3] Voir Félibien, t. IV, p. 806, et les *Mémoires de Condé*, t. III, p. 513.

Châtelet eurent ordre de parcourir les rues et quartiers, et défense de faire aucune expédition pour les parties en matière civile pendant tout un mois.

L'ambassadeur même d'Angleterre, sir Nicolas Throckmorton, connu pour être favorable aux protestants, n'était pas à l'abri de ces violences. « Les outrages journaliers, les injures et les menaces qui sont adressées à moi et aux miens par le peuple furieux et insolent de cette ville, écrivait-il à sa souveraine [1], m'assurent de ma destruction, au point que je ne rougis pas de déclarer à Votre Majesté que je suis effrayé et étonné... Je ne puis justement accuser le Roi, ni la Reine-mère, ni tous les conseillers de ne prendre aucun soin de ma sûreté, car j'ai vu des ordres exprès donnés par eux aussi bien au maréchal de Brissac (et par lui à d'autres) pour ma sûreté et bon traitement, qu'aussi à d'autres ayant autorité dans cette ville, mais le tout en vain. » Et dans une autre lettre, du 5 août, il écrivait que M. de Brissac avait été obligé de le faire changer de logement, craignant que le peuple du quartier où il habitait ne se portât à quelque excès contre lui [2].

Ce qui augmentait le désordre, c'était la présence à Paris d'un grand nombre de vagabonds et de gens sans aveu ; ils s'y glissaient, quelques précautions que l'on prît [3], avec les gens de la campagne qui

[1] Dépêche du 23 juillet 1562, citée par le duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. I, p. 376.

[2] *Calendar of State Papers*, 1562, p. 212. Cf. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 401.

[3] Voir dans les *Mémoires de Condé*, t. III, p. 680, un arrêt du parlement, du 15 septembre, enjoignant aux commissaires,

venaient y chercher un refuge. Car de toutes parts on y accourait : huguenots et catholiques ne gardant guère de discipline, pillant et ravageant partout où ils passaient, à leur approche on quittait les villages et les petites villes non fortifiées ; les religieux et les religieuses abandonnaient leurs monastères, les paysans se sauvaient avec leurs bestiaux, et tous venaient se mettre à l'abri dans les murs de la capitale. Tous ceux que la guerre avait ruinés y accouraient aussi, comptant y trouver des secours plus abondants. Le nombre des pauvres augmenta d'une façon considérable, tandis que les aumônes diminuaient ; les commissaires chargés de l'assistance publique se sentaient impuissants en face de tant de misères, la ville, accablée de charges, ne pouvait les secourir [1].

Comme il fallait s'y attendre, des maladies contagieuses éclatèrent au milieu de cette masse de réfugiés. Le 24 juin le parlement « ordonne que pour les inconvénients de la maladie contagieuse qui a cours, les religieux de l'Hôtel-Dieu porteront robes de couleur perse, ou au moins une chape de serge en écharpe de la même couleur, et qu'ils ne sortiront point sans nécessité [2] ». Un peu plus tard, « le lieutenant civil de la prévosté remonstre au parlement que son logis est environné du danger de la peste de tous

sergents à verge, capitaines et lieutenants, de constituer prisonniers « tous vagabonds, ruffiens et toute autre manière de gens qui n'ont moyen de vivre en ceste ville ».

[1] Félibien, t. IV, p. 800. — Cf. Bibliothèque nationale, registres du parlement, vol. 83, f° 486.

[2] Félibien, t. IV, p. 806.

costés, et demande à aller aux champs ; » la femme du geôlier du Châtelet est frappée de la peste ; on demande à transférer la justice à Saint-Magloire, comme trois ans auparavant [1].

En toutes ces affaires l'autorité de M. de Brissac ne trouvait guère à s'exercer. L'administration de la capitale regardait le parlement et le prévôt des marchands, le maréchal ne faisait que prêter les mains à l'exécution de leurs décisions. Cependant il était aussi leur intermédiaire avec la Reine ; c'était lui qui leur transmettait les nouvelles officielles de tout ce qui se passait [2].

Un moment on avait pu espérer que la guerre serait prévenue : le prince de Condé avait consenti à déposer les armes et à s'éloigner de France jusqu'à la majorité du Roi, en même temps que le duc de Guise ; la paix fut même annoncée à Paris ; mais bientôt on apprit que tout était rompu, et un ordre du maréchal enjoignit à tous les gendarmes de rejoindre le camp dans les vingt-quatre heures, sous peine de la hart. L'armée royale eut presque partout l'avantage. Blois et Poitiers ne firent aucune résistance ; Bourges fut forcée de capituler et au mois d'octobre l'on marcha sur Rouen.

Mais pendant ce temps M. de Brissac apprenait que les huguenots s'étaient emparés de Coutances ; son fils naturel, Arthur de Cossé, qui avait pris possession

[1] Bibliothèque nationale, registres du parlement, vol. 83, f° 486.

[2] Voir les *Lettres de Catherine de Médicis*.

de son évêché peu auparavant[1], était tombé entre leurs mains et avait été accablé d'outrages ; ils l'avaient promené sur un âne, par dérision, et il avait eu grand'peine à se sauver déguisé en meunier.

Plus près de lui, aux portes de Paris, les protestants s'étaient soulevés à Meaux, avaient pillé les églises et les monastères et chassé les catholiques. Ils s'emparèrent des armes qu'un marchand de Paris faisait venir par la Marne, se fortifièrent et, barrant la rivière et faisant des courses dans les environs, ils gênèrent les approvisionnements de la capitale[2]. Deux gentilshommes, envoyés successivement pour les sommer de se soumettre et de livrer les coupables, échouèrent dans leur mission. M. de Serlan, premier maître d'hôtel de la Reine, ne fut pas plus heureux. Le maréchal, n'ayant ni troupes ni artillerie, ne pouvait les réduire ; tout ce qu'il put faire fut d'arrêter leurs courses et leurs ravages. Le parlement mécontent protestait qu'il n'accorderait plus d'argent pour la guerre, puisqu'on l'employait si mal et qu'on ne savait même pas protéger les environs de Paris[3]. Enfin, vers le 20 septembre, la prise de Bourges permit de détacher le grand écuyer Boissy avec de l'artillerie, et celui-ci, aidé par les milices parisiennes,

[1] La *Gallia Christiana*, t. XI, p. 960, dit qu'il y avait fait son entrée solennelle le 8 février 1562.

[2] Voir les *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 347 et 349. — Cf. Bibliothèque nationale, registres du parlement, vol. 83, f° 468.

[3] Dépêche de Chantonnay, du 21 septembre 1562, *Mémoires de Condé*, t. II, p. 86.

reprit Meaux et ruina la forteresse du Vieux-Marché.

Quelques semaines plus tard, Paris vit paraître sous ses murs l'armée protestante. Condé, renforcé par deux mille six cents reîtres et trois mille lansquenets, levés en Allemagne par d'Andelot, rejoint en outre par La Rochefoucault et Duras, qui lui amenèrent les restes des bandes protestantes du Midi, voulut tenter un coup d'audace : pillant sur sa route Pithiviers et Étampes, il vint camper à Gentilly, à Arcueil et à Montrouge. Mais il ne pouvait songer à faire le siège de la ville ; tout se borna à quelques attaques sur les faubourgs, et bientôt l'armée royale, accourant de Rouen à marches forcées, le contraignit de s'éloigner. Mais, si le danger n'avait pas été grand, il n'en fut pas de même des dévastations : les huguenots pillèrent tout et leurs lansquenets mirent le feu au village de Montrouge, pour se venger, disaient-ils, de la défection de M. de Genlis qui y avait été campé. A leur tour les troupes royales achevèrent de tout ruiner : trouvant peu de choses à prendre, les soldats enlevèrent et vendirent « huis, fenestres, contrefenestres, serrures, vitres et toutes autres choses, encore qu'elles tinssent à fer et à clou ».

Pour mettre le comble à la désolation de la malheureuse ville, une explosion eut lieu à la poudrerie de l'Arsenal, le 28 janvier 1563[1]. Trente-deux personnes furent tuées, environ autant blessées,

[1] Félibien, t. II, p. 1086. Voir dans les *Archives curieuses*, t. V, p. 427, un extrait des registres de l'Hôtel de Ville de Paris.

et toutes les maisons du quartier ruinées ou endommagées. Aussitôt la voix publique accusa les huguenots. Le maréchal, accouru sur les lieux, eut grand' peine à protéger le logis de l'ambassadeur d'Angleterre, à qui l'on voulait « faire un scandale », et, en s'en retournant, il dut arracher à la foule, un homme que l'on voulait massacrer; c'était, disait-on, un des morte-payes de la Bastille et il venait d'avouer qu'il avait eu part au complot et aidé à faire la traînée de poudre Il le tira de leurs mains et le remit en celles de la justice.

Ce fut le dernier acte de son gouvernement de Paris, bientôt il fut envoyé en Normandie, où il devait marquer la dernière année de sa vie par de nouveaux et plus importants services.

CHAPITRE XVIII

M. de Brissac gouverneur de Normandie. — Siège du Havre. — Mort de M. de Brissac.

La Normandie donnait alors au gouvernement beaucoup d'inquiétudes. Au mois d'avril précédent, les soulèvements y avaient été très graves, les huguenots s'étaient emparés de la plupart des villes, Rouen était devenue une de leurs places d'armes, et il n'avait pas fallu moins d'un mois d'efforts à l'armée royale pour la reprendre (26 octobre). Ce succès avait, il est vrai, tout fait rentrer dans l'ordre, mais il restait encore bien des éléments de trouble et le lendemain même de la bataille de Dreux (20 décembre 1562), on apprenait que Dieppe venait de se soulever de nouveau et de chasser son gouverneur.

Ce qui augmentait le danger, c'était la présence des Anglais au Havre, qui leur avait été livré par Condé ; n'allaient-ils pas accourir à Dieppe et prendre pied solidement en France ? le rhingrave Jean-Philippe de Salm, qui les observait avec six ou sept mille hommes, ne pouvait guère les en empêcher.

D'un autre côté, le maréchal de Vieilleville, que la

Reine avait envoyé à Rouen[1], était en lutte ouverte avec les catholiques de cette ville. Ceux-ci, qui avaient vu leurs églises dévastées, les vases et les ornements sacrés pillés, les reliques des saints jetées au vent et les tombeaux profanés, qui d'ailleurs avaient eu à souffrir beaucoup de violences, étaient fort animés contre les huguenots ; ils réclamaient à grands cris vengeance ou plutôt justice. Une déclaration d'abolition, rendue par le chancelier, avait été mal accueillie, et, quand le premier président du parlement, M. de Saint-Anthot, voulut la publier[2], le peuple se souleva et faillit le massacrer. Le gouverneur de la ville, M. de Villebon, et les officiers municipaux partageaient ces passions. La venue de Vieilleville, connu pour peu opposé aux nouvelles doctrines[3], et qui était envoyé pour faire triompher la tolérance, les mécontenta vivement ; c'était un blâme de leur conduite et une diminution de leur autorité. Cette mésintelligence aurait paralysé les efforts de Vieilleville pour reprendre Dieppe et le Havre, à supposer que la Reine, qui venait pourtant de le

[1] Carloix (*Mémoires de Vieilleville*, l. IX, ch. IV) prétend que son maître fut envoyé pour résister à l'amiral, parce qu'on se défiait de l'expérience de M. de Villebon ; mais à la fin de décembre il n'était guère question de lutter contre Coligny, qui n'avait plus que des débris d'armée. D'après Floquet (*Histoire du Parlement de Normandie*, t. II, p. 482), Vieilleville arriva à Rouen vers Noël.

[2] Le 18 janvier. — Floquet, t. II, p. 480.

[3] Brantôme, *M. de Vieilleville,* dit qu'il avait favorisé la propagation du protestantisme à Metz, et Th. de Bèze, dans son *Histoire ecclésiastique des églises réformées,* parle d'une discussion où il s'était montré favorable aux huguenots.

nommer maréchal, eût eu assez haute opinion de ses talents militaires pour lui confier ces deux entreprises. Il n'y avait pas trois semaines qu'il était à Rouen, qu'elle écrivait à Gonnord, chargé depuis peu du maniement des finances : « Faytes depescher vostre frere yncontinant qui sera à Paris afin qui san nalle à Normandie, car tout si pert si ni va et que ne lui envoyé de l'argent pour les jean de pié fransoys [1]. »

En effet on annonçait que Coligny, après avoir ramené à Orléans les débris de l'armée vaincue à Dreux, allait y laisser l'infanterie, pour revenir en Normandie avec ses reîtres chercher des secours d'Angleterre ; on devait s'attendre à voir les protestants de la province se soulever à son approche ; il fallait lui opposer un général digne de lui.

Mais M. de Brissac hésita d'accepter : sa santé était affaiblie et la goutte ne lui laissait presque plus de repos ; de plus il savait que le trésor était vide, le

[1] Le 11 janvier 1563. *Lettres de Catherine de Médicis,* t. I, p. 470. Voir *ibid.*, p. 471, une autre lettre de la Reine ; et dans les *Mémoires* de Guise, p. 501, une lettre du duc à Gonnord, du 10 janvier. Le Laboureur, dans ses *Additions aux Mémoires de Castelnau,* t. II, p. 250, a publié une lettre de la Reine à Gonnord, datée de Chartres, le 1er janvier 1562, V. S., où elle dit : « Après que vous aurez ouï le s. du Bois d'Ennebourg, vous cognoistrez encores mieux que je ne désire pas sans grande occasion que mon cousin le mareschal de Brissac, vostre frère, se trouve en Normandie le plus tost qu'il sera possible, à quoy je vous prie tenir la main, et croire que luy ne vous ne scauriez faire service plus agréable ne plus à propos que celuy-là. » D'un autre côté, le nonce Prosper de Sainte-Croix écrivait, le 15 janvier, au cardinal Borromée : « Le maréchal de Brissac s'en va en Normandie pour y faire le siège du Havre. » *Archives curieuses,* t. VI, p. 123.

siège d'Orléans allait absorber toutes les ressources, et on le laisserait se débattre sans lui donner les moyens d'agir. La Reine insistait : le dessein de l'amiral devenait de plus en plus certain, et la brouille entre MM. de Vieilleville et de Villebon venait d'amener une véritable émeute [1]. Un avocat du Roi au bailliage, Jean Mustel de Boscroger, suspect de la nouvelle religion, avait été obligé de quitter Rouen. Il y revint secrètement pour quelques affaires, fut reconnu, poursuivi et enfin percé de coups à la Porte du Bac ; son corps demeura un jour entier sans sépulture, exposé à tous les outrages. Instruit de cette circonstance, M. de Vieilleville envoya forcer les habitants du quartier à le faire enterrer ; il ne se gêna pas pour dire que c'était sans doute le gouverneur qui avait ordonné ce meurtre, pour dépouiller la victime, et qu'il méritait d'être privé de sa charge ; et ses gens répétèrent ce propos. Villebon l'apprit et chargea quelques membres du parlement, ses amis, d'aller demander une explication ; ils furent mal reçus. Pourtant les choses parurent se calmer et le dimanche

[1] La Reine écrivait à Gonnord, le 28 janvier : « ... J'ai sceu que mon cousin le mareschal de Brissac vostre frère n'estoit poinct encore party de quoy je suis bien marrye... qu'il *ne perde l'occasion*, avec l'équipage contenu èsdicts estats, *entreprendre Dieppe, s'il veoyt qu'il soit à propoz*... Et de quelque endroit que ce soit je vous prie de faire bailler à vostre dict frère l'argent qu'il luy fault afin qu'il ne perde point de temps à partir, estant sa présence là plus que nécessaire, *mesmement pour ceste nouvelle occasion* survenue de la querelle du mareschal de Vieilleville et du sieur de Villebon, que vous aurez comme je m'assure entendue. » *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 489.

suivant, 24 janvier, s'étant rencontrés au sortir de la grand'messe, Vieilleville emmena Villebon dîner chez lui. Mais à la fin du repas celui-ci réclama catégoriquement une explication, des paroles fort vives furent échangées, on tira l'épée. Vieilleville, plus prompt, ne laissa pas à son adversaire le temps de se mettre en garde, et d'un coup terrible il lui abattit le poignet ; on dut emmener l'infortuné gouverneur, perdant tout son sang et se soutenant à peine. Aussitôt le peuple, qui l'aimait, prend parti pour lui, il court à l'abbaye de Saint-Ouen, où s'était passée la scène ; les neveux de Villebon l'excitent, ils amènent sa compagnie de gendarmes, les milices et une compagnie royale se joignent à eux, et l'abbaye est assiégée. Vieilleville eut grand'peine à repousser l'attaque ; heureusement pour lui, son gendre rassembla quelques gentilshommes, et le rhingrave avec six cornettes de reîtres accourut le délivrer [1].

Les instances de la Reine-mère et l'espoir que son frère, dirigeant les finances, lui épargnerait une partie des difficultés, firent céder M. de Brissac. Toutefois il exigea des assurances répétées qu'on lui fournirait l'argent nécessaire pour payer les troupes, les réorganiser, et pour être en état de tenir la campagne [2] ;

[1] *Mémoires de Vieilleville*, l. IX, ch. xvii. — Cf. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. II, p. 487-507 ; et de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, édition de 1840, t. II, p. 670.

[2] Il écrivait à son frère, de Rouen, le 23 février : « Vous scavez que je ne suis venu que sur l'assurance que j'avois en vous et que vous tiendriez la main au payement des gens de guerre et enverriez promptement les 200,000 livres. » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3219, f° 50, original.)

en sorte que ce ne fut qu'au commencement de février qu'il se mit en route [1].

S'il fallait en croire Carloix, le secrétaire de Vieilleville [2], celui-ci aurait eu complètement rétabli l'ordre ; il aurait écrit au nouveau gouverneur qu'on n'avait pas besoin de lui, qu'il l'accueillerait s'il venait comme simple particulier, mais que quant à commander il n'y devait pas songer, étant bien décidé à ne pas lui laisser le fruit de son labeur. En effet Brissac n'aurait amené qu'une suite de vingt gentilshommes ; grâce à une ruse de Vieilleville, ses pouvoirs n'auraient pas été vérifiés au parlement, il aurait approuvé tout ce qu'avait fait celui-ci, et reconnu que sa présence n'était nullement nécessaire ; au reste il n'aurait exercé aucune autorité et le mois se serait passé en grand repos, en courses de bagues et autres divertissements, jusqu'à ce que la Reine, après la blessure du duc de Guise, l'appelât à commander l'armée qui assiégeait Orléans. Alors, ne voulant pas laisser à Rouen MM. de Vieilleville et de Villebon ensemble, de peur de quelque nouveau tumulte, il serait allé au château, bien accompagné, comme pour visiter l'infortuné gouverneur, et l'en aurait fait sortir tout souffrant qu'il était, avec sa femme et ses domestiques, faisant jeter tous les meubles dans la rue, et ne quittant pas que tout ne fût hors de la ville, quelques plaintes que pussent faire ces pauvres désolés.

[1] Sans attendre ses lettres patentes, qui ne furent signées que le 13 février. Voir les inventaires de titres conservés aux Archives de Maine-et-Loire, E, 2096.

[2] *Mémoires de Vieilleville*, l. IX, ch. XVIII et XIX.

« De quoy adverty monsieur le mareschal de Vieilleville, il en fut fort esbahy et marry quant et quant, pour le doubte qu'il avoit que ceste rigueur offenceast sa repputation et que l'on eust pence que cela procedeast de son advis ou sollicitation, disant qu'il eust esté plus séant que ce deslogement fust provenu de l'ordonnance du Roy que par une si furieuse façon bien esloignée du respect que l'on debvoit porter à une telle personne qualifiée comme elle estoit. Ce qu'il n'oublia de luy remonstrer, mais l'aultre n'en fist que rire. »

L'invraisemblance de ce récit saute aux yeux. Remarquons d'abord que Carloix est seul à parler de l'expulsion de M. de Villebon ; ni Bèze, qui nous a laissé un récit fort détaillé de ce qui se passa alors en Normandie, et qui raconte avec complaisance les infortunes du gouverneur de Rouen, ni Castelnau [1], qui était présent et qui donne toutes les circonstances de l'appel de M. de Brissac à Orléans, n'en disent un mot. Ne serait-ce pas que Vieilleville aurait voulu rejeter sur un autre un acte odieux commis par lui ? à moins que ce ne soit une pure invention. Carloix ne nous dit-il pas lui-même [2] que quand les neveux de Villebon, au sortir de la fameuse dispute, voulurent emporter la main de leur oncle, Vieilleville les en empêcha, « car il maintenoit qu'elle avoit fouillé en sa barbe ; *ce que non, toutefois, mais il proposoit cela pour luy servir exprès de justification devant le Roy et*

[1] *Mémoires* de Castelnau, l. IV, ch. VII et IX.
[2] L. IX, ch. XVII.

tous princes. » N'avoue-t-il pas que son maître avait demandé l'éloignement de Villebon ? Ne se contredit-il pas lui-même, affirmant que Vieilleville revint triomphant à la Cour, et faisant entendre qu'il fut inquiété et qu'il dut, pour se tirer d'affaire, répondre qu'on ne pouvait plus légalement le poursuivre, que le délai était passé, parce que Villebon avait survécu à sa blessure [1] ?

D'ailleurs les dépêches de l'ambassadeur espagnol sont bien loin de le montrer aussi triomphant. « Ceux de Rouen, écrit Chantonnay le 3 février [2], sont tellement indignés pour le débat d'entre le maréchal et M. de Villebon... que le maréchal n'a trouvé moyen de sortir de Rouen, il est à hasard que le peuple ne l'assomme ; » et le 12, « le sieur de Vieilleville est parti de Rouen, car le rhingrave l'alla trouver et l'emmena habillé comme l'un de ses reîtres, autrement il n'y eût eu moyen de contenir le peuple ». Les lettres de M. de Brissac confirment la date de ce départ [3], et

[1] L. IX, ch. XXI.

[2] *Mémoires de Condé*, t. II, p. 130.

[3] Il écrivait à son frère, de Rouen, le 7 février : « Estant arrivé hier en ce lieu, où les habitans de la ville me feirent le meilleur recueil qu'il est possible... je trouve monsieur le mareschal de Vieilleville. » Et le 13 : Le roi a dépêché un de ses valets de chambre afin que M. de Vieilleville et le comte rhingrave « costoyassent avec onze enseignes de lansquenets, six de françoys et trois cornettes de reitres, monsieur l'admiral et son armée le long de la rivière de Seyne et jusques à la ville de Paris, pour se mettre dans les faux bourgs d'icelle pour les deffendre advenant qu'il en fust besoing, et *estant ledict sieur mareschal desja party pour aller à la court quand ceste depesche m'est arrivée j'en ay envoyé le porteur par devers luy pour le faire*

nous apprennent que celui-ci fut obligé de le rappeler pour le charger de « côtoyer l'amiral le long de la Seine », en cas que Coligny voulût suivre le cours de cette rivière. Ce ne fut donc pas lui qui empêcha M. de Brissac de faire enregistrer son pouvoir au parlement, à supposer que cet enregistrement n'ait pas eu lieu ; pas plus qu'il ne l'empêcha de commander. Loin d'avoir retenu toute l'autorité, c'est lui-même qui fut réduit à un rôle effacé, au point que son nom n'est même pas prononcé dans les différents récits des événements d'alors, car il y en eut d'autres et de plus importants que des festins et des courses de bagues.

revenir, tellement qu'il arriva hier de retour pour cest effect... » (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3219, f^os^ 114 et 39, originaux.) — Voici, au reste, une lettre de Vieilleville à M. de Gonnord (de Rouen, ce xm^e^ de février 1562, V. S.) qui confirme le fait de son départ : « Monsieur mon compaignon, m'estant acheminé pour aller à la court et ayant desia passe Mantes, le roy et la royne me depescherent ung courrier pour me faire retourner encores ici pour communicquer avec mons^r^ le m^al^ de Brissac vre frere et prandre un regiment dalemans, cinq ou six compaignies françoises et deux cornettes de reithres affin d'empescher, mons^r^ le ringraff et moy, le passaige de ceulx d'Orléans sur ceste rivière, ou s'ils la costoient d'un coste nous les accompaignions de l'aultre et jusques à Paris s'il en est besoing. Et partz ce matin pour m'en aller à Caudebec pour cest effect. Ceulx qui estoient devant Honnefleur se sont levez et s'en vont droict à Estrean qui est sur le chemyn de Caen. Monsieur le m^al^ de Brissac faict ce qu'il peult pour y pourveoir, mais il est malaisé estant là où ilz sont. Au demourant, mons^r^ mon compaignon, vous pouvez bien scavoir la despence que je fais par deça de laquelle je croy dont je ne seray de longtemps à bout qui me faict vous prier de me secourir de qlq. chose sur mes estats... » *(Ibid.*, vol. 3216, f° 50, original.)

L'un des premiers soins de M. de Brissac avait été de chercher à reprendre Dieppe. Outre l'importance de cette ville, et la crainte de la voir tomber, comme le Havre, aux mains des Anglais, il importait de mettre au plus vite un terme aux ravages que commettait Montgommery [1]. Celui-ci en effet, devenu l'un des chefs les plus actifs des huguenots, peut-être par crainte d'être inquiété pour le meurtre involontaire de Henri II, y était accouru avec deux compagnies anglaises, avait levé trois enseignes d'infanterie et une cornette de cavalerie légère, et faisait des courses dans tous les environs. Le jour même de l'arrivée à Rouen de M. de Brissac, 6 février [2], il se présenta avec quatre canons sous les murs d'Eu ; mais, quoiqu'il eût fait brèche, il ne put triompher de la résistance de la petite garnison et des habitants, et la pluie, jointe à la crainte de se voir couper la retraite par le rhingrave, le força de se retirer précipitamment ; il abandonna même un de ses canons. Mais M. de Brissac ne fut pas plus heureux. Sachant les Dieppois inquiets d'une révolte qui les exposait aux horreurs d'un siège et qui ruinait leur commerce, mécontents contre Montgommery qui les accablait d'impôts, dont il s'appropriait une bonne partie, et surtout indignés de la présence des Anglais, il avait cru pouvoir rentrer dans la ville par des intelligences. Malheureusement son dessein fut connu, au point

[1] De Bèze, *Histoire ecclésiastique*, t. II, p. 420-425.

[2] Voir une lettre de M. de Brissac à Gonnord, le 10 février. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3219, f° 35, original.)

que les huguenots savaient même le jour, l'heure et l'endroit de l'attaque ; aussi s'étaient-ils préparés à le recevoir et l'accueillirent-ils à coups de canon.

Il ne pouvait entreprendre un siège en règle, ni même laisser devant la ville un camp d'observation, car il n'avait pas assez de troupes, et elles étaient dans une trop grande misère pour faire grand service. Malgré la bonne volonté de Gonnord, ni les hommes, ni l'argent, ni l'artillerie et les munitions promises n'étaient venus. Il écrivait vainement lettres sur lettres[1], vainement il montrait la Normandie ravagée, les vivres si rares qu'on n'était pas assuré d'en avoir même pour huit ou dix jours, les soldats commettant mille désordres, les reîtres et les lansquenets du rhingrave menaçant de se retirer si on ne les payait. Vainement il représentait la nécessité d'arrêter les progrès de l'amiral.

Celui-ci était parti des bords de la Loire le 1er février avec ses reîtres, s'était porté sur Évreux, qui lui ferma ses portes, et de là sur Pont-Audemer, dont il s'empara. Il séjourna quelque temps près de l'embouchure de la Seine, auprès de Honfleur, où il reçut des Anglais de quoi payer ses troupes ; puis, après les avoir remontées, il marcha sur Caen, dont les habitants se soulevèrent en sa faveur; M. de Renouard et le duc d'Elbeuf, avec leur garnison, se renfermèrent dans le château, où il les assiégea.

Pendant ce temps, M. de Brissac se désespérait de

[1] Voir à la Bibliothèque nationale. mss. fr., vol. 3219. fos 35, 39, 45, 47, 50, etc.

n'avoir pas même « deux cents chevaux pour le reconnaître », et d'être réduit à rester enfermé à Rouen « comme un bourgeois[1] ». Après avoir réuni en conseil les principaux officiers, et leur avoir exposé la situation, il leur demanda leur avis. Tous reconnurent avec lui que tirer le rhingrave de devant le Havre, ce serait livrer aux Anglais le pays de Caux, et inutilement, car on n'aurait encore que des forces inférieures à celles de l'amiral ; ils répondirent donc qu'il fallait envoyer quelqu'un à la Reine pour représenter l'état exact des affaires, l'insuffisance des troupes, leur détresse, l'effet produit par la marche de Coligny. Le maréchal ajouta qu'on devait s'attendre à voir les Anglais envoyer en France de nouvelles troupes, et, joints à l'amiral, s'emparer d'une grande partie de la Normandie, dont il serait ensuite difficile de les déloger. A son avis, il fallait des mesures promptes, mieux valait laisser le siège d'Orléans ; une fois l'amiral écrasé et les Anglais chassés, on aurait facilement raison des huguenots[2].

Castelnau, qui nous a transmis dans ses Mémoires tous les détails de cette affaire[3], fut chargé de porter ce message et d'en appuyer les conclusions. Il n'eut

[1] Voir les *Mémoires* de Castelnau, l. IV, ch. VIII.

[2] Dès le 10 le maréchal écrivait à son frère : « Si ainsi est qu'ilz facent l'entreprise de Caen et qu'ilz l'attachent il nous semble que pour le debvoir de la guerre monsieur de Guyse doit avec toutes les forces qu'il a s'acheminer en ce pays pour favoriser les affaires et y faire ce qu'il congnoistra estre nécessaire. »

[3] L. IV, ch. IX.

pas beaucoup à insister, la Reine était tout à fait favorable à ce plan, que Gonnord soutenait d'ailleurs avec chaleur ; mais on ne pouvait rien faire sans le duc de Guise. Celui-ci, lorsque Castelnau arriva à son camp, venait de s'emparer des faubourgs du Portereau et des Tournelles, et pressait vivement Orléans. Après avoir réuni le conseil et entendu l'exposé du message, il répondit qu'en effet les raisons de M. de Brissac étaient très fortes, mais qu'il était impossible de laisser Orléans, « ville étonnée et déjà à demi-prise » ; qu'il faudrait quelques jours pour se préparer à une campagne en Normandie, pour rassembler les vivres, l'argent, les charrois nécessaires, que l'amiral aurait le temps de réunir une cavalerie bien plus nombreuse que celle que l'on pourrait avoir, avec laquelle il harcèlerait l'armée et lui couperait les vivres, ou l'attaquerait avec avantage dans les plaines de la Beauce, ou bien se dérobant reviendrait rapidement sur Paris ou sur Blois. Il lui paraissait donc plus prudent d'achever l'entreprise commencée et dont on espérait une prompte et heureuse fin. Seulement la Reine devait convoquer immédiatement la gendarmerie et l'arrière-ban, et tout préparer pour marcher en Normandie aussitôt après la prise d'Orléans.

Il faut reconnaître qu'il avait raison. Mais Castelnau venait à peine d'arriver à Rouen, apportant cette réponse, qui désespérait le maréchal, que celui-ci reçut un courrier de la Reine : le duc de Guise venait d'être blessé par un assassin, il fallait se tenir prêt à

venir le remplacer[1], si, comme il était à craindre, la blessure était mortelle. On sait que Guise ne tarda pas à succomber. Laissant à Rouen le maréchal de Vieilleville et emmenant avec lui le capitaine La Barre, neveu de Villebon, et ses arquebusiers, de peur de nouveaux troubles[2], M. de Brissac partit pour Orléans prendre le commandement de l'armée.

Il sembla n'être venu que pour voir négocier et conclure la paix. Catherine de Médicis la désirait depuis longtemps, ou plutôt elle n'avait jamais songé qu'à terminer au plus vite cette guerre qu'elle n'avait pu éviter ; délivrée de l'ascendant du duc de Guise, maîtresse de la situation, puisque le connétable et le prince de Condé étaient tous les deux prisonniers, elle se remit à négocier. Une trêve fut signée avec d'Andelot, qui défendait Orléans, et des conférences s'ouvrirent à l'Ile-aux-Bœufs, près de cette ville. Elles marchèrent vite, car des deux parts on était disposé à se faire des concessions : les huguenots, sentant leur faiblesse, renonçaient à réclamer la liberté entière

[1] Dès le 19 février, la Reine écrivait à Gonnord : « S'il anpiret (le duc de Guise), set que Dieu ne veuille, ou qui ne peut si tost comender, je me délibere envoyer quérir vostre frere et leser le marechal de Vielleville en Normendie. » Et le 23 février, à la duchesse de Savoie : « Et navons homme pour comender en tele armaye que le marechal de Brissac, que jé envoyé querir encore qui soyt impotant. » *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 513 et 517. — Cf. deux lettres du nonce Prosper de Sainte-Croix au cardinal Borromée, du 25 et du 27 février, dans les *Archives curieuses*, t. VI ; et une dépêche de Chantonnay, du 3 mars, dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 138.

[2] *Mémoires de Vieilleville*, t. IX, ch. xx.

de leur culte ; et du côté des catholiques on comprenait la nécessité de les tolérer, depuis que la mort du duc de Guise avait fait perdre l'espoir de les détruire. La paix fut donc conclue le 7 mars, et, quelques jours après, l'édit d'Amboise autorisa l'exercice de la nouvelle religion dans une ville par bailliage, ainsi que sur les terres des seigneurs hauts justiciers.

Je ne crois pas que M. de Brissac ait pris aucune part à ce traité [1]. Il faillit même en être victime. Non seulement, dès la signature de la trêve, le connétable, mis en liberté, était venu prendre le commandement de l'armée, « comme il estoit bien raisonnable, » mais, la guerre cessant, le duc de Bouillon devait rentrer dans son gouvernement de Normandie, dont on l'avait éloigné à cause de sa sympathie pour les huguenots ; du moins fut-il question qu'il l'échangerait avec celui du duc de Montpensier, gouverneur de l'Anjou, du Maine et de la Touraine. M. de Brissac parlait déjà de se retirer dans ses terres [2], mais la Reine vint le voir et l'assura de le rendre content.

Elle avait encore besoin de lui en Normandie, car il fallait pacifier cette province et reprendre le Havre

[1] Il est pourtant nommé dans le préambule de l'édit (de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, t. II, p. 173) ; de plus, Chantonnay écrit le 8 mars : « Le connestable s'en vint avec la reine dîner au logis du mareschal de Brissac, où ils furent toute l'après dînée, on ne sait ce qu'ils ont conclu. » *Mémoires de Condé*, t. II, p. 138.

[2] Lettre de Brissac à son frère, du camp près d'Orléans, le 18e jour de mars 1563, publiée dans les *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 310 ; l'original est à la Bibliothèque nationale, cinq cents Colbert, vol. 24, f° 56.

aux Anglais. L'édit d'Amboise avait en effet été très mal accueilli à Rouen [1], où, comme je l'ai déjà dit, la population était hostile aux protestants. Le chapitre avait déclaré qu'il se réservait le droit de poursuivre ceux qui avaient dévasté ses domaines et pillé les églises ; l'hôtel de ville voulait que la ville et le bailliage fussent exempts de prêches ; le parlement préparait des remontrances. Le maréchal, arrivé à Rouen le 15 avril, le pressa d'y renoncer et d'enregistrer l'édit. Il l'enregistra en effet, mais à huis clos et en le modifiant ; il refusa de recevoir à l'exercice de leurs charges les magistrats éloignés pour cause d'hérésie, et de laisser rentrer les bannis, dont le retour, disait-il, serait une cause de troubles et de meurtres. Ces bannis, à vrai dire, n'avaient pas une attitude bien rassurante : ils étaient en armes aux portes de la ville, et, irrités de ces difficultés, commettaient des violences et des pillages. Mais les ordres de la Cour étaient formels ; l'édit devait être enregistré sans modifications et publié ; en cas de refus, le maréchal ferait entrer à Rouen le *régiment* de Richelieu et, si cela ne suffisait pas, les lansquenets du rhingrave. Le parlement céda ; pour prévenir toute émeute, le jour de la publication, la milice bourgeoise fut convoquée et distribuée sur les places principales. Cependant le maréchal ne laissa pas rentrer tous les bannis : soit qu'il voulût donner quelque satisfaction aux catholiques, soit qu'il craignît des désordres, il déclara

[1] Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. II, p. 325 et suivantes.

qu'il n'admettrait que « les habitants, manants et chefs de maison », qui devraient donner leurs noms et l'indication de leur demeure et déposer leurs armes.

Les protestants en effet se montraient plus empressés à exiger l'exécution des clauses de l'édit qui leur étaient favorables qu'à l'observer eux-mêmes. A Dieppe, plusieurs des soldats et des habitants, « ayant opinion qu'on leur ôterait les temples (les églises dont ils s'étaient emparés) y firent un merveilleux dégât ». « A Saint-Lô, Coustances et aultres lieux de là autour, on y presche et continue la mesme vie et façon dont l'on usoit auparavant le traité de paix... Dans la ville de Caen, ceulx de la nouvelle religion y ont tenu depuis peu de jours leur synode, et aulcuns des ministres ont presché que, si les Anglois venoient en Normandie, ce seroit très mal faict d'aller contre eulx et de les empescher. Je vois, disait en terminant le maréchal [1], tant de choses par deça, principalement vers la Basse-Normandie, prendre maulvais chemin et tout au contraire du traité de paix, que je ne pense aultre moyen d'y pourvoir que avec grandes et bonnes forces en ce pays. »

Mais le soin de la pacification n'absorbait pas l'attention du maréchal, et ne lui faisait pas perdre de vue la nécessité d'arracher au plus vite le Havre aux Anglais [2]. C'était ce que voulait la Reine, et c'était en

[1] Lettre du 27 mai, à la Reine, citée par M. de la Ferrière, *la Normandie à l'étranger*, Paris, 1873, in-8°, p. 150.

[2] La Reine, en le renvoyant en Normandie, lui écrivait (10 avril 1563) : « Mon cousin, j'ay entendu que vous estes encores à Paris, je vous prie vous en aller à Roan et, incontinant

partie pour cela qu'elle s'était tant hâtée de traiter avec les protestants [2]. Elle jugeait avec raison qu'il ne fallait pas laisser aux anciens ennemis de la France le temps de se fortifier et de faire un nouveau Calais à l'embouchure de la Seine, si près de Paris et dans une province où ils avaient tant de coreligionnaires. Dès le lendemain même du jour où ils y étaient entrés, elle avait essayé de les en chasser et avait cherché à ramener au devoir le gouverneur, M. de Beauvoir, mais vainement; un complot de l'ancien commandant de Tancarville, M. du Mesnil, n'avait pas mieux réussi et, la guerre civile absorbant toutes les ressources, force avait été de se contenter d'observer la ville et d'empêcher les Anglais de s'étendre. Nous avons vu qu'on avait chargé de cette mission un officier allemand au service de la France, le rhingrave de Salm, avec six mille lansquenets et huit cents reîtres.

La signature de la paix allait permettre de faire davantage. Le comte de Warwick, qui commandait au Havre, prévit immédiatement l'attaque et en aver-

y estre arrivé, veu que le reste du pays n'a plus à faire de garnison, de rassembler tout pour faire approcher du Hâvre, affin qu'ilz n'ayent plus de commodité de rien de ce qu'ilz ont accoustumé d'avoir du pays par terre et donner ordre au pays que l'on ne leur apporte rien de nostre costé, affin que l'incommodité qu'ilz auront soit cause que la royne d'Angleterre parlera plus doux qu'elle ne faict. » *Lettres de Catherine de Médicis*, t. II, p. 10.

[2] Voir dans la *Revue des Questions historiques*, janvier 1883, *la Paix de Troyes avec l'Angleterre en* 1564, par M. de la Ferrière. — Cf. *la Normandie à l'étranger*, par le même, p. 162 et suivantes.

tit son gouvernement. Le 23 avril il écrivait que le rhingrave, qui usait avec eux de toute courtoisie, dans une entrevue avec sir Hugh Poulet, avait protesté de son dévouement à la Reine et de sa bonne volonté de la servir, sauf contre la France, déclarant qu'il ne voulait faire aucune pratique de trahison et avertissant même qu'il s'en préparait une. « Elle sera pratiquée par ceux qui sont de l'autre côté de l'eau, non très éloignés d'ici, sous les ordres de M. de Brissac, qui en est l'instigateur et s'aide de ceux de la ville (on voit que le maréchal restait fidèle à ses anciennes habitudes de suppléer à la force par la ruse). Il n'en a voulu dire les noms, affirmant que *Brissac est notre grand ennemi* et l'a, avec la Reine-mère, réprimandé pour avoir fait trêve avec nous et nous laisser nous fortifier et n'être assez près pour empêcher que rien n'entre. Toute l'armée royale est destinée à venir de ce côté, on n'attend que la réponse de la Reine (Élisabeth) aux conditions de la paix[1]. »

Catherine en effet avait écrit au nom de son fils à la reine d'Angleterre pour la prier de lui rendre le Havre, qu'elle avait déclaré n'occuper que pour le lui conserver jusqu'à la conclusion d'une bonne paix. Comme il fallait s'y attendre, cette demande ne fut pas accueillie ; Élisabeth répondit qu'elle le garderait comme gage de la restitution de Calais. Toutefois, au lieu d'attaquer immédiatement, la Reine-mère laissa les huguenots tenter une démarche. Elle tenait à avoir leur concours, moins pour augmenter ses forces

[1] *La Normandie à l'étranger*, p. 129.

que pour être sûre qu'ils ne remueraient pas et pour les brouiller avec les Anglais. Briquemault, l'un des signataires du traité d'Hampton-Court, alla donc rappeler à la reine d'Angleterre sa parole, et lui représenter le tort qu'elle faisait à leur cause en refusant de rendre le Havre ; il n'obtint rien. Le jeune d'Alluye, envoyé après lui, ne fut pas plus heureux et reçut pour réponse qu'en occupant le Havre, on n'avait songé qu'à venger l'honneur anglais et à compenser la perte de Calais. Comme l'avait espéré la Reine, cette réponse réveilla le sentiment national : de Paris à Bayonne tout cria : Vive France, et, faisant taire les passions religieuses, les chefs huguenots promirent leur concours ; Coligny seul et quelques ministres mirent les intérêts de leur secte au-dessus de ceux de la patrie [1].

Au reste la conduite des Anglais au Havre montrait assez leurs intentions. Loin de tenir leur promesse de conserver dans leurs biens les sujets du Roi, ils avaient dépouillé les habitants, confisqué les marchandises et envoyé les vaisseaux en Angleterre. Après la paix d'Amboise, Warwick chassa tous les catholiques, avec leurs femmes et leurs enfants, puis tous ceux qui étaient venus au Havre depuis quatre mois, enfin tous les Français qui avaient porté les armes.

Heureusement, loin de lui envoyer renforts, vivres,

[1] Cependant Coligny répondit à un agent anglais qui se plaignait de la conduite des protestants, qu'il n'avait jamais entendu céder le Havre aux Anglais et qu'il n'avait pas le droit de rien céder au préjudice du Roi. *La Paix de Troyes*, p. 45 et 46.

argent, tout ce qui était nécessaire pour soutenir un siège, la reine Élisabeth agissait avec la plus grande parcimonie. Il demandait deux mille pionniers, pour compléter les fortifications de la ville, on lui en envoya trois cents ; les travaux n'avançaient pas, l'artillerie était défectueuse ; « il n'y a pas, écrivait un officier[1], un canon mis en place qui en deux heures ne puisse être démonté par l'ennemi ». Les vivres étaient rares, la présence du rhingrave et le défaut de cavalerie empêchaient depuis longtemps de tirer aucun secours du pays, qui d'ailleurs était ravagé. Dès le 22 mai les troupes françaises se rapprochèrent, et, malgré les efforts de la garnison, soutenue pourtant par une escadre, elles investirent étroitement la ville.

Restait à fermer l'entrée du port; de nouveaux renforts étant venus, une batterie fut établie sur le bord de la mer, du côté du village de l'Eure, tandis que le rhingrave en établissait une autre près de Sainte-Adresse. « Nous sommes cernés de tous côtés, écrivait le comité de défense au conseil d'Angleterre, et le vent a été tel depuis quatre jours que nous n'avons rien reçu. » Afin d'être plus à portée de diriger les préparatifs du siège, le maréchal vint s'établir à son château d'Estelan ; il faisait lever des pionniers dans toute la province[2], hâter l'artillerie, reconnaître la

[1] *La Normandie à l'étranger*, p. 133.

[2] Voir à la Bibliothèque nationale, *Pièces originales*, carton 867, n° 47, un « ordre aux eslus de Chaumont et accroissement de Maigny de lever cent pionniers et gens de mestier, garnys de pictz, hoyaulx, pelles et aultres outilz et habillez comme avez accoustumé, nécessaires pour le recouvrement de la ville fran-

place par M. de Caillac, enfin prenait toutes ses mesures avec son activité et sa prudence habituelles. Il jugeait l'entreprise difficile. « M. de Caillac, écrivait-il le 13 juin à la Reine[1], a rapporté qu'ils tiennent l'eau fort haute tout à l'entour, que les fossés, criques et autres endroits où la mer peut entrer, sont remplis, aussi qu'ils continuent tousiours la fortification de leur retranchement, lesquelles choses rendront les approches plus difficiles ; toutefois, si tost que toutes les forces seront arrivées, l'on s'acheminera pour les aller faire, mais ce ne peut estre en ung jour, parce que, estant la place en lieu ras et descouvert, n'y aura moyen de loger les soldats qui couvriront les pionniers sinon dans les tranchées. Cela faict, l'on tentera de forcer la place par une grande batterie, mais elle est, au jugement de tous ceulx qui l'ont veue, si furieuse que le sieur mareschal n'en peult aultre chose promettre, synon qu'il y fera son debvoir. comme aussi il pense que feront tous ceulx qui sont par deça ; joint, qu'il y a dedans beaucoup de gens, qu'ils en peuvent encore avoir de jour à aultre d'Angleterre et que Sa Majesté sçait bien que une place où il y a cinq ou six mille hommes n'est pas aisée à forcer. » Et, toujours éloigné des espérances trop

çoise de Grâce, lesquels seront tenus prests et acheminés à Caudebec dedans le 8 juin prochain. Donné à Rouen, le 28 mai 1563 », etc. « L'habillement desdicts pionniers n'est que d'une jupe de toile avec un bonnet de couleur et y ferez mettre letres de vostre eslection afin qu'ils soient congneus. Signé Girard. » N° 48, ordre aux élus de Gisors et de Pontoise de lever deux cents pionniers.

[1] Voir *la Normandie à l'étranger*, p. 150.

promptes, il avertissait la Reine de prévoir le cas où l'on serait obligé de se contenter de bloquer la ville et de construire des forts tout autour.

Cependant il ne négligeait rien de ce qui pouvait hâter le succès. Il enleva aux assiégés la source de Vitanval, et les réduisit à n'avoir d'eau douce que celle des pluies, recueillie dans des citernes ; il leur fallut faire cuire leurs aliments avec de l'eau de mer. Ce manque d'eau et de viande fraîche durant les chaleurs de l'été (on était alors au mois de juin) amena des maladies ; une épidémie terrible décima la garnison. « La peste enlève cinq cents hommes par semaine, écrivait le comité de défense[1], quelques capitaines ont cinquante-trois malades dans leurs compagnies, d'autres n'ont pas plus de dix ou douze hommes valides. » Ainsi réduits à moins de trois mille hommes et de quatre-vingts pionniers, les Anglais ne pouvaient achever leurs fortifications, ni faire des sorties pour troubler les travaux d'approche. Ils ne recevaient que des renforts insuffisants, à peine de quoi combler leurs vides. Au contraire Catherine de Médicis n'épargnait rien. « Brissac est déjà parti avec trente enseignes de Français et trente-sept de Suisses, écrivait-elle à la duchesse de Savoie[2], il a mené avec lui quarante canons, pouvant tirer vingt mille coups, et quatre mille pionniers ; dans huit jours, Charry lui conduira vingt autres enseignes ; si bien que je pense

[1] Le 5 juin. *La Normandie à l'étranger*, p. 152.
[2] Le 21 juin. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. II, p. 62.

que si la reine Elisabeth ne nous veut rendre le Havre par amour, Dieu nous le fera avoir par force. »

Toute la France en effet se portait à ce siège avec ardeur : à côté des « régiments » catholiques de Charry, de Richelieu, de Sarlabous [1], d'Andelot amena ses compagnies protestantes, et les vieilles bandes de Piémont, disponibles depuis que l'on avait rendu au duc de Savoie ses dernières places, vinrent servir sous leur ancien général. Elles étaient conduites par son fils Timoléon, qui, nommé colonel à quinze ans, justifiait cette faveur par son courage, par son application et par son talent précoce [2].

Le maréchal, comme nous l'avons vu, attaquait la ville de deux côtés, par les marais de l'Eure et vers Sainte-Adresse, visant à détruire les défenses du port et à en fermer l'entrée aux vaisseaux de secours. Le petit nombre des Anglais ne leur permettait pas de s'opposer efficacement à ces attaques. « Nos hommes, écrivait Warwick le 15 juillet [3], ont bien commencé

[1] Peu de temps auparavant, le duc de Guise avait réparti toutes les bandes françaises de deçà les monts sous trois mestres de camp, à l'imitation des Espagnols ; c'est la véritable origine des « régiments ». Le mot, dans ce sens, était tout nouveau et n'avait guère commencé à s'employer que sous Henri II.

[2] Voir Brantôme, *Timoléon de Cossé*. — Il avait déjà servi l'année précédente sous le duc de Nemours, contre les protestants de Lyon, et, depuis le 24 août 1562, joignait à sa charge de colonel le commandement d'une compagnie de cinquante lances. (Voir les lettres patentes de sa nomination aux Archives de Maine-et-Loire, E, 2100.)

[3] *La Normandie à l'étranger*, p. 172.

une tranchée allant de l'Écluse au bord de la mer pour protéger le château et le port, mais il est à douter qu'ils puissent l'achever par manque de bras. Malgré le secours qui nous est venu de six cent quarante hommes, nous n'avons plus que douze cents soldats valides ; hier il y a eu une escarmouche sur le bord de la mer, du côté de la jetée, mais l'ennemi a déployé de telles forces qu'il a fallu se retirer. » Les jours suivants nos troupes réussirent à prendre position entre l'Écluse et le boulevard de Sainte-Adresse ; notre artillerie battait maintenant le château en plein. Les Anglais, malgré de nouveaux renforts, n'étaient pas plus de deux mille, tous leurs vieux soldats avaient succombé, et les canons en fer fondu qu'on leur avait envoyés de la Tour de Londres, étaient incapables de servir.

On pouvait donc espérer le succès ; mais le maréchal n'en eut pas l'honneur. La Reine, pour animer les troupes, était venue s'établir avec son fils à l'abbaye de Fécamp ; le prince de Condé et le connétable la suivirent et celui-ci prit le commandement de l'armée [1]. Le 20 juillet il arriva à l'abbaye de Graville, où logeait M. de Brissac, accompagné des maréchaux de Montmorency et de Bourdillon et de plusieurs chevaliers de l'ordre, et tint un conseil de guerre. Après qu'il se fut fait rendre compte de l'état des travaux, il décida que Brissac garderait la direction de l'attaque de

[1] Voir un « *Discours au vray de la réduction du Havre de Grâce... fait dans le Havre de Grâce le 2 août* 1563 », publié à nouveau dans les *Archives curieuses* de Cimber et Danjou, t. V, p. 230-245.

l'Eure, tandis que MM. de Montmorency et de Bourdillon prendraient celle de Sainte-Adresse ; il s'établit de sa personne à Vitanval. Dès le lendemain il fit sommer les Anglais de se rendre ; Warwick répondit que sa souveraine lui ayant confié cette place, il la défendrait jusqu'à la mort. Toutefois la présence dans l'armée royale des troupes protestantes, dont leurs envoyés avaient reconnu les chefs, étonna les Anglais ; jusqu'alors ils n'avaient pas voulu croire que leurs coreligionnaires pussent combattre contre eux.

Bientôt on réussit à vider le fossé, qui était plus élevé que la mer, puis on ouvrit contre les défenses de la tour du Quay un feu si violent que l'ennemi effrayé les abandonna. On s'y loge aussitôt. En vain les balles pleuvent et Richelieu y reçoit une blessure mortelle, Montmorency fait établir une plate-forme près de la palissade, et dès le soir quatre canons y sont mis en batterie. Bien que « fort malaysé de sa personne à cause de ses gouttes[1] », Brissac ne laissa pas de venir voir ce que nous avions gagné, louant le courage des soldats, s'étonnant que les Anglais nous eussent abandonné un si grand avantage, et en concluant qu'ils devaient être fort démoralisés. En effet ils voyaient l'entrée du port presque fermée.

D'Estrées et Caillac rivalisaient de zèle ; les tranchées étaient poussées jusqu'au pied de la jetée, et même on s'établit sur cette jetée, en se couvrant de fascines, de balles de laine et de sacs qu'on remplissait

[1] Castelnau, *Mémoires*, l. V, ch. II.

à mer basse de sable mouillé. L'ardeur des soldats était soutenue par celle de leurs chefs ; les seigneurs « les plus frisés » de la Cour venaient à la tranchée ; Montmorency et Bourdillon ne la quittaient pas, s'exposant aux plus grands dangers, voyant tomber à côté d'eux leurs gentilshommes et eux-mêmes blessés ; enfin Condé donnait à tous l'exemple du courage et stimulait le zèle de d'Estrées. Bientôt une brèche fut ouverte au boulevard de Sainte-Adresse, soixante hommes pouvaient y passer de front aussi facilement que sur un terrain plat.

Du côté du maréchal de Brissac, on ne perdait pas de temps non plus : là aussi une brèche était ouverte, « si grande et si facile d'accès, écrivait Warwick, qu'encore que nous eussions repoussé un assaut, la place devait tomber en leur pouvoir avant la composition. » Tout en effet se préparait pour un assaut, Timoléon se réjouissait d'y marcher avec ses dix enseignes, mais Warwick le prévint et demanda à capituler. Les vivres étaient à peu près épuisés ; la garnison décimée, affaiblie par la maladie et par la fatigue, était peu en état de soutenir une attaque ; la flotte qui devait amener des secours n'arrivait point, retenue par les vents contraires, et, comme les Français étaient maîtres de l'entrée du port, il était douteux qu'elle pût y pénétrer. Warwick écrivit donc au rhingrave [1] que si le connétable voulait envoyer un trompette, il ferait sortir un gentilhomme du côté du fort de l'Eure. C'était le quartier du maréchal de Brissac,

[1] Le 26 juillet.

toutefois le connétable envoya son fils pour recevoir l'officier anglais. C'était le capitaine Pelham. Les deux maréchaux l'accompagnèrent au quartier du connétable, qui lui déclara que s'ils ne capitulaient pas immédiatement, ils seraient pris d'assaut. Tout était prêt, et, pendant la suspension d'armes qui accompagnait cette conférence, les gentilshommes français étudiaient les abords de la place. Pelham obtint avec peine un délai de vingt-quatre heures, et encore sous la condition que les travaux d'approche continueraient.

Le lendemain en effet les conférences reprirent ; Pelham était accompagné de sir Hugh Poulet et du trésorier Horsey. Trouvant le connétable trop difficile, ils s'adressèrent au maréchal de Brissac et le prièrent d'intervenir ; mais Montmorency leur répliqua durement que seul dans l'armée il avait le droit de leur dicter des conditions, et qu'ils en passeraient par celles qu'il leur imposerait. Il leur fallut donc se résigner. Ils durent s'engager à remettre le Havre aux mains des Français avec l'artillerie qui appartenait au Roi, et à rendre les vaisseaux dont ils s'étaient emparés ; on leur accordait de se retirer avec armes et bagages. Leur flotte, longtemps retenue à Porstmouth par le vent, ne parut que pour recueillir leurs malheureux débris, qui s'en allèrent porter la peste en Angleterre.

M. de Brissac n'avait pas eu l'honneur de la victoire, après l'avoir si bien préparée ; mais, s'il le regretta, son patriotisme le consola par la pensée que du moins l'étranger était chassé de France, et que, loin d'avoir

dans le Havre un gage pour la restitution de Calais, les Anglais avaient perdu par leur attaque le droit de réclamer cette ville, que leur avait laissé le traité de Cateau-Cambrésis [1].

Le Havre pris, Charles IX et sa mère, après avoir passé un ou deux jours au château d'Estelan, chez le maréchal [2], se rendirent à Dieppe. Là ils rétablirent solennellement le culte catholique ; les protestants furent forcés de rendre les deux églises de Saint-Rémi et de Saint-Jacques, dont ils s'étaient emparés, et obtinrent seulement la maison de la Charité pour y tenir leurs prêches. Le gouverneur, La Curée, qui était huguenot, fut changé malgré sa modération, et M. de Brissac fit nommer à sa place, l'ancien gouverneur de son fils, le capitaine Sigongne. Celui-ci justifia ce choix par son habileté, il sut favoriser les catholiques sans froisser les protestants, et gagna si bien l'estime de ces derniers, que plus tard, Coligny ayant voulu le faire remplacer, ils demandèrent eux-mêmes son maintien [3].

[1] On sera peut-être surpris que je n'aie pas nommé dans ce récit le maréchal de Vieilleville, qui s'attribue dans ses Mémoires (l. IX, ch. XXII-XXIX) une si grande part à la reprise du Havre ; c'est qu'aucun autre document contemporain ne mentionne même sa présence. D'un autre côté, les lettres de Catherine de Médicis nous le montrent occupé, depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre, à pacifier le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence et le Languedoc.

[2] Le 3 et le 4 août. Voir les *Lettres de Catherine de Médicis*, t. II, p. 81.

[3] Voir de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, t. II ; M. C. Guibert, *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Dieppe*, Dieppe, 1878, 2 vol. in-8°, t. II, p. 108 ; D. Asseline, *les Antiquitez et Chroniques de la ville de Dieppe*, Dieppe, 1874, 2 vol. in-8°, t. II, p. 335 et suiv.

De Dieppe on alla à Rouen, où le Roi fit une entrée solennelle le 16 août[1] et tint, le lendemain, une séance royale au parlement. Il y fut déclaré majeur, ce qui coupa court à toute prétention du prince de Condé à la régence ; puis l'édit d'Amboise fut enregistré de nouveau et sans restrictions ; les magistrats éloignés pour cause d'hérésie furent rappelés et la milice bourgeoise désarmée, mesure qui fut étendue à toutes les villes du royaume.

Ce fut le dernier événement auquel M. de Brissac prit quelque part. Depuis longtemps sa santé était mauvaise, il avait continuellement des attaques de goutte, une d'elles l'emporta. Il mourut à Paris le 31 décembre de cette année 1563[2], après avoir adressé à ses enfants les conseils les plus chrétiens et « qui sentoient mieux, dit Boyvin[3], le religieux longuement institué dans un monastère que le grand capitaine nourry parmi la fureur des armes. »

M. de Brissac n'avait que cinquante-six ans et sa mort fut sans doute prématurée, mais elle le préserva des tristesses d'une vieillesse accablée d'infirmités, et du regret de se survivre et de s'éteindre dans l'oubli. Qu'eût-il fait d'ailleurs au milieu de ces fêtes et de ces plaisirs par lesquels Catherine de Médicis crut éteindre la fureur des passions religieuses et retenir la noblesse auprès du Roi ? au milieu de ces luttes que sa politique flottante ne devait pas écarter longtemps ? Il n'avait ni l'esprit inquiet, ni les passions

[1] Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t II, p. 585.
[2] De Thou, t. II, p. 253.
[3] P. 499.

ardentes, ni l'ambition sans scrupules d'un homme de parti, et la Reine-mère était trop jalouse de son autorité et trop incapable d'une conduite suivie et énergique pour qu'il pût espérer d'avoir une grande influence sur le gouvernement. Heureux fut-il de mourir à un moment où l'on pouvait croire les guerres terminées et espérer un avenir tranquille et prospère ; il ne vit pas ce triste spectacle des dernières années de Charles IX : le royaume ensanglanté de nouveau, les partis appelant l'étranger pour se faire la guerre, la révolte imposant ses lois, et la royauté conduite par sa faiblesse et par ses inconséquences à un massacre odieux.

Ce bonheur est un des traits de sa vie : nul échec, nulle disgrâce n'en a marqué le cours. Parfaitement servi par les circonstances dans sa jeunesse, il s'éleva d'un mouvement continu aux premières dignités du royaume. Maréchal de France, gouverneur d'une des principales provinces, créé comte par Charles IX, il ne lui manqua que la pairie, réservée presque alors exclusivement aux branches cadettes de la maison royale et aux familles qui lui étaient alliées. Encore pouvait-il espérer que son fils y atteindrait, car ses talents précoces annonçaient la destinée la plus brillante, et il avait déjà traité pour lui de la main d'une princesse de Mantoue, qui mêlait au sang des Gonzague et des Paléologue le sang plus glorieux des Valois [1].

[1] L'inventaire des titres de 1784, conservé aux Archives de Maine-et-Loire, E, 2096, mentionne, sous la date du 26 octobre 1556, des articles de mariage conclus entre le maréchal et la marquise de Montferrat, Anne d'Alençon, pour l'union de Timoléon de Cossé-Brissac avec la petite-fille de la marquise.

Cette haute fortune paraît n'avoir excité ni envie, ni colère, c'est qu'elle était due non à la faveur mais aux services. Quelques fonctions qu'on lui eût confiées, missions diplomatiques ou commandements militaires, il les avait remplies avec distinction et avec succès. En Italie, où se passa la part la plus importante de sa carrière, il avait, malgré le peu de forces qu'on lui donnait, malgré les efforts des plus habiles généraux impériaux, réussi à doubler l'étendue de nos possessions[1]; il avait fait plus encore : par son attention à maintenir la discipline et à diminuer les maux de la guerre, il avait fait supporter, chérir même notre domination. Si nous perdîmes le Piémont, ce fut la faute de la politique de Henri II, non la sienne; car de tous les généraux français qui parurent au delà des Alpes, aucun n'avait été plus heureux que lui dans ses entreprises, aucun aussi habile à conserver ses conquêtes.

Ce n'est pourtant pas qu'il ait déployé ces talents extraordinaires qui font les grands capitaines; on ne trouve chez lui ni les profondes combinaisons stratégiques, ni cette intuition rapide qui sur le champ de bataille devine l'instant décisif et le mouvement qui fixera la victoire; je ne sais s'il a fait avancer l'art de la guerre, et l'invention de cette infanterie montée, de ces « dragons », dont on lui a fait honneur, ne lui appartient pas; mais il eut l'activité incessante, le

[1] Dès 1555 un pasquin conservé dans les *Mémoires* de Guise, p. 221, lui applique ces paroles de l'Évangile : *Domine, quinque talenta tradidisti mihi, ecce alia quinque superlucratus sum.*

calcul persévérant, le soin de ne « rien laisser à la fortune de ce qu'il pouvait lui enlever par conseil et par prévoyance », et c'est ainsi qu'il a élevé patiemment le double édifice de ses conquêtes et de sa fortune privée.

Ajoutons que s'il eut plutôt un heureux ensemble de grandes qualités que les dons étonnants du génie, il n'eut pas non plus ces défauts graves qui déparent tant de grands hommes ; aucune bassesse n'a souillé sa gloire ; sa vie privée, sans être exempte de faiblesses, l'est de hontes ; et s'il ne montra pas à l'égard des favoris tout-puissants la fierté rude qui semble de mode au seizième siècle, il garda toujours sa dignité. En résumé la France eut alors des hommes plus illustres, mais elle eut peu de serviteurs plus utiles et plus dévoués, peu dont la gloire soit mieux établie que la sienne. *Virtute et Tempore.*

VU ET LU :

Rennes, le 11 octobre 1888.

Le Doyen de la Faculté des Lettres,

L. ROBERT.

VU ET PERMIS D'IMPRIMER :

Le Recteur de l'Académie de Rennes,

J. JARRY.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Captivité des enfants de François Ier en Espagne

Lettre de René de Cossé au Roi

Sire, mon intencion estoit de vous escripre par monsieur l'esleu Bayart, qui a congnu et entendu luy estant par deça une partie de la faulte et nécessité d'argent en laquelle nous sommes trouvez en ceste vostre maison par cy devant et la petite provision que nous en avons à présent, mais il nous a esté impossible de parler l'un à l'aultre, ne pareillement luy pouvoir faire bailler mes lettres, au moyen de quoy ay esté contrainct de depescher ce porteur nostre trésorier exprès pour se retirer vers vous et vous faire entendre, si c'est vostre bon plaisir, ladicte faulte de deniers que avons eue, laquelle nous a donné mauvaise estime et peu de credict, vous suppliant, sire, très humblement que vostre bon plaisir soit le faire promptement expédier de ce qui nous est resté de l'année passée et de depescher nostre estat et son assignation de la présente, ayant en vostre très bon et louable memoire le pays où nous

sommes, la charté de vivres et logeis qui y sont, et qu'il n'y a gentilhomme ne aultre officier en ceste dicte vostre maison qui y puisse estre secouru ne aydé que de ce que vous plaist leur ordonner et donner en vostre service et celluy de messeigneurs vos enfants, lesquels croissent à veue d'œil en vertu et corpullance dont je rends graces à Dieu de tout mon povoir.

Sire, il vous plaira tenir pour certain que le commandement qu'il vous pleut me donner à Fontarrabye a esté antièrement tenu tant par moy que par tous les officiers de ceste maison, et néantmoins il a pleu à l'empereur renvoyer aucuns gentilshommes et officiers de ceste maison, luy semblant le nombre estre trop grant, et sans ce qu'ilz ayent en riens mal faict, mais au contraire contre mon vouloir et le leur, congnoissant qu'ilz tenoient leur lieu et pour vérité il n'y a celluy qui ne soit nécessaire en l'estat dont il servoit.

Sire, je pryе à Dieu vous donner très bonne et longue vye. Escript à Villependе le sixiesme jour de mars (probablement 1527).

Votre très humble et très obéissant sujet et servyteur,

René de Cossé.

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3054, f° 62.)

Lettre de René de Cossé, de Tagliacarne, et de M^mes de Brissac et de Chavigny[1] *au Roi*

Sire, si pour mourir en calamité de servitude et prison nous pouvions faire quelque grand profit à vous ou à messeigneurs voz enfans, il ny a celluy qui ne soyt prest et

[1] Madeleine Gouffier de Boissy, fille de Guillaume Gouffier et de sa première femme Louise d'Amboise, sœur par conséquent de M^me de Brissac; elle avait épousé en 1481 Louis Le Roy, s. de Chavigny.

préparé, mais puys que par moyen de nos misères et extrémités nous ne servons de riens ne en publicque ne particullier nostre malheur et mort ne vous scauroyt sinon adjouster ennuy pour vostre bonne et noble complexion. Dont nous vous supplions, Sire, qu'il vous plaise de nous regarder avecques l'œuil de compassion et penser en nos piteulx maulx lesqueulx nous vous dirons bresvement. Nous avons veu oster souldainement non seullement du service, mais encores de la veuhe et toute conversation de nos bons petitz seigneurs, d'une telle façon qu'il n'y a cueur au monde tant cruel ou de piarre qui ne se fust rompu de doulleur le miserable jour xxiiiᵉ janvier en lequel avecques une inconcevable aspresse nous fusmes separez et arrachez de leurs yeulx. Après cella combien que tous les aultres malheurs soyent riens en comparaison d'icelluy, nous avons veu mectre en prison, separez les ungs des aultres et repartiz par forteresses es mains de divers capitaines. Et bien tost après l'on nous a osté l'argent député au trésorier de mgr le daulphin pour nostre vie et despence, de sorte qu'il faut que les capitaines des forteresses là où nous sommes nous nourrissent de leur argent sur les meubles de ceulx qui en ont et les aultres avecques obligations de troys ou quatre qui en respondront.

Et avecques tout cella affin que demeurons privez sans ayde et comfort, nous ont ostez noz serviteurs sans en demeurer ung seul à personne et envoyez aux gallères[1] disant que les françoys quant ils prennent les gens de l'empereur les y envoyent et font aultres maulx innumerables. Vous voyez, Sire, en quel estat nous sommes duquel nous avons seullement esperance en Dieu et en vous d'en pou-

[1] On voit par les lettres de Charles-Quint (*Papiers d'État du cardinal Granvelle*, t. II) que plusieurs de ces malheureux périrent dans un naufrage (p. 78), d'autres furent faits prisonniers par les Turcs (une note pour traiter de leur rançon avec Barberousse en fixe le nombre à quarante-un, Bibliothèque nationale, mss. fr , vol. 20502. fº 32). Dix étaient encore esclaves à Tunis, en 1535 et furent délivrés lors de l'expédition de Charles-Quint (p. 363).

voir estre bien tost delivrés, mesmement par ung moyen que ceulx cy nous ont declairé que si vous baillez aultant d'aultres personnes espaignolz vos prisonniers que vous tenez que eulx vous rendront homme pour homme et semblablement les pauvres officiers et serviteurs aultant de ceulx des leurs qui ont esté mis en gallères.

Sire, nous ne vous ennuyerons plus longuement sachant que vostre clémence et bonté y fera donner ordre et ne faullira poinct à tant grande neccessité et besoing comme jamays naye deffailly à personne qui l'ayt bien servy. Sire, nous prions le createur qu'il vous doinct tres bonne et longue vie. De la forteresse de Villalpando le xxiie j. de mars.

Vos tres humbles et tres obeissans serviteur *(sic)*, subgectz et servantes

René de Cossé, Theocrenus [1], M. de Boysy, C. de Boysy.

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20508, f° 12, original signé.)

A Monseigneur le Grand Maistre de France

Monseigneur, par la lettre que escripvons au roy pourrez estre adverty du malheur qui est advenu à nos petits seigneurs et maistres et à nous, vous suppliant très humblement qu'il vous plaise vous moustrer bon et loyal serviteur du roy et de nos petits seigneurs ses enffants car l'heure en est venue.

Monseigneur, je prie le createur vous donner bonne vie et longue. De la forteresse de Villalpando ce xxiie j. de mars.

Vos tres humbles et obeissans serviteurs et servantes,

René de Cossé, Theocrenus. M. de Boysy, C. de Boysy.

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3010, f° 92.)

[1] Nom latin de Tagliacarne.

René de Cossé au même

Monseigneur, la longueur du temps qu'il y a que sommes hors de la compaignye de messeigneurs nos maistres et sepparez en si diverses places et chasteaulx loingtaines les unes des autres avec le peu de deniers que avyons au jour dudit sepparement, qui fut il y aura ung an le XXIIIIe jour de ce mois, joinct que feu monseigneur le connestable de Castille prinz par force des deniers de l'assignation du commys au paiement de nostre despence la somme de VI mil scus soleil, nous a mys en si tres extreme necessité que n'avons plus a present de quoy vivre, et puis huit jours avons esté contraincts d'envoyer du congé de monsieur le connestable de Castille qui a present est. devers le nepveu de Jehan de Bernuy de Thoulouze, qui a eu charge de nous fournir argent du temps que estions avec mes dicts seigneurs pour savoir s'il nous vouldroit secourir de la somme de mil escus en attendant que nous eussions adverty le roy de nostre tres grant nécessité et pouvreté. Lequel nous a faicte responce que avoir esté mys argent du commandement dudict seigneur es mains de sondict oncle audict Thoulouze et avoir eu lectres de luy de la somme en sommes qui luy auront esté délivrées, que voulontiers il les nous baillera et delivrera par deça. J'escripts au roy que son bon plaisir soit faire bailler assignation au dict Bernuy au long des quatre termes de ceste année de la somme de XV mil livres tournois pour la faire delivrer par deça es mains dudict commys ainsi qu'il avoit accoustumé. Vous savez, monseigneur, la pityé qu'on doit avoir de pouvres prisonniers detenus sans cause ne raison et povez penser l'inconvénient qui leur peult venir à faulte d'estre secourus en tems pouvretez et necessitez dont ceste est une des plus grandes qu'on sauroit dire. qui me faict vous prier humblement nous servir de pere et advocat envers ledict seigneur et tant faire que ladicte assignation

soit baillée audict Bernuy et donné si bonne et prompte provision au premier paiement d'icelle que puissions en brief estre secourus, autrement la plus part de nous sera, comme de ceste heure y a grant commancement, en dangier de mourir de fain. Aussi vous prye, monseigneur, faire lever aquict sur monsieur le général de Normandye de la somme de IV^m VIII^c XLIII livres XI sols III deniers tournoys a laquelle se monte la despence dudict commys plus que sa recepte, sans y comprandre la despence que ont faicte les personnes estans es autres places et chasteaulx de ce royaulme, laquelle se pourra monter environ III^m VII^c LIII livres XV sols II deniers tournoys, afin que de ladicte somme il me puisse rembourser et les autres personnes qui luy en ont faict prest quant il plaira a Dieu que soyons de retour en France. Je me addresse de tous nos affaires à vous privement comme à celluy en qui jay parfaicte fience et que je congnois avoir desir et entier voulloir de faire plaisir à toute la compaignye laquelle vous en demourera perpetuellement obligee. Monseigneur, je prye a Dieu vous donner tres bonne et longue vye. Escrypt en la forteresse de Villepando le X^e jour de janvier.

Votre tres humble servyteur.

René DE COSSÉ [1].

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3016, f° 88.)

Extrait d'une lettre de M. de Clermont au Grand Maître, de Narbonne, le 2 août 1529

« Hier arriva ung homme que j'avoys envoyé où sont messeigneurs lequel m'a asseuré sur sa teste les avoir veus à Villepande en Castille deux foys, le x juillet allans a

[1] Voir dans la *Revue de l'Anjou et du Maine*, 1857, t. I, p. 307, une lettre de Louis de Ronsart à René de Cossé, datée de Villepande, le 17 octobre (1529).

l'église et le xii allans hors de la ville à l'esbat, mais non pas loing, et qu'il y avoit ung grand seigneur d'Espaigne qui menoit monsieur le Dauphin quant alloient à l'église, et une dame qu'on disoit M^me^ la princesse menoit monsieur d'Orleans, et environ III^xx^ halebardiers et hacquebutiers et que monsieur le Dauphin et fort grant de son aige et gresle et monsieur d'Orleans un gros visaige rond, qui ne fait jamais que fraper et n'y a homme qui en puisse estre maistre, et dit aux espaignols toutes les villenies du monde[1], ainsi que l'on disoit par toute la ville, et davantaige luy disent que puis troys jours led. d'Orleans avoit ung peu esté malade à cause d'un melon qu'il avoit mangé, de quoy il estoit encore pasle ; et que la dame leur faisoit tous les passe-temps qu'elle pouvoit; et quant ils sortirent a l'esbat hors la ville avoient cinquante genectères[2] avecq eulx, monsieur le Dauphin sur une mule et monsieur d'Orleans sur une petite haquenée here et deux lacays qui le tenoyent, car vouloit tousjours courre, et avoit ung jeune garson qui luy portoit ung esparvyer. »

(Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, vol. 329, f° 2311.)

Lettre de Cosme Clausse à M. le Grand Maistre, du x^e^ *jour de mars (1530)*

Monseigneur, despuis Bayonne que je vous escripvis suis tousjours venu avecq M. de Brissac, jusques en cette

[1] Sébastien Moreau (*Archives curieuses*, t. II), à la fin de son récit, dit qu'au moment où les princes allaient passer la Bidassoa, le connétable de Castille prit congé du Dauphin et le pria de lui pardonner s'il ne l'avait traité comme il le devait, que ce qu'il en avait fait c'était pour le bien garder, le Dauphin répondit qu'il était content. « Il voulut faire le semblable à monseigneur le duc d'Orléans qui au lieu de dire comme monseigneur le Dauphin lui feist une pétarade ou chose semblable. »

[2] Genétaires, cavaliers armés à la légère.

ville où arrivasmes le jour de Careme prenant à huit heures, et après les neuf, quant la garde fut entrée dans la forteresse, y allasmes avec les Dames et autres officiers qui sont icy, lesquels à cette mesme heure despuis qu'ils sont icy avoyent accoustumé d'y entrer. Nous trouvasmes Messeigneurs les Dauphin et duc d'Orleans en tres bonne santé dans une gallerye pres leur chambre, merveilleusement aises de la venüe de mond. sr de Brissac, et principallement estre par luy (et ce que aussy leur dy de vostre part) asseurez de bientost sortir de ce pays, dont, Mgr, ils ont bien bonne envye. Après, Monseigneur, qu'ils nous eurent ouys, et fait lire toutes les lettres qu'on leur escripvoit, ils allèrent oüyr messe, et incontinent la messe ouye, disner, leur viande appareillée par gens du Connestable, et la quantité du manger ordonnée par le médecin de l'Empereur, mais tranchée par leur Escuyer, et du demeurant servys à la table par leurs officiers. Quant ils eurent disné tous les françois se retirèrent hors la forteresse, et eux dans leur chambre pendant que leurs gardes disnerent; sur le midy M. Thercienne en la manière accoustumée alla en lad. chambre pour les enseigner, et a deux heures furent menés aux champs où ils eurent l'esbat de la course d'un lievre, mais tousjours autour d'eux vingt-cinq souldarts à pied, et environ huit ou dix à cheval, et nous tous aussy à cheval, les uns devant, et les autres après lesdits souldarts. A cinq heures ils revinrent en lad. forteresse, où ils furent avec Madame la Marquise femme du Marquis Connestable, lequel Connestable estoit et est à Madril, jusques entre six et sept qu'ils vindrent souper, et incontinent après le souper tous les françois se retirèrent pour ce jour.

Monseigneur, le lendemain apres disner, M. le vicomte de Thurenne les vint voir, et allèrent au devant de luy mond. sr le Marquis bien accompagné de ses gens et de ceulx de son frère, et de M. de Brissac accompagné des officiers de mesd. srs. Il vint descendre droit en lad. forteresse, et dit à mesd. srs comme il avoit esté conclud et

arresté par l'Impératrice et son conseil que vendredy, qui est demain, la Reyne partiroit de Madril, et eux d'icy pour aller droict à Bayonne, pour l'incommodité des logis, elle par ung chemin, et eulx par l'autre jusques à Victoire où ils devoient se rencontrer : j'ay baillé vos lettres à mond. sr le Vicomte, lequel me dict vous avoir rescript tout ce qu'il avoit fait par deça, et comme la Reyne l'avoit prié l'accompagner jusques en France, et ne vouloir partir plus tost qu'elle. Dieu mercy, Monseigneur, il n'a plus de fiévre.

Monseigr, sabmedy, mond. sr de Brissac et moy avecq luy partismes pour aller à Madril, là ou arrivasmes sabmedy avant que la Reyne fust levée, laquelle si tost qu'elle sceut que mond. sr luy apportoit lettres du Roy, fut bientost preste, et le fit aller à sa chambre, et vous advise, Monseigr, que quant elle eut veu la subscription des lettres du Roy, et le contenu du dedans, elle changea toute de couleur et façon de faire, et remercia Mr de Brissac de luy avoir apporté cette lettre et qu'elle n'en avoit jamais receu qui plus luy donnast de plaisir, ce que despuis elle luy a redit plus de six fois; après, Monseigr, que luy eut aussy présenté les lettres de Madame, celles de la Reyne et les vostres, et qu'il luy eust dit ce qu'il avoit en charge, je luy présenté celles que lui escripviez par moy, et luy dis ce que Nicolas me avoit escript de vostre part, despuis mon partement de vous, mesmes comme estiés delibéré faire toute diligence en la charge que le Roy vous avoit baillée, que seriez des premiers à Bayonne avec tout ce qu'il faut pour sa réception et délivrance de mesd. seigneurs. Après nous avoir ouys, elle ouyt messe, puis disna, et sur l'après disné mena mond. sr de Brissac chez l'Imperatrix, et voulut servir de truchement aux lettres que le Roy et Madame lui escripvoient ensemble, et la créance que luy a dit mond. sr de Brissac; cela fait elle alla à l'esbat a ung quart de lieu dud. Madril. Le lendemain Mr le Vicomte y arriva du retour de ce lieu, et lundy alla en poste voir Tolede, led. jour. Mgr, nous en partismes.

pour retourner en ce dit lieu, où arrivasmes hyer, et en chemin avons trouvé deux courriers, l'ung venant de Mr du Prat pour haster le partement de la Reyne, qui ne peut estre jusques à lundy prochain, pour ce que l'Imperatrix la veut envoyer jusques à Ségovie, où lad. Imperatrix désireroit que mesd. srs la allassent veoir, mais elle craint à le commander. Ja, Mgr, sont partis tous les meubles de la Reyne pour aller davant, reste ceux dont elle ne se peut passer : l'autre courrier, Mgr, venoit devers l'Empereur, et dit qu'il vous avoit laissé quatre postes par delà Bourdeaulx, et que seriez à Bayonne le xiie de ce moys, ce que la Reyne sera fort aise d'entendre.

Monseigr, j'ay présentement sceu comme Rabaudanges a passé par Burgos, qu'il est maintenant à Madril, et que ayant veu la Reyne, il a charge de vous passer par icy, et il est attendu par Messeigneurs et leur compaignye a grand dévotion, vous assurant, Monseigneur, que d'autant que leur délivrance doit estre briefve, d'autant plus ont-ils d'envye qu'elle soit faite.

Monseigr, Mr l'Escuyer présent porteur vous dira plus amplement de leur santé, ensemble de la dépesche que Mr le Connestable a faite à mond. sr de Brissac, suivant les lettres de l'Empereur, et de toutes nouvelles.

Ainsy sera cause que ne vous ennuyeray de plus longue lettre, mais feray fin, en me recommandant très humblement a vostre bonne grace, et priant nostre Sauveur, Monseigneur, vous donner en santé, très bonne vye et longue. De Pébrasse, ce xe jour de mars 15(30).

Monseigneur, si j'eusse eü moyen de vous faire tenir lettre, je n'eusse tant demouré à vous escrire, et ne fauldray ordinairement vous advertir de la santé de mesd. sieurs, par tous ceux qui iront devers vous.

Vostre humble et tres obéissant serviteur. Ainsi signé :

Cosme Clausse.

(Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, vol. 321, fo 3275.)

René de Cossé au Grand Maître

Monseigneur, très humblement à vostre bonne grace me recommande, vous advisant que je arrivay en ce lieu de Pedrase le jour de caresme prenant, où je trouvé messeigneurs faisant bonne chère et très joieulx de mon arrivée et des propous que je leur tint de bien toust aller en France. Je leur dis comment vous esticcs venu à Bayonne et l'argent avec vous pour delivrer les prisonniers et que amenez deulx les plus belles hacquenées de France lesquelles seront très bien venuees, et m'ont commandé vous faire leurs recommandacion et vous remerciront de bouche de la paine qu'avez prinse pour leur delivrance. J'ay esté devers l'imperatrisse et devers la Royne. Et pour venir à conclusion touschant les lettres que l'empereur a rescriptes à l'imperatrisse et à Monseigneur le connestable de Castille je n'ay eu aultre avandtaige sinon que à nuict je auray une chambre dedans le chasteau et que je verray coucher et lever messeigneurs. Ledit connestable m'a dit que vieult coucher luy mesme en leur chambre et que les a en garde sur sa vye et sur son honneur, nous sommes sur notre partement. se survient rien tout incontinant le vous feray savoir, priant N. S., Mgr, que vous doinct entièrement ce que desirez. Escript à Pedrase, ce xie jour de Mars.

Pour la grant maladye que M. de Fontaine a eue depuis IV ans je luy ay donné congé de s'en aller à Bayonne pour se renforcer.

Votre très humble serviteur.

René de Cossé.

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3039, f° 124.)

René de Cossé au Grand Maître

Monseigneur, par lettre que je receu hier du lieu où est monseigneur le vicomte de Thuraine, l'on m'escripvoit

comme dimanche sans grande serymonye il executa sa charge suyvant le pouvoir qui luy a esté renvoyé du tout conforme selon l'intencion de ceulx de deça, lesquels maintenant ne scauroient plus alleguer chose qui feust pour retarder notre partement, lequel ainsi que encores m'a ce jourduy asseuré monsieur le marquis frere de monseigneur le connestable sera demain, et des ce jourduy sont partys pour aller davant à Bayonne plusieurs officiers de messeigneurs, par ordonnance que fit mondit seigneur le connestable, la fondant sur les mauvais logeis et peu de vivres qui se trouveront par là où ils menneront mes dits seigneurs. Encores ne veullent ils que aux lieux où coucheront mes dits seigneurs y demoure que moy et les gouvernantes et que les officiers qui les serviront au disner et soupper seullement à table, ainsi que vous ay escript, après le soupper se retirent à une lieue de là, tant que nous serons entre leurs mains ils nous commanderont et nous leurs obeirons. Mondit seigneur le connestable partit samedy apres disner pour aller davant à Fontarrabye, à celle fin que luy et monsieur du Prat puissent vuyder avec vous toutes difficultez qui se pourroient offrir sur l'eschange de mes dits seigneurs à largent et comme je vous ay escript, monseigneur, ils mennent III ou IV^{c} hommes d'armes et me doubte qu'il n'y aura homme des leurs qui ne soit vestu secrettement de mailles, vous advisant qu'ils donnent bon ordre à leur cas pour ne y estre surprins. Je pense bien, monseigneur, que l'on aura fait de mesme de nostre costé, et que l'execuition de cest œuvre se fera seurement pour chascune des pars et au contantement de chascune d'elles. Dieu mercy mesdits seigneurs sont en très bonne sante et ont belle envye d'estre à Bayonne pour vous veoir et de bouche vous mercyer de tant de peines qu'avez prinses et prenez pour leur delivrance. Ce que je leur ay dit et redyt souvant affin qu'ils vous en sachent tel gré qu'ils sont tenuz. Avant que mondit seigneur le connestable partit il leur feit tailler robes à aller à cheval, sayes et autres robes de draps d'or et d'argent telles que verrez. Ils en ont pareil-

lement faict faire a grant Jehan que vous trouverez aussi gentilhe petite personne qu'il est possible. Monseigneur, monseigneur le dauphin puis cinq jours avoit escrit a la Reynne la priant quelle voulsist faire requeste a l'imperatrix quelle luy permist la traicte de quelque nombre de chevaulx de ce pays, mais ladite imperatrix luy feit responce que la chose que plus l'empereur luy avoit interdicte estoit de octroier lesdites traictes, par quoy pour ne luy desobeir elle ne la osoit accorder. De quoy, monseigneur, il me desplaist car javoys deslibéré recouvrer quelque beau genet pour vous faire present a mon arrivee audit Bayonne.

Monseigneur, je ne vous escriptz autrement des nouvelles de la Reynne pour ce que par ce porteur en scaurez plus que ne vous en scauroys mander. Et sur ce feray fin de mes tres humbles recommandacions a votre bonne grace en supliant notre Seigneur, monseigneur, vous donner tres bonne vye et longue.

De Pedrasse, ce xxiii[e] jour de mars.

Votre tres humble servyteur.

R. de Cossé.

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 3039, f° 182.)

Lettre de Cosme Clausse à M. le Grand Maître et maréchal de France

Monseig[r], Dimanche la ratification du mariage fut faicte à la tour de la Hongrie, qui est à sept lieues d'icy, où l'Impératrice estoit venue conduire la Royne laquelle le lendemain en partit. Ledit jour fut par lad. Impératrice et son conseil ordonné que partirions de ce lieu et ainsi le nous avoit ja dit dès le samedy mons[r] le Connestable, qui partit ce jour la pour aller davant à Fontarabye affin de communiquer avecques vous du fait et forme de l'eschange.

mais dudit lundy fusmes remis au mardy s'esceusant. mons^r^, de partir sans nulle faute, toutefois ce n'est que pour ce jourd'huy car les gens d'armes que l'on a ordonnés pour les accompagner par les chemins ne peurent estre payés jusques hier à trois lieues d'icy, et ce matin doivent venir et mesd. sg^rs^ aller après disner coucher à Cautalley qui est à trois lieues de ce lieu à ce que je puis entendre. monseigneur. Nous irons par les plus meschants villages qui soient d'ici à Victoire, affin que moins des serviteurs de mesd. sg^rs^ puissent loger aux lieux où ils seront. Audit Victoire, iceux mesd. sg^rs^ doivent trouver la Reyne qui se y enva davant ainsi que j'ay entendu desplaisante de ce que l'on ne fait autrement diligenter leur allée. Mais il faut qu'elle ait en cela telle patience que eux pour ne y scavoir donner autre remède.

Monseigneur, il a fait par deça un fort grand chaud puis un moys, mais cette nuict le temps s'est fort refroydy et pense qu'il soit pour pleuvoir, qui ne seroit que meilleur pour la santé de mesd. sg^rs^ pourveu que la pluye ne feust grosse.

Monseigneur, monseigneur le Vicomte a bien voulu envoyer icy mons^r^ de S^t^ Pierre présent porteur avant que le dépescher vers le Roy à celle fin qu'il le puisse et vous aussi, mons^gr^, en passant par Bayonne, asseurer du partement de mesd. sg^rs^, lesquels il accompagnera jusques à demye lieue de cette ville pour veoir leur compagnie et leur façon d'aller par le chemin pour de tout vous advertir bien particulièrement, pareillement de leur santé, etc.

Monseigneur, monseigneur le premier chacun jour ne faut à leur remonstrer appart et davant gens, comme puisque les avez amenez icy vous avez pourchassé tant que possible vous a esté la paix et y avez prins telle peine quelle a esté conclutte, cela fait avez pourchassé cette commission de vous mesmes les venir quérir en quoy avez usé de telle diligence qu'ils vous en sont fort tenus, si bien, monseig^r^, qu'ils ont belle envie de vous veoir pour vous en mercier. Il leur a aussi dit le grand service que

estans en ce pays ils ont fait à leur père et à tout le royaume, qui les a fort contentez de sorte qu'ils n'ont point de regret au long séjour qu'ils y ont fait et s'en vont sains et bien joyeux, Dieu mercy. Je me suis avancé, monseigneur, leur dire que leur avez amené deux haquenées dont ils ont esté merveilleusement aises : mesmes Monseigr le Dauphin lequel a donné charge à tous ceux qui sont allez davant, vous dire que les leur fissiez amener jusques sur le bord de l'eaue où se fera leur délivrance affin que plus tost puisse estre à Bayonne, vous osant asseurer, monsgr, que ne leur scauriez faire présent plus agréable. Mond. seigr a une chienne qui en a fait de petits et hier il en bailla à chacun de ses gentilshommes ung pour les luy nourrir. Tousjours il est après et en a quelqu'un entre ses bras. Mond. sgr le premier luy loue fort la vollerye mais il ne fait semblant de sen soucier et dit qu'il ayme mieux les chiens.

Monseigr, je vous ay escript par M. de Rabaudanges la grande envye que la Royne avoit de manger poisson d'eaue douce dont je vous ay bien encores voulu advertir, à celle fin, monseigneur, que si le trouvez bon luy en envoyassiez en la Biscaye, etc.

De Pédrasse ce xxiiie jour de mars.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Cosme Clausse.

(Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, vol. 331, fo 3409.)

Côme Clausse au Grand Maître

... La seureté de ces porteurs me permet de vous dire bien des choses. MM. partirent de Pedrasse le jeudi de la mi-careme dont il était temps qu'ils delogeassent, car le logis, dont ils n'étaient pas seulement sortis deux fois huit jours

avant le partement, était si puant que nul n'y pouvait demeurer. Ils allèrent ce jour là coucher à Cantalege, à III lieues de Pedrasse, accompagnés d'environ C souldarts et petit nombre de gendarmerie avec eux, logeant seulement M. de Brissac et mesdames les gouvernantes, le reste de leurs serviteurs après les avoir vus souper se retira à une grande lieue de là, le lendemain les allâmes voir diner puis les accompagnâmes à III lieues à une ville assez forte où fut baillé III méchantes maisons où celui qui avait charge des logis fut d'avis que tous ceux qui avaient lit se logeassent, comme ils firent, dont le Marquis fut mal content. En effet le samedi qu'ils allèrent coucher à Asse, petite ville sur une haute montagne très forte, il commanda que nul ne s'y logeât sauf M. de Brissac et les gouvernantes, le reste à la campagne. Hier les officiers allèrent seulement servir à table et quand ils eurent diné on fit retirer les Français dans leur logis et eux dans leur chambre, sur les III heures on leur manda qu'ils pouvaient revenir et après souper se retirèrent au village. Sur une heure M. de Thercienne les alla voir dans leur chambre qui leur montra un peu, et pense avoir grande grâce quand le Marquis lui permet une demy heure de temps pour leur montrer.

Le greffier Bouchetel est venu voir le Marquis lui demander pourquoi il ne faisait telle diligence qu'a été promis. Je ne sais ce qu'il répondra ; il n'a en sa compagnie que soudards qui voudraient que Nos Seig. ne fussent en France de X ans, car ils sont bien payés et honorés et après la délivrance seront cassés. Quand MM. vont par les champs, ils font marcher les Français devant, même M. de Brissac, et prétextent la poudre. Je crois qu'ils sont jaloux que la paix ait été traitée par Flamens et en suite qu'il n'y ait une armée sur la frontière.

Je ne pense pas qu'ils soient à Fontarabie avant Pâques, car il y a LX lieues et de mauvais chemins, à IV lieues par jour cela fait XV jours sans se reposer. Du reste ils font bonne chère. M. de Brissac leur a si bien dit ce que

vous avez fait et faites pour leur délivrance qu'ils ont belle envie de vous voir pour vous mercier.

De Asse, ce XXVIII mars.

(Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, vol. 331, f° 3451.)

II

Inventaire des joyaux de la couronne à la mort de François Ier

Ce sont les bagues et joyaulx que tres haulte, tres excellente et tres puissante princesse Madame Leonor, royne douairière de France, a par Jehanne de Tombes, dame d'Arpajon, l'une de ses dames de chambre, qui les avoit en garde, faict bailler et detenir es mains de messire Charles de Cossé, chevalier de l'ordre du roy, grand pannetier de France, envoié par ledict seigneur roy pour recevoir lesdictes bagues et joyaulx comme estans affectez à la maison et couronne de France et lesquelz avoient esté baillez en garde à ladicte dame par feu de bonne mémoire le roy François derrenier deceddé que Dieu absoille, son espoux, pour soy parer.

Et premièrement :

Le collier faict de dix neudz de cordelière enrichy chacun neud de quatorze perles et aux deux boutz entre chacun desd. neudz y a unze festons à cordelière de canetille. En chacun desquelz festons sont assis les dyamens cy apres designez :

Une poincte de dyament à quatre faces ;

Ung tryangle de dyament à plat ou lieu dun autre tryangle à poincte de dyament et plusieurs faces :

Une table de dyament ;

Une grande poincte de dyament à douze faces :

Ung ove de dyament à poinctes et plusieurs faces appelle l'œil ou la fyance de Bretaigne :

Une grande table de dyament taillée à faces :

Un cueur de dyament tout plat ;

Une autre poincte de dyament taillée à faces :

Une table de dyament carrée :

Une autre poincte de dyament ronde taillée à faces :

Une autre table de dyament carrée moindre que les précédentes.

Plus y a dautres bagues cy apres specifiées que selon ung vieil inventere dont la coppie a esté representée par ladicte d'Arpajon avoient esté mises en ung coffre d'acié à fest rond qui estoit dedans une boette appellée le coffre aux bagues dont elles ont esté tyrées pour le service et parement de ladicte dame.

C'est assavoir une grosse poincte de dyament nommée la belle poincte avec ung beau et excellent ruby à jour en perfection enchassé en une lettre de A pendant à une petite chesne à chesnons ronds emaillez de noir et cordelieres esparguée d'or.

Item une poincte de dyament moindre que la précédente appellée la poincte de Bretaigne assis en ung rond de cordelière de canetille à laquelle pend une grosse perle en poire, attachée ladicte bague à une cottuère de soie noire.

Une grand table de dyament carrée à haulx bizeaulx assis au millieu d'ung roulleau emaillé de rouge cler à laquelle soulloit pendre une autre grosse perle en poyre qui s'est trouvée à part audict coffre en forme d'un moulinet assuré sur un bacinet d'or ;

Ung groz balley tenant à trois beslières d'or en forme de pompons ;

Ung autre groz balley assis sur un A d'or faict de canetille pendant à une chesne fete à chesnons de double fil comme il estoit contenu dedans ledict inventere. Laquelle chesne ne se retrouve poinct ;

Ung autre groz balley à jour taillé à faces percé d'une

broche d'or faisant deux beslières par les deux boutz. Ou ladicte dame a adjousté une perle pendant en poire.

En la presence de moy Jehan Duthier conseiller du roy et secretere de ses finances, ladicte de Tombes suivant le commandement de ladicte dame la Royne douairière, illec presente, a mis et delivré es mains dudict de Cossé s. de Brissac lesdictes bagues et joiaulx cidessus spécifiez et designez. Disant icelle dame quelle ne pense poinct en avoir d'autres que celles la estans des anciennes bagues de la maison de France oultre celles dont le feu Roy que Dieu absoille luy a faict don et présent. Desquelles bagues ainsi delivrées audict s. de Brissac, qui a promis et promect les porter es mains du Roy, icelluy s. de Brissac pour et au nom dudict s. Roy quicte et descharge icelle dame, ladicte de Tombes et tous autres, en attendant que plus ample acquict et descharge leur soit pour ce expédié, baillé et delivré s'ils le requierent et veoyent leur estre necessere.

En temoing de ce jay dessus nomme soubz signé envoié par le Roy avec ledict s. de Brissac pour assister à ladicte delivrance et en bailler le present recepice ay icelluy signé de ma main le cinq^me^ d'avril l'an mil cinq cent quarante six avant pasques.

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20643, f° 3.)

III

Extraits des dépêches échangées entre M. de Brissac et la Cour durant sa seconde mission près de l'Empereur

Instruction au s. de Brissac, chevalier de l'ordre du Roy, de ce qu'il aura à faire entendre à l'Empereur de la part dudict seigneur Roy.

« Premièrement, après luy avoir presenté les lres de créance que le Roy luy escript et faict ses tres affectueuses

et fraternelles recommandations, luy dira l'ayse et le plaisir qu'icelluy seigneur a receu de tant bons, honnestes et gracieulx propoz que luy a tenuz et rapportez de sa part le s. d'Andelot, dont il veult bien le mercyer tres affectueusement, ensemble du singulier désir et affection qu'il a à l'entretenement et continuation de leur mutuelle amytié et du grant contantement que ledict sieur Empereur a receu d'avoir entendu par luy que sa volunté est semblable en son endroict, chose dont il le prie se tenir certain et s'asseurer que tous les moyens qu'il pourra penser servir à la fortiffication de leurd. amytié il les cherchera et observera, tellement que les effectz luy feront bien congnoistre qu'il désire la perpétuation d'icelle autant que chose de ce monde, ainsi qu'il croyt que fera de sa part led. sieur Empereur, pour le tenir et estimer prince de foy et de parolle et de vérité, en quoy il prent telle asseurance que sans veoir les effectz contraires, il le repputera ung de ses meilleurs et plus seurs amys.

« Toutesfoys pour ce que l'intelligence commune d'entre eulx deux, qui sont les plus grans princes de la chrétienté et desquelz l'unyon et l'amytié peult bailler la loy et commander à tout le demourant, est de telle importance qu'elle peult bien estre odieuse à beaucoup et conciter envye à plusieurs, lesquelz ou pour leur particulier ou bien pour estre ennemys du repoz de lad. chrétienté pourroient chercher et mectre en avant nouvelles occasions pour altérer lad. amytié et venir reffruquer quelques petites querelles dont le raffreschissement pourroit ameyner chose que le Roy ne désire jamais veoir, il luy semble que l'on doit esclarcir et vuyder de bonne heure tous les scrupules qui peuvent estre en souspeçon d'un cousté ou d'autre et parler ouvertement et en amys, pour ne laysser riens derrière sans plus s'amuser aux parolles généralles dont le Roy a veu que l'on a usé par le passé. Priant à ceste cause Sa Majesté voulloir clairement luy fere entendre s'il y a chose en quoy il sente estre demouré à satisfaire de la part du Roy et qui luy puisse donner occasion et ameyner la

volunté de n'entretenir le traicté de paix dernièrement faict entre Sad. Majesté et le feu Roy son père, affin d'y pourvoir de sa part. Car quant à luy il peult estre asseuré qu'il se contante de l'estat en quoy il se retrouve de présent et n'a pas intention de jamais entreprendre ne innover chose qui soit au préjudice dud. traicté ne de l'amytié qu'il porte aud. sieur Empereur. Et fera led. sieur de Brissac tout ce qu'il pourra pour à ce propoz tirer de la volunté dud. Empereur le plus avant qu'il sera possible, luy disant que ce que le Roy en faict est pour ce qu'il est prince qui ne veult poinct vivre en ténèbres et duquel le cueur ne scauroit porter une dissimulation.

« Selon ce qu'il verra après led. sieur Empereur disposé, pourra, feignant parler comme de luy mesmes, luy dire que de ce qu'il a peu recueillir du retour du sieur d'Andelot et de plusieurs autres propoz qui se tiennent par ceulx qui discourent les affaires d'entre les princes, il luy semble que se retrouvant l'Empereur contant et satisfait des choses qui le touchent particulièrement, il n'y a riens sur quoy l'on peult fonder argument de querelle que sur le faict du duc de Savoye, chose qui a jà tant esté disputée et débatue qu'il n'est jà besoing que l'on dye les droictz et justes actions que le Roy y a. Et pense led. seigneur Roy que pour cela led. sieur Empereur ne vouldroit pas endurer ne souffrir que l'on pratiquast chose qui feust à son dommaige et désadvantaige, et encores moins que luy mesme voulsist estre de ceste partie, attendu qu'il n'y a aucun intérest. Mais bien si eulx deux desquelz led. duc et son filz ont cest honneur d'estre parens advisoient de tenir en cela la voye amyable, et que, pour ne laisser point led. duc de Savoie dépouillé du tout, led. sieur Empereur trouvast bon de luy faire honneste récompense de ce qu'il tient du sien, led. sieur de Brissac estime que le Roy se laisseroit voluntiers aller à faire myeulx pour luy, car il seroit contant que le mariaige du prince de Piedmont, son filz, et de M^me^ Marguerite, sa seur se feist et de ce qu'il a de luy bailler récompense en son royaume avecques tel et

si honneste lieu et estat auprès de luy qu'il seroit aisé à congnoistre à tout le monde combien il tient cher et estimé ce party. En quoy faisant se pourroit par là lever et oster toutes occasions et souspeçons, qui ne sont que pour engendrer les mesmes effects que l'on a veu cy devant entre le feu Roy et luy. Et si led. sieur Empereur scayt quelques autres partys moyennant lesquelz les choses d'entre eulx se pussent plus avant establir et asseurer, l'on trouvera led. seigneur Roy prest et disposé d'entendre à tout ce qui sera honneste et de raison.

« Si l'Empereur alléguoit que le dernier traicté de paix faict à Cressy est résolu par la mort de feu M. d'Orléans parce que au moyen de son décès le mariaige de luy et de la fille ou niepce de l'Empereur, qui estoit ung des principaux articles dud. traicté, n'a point sorty effect; et, encores que led. traicté ne soit résolu, qu'il peult néantmoins demander la restitution des pays de M. de Savoye comme chose convenue par led. traicté de paix, luy sera respondu que led. traicté ne peult estre dit résolu par la mort de feu M. d'Orléans, parce qu'icelluy traicté n'est point fondé sur led. mariaige, mais sur le bien public et unyon de la chrétienté. » Le mariage n'était que pour rendre la paix plus durable, et n'y a article du traité qui y soit fondé que la restitution du duché de Milan ou délivrance des Pays-Bas, auquel cas se devait faire la restitution du Piémont : le mariage n'ayant pu avoir lieu, il est clair que le Roi n'est pas tenu à la restitution.

Si le sieur de Brissac voit l'Empereur obstiné à la demander, il pourra dire comme de lui-même « qu'il est asseuré que le Roy n'a pas délibération d'en laisser jamais ung seul poulce de terre, mais despendre tout ce que Dieu a mys en sa puissance pour le deffendre et conserver jusques au bout. Et, pour estre prince qui désire bien veoir cler ès lieux où il doit chemyner, il sera tres aise d'entendre en cela la volunté dud. sieur Empereur, affin qu'il donne ordre à ses affaires et ne demoure en aucune suspencion. Et que s'il estoit question de revenir aux vieilles querelles,

puisque l'Empereur a ceste cy tant à cueur, il luy mectroit bien en avant celle du roy de Navarre et sy n'oublyeroit pas celle de Milan, mais il luy est advis que ce n'est pas le chemyn de venir au point que tous deux doyvent et font démonstration de désirer. »

Si, après tous les moyens de douceur et de persuasion, le sieur de Brissac voit que l'Empereur demeure ferme, et que, pour induire le Saint-Empire à prendre en main la querelle du duc de Savoie, on veut faire plaindre le duc à la diète, il dira que le Roi envoie le sieur de Marillac, maître des requêtes de son hôtel, pour soutenir ses droits, et le présentera en demandant qu'il soit ouï, afin que l'on voie que le Roi a eu juste raison et qu'il n'a eu recour saux armes qu'après avoir essayé d'obtenir par raison ce qui lui appartenait.

« Si l'Empereur disoit aud. sieur de Brissac qu'il n'a jamais entendu que l'on voulsist parler du Roy en ceste diette, mais que par adventure led. duc de Savoie pourra bien demander à l'Empereur estre aydé pour le recouvrement de ce que ceulx de Berne luy détiennent sans aucun titre, respondra que c'est chose dont il n'avoit jamais esté nouvelles par deça et n'a aucune charge d'en respondre, mais il estime, pourveu que l'on ne face chose qui préjudicie ou contrevyenne au traicté... que le Roy ne s'en scauroit plaindre ne avoir occasion de se remuer. »

Si on lui dit que le Roi fait des ligues en Italie, il répondra qu'il est raisonnable à un prince d'entretenir ses amis et d'en faire d'autres, ce que le Roi est résolu de faire, ne s'enquérant point de ce que font les autres pourvu qu'ils ne sortent du devoir.

Si, passant plus loin, on lui parle du comte de la Mirandole, il répondra que c'est un serviteur que le Roi aime et estime, dont il désire la conservation et qu'il ne voudrait pas voir offenser, priant l'Empereur de l'avoir en sa bonne grâce, comme le mérite un si digne serviteur d'un prince tant son ami comme le Roi.

Le prince de Piémont ayant dernièrement écrit au Roi

par M. d'Andelot, le priant d'avoir égard au long temps qu'il y a que son père est dépouillé, on lui a répondu en termes généraux, le sieur de Brissac pourra lui dire qu'il n'a parent ni ami qui désire plus son bien et son repos que le Roi, et lui touchera doucement, comme en passant, un mot du mariage et du désir qu'a le Roi de le récompenser.

A propos du comte de la Mirandole, le sieur de Brissac pourra remontrer que s'il n'est compris au dernier traité, le feu Roi avait laissé lieu de l'y faire entrer en le nommant, comme il le fit, durant les deux mois...

« Faict à Villers Cousterez le XXIIe j. de juillet VcXLVII.

HENRY. DE L'AUBESPINE.

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 59, original.)

Le Roi à M. de Brissac, de Roussy, le 31 juillet 1547

L'ambassadeur de l'Empereur a eu une audience, il y a deux jours. Il s'est plaint que l'on eût poursuivi plusieurs criminels jusqu'en Franche-Comté et envoyé une flotte en Ecosse sans en donner avis à la régente des Pays-Bas. Après qu'on lui eut répondu sur ces deux points, il est allé trouver le connétable et s'est plaint des propos que tenaient en Suisse MM. de Liancourt et de Bassefontaine, disant qu'ils accusaient injurieusement l'Empereur de vouloir opprimer la liberté de la Germanie « pour après avoir plus de moien d'en faire autant des Suisses. » On lui a répondu que le Roi, instruit des menées de Granvelle et de plusieurs agents impériaux pour diviser les Suisses, « n'y espargnant argent, dons et promesses sous main, » des pratiques de don Ferrant de Gonzague et autres infinies inventions, avait écrit aux cantons par son ambassadeur, et depuis par M. de Bassefontaine, pour leur remontrer le danger d'une division, leur mettant dans les yeux l'exemple de leurs

voisins ; que l'Empereur ne devait pas le trouver étrange, vu le train qu'il prend et les propos que l'on tient partout, même auprès de lui, qu'il est pour entreprendre davantage ; que le Roi n'est pas jaloux de sa grandeur, mais désire garder ses amis et assurer si bien son intelligence avec eux que cela puisse faire changer de dessein à ceux qui voudraient les attaquer lui ou eux ; qu'il était aisé à croire qu'il ne dépensait pas tous les ans 150 ou 200,000 francs à les entretenir pour les laisser à la discrétion d'autrui ; mais que jamais ses ambassadeurs n'avaient mal parlé de l'Empereur. « Oultre luy dict led. ambassadeur que tant s'en failloit que led. Empereur eust envie d'entreprendre aucune chose, qu'il avoit cassé la plus grande partie de ses forces, faisant bien son compte d'avoir des Suisses s'il en avoit affaire. Sur quoy luy fut respondu que cella me devoyt encores donner plus de jallousie, d'autant qu'il estoit certain qu'il ne se mectroit point en devoir d'avoir des Suisses sinon en intention de les diviser, mais que je pensois bien y avoir mis ordre et l'asseurois qu'il n'en auroit point et aussy peu les diviseroit-on quelques promesses et dons d'argent qu'il y feist faire, qui ne seroient les premiers deniers qu'il y auroit perduz ; que je désirois les veoir demourer en leur entier et qui les praticquera en une sorte ou autre ne me laissera poinct sans souspeçon. Qui est chose que je veulx que vous faictes bien entendre à ceulx qui vous en parleront, disant que c'est mon cousin le connestable qui vous a escript le propoz qu'il en eut avecques led. ambassadeur, et qu'il craint grandement que cela vienne jusques à moy, pource que ce pourroit estre cause de me faire diminuer une partye de la seureté que j'ay prise dud. sieur Empereur et de son amitié..... »

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 67, original.)

« Ce qui feut proposé à MM. des Ligues par MM. de Brissac et de Marillac, aus moys de juillet et aoust MDXLVII »

Le Roi leur ancien allié et meilleur ami les salue. Il a appris par M. de Bassefontaine qu'ils sont résolus de persister en leur ancienne amitié et alliance, de quoi il les remercie bien affectueusement, les assurant qu'ils le trouveront toujours bon voisin et ami. Il les remercie de leur volonté de l'aider s'il est assailli en ses Etats et leur promet la même chose, les priant de s'en tenir pour assurés car il est prince de foi. Il les prie aussi de persister en la bonne union ensemble, quelque différend de religion qui puisse survenir, ayant même cœur et volonté de défendre leur liberté contre quiconque les attaquera, les assurant que celui-là l'offensera aussi.

« Selon leur bon conseil et advis, il n'est pas délibéré d'attenter rien contre l'Empereur, mays bien vouloit se tenir prest et appareillé pour se deffendre avec l'ayde de ses bons amys en cas que led. sieur Empereur luy voulust courir sus ou bien attenter quelque chose contre eulx. »

MM. de Brissac et de Marillac sont envoyés vers l'Empereur pour savoir comment on aura à vivre avec lui; ils ne traiteront aucune chose qu'avec déclaration que le Roi entend conserver ses amis et même MM. des Ligues et leurs alliés sans quitter leur alliance et bonne amitié.

Ils sont aussi envoyés pour faire entendre à l'Empereur que le Roi ne veut rendre aucune terre de ce qu'il tient, mais les défendre de tout son pouvoir comme son propre héritage, dont il les veut avertir, ne voulant rien besogner avec l'Empereur qui ne tourne à entretenir la bonne amitié avec eux [1].

Ils ont charge de laisser à l'ambassadeur « mémoires

[1] En marge de ce paragraphe est écrit « article qui feut dict particulièrement à MM. de Berne et non à autres. »

pour en dire autant à la premyere diette et assemblée qui se feroit entre eulx et néantmoins que led. seigneur (Roi) les avoit voulu faire visiter particulièrement pour leur monstrer tousiours l'affection singulière qu'il leur porte. »

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 91, écriture du seizième siècle, sans signature ni date.)

MM. de Brissac et de Marillac au Roi, de Soleure, le 2 août

Suivant son ordre, ils ont pris leur chemin par la Suisse pour visiter MM. des Ligues et travailler à la confirmation de la bonne amitié. Ils ont commencé par ceux de Genève, lesquels se sont réputés très honorés d'être ainsi visités de sa part, et ont donné tel ordre à la fortification de leur ville qu'ils n'ont crainte d'être réduits sous la main d'aucun prince leur ennemi, qu'il n'ait à sa dévotion ou vaincu tous ceux des Ligues, et ne soient privés du secours du Roi dont ils s'assurent; d'autant plus qu'ils voient continuer de sa part les honnêtes propos et que ceux de Berne, leurs combourgeois, sont résolus de veiller à la conservation de leurs franchises. De là ils sont venus à Berne, où ils ont tenu les propos convenables pour assurer les bourgeois de l'amitié du Roi et les persuader que la négociation avec l'Empereur n'est pas pour y porter atteinte, avec protestation que le Roi entend y comprendre MM. des Ligues, dont les affaires lui seront toujours en même recommandation que les siennes propres, et qu'il n'est pour lâcher aucune des terres qu'il tient, mais les défendre de tout son pouvoir. Ceux-ci ont répondu qu'ils avaient ouï semblable langage de l'ambassadeur M. de Liancourt et de M. de Bassefontaine, et avaient avisé d'en prendre telle résolution à la première diète qui se tiendrait entre eux d'icy sept ou huit jours et de faire telle réponse à l'ambassadeur que le Roy aurait cause d'en être content. Sans qu'on ait

pu tirer plus particulière déclaration de leur volonté, « si ce n'est que par les propoz qu'aucuns d'entre eulx ont tenuz l'ont peult aisément juger qu'ilz ne sont hors de crainte du costé de l'Empereur et qu'ilz prennent grand plaisir d'entendre que vous, Sire, n'estes délibéré de riens laisser de ce que vous tenez, par où ilz prennent espérance de conserver ce qu'ilz se sont applicqué des terres du duc de Savoye. »

De là ils sont venus à Soleure, où ils ont trouvé l'ambassadeur, « qui a esté cause de faire mesme office ce matin envers ceulx de ce quanton, excepté la particularité dicte à ceulx de Berne sur la délibération vostre, Sire, de garder ce que tenez, pour autant que ceulx-ci n'y ont aucun interest et qu'ilz sont plus tost jaloux de ce que ceulz de Berne se sont accreuz au moyen des terres qu'ilz ont usurpées sur le duc de Savoye, qu'ilz désireroient plus tost estre rendues que veoir par là leurs voisins agrandiz et d'autant suspectz à eulz et redoubtables à l'advenir ». Ils ont répondu « qu'ilz sont vos serviteurs très affectionnez n'ayans autre chose en délibération que de maintenir leur liberté et pays sans entrer en division pour le différend de religion, ou autre qui puisse intervenir, estans au demourant prestz et appareillez d'estre employez à vre service aussy tost que le besoing le pourra requérir.

« Sire, encores que soyez diligemment adverty de toutes les occurences du pays, si est-ce que nous ne pouvons obmectre qu'avons entendu à Berne par aucuns personnaiges qui sont de voz pays résidens par deçà comme l'Empereur tient deux ambassadeurs résidens ès haults quentons par le moyen des quelz et par dons, presens, promesses et par tous autres moyens à luy possibles il tâche à les séparer des autres ou les tirer à sa dévotion. L'on a tousiours tenu, Sire, que ceste nation estoit mercenaire et qu'ilz se laissoyent gaingner par ceulx qui plus donnoyent, par où il vous plaira considérer, Sire, que soubs correction il seroit convenable pour vre service de rompre ceste occasion qui peult estre ne sera jamays telle... L'Empereur monstre

tourner ses principaulx desseings de ce costé. Et mesmement s'il est vray, ce qu'avons entendu par les lettres du sieur Mesnaige, qu'il nous a semblé devoir ouvrir, pour veoir s'il y avoit chose qui méritast ou de vous donner particulier advertissement, Sire, ou qui nous peust instruire en ce que concerne la charge de ce qu'avons à faire, que led. sieur Empereur laisse garnison à Strasbourg, joinct à ce qu'avons icy d'ailleurs entendu qu'il a faict proposer quelque demande à ceulx de Basle des devoirs qu'il prétend estre deuz à la chambre impérialle, dont ilz sont entrez en crainte telle qu'ilz ont redoublé leur guet, et que l'on practique Constance, ville prochaine à la terre de ces S^rs^, si visvement qu'elle est en termes de se rendre à composition amiable avec l'Empereur. Toutesfoys nous n'en pouvons autrement juger pour n'entendre encores en quel estat sont les affaires de la Germanye; ce qui se esclaircira plus avant par ce qui sera faict en lad. diette prochaine d'Auguste où nous faisons compte d'estre le plus tost qu'il nous sera possible. »

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 95, copie du seizième siècle.)

Le Roi à M. de Brissac

« Mon cousin, j'ay receu la depesche que vous m'avez faicte partant de Solleurre, par laquelle j'ay entendu l'estat en quoy avez laissé les choses de delà et la response qui a esté faicte tant à Genesve que à Berne, faisant bien mon compte que vostred. passaige parmy eulx aura grandement servy à les asseurer et retenir en l'estat où je désire qu'ilz demourent, encores que je congnoisse bien qu'ilz ayent grande irrésolution entre eulx et qu'ilz ne sont sans souspeçon de sentir ung si puissant et si fascheux ennemy près d'eulx, et ferez tres bien d'advertir le s^r^ de Lyencourt de

ce que pourrez descouvrir à vostre arrivée par delà de l'intention de l'Empereur, afin qu'il le puisse fere scavoir aux sgrs des Ligues, et principallement s'il sera pour passer en Flandres après ceste diette ainsi que mon ambassadeur auprès de la royne de Hongrie m'a présentement adverty que lad. dame a eu certain advis par le sr de Bossu naguères retourné devers elle de la part dud. sieur Empereur...

« Je vous prye mectre peyne... vous enquérir et informer de ses délibérations le plus avant que vous pourrez et surtout s'il y a aucun traicté ou autre secrette intelligence et plus particulière entre luy et le roy d'Angleterre, pour du tout et de ce que vous aurez apris du faict de vre négociation m'advertir le plus tost et au plus diligemment que vous pourrez... »

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 27, écriture du seizième siècle, sans signature, date ni adresse.)

Le connétable à M. de Brissac, « de Villiers-Cousteretz. » le 11 août

« Mon cousin, il n'est possible d'avoir plus saigement et prudemment faict que vous avez faict passant à Genesve et en Suisse, chose que j'estime ne reviendra pas à petite utilité au service du Roy... »

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 25, original.)

Déchiffrement d'une dépêche adressée à M. de Brissac

« Au demourant, ayant sceu depuis vre partement qu'il a transporté la diette à Auguste et remise au premier jour de septembre, ayant délibéré cependant de faire une autre

diette avec le boys pour sa santé, soubz coulleur de laquelle il pourroyt bien vous tenir là en longueur pour faire son prouffict et accommoder ses affaires en Allemagne de vre venue auprès de luy, je vous prie. mon cousin, si vous congnoissez cela essayer suivant ce que je vous dictz à vre partement de luy rompre ceste escrime le mieulx que vous pourrez, et m'advertissez en toute dilligence de ce que vous en aurez descouvert pour selon ce que je verray vous faire entendre sur ce ce que vous aurez à faire. Je ne vueil faillir aussi à vous advertir comme les Angloys se sont résoluz d'envoyer leurs depputez sur les confins de noz terres pour vuyder et esclaircir quelques différens qui estoient demourez indécis par le dernier traicté, et en sont les choses si avant que j'espère que tout d'une main se traictera de la forme de la restitution de Boulongne à quoy je les voy entièrement disposez, et aussy de s'attacher à mon amytié le plus qu'ilz pourront, en manière que je m'attendz que bien tost toutes choses seront si esclaircies entre nous que l'issue de cela nous laissera si bons et si seurs amys l'ung de l'autre que je demoureray content de ce costé là, chose que vous pourrez dextrement faire scavoir par delà, d'autant à ce que je voy qu'ilz font grand estat des Angloys, se promectant d'eulx plus qu'ilz n'en auront ainsi que j'espère. Je vous faiz ceste lettre ainsi au long et le discours des choses par le menu, qui servira pour vous et pour mon ambassadeur, affin que vous puissiez tous parler ung mesme langaige, et faciez très bien entendre par delà que je n'ay pas délibéré oblier une seule chose de ce qui appartient au lieu que je tiens. En quoy comme je suis seur que l'Empereur sent bien où gist le seul obstacle qu'il crainct trouver au parachèvement de ses dessaings, qui ne sont pas si peu odieux à la plus grande partie des princes de la chrestienté et mesmes à ses propres subiectz que je ne sois à tous les jours recherché, et des principaux non sans grand advantaige, à prendre en main, ainsi qu'ilz me proposent, le salut commun d'eulx tous. L'on ne m'y a point veu prester l'oreille me conten-

tant de l'aise et repos auquel Dieu m'a mis, pour lequel conserver aussi j'ay bien délibéré prévoir et prévenir à ce que je penseray y servir. »

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 77. Ce fragment en écriture du seizième siècle se trouve au milieu d'une dépêche chiffrée datée du 11 août.)

MM. de Brissac et de Marillac au connétable, de Constance, le 7 août

« Monseigneur, despuys nos dernyères de Soleurre du IIe jour de ce moys, nous avons passé à Schafouse et faict semblable office envers MM. de la ville qu'avions faict ès autres villes de ces quentons où nre chemin se addressoit, lesquelz nous ont tenu bien honneste langaige et pareil en substance à celluy dont avoyent usé envers nous ceulx de Soleurre. De là sommes venuz en ceste ville de Constance, auquel lieu la difficulté de trouver chevaulx pour toute nre trouppe nous a contrainctz ainsy qu'ès autres lieux. Et cependant nous a esté apportée une dépesche que M. Mesnaige faisoit au Roy, laquelle, cuydant y trouver quelque chose qui feust pour nous instruire, avons ouverte, mais, voyant la lre du Roy escripte en autre chiffre que celluy qu'avons laissé en court, l'avons incontinent reclose et envoyée à M. de Lyencourt pour la faire courir par la voye ordinaire des postes ainsy que l'addresse portoit. Monseigneur, ce matin aucuns srs de ceste ville et aussy le capne Sebastien Schestlin, très mal content et maintenant autant mal voulu de l'Empereur qu'il a esté cy devant aymé, nous ont visitez, et, ayant conféré avec eulx de l'estat auquel maintenant ilz sont réduictz, nous pouvons comprendre par les propoz qu'ilz nous ont tenuz que combien que ceste ville soit autant forte de situation qu'il y en ait en la Germanye et que l'Empereur ne feust pour la forcer si elle estoit deffendue, que néantmoyns ilz ne peu-

vent faire de moins que d'entendre à composition avec led. sieur Empereur, pour n'avoir de quoy souldoyer les gens de guerre qu'il conviendroyt tenir pour leur garde ; qui est, Monseigneur, ung merveilleux dommaige pour les Suisses, dont les terres confinent aux murailles de lad. ville, et grande conséquence pour le Roy, estant le passaige cloz par lequel led. sieur avoit la Germanye ouverte pour en tirer gens en tel nombre que bon luy eust semblé. Vray est que l'Empereur à ce qu'ilz disent ne les a encore recherchez de se, après qu'ilz ayent esté contrainctz à luy déclairer leur dernyère résolution, mays à ce qu'on voit ilz n'attendent que estre sommez pour accepter la moyns fascheuse condition qu'ilz pourront obtenir; veu mesmement que les Suisses ne les ont voulu recevoir en leurs confédérations, dont, comme il est vraysemblable, ilz mauldiront l'heure à l'advenir ; estans d'ailleurs destituez d'autre secours et mesmement des villes de l'Empire leurs voisines comme Ulme, Augsbourg et autres qui sont rendues à la mercy dud. sieur Empereur. L'avoyer de Berne en passant nous en tint semblable propoz que c'estoit un dommaige irréparable pour les Suisses et pour le Roy que ceste ville feust réduicte à ce que l'Empereur, s'il n'en est d'ailleurs empesché, la réduira. Car estant desia venu à bout des autres, mesmement de Strasbourg, il n'y a plus de porte au Roy pour tirer gens d'Alemaigne si l'Empereur le veult empescher. De quoy, Monseigneur, il nous a semblé vous devoir advertir pour le faire entendre au Roy, auquel avons réservé d'escripre de ce propoz et autres négoces jusques à ce qu'ayons parlé à l'Empereur... »

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 97, copie du seizième siècle.)

M. de Brissac au Roi. d'Augsbourg, 15 août

« Sire, en continuant mon chemin pour venir trouver l'Empereur, j'ay esté saisy d'une fièvre qui me print il y a

six ou sept jours à six lieues d'icy et m'a traicté de telle sorte qu'il m'a convenu venir gaingner ceste ville en lictière, auquel lieu la maladye continue si forte que je suis contrainct garder le lict sans pouvoir pour le présent faire office envers l'Empereur qui puisse tourner au proffict de vostre service. Qui me seroit ung merveilleux regret si n'estoit que, puisqu'il a pleu à Dieu ainsy me visiter, je voy que c'est au temps que led. sieur Empereur est pareillement malade, gardant la chambre et admectant peu de gens vers luy. Toutesfoys pource qu'il est incertain lequel des deux aura plus tost pouvoir, ou luy de me donner audience, ou moy d'aller luy exposer le contenu en mon instruction, à ceste cause, Sire, affin qu'il n'y ait aucune retardation en vre service, il m'a samblé vous faire entendre l'empeschement qui m'est survenu, affin que, advenant le cas que mon indisposition durast, il vous plaise d'heure ordonner par qui sera remonstré ce que j'avoys à dire de vre part, ou par Marillac qui n'a pas encores déclairé pourquoi il estoit venu, auquel cas il luy fauldroit lectre de créance à cest effect, car il n'en a point, ou bien par vre ambassadeur... »

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 98, copie du seizième siècle. Voir la suite de cette dépêche p. 89, et p. 91 et 92, le résumé d'une autre du même jour au connétable.)

Le Roi à M. de Brissac, de Thérouanne, le 26 août

Il a appris avec déplaisir que Brissac est malade et le prie d'employer « tout le meilleur régime et saige conduicte » dont il se pourra aviser pour se guérir. « Si vre disposition le peult porter, je vueil que vous faictes toute l'instance qu'il vous sera possible de parler à l'Empereur pour luy fere entendre le contenu en vre instruction et des lres que depuys je vous ay escriptes et en cela vous conduyre selon que vous scavez estre mon intention. » Si

l'indisposition de l'Empereur oblige M. de Brissac à négocier avec M. de Granvelle. le Roi approuve qu'il ne découvre que les deux premiers points de son instruction. « Mais aussi si la maladie vous continue de sorte que vous ne puissiez vous mesmes fere cest office, j'entends que le sieur de Marillac en la présence du sieur de Mesnaige, mon ambassadeur, joue mesme roolle et face tout ainsy que vous feriez vous mesme suyvant le contenu cy dessus. Pour lequel effect je luy envoye lres de créance aud. sieur Empereur contenant quant et quant que j'ay advisé le laisser par delà mon ambassadeur au lieu dud. Mesnaige. Mais de faire entendre qu'il est allé pour le différend entre M. de Savoye et moy, jusques à ce que l'on voye s'il en fera plaincte ou non, ce seroyt hors de propoz, et sera tout à temps si cela se mect sur le bureau que lors led. Marillac die et remonstre aud. Empereur et aux princes et estatz de l'Empire selon son instruction ce qu'elle contient pour la deffense et conservation de mes droictz, qui est le vray office d'un ambassadeur. Voilà, mon cousin, tout ce que j'ay à vous dire là dessus, sinon que ceste lettre servira pour vous trois et seray très aise que par ensemble devant que d'entrer en lad. communicquation soyt avecques led. sieur Empereur ou avecques led. Granvelle, vous advisiez par ensemble de ce qui se debvra fere plus à propos pour mon service.

Mon cousin, quant à ce que m'escripvez de ceulx de Constance, il me semble qu'ilz viennent bien tard au remède, et ne voy pas qu'il y ayt moyen pour ceste heure que les Suisses les voulsissent recepvoir en leur confédération ; à l'occasion de quoy le myeulx qu'ilz puissent fere sera d'essayer de tirer leur réconciliation avecques l'Empereur à la longue, car si une foys ilz en viennent là quelque doulce et gratieuse composition qu'il y ayt ilz sont certains que ce sera une pillure couverte et enveloppée de sucre. Au demourant j'ay bien entendu par les propoz que led. sieur de Gordes m'a rapportez de delà qu'ilz ne seroyent pas marriz que j'entrasse en guerre avecques les Angloys pour s'en prévaloir, asseurez les que nous sommes

si loing de là que jamais leurs depputez et les nres ne se départiront d'ensemble, où ilz sont de présent, sans quelque conclusion sur plus estroicte et certaine intelligence entre nous ; au moins est-ce le langaige que l'on me tient tous les jours de leur part tant leur ambassadeur que ceulx qu'ilz envoyent ordinairement par deça et encores hier estant à Ardres le grant contrerolleur de Calaiz avecques une infinité de gentilshommes Angloys me sont venu visiter de la part de leur maistre avecques une infinité de présens et tant d'honnestes parolles qu'il est assez aysé à croyre qu'il désire grandement l'augmentation et continuation de nred. amytié. Vous entendrez au surplus dud. Mesnaige par ung propoz qu'il m'a escript avoir sceu par delà que Granvelle avoit dit sur la comprehension que le Turc a faicte de moy en la tresve qu'il a faicte avecques l'Empereur et le roy des Romains qu'il le consentiroyt très voluntiers à la charge que j'entretiendroys le traicté faict entre le feu Roy mon père et luy par lequel j'ay promis et suis tenu rendre le Piedmont aud. sieur duc de Savoye. chose que je vous prye descouvrir, car si cela est véritable vous pourrez beaucoup par là juger de son intention. Priant Dieu, etc.

Escript à Thérouenne le xxvi[e] j. d'aoust MDXLVII.

Henry. De l'Aubespine.

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20447, f° 103, original en partie chiffré avec déchiffrement du temps.)

M. de Brissac au Roi, d'Augsbourg, le 29 août

Il a reçu les lettres du 11 et entendu l'intention du Roi qu'il ne fasse long séjour ; il y aurait mis peine, n'était sa maladie et celle de l'Empereur, qui depuis son arrivée et

même avant a toujours gardé la chambre, sans vouloir donner audience à aucun ambassadeur.

« Nous entendons que jeudy prochain led. Empereur doit proposer entre autres poinctz et choses concernant le faict de la religion contenans en substance quel ordre se peult bailler touchant les différents de lad. religion qui sont en Germanye et les moyens plus prompts pour y parvenir. Quant aux autres articles la chose nous est encores incongneue. Bien est vraysemblable que le propoz de la ligue de l'Empire pour la conservation des Pays-Bas et du conté de Bourgoingne sera continué. Et se dict aussy que sera parlé de M. de Savoye, de quoy toutesfoys ne scavons rien de certain... Ce faict led. sieur Empereur se remectra, à ce que son médecin qui me pense m'a dict, à faire la diette et user de la décoction du boys d'Eschinay, où il pourra demourer environ xx jours, et après s'en ira à Municq, ville estant au pays de Bavière pour se recréer et y prendre quelque plaisir de chasse ; de là ne s'entend encores qu'il doit devenir, sinon que le mesme médecin dict que l'on tient encores quelques propoz d'aller en Flandres ainsy que cy devant l'on avoit cuydé et depuis dict tout le contrayre qui est que son desseing estoit d'aller en Italye. En sorte, Sire, que tant en cest endroit le langaige de ceulx qui en parlent change de jour à autre, comme aussy faict-il pour le regard des autres desseings dud. sieur. Si n'est en ce que tout le monde s'accorde que sera dernière preuve de son crédit de conduyre par practiques et menées en ceste diette le faict de ceste ligue pour le Pays-Bas et Bourgoingne, et envers le Suisse de renouveler les anciennes alliances de la maison d'Autriche ès quelles s'il peult il fera comprendre la deffense et protection du duché de Millan. Qui est en substance, Sire, tout ce qu'on peult escripre des occurrences du pays : si n'est que se faict icy grand bruict qu'il y a guerre entre vous, Sire, et le roy d'Angleterre, à quoy les adviz des marchans de Flandre aucunement s'accordent, dont tant s'en fault que ceulx d'icy soient marriz qu'ilz semblent ne désirer rien tant que de vous veoir en

tel party. Toutesfoys il est possible qu'ilz changeront de créance quand ilz auront entendu le retour de voz gallères. Sire, avec ce qu'il vous a pleu me faire escripre que M. Mesnaige dira aujourd'huy à M. de Granvelle pour le faire entendre à son maistre à ce qu'ilz ne demeurent persuadez que voz gallères eussent entreprins le voiage pour autre effect que celluy du chasteau de Sainct André qui est exécuté.

« Sire, il y a en ceste diette ung depputé de la ville de Metz qui se trouvera en toutes les assemblées de cested. diette, nommé le docteur Thalassius, lequel pour ses services passés avoit esté retenu par le feu Roy à cent escuz de pension et depuys vous a pleu luy faire escripre par monseigneur le connestable que vous avez l'intention de luy continuer le mesme traictement, il advertira de tout ce qui se présentera en la diette, et se monstre si affectionné à vre service, Sire, que je ne puys fere de moings que vous en porter le tesmoingnage, et vous supplye très humblement. Sire, pour l'entretenir en ce bon voulloir ordonner que luy soit baillé promptement c ou nc escuz, et considérer que les praticques de ceste diette sont grandes, où vous avez autant de besoing que jamais d'avoir des serviteurs qui descouvrent de toutes partz les menées de l'Empereur, ce qui ne se peult faire sans quelque despence, qui est pour le temps plus que nécessaire, veu mesmement que voz ministres sont observez de si près et tenuz de si court qu'ilz n'ont moyen d'avoir advertissemens s'ilz ne usent de quelque gratuité envers ceulx qui s'employent à leur donner, non sans quelque dangier de leurs personnes s'ilz estoient descouvertz.

« Sire, pour autant qu'on tient icy pour chose vraye que vous faictes marcher vos lansquenetz pour aller au fort de Boulongne, par où l'on interprète qu'il y aura guerre entre vous et le roy d'Angleterre, je vous supplye très humblement. Sire, prendre en bonne part ce que autres foys je vous ay dict qui est de ne commancer pour peu d'occasion chose de si grande conséquence comme la guerre contre

l'Angloys, à tout le moyns jusques à ce qu'on voye ce que l'Empereur vouldra faire..... »

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f^os^ 111 et 117, copie du seizième siècle.)

M. de Brissac au Roi, d'Augsbourg, le 6 septembre

Il a reçu le 31 août la lettre du 26 et a attendu pour y répondre l'ouverture de la diète par l'Empereur, ce qui eut lieu le lendemain. Il lui envoie une traduction du discours de Charles-Quint [1]. Se voyant guéri, il a demandé audience à l'Empereur, mais on l'a prié d'attendre encore deux ou trois jours, que celui-ci soit rétabli. L'Empereur a accepté la trêve conclue entre le roi des Romains et le Sultan. sous condition que le Roi (Henri II) y fût compris avec les Vénitiens « pourveu que vous gardissiez le dernier traicté de paix... sans toutes foys exprimer la reddition de Pyemont, laquelle néantmoins il pourra après prétendre en interprétant led. traicté à sa volunté..... »

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 55, copie du seizième siècle.)

« *Article prins de la lre de M. de Marillac à Mg^r^ le connestable de mesme lieu et date que la dessusd.* »

« La menée de la ligue dont mes précédentes faisoyent mention est pour le présent si admortye qu'il ne s'en parle en façon qui soit, qui me faict présumer ou que l'Empereur,

[1] Je n'ai pas retrouvé cette traduction, et une note en marge du manuscrit indique que l'on a supprimé le résumé que M. de Brissac donnait du discours dans sa lettre.

voiant les voluntez des estatz n'estre disposées à vouloir chose de telle conséquence comme prendre la protection de ses païs qui se meuvent de la couronne de France, ne veult continuer la poursuytte de peur d'en estre esconduyct. ou bien qu'il attend encores qu'il en ayt practiqué et gaingné davantaige affin que la conclusion n'y soit point mise qu'elle ne soit à son advantaige, dont il m'a semblé, Mgr, vous en toucher ce mot, voyant que beaucoup de gens esbahissent que ceste menée de ligue ait esté si visvement encommancée pour estre maintenant si tost laissée, et mesmement que c'est la chose que l'Empereur a plus à cueur pour la conservation de la grandeur de sa postérité. »

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 57, copie du seizième siècle.)

Le Roi à M. de Brissac, de Fontainebleau, le 14 septembre

Il a été heureux d'apprendre sa convalescence et espère avoir bientôt des nouvelles de son audience. Loin d'être, comme on le publie, en guerre avec l'Anglais, il traite de la restitution de Boulogne avant le terme fixé ; il y a eu seulement quelques vaisseaux pris de part et d'autre, mais cela s'arrangera vite.

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 43, original.)

M. de Brissac au Roi, d'Augsbourg, le 10 septembre

Récit de son audience (voir p. 94-96) ; propos du mariage de Mme Marguerite avec le prince d'Espagne (voir p. 102, note). « Sire, voiant ces jours passez que mon audience estoit de jour en autre différée et que néantmoins l'Empereur faisoit instance envers les estatz de l'Empire

de se résoudre non seulement sur ce qu'il avoit proposé en ceste diette, mays encores sur le faict de la ligue où il veult comprendre les Pays-Bas et Bourgoingne, craignant que ceste longueur envers moy n'apportast quelque préiudice à voz affaires et advancement aux syens j'ay advisé de faire entendre aux depputez des villes et estatz de l'Empire qu'il ne se traicteroit icy chose de vre part, Sire, qui feust aucunement préiudiciable à leur liberté, que vous désiriez plus tost conserver et augmenter, lesquelz ont faict démonstration d'estre bien aises d'en estre asseurez. Au demourant il semble par ce que maintenant nous povons entendre qu'ilz seroient encores bien satisfaictz s'ilz entendoient que vous, Sire, ne feussiez pour empescher que se tint ung concile en la Germanye auquel les différentz de leur religion feussent décidez, qui est la chose en ce monde à laquelle ilz désirent le plus attirer l'Empereur, estans délibérés de luy aider à y contraindre le Pape et y emploier tout ce qu'ilz ont tant contre Sa Saincteté que contre tous ceulx qui s'en vouldroient empescher. Ce qu'il m'a semblé, Sire, vous devoir fere entendre affin qu'il vous plaise mectre en considération le fruict qui se peult tirer de l'amytié du Pape qui est vieil et loingtain de vous par contrepoys du bien qui vous peult venir de ceste nation. et aussy que les irritant à la contemplation du Pape, l'Angloys en pourroit fere son proffict, comme celluy qui fuyt le concile ailleurs qu'en Germanye, en tirant de ces quartiers gens et forces contre vous où le besoin le presseroit.

« Sire, il vous aura pleu veoir par mes précédentes le bon office que faict en vre service le docteur Thalassius, depputé de la ville de Metz, par le moyen duquel comme celluy qui assiste à tout nous entendons de jour en autre toutes les délibérations des assemblées. reste qu'il vous plaise ordonner qu'il luy soit faict quelque honneste present de IIc escuz ou autre somme et luy soit apportée par ce mesme courryer. Il y en a ung autre depputé de Ratisbonne qui en faict de mesme, il vous plaira ordonner qu'on

use envers luy de quelque libéralité car l'ung et l'autre le méritent. »

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 51, copie du seizième siècle.)

« *Mémoire des propos qui furent tenuz ès trois assemblées faictes le XII^e^, XIV^e^ et XV^e^ de septembre à Auguste* »

« Sire, depuis la dépesche et partement du boiteux, l'Empereur, prenant excuse sur son indisposition, a voulu que je me trouvasse pour négocier avec MM. les ducs d'Albe, Grantvele et evesque d'Auran (Arras ?), ce que j'ay faict par troys foys en la compaignie de MM. Marillac et Mesnaige. Et là estans, le sieur de Grantvele reprit les propos que j'avoys tenus aud. seigneur son m^tre^, apres grant préface de beau et honeste langaige qui seroit trop long à spécifier par lre, et après avoir faict aucunes difficultez sur ce qu'ilz désiroient selon leur bonne coustume que l'ouverture de toutes choses commençast de nre costé sans ce qu'ilz se laissassent entendre sur les poinctz que nous les requérions nous esclaircir sur l'entretenement du traicté, finablement ilz nous meirent en avant le faict de M. de Savoye qu'ilz disoyent avoir esté spolié de son estat à tort et sans raison ainsy que le feu Roy avoit expressément confessé au dernier traicté de Crecy, concluant que c'estoit le poinct auquel il convenoyt adviser et donner ordre qu'il feust content. Sur quoy leur ayant remonstré le bon droict que vous avez à tenir les terres dud. sgr. duc, et néantmoins le désir qu'aviez de gratiffier le prince de Piedmont, tant pour le regard de ce qu'il estoit de vre sang que pour l'affection que vous congnoissiez que l'Empereur luy portoyt, auquel aussy désiriez bien satisfaire en tout ce qui vous seroit bonnement loisible, pour oster tous les obstacles qui pourroyent estre cause d'altérer ou diminuer ceste amytié

commune, j'estimoys que vous, Sire, seriez content bailler en mariaige aud. s^r^ prince M^me^ vre seur, avec tant d'advantaiges et bienfaictz qu'il auroit cause d'estimer d'estre le plus honoré et le plus content prince qui ayt esté en la maison de Savoye, et que à cest effect il me sembloyt qu'il seroyt convenable que ledit sieur prince se retirast devers Vostre Majesté, où il y avoyt apparence qu'il obtiendroyt plus y estant présent qu'il ne feroyt à l'adventure estant cest affaire meu par ambassadeurs et depputez.

« Sire, pour le faire court, ès deux premières assemblées ces sgrs ne trouvèrent bon ny que le prince vinst en France ny qu'on parlast de le marier sans la restitution du Piedmont, disans en l'ung que ce ne seroit que l'esgrir davantaige si d'adventure il n'obtenoyt d'estre remis en ses estatz, en l'aultre qu'il n'y avoyt homme de ceulx qui l'ayment qui le conseillast d'en prendre récompense pour de souverain devenir à estre vassal. Et sur ce qu'estoit remonstré le droict que vous aviez aud. Piedmont et que l'Empereur le luy pourroyt aisément persuader comme celluy qui disposoit entièrement de sa volunté et qui debvoyt par raison avoir autant d'esgard à vre amytié, Sire, que au bien particulier de M. de Savoye, le sieur de Grantvele nous dit que l'Empereur luy conseillant telle chose ne feroyt ny office de bon oncle ny de vray Empereur. Et pour autant qu'ilz me sentirent redde sur la rétention dud. Piedmont quelque chose que je remonstrasse que si ceste ouverture ne leur sembloyt bonne à la restriction et perpétuation de ceste amytié qu'ilz en meissent quelque aultre en avant, je ne peuz tirer d'eulx aultre langaige sinon que Piedmont estoyt de l'Empire et que s'il failloyt entrer plus avant et dire que estoit membre du conté de Provence, qu'ilz nous en diroyent autant dud. Provence et le prouveroyent sur le champ, que nous avions confessé d'avoir spolié led. duc contre raison, qu'ilz ne scauroyent mectre aultre ouverture en avant et plusieurs aultres choses que j'espère bien tost vous dire. Et finablement comme gens estonnez et marriz de ceste response baissoyent les testes

demourant courtz et sans parler se regardoyent par foys l'ung l'aultre comme gens indignez, dont la fin fut qu'ilz feroyent le tout entendre à l'Empereur pour après nous redire de sa part ce qu'il en auroit sur ce délibéré et conclud.

« Sire, ces sgrs pensant bien m'avoir trop avant ouvert leur intention et voullant me tenir en longueur sans apparence de fere mieulx me dirent à la troysiesme assemblée que sur mon propos il convenoyt advertir le duc de Savoye puisqu'il alloyt de son faict et qu'il y avoyt le principal interest et que cependant je vous pourroys escripre, Sire, pour avoir plus amples mémoires, laquelle chose considérant et voyant d'ailleurs qu'ilz ne trouvoyent bon que le sieur duc envoyast ambassadeur devers vous pour traicter cest affaire, comme il estoyt convenable et que je leur remonstroys, et qu'actendre la response eust esté telle prolongation qu'ilz eussent voullu de laquelle néantmoins je ne pouvois actendre aultre langaige que celluy que j'avoys oy et que cependant l'Empereur faisoyt compte de s'absenter de ceste ville pour aller à la chasse, où il ne voulloyt estre suivy, qui eust esté cause de me fere séiourner icy tant que bon luy eust semblé ; considérant aussi le commandement si exprès que m'avez faict, Sire, réitéré par toutes les lres que j'ay receues depuis que je suis par deçà, que j'eusse à prendre garde que l'Empereur ne feist son prouffict de mon séiour, ce qu'il eust peu aisément faire tant en Italie, où vous, Sire, brassez pratiques de ligue deffensive et où l'on tient qu'il y aura des mutacions pour la mort du filz du Pape, que aussi en ceste diette où il est sur le fort de ses affaires ; pour ces raisons, Sire, et plusieurs aultres dont j'espère vous rendre compte, nous avons advisé tous troys qu'il estoit plus expédient que je prinsse honestement congé de l'Empereur pour retourner devers vous et vous faire entendre au long et par le menu les discours et particularités des propos qui m'avoyent esté tenuz par deçà, que demourant icy advantaiger les affaires de l'Empereur et mectre en jalouzie tous voz amyz. Toutesfoys afin qu'ilz

ne puissent interpréter qu'on leur ayt rompu la breche, j'ay faict démonstration de m'en aller aise et content des bons propos qu'ilz m'ont tenuz, lesquelz je désiroys au plus tost vous fere entendre et tenir la main à ce que instructions et pouvoirs feussent envoyez à vre ambassadeur, si tant estoyt qu'on congneust par effect que M. de Savoye eust envye que ceste besongne se maniast et traictast sans la restitution du Piedmont. Lequel partement M. de Grantvele semble avoir trouvé très bon en y adjoustant plusieurs propos que j'espère bien tost vous dire; et depuis m'a faict entendre par l'evesque d'Arras que l'Empereur ayant entendu et trouvé ma raison bonne me donneroyt dans deux jours accès pour prendre congé de luy... »

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 47, copie du seizième siècle.)

Le Roi à M. de Brissac, de Fontainebleau, le 18 septembre

« Mon cousin, j'ay sceu par la depesche que m'avez faicte par ce courrier du x^me^ de ce moys les bons et honnestes propoz que vous a tenuz l'Empereur sur ce que vous luy avez dict de ma part à l'audience qu'il vous a donnée, et entendu par là le désir qu'il a à l'establissement et plus estroicte confirmacion de nre amytié, chose dont j'ay receu très grant plaisir, estimant que vous ne partirez point d'avecques luy sans rapporter quelque bonne et finalle résolution de son intencion sur ce que vous avez charge luy faire entendre de ma part; ce que je vous prie poursuyvre le plus visvement que vous pourrez ╳ et considérer, suyvant ce que je vous deiz à vre partement et ay depuys escript que vre séiour par delà ne peult ameyner que grant advantaige et faveur à ses affaires et peu aus myens. Et ce qui me faict encores plus penser qu'il se veult servir du temps, est la remise qu'il vous feist à ceste dite

première audience de vous respondre à ung autre jour qu'il se trouveroit myeulx et auroit parlé à son conseil, et qu'il n'entra jamays que en parolles généralles, estimant bien puisqu'il a si mauvays visaige que vous m'escripvez qu'il a excuse apparente à ne parler d'affaires sinon quant il verra qu'il y fera bon pour luy qu'il ne fauldra pas à jouer ce roolle. Au moyen de quoy et pour éviter ce que nous devons craindre en cela, je vous prye, mon cousin, mectre peyne de parler encores à luy, si ja ne l'avyez faict, affin d'avoir la response sur ce que luy avez jà faict entendre et sur les autres choses dont vous avez charge, après honneste occasion ou sur le changement d'air pour vre santé ou autre couleur que vous verrez plus à propoz, de vous retirer après avoir prins congé de luy et me venir trouver le plus tost que vous pourrez, l'advertissant que vous laissez là le sieur de Marillac mon ambassadeur avecques entière charge de parachever ceste négociation tout ainsy que vous feriez vous-mesmes, et radmenez quant et vous le sieur de Mesnaige, auquel j'escrips à ceste fin ; donnant toutesfoys ordre avant vre partement, comme jà vous y avez commancé, aux depputez des villes et estatz de l'Empire l'affection que je porte au bien et conservation de leur liberté, et que la principalle cause qui me meut à vous retirer de là avant avoir prins aucune résolution avec led. Empereur est pour ce que je congnoys qu'il se veult prévaloir en leur endroit de vre séiour auprès de luy, chose qui lui faict mectre ceste négotiation à la longue.

« Au regard de ce que m'escripviez du mariaige de ma seur madame Marguerite avec le prince d'Espaigne, si on vous en parle vous pourrez respondre comme de vous mesmes que si l'Empereur y a affection vous estimez qu'il me trouvera fort bien disposé d'y entendre, pour estre, comme il vous semble, le plus honnorable et stable party que l'on scauroit désirer. Aussi à vous en parler ouvertement, mon cousin, il n'y a lieu au monde où je voulsisse tant la veoir logée et ne me feriez pas peu de service d'enfoncer cela bien avant si on vous en entamoit les propoz,

tirant dud. Empereur ce qu'il vouldroit que je feisse pour cest effect, pour m'en faire rapport et tost après luy en faire entendre ma response.

« Au demourant je vous advise que depuys deux jours j'ay eu nouvelles que le duc de Plaisance a esté tué dedans sa ville et que ung nombre d'Espaignolz sont entrez qui la tiennent; chose, comme vous le pouvez penser, qui ne s'est pas faicte sans que l'Empereur le saiche, car le syeur domp Ferrand de Gonzague n'en feut pas des derniers adverty; d'autant que ung courrier des miens, retournant de Venise, le trouva la nuyt que ceste exécution fut faicte sortant de Millan avecques une bonne trouppe de cavallerye. A ceste cause je vous prye mectre peyne de sentir quelle contenance ilz en feront et ce que l'Empereur en dira et si cela seroit point cause de l'admener en Italye au sortir de ceste diette, pour du tout m'advertir le plus tost et le plus diligenment que vous pourrez.

« Je vous advise que j'ay receu par ce courrier le double de vre lettre du VIII^e^ et non encores le pacquet que me despeschates de ce jour là. Priant Dieu...

« Escript à Fontainebleau, le XVIII^e^ de septembre MVCXLVII. »

HENRY. DE L'AUBESPINE.

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 31, original. Cette dépêche est chiffrée à partir du signe X, mais à la suite se trouve un déchiffrement qui est de la même époque.)

Le connétable à M. de Brissac, Fontainebleau, le 18 septembre

Il est heureux qu'il ait pu commencer sa négociation et ne veut rien ajouter à la lettre du Roi, sinon que « je suis bien d'avis, mon cousin, qu'à vre retour vous preniez le plus droict chemyn et veniez à vos petites journées et nous

renvoyez ce porteur par lequel vous nous escrirez bien au long toutes choses. *Présentement je vous envoye six cens escus par ced. porteur pour vostre retour et troys cens d'aultres plus, scavoir est deux cens pour le docteur et les aultres cent pour celuy de Ratisbonne, que vous leur ferez bailler leur donnant charge d'advertir de toutes choses le sieur* de Marillac... »

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 29, original ; tout ce qui est en italiques est en chiffre avec le déchiffrement en marge.)

Le Roi à M. de Brissac, Fontainebleau, le 7 octobre

« Mon cousin, le conseiller Mesnaige est présentement arrivé, lequel m'a rendu très bon compte de la charge qu'il a eue à l'entour de la personne de l'Empereur, et m'a bien amplement satisfaict sur toutes choses. Aussi m'a adverty du bon et prudent office que avez dernièrement faict envers led. Empereur sur toutes les choses dont je vous avois donné charge, de quoy, mon cousin, j'ay cause de me louer et contenter bien fort de vous. Et pour ce qu'il m'a dict l'estat auquel il vous a laissé, qui n'est si bon que je désire, et aussi le désir que vous avez de me venir bien tost retrouver, j'ay dépesché ce porteur par devers vous et vous prie, mon cousin, que ne vous hastez en aucune manière, mais donnez ordre de venir à petites et gracieuses journées selon que vre santé le pourra porter, à quoy je veulx que vous entendiez principalement, demeurant asseuré que à quelque heure que veniez par devers moy vous serez le très bien venu. Priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte garde. Escript à Fontainebleau le VII^e^ jour d'octobre MV^c^XLVII. »

HENRY. BOCHETEL.

Et sur le repli : « à mon cousin le s[r] de Brissac chlr de mon ordre et grand mre de mon artillerie. »

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 23, original.)

Lettre de Charles-Quint au duc de Savoie, Augsbourg, 11 septembre 1547

(Copie en français)

Mon cousin, vous entendres par ce que je supos que mon nepveu le prince de Piémont vous script coment le sieur de Brisac ha mis en avant le mariage d'entre mon dit nepveu et Madame Margarite de France avec démostrance de fort bone afecion du Roy de France envers mon dit nepveu et de lui faire gran honeur, avancement et bien, moyenant ce dit mariage, et que vous et lui l'estimes et requeres come veult honesteté, et seulement se mettra icy le plus substancial de ma comunication. Sur ce qui est de mon coustel, com a fort estime au dit sieur de Brisac le dict parti, come à la vérité il est très grand et que je m'i vouldroye emploir de très bon cueur, tant pour l'amitié come paternelle que je porte à mon dict nepveu et aussi à la dite dame pour le sang dond elle est et ses grands vertuz, et que pour si bone euvre et le grand bien que j'esperoye en pourroiet advenir, je prendroye sur moy de faire envers le roy de(s) Romains, Monsieur mon bon frère, qu'il se deporta du traicté faite subr le mariaje de ma niepce, sa fille, avec mon dit nepveu et que come la raison vouloit que vous fussiez adverti de la subsditte aliance, je vous scripvroy très voluntiers et sembloy que pour l'advencament de la chose et en avoir vostre resolution plus certaine seroit bien requis de scavoir les moiens et condicions avec lesqueles le dit sieur roy vouldroit entendre à ce dit party, sur quoy le dit de Brisac ha res-

pondu que le dit sieur tracteroit fort bien sa dite seur et, continuant à vouloir plus sclarcir ce poinct, ha desclayré que le dit sieur roy de France vouloit retenir le Piémont, mais qu'il em baylleroit si bone recompense en France que vous et mon dit nepveu en devriez estre contents et quant à la restitucion du surplus, qu'il n'i hauroit difficulté, et ayant longuement et ha diverses fois contendu et disputé subps ce poinct du dit Piémont, le dit sieur de Brisac s'es arresté que le roy de France le vouloit retenir sans que l'on en aye peu tirer aultre chose, sinon que, le dit mariage fait et avec le temps, pourroit estre que le dit sieur roy en gratifieroit plus avant à sa dite seur et à mon dit nepveu, et ha le dit de Brisac, es comunications eues, mis en avant que mon dit nepveu ala deveurs le dit sieur roy ou que y emvoyssiez vouz deputez, selon que vous le pourrez plus amplement entendre par les letres de mon dit nepveu, auquel l'on a tousjours bayllé conte, stans avec luy le sieurs de Chalant et de Lulin, de tout ce qu'est passé, et finablement est l'on demeuré d'arest que je vous scrivroye et advertiroye pour sçavoir vostre volunté en ceci qui consiste en deux poincts, l'un touchant la dite aliance qui, à la vérité, est très grande et seroit très honorable pour mon dit nepveu, et vouldroye singulièrement qu'elle se peult faire à vostre raisonable consentement, et par ce moien cessassent toutes difficultez pour perpetrer une bone paiz, et l'aultre subr les moyens pour traicte[r] ladite aliance et mesmes quant à ce qui touche la restitucion de voz estatz qu'est ung poinct sur lequel il fault que vous esclarcissez vostre intencion et m'en advertissez le plus tost que pourrez afin de le fayre entendre audit sieur roy et atant, etc. De Augusta a xi de septiembre 1547.

Au dos : Savoya

Copia del q̃ scrivio su M^{d} al duq de Saboya a xi de setiembre 1547.

(Archives nationales, K 1487, B. 6, pièce 83.)

Lettre du duc de Savoie au prince d'Espagne, Verceil, 26 septembre 1547

(Copie en français.)

Sire, j'ay receu la lettre qu'a pleu à Votre Majesté m'escripre du xvii^e^ de ce moys, et entendu les propoz tenuz par Monsieur de Brissac, touchant le mariaige d'entre Madame Marguerite de France et mon filz, et les persuasions aussi y contenues, et joinctement ce qu'en faveur d'icelluy et pour ung si grant bien de moy et de mon dit filz Votre Majesté seroit contente qu'on se despourta de celluy desja traicté d'entre ma dame votre niepce et mondit filz, lequel par mon secretaire Richard m'a faict entendre les devys que les ministres de Votre Majesté luy ont dict avoir heuz avec ledit s^r^ de Brissac et autres ambassadeurs du roy tres chrétien, et ne sçauroye assez tres humblement remercier Votre Majesté de la bonne volunté et affection que luy plaist demonstrer envers moy et mon dit filz, de même ledit Roy. Et cognois bien comme dict Votre Majesté la grandeur de ce party et combien il emporteroit et conviendroit à mon dit filz pourveu que ce fust avec la restitution de mon estat. Mais je demeure merveilleusement perplex que le dit s^r^ Roy, comme l'a déclaré le dit s^r^ de Brissac, vueille retenir mon estat de Piedmont, estant mon heritage de la meilleur partie de mon bien, et ne puis achever de croyre que puis que ledit s^r^ Roy demonstre tant cordialle et bonne affection à moy et à mon dit filz, vueillant luy faire tant d'honneur que de luy donner en mariaige madite Dame sa seur, qu'il voulsist detenir nostre propre bien et faire telle desmembracion et abeissement de la maison de Savoye, si ancienne, comme tout le monde scet, et que, par la grace de Dieu, a esté conservée en son entier par mes predecesseurs, si longuement et si hautement apparentée et alliée singulièrement avec la maison de France, dont mondit filz est tres humble parent dudit

s[r] Roy. Et se seroit chose plus revenante à ladite Dame et aux enffans que l'on doit esperer procederoyant dudit mariaige, et plustôt vueil je esperer que ledit s[r] Roy par sa grande vertu, bonté et benignité, dont desjà il est renommée partout, me remettra en mondit heritaige et bien, que mesmement en faisant ledit mariaige sera pour sadite seur et lesdiz effans, et me mettra sur la fin de mes jours à repos de tant de travaulx, pertes et donmaiges que j'ay receu et mes paouvres subgectz de l'occupation de mes estatz. Aultrement je ne puis veoir que ladite Dame ny aultre qui sceust y venir fust bien et honnorablement colloquée comme elle mérite, ny moy au repos de mon honneur et debvoir que je doibs à ma maison et successeurs, quelque recompense que l'on me sceust donner d'ailleurs, dont par moy avec raisons evidantes continuellement ont esté faictes reponses negatives, desquelles sadite Majesté par mes ambassadeurs a esté advertye. Et comme en cecy il me va le tout pour le tout et aussi à mondit filz, je supplie tres humblement Votre Majesté m'y emparer et prandre la protection de mes affaires comme tousjours luy a pleu de fere et non me vouloir abandonner jouxte le seul espoir que j'ay en icelle, à la bonne grace de laquelle tant et tres humblement que faire puis me recommande, priant Nostre Seigneur vous donner, Sire, tres bonne vie et longue.

De Verceil, le xxvi[e] de septembre 1547.

Au dos : A tres hault, tres excellant et tres puissant prince Monseigneur le Prince d'Espaigne.

(Archives nationales, K. 1487, B. 6, pièce 86.)

Lettre de l'ambassadeur de Charles-Quint en France au prince d'Espagne, 28 novembre 1547

(Copie en français.)

Carta del Embax[or] de Francia a su Al[a], de xxviii de noviembre.

Sire, estant n'a pas long tamps avec Moss. le connestable et me recitant la response del Emperur fait a Moss. de Brissac qui estoit que Sa M^té^ se contentoit du mariage du prince de Pietmont avec Madame Margarite, encoires qui fust esté parler de celui de vostre Al^a^, il me dit que par tels propoz le roy de France entendoit asses que vostre dite Alt^a^ n'avoit mis en elle le mariage de ladite dame et de votre ditte Al^a^ et que en cela il me vouloit declairer que c'estoit chose que le dist roy de France desireroit jusques au boult. mais qui cregnoit ci entrer creinant que Sa M^té^ ne le voulssist presser a grandes et par trop aultes condicions, mais que, si je en vouloies diviser avec lui, qui se pourroit eslargir et me doner les moiens pour parvenir au dit mariage, voire jugé a propos que le scrivisse a sa dicte M^té^, ce que je fis, Sire, laquelle me manda dire de sa part au dit sieur connestable que pour ung si bon oebre (œuvre), il ne scauroit mieuls faire que de me dire rondement ce que il lui sambloit mieuls convenir pour soulder la pais moienant le dict mariage, telement que, après longues communications heuez avec ledit sieur comestable, il resulta d'icelles ce que contient le billet alant avec cestes choses tant es longueez de la paix que si l'on il veult persister de ce coustel je n'aperçois qu'elle se puisse aulcunement en dresser. Sire, je supplie, etc.

(Archives nationales, K. 1487, B. 6, pièce 100.)

IV

Extraits de lettres sur les fraudes des trésoriers

Extrait d'une lettre du maréchal au roi, Albe, 8 août 1553

« L'assignation de Lion arriva bien le xviii^e^ dud. moys passé, mais après avoir prins sur icelle ce qu'il falloit

pour nos lansquenetz, le reste n'estoit pas assez pour payer lesd. Suisses, pour autant à ce que me respondit le commis du trésorier quand je luy en parlay que passant lad. assignation par Lion fut prinse la dessus celle de Bresse, Guienne, Languedoc et Provence. Et quant bien il y eust eu de quoy les payer, ilz n'eussent pas laissé de me faire la mesme querelle des vieulx roolles, car aussi bien pretendent ilz que sur iceulx ilz doivent estre payez toutes les fois qu'on ne leur faict fere monstre des le commencement du moys et qu'on les faict attendre jusques à ce que la moictié soit passée. Toutesfoys il eust esté plus aisé à les appaiser si on eust eu leur total payement et qu'il n'y eust eu ny doubles ny liardz. Car encores qu'on ne leur en ayt voullu bailler que pour VI^m l. si est ce qu'ilz ont résolument dict qu'ilz ne veulent point du tout ny de l'ung ni de l'aultre. Et est cela à mon advis la vraye source de leurs difficultez. Qui n'est pas le seul inconvénient qui ressourd de l'apport des menues monnoyes par deça. Mais en vient aussy ung descryement de nous et de réputation de la quelle les Imperiaux se scavent bien aider à nre desadvantaige, comme encores l'aultre jour me fut rapporté par quelquung venant de leur camp quil ne se disoit aultre chose entre eulx synon quil n'y a plus d'argent en France et que V. M. en a telle necessité quil luy a convenu faire fondre les cloches et nous envoyer la monnoye qui en a esté battue..... J'envoye à V. M. les bordereaux desd. dernières assignations par lesquels il se verra que nous avons receu pour XXXVI^m III^c tant de livres que doubles que liardz..... »

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 229, original.)

Au connétable, Carmagnola, 15 avril 1554

Inconvénients du retard des payements et des menues monnaies, « desquelles la plus part n'ont point de cours en

ce païs et se y en trouve beaucoup de faulses. Je vous en envoye de celles que les marchans de ced. pais disent ne pouvoir prendre par faulte de cours... »

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20450, f° 7, original.)

Le président Bailly écrivait au connétable, le 10 août 1555, que l'ordre du Roi au trésorier Chaluet d'envoyer les payements en Piémont en mêmes espèces qu'il les recevait des recettes générales, accommodera bien les affaires, étant arrivés des inconvénients par le retard des convertissements; et comme il semble qu'on veuille lui réserver le droit de demander récompense d'un gain qu'il y faisait et qu'il dit lui être permis par son contrat, cela se trouvera bien maigre et peu fondé, car *son contrat ne lui permet de changer que la monnaie blanche et noire.*

Et le 13, il écrit au Roi : Le trésorier de l'extraordinaire Chaluet a écrit au maréchal qu'il n'enverra pour le 25 que 300,000 livres, au lieu de 450,000 qu'il avait promises; encore veut-il comprendre là dedans 40,000 que son commis aurait empruntées ici ; vous assurant, Sire, que ledit emprunt, fait de l'ordonnance du maréchal et de moi, ne put monter qu'à 34,000 livres, quelque sûreté qu'on ait pu donner aux marchands ; lesquelles ont été dépensées à payer les soldats étant dans quelques châteaux, et ne peuvent servir à payer les vieilles bandes, auxquelles il faut pour les trois mois de juin, juillet et août, qui leur sont dus, 312,792 livres selon l'état que j'ai dressé et communiqué au maréchal et à M. d'Aumale, revenant chacun mois pour lesd. vieilles quatorze enseignes de Suisses à 65,448 livres et pour les douze enseignes de lansquenets à 37,841 livres qui font ensemble lad. somme de 312,792 livres, pour laquelle fournir led. trésorier par sesd. lettres ne nous promet que 260,000 livres et encore il les promet pour le 25 de ce mois en sorte qu'il y aura inconvénient à cause de la modicité de la somme et qu'elle ne sera arrivée le 20, jour où le Roi

désire que les monstres se fassent. Il faudra envoyer de l'argent pour les autres nations.

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f^os^ 171 et 175.)

V

Déchiffrement d'une dépêche de Briquemault pendant le siège de San Damiano

Je nay voulu faillir à vous advertir de la façon de quoy nous ont battu ces trois jours les ennemys, qui est proprement à la teste de lad. platte forme du vieux pont, pour essayer à furie de coups de canon nous descouvrir, à quoy nous avons remédié faisant un second parapet. Ilz essaient fort à esbranler ceste haulte traverse que je vous monstray qui sert despaule à la platte forme, ilz l'ont quelque peu endommaigée, mais il leur coustera bien des coups de canon avant que d'avoir le reste. Ilz ont aussi battu de la courtine environ quinze ou vingt pas à main droicte de lad. tour que le cappitaine Loup ceste nuict avec vingt harquebuziers a esté escarper. Ilz commancèrent hier à nous gecter des facines dans le fossé que je feiz retirer au prys quilz les gectèrent, le cappitaine Spich et le cappitaine Charry estoient avec leurs gens dans led. fossé du cousté de la porte d'Ast et de l'aultre cousté des gens du coronnel Terme et Michaud (?) avec quelques gens de la ville. Ilz ne laissèrent une seulle facine ny balle qui ne feust emportée. J'espère quilz ne nous osteront pas le fossé aisément. Il est vray quilz ont faict force pertuis dans le milieu de la contrescarpe où ilz tirent force mousquetz et harquebuzades, mais cella ne nous gardera d'opiniastrer led. fossé. Par lesd. trouz ilz donnèrent deux harquebu-

zades à deux de mes soldatz hier matin. Il est très nécessaire que nous envoyez du plomb et de la pouldre, car vous ne croiriez la municion que nous despendons pour la garde dud. fossé, eulx estans si voisins que l'on ne peult de moings quon ne tire. Je vous asseure, Mgr, que m. de Chavigny faict très bien son devoir; nous feismes aussi une sortie, où le baron de Spich et le capp^ne^ Charry avec leurs gens sortans à la porte d'Ast attachèrent l'escarmouche, où feirent fort bien sans quilz perdissent aucun, et si vous asseure quilz endommaigèrent bien les ennemys. Ce sont deux hommes de grand service et faisant ordinairement fort bien. Par la porte du canal m. de Chavigny feit sortir son lieutenant avec dix-huict sallades, qui donna vers la prairie, où y avoit quinze ou vingt chevaulx d'une trouppe et trente ou quarante d'une autre qui ne se descouvroient. Ilz chargèrent si bien quil y eust lances rompues d'un cousté et d'aultre et a l'abordée trois des ennemys emportés par terre, de sorte que sils neussent descouvert autre trouppe que ceste là, elle eust esté fort mal menée. Encore amenèrent ilz de leurs chevaulx en ceste ville. Par ceste mesme porte sortit mon enseigne avec xxv ou xxx de mes harquebuziers qui donna entre la montaigne et la ville droict au corps de garde où ils tranchent nos escarpe, ilz vindrent tous tirer dedans ledict corps de garde à dix pas d'eulx, qui fut cause que du hault de leur camp vindrent à furye tout le long de la montaigne où s'attacha l'escarmouche fort bien, le lieutenant du coronnel Terme et ses harquebuziers se vint rendre avec mond. enseigne et cella fut demené tellement que la nuict les sépara, à la descente desd. ennemys je leur avois apresté ung festin de force mousquetz et harquebuziers tout le long de la courtine en sorte que je suis asseuré qu'il en tomba beaucoup d'eulx; ung capporal des miens eust une harquebuzade dont j'espère quil guérira, ung aultre fut blessé de ceulx du coronnel Terme. Je ne vous diray autre chose sinon que je me sens bien heureux de l'honneur que m'avez faict de me donner tant de braves capp^nes^, car ce sont tous hommes exquis, saiges.

vaillans et bien asseurez, de sorte que mon papier ne pourroit suffire pour en racompter le service que journellement font icy au Roy. Monsieur de Vieulx Pont est demeuré seul à commander en sa compaignie, car son lieutenant a esté blessé dun esclat et son enseigne devant hier dun autre eust la jambe rompue et ung de ses sergens fort blessé. Il est là en lieu de grand travail et vous asseure quil le porte fort bien avec vigillance, le coronnel Terme qui est son voisin nen faict pas moings. Le capp^ne^ Duno commance à marcher par la ville, de quoy je suis fort resjoui pour le service quil nous faict et fera, luy et le capp^ne^ Loup qui se porte fort bien. Je ne veulx oublier M. de Sainct Romain et M. du Piedufou et les braves et vaillans gentilshommes qui sont icy pour leur plaisir qui sont plains de si bonne volonté et asseurance jusques aux plus jeunes que lon les jugeroit avoir esté en vingt sièges. Le fils de M. de Vassé dès le premier jour fut blessé dun esclat par la teste dont il est fort bien guery. Je ferois grant tort au lieutenant du capp^ne^ Blancfossé et à son enseigne si je ne vous mandois quilz font très bien et... du Roy et avec une grande vigilance gardant fort bien leur quartier.

A S. Damyan du xv^me^ janvier (1553).

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20449, f° 281.)

VI

Lettres de M^me^ d'Estelan, de Charlotte d'Esquetot et d'Anne de Cossé au maréchal

Le volume 20527 des manuscrits français de la Bibliothèque nationale est presque entièrement formé de lettres originales écrites à M. de Brissac par des membres de sa famille. Ces lettres jettent un grand jour sur sa vie privée

et sur ses relations avec la Cour durant les derniers temps de son séjour en Piémont ; j'en ai cité quelques-unes dans le cours de mon livre, j'ai cru utile de donner ici toutes celles qui présentent quelque intérêt. En voici d'abord deux de sa belle-mère, Mme d'Estelan :

« Monsieur, il y a quinze jours que ma fille ma faict entendre que luy avyez escript le roy vous avoyr faict presend de x mil francz tous les ans a prendre sur son domainne et que je regardaisse la part ou il y auroit moyen les demander qui feust a vostre commodité. Je nay trouve chose plus propre que les greniers a sel de Caudebec et de Pontaudemer, qui valent au roy de cler denier et franchement la somme de xm IIIc IVxx xv l. de ferme par chacun an les deux ensemble. Ce nest chose que les roys nayent acoustume de donner a ceulx qui leur ont faict service, car le feu roy Louys, pere du roy Charles, avoit donne ceulx de Rouen et de Pontaudemer a feu m. d'Etellan mon grand pere. *Il me semble que le plus tost quil sera possible sera le meilleur faire depescher la lectre du don parce que tant plus on differera plus on y perdra.* Qui me faict avoir opinion que lon demande lesdicts greniers *sest a raison que les denyers en viennent bien et sans frais ne mises.* Jay envoye par memoire au Riche[1] ce que jen ay trouve et ne vous en feray plus long discours parce quil vous en fera entendre du tout apres en avoyr parle a m. de Gonnort et autres qui sont vos amys a la court pour en avoyr leur advys.

« DEtellan ce tiers jour de mars MVc LIV.

« Vostre tres humble mere a vous obeyr,

« M. d'Etellan. »

(Fo 39.)

Elle a mis trois semaines à venir de Brissac à Estelan, à cause d'une fièvre continue dont elle est guérie. Elle est heureuse d'apprendre que Brissac et son fils se portent bien.

[1] Le Riche, son intendant.

« Jay trouve ceans une chartre fort bien expediee et passee par la chambre des comptes qui contient comme le feu roy Loys donna a feu m. dEtellan mon grand pere quatre patronages deglises quil voulloit estre distraicts de son domainne et annexes a la terre et seigneurie dEtellan... Jay baille lesd. chartres et lettres au Riche que jay envoye en la court pour les affaires des enfans myneurs de feu m. de Fourgual et luy ay donne charge de les monstrer a madame vostre mere et a m. de Beauregard et obtenir du roy une revallidation et confirmacion dicelle chartre... »

D'Estelan, 6 septembre 1554.

(F° 43.)

Voici maintenant des lettres de sa femme : De Saint-Germain, le 29 novembre 1556 : Après lui avoir annoncé la mort de M. de Bonnivet (v. p. 330). « Le sieur don Louis dAville et son frere aine ont faict la reverence au roy et a la roine en sen allant en Espane lesques dissest (disent) avouer (avoir) este les plus et tonnes (étonnés) du monde quant ils sont veneus en Franse quil nont houy parler que darmes et de guerre et que lampereur et le roy dAngleterre ne parlest que de pes et de treve et qui leur avouest (avaient) commande de vouer (voir) le roy en passant et luy fere leur recommandasion. Ledict sieur dont Louis madict quil lavest (qu'il avait) tant dobligasion a vous pour touplain de plesir que luy avies fes que vous poues asurer quil ny a ung gantilhomme au monde qui desirast plus vous fere servise que luy. M. de Coutances vous escrira estant de retour a Paris se quil ara trouve de la maison de m. dO et vous en envenera ung dessein. Les medesins disent que sest le plus mal sain lieu de Paris a reson de la grande quantite de bètal qui vient aupres et aussy quil y a la ung egout qui est bien fort puant. Je parle (j'ai parlé) a m. dAmbrun touchant se que vous saves il ma dict quil lia en vouer (qu'il y a envoyé) ung homme qui est beaucoup plus suffisant que le con-

trouleur Cordon et que sy tost quil en ara response quil le vous escrira et a moy aussy et dict quil ly faust aller fort destrement et nen parler a personne. Je parle a m. de Beauregart touchant votre don du sel il ma promis quil fera aujourduy despeche. Je este vouer m. le garde des seaus qui en a este fort esze et ma prie que tout se qui consernera voz aferes particulieres que on sadresse a luy et quil vous fera congnoistre de quelle afequesion il sy enplera. Je man pars apres diner pour aller coucher a Meulan. Je pris conge du roy hier au souer qui ma dict les plus honnestes propoz de vous quil est possible. Mons. le connestable ma dict quil me prie sy survient quelque chouze que je madresse a luy; je ly e dict que vous le mavies commande; il ma dict que je ne me sousiase pouent (souciassent point) de nostre filz et quil arest (qu'il l'aurait) en mesme recommandasion que les siens; toutefoues il est encoure tres mal loge et ma assuree que aujourduy il ly donnera ordre et quil le fera loger en la basse court. Yl la falu pour esquiper nostre filz de tout ce qui li etet necessere, tant de lit que de robe fourée, linge et autres chozes v^c IV^xx XVIII livres. Je balle (j'ai baillé) houltre sela a Sygonne mil livres le jour que je parti de Paris. Madame vostre mere se porte bien sinon lanuy quela de la mort de m. de Bonnivest... »

(F° 49.)

D'Estelan, le 12 juin 1557 : Notre petite fille a eu si grand mal aux yeux pendant quinze jours, que je pensais qu'elle en perdît l'œil droit. M. de Leyle ni Balleul n'en étaient pas bien rassurés. Mais elle est beaucoup mieux, elle ne sent plus de douleur et voit bien. « Elle vous eust durant son grand mal faict la plus grand pitié du monde, tant elle portet son mal dousement et disouest quelle aymet myeulx que on ly fist tous les maus pour la guerir que destre borne et quelle savouest bien sy elle estouest que je ne la meneres pouent quant et

moy (avec moi) et quelle ne vous vouerest plus. Se serouest bien dommage quelle heust mal, car sest ungne des plus jolies petites filles que je vis james. Jay esperance en Dieu quelle guerira et que le quaterre ne ly retombera plus desus. Je croy, monsieur, que vous asures bien quil ne tiendra en faute de secours quelle ne guerisse. Quant a Diane, Balleul ne faict pouent de doute quil ne la remete en la mesme fason que le desiron, elle est pour sept eure (cette heure) bien sene et de meilleure complesion beaucoup quelle ne soulouest et sy me semble quelle en bellit. Au demeurant, monsieur, il lia longtems que je nay pouent eu de vos nouvelles dont je suis en grand pene. Javes tousiours difere a fere lanterement de feu ma mere atandant tousiours la reponse des lestres que je vous aves escrites par lesquelles je vous suplies de men mander vostre avis... M. de Coustanses, M^me^ de Moureul et moy avons avize de la fere anterrer le plus honnestement que il nous este posible, sans toutefoues il (y) fere auquun convoue de gentisommes noz parans ny voisins, ny oreson feunebre. Ledist sieur de Coustanses a faict lobsecre, le tiers de se moues, acompane de plusieus ..... et gens deguelize que nous avons peu trouver les plus honnestes. Vous avez peu vouer par le double de son testament que je vous ay envoue comme elle voulest qui fust reveteu xx pouvres de deul, il ma sanble que setouest bien peu et en ay seullement faict revetir VI davantage qui sont XXVI et tous ses serviteurs et les miens. Je ne pouent faict fere de ponpe funebre et sy a beaucoup coute, mes vous poues penser que la depanse eust este beaucoup plus grande sy on eust faict toutes les ponpes funebres que font plusieus. Je lessere se facheus propos pour vous dire la pene que nous avons en se peis de la guerre des englois (Anglais), qui nest pas sans reson veu la mauvesze ordre que on ny donne et le grand discort en coy est M. lamiral et M. de Lange, et pour vous dire dont vient ledict discort a ce que ma dict ledict s. de Lange, qui partit vandredy de seans, mondict s. lamiral dict que demi lieue en terre tout à

lantour de la mer sest a ly seul a cauze de son ofize damiral a commander et a fere fortifier les pors, a mestre gens dedans pour la garde diseus, fere asouer le guet et toutes chozes que saves qui sont neseseres. Ledict s. de Lange dict que james amiral ne pansa auparavant de setisy (celui-ci) en cete preminance et qui lest lieutenant du roy en la pesance (l'absence) du duc de Boulon et a mande audict s. amiral que sy limesmes vient a la demilieue la hou il dict quil a puissance qui ly commandera et a oté tous seus que ledict s. amiral avouest mis dans tous lesdis pors de mer et font tout se qui peuvest par depit lun de lautre, tout le peis et mesme seus qui ont estat de la marine disest que M. lamiral a tort. Je en dis mon avis audict s. de Lange et comme il me semble que le roy ny le peis ne ont pouent a fere de leus disputes, et quil sera bien tant quant les anemis seront desandeus dy donner ordre. il me dict quil envouest lan demain vers le roy, M. lamiral i est allè ly mesme. Je connes bien a seteure par experianse se que autre foues je vous ay houy dire que lamyraute sans le gouvernement engendre beaucoup de disputes. Cest grande pitié de la fason de coy se pouvre peis est gouverne, car avecques tout se que desus et la grande pouvrete qui y est ceste anee il lia VIII sous pour livre de querue (crue) pour la taille... »

(F° 53.)

Du Boucachart, le 7 décembre 1557 : Elle a reçu le dimanche précédent la lettre de son mari du 17 novembre. et lui envoie le double d'une lettre qu'elle a écrite à Monsieur de Paris[1]. Elle a passé par Mariny et trouvé M. et Mme d'Aumale, qui lui ont fait très bonne chère. M. d'Aumale lui a fait les plus belles offres de service. Elle lui a dit que du Bellay offrait de vendre la terre de Thouarcé. si commode qu'elle touche des deux bouts et du côté à

[1] Eustache du Bellay, évêque de Paris.

nous et que si on perdait l'occasion, on ne la retrouverait jamais, mais « que mavies faict response que avies neseserement a fere dargent et qui fallest que je vous envouase se que jan poures avouer et toutefoues puisque la terre nous estouest sy propre que je regardase sy je pouroues trouver de largent a interest hou bien en vandant de noz terres. » Mais l'argent est fort malaisé à trouver et elle craint de vendre à trop bon marché. Le duc d'Aumale lui a conseillé de ne point laisser échapper l'occasion et d'engager ses terres à longues années.

(F° 57.)

De Brissac, le 27 janvier 1558 (V. S.) : Elle a reçu il y a huit jours la lettre de son mari du 7 du mois passé, touchant la terre de Novese, que veut vendre le sieur de Saint-Georges. Samedi, comme elle montait à cheval, Saint-Georges est venu, résolu de lui donner sa terre pour le prix qu'elle en avait offert, c'est à dire 15000 livres. Elle lui a répondu que son mari lui avait écrit qu'il avait absolument besoin d'argent, et de ne point en mettre à acheter, qu'elle n'oserait passer outre ; que s'il voulait donner six semaines, pour qu'elle pût écrire en Piémont, on contracterait. Il a fini par accorder qu'il viendrait jeudi en reparler. Ils ont eu en effet une nouvelle entrevue, mais tout s'en est allé en fumée ; elle ne trouve point la garantie suffisante, il ne voulait faire parler ses frères, et tout plein de petites « barbouleries » qu'elle ne saurait écrire. C'est une des terres qui agrandirait le plus cette seigneurie. Au reste elle n'eût pas touché à l'argent de son mari, elle se fût procuré les 15000 livres en engageant de la vaisselle et en prenant à intérêt à Angers. M. de Coutances est malade depuis trois mois, il s'est fait porter en litière à Saint-Melaine, parce qu'il y a des médecins en qui il a grande fiance. Il fait son compte d'aller la première semaine de carême à Coutances tenir les ordres, et viendra la trouver à Estelan. Il ne lui a point baillé d'argent et elle n'a pas reçu un sou depuis le

retrait de Thouarcé. Le général Fournier doit encore les 5000 livres, il n'a tenu à solliciter, car elle y a envoyé pour le moins une douzaine de fois.

« Vous me mandes que aves contrate avecques le sieur de Veanville lequel desyre que ous soions ces et rities (nous soyons ses héritiers). Jay grand envie de vouer le double dehu contrat, car je ne puis imaginer comme il peust estre faict a nostre avantage, veu les detes que on dict a nostre peis que douest led. s. de Veanville, qui peust estre ne sont sy grandes que on les faict. Je ses bien que sy ne devest rien et qui neust rien vendeu qui larest bien xviii[c] livres de rentes. Je sere fort esze de connestre que les choses allest mieus en cela que je ne les pense. »

(F° 59.)

De Paris, le 13 février 1558 (V. S.) : Elle est arrivée jeudi et a été vendredi faire la révérence à la reine et à madame, qui l'ont bien reçue ; elle voulait prendre congé hier, mais la reine et madame lui ont commandé de retourner ce matin. « Au demourant, monsieur, jay entendeu de noz amis que on na pas trouve bon lavertissement que aves mande au roy pour le piemont touchant ce que vous vous formalises tant qui ne souest pouent rendeu et pansest tous que vous le faictes pour votre particulier et disest que aussy bien ne sen fera il rien que se que le roy et monsieur le connestable en aient resouleu ; qui me faict vous suplier tres humblement, monsieur, de nen parler plus puisque deja vous aves faict votre devouer de fere entendre a Sa Majeste toutes les chauzes qui vous semblet estre les meileures pour son servise. Au demourant il me semble que vous deveries escrire ungne fort honneste lectre a madame seur du roy, car vous saves, monsieur, l'obligasion que vous luy aves, laquelle on dict a la court que vous aves bien tost houbliee et que vous conneses bien que sy le roy ne rent en sa faveur la plus grande partie du piemont que

la pes ne se fera pouent et madicte dame ne se sera pouent mariee. » Elle a soupé chez M. de Beauregard, qui a promis de faire dépêcher la nomination des officiers ; demain elle ira chez M. le garde des sceaux pour en parler.

(F° 63.)

D'Estelan, le 26 juillet 1559 : « Monsieur, depuis mes dernieres lectres il nest survenu chouze en nos a feres qui souest digne de vous estre mandee sinon que je fu trouver dimanche le s. de Veanville et sa femme seans pour voir à mectre en rante les deulx mille livres que esties teneu bailler pour la dote de madamoiselle de Veanville les ques jay balle en deus sans (200) livres de rante au s. de Bonnechoze du consantement des dis maries et est mis que cest en leur requeste, car autrement la seurete ne serouest pas bonne pour nous. Au demourant, monsieur, jay fort grand en vie de savouer se que aves delybere de fere, quant a moy je panse veu les chouzes comme elle sont que naves pas delibere de vous tenir de dela et que pour chaseres (pourchasserez) vre conge a venir vers le roy et la royne sa mere le plus tost que vous poures dont je vous suplie tres humblement, plus vous seres en se peis la et plus vous aquerres la malle grace de monseigneur de Savouee et de madame sa femme, car il lont toublain de leur juges qui sent vienet fere plusieurs rapors de vous, dont je masure qui nest rien et que quant il la rouest entandu voz resons qui trouverouest que naves rien faict contre leur service que ce que le de vouer de vostre charge vous a commande. En a tandant, monsieur, il faust que je vous die que tous voz amys et moy la premiere voudrions bien que vous fussies de la de retour, pour plusieurs resons que vous poues mieulx considerer que je ne les vous puis escrire. Il me semble quant naries delibere de venir bien tost que deveries envouer nostre filz vers le roy et que deveries fere passer vostre bagage petit a petit. Vous estes si sage que naves pouent de besoing davertissement. toutefoues.

monsieur, il vous plera prandre de moy se que je vous dis comme de la personne de se monde qui vous ayme le plus et a cept en drouest me recommandere tres humblement a vre bonne grace, priant Dieu,

monsieur, vous donner en sante tres bonne et longue vie. DEstellan ce xxvi^e^ jullet. »

(F° 73.)

D'Estelan, le 21 août 1559 : « Monsieur, le commansement de ma lectre sera pour vous dire que incontinent apres la mort du feu roy il ly a heu touplain de dames de noz amies qui mont escrit et conselee daller fere la reverence a la royne mere du roy, tant pour me condoulouer avecques elle de sa perte particuliere et ungniverselle de la mort du feu roy que pour nous ramentevouer en sa bonne grace. Et voueant que presantement il mont faict encore ungne recharge et en vouee ung laquet espres, il ma semble vous en devouer avertir pour vous suplier humblement me mander se qui vous plaist que je fase, car je ne suis deliberee de fere en sela ny toute autre choze que se qui vous plera me commander, voulant conformer ma voulente du tout a la vostre. M^me^ de Castel... qui ly semble puisque jay tant mis que je doue atandre que les roynes souest de retour a Fontenebleau pour prandre conge de m^me^ de Savoues laquelle est ung peu plus contante de vous quelle na este. Je vous envoueres toutes les lectres que mecrivet touplain de dames, mes elles sont plaines de tant de particularites que jares peur quelles ne tombaset en autre main que les vostres. Je vous envouee seullement seus de Moncaure (?) qui est a m^me^ de Savoues. Je vous suplie tres humblement me fere reponse, et sy vous plest que jale audict Fontenebleau il me semble quil ny ara pouent de mal que vous et crivissiez a la raine mere du roy que vous menvoues la pour ly fere la reveranse et aussy pour macheminer pour aller audavant de vous afin quelle ne se courouse plus contre vous, ou sy ne poues

avoir vostre conge pour la solisiter, ou bien se que vous aviseres le meilleur... »

(F° 79.)

Anne de Cossé à son frère M. de Brissac

De Saint-Germain, le 20 novembre 1558 : « ... M. de la Beneitaie a presante vos laictres avec vos excuses de ce quelles ne etoist escrites de votre main et ce qui vous avoit anpesche de ne faire plus tost reponce, qui etoist la tante du pauvre Plancis [1] que je vous promes que je regrete pour lamor (l'amour) de votre service comme je doy... Lesperance de ceste pais se delesse fort et ne savons la ou nous en sommes. Hier Z [2] vint voir (A. de Cossé) qui lui dist qui lui deplesoit et etoit presque fachée contre (Brissac) de ce qui lavoit escript ou mande O quelque chose qui lavoit mis en colere contre M, et que le commancement an avoit este fort bon et quil en devoit demeurer la pour la mor de (Madame Marguerite), qui a tousiours tant eme tout ce qui lui touche et pris a cueur toutes ces aferes et Z paraillement qui vous veulst prier dadoucir les choses le plus que lon poura. (Madame) avoit fort grant anvie de lavancer et dan faire ung mariage, je le vous ay ecrys aultrefoys, depuis ce bruit (Madame) nest venu voir (A. de Cossé) ni anvoie voir, jay peur que lon ce repante de lonneur que lon a faict a (A. de Cossé). Il sanble bien a (Madame) avoir an cela de rechef oblige (Brissac) lequel pour cela lon ne voudroit prier de faire que ce qui doit, quant le dit (Brissac) ecrira ung mot a (Madame) il fera bien de lui faire antandre tout doucement qui lan a faict le moins

[1] Probablement l'attente de la mort de Plancy, son secrétaire.

[2] Je répète que dans les lettres d'Anne de Cossé les noms propres sont désignés par des signes conventionnels, je n'ai pu en deviner qu'un petit nombre, je les donne entre parenthèses.

qui la peu pour lonneur delle, il santant ci M ce trouve interesse ou bien an ma laictre ci cest ainsy. Tout ce qui an a este trouve le plus facheulx cest qui disent que ledict (Brissac) parloit dan faire la punicion cela sest trouve fort aigre vous feres ci vous plaist du mieulx que vous poures. il est vray que pour avoir bien parle a M devant ung ou deux des plus vieux Z dit que ce ne seroit que fort bien faict car elle ne vous eme pas si peu quelle vousist que pour ung sien parant vous ne fissies parestre que vous antandes trop bien ce que vous deves louer ou blasmer : mes quant a mander par desa raporte vous a ceulx qui i estoist sans parler de punicion. A dire verite je pance qui lia plus eu de faute dantandement que de cueur, cete escuse la seroit milleure que une pire, cest bien trop de ce propos mes vous antandes bien pour quoy je le fois. (Brissac) fera bien de ecrire a 4 de laise qui la davoir antandu par sa (sœur) que elle est retournee an bonne sante et comme celui au gre du quel elle nara james asses de prosperite, il faust antretenir ces amis, je ne le dist sans grant ocasion. Monsr je prie nostre signeur qui vous doinct tout le bien et honneur que je vous desire et la grasse de vous contanter de tout ce qui lui plera vous anvoier. comme sage et prudant que vous aites. De Sainct Germain ce xxe de novembre.

Ci vous ecrives a 4 metes les laictres an mon paquet, (A. de Cossé) an a este fort visitee an sa maladie je dix par anvoier voir car e lestoit malade de son coste. Vous aves issi mons. de la Benetaie qui vous est fort afectione vous lui feres plesir de lui conmander. Je baille tout ceci a Sarret. Vre tres humble et obeissante seur,

A. de Cossé. »

(Fo 83.)

De Saint-Germain, le 26 novembre 1558 : « Je viens de ressevoir une laictre de vous du xviiie, je ne faudre a faire vos reconmadacions a (Madame) et de lui dire ce que me

mandes ; qui me vinst voir hier sans me faire sanblant de ce que je vous ay escript an mes premieres laictres qui me fut ung grant plesir. Ci esse que quant il vienst a propos je lui fais bien antandre que vous ne conteres james ni feres conte de votre perte la ou sera sa conmodite et quaves trop an afection ce qui lui touche. (Madame) me dist quelquefois que (Brissac) feroit bien de ce maitre dune part ou daultre de ssa ♀ ou de E, de peur qui demeurast entre deulx et or (?). Lon dit issi au moins ceulx de... que... naime (Brissac) (A. de Cossé) pance quil tiene ces propos pour faire declerer ledit (Brissac) afin peut estre quil se dit de leur part et puis apres le pouroist lesser la, vela le danger et ce que pance les amis du dit (Brissac) vous lavertires de tout afin qui pance bien a ce qui lara a faire, ung averti an vost deux. Nous sonmes tousiours an atandant la reponce des Angloys pour la conclusion de la pes, quelquefoys elle se echofe et puis ce refredist, nous nan savons pas davantage. Vous aves bien seu la mort de m. dUrfe lon met an sa place pour gouverneur de sa maison m. de Sansac et m. de la Brosse qui estoit lieutenant de m. de Guise et dilon que m. de Sipierre ara m. dOrleans an gouvernemant et m. de Carnavalet m. dAngoulesme. Au demeurant ci nous avons la pes il ce fera force mariages conme vous saves... Z ce reconmande et M il faulst faire de nessecite vertus et nia si sage quil ne faille quelquefoys et pour la mor de (Madame)... »

(F° 82.)

De Paris, le 1er juillet 1559 : Elle est heureuse de l'amendement de la santé de son frère et des bonnes paroles qu'il lui a mandées par Montbasin. Elle pensera au conseil qu'il lui a donné pour le prieuré. « Je nay sorti de la chambre que hier qui fust ung jour malheureux pour nous tous et surtout pour le roy qui voulut estre des tenans lui catrieme ; apres avoir fort bien faict le fis de m. de Lorges contre qui il couroit an lice lui

donna ung ci malheureux coup de lance qui le blesa an leuil de fasson que lon ne sauoit ce qui an devoit avenir. A matin sus les diseures (dix heures) on la pance et la lon trouve mieulx beaucoup que lon ne pansoit, toutefoys lon pance quil perdera leuil et i a aparance, toutefoys lon ne se ancore juger certenement. M. de Savoye la veille ceste nuict et lui a donne ung orge monde a quatre heures qui la retenu et a repose et aultres bons sines graces a Dieu ; mais lon craint fort leuil. Les fianssailles dud. signeur et de madame furent mecredi dernier, les nosses devoist estre mardi qui seronst retardee par ce facheulx accidant, et vous promes que lon connoist une amitie antre le roys et lui qui contante tout le monde. Il nest possible de leur parler de chose de ce monde, car toutes ces princesses et princes etrangers sont tous epleures et fort etonnes, il sanble a leur contenance que nous aultres françoys ne le sarions estre davantage, vous seres averti de ce qui aviendra, lon espere que ce sera bien. Cepandant Monbasin et moy feron ce que nous manderes par desa et m. de Sanfray antre aultres. La royne et madame sont ci epleuree quelle vous feroist venir la lerme a leuil, je pance bien que ci leurs ecrives que ce ne sera sans plaindre la fortune et elles aussi et que anvoire bien tost par deça espres pour an savoir. Mon frere est fort facheulx qui nest issi, je lui fere antandre le tout. Je ne say que vous feres a ceteure sus ses demolicions que le mariage est arreste, Dieu vous veille bien consailler et tenir an parfaicte sante... »

(F° 69.)

De Paris, le 3 juillet : Nouvelles instances de satisfaire le duc de Savoie, afin qu'il connaisse que ce que Madame en dit est la vérité. M. de Coconas, qui lui portera cette lettre, est serviteur très fidèle du duc à qui il rendra compte du traitement qu'il aura reçu, il faut faire en sorte qu'il soit content et lui montrer le commandement du roi pour les démolitions, car on veut faire entendre que Brissac a

usé de sa tête. Z m'ôte ma lettre. (Écriture différente.) « Je me suis trouvee de bonne fortune a la fain de cette lettre ou je vous presente mes afaictionnee recommandacions a votre bonne grace et suplie continuer de sy bien faire pour noutre madame que je soie trouvee veritable... » Le roi se porte de mieux en mieux.

(F° 75.)

De Paris, le 15 juillet : « Je ne vous parlere de la grande et triste fortune qui nous est avenue an ce reaume, mes bien vous prire de prandre passiance de la voulente de Dieu celon les vertus et bon sans quil a mis an vous de quoy il ce faulst aider quant il est besoin et non an ceci seulement, mes an toutes choses qui le requierent. Je voy bien que vous an aves besoin veu les sos propos que lon tient a m. de Savoye de ce que vous faites contre lui. je massure que avec le temps vous lui fere connoistre que vous naves james rien faict que par espres commandement ni ancores tant que lon vouloit et vous suplie que ce soist le plus tost que vous poures, ancore ier Z me dist que lon avoit dist a madame que vous aves dit et ecript que vous rongneries les hongles de ci pres a m. de Savoye que vous le guarderies bien de fere le mauves, qui les egrist fort, toutefoys que madame adoucist ce quelle peulst anvers mondit sieur et aussi quelle ne peulst croyre quil sorte de vous chose qui lui puisse nuire soit an faict ni an parole. Je lui ay presante vos dernieres laictres par ou vous plegnies la bessure du roy et lannuy delle et de la royne mere du roy, qui me samble avoir heu agreable. Je croy que ne faudre danvouer issi espres ci tost que vous ares ceu la mort pour plaindre ceste perte et pour vous congratuler de celui qui est roy, qui est de son sanc et prince si bien nay, et du bon conseil qui la..... Je vous suplie, monsieur, que an tout ce que vous poure gratifier m. et m^me^ de Savoye que vous le faciez, vous ne fites james pour prince plus vertueulx. Lon leur faict antandre que an depit

dessa...lon lui fera plesir, je voudroy qui (qu'il, Brissac) leurs fist connoystre qui nonst poinct milleure ni ci bonne voulonte que lui et vous promes que (Madame) et Z onst belle peur qui soist autrement pour le temongnage qui lonst faict dudit (Brissac). Vous lui dires ci plaist ci le voies. Je finire ma laictre apres vous avoir dit que il me samble que deveries anvoier de par deça quelques ung qui vous feust fort fidelle, Billart seroit bon ; e croy qui faulst adresser le paquet a m. de Guise ; M. le connestable et m. le marechal de Sainct Andre ne bouge daupres du corps du feu roy; de 4[1] plus de nouvelles. m. le marechal de Sainct Andre est au mesme estat avec ce roy et sa chambre comme il estoit avec lautre... Il sanble a ce que me dist Monbasin avant la mort du feu roy que m. de Guise ust anvie de vous faire plesir. Votre tres humble.

A.

F° 71.)

De Paris, le 30 juillet : Toujours les intrigues contre lui. Madame de Savoie est guérie, sa maladie ne venait que du chagrin de la mort de son frère et d'autant « que vous aites de ces plus fidelles et afectiones elle ne veulst que vous an aies de la facherie. Je say bien que lon luy a dit depuis deulx jours que ces suges (ses sujets) estoist beaucoup plus mal tretes que durant la gaire, je voy bien quel veulst persuader a tout le monde et a elle mesme que ne feres james mal a chose qui ce nomme siene, a la longue cela fache aux aureilles et ne say ci elle pourra tousiours resister ». Il ne faut laisser échapper aucun moyen de lui faire service. Elle le supplie de faire payer Pecquigny qui se montre si affectionné en tout ce qui lui touche qu'il ne peut moins faire.

(F° 76.)

De Paris, août 1559 : « Monsieur, jay veu m. de

[1] Diane de Poitiers ?

Sigongne qui ma assure. de vre sante qui est ce que je tiens le plus cher an ce monde. Je le fis parler a Madame ; je vous assure que je ne vous connoys rien de si sur que Z, je vous suplie la garder et vous promes que son deplesir est grant quand (Madame) ce plaint de (Brissac) en chose qui sanble qui depande de sa bonne ou mauvaise voulonte, car on leur a faist antandre que ne vous contantes danvoier ce que lon vous demande et que vous pouves trouver eseement, mais le faites prandre par suptils moiens ou il est bien cache, qui sont choses de quoy vous pourres escuser onestement et qui mete (Madame) an opinion que votre voulonte est aultre que ce quon lui promet. Je vous suplie pansses a la contanter plus que naves james faict pour des resons que Sigongne vous a faict antandre. Plut a Dieu que vous fussies hors de la a votre contantement aussi bien nen nare vous (n'en aurez-vous) james la et puis il faulst que (Brissac) sache que (Madame) est emee. Je vous suplie lui dire qui nuse plus de replique, il ni aquiert que la male grace des ungs et des aultres et ne san faict aultre chose; vous feres fort grant plesir a (Madame) et a Z laquelle vous a ecrip ou ecrira pour M pour le maistre du nombre des cinq capitene que vous deves elire qui reste des XXIIII, ci lest an vous ne les refuses, je vous suplie, oultre le grant plesir que vous leurs feres, il est tant votre afectione que je nan connoys poinct qui vous desire plus de bien et ausi que cela lui aideroit bien an ces aferes par desa. Monsieur, je nay poinct failli de faire antandre a Z le contenu de votre laictre (Madame) le trevera milleur que ci cestoit moy, je cherche tous les moiens que je puis pour vous pacifier avec elle. Monsieur, je suis bien marie que naves trouve bon que je vous anvouace mon fis, je me doute bien que ne viendres ancores de longtemps, je voy bien que votre terme recule tousiours, il me sanble qui lust beaucoup profite avec mon nepveu et vous ust faict servise et a lui comme la reson le veulst et ferra en quelque lieu qui soit. Je vous promes que je me fache fort de lui voir perdre son temps toutefoys qi

fere ce que je pourre an atandant mieulx. Je vous veulx bien avertir que je nay plus daide de m. de Tules et ne say ci je prandre le chemin que maves donne et conseille, par ainsi mon fis aroist mauves apui an ceste court. Je voudroys que fissies telle onestete a monsieur et dame de Savoye que de leur aufrir les bages de Versay[1], ou bien faire en sorte qui leur i revienne antre les mains avec composition fort gracieuse, qui puisse dire que leur aves huse donaitete. Je vous suplie dantretenir vos amis par laictre petit et de bon; quant a J je ne laisseroys de lui ecrire, il peult tousiours et mesme a lendroit dd, vous aites sage mes aussi avevous bien besoin de votre bon sans... que je sache de vos nouvelles le plus souvant que vous poures. La royne mere du roy est fort aubeie plus que james qui me faict pancer que le roy prosperera.....

« Je suis marie de ce que Boyvin me veulst mal, je ne pance lui avoir faict deplesir, ni nan ay la voulonte. »

(F. 77).

VII

Lettres reçues par M. de Brissac au commencement du règne de François II

1° *De M. de Gonnord.* — Monsieur, je seuis veneu a se matin an se lieu par se que lon mavet lese a Paris pour asister au servise de la table du feu Roy. Je ne vous dire rien de se que Sigongnes ara fet car hi vous an fet reponse, cant a monsieur de Guize je vous et mande par si devant se que javes fet a monsieur de Guize et la reponse qui mavet fete. Ausi, monsieur, ledit Sigongnes ma dit que la reine et mesieurs de Lorene trouvet fort bon, comme

[1] Les bagues prises à Verceil ?

hil est rezonnable, que vous fasies ung tour de par desa et que jeagle (j'aille) de par de la an vre apezance (absence); mes lon ma dit que lon veust anvoier le seigneur Leudovic de Birage lieutenant de monsr de Guize au marqizat de Saleuses sans que le lieutenant jeneral de par de la hi et (y ait) que voer ni que conmander, vous saves que sela seroet grandement dimineue de vre hotorité tant pour les garnizons que pour leus hotres de partemans ; vous saves se que vous an deves mander, car si ansi est et qui mest des hitaliens (Italiens) au chateaus de Carmagnolle, que je naroes pas grant hotorité de par de la, et davantage que ledit sieur Leudovic doet fere sa demeure a Carmagnolle, vous saves que je naroes pas le moien me tenant au piemont de voler une perdris ne coure ung lievre si je ne me tenoes une partie deu tans (du temps) au marqize, et pour toutes conqleuzion si ledit scieur Leudovic hi aloet ansi hotorizé je vous declere disi et des ja que je nire point[1]. Je vous seuplice, monsr, que ung continant que se paquet sera arive de me vouloer fere reponse et mander a monsieur de Guize de man repondre tant an vre non que au mien je atandre dans douze hou qinze jours de vos nouvelles et si vous ne me mandes vre intansion, je man hire ches moy de la hou je me delibere de nan pertir que par forse qui sera l'androet, etc.

De sint jarmin an laie se dernier juillet.

Vre humble et hobeissant frere.

Gonnort.

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20451, f° 215, original.)

2° *De M. de Gonnord.* — Monsieur, je suis bien ayse de quoy vous vous delibere de escripre souvant a la royne

[1] Voir une lettre du maréchal au Roi, le 7 août, se plaignant des pouvoirs que l'on veut donner à Ludovic de Birague. (Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20451, f° 223.)

car je vous asseure que vous ne seroie mieulx faire, et pareillement a madame de Monpencier laquelle je vous puis asseurer quel a aultant de credy pour le jourdhuy que femme qui soict en France et qui prant plaizir, je vous dictz de bon cœur, a semploy er a quelque choze qui vous touche, je vous prie luy mander que je vous lay ainsi escript. Il fault encores escripre le plus souvant quil vous sera possible a mademoiselle de Gohier car elle faict le semblable en tout ce qui vous touche, je vous dictz de si bon cœur quil nest possible de plus. Et a vous dire vray madame de Montpencyer et elle sont celles qui ont aujourdhuy la meilleure part a l'endroict de la royne mere du roy ; je vous menderay le discours apres a bouche parce que lre ce voix (lettre se voit) qui me gardera en cest endroict vous en escripre plus avant. Au demeurant, monsieur, si vous voulez que jaille de dela il fault que cela vienne de vre solicitaon, car si je le solicites il sembleroit que je auroys envye daller de dela et feroyent ma depesche si megre et si mal advantageuse a mon prouffict que en lieu de me bailler le moyen de y vivre ils me bailleroient le moyen de my destruyre. Je vous supplie de leur en escripre, comme je vous presse le plus fort du monde de me renvoyer ma compagnie, aussi bien ainsi quen sa il a fault un peu resserer. Je voy bien que vous estes en danger de ne poins passer les montz de cest yver par ce que monsieur de Savoye ne sera encores de longtemps de dela et croy que le roy vouldra que prenez une fin avec luy de par dela pour la seurette de ses monitions, affin quil ne tumbe pour ladvenir en debat, je ne vous toucheray rien de la depesche de vostre secretere par ce quilz vous feront ample discours...

S[t] germain en laye ce XVIII de aoust (1559) vre bien hobeissant frere a vous fere servise a james.

GONNORT.

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20451, f° 233, original.)

3° *De M. de Gonnord.* — Il est prêt à aller le remplacer, mais il faut que la demande vienne de lui. Et quant a ce que vous voulez scavoir particulierement comment vous estes avec ces messieurs, je vous prye ne vous en enquerez plus ny ne vous en mectez en peyne car vous serez fort bien. Jay dict qlq. chose a Ruze de bouche pour vous dire, car je ne veulx point que lre ce voye, dont vous serez bien ayse. Je parly hier a monsieur de Guyse de vre conge ce quil vous acorde et trouvent bon. Mays il me semble quilz vueullent fere en sorte que trouviez bon que atendez larrivez de m. de Savoye en Piedmont, qui sera dans ung moys, il senva en poste jusques a Lyon la ou il prant leau pour sen aller en barque a Marcelle et de la a Nice et en Piedmont. Et leur a semble a ces seigneurs que vous mecteriez le roy a grand repos, ainsi comme ilz mont dict, que estant sur les lieux et donner la chemynement a ces vivre et commissaires et austres occasions, voyant que cela pouroict prandre traict dun troys moys. Je desireroys avoir mon train de deca pour fere ung nouveau monde, car autant me despence il une bou... de laquelle et sen venir, car la plus part de tous les chevaulx que je men veulx deffere, et aussi que je voy bien que de quatre moys vous ne serez, si ne change doppinion, venir par deça. Toutesfoys nous ferons ce que nous pourons pour haster vre venue. Au demourant quant affere ung voyage en nre pays je yrai en poste et ny seray que douze ou quinze jours, par ce que mon beau pere ce veulx venir tenir avec ma femme a celle fin que on ne face plus que une despence. Je espere donner ordre a la terre de Maurepart ce que je eusse desja bien faict mays je ne veulx point que vous layez que par descret a celle fin que vous en soyez aproprye du premier jour. Monsieur de Bresse ma dict que quant a luy vous en useriez comme de vre propre et non autrement. M. de Barbezieulx ma parle encore de Chaulmont et que je vous avoys tousiours ouy dire que vous diriez jusques a cens dix mil francz. Toutesfoys pour ne scavoir poinct vre volunte ne vre faculte de ce faire je nen ay poinct voullu parle plus avant, vous me

manderez sil vous plaist par les premieres et en diligence vre intencion. L'abbay de Pourleroy dont vous parlez a cest heure que le grand aulmosnier de Bresse ne les plus, je (j'ai) oppinion quelle sera facille a recouvrer par eschange ; vous scavez comme cest deux pieces ensemble q. ce vous sera un royaulme. » Il a attendu pour partir la dépêche de Ruzé. Le Roi ira à la Saint-Michel à Fontainebleau et de là à Blois. Montbasin est allé à Estelan. Mme la maréchale et sa fille se portent bien. Il faut écrire à la Reine, à Mme de Montpensier et à Mlle de Gohier, et ne pas oublier Sansac.

« Villers Costerets ce xxvne jour daoust (1559).

(Autographe.) Je vous et bien vouleu metre ce mot pour vous avertir qui ne tient point a Reuze qui ne ayle trouver et ne tient que a la longueur de seux a qi se fost adreser car le povre homme hi fet tout son pouer. »

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20451, fo 245, original.)

4° *De M. de Beauregard, secrétaire d'État.*— Monseigneur, jay receu la lre quil vous a pleu mescripre du xixme de ce moys avec celles que vous avez addressees au Roy et a messeigneurs les cardinal de Lorraine et duc de Guyse, ausquelz je les ay presentees et baillees de vre part. Et quant a celle de monseigneur le connestable je la luy ay envoyee a Paris ou il est aupres du corps du feu roy. Vous advisant, Monseigneur, que selon le langaige que jay particulierement ouy tenir de fresche memoire a mesd. seigneurs les cardinal de Lorraine et duc de Guyse ilz vous ayment et estiment aultant que vous scauriez soubhaicter. mais ils desirent que doresnavant vous leur escripviez franchement de toutes choses, sans aller faire des difficultez ou il ny en a poinct, et sans vous arrester aussy a des pontilles pour tascher de regecter lesteuf au mauvais joueur, et charger aultruy de ce que vous devez faire. Et

ma dit mond. sr de Guyse quil en voulloit parler bien amplement a monsr de Sigongnes pour vous en escripre. Voila, Monseigneur, toutes les mesmes parolles quil ma tenues, dont je nay voullu faillir de vous advertir pour la singuliere affection devotion et servitu que je vous porte, car quant lesd. seigneurs verront que vous en userez ainsi, vous les trouverez telz que vous pouvez desirer et me semble quils ne scauroient parler plus honnestement. Ils travaillent fort pour ce commancement jusques a avoir voullu recourir et reveoir toutes vos precedentes depesches et celles qui vous ont este faites par Boudet, Messrs de Mandosse et de Bouilley, le Plessis et de Gordes. Il me semble fort estrange, ne layant jamais veu faire que maintenant depuis vingt huict ans que je ay eu communiquaon d'affaires d'estat que quant lon est depesche avec instruction et lres de creance devers ung lieutenant general du Roy, quon ne luy laisse loriginal de linstruction apres en avoir retenu un double quil veult ; car puisque lexecuon du contenu en lad. instruction deppend dud. lieutenant general, cest bien la raison quil la garde et ny a deffence ni allegacion qui se puisse faire au contraire ; mais les derniers veullent apprandre aux premiers.

Monseigneur, apres avoir veu toutes lesd. depesches et note les pointz ou il vous failloit respondre, lon ma commande vous faire la lre que le Roy vous escript laquelle a este veue et leue ce matin en la pñce de la Royne mere du Roy. Nayant autre chose a y adjouster synon que nre necessite que je ne la vous scaurois exprimer *(sic)*. Vous suppliant croire comme chose veritable et dont les plus grandz personnaiges de ce Royaulme me seront tousiours tesmoingts, que ce que vous avez trouve destrange et farousche es despesches que nous vous avons faites cella nest procedde de la licence de ma plume ne pour advantaiger mon stille descripre, ayant quelz quesfoiz estudie a adoulcyr les choses que en la pñce du feu Roy et quelquefoiz par luy mesmes mavoient este fort aigrement commandees. Et sil nest ainsi, Dieu ne me puisse jamais aider. Quoy quil en

soit je vous suis... loyal et viceral serviteur. Ne me pouvant tenir de vous dire encores pour le regard de lextrait de Boudet que la faulte nen est point a moy, mays a luy, auquel fut commandé a tous les deux voyaiges quil a este depesche devers vous daller prandre le double de tous les articles du traicte de paix faisant mencion du Piedmont et du Montferrat chez monsr de Laubespine qui avoit led. traicte, ce quil me dit a toutes les deux fois avoir fait. Et si je ne me feusse actendu a luy ou quil neust este de lestat de secretaire pour luy bailler son pacquet ouvert, vous neussiez pas este en ceste peyne ; car en fermant led. pacquet jeusse recolle les pieces quil vous failloit pour parfournir lad. depesche selon le memoire et instruction, or voyla comme il en va. Il est bien vray que en voyant sa premiere instruction vous luy deviez demander lextraict de tous les articles faisans mencion dud. Piedmont et Montferrat, comme il est charge par lung des articles de lad. premiere instruction de les vous porter. Et je suis asseure que lors il vous y eust satisfait. Car il confesse par une sienne lre avoir tire lextraict abbrege quil vous bailla des articles quil avoit, saichant bien que vous en aviez aultant que luy que vous aviez recouvert des Espaignolz, et ainsi ladit a du Plessis varlet de chambre.

Mgr, je veoy que je suis trop prolixe qui me fera faire fin a la pñte, etc.

Escript a St Germain en laye le dernier jour de juillet (1559).

Mgr, je ne veulx oublier de vous dire que monsr de Sigongne a fait aussi bon et honneste office et debvoir dexecuter ce quil vous a pleu luy commander et donner en charge que vous en devez demourer tres content et satisfait.

Vre tres humble et obeissant serviteur.

Duthier.

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20451, fo 219, original.)

5° *De son cousin M. de Boissy, grand écuyer.* — Il n'a pas voulu laisser partir Sigongnes sans lui donner une lettre et des nouvelles, quoique Gonnord fasse bien son devoir. Il est heureux d'apprendre que son retour approche et sera content de le revoir. La cour est à Villers Costerets, le roi attend sa mère qui est à Nanteuil demeurée pour attendre l'issue de la maladie de la reine d'Espagne, toutes deux seront ici dans trois ou quatre jours. Le roi continuera son voyage de Reims pour son sacre, « ou je ne vous puis bonnement asseurer si monsieur le connestable se trouvera, car je cuyde que la resolution nen est pas encores bien prise, combien que la plus commune opinion tienne quil y sera ce voyage, il a tousiours este en ses maisons depuis les obseques achevees et nen est party encores. Cela peult faire penser a beaucoup de gens quil suivra longuement cette façon de vie et quil ne se fera gueres veoir en ceste cour comme il avoyt accoustume. Apres led. sacre faict, le roy sans faire plus longue demeure aud. Reims que de troys jours reprend son chemin a Vauluysant et delibere de faire la feste de son ordre a Vauluysant ou Monsgr le mareschal [1] le mene, lequel vous trouverez estant par deça tout autant appuye de son maistre et aussi bien traite en tous ses estats quil estoit du vivant du feu roy. Jespere que ceste assemblee vous y verra et que vous pourrez estre justement de retour en ce temps la pour vous y trouver, cela vous fera reduyre en memoire de vre manteau de lordre duquel vous aurez affaire. Vous trouverez ceste court vivante a sa forme ancienne et accoustumee et comme elle faisoyt du temps du feu roy. Toutesfoys le gouvernement en est aultre, car toutes choses sont presentement reduites en la puissance et conduite de messieurs de Guise, ou le principal lieu est tenu par monsieur le cardinal de Lorraine et monsieur le duc de Guise son frere. Mais si cest chose pour estre longuement continuee il ne se peult bonnement asseurer, car a la façon que lon

[1] De Saint-André, à qui appartenait le château de Valuisant.

recongnoist aucunement en nre roy lon presume quil ne sera pas pour se laisser si facilement traicter que son feu pere et quil pourra avoir qlq. chose a part davantage que luy ». Le roi Philippe est embarqué pour l'Espagne, le duc de Savoie revient et est attendu aujourd'hui par le Roi. Ambassadeurs envoyés et reçus. « Celluy qui est envoye devers lempereur est le s. de Montpesat et par la congnoistrez vous que le temps faict revenir beaucoup de choses en ce monde et nous faict veoir employer beaucoup de personnes jeunes en plusieurs charges qui seroient bien seantes aux plus experimentes. Quant a madame la duchesse de Valentinoys elles est retiree en ses maisons et ce qui depend de sa faveur en a reçu si peu en ce regne quil ne se voyt pas beaucoup en ceste court de ceulx qui en avoyent eu du bien ou de l'honneur par son moyen. » Sigongne vous en dira plus long, commandez moi je vous servirai.

« Villiers Cousterets ce xxx^e^ j. daoust. »

P. S. Le sacre du roi est remis au 17, la reine d'Espagne a demandé du temps pour se refaire de sa maladie.

(Bibliothèque nationale, mss. fr., vol. 20451. f° 249, original.)

6° *De son cousin M. de Chavigny.* — Monseigneur, jay entendu par le capp^ne^ Sigongnes de vos nouvelles, lequel faict fort bon debvoir de prochaser icy pour vos affaires. Il me deplaist fort quelles ne sont plus a vre contentement. Le roy vint yer donner de leau beniste au corps du feulx roy son pere et disna au logis de mons. le mareschal S^t^ Andre et sen retourna coucher a Boullongne dont il estoit party. Aujourdhuy il est alley a S^t^ Germain, vendredy lon portera le corps du feulx roy a Nre Dame, samedy a S^t^ Denys et dymenche se fera lanterrement. La royne mere du roy achevera ses quarente jours a S^t^ Germain, qui sera le xxiii^e^ de ce mois, et apres sacheminera avecques le roy a Nanteul, Villiers Costeretz, Fere en tartenoys et a Rains pour

le sacre et couronnement du roy qui se pourra faire environ le vii^e^ ou viii^e^ de septembre. Lon continue pour vray que mons. de La Brosse sen part bien tost pour aller en Escosse, et lan dis que dAmyens lon a faict embarquer huict enseignes de gens de pye pour aller. Je ne vous feroy autre discours, monsieur, des particullaritez de ceste court, pensant bien que M. de Gonnor et le s. de Monbasin vous en escrivent bien au long, etc.

A Paris le vii jour daoust (1559).

Vre tres humble cousin et hobeissant servyteur,

CHAVIGNY.

7° *Du même.* — Le capitaine Sigongnes s'en retourne vers vous, ayant bien eu le temps assez long pour vous savoir faire réponse des charges que vous lui avez données, et n'a tenu à bien solliciter qu'il n'ait esté depêché plus tôt et « vous saura fort bien rendre compte des nouvelles de ceste court et comme beaucoup de chouses sy passent depuys ce nouveau règne. Il sy trouve des changemens dont les ungs sont bien contans les autres non. Le Roy sen part demain pour aller a Rains et passera a Fere cheulx m. le connestable, m. le cardinal de Lorraine sen est alle devant il y a cinq ou six jours. M. de Savoye faict son compte de venir jusques la sy net ny ampire et de la sacheminera pour sen aller en ses pays. Non attend davoyr bien tost nouvelles du roy dEspagne pour savoyr le temps que non luy menera la royne sa femme. M. le prince de la Rochesurion et madame de Rieulx sa sœur sont les conducteurs. Le Roy faict son compte destre bien tost apres la Toussaint a Bles ou il passera et aulx autours une partie de livert et sur le caresme sacheminera par la Guienne et en Languedoc et faict son compte destre a la S^t^ Jehan a Lyon.

Vostre tres humble cousin et bien obeissant serviteur.

De Villiers Cotterets le x^e^ de septembre (1559). »

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PRÉFACE..... I

CHAPITRE PREMIER. — Origine de la famille de Brissac. — Éducation de Charles de Brissac. — Sa première campagne. — Captivité de ses parents en Espagne avec les enfants de François Ier. — Leur retour..... 1

CHAPITRE II. — Charles de Brissac à la Cour. — Sa faveur auprès du dauphin François. — Brissac capitaine de chevaux légers. — Missions près de Charles-Quint..... 27

CHAPITRE III. — M. de Brissac colonel de l'infanterie, puis de la cavalerie légère. — Ses campagnes de 1542 à 1545 — Sa position à la Cour. — Sa venue en Anjou comme gouverneur..... 58

CHAPITRE IV. — M. de Brissac grand maître de l'artillerie. — Seconde mission près de Charles-Quint..... 83

CHAPITRE V. — M. de Brissac gouverneur du Piémont. — Commencement de la guerre..... 108

CHAPITRE VI. — L'armée de Piémont. — Sa composition. — Gendarmes. — Chevaux légers. — Arquebusiers à cheval. — Origine des dragons. — Suisses et lansquenets. — Bandes françaises de Piémont. — Bandes italiennes. — Artillerie. — Pionniers..... 131

CHAPITRE VII. — L'armée de Piémont (suite). — Administration. — Solde. — Discipline. — Règlements faits par M. de Brissac. — Convention pour la sûreté des paysans. — Cartel d'échange des prisonniers..... 159

CHAPITRE VIII. — Campagne de 1552. — Prise de Lanzo. — Tentative sur le château de Milan. — Attaque du marquisat de Saluces et siège de Bene par Fernand de Gonzague et le prince de Piémont. — Prise de Busca, de Verrue et d'Albe. — Échec de Gonzague devant San Damiano..... 184

Pages

Chapitre ix. — Campagne de 1553. — Prise de Ceva et de Cortemiglia. — Trêve. — Surprise de Verceil. — Rappel de Gonzague. — Campagne de 1554. — Blocus de Valfenera. — Prise d'Ivrée. — Neutralité de la vallée d'Aoste..... 217

Chapitre x. — Campagne de 1555. — Fortification de Santhia. — Prise de Casale. — Pourparlers avec le duc de Savoie. — Ravitaillement de Vulpiano et siège de Santhia par le duc d'Albe. — Prise de Vulpiano et de Moncalvo. — Ligue entre le Roi et le Pape. — Prise de Vignale. — Trêve de Vaucelles..... 253

Chapitre xi. — Relations de M. de Brissac avec la Cour. — Voyage en 1556..... 299

Chapitre xii. — Campagne de 1557. — Le duc de Guise en Italie. — Prise de Valenza. — Embarras de M. de Brissac. — Prise de Valfenera et de Cherasco. — Siège de Coni. — Blocus de Fossano. — Contrecoup du désastre de Saint-Quentin. — Détresse de l'armée de Piémont..... 327

Chapitre xiii. — Campagne de 1558. — Voyage de M. de Brissac à la Cour. — Réponse à ses accusateurs. — Projet d'attaque sur la rivière de Gênes. — Défection de la flotte turque. — Victoire de M. de Gonnord à Cérisoles. — Perte de Centallo et de Moncalvo. — Détresse de l'armée de Piémont. — Paix de Cateau-Cambrésis. — Sentiments de M. de Brissac sur ce traité..... 359

Chapitre xiv. — Le Piémont sous la domination française. — États et Élus. — Libertés municipales. — Justice. — Impôts. — État du pays. — Dispositions des habitants envers la France..... 390

Chapitre xv. — Vie privée de M. de Brissac. — Son portrait. — Sa maison. — Sa famille. — Éducation de son fils. — Ses rapports avec les gens de lettres. — Son fils naturel. — Sa fortune..... 415

Chapitre xvi. — M. de Brissac en Piémont après la paix de Cateau-Cambrésis. — Licenciement de l'armée. — Démantèlement des places fortes. — Difficultés de M. de Brissac avec les agents du duc de Savoie. — Accusations contre lui. — Sa nomination au gouvernement de Picardie. — Son retour en France..... 447

Chapitre xvii. — Commencement des guerres de religion. — M. de Brissac et les Guises. — M. de Brissac gouverneur de Paris..... 478

Pages.

CHAPITRE XVIII. — M. de Brissac gouverneur de Normandie. — Siège du Havre. — Mort de M. de Brissac..... 499

PIÈCES JUSTIFICATIVES :

1° Captivité des enfants de François Ier en Espagne..... 533
2° Inventaire des joyaux de la couronne à la mort de François Ier..... 549
3° Extraits des dépêches échangées entre M. de Brissac et la cour durant sa seconde mission près de l'Empereur. 551
4° Extraits de lettres sur les fraudes des trésoriers..... 585
5° Déchiffrement d'une dépêche de Briquemault pendant le siège de San Damiano..... 587
6° Lettres de Mme d'Estelan, de Charlotte d'Esquetot et d'Anne de Cossé au maréchal..... 590
7° Lettres reçues par M. de Brissac au commencement du règne de François II..... 607

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU.

9635 4
82

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

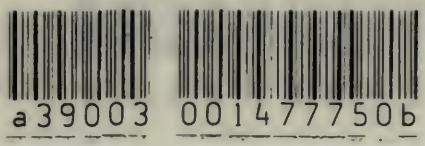
a39003 001477750b

DC 112 .B75M3 1889
MARCHAND, CHARLES.
CHARLES 1ER DE COSSE,

CE DC 0112
.B75M3 1889
COO MARCHAND, CH CHARLES 1E
ACC# 1344126

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 05 05 13 06 5

OREGON RULE CO.
USA
1
2
3
4
5